

Précis analytique des travaux
de l'Académie des sciences,
belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1917



ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD -:- LÉON GY -:- A. LAINÉ SUC^r
PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

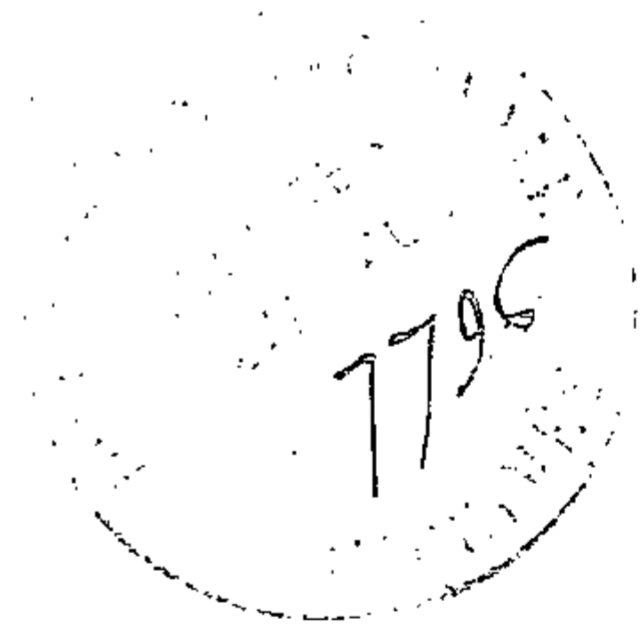
—
1918

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7531 02476298 2

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS
DE ROUEN
Pendant l'année 1917.



ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le Précis de ses travaux.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1917



ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD -:- LÉON GY -:- A. LAINÉ SUC^r
PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—
1918

Per 80

12391

SEANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

TENUE LE JEUDI 20 DÉCEMBRE 1917, DANS LA GRANDE SALLE DE L'HÔTEL-DE-VILLE

Présidence de M. le Chanoine PRUDENT, président.

L'Académie a tenu sa séance publique solennelle le jeudi 20 décembre, à huit heures et demie, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. L'assistance, des plus distinguées, a été extraordinairement nombreuse. Beaucoup de personnes, quoique munies de cartes, n'ont pu entrer.

Parmi les notabilités présentes citons : S. E. le cardinal Dubois ; le général Lanquetot, commandant par intérim la 3^e région ; le général chevalier Selliers de Moranville ; M. Ramaekers, député d'Hasselt ; M. Davaine, président du Tribunal ; M. Lelievre, directeur de l'École supérieure des Sciences et Lettres ; M. le lieutenant Tranchant, représentant le colonel Frontil ; M. Vernier, archiviste départemental ; M. l'archiprêtre de la Cathédrale ; MM. les curés de Saint-Maclou et de Saint-Ouen ; M. Georges Fromage, membre de la Chambre de Commerce ; M. Fichet, conseiller

municipal, et un certain nombre de membres correspondants de l'Académie, entre autres MM. de la Vallée-Poussin, Le Corbeiller, Eugène Delabarre.

S'étaient excusés :

MM. Morain, préfet de la Seine-Inférieure ; Morel, adjoint au Maire de Rouen ; le général Philips, commandant la base anglaise de Rouen ; M. le capitaine de vaisseau de Saint-Seine, commandant de la marine à Rouen ; M. Lafosse, président du Tribunal de commerce ; M. Doliveux, inspecteur d'Académie ; M. le rabbin Nathan Lévy, retenu aux armées ; M. Mengus, directeur de l'Octroi. Parmi les membres résidants s'étaient également excusés, MM. Vermont, Minet et Lucien Valin, maire de Rouen, vice-président de l'Académie, aux armées.

A huit heures quarante-cinq, l'Académie entre en séance, M. le Président donne la parole à M^{me} Colette Yver pour son discours de réception. M^{me} Colette Yver veut voir dans son élection un hommage rendu à la femme de France, telle qu'elle s'est manifestée au cours de cette guerre. Elle dit sa reconnaissance à l'Académie de l'avoir considérée comme Rouennaise, elle chante la beauté artistique de Rouen qu'elle aime et qui l'aime. Puis, entrant dans son sujet, s'excusant de quitter la spéculation des lettres pour les réalités sociales, elle plaide la cause du soldat démobilisé

après la victoire. Elle dit les droits à notre reconnaissance de ce Français qui, pour sauver la France, aura mené une vie de privations, de dangers et qui, pour mener cette vie, aura sacrifié sa situation, sacrifice dont les conséquences ruineuses se feront sentir surtout après la guerre. Alors commenceront pour nous de nouveaux devoirs envers lui. M^{me} Colette Yver préoccupée de cette question lança dans la presse l'idée d'une œuvre de *Crédit aux démobilisés*. Quelques parlementaires ont pris l'initiative de propositions de loi. Si l'on veut aboutir, l'initiative privée vaut mieux. Or la Ligue des Patriotes, MM. Maurice Barrès et Ernest Carnot veulent créer « le Prêt national aux soldats ». Le Gouvernement s'est enfin décidé à l'autoriser. Il faut aider les créateurs à mettre sur pied, à faire vivre, à développer « le Prêt national »; cette œuvre, M^{me} Colette Yver la met sous le patronage de l'Académie.

M. le chanoine Prudent répond à la récipiendaire. Les initiatives sociales ne sont pas pour faire peur à l'Académie, elle l'a prouvé, et, en son nom, il accueille bien volontiers l'idée dont si éloquemment M^{me} Colette Yver s'est faite l'apologiste. Puis, il développe le sujet de son discours : Colette Yver romancière. Il raconte avec des souvenirs personnels très touchants, l'enfance de M^{lle} de Bergevin. Il apprécie, en un coup d'œil d'ensemble, le roman et ses évolutions au cours

du XIX^e siècle. Il fait enfin l'analyse de l'œuvre de Colette Yver depuis « Princesse de Sciences » jusqu'à « Le Mystère des Béatitudes ». De cette œuvre, il dégage la philosophie familiale et sociale, si sage, si pondérée, si morale, si chrétienne et termine en faisant le portrait de la Française, telle qu'elle devra être demain, si elle veut coopérer à l'œuvre de réédification du foyer et de la patrie.

A plusieurs reprises, pendant que les orateurs parlaient, leurs idées — et aussi leur verbe — ont été vivement applaudies. Certains traits furent soulignés de sourires ou de murmures approbateurs. Leurs péroraisons ont provoqué dans l'assistance de longs et chaleureux applaudissements.

M. le Président donne la parole à M. Samuel Frère pour son rapport sur l'attribution, en 1917, des deux prix Pellecat. M. Frère dit l'application au travail, les succès d'école, la docilité à l'enseignement professoral du jeune Fernand Jeanne, élève architecte de l'École des Beaux-Arts. Il dit l'originalité naissante du jeune Michel Fréchon et fait l'éloge très précis et très vivant du talent, — qui pense et fait penser — de nos paysagistes normands, Delattre, de Bergevin, le frère de Colette Yver, et avec une nuance d'émotion plus tendre, l'éloge du lumineux Fréchon, le père de notre lauréat.

La parole est alors donnée à M. le commissaire général Neveu, pour la lecture de son rapport sur l'attribution des prix de Vertu.

Le rapporteur dit l'embarras de l'Académie, en face de mérites égaux, dont le nombre dépasse ses possibilités. Il rend hommage aux dévouements collectifs — faits d'admirables abnégations individuelles — des œuvres de guerre, puis signale les dévouements que l'Académie a pu récompenser.

Le prix Boulet-Lemoine est partagé : 500 francs et une médaille d'argent à M. Alphonse Binard, d'Etalleville ; 500 francs et une médaille d'argent à M^{lle} Valentine Rozier, de Rouen.

Les deux prix O. Rouland reviennent à M^{lle} Augustine Decaux, de Rouen, et à M^{lle} Valentine Barthélemy, de Sainte-Colombe.

Le prix Dumanoir est décerné à M^{lle} Thérèse-Hélène Goellner, d'Elbeuf-sur-Seine.

Les lauréats — ils sont tous présents — viennent sur l'estrade, au milieu des applaudissements de l'assistance, recevoir leur diplôme d'honneur des mains du Cardinal, du général français, du général belge, du premier Président, du président du Tribunal et de M^{me} Colette Yver.

La séance est levée.

DISCOURS DE RÉCEPTION

De M^{me} COLETTE YVER

MESSIEURS,

Pour justifier ma présence ici et votre choix j'aurais dû avant tout prononcer l'éloge de celles à qui je dois l'honneur qui m'est fait aujourd'hui. En effet, si par une dérogation à vos usages vénérables, vous avez consenti à m'admettre dans votre cénacle, ce n'était point que je le méritasse particulièrement ou que j'eusse rien fait d'éclatant qui me valût une place au milieu de vous. Simple ouvrière de lettres, j'accomplis ponctuellement le labeur de ma journée parmi les rangs de celles dont beaucoup me dépassent pour le talent, la science et l'esprit. Mais vous avez voulu que l'Académie de Rouen, Compagnie antique et toujours rajeunie, vibrante et participant de la vie française, rendît hommage à la Femme de France qui, depuis que la grande rafale souffle sur notre terre, a si honorablement servi. Vous avez voulu attester par un geste public et mémorable, vous qui faites profession de rechercher autour de vous les plus belles actions et les plus belles vertus, que les Françaises avaient été généreuses, pa-

tientes, laborieuses, dévouées à l'extrême et souvent héroïques, depuis l'humble travailleuse de l'usine jusqu'à l'infirmière du front qui panse nos soldats sous la menace aérienne de l'épervier allemand. Et pour montrer à tous dans quelle estime vous teniez celles qui luttent, celles qui se sacrifient, celles qui guérissent, et aussi celles qui pleurent, les veuves des héros et leurs mères inconsolables, votre Compagnie a dit : « Désormais il y aura une femme parmi nous ».

C'est ainsi, Messieurs, que j'interprète le miracle de mon élection.

Je vous remercie de m'avoir choisie pour représenter dans une Société d'élite l'armée de ces nobles Françaises. Ce sont elles que vous honorez sous mon nom. J'accepte pour elle une gloire dont je ne saurais être confuse puisque cette gloire monte plus haut que moi. Je suis fière pourtant et je suis émue, parce que votre choix s'adressait à la compatriote, à la Rouennaise, et qu'il m'est le témoignage éclatant d'une sympathie dont je ne cesse de recevoir les marques dans cette ville qui m'est chère. Rouen m'a jadis adoptée alors que j'étais une très petite fille. Elle fut ma ville nourrice. La poésie de ses rues anciennes, le mystère de ses églises, la magie de son fleuve, ont formé mon âme. Je ne pourrais pas plus oublier l'ombre de sa cathédrale que le cher Saint-Nicaise, temple de la sainte Pauvreté, où je fis ma première communion. Rouen m'a nourrie de son

passé, de ses images, de son art, de sa vie. Quand je reviens aujourd'hui en cheveux gris à cette ville de mon enfance, elle me réchauffe de son amitié. Je vous remercie, Messieurs, qui me donnez enfin l'occasion de dire aujourd'hui publiquement ma reconnaissance aux Rouennais pour cette amitié qui est une des plus douces choses de ma carrière.

Choisie en ma qualité de Rouennaise pour symboliser au milieu de vous les femmes de France, n'aurais-je pas dû, ainsi que je vous le disais en commençant, me borner à louer celles qui en ont tout le mérite alors que j'ai la récompense ? J'aurais été, il est vrai, au-dessous de ma tâche. Une femme de lettres est bien peu, Messieurs, auprès d'une infirmière qui soigne par exemple telles maladies contagieuses, ou auprès d'une mère française qui a donné sans se plaindre ses deux, ses trois fils, pour la Patrie. Et si l'on pouvait mesurer exactement les valeurs morales, que pèserait un pauvre roman auprès de la vie d'un seul soldat de France mis debout par les soins, le maternel dévouement d'une dame de la Croix-Rouge ? J'aurais employé pourtant à cet éloge toutes les ressources de mon esprit et de mon cœur. J'aurais dit la grande tâche des ouvrières, le patriotisme de la jeunesse féminine dans le peuple, l'action morale de ces humbles petites employées de bureau que j'ai vues à

l'œuvre lors de l'emprunt, catéchisant les paysans, pressant le public de souscrire, communiquant la confiance et donnant le sens du devoir national. J'aurais dit les nuits de veille des infirmières, leur vie au front, leur œuvre incommensurable. Personne, Messieurs, personne ne saura jamais la part que ces nobles femmes auront eue dans la reconstitution continue de l'armée en ce service qui reçoit inlassablement les foules sanglantes et pitoyables des blessés, et qui rend chaque jour à l'armée les bataillons sains et robustes de ceux qu'il a guéris.

Puis la résignation des mères, la douleur auguste de celles qui, ayant tout donné à la Patrie, demeurent seules dans la vie, j'aurais dit tout cela. Mais à quoi bon le dire ? Qui donc l'ignore ici ? D'ailleurs ce n'est pas l'usage de décerner des louanges avant que l'œuvre soit achevée. Or l'œuvre des femmes françaises n'est pas finie. Elle continue hélas ! Combien de temps encore la Patrie aura-t-elle besoin de leur dévouement ! l'heure n'est pas encore aux apothéoses. Elle est à l'action.

Et me souvenant, Messieurs, que votre Compagnie n'est point une ruine du passé, figée dans un formalisme sépulcral, mais un bel élément de vie de la cité normande, qui s'exerce dans tous les sens, tel un astre familier qui, se levant sur une ville, mêlerait ses rayons à toutes les activités

urbaines, j'ai décidé de vous entretenir, ce soir, d'un sujet puisé dans le plus vif de l'existence nationale. Vous me pardonneriez de prétendre vous intéresser à une idée dont j'ai fait depuis de longs mois mon but. J'y prétends en effet, Messieurs, car il s'agit de nos soldats et de la conduite que nous, civils, nous devons tenir vis-à-vis d'eux dans la vie de demain. Et je suis sûre qu'à nulle autre idée l'Académie de Rouen ne vibrerait davantage.

En venant m'asseoir parmi vous, je vous apporte, pour mêler au fonds commun de vos rêves, de vos aspirations et de vos buts, cette idée pour laquelle je réclame la tutelle de votre Compagnie.

En deux mots j'ai ambitionné ceci : que les civils, émus des sacrifices endurés pendant trois ou quatre années par leurs frères chargés de les défendre, organisent dès maintenant les ressources dont ceux-ci auront besoin à leur retour pour reprendre dans la société non pas une place de choix, mais celle-là seulement qu'ils avaient à la mobilisation. Voilà le minimum dont ils ne sont même pas assurés. Voilà le minimum qu'il appartient à nous de leur maintenir. Le croiriez-vous, Messieurs? On m'a souvent trouvée exigeante quand je l'ai revendiqué, j'en suis venue à me demander s'il était bien d'une claire évidence que nous eussions un grand devoir envers nos défenseurs, et je me suis dit que leur cause n'était

pas partout entendue, qu'ils avaient encore besoin qu'on plaidât pour eux. Alors je me suis faite leur humble avocate.

Pardonnez-moi de venir parler du Crédit aux mobilisés dans cette enceinte qui garde encore les échos de la plus noble littérature et des plus beaux jeux de l'esprit. Après tant de soirées mémorables où l'élite intellectuelle de la cité se complaisait à des spéculations poétiques, aux plaisirs charmants de la forme et du style, à l'élévation de l'idée pure, il faut que je vienne parmi vous pour vous faire redescendre à de viles questions de chiffres et d'intérêts matériels. Ne serait-ce pas pour vous donner le regret d'en avoir, un premier coup, agi légèrement avec les traditions de l'Académie ?

Messieurs, à l'heure où nous sommes rassemblés ici dans une tiède et délicate atmosphère de pensée, environnés de calme, de réciproques sympathies et dans ce bien-être favorable aux plus graves et aux plus doux échanges de l'esprit, il est, toute proche de nous, une région où des hommes veillent, accroupis dans les ténèbres de la terre ; au-dessus de leur tête, une foudre incessante éclate et les menace à tout instant. Ils connaissent le froid des nuits pluvieuses et des nuits glacées, une nourriture grossière et le supplice de l'insomnie. Ils sont séparés de tout ce qu'ils aimeraient et même du monde raffiné qui continue de s'épanouir pour nous. Voici la quatrième an-

née que ces hommes ont dépouillé la civilisation et mené la vie du barbare afin de contenir le danger de l'invasion. Ce danger est toujours présent, mais nous sommes si sûrs de nos défenseurs que nous y pensons à peine. Cependant, à la minute même où je parle, si la fortification vivante qu'ils nous font venait à défaillir, les trances que vous avez éprouvées déjà il y a trois ans recommenceraient plus terribles que jamais. Ces hommes étaient naguère nos concitoyens, nos amis. Ils partageaient avec nous la joie de vivre. Serait-il séant de nous désintéresser de leurs misères, fût-ce pour se livrer aux plaisirs les plus élevés de l'imagination et du rêve? Non, Messieurs, je le sais bien, quel que soit votre culte pour les Belles-Lettres, vous ne sauriez leur subordonner le plus beau sentiment du cœur humain. Mais que dis-je? Y a-t-il donc conflit? Et n'est-ce pas aux esprits que la littérature a le plus exercés et ennoblis qu'appartient une sensibilité plus complète et plus vibrante? Là, se trouve, il me semble, la caractéristique de notre culture française.

La littérature est votre moyen; mais votre but est une plus noble humanité.

Dès lors, Messieurs, je ne m'excuse plus d'appeler votre Compagnie à examiner, au nom de la fraternité la plus sacrée, les petits intérêts et les humbles besoins de nos défenseurs. Il était d'ail-

leurs à prévoir que ce soir le cœur eût le pas sur l'esprit.

*
* *

C'est en 1916 qu'en vertu de cette intimité précieuse qui se noue entre l'écrivain et ses lecteurs inconnus, des lettres m'arrivèrent du front contenant des aveux et des cris de détresse dont je fus émue. C'était la révélation de l'état d'âme des soldats. Leur principale préoccupation n'était pas en effet leur détresse présente, mais celle qu'ils redoutaient pour le moment du retour au foyer, en un mot, la perte de leur situation. Le plus grand nombre de nos soldats est parti à la guerre entre vingt-quatre et trente-cinq ans, c'est-à-dire à l'âge où, dans notre société française, le jeune homme, après beaucoup de lutttes, de travail, d'efforts et souvent de déboires, vient de s'établir en son métier ou sa profession. Il n'est pas de famille de chez nous, à quelque classe qu'elle appartienne, qui ne connaisse le grand souci et l'anxiété dont s'accompagne l'établissement d'un jeune homme. Mais c'est dans la classe moyenne surtout, dans le petit patronat et la petite bourgeoisie que, les difficultés se trouvant en excès sur les moyens, cet humble drame familial devient plus intéressant. Enfin, à force d'obstination, d'énergie, quelquefois aidé par un ami plus fortuné, le jeune homme a pu acquérir un fonds de commerce, une entreprise industrielle, une exploi-

tation agricole, une charge. Toutes ses économies ont été absorbées par l'achat : il ne s'est la plupart du temps acquitté que d'une partie du prix convenu, mais son courage et son activité sont de sûrs garants de son succès et partant de sa solvabilité. Il se marie. Un enfant, deux enfants naissent ; la tâche est dure mais pleine de promesse, la réussite est proche...

Messieurs, il n'est pas d'humbles détails ni de vulgaires quand il s'agit de la vie même de notre peuple de France, et j'ai besoin d'exposer ici toutes ces circonstances qui ne peuvent nous être indifférentes. Ces jeunes gens laborieux dont la masse formait le plus solide et le plus sain de la nation, en étaient à ce point de leur histoire quand la mobilisation éclata. Ils quittèrent tout. De quel cœur, vous le savez.

Il fallut du temps pour qu'ils mesurassent leur sacrifice ; le moment vint pourtant où forcément ils regardèrent en arrière. La boutique était fermée, l'atelier, la petite usine, l'exploitation avaient cessé de fonctionner : l'étude, le cabinet de consultation restaient en souffrance. L'effort de tant d'années, les luttes, les succès si chèrement achetés, tout était anéanti. Ils firent des calculs. Leur dette, avec les années, s'accroissait. Ils envisagèrent le retour au milieu d'un matériel détérioré, la clientèle perdue, leurs forces diminuées, nulles ressources pécuniaires. Que feraient-ils ?

Alors ces modestes héros, qui renouvelent chaque jour sur notre front les merveilles de la chevalerie légendaire et qui supportent avec bonne humeur les pires misères, se sentirent accablés parce que le but atteint après tant de peine leur était enlevé. Il y a là un point de psychologie que comprendront tous ceux à qui l'âme française est familière et qui savent ce que veulent dire chez nous ces mots quasi sacrés : « se faire une situation ». La situation de ces jeunes hommes était perdue. Les lettres qu'ils me firent l'honneur de m'écrire dans un abandon et une confiance que je ne saurais jamais oublier, exprimaient avec un accent poignant leur angoisse. Jeunes pères de famille pour la plupart, ils sentaient peser sur leurs épaules les responsabilités redoutables de la paternité, et se voyaient dépourvus des moyens d'y faire face. Je sus quelles pensées peuplaient leurs veilles, la nuit, lorsqu'ils montaient la garde à la ligne de feu et que nous dormions en paix. Ils songeaient, impuissants, à la ruine lente de leur entreprise. Ils songeaient au retour dans l'atelier, la boutique ou le bureau fermé. Ils seraient dénués de tout. Où trouveraient-ils le petit capital nécessaire pour la remise en train de leur entreprise ?

Il me sembla dès lors, Messieurs, qu'il serait monstrueux que nous, civils, qui devons à ces hommes notre tranquillité présente, nous ne partagions pas avec eux ces inquiétudes, qu'en tout

cas nous ne pouvions y rester indifférents. Si leurs bras, chargés des armes de la défense, étaient liés pour toute tâche personnelle, nous avions, nous, notre liberté d'action, et il nous appartenait de prendre sous notre tutelle ces héros. Et puisque de leurs tranchées profondes ils ne pouvaient même pas élever la voix pour défendre leurs intérêts, c'était à nous de crier pour eux et de les protéger contre la ruine. J'écrivis alors quelques articles où j'osai parler pour la première fois de Caisses de crédit pour le retour des mobilisés. On me trouvait audacieuse et imprudente. J'avoue que la prudence n'est pas ma vertu, mais je savais que tout ce qui est nécessaire s'accomplit un jour et que les Caisses de crédit se réaliseraient envers et contre tout à la démobilisation, parce qu'il *fallait* qu'elles se réalisassent. D'autre part, je n'ignorais pas que notre cruel ennemi qui ne peut à aucun droit être taxé d'esprit léger nous avait devancés en prenant une initiative identique à celle que je réclamais. Voici quelques extraits d'une circulaire publiée en Allemagne au commencement de 1916 :

« Des milieux intéressés sont parvenues de nombreuses requêtes au gouvernement pour le prier de prendre des mesures afin que les membres de la classe moyenne indépendante qui reviennent de la guerre puissent obtenir, en cas de besoin, des crédits de nécessité qui les mettent à même de continuer comme par le passé leur profession.

Une décision prise le 25 août 1915 par le Reichstag est conçue dans le même sens. Enfin récemment encore le feld-maréchal von Hindenburg est intervenu auprès des autorités compétentes pour demander qu'on règle le plus rapidement possible cette question *et qu'on enlève ainsi aux soldats qui se trouvent sur le front le souci que leur causent leur sort et celui de leurs femmes et de leurs enfants après la guerre* ».

Et la circulaire ajoute :

« Il faut reconnaître que les soldats de la classe moyenne indépendante se trouveront par suite de la longue absence loin de leur profession, dans une situation particulièrement difficile et qu'ils ne réussiront pas toujours à se tirer d'embarras par leurs propres moyens ».

Parmi les professions qui devront inévitablement avoir recours à ces Caisses de crédit, la circulaire cite les artisans, les petits commerçants, les petits agriculteurs, les carrières libérales, les professions indépendantes. Le Conseil provincial de la province rhénane avait déjà, à cette époque, créé une de ces organisations de crédit dont on faisait découler les risques partie sur la province, partie sur l'arrondissement, partie sur la commune.

Je vous ai lu cette note, Messieurs, parce qu'elle était allemande et que nous sommes Français, et que sa nationalité représente pour nous une estampille de sagesse matérielle puissante et assurée.

C'est la réputation de nos ennemis de peu se tromper en fait de calculs concrets et terre à terre. Et c'est aussi la nôtre d'être plus frappés par ce qui ne vient pas de chez nous, que par ce que nous puissions en nous-mêmes. Le crédit de la femme de lettre ignorante qui réclamait un mouvement énorme de finances à l'égard des soldats ruinés par la guerre était bien petit ; mais on commença de la croire quand on sut que la pesante Allemagne, calculatrice et peu suspecte d'une imprudente sentimentalité, organisait déjà chez elle ce dont on hésitait presque à parler chez nous.

C'était une idée qui devait mûrir bientôt partout en France et au Parlement en particulier, où plusieurs députés présentèrent des propositions tendant à établir le crédit aux mobilisés. Il en est toujours ainsi, Messieurs, quand une initiative économique ou politique s'impose véritablement. Elle germe simultanément de ci, de là, dans les esprits les plus divers et les plus éloignés, et c'est un des plus beaux exemples que je connaisse de la cohésion spirituelle des hommes et de la fraternité secrète des intelligences. Il serait alors puéril de disputer sur qui a conçu le premier l'idée et sur qui l'a mise au monde. L'idée est souveraine. Elle était avant que nous eussions pensé à elle.

Bref, à la Chambre, M. Merlin déposa une proposition de loi tendant à la création d'une Caisse

nationale d'allocations et de prêts aux anciens soldats ayant appartenu à une unité combattante. Un autre député, M. Leboucq, alla plus loin encore. Il faut toujours qu'un député aille plus loin que son confrère. Il demanda pour tous les démobilisés une indemnité de rentrée dans la vie civile. Le député de la Corse, M. Landry, qui fut déjà le très brillant rapporteur de la loi sur le crédit au petit commerce, a publié dans toute la presse française un beau discours qui développe sa proposition de loi :

« Il m'a paru, dit-il, que le meilleur moyen de faciliter aux soldats démobilisés la reprise de la vie active, était de mettre à leur disposition un crédit assez large pour qu'ils pussent réorganiser leur vie, reprendre l'exploitation rurale, commerciale ou industrielle à laquelle ils se consacraient avant la guerre.

« Le capital, nécessaire au fonctionnement de cette Caisse de crédit — écoutez bien, Messieurs, car ce point est essentiel, il découle d'une vérité d'ordre moral dont l'opinion publique doit être pénétrée — le capital nécessaire au fonctionnement de cette caisse de crédit doit être fourni, *non par l'Etat, mais par la nation tout entière*. Il faut, pour que ce geste ait toute sa portée, toute sa signification patriotique et sociale, poursuit M. Landry, qu'il soit le geste de la reconnaissance unanime de ceux qui ont été défendus, envers leurs défenseurs. Je suis convaincu que la France

de l'arrière apportera à cette œuvre de justice et de reconnaissance le précieux appoint de ses économies et de ses capitaux.

« J'ai réduit le rôle de l'État à celui de promoteur, d'abord, de contrôleur ensuite.

« C'est lui qui, en notre nom et par notre volonté, fera l'appel nécessaire à la nation, facilitera à celle-ci son effort et lui garantira que cet effort portera bien les fruits qu'elle est en droit d'attendre ».

Tel est, Messieurs, en substance le projet de loi de M. Landry. Je vous l'ai exposé assez longuement parce qu'il est intéressant et qu'il pose bien la question sur le terrain de la véritable Justice. La Justice, elle ne consiste pas, comme beaucoup le pensent, dans l'égalité des biens pour tous les hommes, mais dans l'accomplissement du devoir strict de chaque homme vis-à-vis de son frère. Le principe de M. Landry est excellent. Il établit que nous avons un devoir vis-à-vis des soldats. Si, à l'encontre des usages de votre Compagnie, j'ai porté devant vous un débat étranger à toute poésie, à toute littérature, c'est qu'une élite intellectuelle comme la vôtre exerce une influence dominante sur l'opinion et que l'opinion doit être pénétrée de cette vérité que je vous suppliais, en commençant, de prendre en tutelle, à savoir que c'est au civil à préparer un heureux retour au combattant.

Mais si intéressants que soient, à ce sujet, les

projets de lois dont je vous ai entretenus, et en particulier celui de M. Landry, leur organisation colossale sera lourde à mettre debout : Sans mal parler de l'État, on peut dire que ses actes sont lents. Or, M. Landry l'a déclaré lui-même, il serait ici le promoteur. L'arrière fournirait les ressources nécessaires à ce crédit gigantesque, mais l'État réaliserait seul la banque que, si j'ai bien compris, il régirait à peu près ensuite. Nous touchons ici à un point très délicat de sociologie troublante sur lequel je ne veux pas insister, mais vous m'avez comprise. En tout cas, retenons que l'établissement de cette Société de crédit sera difficile et lent en raison de ses origines et en raison de ses proportions énormes.

Ainsi j'en arrive tout naturellement à vous parler d'un autre projet né de l'initiative privée : Le Prêt national aux soldats, fondé par la Ligue des patriotes.

*
* *

C'est au mois de janvier dernier qu'au cours d'une de ses séances hebdomadaires, la section économique de la Ligue des patriotes décida à l'unanimité de créer dès maintenant, pour le retour de combattants, une Société de crédit où ces hommes fatigués de la lutte, épuisés par des années de guerre et trouvant au surplus leur entreprise ruinée, pussent venir demander, la tête

haute et sans humiliation, l'aide d'un petit capital.

Maurice Barrès et M. Ernest Carnot prirent en main l'affaire. D'éminents économistes furent chargés d'élaborer un projet d'institution de crédit. Cette institution prit la forme d'une Société anonyme au capital de dix millions. Afin que les plus modestes parmi les civils puissent concourir à l'établissement de ce capital, les actions ne seront que de cent francs. Ainsi que vous le voyez, Messieurs, il ne s'agit pas d'une œuvre de bienfaisance, d'une charité faite à nos soldats et dont leur fierté pourrait à bon droit s'offenser, mais d'une grande action de solidarité nationale affectant une forme commerciale. Quel est le Français, ayant économisé un billet de cent francs, dans notre classe moyenne si sage, si prévoyante mais si généreuse, qui ne l'apporterait spontanément à cette banque sacrée, destinée à sauver de l'angoisse nos héros exténués ? On n'aura qu'à leur dire : « C'est pour aider nos soldats », et vous verrez les petits rentiers, les petits retraités, les petits patrons, les ouvriers économes, affluer au guichet de la caisse. D'autant que ce ne sera pas là un don, mais un placement — oh ! une affaire bien modeste, puisqu'il serait prévu dans les statuts que sur les bénéfices nets annuels, les actionnaires n'auraient droit qu'à une répartition annuelle de trois pour cent au maximum sur le montant de leurs actions. Mais cette mesure de-

vait contenter le sens de la prudence inné dans notre masse populaire.

Comme ce capital de dix millions serait insuffisant pour satisfaire à la multitude de demandes qui seront adressées à la Société, le projet a prévu que cette Société devra solliciter le concours de l'Etat, des départements et des communes, sous forme de subventions échelonnées sur divers exercices. La Société escompte également l'appoint considérable d'une grande loterie qui serait émise par le Crédit foncier.

Quant aux prêts, ils n'excèderaient pas la somme de trois mille francs. Ils seraient remboursés en dix ou quinze ans, par annuités comprenant un intérêt de cinq pour cent et une fraction du capital. Ces prêts de trois mille francs seraient consentis : à ceux qui ont été mobilisés et qui, au moment de la mobilisation, exerçaient une profession libérale ou bien se livraient à l'exploitation d'un commerce, d'une industrie ou d'une entreprise agricole ; aux officiers ministériels ; aux marins propriétaires d'une embarcation de pêche ; aux veuves et enfants des mobilisés tués à l'ennemi ou décédés des suites de blessures reçues ou de maladies contractées au cours de leur mobilisation, et si ces veuves et ces enfants continuent l'exercice de l'une des professions ci-dessus qui était celle du décédé au moment de sa mobilisation.

*
* *

Messieurs, j'ai reçu il y a quelques semaines une nouvelle excellente. Le Ministre des Finances a autorisé la création de la Société du Prêt national et l'émission de cent mille actions de cent francs, soit le capital de dix millions dont la Ligue des patriotes n'avait pas toujours espéré la possibilité. *Croyez bien que cette autorisation seule est une première et grande victoire.* La promptitude avec laquelle ont marché les choses depuis le début de cette année, fournit un exemple de l'avance que prend toujours une initiative privée sur un projet parlementaire. A l'heure où je parle, des techniciens mettent sur pied l'entreprise. Il reste donc à opérer d'une part la réalisation matérielle de cette Société de crédit au point de vue organisme, d'autre part, la préparation de l'arrière à son devoir. Des financiers s'occupent de la première besogne. A nous la seconde.

Je me souviens qu'à la réunion de la Ligue où fut prononcé pour la première fois ce chiffre de dix millions pour le capital initial, je me permis de dire au président que j'espérais que ce capital serait couvert bien des fois. M. Ernest Carnot me répondit qu'il en acceptait l'augure. Je vous demande, Messieurs, d'en faire autant. Considérez le nombre de soldats qui attendent de nous en ce moment le repos, la sécurité; re-

gardez autour de vous les petites boutiques fermées pour cause de mobilisation, les ruines multipliées parmi les jeunes ménages ; élargissez votre vision, envisagez toute la France et dites-moi si l'œuvre n'est pas grande : Vous savez bien que trois mois après la victoire les dix millions seraient engloutis dans les prêts les plus urgents et que par milliers des cas intéressants surgiraient encore et réclameraient l'aide de la Caisse épuisée. Il faudra donc multiplier ce capital.

Déclarer que, la paix signée, la France de l'arrière, celle qui n'aura pas combattu, se renfermera dans un égoïsme béat, rassemblant ses biens heureusement sauvés et augmentés, sans se soucier de l'armée poudreuse et boueuse, au casque bossué, à la capote déchirée, qui n'aura plus sa place dans la société, ce serait faire aux civils une injure impossible et qu'ils n'ont pas méritée. Je m'en porte garante : pour la classe moyenne, il suffira de lui montrer le fonctionnement de la Société et son but pour qu'elle souscrive. Les petites gens, même quand ils ne l'ont pas éprouvée pour eux-mêmes, comprennent bien les trances de la misère ; les difficultés pour le gagne-pain les émeuvent plus que tout, et ils ne résistent jamais aux grands élans de leur sensibilité. Parmi toutes les lettres d'encouragement que je reçus durant ma campagne, il y avait celle d'un brave homme qui m'écrivait à peu près ceci : « Je suis un retraité du chemin de fer, et je ne suis pas riche ;

mais j'avais cependant économisé mille francs. Or, dans mon village, le boulanger ayant été mobilisé, sa femme continuait le commerce qu'elle gérait tant bien que mal mais qui périssait. Ce n'était pas un secret pour personne qu'elle s'endettait tous les jours. Quel tourment pour le mari ! A sa dernière permission, je suis allé le trouver et lui ai dit : « Ne vous inquiétez pas. Je sais que vous « avez besoin d'argent, mais j'ai mille francs et « ils sont à votre disposition ». Voilà un soldat qui repartit tranquille ».

Et mon admirable bonhomme ajoutait : « Ce que je vous raconte là, Madame, n'est pas pour me vanter, car je trouve que tout le monde devrait faire comme moi quand il s'agit de nos soldats ».

Des bonshommes comme celui-là, Messieurs, on en trouvera par milliers dans le peuple de France si l'on se donne la peine de les éclairer sur l'action que nous méditons.

Mais si l'on doit rencontrer ce désintéressement et cette générosité chez de pauvres gens qui ont eux-mêmes souffert de la guerre, que ne devons-nous pas attendre du concours des personnes dont les affaires se sont accrues du fait même des hostilités et qui ont augmenté leurs ressources dans de notables proportions ! Ce sont, Messieurs, les caricaturistes et les esprits chagrins ou jaloux qui les ont représentées l'œil sec et le cœur dur. Rouen sait mieux qu'aucune ville leurs inépuisa-

bles largesses envers toutes les œuvres de guerre. Ce sont des Français de la même essence que nos combattants. Pensez-vous qu'ils pourraient hésiter à mettre de gros capitaux dans une Société de solidarité envers le héros qui reviendra ruiné après la victoire? C'est la grande œuvre de guerre, c'est la plus large, la plus nationale. C'est elle qui empêchera que, dans la société de demain, le poilu de l'Yser, de Verdun ou du Chemin-des-Dames, ne devienne un paria. Je demande pour elle, Messieurs, le patronage de votre Compagnie.

RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M^{ME} COLETTE YVER

Par M. le chanoine PRUDENT, président.

MADAME,

Vous ne vous êtes pas trompée lorsque vous avez dit tout à l'heure que l'Académie de Rouen avait pensé, en vous ouvrant ses rangs, à glorifier, pour autant qu'elle le peut, la femme française. Celle d'hier, qui ne fut pas seulement la grâce, l'intelligence ailée, le goût, le tact, la vivacité et l'activité, mais aussi le don de soi généreux, avec, seulement, un peu de mousse légère pour faire pétiller le bon sens dans la coupe sans la laisser déborder. Celle d'aujourd'hui surtout. La femme française a, dans sa collectivité, étonné au cours de cette guerre, comme nos soldats, un univers qui la jugeait d'après quelques monomanes de la frivolité et de l'espièglerie et qui ne daignait pas voir jusqu'où peut s'élever son âme apte à tous les sacrifices. Cette âme, vous l'avez

dit, je le répète avec une conviction pareille, fut admirable en nos âpres jours. Aux mères, aux veuves, aux infirmières; aux vaillantes qui maintiennent, par leur travail, le fonctionnement des organismes indispensables à la vie économique; aux consolatrices de nos affligés innombrables; aux inspiratrices de héros, héroïnes elles-mêmes; aux orantes qui lèvent les bras vers Dieu; à toutes celles qui font que le pays « tient » parce qu'elles « tiennent », nous aussi nous rendons hommage. Et nous proclamons à l'avance que, la paix venue, elles auront droit à leur part de gloire comme à la reconnaissance publique.

Mais votre modestie vous induirait en erreur, Madame, si elle vous persuadait que le seul souci d'honorer la femme française en général a conduit le geste par lequel nous vous avons appelée. C'est bien à votre personne que sont allés nos suffrages. Exception rare? Oui, puisque c'est la seconde fois seulement, depuis sa fondation, que l'Académie se pare, au titre résidant, d'une académicienne. Mais exception si motivée! Écrivain d'invention féconde et d'art très sûr, moraliste de vraie sagesse, par surcroît Rouennaise éprise de votre ville autant que nous le sommes tous, l'ayant chantée sur tous les modes, celui de la guerre comme celui de la paix, accrochant à sa couronne antique une nouvelle fleur d'or par vos œuvres, vous étant fait ainsi, sans le savoir peut-être sinon d'aujourd'hui, de chacun de vos concitoyens un

de ces amis inconnus dont a parlé le poète, étrangers, disait-il,

en qui je sens des proches,
Rivaux de ceux que j'aime et qui m'aiment le plus :

comment n'aurions-nous pas, pour vous, soudain compris que nos règlements pouvaient se lire au féminin, et notre vieil écusson, une fois par hasard, s'agrémenter sur ses bords d'un point de dentelle ? Nous n'avons pas mis d'audace à ce coup, croyez-le bien. Si votre entrée ici est un miracle, vous-même l'avez fait. Demeurez donc : « la bienvenue au jour vous rit dans tous les yeux » ; l'ombre de Marie Dubocage se lève pour vous accueillir, avec celles de Poussin, de Fontenelle, de Corneille — que ne puis-je dire aussi de G. Flaubert ! rien ne manque à sa gloire, il manquait à la nôtre — et toute la cité vous salue avec respect, aussi glorieuse de vous que notre Compagnie.

Demeurez : l'œuvre très belle que vous venez de nous recommander, nous lui donnerons, à cause d'elle-même et à cause de vous, nos sympathies effectives, voire, pour peu que nous en ayons, notre influence. L'Académie de Rouen ne s'est jamais recluse en une tour d'ivoire ; elle est mêlée activement aux contemporains ; elle vit ; elle prend part aux manifestations de progrès social, de développement industriel, de mutualité, de bien populaire sous quelque forme que ce soit, autant qu'elle monte la garde près du temple des

Arts, des Sciences et des Belles-Lettres. Elle prenait encore en ce sens, il y a quelques mois, des initiatives, qu'elle poursuivra puisqu'on ne les a pas dédaignées. De son fauteuil — ne pouvant faire davantage — elle s'est complue avant la guerre aux leçons judicieuses que vous faisiez dans les grands journaux parisiens à ces Madame ou Mademoiselle Durand, comme vous les nommiez : les femmes bureaucrates, les jeunes filles employées de magasin, les ouvrières en passe de créer un foyer, la plupart inexpertes à la tenue d'une maison et à la conduite de la vie, phalanges nombreuses, si intéressantes, si foncièrement françaises ! L'œuvre du « Prêt national » lui sera donc chère. Il ne dépendrait pas de nous, Madame, si nous détenions quelque part de pouvoir, que les concours les plus efficaces ne vous réjouissent en même temps que nos sympathies.

Je mentirais toutefois à dire que la philanthropie nous attira vers vous comme les Belles-Lettres. Que voulez-vous ? Peut-être tout le monde ne savait-il pas, avant ce soir, que M^{me} Huzard, née de Bergevin, est une dame de charité au cœur chaud ; personne n'ignore depuis longtemps que Colette Yver est une romancière exquise.

* *

Romancière : je viens de prononcer enfin le mot attendu. Fut-il un temps, chez nous, où une

élite austère, trop raréfiée maintenant, s'en serait effarouchée ? Il se peut. Qui sait si nul demeurant de cette époque, égaré ici par mégarde, ne s'inquiète du son qu'il va rendre sur mes lèvres ? Car enfin il se pourrait que le sort eût été malin, Madame, en faisant qu'à votre discours un président de ma condition soit chargé de répondre. Mais qu'on se rassure : je sais qu'il y a roman et roman. Aucun instrument d'influence ne peut servir le bien et le mal plus que celui-ci, je ne l'ignore pas. Par ailleurs, en aucun autre genre littéraire, l'évolution dont Brunetière cherchait les lois s'est-elle manifestée davantage ?

Pour nos grand'mères le roman était quelquefois un récit d'aventures : le *Grand Cyrus* ou *Don Quichotte*, les *Mousquetaires* ou les *Misérables*; simplement *Robinson Crusoë* pour les plus timides : ô recherche du merveilleux éternellement chère à la nature humaine ! Mais il était bien plus souvent, il était surtout une histoire sentimentale. Son but unique était presque, à leurs yeux, de bercer la faculté de rêve, de faire frémir la passion cachée. Il triomphait à faire la psychologie de la *Nouvelle Héloïse*, de *Valentine*, de *René*, de *Mauprat*, voire — et combien merveilleusement ! — de *Madame Bovary* où, avec trop de plaisir, de faibles âmes se reconnaissaient. Aussi les professeurs de morale, à plus forte raison les directeurs de conscience, éloignaient-ils de lui leurs disciples fragiles comme d'un séducteur. « Je

suis prise à cette glu » avouait M^m de Sévigné — et il ne s'agissait que de la *Cléopâtre* de La Calprenède, qu'a si bien arrangé Boileau — cela m'entraîne comme une petite fille ; c'est d'une folie dont je vous demande le secret ». Le secret ! La tentation est flagrante, on le voit. Montaigne, par contre, avait dit avant elle, à pleine bouche, en fanfaron : « Je n'aime pour moi que les livres plaisants et faciles qui me chatouillent » : est-il possible de déclarer plus brutalement son péché ! De la lecture faite dans ces conditions, une marque, un trouble, restait au cœur pour toute la vie. « Je suis de ceux, écrivait George Sand, pour qui la connaissance d'un livre peut devenir un événement moral » — moral : entendez en émancipation comme en élévation. — Elle continue : « O Corinne ! ô Bernardin de Saint-Pierre ! ô Virginie ! ô Atala ! ô ma jeunesse écoulée ! » Que ne se garda-t-elle, en son âge mûr, d'inventer, pour le dommage de ses lectrices, des héroïnes autrement capiteuses que celles qu'elle vient d'énumérer, rendues plus charmeresses encore par la magie de son style !

Aujourd'hui les romanciers — je parle seulement de ceux qui comptent — prétendent plus haut : ils veulent *enseigner*. Distraindre, émouvoir, ne sont plus pour eux que les moyens d'y parvenir. Ces poètes ambitionnent d'être historiens et théoriciens. C'est leur honneur. Leurs ouvrages sont, en conséquence, le tableau des mœurs au

moment où ils écrivent, une psychologie des caractères qui les entourent, des fresques où s'inscrit au vif toute une époque, des « tranches de vie », comme ils disent. Tous les problèmes à l'ordre du jour leur servent de thèmes. Ils plaident pour, ils plaident contre; ils énoncent des considérants, ils jugent. Le roman actuel est philosophique, économique, politique, théologique; il est social surtout. Demandez à Balzac, à Bourget, au Barrès de la *Colline inspirée*, au Bazin de la *Terre qui meurt*, au Bordeaux des *Roquevillard*, même — je le dis sans plaisir, certes — au Zola de *l'Assommoir* et au Marcel Prévost des *Demi-Vierges*. Nos arrière-neveux, s'ils ont une critique suffisante, retrouveront en lui la société que nous étions hier. Que dis-je : nos préoccupations patriotiques de l'heure présente, nos cas de conscience de la guerre y seront pleinement. *Colette Baudoche*, *Jean Oberlé* les avaient fait prévoir; *Le sens de la Mort* les montre dans leur sublimité théologique, *La Closerie de Champdollent*, dans l'acuité de leurs répercussions sociales, *Mirabelle de Pampelune* dans leur grâce menue mais chevaleresque.

Ainsi le roman est devenu un genre où se rassemblent et s'épanouissent tous les autres. Romancier : amuseur, disaient les douairières à paniers du XVIII^e siècle; romancier : sociologue, disons-nous maintenant, non sans un peu d'excès sans doute; romancier : penseur; romancier : mo-

raliste. A quelle cîme plus haute voulez-vous que le roman s'élève !

Vous n'avez pas cru, Madame, que j'étais loin de vous pendant les considérations surannées que je viens de faire. J'étais tout proche. J'ai, sans le dire expressément, situé votre œuvre parmi les catégories diverses du roman français. Vos livres sont des livres de pensée. Ils provoquent à réfléchir. Ils entraînent sans doute par des affabulations mouvementées, ils captivent la curiosité et ils émeuvent, mais en instruisant. Un *sursum corda* sort de chacun d'eux. Or, à qui tient une plume, pour quelque fin que ce soit, je ne sache pas qu'on puisse adresser de plus bel éloge.

*
* *

L'ouvrage d'où naquit votre notoriété s'appelle les *Cervelines*. Vous déplaît-il que je m'y arrête ? Etes-vous comme Coppée qui ne pouvait plus entendre évoquer « le Passant », ou Sully-Prudhomme que la récitation du « Vase brisé » faisait fuir ? Mais une femme ne renie pas ses filles. (« Mes chères enfants de papier », disait de ses créations livresques M^{me} Julie Lavergne).

A Rouen, quand les *Cervelines* parurent, ce fut un éblouissement et un ébahissement. « Qui ça, Colette Yver ?.. Elle est d'ici, vous en êtes sûr ? Un talent de cette envergure, cela s'annonce par degrés : l'aube, l'aurore, le plein soleil : si

l'astre était de chez nous, nous en aurions déjà vu quelque chose !... » Ceux qui savent tout prononçaient, après le pseudonyme, le nom authentique. « Une vraie jeune fille alors ?... » La surprise grandissait...

La mienne — je crois, Madame, que vous ne me défendez pas de le dire — était faite du souvenir d'une toute jeune enfant, rencontrée chaque jour au voisinage le plus proche. Dans ce quartier de Saint-Nicaise évoqué par vous tout à l'heure, en un vieil hôtel où je ne sais quelle tradition veut que le P. de Ravignan ait séjourné, sa famille habitait à un étage, moi à l'autre. Rien de plus discret, rien de plus délicat que la physionomie du père, de race foncièrement honnête, d'âme vraiment noble. Rien de meilleur — je voudrais pouvoir dire plus bon — que la mère. Du premier au second palier, celle-ci et une autre — la mienne — échangeaient par hasard d'un mot rapide leurs soucis de tendresse. Dans l'escalier commun les jeunes gens saluaient l'abbé au passage, les jeunes filles lui tiraient leur révérence. On m'eût prophétisé alors que sortirait de là un peintre de valeur : je n'en aurais pas été autrement surpris, car il m'eût paru que c'était un développement naturel d'intelligence dans un milieu où elle abondait. Mais que je coudoyasse dans cette fillette à l'œil franc, à la parole rare, un futur écrivain de grand renom, et que — l'aînée suivant la cadette, cela se voit — Hélène

Avril dût ensuite prendre aussi son brin de plume comme Colette Yver : cela, si on me l'eût dit, m'eût semblé un prodige. Avec les *Cervelines*, le prodige commençait d'éclater cependant. Quoi ! l'auteur, c'était cette petite ? — je ne pouvais m'empêcher d'en parler avec cette irrévérence : nous croyons toujours que ceux que nous avons vus enfants restent tels. — Il est vrai, je l'avais remarquée très réfléchie, très écoutante : alors c'était une habitude d'observation, sa retenue ? Elle emmagasinait des notes ? ô studieuse ! Mais enfin, les *Cervelines* — mot joliment forgé pour le dire en passant — où les avait-elle connues ? De tels types ne s'inventent pas de toutes pièces en effet, il faut en rassembler les éléments épars avant de les peindre. Je le sus plus tard, je connus les enquêtes faites à Paris et chez nous, et j'admiraï la conscience et l'effort.

Et qu'est-ce, au demeurant, que les *Cervelines* ?
Écoutez ce dialogue :

« — Il y a des êtres (des femmes) auxquels il ne faut pas s'attacher... ce sont des *Cervelines*.

« — Qu'appelles-tu des *Cervelines* ?

« — Des femmes qu'il y a maintenant, qu'il y a en masse à Paris surtout, mais en province aussi. Les romanciers ont dénoncé le danger des coquettes, le danger des aventurières, le danger des dévergondées ; mais il y a le danger des *Cervelines* qui est peut-être le pire, parce que les autres, au moins, c'étaient des femmes. Celles-là sont

des cervelles; de belles petites cervelles, qui portent de jolies robes, des attraits, de la grâce, et qui ont gardé de la femme, et de la meilleure, tout, tu entends bien, tout, sauf le cœur; et le cœur souvent même, sauf l'amour.

« — Tu n'es pas féministe.

« — Féministe? Quoi? Tu penses à ces vigoureuses personnes militantes qui prêchent l'inimicé contre l'homme, en faisant état de se masculiniser, et qui empruntent des extravagances de leurs chefs de file un renom de ridicule? Mais ce n'est pas d'elles que je te parle; le péril n'est pas là. Il est chez celles qui sont demeurées charmantes, qui n'ont pas de système, pas d'affiliations, pas de mots d'ordre, mais qui, ayant laissé leur vie refluer au cerveau, n'ont plus besoin d'amour tout simplement. Elles ne se marient pas; on ne les appelle pas vieilles filles, ce sont des *personnalités*... on dit des *personnalités*, tu comprends... Elles pullulent ».

Donc cervelines: êtres anormaux. Exquises tout de même quelques-unes. Telles Eugénie Lebrun, la journaliste, Jeanne Bœck, la doctoresse, et surtout Marcelline de Rhonans, la conférencière à succès de notre hôtel des Sociétés savantes, Messieurs mes Confrères. Mais qu'importe à un pays leur charme et leur savoir, si, comme on vient de le dire, elles y pullulent?

Par l'accroissement excessif de leur nombre, la race peut s'atrophier et mourir. Le danger social

est donc manifeste. Et voilà la conclusion formelle à tirer du roman : point trop de cervelines. Elle est moins exprimée qu'insinuée : c'est de plus d'art, le résultat est le même. Ne l'avais-je pas dit tout à l'heure : romancière : moraliste.

Mais du cas posé par les *Cervelines*, d'autres surgissent nécessairement. Vous les avez, Madame, vus tout de suite et traités aussitôt.

Voici le principal : supposé que la cerveline se marie — exception évidemment, mais tout arrive — quel ménage feront l'époux et l'épouse ? Entre elle et lui, l'esprit de personnalité développé à l'extrême — « ce sont des personnalités ! » — laissera-t-il l'union possible longtemps ?

S'ils exercent, chacun de son côté, des professions libérales différentes, leur entente pourra-t-elle durer dans la poursuite d'intérêts dissemblables, avec une passion de réussir opposée ? Et si leurs professions sont pareilles, le conflit ne sera-t-il pas rendu plus probable encore, par la vogue d'un seul malgré l'égalité des talents, l'exaspération inévitable des amours-propres, la jalousie latente, les accusations secrètes d'égoïsme ?

Or, à ce moment, un grave devoir, un devoir impérieux s'imposera-t-il spécialement à la femme, et ce devoir, quel sera-t-il ? Il s'agit, ni plus ni moins, de faire s'incliner d'un peu l'un des conjoints devant l'autre : lequel sera-ce ?

Mais voici que le trouble augmente : un enfant est né. L'épouse n'aurait-elle pas à ce moment,

plus que l'époux, le devoir de subordonner sa vie de science à sa vie familiale? Être doctoresse d'abord, ou bien d'abord être mère?

Tels sont les problèmes posés et résolus par *Princesses de science*, puis, un peu plus tard, dans des contingences distinctes, par les *Dames du Palais*.

Le public fit à ces ouvrages un ardent accueil. Mainte revue les reproduisit, mainte Société de lettres ou de moralisation les couronna. Ils le méritaient. La composition en est parfaite; plus souple dans *Princesses de science*, plus sobre dans *Dames du Palais*. Le style est d'une aisance, d'une clarté, d'un tour remarquables. Or la solution qu'ils apportent aux questions soulevées, c'est celle de la tradition et du bon sens français. Celle du christianisme après tout, qui, n'ayant, de siècle en siècle, cessé d'élever haut la femme, lui a néanmoins, respectant la nature, toujours attribué pour principale mission d'être le cœur plutôt que la tête de la famille. Aucune forme de culture intellectuelle ne lui est refusée de ce fait. Qu'elle ait tous les brevets et tous les talents qu'elle voudra. Même qu'elle vote dans nos comices nationaux le jour où on croira qu'elle le puisse; (quitte à faire parfois comme fit récemment miss Rankin, l'Américaine députée: le jour où les représentants de son pays durent répondre par leur vote au président Wilson qui demandait l'autorisation de déclarer la guerre, miss Rankin,

pâle, la mort dans l'âme, n'osait regarder l'urne aux suffrages qu'on lui tendait. « Votez ! » lui cria l'assemblée. Elle s'affaissa tout à coup et... fondit en larmes). Mais s'il faut, pour que la femme garde l'immense honneur de rester ce à quoi son instinct la prédispose, je veux dire le ciment qui lie entre eux les hommes, la cellule de vie qui constitue les familles et maintient fortes les nations, s'il lui faut sacrifier à cette fin quelque parcelle d'intellectualité pure : qu'elle ait la générosité d'y consentir.

Quand le public français, lisant *Princesses de science*, entendit Thérèse, la doctoresse, dire, après maintes vicissitudes, à Guéméné, son mari : « Désormais je serai ton assistante » ; et quand, dans les *Dames du Palais*, il entendit Henriette Mercadieu, l'avocate, près d'épouser l'avocat Vélines, expliquer : « Je serai sa secrétaire », il reconnut sa propre pensée, et il applaudit. Qu'il relise ces ouvrages à l'heure où nous sommes, si ses tragiques préoccupations lui en laissent le loisir : ils élèveront encore sa conscience déjà portée très haut par le sacrifice. Il saura jusqu'où et dans quelles conditions les femmes, après la guerre, seront aptes à prendre, dans l'organisation générale du pays, la place de tant d'hommes immolés. Il n'aura plus alors, que par hasard, espérons-le, l'occasion d'écrire sur le front de quelqu'une le mot de Shakespeare : « Fragilité » ; il sera heureux de reconnaître, chez celles qui

l'auront acquise, la supériorité des compétences ; mais, au nom de l'intérêt commun, il en obligera peut-être un bon nombre à ne pas perdre de vue l'avertissement sévère de Bossuet, applicable ici comme autre part : « Malheur à la science qui ne se tourne pas à aimer ». Au lendemain de quatre années d'hécatombes, qui aura droit de dire qu'il exagère ?

*
* *

Je me suis attardé sur ces trois ouvrages, Madame, parce que, devant vos contemporains, ils vous personnifient. Je dois, hélas, me refuser le plaisir, dans la crainte de retenir trop cette assemblée, de louer comme il conviendrait *Métier de roi*, celui de vos livres que de bons juges préfèrent, bien conduit, de vaste ordonnance, où toutes les âmes sont si belles, de quelque théorie politique qu'elles se réclament ! N'est-ce pas à son propos que quelqu'un disait : « Colette Yver est comme Fra Angelico : quand elle peint des diables, ils gardent des airs d'anges ». Je ne ferai que nommer aussi *Comment s'en vont les reines*, et *Sables mouvants* ; et vos « Nouvelles », ordinairement d'une grâce délicieuse ; parfois descriptives de si poignantes souffrances qu'on se demande : où les a-t-elle connues ? depuis le douloureux *Coin du voile*, jusqu'à la joyeuse *Pipe de Teddy*, qui amusa tant ces jours-ci nos chers Anglais de Rouen, et avec eux — oh ! gentiment,

correctement — à ma connaissance du moins —
mainte petite Rouennaise apprivoisée.

Mais comment pourrais-je ne pas m'arrêter un instant encore devant le *Mystère des Béatitudes*, votre dernier né d'avant la guerre, si je ne me trompe ? « Bienheureux les pauvres en esprit » : toutes les béatitudes en une seule, selon vous, et c'est d'une exacte autant que profonde philosophie.

Donc, il y a un fléau terrible pour les hommes : la passion de s'enrichir, et il y a une source de paix assurée : le détachement de l'argent.

L'argent est cependant, constatons-le d'abord, une puissance extraordinaire dont on doit tenir compte. Il aide la civilisation, l'art, la charité, la pensée. Chacun en veut sa part raisonnable, chacun a droit à la posséder, car on ne vit pas sans lui ; l'argent est la matière sur quoi s'exerce le plus ordinairement la justice distributive. Mais, à cause de sa puissance et des plaisirs que par là il procure, il est le pire des tentateurs. Prenons garde : Béalzébub est en lui. Écoutez ce réquisitoire :

« Venimeux, il pourrit tout. Il n'a qu'à se glisser entre deux affections pour les gâter ; et c'est l'ennemi de l'amitié contre laquelle il lutte et qu'il terrasse toujours. Il sert de ciment à la famille, dit-on ? Mais il la désagrège à la fin. Il tue éternellement ce qu'il y a de plus pur dans l'humanité, le désintéressement. Il corrompt les individus,

il corrompt les familles, il corrompt les œuvres, il corrompt les institutions, il corrompt les races... C'est un faux dieu. Tout ce qui a été fait de vraiment grand a été fait sans lui ».

Cette diatribe, plus inspirée peut-être par le sentiment que par la raison froide, est de l'un des personnages du roman. Nous y retrouvons l'écho vibrant de l'*auri sacra fames* d'Horace, et comme la voix âpre des invectives de Juvénal; mais c'est trop exactement contre nos sociétés modernes, affolées de finance, passionnées de trafic, accablées de luxe, gorgées de bien-être, et, en outre, soustraites de plus en plus aux vieilles morales, qu'elle est proférée. Oh ! certes, les symptômes de notre maladie datent de loin : ouvrez les mémoires d'Ormesson et les sermons de Bourdaloue : on la connaissait sous Louis XIV ; évoquez l'époque de Law : elle allait alors jusqu'au délire ; rappelez-vous simplement les iambes de Victor de Laprade écrits il y a cinquante ans : elle croissait encore.

L'art, c'est l'argent ! Seul Dieu, seul idéal des âmes ;
L'argent qui fait l'homme de bien ;
Qui soumet au banquier les princes et les femmes,
Qui donne rang de citoyen !
On en veut : car il faut aux penseurs, aux poètes,
Festins, salons, coursiers de choix ;
Car il faut fréquenter et vaincre par ses fêtes
Les banqueroutiers et les rois !
Car il faut oublier dans les plaisirs profanes
L'amour trahi, le ciel perdu,
Et payer les bouffons, les vins, les courtisanes
Avec le prix de Dieu vendu !

L'argent, à l'heure présente, connaît-il des adorateurs qui mériteraient de pires anathèmes ? A chacun de répondre.

Mais les imprécations irritent, elles ne modifient personne. Les exemples ont plus de chance. C'est votre manière à vous, Madame. Que vos héros se lèvent donc pour nous donner la terreur des passions d'argent. Venez, Cyprien Loche, baronne Avignon, Huguette Gérard, Jean Solème et sa femme, troupe poussée à l'abîme par une cupidité folle. Venez surtout, pour nous prêcher la beauté du détachement, vous les grands cœurs, Andrée Ornans, Muzard, abbé Naïm.

L'abbé Naïm ! Puis-je prononcer le nom de celui-là sans le saluer ? Un coup d'audace ou de témérité cette figure ? Créer de pied en cap un saint, et un saint du xx^e siècle, et un saint qui tienne tout à la fois de Vincent de Paul et de François d'Assise : quelle ambition magnifique ! Mais aucune fiction pourra-t-elle en ceci jamais égaler le réel ? Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable : c'est pourquoi le roman, dans un tel sujet, est forcément au-dessous de l'hagiographie. Vous-même ne prétendiez pas la dépasser, Madame. Il a du moins l'avantage d'aller au cœur de beaucoup d'hommes qui ne liraient pas l'histoire. Votre « Mystère des Béatitudes », avec ses personnages évangéliques et ses décaqués en contraste, sera toujours un livre bienfaisant que les bourgeois affairés, que vos amis des classes

moyennes aussi, que vos clients même du futur « prêt national », auront demain profit à relire. Il donne le goût de la vie humble, du travail pour lui-même plus que pour le gain, du devoir simple, des habitudes modestes, des affections d'où l'intérêt, impitoyablement, est exclu. Si j'avais à y mettre une épigraphe explicative de son titre, ce serait ce mot de Lacordaire : « Un grand cœur dans une petite maison » ; ou encore ce dernier vers du sonnet du célèbre Soulayr :

Tout bonheur que la main n'atteint pas n'est qu'un rêve.

*
* *

Vos contemporains, Madame, attendent de vous d'autres leçons encore. Votre plus beau chef-d'œuvre se prépare. Ce n'est pas en vain que vous avez visité les ruines des villages de la Somme et le désert de ses campagnes. Ce n'est pas en vain que vous avez accumulé en vous les images et les émotions dans un voyage sacré aux plaines de l'Yser, où vous étiez il n'y a pas encore huit jours ; causant avec l'héroïque soldat belge en ses humides tranchées, constatant l'indomptable ardeur de ses officiers, séduite par l'accueil simple et le tranquille courage de sa reine.

Les matériaux d'un nouveau livre sont constitués par là, où vous vous répandez tout entière, dans un sursaut d'âme que vous ne vous connaissiez pas. Quel en sera le sujet ? Je n'aurai pas

l'impertinence de me le demander. Il louera sans doute nos héros, et j'applaudis par avance. Permettez-moi d'exprimer le souhait qu'il prêche, en même temps, sans leur ménager leur part d'éloges, nos héroïnes, j'entends toutes les Françaises. Le thème de la famille — domaine de la femme — est à reprendre d'après les contingences nouvelles qu'a créées la guerre. Déjà la nécessité du repeuplement suscite parmi les publicistes les idées les plus extravagantes. *Mère sans être épouse* : tel est le titre d'un récent livre, répandu à profusion, pour jeunes filles ; *Mariages de seconde classe* : tel est le nom, venu d'Allemagne, proposé pour colorer désormais l'adultère érigé en bienfait social. Abominables théories qui, pour l'honneur public, ne devraient avoir l'audace de s'exprimer ni haut, ni bas, ni nulle part. Qu'on dresse à l'encontre l'image de la famille, de l'authentique famille française, telle qu'elle fut, telle qu'elle est encore en beaucoup de foyers, telle qu'elle devra être toujours : avec sa grave discipline, ses rejetons nombreux, sa joie pure ; j'ose dire : avec sa dignité chrétienne, propagatrice incomparable de vertus. Voilà, pour les romanciers des heures prochaines, l'un des grands services à rendre à la patrie. Vous serez des premiers parmi ceux-là, Madame : l'autorité, la sagesse de vos livres précédents, nos désirs aussi, vous y appellent.

Mais ne viens-je pas d'outrepasser le droit d'ex-

primer des vœux ?... Quoi que vous fassiez, Madame, vous aiderez, nul n'en doute, aux rénovations qui s'imposent. Déjà votre chère ville de Rouen s'en réjouit. Et, plus que vous-même, peut-être, l'Académie, l'heure venue, en sera fière.

RAPPORT SUR LES PRIX PELLECAT

Par M. SAMUEL FRÈRE.

MESSIEURS,

Quand le rapport des prix Pellecat n'a, pour faire excuser la monotonie de son renouvellement annuel, ni la verve, ni la dialectique de certains de nos collègues, justement applaudis dans de précédentes séances, il risque fort de s'imposer à vous comme un procès-verbal périodique où les redites dégénèrent aisément en banalités.

Il y a cependant, Messieurs, des choses qu'il est bon de répéter chaque hiver à cette place. C'est, par exemple, comment il se trouve de vrais riches par la bourse et par le cœur (le cœur est parfois la bourse de l'esprit), soucieux d'employer une partie de leur patrimoine à établir entre nos mains des fondations destinées à l'encouragement du beau et du bien.

M. Pellecat fut un de ceux-là : après d'autres, il commit cette admirable banalité des âmes généreuses : partager sa fortune avec de moins heureux quand ces moins heureux se révèlent les plus dignes ; voilà comment, depuis 1911, nous

distribuons annuellement, en son nom, deux prix de mille francs, décernés, suivant l'expression du testateur, « à deux jeunes gens de Rouen ou du département, jugés avoir le plus de mérite et qu'il est utile d'encourager dans leur carrière ».

Maintes fois déjà, il a été expliqué ici, en quoi nous avons pu, malgré les termes généraux du legs, et en nous inspirant des vœux latents du bienfaiteur, choisir plus volontiers nos lauréats dans le personnel studieux des arts de la forme. C'est encore ce qui se présente aujourd'hui. L'Académie récompense, en 1917, M. Fernand Jeanne, élève de l'École d'Architecture de Rouen, et M. Michel Fréchon, peintre, élève de l'École régionale des Beaux-Arts.

L'appréciation des aptitudes de ces deux jeunes gens résulte pour nous d'une double source : l'examen *de visu* de leurs travaux, l'opinion des professeurs sur la conduite et la capacité des candidats.

M. Jeanne est né le 12 décembre 1898 à Petit-Quevilly. Il appartient à une famille de modestes fonctionnaires des postes dont l'honneur est la richesse. Les leçons d'énergie ne lui manquèrent pas ; tout enfant, ses habitudes révélèrent le signe distinctif de son caractère : travail constant et persévérance. A treize ans, il entre dans le bureau d'architecture de notre distingué confrère, M. Chirol. Il y est encore. A quinze ans, il commence à

suivre les cours de l'Ecole régionale des Beaux-Arts de Rouen. Son cahier scolaire nous permet dès lors de mesurer la marche ascendante de ses études. Tous les prix lui arrivent : ornement, modelage, mathématiques, aquarelle, perspective, anatomie. Il affronte victorieusement tous les concours : concours d'essai pour admission à l'Ecole d'Architecture, concours officiel et définitif pour cette même admission. Celui-là est des plus sérieux et gros de difficultés. En temps ordinaire, il dure un mois, et s'effectue par une suite d'éliminations. Suspendu en 1915 et en 1916, on l'a de nouveau ouvert à Paris en juin 1917 : cent quatre-vingt-dix-neuf candidats se présentaient, vingt-cinq seulement ont été admis, et Jeanne fut du nombre avec des notes flatteuses.

Voilà donc l'élève de MM. Delabarre, Ruel, Lelong et Scarceriau entré à l'Ecole d'Architecture de Rouen pour deux ans en deuxième classe, deux ans en première classe : Après un dernier examen passé à Paris, il recevra le titre d'architecte diplômé par le Gouvernement. Pendant ces quatre années, notre lauréat aura à subvenir aux frais de son instruction. L'Académie est heureuse de penser que les avantages matériels du prix Pellecat ne lui seront pas alors inutiles.

Dans l'envoi de M. Jeanne à notre Compagnie, nous trouvons d'abord d'agréables dessins au crayon noir, vieilles maisons et vieilles rues de notre ville, traités avec souci de l'effet pittoresque.

Quant à ses projets d'élève architecte, coupes, plans, élévations géométrales ou perspectives, ceux de nous que la nature de leur profession met à même de se prononcer avec pertinence, sont également satisfaits de l'ensemble et des détails, dans ces multiples morceaux d'étude bien compris et heureusement exécutés. Sans doute, nous n'avions pas à exiger d'un pareil portefeuille le produit d'une expérience consommée ou la trace d'une idée géniale. Notre lauréat est au début de la carrière. Il a du temps devant lui, pour devenir un Philibert Delorme ou un Soufflot. En attendant, il a raison de s'en tenir aux leçons de ses maîtres.

« L'influence des maîtres, disait excellemment Gounod à l'Institut, est une véritable paternité; vouloir se passer d'eux est aussi sensé que prétendre être père sans avoir été fils. Or la vie transmise de père en fils laisse absolument intact ce qui dans le fils constitue la personnalité. Ainsi en est-il de la tradition des maîtres qui est la transmission de la vie dans le sens impersonnel ».

Et puis, souvenons-nous que dans tout architecte, il y a deux hommes : un artiste et un constructeur; ces deux hommes sont réunis en un seul et ils doivent l'être, l'un pratiquant ce que l'autre a conçu et tous les deux se concertant pour mettre l'utile à l'unisson du beau. Comme constructeur, l'architecte s'occupe du nécessaire et du commode, il éprouve les matériaux, il en calcule la

résistance et la pesanteur, il en détermine la coupe et il dispose l'édifice de façon à le rendre à la fois solide et convenable. « Comme artiste, l'architecte invente des combinaisons de lignes et de surfaces, de pleins et de vides, qui devront éveiller dans l'âme du spectateur des impressions d'étonnement ou de majesté, de crainte ou de plaisir, de puissance ou de grâce. Ainsi, avant que la science soit soumise en lui à toute la rigueur des mathématiques, son art, échappant aux lois de l'utile et à l'empire du nécessaire, s'élève à des conceptions que le sentiment seul devra juger et il n'obéit encore qu'à ces grandes règles déjà tracées par le génie des autres, ou même par le sien, et qui sont supérieures à son calcul » (1).

De ces qualités d'artiste, M. Jeanne en pratique deux à sa jeune manière; il conserve à ses projets le caractère imposé par la destination du monument; de plus, dans les surfaces, il sait opposer à propos les pleins aux vides, et il distribue ainsi, avec agrément pour l'œil, ce qu'on a appelé le clair obscur de l'architecte, qui est ici l'art d'alterner la lumière et l'ombre.

« De même, selon Joubert, que dans la musique le plaisir naît du mélange des sons et des silences, des repos et du bruit, de même, il naît dans l'architecture du mélange bien disposé des vides et

(1) Ch. Blanc, *Grammaire des arts du dessin*.

des pleins, des intervalles et des masses. De beaux compartiments nous plaisent parce qu'ils impriment en nous avec netteté l'idée d'une portion de l'espace, comme un beau chant nous fait sentir sans calcul le mouvement et le repos qui sont les éléments du temps » (1).

L'Académie discerne, dans l'envoi de M. Jeanne, l'application de ces préceptes primordiaux. Très touchée, j'y insiste, des efforts quotidiens d'un élève essentiellement studieux, essentiellement voué à la poursuite de son but final, elle reste convaincue que M. Jeanne ne désertera jamais, même sous prétexte d'inventer du nouveau, les traditions françaises transmises par l'Enseignement, et s'il édifie un jour, par exemple, quelque monument officiel, à Rouen ou ailleurs, il ne se laissera pas séduire, nous en sommes sûrs, par les laides fantaisies du style boche : nous lui décernons donc, j'ose dire, avec confiance, un des prix Pellecat, à la fois comme une récompense pour le présent, comme un encouragement pour l'avenir.

M. Michel Fréchon, né à Rouen le 30 août 1892, est dessinateur et peintre. Contrôleur à la Compagnie d'Electricité de notre ville, il a dû établir deux parts dans sa vie, l'art et le métier. Nous suivrons plutôt l'artiste ; ce pourrait être aussi cependant, aux termes mêmes du legs Pellecat, le

(1) J. Joubert, *Pensées*.

jeune électricien digne d'être aidé dans une profession industrielle lui apportant en ce moment, au rebours de l'autre, une partie des ressources sur lesquelles il a le droit de compter.

Dès qu'il est libre, Michel Fréchon ne pense plus qu'aux beaux-arts ; avec un nom comme le sien, qui pourrait s'en étonner ! Elève de l'École régionale depuis 1916, lui aussi a eu les honneurs du palmarès, lui aussi a mérité l'estime de ses maîtres, mais nous jugeons surtout sa valeur sur l'important envoi fait à l'Académie. Deux séries de pièces composaient son exposition : un grand nombre de dessins d'après la bosse, des études peintes, natures mortes, études de nu d'après le modèle vivant, têtes d'étude d'après nature.

Ses dessins d'après le plâtre sont presque tous excellents. Ce ne sont pas de bons devoirs péniblement accomplis, des pages compliquées où l'on voit « qu'un monsieur très sage s'est appliqué ». C'est exécuté d'une allure désinvolte, avec intelligence de l'accent du modèle, en cherchant la forme non seulement par la bonne entente de la lumière et de l'ombre, mais aussi pour l'observation sérieuse du mouvement. En outre, avec du noir et du blanc, Michel Fréchon fait de la couleur, sans toucher encore aux pinceaux qu'il a trouvés tout prêts dans son berceau.

Ses études peintes méritent l'attention. Certains de ses nus ont de la vie ; ses natures mortes sont

finies et traitées avec une palette transparente dans des tons lumineux plutôt que soutenus. Les repoussoirs exagérés en sont absents, et même dans ses ombres, ses surfaces ne sont jamais bouchées. Sans viser au tableau, ces petites toiles peintes restent donc de bonnes études attestant un œil juste, une main adroite et la volonté de faire vibrer le ton. Sans doute, quand Michel Fréchon affrontera les Expositions publiques avec des panneaux qui seront des sujets, il cherchera dans la composition de ses natures mortes un groupement d'objets s'apparentant plus étroitement entre eux. Il essaiera même, j'en suis convaincu, de dégager de son œuvre une signification de pensée capable de donner au tableau son ragoût esthétique.

Et qu'on n'objecte pas qu'une pipe, une marmite ou une pomme flétrie ne seront jamais en peinture que de pures matérialités dénuées de signification intellectuelle.

Comparez Roland de la Porte à Chardin.

Roland de la Porte réunit un jour une assiette de pêches, une tasse avec une soucoupe, une bouteille de ratafia, des morceaux de sucre, une boîte à café de fer-blanc, une carafe d'eau, des mies de pain et des prunes. C'est admirablement peint, à donner envie d'y toucher et d'y goûter. Arrive alors Chardin, et écoutez ce que lui fait dire M. Ch. Blanc, dans sa *Grammaire des arts du dessin* :

« Mais, Monsieur, on ne boit pas du ratafia dans une tasse, on ne mange pas de pêches à l'aide d'une boîte à café. Ce n'est plus une composition, c'est un déballage, un dessert de brocanteur ! »

Là-dessus, Chardin, de son côté, se met à la besogne. Il apporte sur sa table deux tasses de porcelaine, une cafetière, un sucrier et un verre d'eau. Ces deux tasses de vieux Saxe se font tête à tête, elles sont là comme des personnages de la vie intime. Elles semblent faire entre elles aussi bon ménage que les maîtres de la maison. Chacun comprend que la dame du logis n'est pas loin, et que deux êtres étroitement unis vont s'asseoir à cette table.

Quelque chose nous apparaît de la douce uniformité qui caractérise les existences recueillies et paisibles. « Ainsi, un simple tableau de nature morte, par le choix du sujet, dira quelque chose à l'esprit; à part même l'excellence de l'exécution, l'œuvre de Chardin sera supérieure à celle de Roland de la Porte, parce que l'un n'aura qu'imité la nature, tandis que l'autre, en l'imitant, l'aura choisie et interprétée : Roland se rapprochera de l'ouvrier ; Chardin aura franchi d'un seul pas l'espace qui sépare l'ouvrier de l'artiste » (1).

Mais, direz-vous au rapporteur, qu'est-il besoin

(1) Ch. Blanc, *Grammaire des arts du dessin*.

d'aller chercher si loin vos modèles ? N'avons-nous pas, ici même, dans notre milieu rouennais, les meilleurs témoignages de ces bienfaisantes vérités. Delattre n'a-t-il pas répandu toute sa vie, sur les rives de la Seine, ce voile d'harmonie dont il drapait les coteaux de Dieppedalle ou de Couronne ; Edouard de Bergevin, le frère très aimé de celle que nous avons le droit désormais d'appeler, à l'Académie, notre Colette Yver, ne vient-il pas, changeant sa manière, d'exposer un coin de boulevard et une matinée à Croisset où, sans transfigurer indiscrètement la nature, il en a dégagé le sens mystérieusement supérieur. Enfin, M. Michel Fréchon, n'avez-vous pas l'insigne bonheur d'être le fils d'un de nos premiers paysagistes normands ? Soyez fier de lui, mon ami ; par la dignité de sa vie familiale, par l'autorité de son talent, il s'impose, vous le savez, à notre respect comme au vôtre. Sa pratique du métier est indiscutable ; sa brosse souple, robuste, lumineuse, facile et vibrante tout ensemble, en fait un peintre habile au premier chef ; devant la nature, il est la sincérité même ; mais ce qui surtout doit vous charmer et vous servir de leçon sur le terrain où nous nous placions tout à l'heure, c'est la faculté de ses jolies toiles de faire penser le spectateur. Comment ne pas s'arrêter et penser devant ces jardins de roses épanouies qui semblent se réunir pour souhaiter la fête de l'Été, devant ces pommeraies en fleur, joies et sourires de mai, de-

vant ces allées de bois violacés par les brumes humides d'octobre, roussis par l'âpre baiser des premiers gels où se perd mélancoliquement un sentier jonché de feuilles mortes. Comment alors ne pas chanter à l'unisson de cette chose peinte qui est une mélodie, cette autre poésie du charmant Théophile Gautier trop tôt oublié :

Dans la forêt chauve et rouillée
Il ne reste plus au rameau
Qu'une pauvre feuille oubliée,
Rien qu'une feuille et qu'un oiseau.

Il ne reste plus dans mon âme
Qu'un seul amour pour y chanter,
Mais le vent d'automne qui brame
Ne permet plus de l'écouter.

L'oiseau s'en va, la feuille tombe,
L'amour s'éteint, car c'est l'hiver ;
Petit oiseau, viens sur ma tombe
Chanter, quand l'arbre sera vert.

Donc, je le crois du moins, la signification d'une œuvre d'art est souvent plus encore ce que l'auteur y cache en transparence que ce qu'il y montre ouvertement. Il y a même des cas où la sublimité du tableau lui vient de ce qui n'y est pas en réalité, mais de ce que malgré tout et par un insigne artifice, le spectateur y aperçoit aussi clairement que s'il l'avait vu.

Connaissez-vous ce dessin lavé de bistre où Rembrandt représente la scène du Christ à Emmaüs. Rembrandt y traduit le passage de l'Écri-

ture où il dit : « Alors leurs yeux furent ouverts et ils le reconnurent, mais il disparut devant eux ». La figure de Jésus est absente en effet dans le dessin et sur le siège d'où elle vient de se dérober : on ne voit plus qu'une lueur surnaturelle et presque magique. Stupéfaits de la disparition de leur convive et de cette fulguration subite, les deux disciples devorent des yeux le siège vide où, tout à l'heure, ils ont touché la main d'un ami et rompu le pain avec lui. N'est-ce pas vraiment un trait de sublime que cette lueur impalpable exprimant tout à coup l'être d'un Dieu disparu, mais plus visible que jamais ?

Ne vous effarouchez pas, jeune Michel, de l'aspect paradoxal de ces aphorismes dont l'évidence vous saisira plus étroitement quand vos cheveux blanchiront, et travaillez ferme pendant votre printemps à vous, qui vaut tous les printemps de la terre, même ceux de votre distingué père. Que le prix Pellecat vous aide à beaucoup dépenser en utiles recherches à l'atelier, en fructueuses flâneries en plein air. Qui sait si plus tard, quand le cauchemar sanglant où nous vivons sera évanoui, sous le coup d'épée suprême de la France et de ses alliés restés fidèles, nous ne vous retrouverons pas ornant un jour de vos mains, devenues des mains de maître, les murs d'un palais de la victoire bâti par votre camarade architecte, M. Jeanne. Nous saluerons alors du même geste

les triomphes de notre patrie rendue à elle-même, et les succès réalisés de nos lauréats de ce soir.

Quoi qu'il en soit, et de toute façon, sans échafauder de beaux rêves, sans vouloir pénétrer un avenir plus ou moins proche, plus ou moins lointain qui appartient à Dieu, souhaitons simplement que nos vœux portent bonheur, honneur et profit aux deux artistes méritants de 1917 : Fernand Jeanne et Michel Fréchon.

RAPPORT SUR LES PRIX DE VERTU

Par M. NEVEU.

MESSIEURS,

S'il est un privilège auquel l'Académie soit particulièrement attachée, c'est bien celui qui la met à même de décerner, chaque année, dans sa séance solennelle, en présence d'une assistance d'élite, ce que l'on appelle d'une manière générale des prix de vertu, prix attribués à des actions de dévouement, d'abnégation, de piété filiale, d'autant plus belles et plus méritoires qu'elles s'exercent dans un milieu pauvre, sous l'aspect le plus humble, grâce à de réelles et pénibles privations, souvent même au détriment de la santé de leurs auteurs.

Ce ne sont pas là de ces hautes vertus guerrières qui trouvent au front le plus merveilleux épanouissement, de ces vertus auxquelles nous devons la victoire si chèrement achetée. Jamais, pour les héros qui les pratiquent, il n'y aura assez d'honneurs, assez de gloire, assez de récompenses. La Patrie reconnaissante saura les honorer.

Les actes que nous célébrons ici sont plus modestes, ils s'accomplissent généralement au foyer

et le parfum d'héroïsme qui s'en exhale pour être plus discret, n'en est pas moins délicieux et pénétrant. Ce sont des spectacles qui consolent de bien des défaillances et prouvent que la nature humaine n'est pas aussi mauvaise qu'on serait parfois tenté de le croire.

Nous sommes redevables à de généreux donateurs, et nous ne saurions l'oublier, de la joie que nous éprouvons à distribuer ces témoignages d'estime ; aussi est-ce un devoir pour nous de proclamer une fois de plus notre reconnaissance envers les Dumanoir, les Boulet-Lemoine, les Rouland, sans compter M. de La Reinty, pour nous avoir ménagé ce privilège qui nous tient tant au cœur. Honneur à eux ; et puisse leur exemple être suivi par de nombreux favorisés de la fortune, afin de nous permettre d'étendre le champ de nos récompenses à toutes les belles et bonnes actions qui nous sont signalées ! Car il nous faut aujourd'hui faire un choix bien délicat entre des mérites égaux, et il nous est impossible de rendre justice à tous comme nous serions heureux de le faire. Que ceux qui ne sont pas élus ne désespèrent pas, leurs titres seront de nouveau examinés l'année prochaine avec plus de succès, nous l'espérons.

PRIX BOULET-LEMOINE

« Un prix de mille francs à la personne de condition pauvre, soit homme, soit femme, originaire

du département de la Seine-Inférieure et y demeurant, qui aura donné le plus de preuves de dévouement et de sacrifices pour assister et pour soigner jusqu'à leur mort ses père et mère et le survivant d'eux ».

Comme les années précédentes, en présence du nombre de candidats méritants et de l'équivalence de leurs titres, l'Académie a décidé qu'au lieu d'un seul prix de mille francs, il en serait décerné deux de cinq cents francs chacun, et même ainsi, elle a été obligée d'ajourner la récompense de bien des sacrifices qui lui ont été signalés.

M^{lle} Valentine Rozier, de Rouen, est âgée de cinquante-deux ans, et on peut dire que toute son existence représente une vie de dévouement à ses parents toujours malades. Son père qui, pendant son service volontaire aux colonies, y avait contracté la fièvre jaune, fut toujours d'une santé misérable et succomba en 1896, à la suite d'une longue et douloureuse maladie, pendant laquelle il reçut les soins les plus délicats et les plus dévoués de sa femme déjà infirme, et surtout de sa fille qui, de bonne heure, en raison de la situation précaire de ses parents, envisageant courageusement toute l'étendue de sa tâche, avait renoncé à l'espoir de fonder elle-même un foyer.

La mère, qui s'occupait de couture et de lingerie, minée par le chagrin et affligée d'une extrême myopie que devait fatalement aggraver l'excès du travail, fut bientôt atteinte d'un décol-

lement de la rétine et devint à peu près complètement aveugle. Elle tomba alors entièrement à la charge de sa fille et y resta vingt et un ans. A force de soins et d'affection, prévoyant toujours ce qui pouvait atténuer les souffrances de sa mère, l'encourageant, la soutenant, la consolant, cette fille modèle put, pendant ces longues années, la prolonger et lui donner, avec les faibles moyens qu'elle avait tant de peine à réunir, les soins indispensables. En février dernier, la pauvre aveugle arriva au terme de ses souffrances, laissant encore à sa fille le regret de n'avoir pu la soigner plus longtemps et l'entourer encore de son affection, malgré l'épuisement où elle se trouve elle-même ; car, à cette existence de privations, de sacrifices et d'incessant labeur, elle a usé ses forces et irrémédiablement ruiné sa santé. Sa récompense la plus haute est dans le sentiment du devoir noblement accompli ; l'Académie est heureuse d'y joindre le témoignage de sa profonde estime et de décerner à M^{lle} Valentine Rozier une médaille d'argent et cinq cents francs du legs Boulet-Lemoine.

Quand nous voyons une femme consacrer toute sa vie à ses parents malades, les entourer de soins constants et délicats, et s'oubliant elle-même adoucir ainsi l'amertume de leurs derniers jours, nous admirons sans être étonnés : on est habitué au dévouement des femmes ; mais, lorsque c'est

un homme qui pratique les mêmes vertus et apporte à cette tâche de chaque jour la même douceur et le même empressement, nous en sommes encore plus touchés comme d'une chose vraiment extraordinaire.

C'est le cas d'Alphonse-Médéric Binard, qui nous est présenté par le maire d'Étalleville comme un modèle d'amour filial.

De condition pauvre, d'une conduite irréprochable, il a toujours exercé la profession de tisserand, si peu lucrative aujourd'hui, et, parvenu à l'âge de quarante-trois ans, n'a jamais laissé ses parents.

Sa mère, décédée en 1900, est restée sept ans paralysée, il lui a prodigué tous ses soins, tandis que son père tissait pour subvenir aux besoins du ménage. En 1914, le malheureux père tombait à son tour, frappé, lui aussi, d'une attaque de paralysie.

Pendant trois ans, Alphonse Binard n'a pas abandonné un instant sa tâche, il a soigné son père comme un enfant, l'entourant de véritables soins maternels, se pliant à tous les caprices du malade, deux ou trois fois par jour, il le levait, le couchait ; il lui préparait lui-même les aliments que réclamait son état, le distrayait par la lecture d'un journal prêté. Cinq mois avant la mort, l'état du malade s'était considérablement aggravé, des plaies profondes couvraient plusieurs parties du corps. Le fils ne se découragea pas ; il

pansa ces plaies avec la délicatesse d'une vraie infirmière, sans quitter d'une minute le chevet de son pauvre père en proie aux plus terribles souffrances. Et il a pu suffire à tout à force de privations, car il n'avait pour toutes ressources que le maigre salaire d'un travail souvent interrompu, ajouté à l'allocation des vieillards de douze francs par mois.

L'Académie félicite chaudement Alphonse Binard de sa belle conduite et de sa haute conception du devoir filial, et lui décerne un prix de cinq cents francs avec une médaille d'argent.

PRIX OCTAVE ROULAND

« Deux prix de trois cents francs chacun aux membres de familles nombreuses qui ont fait preuve de dévouement envers leurs frères et sœurs. »

Pour ces prix, l'Académie s'est encore trouvée en présence de titres entre lesquels le choix a été difficile. Après avoir pesé les mérites de chacun, elle s'est arrêtée sur deux noms déjà signalés l'année dernière et qu'elle avait dû ajourner.

Valentine Barthélemy, de Sainte-Colombe, âgée de vingt-cinq ans, est fille d'un cantonnier ; elle a perdu sa mère à douze ans, et, malgré son jeune âge, a pris courageusement la charge d'élever quatre frères plus jeunes qu'elle et qui avaient alors neuf, huit, sept ans et dix-sept mois ; elle leur

a donné tous les soins qu'une mère aurait pu avoir pour ses enfants, en même temps que le bon exemple et le sentiment du devoir. Trois de ses frères ont été appelés sous les drapeaux ; et l'aîné, blessé en septembre 1915, a été amputé de la jambe gauche et est rentré à la maison, où sa sœur lui a encore prodigué les soins qui lui étaient nécessaires.

Sa conduite exemplaire, nous écrit un ancien curé de Sainte-Colombe, a fait l'admiration de toute la paroisse. L'Académie y joint son témoignage et décerne à Valentine Barthélemy une médaille d'argent et un prix Rouland de trois cents francs.

Le second PRIX ROULAND est accordé à M^{lle} Augustine Decaux, de Rouen, âgée de vingt-trois ans, qui, dès ses premières années, dut déployer un dévouement bien au-dessus de son âge pour aider ses parents, journaliers, qui eurent onze enfants et élèvent en plus deux neveux orphelins. Ce foyer si bien garni et si hospitalier fut souvent visité par de cruelles maladies. La jeune fille prodigua successivement ses soins à quatre de ses frères et sœurs, décédés en bas âge, et enfin à sa mère dont l'état maladif est, depuis sept ans, une cause permanente de misère.

Cette vaillante jeune fille, accablée de privations, fournit encore, pendant la mobilisation de son père, un travail de confections au-dessus de

ses forces, et sa santé en a été profondément atteinte. Elle trouve néanmoins moyen d'entretenir la propreté du ménage et de soigner, en même temps que sa mère qu'elle supplée à peu près entièrement, quatre petits enfants, ses deux dernières petites sœurs de cinq et six ans, ainsi que deux cousins du même âge.

M^{lle} Augustine Decaux offre donc un touchant exemple de dévouement filial et fraternel, qui justifie amplement le suffrage de l'Académie, heureuse de lui accorder un prix Rouland avec une médaille d'argent.

PRIX DUMANOIR

« 800 francs à l'auteur d'une belle action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure. »

Dans un département comme le nôtre, où nous voyons tant d'âmes généreuses se donner entièrement aux œuvres de dévouement et de charité, nées des misères d'une guerre si terrible et si longue : Croix-Rouge, Ambulances privées, Rééducation des mutilés, Secours aux prisonniers, Asile aux Réfugiés, Tricot du soldat, Cercles militaires et tant d'autres, on ne peut qu'éprouver l'embarras du choix entre les innombrables belles actions à récompenser. L'Académie n'a jamais tant regretté de n'avoir qu'un seul prix Dumanoir à décerner, et d'être réduite

à ne pouvoir adresser à tant de cœurs haut placés que le simple témoignage public de son admiration et de sa reconnaissance. S'étant acquittée de ce devoir patriotique, elle a porté cette année son suffrage sur une pauvre jeune fille qui, dans sa sphère modeste, sans bruit et sans autre but que de remplir jusqu'à l'extrême ses obligations familiales, a su, peut-être sans s'en douter, accomplir une belle action qui nous a vivement touchés.

La famille Gœllner, d'origine alsacienne (le père était né à Frœschwiller, dans le département du Bas-Rhin en 1850), famille d'ouvriers honorables et travailleurs, est depuis longtemps venue s'installer à Elbeuf, où elle a été sans cesse en butte à l'adversité. Le père a disparu le premier en 1908 ; ensuite trois filles, dont une mariée, ont été victimes de la tuberculose, un fils de trente-cinq ans a été tué dernièrement sur le front, et on a pu cacher sa mort à sa mère, déjà sur le point de succomber à la terrible maladie qui la minait depuis dix-huit mois.

Cette pauvre femme, douée d'un grand courage, avait lutté avec dignité contre le malheur, mais a fini par être vaincue : saisie par la paralysie sous sa forme la plus cruelle — sa langue, sa gorge et tout son larynx ont été paralysés — elle ne pouvait plus s'alimenter que très difficilement, au prix de mille souffrances.

Son fils Charles, misérable de santé, opéré de l'appendicite et jamais guéri d'une plaie consécutive à l'opération, réformé du service militaire,

s'est mis au travail dès qu'il l'a pu, tâchant d'accroître son gain par des courses pénibles dans les campagnes pour subvenir à l'existence de sa mère et de ses sœurs, dont l'aînée, Elise, malgré de violentes crises rhumatismales, a travaillé plus que de raison et n'a pas tardé à tomber malade à son tour.

C'est alors que la plus jeune, Hélène, âgée de dix-sept ans à peine, s'est dévouée de jour et de nuit à sa mère, la levant, la couchant plusieurs fois par jour, la portant dans ses bras malgré le poids considérable d'une paralytique de grande taille. Elle a lutté jusqu'au bout, ne voulant, pas plus que son frère et sa sœur, confier la chère malade à des étrangers. Ce n'est que huit jours avant la mort que se trouvant à bout de forces, pour vaincre les répugnances de sa mère à entrer à l'hôpital et pour la décider à consentir, elle a poussé l'abnégation jusqu'à solliciter sa propre admission dans l'établissement comme aide de salle, afin de l'entourer de ses soins jusqu'au dernier jour. Mais la mesure de ses forces était dépassée et, quelques jours après, elle était atteinte d'hémoptysie et restait à l'hôpital comme malade elle-même.

N'est-ce pas là une touchante et belle action, de celles que le généreux donateur voulait récompenser? Aussi croyons-nous interpréter ses désirs en accordant le prix Dumanoir à M^{lle} Hélène Goellner.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1917

RAPPORT
SUR LES
TRAVAUX DE L'ACADÉMIE
PENDANT L'ANNÉE 1917

Par M. le Chanoine JOUEN,
Secrétaire de la Classe des Lettres et Arts.

MESSIEURS,

Dans la première séance de 1917, le 12 janvier, M. le chanoine Prudent que vous aviez élu président à la fin de 1916 vous disait, après avoir tracé un portrait exquis de notre vieille Académie : « Antiquité, vitalité il s'en faut que ces deux mots s'excluent. Ils sont indissolubles chez nous. Mon distingué prédécesseur le pensait, je pense de même. Aussi bien si nous nous examinons du dehors, nous voyons bien tout de suite que des institutions comme la nôtre importent à la cité, laquelle paraît d'autant plus florissante qu'elles sont plus actives. En effet elles composent pour leur part la pleine vie sociale. Elles y personnifient l'effort intellectuel continu. Elles concrétisent devant le passé tout ce qu'on a affirmé des

bienfaits généraux de la science, de la littérature et des arts. Disons-le sans modestie : elles en sont, à leur place et parmi les autres institutions, la gravité souriante et le lustre. Dévouons-nous à l'Académie ».

Et il s'est dévoué. Malgré une santé toujours délicate, il a présidé la plupart des séances tenues par nous en 1917. Seules la maladie et la mort de sa vénérable mère l'ont tenu quelque temps éloigné.

Au service de l'Académie M. Prudent a mis une douce autorité morale, une rare profondeur de pensées, une délicate perfection de style, une diction savante et simple. Nos annales ont enregistré et nos mémoires n'oublieront pas le charme de ses allocutions familières en nos réunions privées la beauté de son discours en notre séance solennelle.

A son exemple, Messieurs, vous vous êtes dévoués à l'Académie. Vous êtes venus nombreux à chacune de nos trente-quatre séances et ainsi la preuve est faite que l'heure de cinq heures et demie, provisoirement adoptée par vous à la fin de 1916, est favorable à une fréquentation plus intense de nos séances.

Vous avez donné plus de vie que jamais — et pourtant sous M. Delabarre, nous étions bien vivants — à nos réunions : outre les travaux dont je parlerai bientôt, vous avez multiplié les dis-

cussions archéologiques, médicales, sociales. Guidés par les propositions que vous soumettaient les Commissions spéciales nommées par votre président ou par son prédécesseur, vous avez pris position dans plusieurs questions très graves de l'heure présente ou de l'après guerre.

Les 2 février, 23 février, 18 mai, 27 juillet, vous vous inquiétez des ravages de l'alcoolisme : sur la proposition de M. Paulme vous adressez des félicitations à M. le docteur Coutan qui avait signé une protestation contre les résolutions prises au Congrès de la Confédération nationale du commerce des boissons, et vous profitez de l'occasion pour renouveler le vœu adressé par l'Académie à M. le Préfet en décembre 1914 en vue de la suppression de l'alcool de bouche (1). Le 18 mai vous vous associez à la délibération que le D^r Brunon a fait prendre sur le même sujet par la Société d'hygiène. Enfin le 27 juillet, vous adressez des félicitations à M. Chevallier, instituteur, président d'une Ligue soitevillaise, qui a tenu une réunion en vue de fonder des Comités antialcooliques.

Une autre cause de démoralisation, pour les adolescents surtout, c'est le *cinéma*, avec ses films romantiques, sensuels et surtout policiers. L'Académie, dans ses séances du 9 et du 16 mars, s'est préoccupée et occupée de cette question. Elle

(1) *Précis* de 1914-1915, pages 357 et 358.

s'est demandé, à l'instigation de M. Delabarre, si, imitant les municipalités d'Albi, de Troyes et autres grandes villes, s'appuyant sur les décisions de l'amiral Rouyer, préfet maritime de Toulon, et de M. Brelet, préfet de la Seine-Inférieure, la municipalité rouennaise ne pourrait pas sévir contre les films policiers tournés dans les cinémas. M. Bordeaux exposa les difficultés de tout ordre auxquelles se heurta la municipalité de Rouen quand elle voulut sévir. Malgré tout l'Académie a décidé, dans sa séance du 16 mars, d'adresser à M. le Maire de Rouen, avec considérants à l'appui, le vœu : 1° que fût appliqué à Rouen l'arrêté préfectoral du 3 mai 1913 ; 2° que plus formellement encore M. le Maire interdît, comme l'amiral Rouyer, « la représentation de films reproduisant des scènes de crimes, des exécutions capitales, des actes de débauche, d'ivrognerie, des cambriolages, des romans policiers et, en général, toutes scènes ayant un caractère immoral, scandaleux ou licencieux ».

Vous avez tenu à signaler, à flétrir, à réprimer un crime anti-social plus funeste encore. Les exigences de la mobilisation vous ont procuré l'avantage d'accueillir à vos séances un de vos membres correspondants les plus dévoués aux œuvres de relèvement national, M. le D^r Dufour, créateur à Fécamp et au Havre de la Goutte de lait, temporairement directeur de l'hôpital de rééducation physique alors installé à la caserne

Hatry : Dans la séance du 9 février vous avez entendu sa protestation indignée contre l'exposition aux vitrines et la vente au premier venu d'un instrument anticonceptionnel de fabrication allemande, interdit en Allemagne, mais d'usage courant en France. M. Bordeaux, tout en s'associant à la protestation du Dr Dufour, exprima la crainte que l'état de la législation ne permît pas la saisie. L'Académie n'en tint pas moins, dans un vœu très documenté, à signaler le danger aux Pouvoirs publics, à M. le Préfet, à M. Cazeneuve, rapporteur au Sénat de la Commission de dépopulation, et demanda à M. le Préfet d'intervenir pour empêcher la vente sans ordonnance médicale et l'exposition aux étalages.

Sur ce dernier point, au moins, et pendant un certain temps, il fut fait droit aux demandes de l'Académie.

Enrayer l'œuvre de mort est bien, protéger l'œuvre de vie est mieux. En de nombreuses séances vous étudiâtes le problème de l'allaitement maternel dans la classe ouvrière. Le 26 janvier M. Paulme invita l'Académie à se mettre en tête du mouvement visant à multiplier près des usines ou dans les usines mêmes des crèches ou du moins des salles d'allaitement pour les petits enfants des ouvrières travaillant dans ces usines. M. Delabarre, qui présidait, nomma une Commission composée des docteurs, membres résidents de l'Académie, de M. Bordeaux et

M. le D^r Dufour. Cette Commission visita, chez MM. Lailler et C^{ie}, l'installation organisée pour favoriser l'allaitement maternel. Son rapporteur, M. le D^r Coutan, proposa, dans la séance du 2 mars, de prendre contact avec les diverses Sociétés qui s'intéressent à l'enfance. A la suite de démarches faites par MM. Delabarre et Bordeaux toutes donnèrent leur adhésion. Un manifeste, court et clair, fut rédigé pour signaler aux industriels l'importance économique et patriotique de la question. Le représentant à Rouen du Ministère de l'Armement fournit de précieux renseignements sur ce qui pourrait être réalisé dans les usines travaillant pour la défense nationale. Le 1^{er} juin, réunis dans le local de l'Académie et sous la présidence de M. le chanoine Prudent, les membres de la Commission et les délégués des groupements adhérents décidèrent de publier un appel, où, à la suite du premier manifeste, seraient exposés les conditions pratiques de réalisation. M. Bordeaux, chargé de rédiger cet appel, y insiste avec raison : 1^o sur les organisations déjà existantes chez M. Badin et chez M. Lailler ; 2^o sur la prépondérance qu'il convient de donner en pareille matière au monde médical ; 3^o sur la possibilité de réaliser sans grands frais la réforme demandée. En fin d'année, le 14 décembre, la question a été reprise. Souhaitons qu'elle aboutisse à un résultat pratique, et ce, dans l'intérêt des ouvrières, des patrons et de la France.

En tous cas l'Académie s'est grandement honorée par cette initiative, et quand, dans son discours de réception, M^{me} Colette Yver, après avoir exposé son projet de « Prêt au soldat démobilisé », demandait timidement, en s'excusant presque, à mettre sous le patronage de l'Académie cette œuvre de relèvement social, notre président pouvait lui répondre avec une légitime fierté : « L'Académie de Rouen ne s'est jamais recluse en une tour d'ivoire ; elle s'est mêlée activement aux contemporains ; elle vit ; elle prend part aux manifestations de progrès social, de développement industriel, de mutualité, de bien populaire sous quelque forme que ce soit, autant qu'elle monte la garde près du temple des Arts, des Sciences et des Belles-Lettres. »

L'Académie a eu cette année-ci plusieurs autres occasions d'affirmer son patriotisme. Elle s'est empressée de déléguer M. Louis Deschamps pour la représenter au Comité régional des Arts appliqués, qui a mission d'organiser pour nos soldats l'enseignement professionnel d'art appliqué. Elle s'est fait représenter à la conférence de la France colonisatrice faite sur l'Effort canadien, par M. Gaston Deschamps, professeur à la Faculté des Lettres de Paris et à celle où, sous la présidence de M. Doliveux, inspecteur d'Académie, le regretté J.-B. Carter, de l'Université de Princeton, parla si magnifiquement de l'homme et de la civilisation. Elle a, lors de l'entrée en guerre

de l'Amérique, voté, sur la proposition de son président, l'envoi d'une motion au professeur Haskins, notre distingué membre correspondant de l'Université Harvard. Elle a aussi honoré d'une adresse de félicitations le capitaine de vaisseau Morache, l'intrépide commandant du *Gaulois*. Votre *Précis* de 1917 publiera ces deux adresses et nos archives conserveront précieusement les belles réponses d'Haskins et de Morache.

Deux vœux émis par vous se rattachent plus étroitement à vos préoccupations ordinaires. Par l'un (27 avril) vous avez fait vôtre le vœu de la Société française d'Archéologie au sujet des églises endommagées ou détruites par l'ennemi. Par l'autre vous avez attiré l'attention de M. le Préfet sur les trop nombreuses affiches qui déshonorent les monuments artistiques de la ville. M. le Préfet a bien voulu nous écrire qu'il avait invité M. le Commissaire central à faire assurer la stricte observation des règlements en vigueur. Nous lui sommes très reconnaissants de ses bonnes intentions, mais les règlements sont-ils faits pour être longtemps appliqués?

Une autre occasion vous fut offerte d'affirmer votre culte des gloires françaises; vous la saisîtes d'autant plus volontiers qu'il s'agissait en l'espèce d'honorer le plus grand des Rouennais, Pierre Corneille. M. Edouard Pelay, le premier de nos bibliophiles, a donné à la Ville de Rouen sa collection cornélienne pour qu'elle fût installée dans

la maison de la rue de la Pie. Après avoir complimenté vos collègues MM. Paulme et Ruel de leurs heureuses interventions en cette affaire, vous avez voté l'envoi à M. Pelay de cette adresse :

« L'Académie, heureuse du don fait par M. Edouard Pelay à la Ville de Rouen — pour l'établissement d'un musée Cornélien — de sa précieuse collection concernant ce grand poète, fière aussi de s'associer selon le but de son institution à tout ce qui développe le culte de nos gloires françaises et rouennaises, félicite le sagace donateur de son acte généreux et, pour sa part, se fait auprès de lui l'interprète de la reconnaissance publique. »

*
* *

Voilà ce que fut la vie extérieure, si j'ose dire, de votre Compagnie pendant l'année 1917. Voici ce que fut sa vie intérieure, sa vraie vie. Celle-ci, vous le savez, se manifeste de quatre manières : par les études des Commissions, par les travaux de nos séances ordinaires, par les discours de nos séances publiques, par les hommages rendus à nos morts.

A. — COMMISSIONS.

A tout seigneur tout honneur, et hélas, le seigneur du jour — et de tous les temps — c'est l'argent. Voici donc en premier lieu les conclusions

de votre *Commission des finances* pour l'exercice 1916, conclusions présentées par notre dévoué trésorier et approuvées par vous dans votre séance du 26 janvier : 1° les recettes de l'Académie ont été de 3.836 fr. 70, les cotisations n'entrant dans ce chiffre que pour 604 francs;— les dépenses ont été de 3.721 fr. 40; par conséquent le solde créditeur est de 115 fr. 30; — 2° mais ce résultat n'a été obtenu que grâce au versement fait par un collègue de la somme de 280 francs pour payer quatre feuilles d'impression du *Précis* et une plus-value de papier couché;— 3° les sommes en caisse ou déposées à la Caisse d'Épargne ou en compte courant au Crédit Lyonnais s'élèvent à 6.331 fr. 72; — 4° sur cette somme 3.842 fr. 05 appartiennent aux fondations Bouctot, de la Reinty, Gossier, Houzeau et représentent les prix non distribués de ces fondations; 42 fr. 95 constituent le reliquat du compte des « Assises de Caumont » et 700 fr. 45 restent sur les arrérages de la fondation Gueroult; — 5° restent donc disponibles à la disposition de l'Académie 1.746 fr. 29; — 6° si les sommes déposées à la Caisse d'Épargne ne s'élèvent plus qu'à 2,417 fr. 47, c'est qu'on a prélevé sur ce dépôt 5,340 fr. 08 pour souscrire 300 francs de rentes 5 0/0 du deuxième emprunt; — 7° 5,500 francs sont placés en bons de la Défense nationale à six mois; — 8° les fondations des prix de vertu ont été régulièrement distribuées ainsi que les prix Pellecat, et sur les 5,400 fr. 45 de la fon-

dation Gueroult, 4,700 francs ont été alloués par l'Académie à des artistes âgés.

Dans la séance suivante du 2 février, M. le Trésorier soumit à l'approbation de la Compagnie le budget de l'exercice 1917 prévoyant pour le compte Académie 3,918 fr. 60 de recettes et 3,538 fr. 95 de dépenses, dont 2,500 francs pour le *Précis*.

Commission des prix Pellecat. — Elle se composait — outre les membres du Bureau qui sont de toutes les Commissions — de MM. Samuel Frère, Chanoine-Davranches, Ruel, Paulme, Delabarre et Haelling. Elle pria M. Samuel Frère d'être son rapporteur. Dans la séance du 6 juillet sur les conclusions verbales de notre vénéré et spirituel doyen, l'Académie attribua les deux prix Pellecat pour 1917 à M. Michel Fréchon, peintre, fils de notre lumineux paysagiste Fréchon, et à M. Fernand Jeanne, élève architecte. Dans la séance du 7 décembre, l'Académie approuva le rapport que M. Frère se proposait de lire à la séance solennelle du 20 décembre. Et ce jour-là, nos deux candidats, finement analysés, aimablement loués, bienveillamment critiqués et sagement conseillés par l'exquis rapporteur, reçurent leurs prix aux applaudissements répétés de l'assistance qui, à travers eux, voulut honorer leurs maîtres : Fréchon père pour l'un, MM. Delabarre et Chirol pour l'autre.

Commission des prix de vertu. — Elle se composait de MM. Jude Hue, Chanoine-Davranches, Delabarre, Bordeaux, Neveu et Prévost. Elle choisit comme rapporteur M. le Commissaire général Neveu. Conformément à ses propositions, l'Académie octroya le prix Dumanoir à M^{lle} Thérèse-Hélène Gœllner, d'Elbeuf, les deux prix Octave Rouland à M^{lle} Valentine Barthélemy, de Sainte-Colombe, et à M^{lle} Augustine Decaux, de Rouen. Elle partagea le prix Boulet-Lemoine entre M^{lle} Valentine Rozier, de Rouen et M. Alphonse Binard, d'Étalleville. A la fin de la séance publique, M. le Commissaire général Neveu sut, par un rapport simple et net, conquérir les sympathies d'un auditoire d'élite à ces modestes héros du devoir familial.

Commission du legs Courtonne. — Dans son rapport sur l'exercice 1912 mon prédécesseur, le vénéré M. Chardon, notait le legs, fait à l'Académie par M. Courtonne, membre correspondant, de « sa collection de vieux meubles artistiques pour orner et embellir la salle de nos séances. » L'affaire était restée en suspens depuis lors. L'année 1917 en aura apporté une solution satisfaisante. Les objets légués avaient été repostés au Musée. Une Commission nombreuse subdivisée en Sous-Commissions les a classés. Elle a déterminé les objets devant être placés dans les locaux de l'Académie et ceux qui seraient mis en dépôt au Musée

d'art normand et à l'École des Beaux-Arts. De plus l'Académie entrera bientôt en possession des 5,000 francs que le testament Courtonne lui lègue pour l'aménagement des objets qu'elle s'est réservés. Il est bon de noter que vous avez prêté plusieurs vieux fauteuils à un Foyer du soldat qui s'est provisoirement établi dans le logis de Pierre Corneille et qu'au mois d'avril, vous avez autorisé l'utilisation d'un certain nombre de pièces pour l'exposition des Beaux-Arts qui s'est tenue au Musée.

Commission d'aménagement de la salle des Archives. — Cette salle a été l'objet d'une réfection complète. Une Commission a donc été nommée en fin d'exercice pour étudier, d'accord avec la Commission du legs Courtonne, le meilleur parti à tirer de cette salle et des autres locaux de l'Académie.

Commission de l'herbier. — Dans une de vos salles se trouve un herbier. M. Noël, directeur du laboratoire régional d'entomologie agricole vous a demandé l'autorisation d'emporter pour son herbier entomologique un bon nombre de plantes attaquées par des insectes et des maladies cryptogamiques. Dans la dernière séance de l'année, votre président a nommé pour étudier cette question une Commission composée de MM. Gascard, Piequet et de Beaurepaire.

*
* *

Avant d'analyser les rapports et mémoires, dont la lecture et la discussion ont rempli vos séances, je noterai ici en bref quelques faits intéressants l'histoire de l'Académie pendant l'année 1917 :

Le 16 février on vous a distribué des fiches schématiques du tableau de M. Zacharie reproduisant les traits des académiciens à l'époque où cet artiste est entré dans la Compagnie. Ces fiches, tirées par le maître imprimeur Lecerf, reproduisent un croquis de M. Paulme fils.

M. Layer a fait exécuter : 1° une photographie du tableau de M. Zacharie, 2° une photographie groupant les membres actuels de l'Académie. C'est là un supplément précieux à l'œuvre de M. Zacharie. Pour remercier votre trésorier de son initiative, vous lui avez voté un jeton d'honneur qui lui a été offert en votre nom par votre président dans la séance du 21 décembre.

M. Paulme cherche à dresser la liste, aussi complète que possible, des œuvres du regretté M. Zacharie. Vous avez décidé le 7 décembre que cette liste serait publiée dans votre *Précis*. Ce sera là un dernier hommage rendu par vous à un artiste dont le talent a grandement honoré votre Compagnie.

Vous l'avez fait d'autant plus volontiers que la veuve de cet artiste vous a, en souvenir de son

mari, offert un de ses tableaux qui actuellement orne votre salle des séances.

Vous avez reçu et placé dans cette même salle deux autres tableaux d'une grande valeur à vous offerts par M. le D^r Desseaux : le portrait du second Descamps, par Court, et celui de M^{me} Court par le même Descamps.

Une gracieuse applique en fer forgé offerte à l'Académie par M. Ferdinand Marrou orne maintenant, elle aussi, votre grand'salle.

Votre bibliothèque s'est enrichie d'abord par l'apport régulier des publications qu'éditent les Sociétés correspondantes. Je noterai la plantureuse abondance des académies canadiennes. De plus quelques auteurs vous ont fait hommage de leurs œuvres nouvelles et en votre nom j'adresse ici nos remerciements à M^{lle} E. Angot, agrégée des Lettres, à MM. Edmond Perrée, H. Gadeau de Kerville, D^r Lesage, H. Doliveux, J. Pottier. Signalons enfin les ouvrages qu'en 1916 et en 1917 ont publiés et que nous ont offerts nos membres résidants ou correspondants et dont on trouvera les titres à la fin du *Précis*. Parmi nos membres résidants j'ai à citer MM. Chanoine-Davranche, G. Bordeaux, J. Léchalas, L. Deschamps, et parmi nos correspondants, MM. Charles Haskins, D^r Georges Penner, L. Régnier, Léon Coutil, Eugène Guénin, abbé Guéry.

B. — RAPPORTS ET MÉMOIRES

Une première catégorie est constituée par les rapports qui, avant chaque élection de membres résidants ou correspondants, analysent les œuvres des candidats. D'après vos traditions, ces rapports, précieusement conservés en vos archives, ne doivent jamais figurer au *Précis*. Cela n'empêche qu'ils constituent des études scientifiques, artistiques ou littéraires très intéressantes. Je leur dois donc une place d'honneur en ce rapport consacré aux travaux de l'année.

Les membres résidants nouveaux en 1917 ont été : MM. Lafosse, président du Tribunal de Commerce ; Marrou, ferronnier d'art ; Deleau ; Albert Dupré, musicien ; M^{me} Lefrançois-Pillion, critique d'art, et S. E. le cardinal Dubois. Il convient d'ajouter à ces noms celui de M. Minet, pastelliste, directeur du Musée de Peinture, qui a pris séance le 8 juin.

La Commission chargée d'examiner les œuvres de M. Lafosse se composait de : MM. Bordeaux, Delabarre et Louis Deschamps, rapporteur ; nommée le 23 mars, elle déposa son rapport le 27 avril. M. Louis Deschamps s'y est montré — pour emprunter les termes mêmes dont il se sert pour qualifier M. Lafosse — « un sociologue des plus avertis, des plus indépendants, des plus consciencieux », en analysant les brochures, discours et conférences où M. Lafosse a exposé et jugé la

plupart des réformes sociales récentes dans leurs relations avec l'industrie. M. Lafosse fut élu le 11 mai. Il n'a pas encore pris séance.

M. Vacandard a résumé le 20 avril la vie et l'œuvre de M. Ferdinand Marrou. Il l'a montré travailleur infatigable, s'élevant progressivement jusqu'au grand art, véritable *self made man* dont « l'atelier, unique en province, rivalisa bientôt avec les ateliers les plus renommés de la capitale ». L'élection de M. Marrou eut lieu le 20 avril; malheureusement, l'éminent artiste mourait quinze jours plus tard.

A propos d'un volume de poésies publié sous le pseudonyme de « Philémon » par M. Deleau père, M. Edward Montier vous a lu, dans la séance du 6 juillet, un spirituel rapport où il parla de la poésie, mieux qu'en connaisseur, en poète. M. Deleau, élu le 13 juillet, fut reçu le 23 novembre.

Pendant les vacances, S. E. le cardinal Dubois offrit à l'Académie quelques-uns de ses ouvrages. M. Prudent nomma, pour vous les rapporter, une Commission où il s'adjoignit MM. Chanoine-Davranches et Delabarre. Il tint à honneur d'en être lui-même le rapporteur dans la séance du 9 novembre. Les écrits offerts à l'Académie par l'archevêque de Rouen comprennent des notices nécrologiques et des biographies de prêtres du Mans, des notes d'art et d'histoire relatives à divers monuments de la Mayenne, de nombreuses

lettres pastorales datées de Verdun, de Bourges et de Rouen. « Ces écrits, dit M. Prudent, sont empreints à la fois de fermeté doctrinale et de douceur pratique ». Le 16 novembre, l'Académie fut heureuse et fière d'ouvrir ses rangs à S. E. le cardinal Dubois.

Une Commission nommée le 7 décembre et composée de MM. Frère, Haelling et Vacandard, déposa le 14 un rapport de M. Haelling sur l'œuvre musicale de M. Albert Dupré qui fut élu le 21 décembre.

En 1916, M. le D^r Coutan avait analysé, devant vous, les deux principaux ouvrages de M^{me} Lefrançois-Pillion *Les portails latéraux de la cathédrale de Rouen*, *Les sculpteurs français du XIII^e siècle*. « Timidement, vous disais-je dans mon rapport de l'an dernier, on vous proposa d'élire M^{me} Lefrançois-Pillion membre correspondant; vous le fîtes de grand cœur, mais vous n'osâtes pas aller plus loin. Depuis vous avez été plus audacieux. La question du féminisme a été tranchée par l'élection de M^{me} Colette Yver. M^{me} Lefrançois-Pillion a droit à une revanche, vous la lui donnerez : elle est la première femme qui ait obtenu le diplôme de l'École du Louvre; elle sera la seconde à être membre résidant de votre Compagnie ». C'est chose faite maintenant : le 21 décembre, au lendemain de la réception de Colette Yver, par un vote auquel cette dernière

prit part, M^{me} Lefrançois-Pillion fut élue membre résidant.

A ces membres résidants nouveaux vous avez ajouté six membres correspondants : l'aquarelliste Gabriel Rogier, le peintre Paul-Hippolyte Flandrin, Mgr Julien, évêque d'Arras, M. l'abbé Anthiaume, aumônier du Lycée du Havre, M. le Dr Desseau, de Tôtes, et Jesse-Benedict Carter, directeur des écoles américaines de Rome.

M. Paulme vous présenta l'œuvre de M. Gabriel Rogier le 12 janvier. Après avoir résumé la carrière de l'artiste, énuméré les expositions auxquelles il a pris part, M. Paulme décrit la manière de ce talentueux aquarelliste, « traçant ses lavis par simples touches, franches, spontanées, limpides, posées en pleine eau du premier coup, jamais épaissies ni alourdies par une reprise et conservant ainsi, comme l'a dit notre ami Georges Dubosc, toute leur transparence, leur fluidité, leur fraîcheur d'impression et, j'ajouterai, leur sincérité, leur parfait accord avec la nature ». A la suite de ce rapport, M. Gabriel Rogier fut élu le 19 janvier.

Le 29 juin, M. le chanoine Prudent décrit et juge un grand nombre de tableaux de M. Paul-Hippolyte Flandrin, l'auteur des admirables peintures placées dans l'église Saint-Antoine de Petit-Quevilly. Les réductions photographiques de ces tableaux, offertes à l'Académie par l'auteur, facilitent grandement la tâche du critique.

Celui-ci définit ensuite l'esthétique de M. Flandrin, dont, dit-il, l'inspiration est classique et chrétienne. Le vendredi suivant vous élûtes membre correspondant M. Flandrin dont bientôt nous pourrons admirer de nouvelles œuvres en l'église du Mont-Riboudet.

M. l'abbé Anthiaume s'est spécialisé dans l'histoire de la marine. Une de ses œuvres cependant est une contribution à l'histoire de l'enseignement secondaire en France, elle est intitulée le *Collège du Havre*. Les autres, qui ont valu à leur auteur plusieurs récompenses de l'Académie des Sciences, se rapportent à l'histoire de la science nautique, antérieurement à la découverte du Nouveau-Monde, aux constructions navales, aux voyages de découvertes chez les Normands de 1500 à 1650. M. Neveu, commissaire général de la Marine, voulut bien rapporter ces ouvrages devant vous dans la séance du 16 mars. Il en loua la claire exposition et l'abondante documentation, il signala les renseignements d'intérêt général que le premier contient sur l'instruction publique dans notre région et la contribution très intéressante que les derniers apportent à l'histoire des constructions navales et de la cartographie marine. La conséquence de ce rapport fut l'élection de M. Anthiaume dans la séance du 23 mars.

Le rapport sur les œuvres de Mgr Julien vous fut présenté par M. Edward Montier, un de ses élèves les plus brillants et les plus aimés. Après

avoir rappelé quel poète gracieux fut en français et en latin le jeune abbé Julien, M. Montier analyse les ouvrages de l'âge mûr : *Du berceau à l'école, le Conflit, Cléricalisme et laïcisme, Conférences sur Bossuet et les protestants, Haut les cœurs*. Il montre que la caractéristique de M. Julien c'est l'intelligence : intelligence du devoir, des nécessités de la foi, de la vie. Dans la séance du 11 mai, Mgr Julien — il avait été sacré le 7 — reçut de vous le titre de membre correspondant.

Dans le D^r Desseaux, vous avez voulu, à la suite d'un rapport présenté par moi, honorer le mari de la dernière descendante des Descamps, ces peintres rouennais sur qui les études de M. Samuel Frère ont ramené votre attention, le généreux donateur qui, de si bon cœur, offrit de précieux papiers et tableaux de famille à l'Académie, dont l'arrière-grand-père de sa femme fut un des fondateurs, et enfin l'homme cultivé, spirituel, dont la plume alerte a écrit dans le *Journal de Rouen* plusieurs articles de polémique médicale très remarquables. Elu membre correspondant le 27 juillet, il ne jouit pas longtemps de cet honneur si apprécié par lui. Une mort prématurée l'enleva le 31 décembre.

*
* *

Voici maintenant l'analyse des mémoires lus en séance au cours de l'année 1917. Je serai plus

bref sur ceux d'entre eux qui doivent figurer *in-extenso* dans le *Précis*.

Classe des Sciences.

Dans la séance du 9 mars, M. O. Piequet vous lit une *Note sur les eaux incrustantes* : nature de ces eaux, moyens d'en corriger la calcarité, formation des stalactites et des stalagmites, pétrification d'objets à la fontaine Saint-Alyre. A ce propos, M. Piequet montre à l'Académie un nid, une rose, une corbeille de fruits pétrifiés et aussi de ravissants tableaux de haut relief, obtenus en exposant des moules creux à l'action de l'eau. Il offre même à l'Académie un petit médaillon de Pierre Corneille obtenu par ce procédé.

Le 27 juillet, notre savant confrère donne lecture d'une *Note sur les explosifs*, note qui comprend : un court historique de la question, une description des principaux composés détonnants en usage et des procédés de fabrication des poudres, enfin l'indication des altérations spontanées que celles-ci subissent.

M. Paulme (13 avril) communique à l'Académie quelques extraits d'une brochure publiée par une grande banque suisse dont la principale agence est à Londres. Cette brochure contient une revue financière de l'année 1916. Pourquoi nos grandes Sociétés de crédit françaises n'éditent-elles pas des résumés de ce genre extrêmement précieux

pour l'édification du public? M. Paulme suit les divisions de cette brochure en les commentant. Il insiste sur les chiffres des encaisse-or et de la circulation fiduciaire des divers pays belligérants, sur les résultats de la collecte de l'or dans la région de Rouen, sur l'importance des emprunts contractés aux États-Unis par les nations en guerre, sur le taux respectif des changes, sur les conséquences probables que les dépenses formidables de cette lutte mondiale auront sur le crédit et la vie économique des peuples en guerre. M. Paulme, en terminant, fait remarquer que le financier neutre a négligé d'examiner quelle influence aurait dans le règlement de comptes l'indemnité de guerre en espèces et en nature qui sera inéluctablement imposée à l'Allemagne vaincue.

Le 16 novembre, M. Paulme donne lecture d'un travail de M. Vermont sur la mutualité, dans le but de combattre les tendances allemandes de certains chefs officiels de la mutualité française : la mutualité n'est ni l'assurance, ni l'assistance, elle est la prévoyance. On ne doit donc pas, en matière de mutualité, substituer l'obligation à la liberté.

Dans le même ordre d'idées, notre confrère, M. Gaston Bordeaux, a écrit un livre très important sur *La Fédération mutualiste de la Normandie*. J'ai été heureux de vous en donner l'analyse et de vous en montrer l'utilité (20 juillet).

M. Neveu nous a, avec humour, raconté « Une journée en mer à bord d'un navire de guerre ». Rien de charmant comme ces souvenirs d'une vie si variée dans son apparente monotonie : comme M. Neveu aime la marine et comme il sait la faire aimer ! (séances du 8 décembre 1916 et du 12 janvier 1917).

Le 9 février, M. Neveu, à propos du « Salut au pavillon » dont il avait parlé en sa précédente communication, vous a lu, comme pièce justificative, un original rapport du chevalier de Tourville à M. de Seignelay, où l'illustre marin raconte comment il a forcé des vaisseaux espagnols commandés par Papachin à saluer le pavillon de France.

Les 11 et 18 mai, notre sympathique trésorier, avec une ardeur toute juvénile et une compétence géographique incontestée, lut un mémoire sur *Les missions catholiques de France à l'étranger*.

Classe des Lettres.

La vie sociale à Rouen pendant la Révolution, œuvre de M. Chanoine-Davranches, est, nous dit M. Prudent en prenant possession du fauteuil de la présidence, « une lecture d'un intérêt passionnant. L'histoire générale et l'histoire sociale s'y mêlent avec un art parfait, celle-ci clairement en fonction de l'autre et montrée par là dans son importance véritable ». Aussi fut-il très

agréable d'entendre M. Chanoine-Davranches lui-même vous dire, en une courte communication, comment il a été amené à écrire cet ouvrage et le but qu'il s'est proposé (séance du 2 février).

Ce même livre fournit un peu plus tard (22 juin) à M. Vacandard le sujet d'une étude sur la vie religieuse dans le diocèse de Rouen pendant la Révolution. Celle-ci, si elle fut peu meurtrière à Rouen, fut néanmoins très dure pour les prêtres dont un très grand nombre furent emprisonnés à Saint-Vivien et déportés à la Rochelle.

Le 23 février, le même M. Vacandard communique à l'Académie une étude sur Jean Bodin (1530-1596) d'après la thèse de doctorat de M. Roger Chauvéré. La biographie de ce lettré de la Renaissance que passionnèrent les langues et le droit, l'exposé de son rôle politique pendant les troubles de la Ligue précèdent l'appréciation de ses ouvrages. *La République* révèle un précurseur de Montesquieu et de *l'Esprit des Lois*. *La Démonomanie* est un manuel de justice pour le procès des sorciers et prouve qu'à l'encontre de Montaigne, l'auteur croit à la magie. Le *Colloquium* est un dialogue entre sept savants de sentiments religieux différents. Bodin s'y montre partisan de la tolérance en matière religieuse. M. Vacandard estime qu'en dépit de certaines erreurs dogmatiques, Jean Bodin a cru et qu'il a voulu mourir chrétiennement. Il fut inhumé dans l'église des Cordeliers de Laon.

Faire et taire — ce titre n'est-il pas suggestif? — est un roman que commit en sa jeunesse M. Samuel Frère. Cette œuvre est restée inédite. L'auteur nous en lit quelques chapitres. Il y décrit avec grande finesse ce qu'il appelle la Bobinière, c'est-à-dire un salon féminin de la banlieue rouennaise. Plus vivante encore est la description d'un bal donné dans un hôtel aristocratique de Rouen et plus particulièrement de la farandole qui le termine. La description est aussi endiablée que la danse elle-même. Je m'en voudrais de ne pas conserver en ce rapport le remerciement de M. le Président : « C'est à la fois de la peinture, de la littérature, de la poésie. Cette lecture m'a rappelé un volume de Nouvelles écrites d'un style très artistique. Je l'ai placé dans ma bibliothèque à côté de Jean Aicard et d'Alphonse Daudet. Cela s'appelait *Maman Jean*. Vous souvient-il, cher confrère, de *Maman Jean*. M. Frère s'est excusé de son roman comme d'un péché de jeunesse. Quand certains péchés sont faits d'esprit, de talent et de charme, tout le monde peut leur donner l'absolution ».

Le 12 juillet, M. le Dr Merry-Delabost vous exposa, en la discutant, la tradition recueillie par M. Eugène Noël au sujet de la construction de l'église Saint-Ouen, tradition qui veut que l'abbé Marc d'Argent ait tiré des carrières de Bihorel les pierres qui ont servi à édifier le chœur et la croisée de l'église abbatiale.

L'archéologie, vous le voyez, a toujours une place d'honneur à l'Académie. M. le D^r Coutan, dans un remarquable rapport, analysa, les 8 et 15 juin, l'ouvrage de M. Mâle sur les *Origines de l'art roman et de l'art gothique*. D'abord il lut — car sur un sujet aussi controversé, il ne veut pas s'exposer à ce que la parole improvisée trahisse la pensée — un résumé écrit du premier chapitre de M. Mâle : *L'art des peuples germaniques* où l'auteur tend à démontrer que l'Allemagne n'a rien inventé dans le domaine des arts : l'orfèvrerie mérovingienne a une origine persane et non germanique; les miniatures des manuscrits mérovingiens dérivent de l'art décoratif des chrétiens d'Orient, l'originalité du génie lombard tant prônée par les Allemands n'existe pas et on retrouve en Egypte les prototypes du décor des monuments primitifs de Lombardie. En résumé, l'art du moyen-âge, que l'Allemagne se vante d'avoir inventé, elle l'a reçu tout fait de l'Italie et de la France. C'est la France carolingienne et non l'Allemagne qui, la première, a élevé des basiliques avec deux dômes, deux transepts et quatre tours (Saint-Riquier en 800, d'après un dessin du XI^e siècle). Les galeries hautes des absides ont été empruntées par l'Allemagne à l'Italie, ainsi que les bandes lombardes, le chapiteau cubique, l'alternance des colonnes et des piliers, le plan tréflé, les niches creusées dans l'épaisseur des murs. Des églises françaises, en Bourgogne en

particulier, étaient entièrement voûtées dès le xi^e siècle, alors que toutes les églises allemandes étaient encore couvertes d'une charpente apparente et d'un plafond de bois. La plus ancienne église voûtée, celle de Maria Laask, reçut de Bourgogne ses voûtes d'arêtes un peu après 1120. Cette thèse de M. Mâle, très forte, mais un peu tendancieuse, M. Coutan l'a exposée avec sa clarté et sa sobriété accoutumées. Elle a été contradictoirement discutée en plusieurs de nos séances par MM. Prévost, Delabarre, commandant Quenedey, Vacandard, et elle a amené l'ardent *nordiste* qu'est M. Delabarre à écrire une étude (lue dans la séance du 30 novembre) où il tend à démontrer : 1^o que l'art allemand ancien existe ; 2^o que son origine orientale ne fait pas de doute, ainsi que Courajod, le maître de M. Delabarre, l'a magistralement démontré, longtemps avant M. Mâle ; 3^o que l'art allemand ancien, malgré cette influence orientale, est original.

Deux études très longues, celle de M. Samuel Frère sur *Charles Cochin le fils* (II^e partie) et la mienne, sur la *Notre-Dame de Pitié de la Cathédrale de Rouen et son donateur Jean Bigues*, occupent suffisamment de place dans le *Précis* pour que, en ce temps de crise de papier, je m'abstienne de les analyser ici. Je note seulement que la lecture de M. Frère occupa les séances du 28 mai, du 1^{er} juin et du 13 juillet et que la mienne se fit les 9, 16 et 23 mars et le 6 juillet.

C. — DISCOURS

Je n'insisterai pas non plus, et pour la même raison, sur les discours et rapports des séances publiques.

Le 23 novembre, vous avez ouvert vos rangs à M. Deleau. La séance a été publique et s'est tenue dans la salle ordinaire de vos réunions. Elle fut présidée par M. le chanoine Prudent, président. De nombreuses notabilités étaient présentes, d'autres s'étaient excusés. M. Deleau consacra son discours de réception à l'ancien prieuré du Mont-aux-Malades et au Petit-Séminaire diocésain qui y fut établi de 1819 à 1906. M. Edward Montier répondit au récipiendaire : Après l'éloge du discours précédent et des collèges religieux où s'est conservé le culte des lettres françaises et des traditions du beau langage classique, le poète délicat qu'est M. Montier critiqua les tendances révolutionnaires de certaines écoles poétiques modernes.

Discours de réception aussi pourrait-on dire que l'allocution par laquelle M. le Président, dans la séance du 8 juin, a souhaité la bienvenue à M. Minet, l'éminent pastelliste, directeur du Musée de Rouen qui, à la grande joie de tous, prenait séance ce jour-là pour la première fois.

La séance solennelle annuelle a eu cette année, vous vous en souvenez, un éclat tout particulier.

Je donne dans mon procès-verbal placé en tête du *Précis*, la physionomie de la séance, j'y cite les noms des hautes personnalités présentes, j'y dis et la virilité élégante de M^{me} Colette Yver, et la grâce profonde de M. Prudent, et la verve de M. Frère et la sobriété de M. Neveu.

D. — HOMMAGES AUX VIVANTS ET AUX MORTS

M. Prudent, revenu à l'Académie quelque temps après la mort de sa vénérée mère, remercia l'Académie de la part qu'elle avait prise à son deuil, et ajouta : « On dit souvent de l'Académie française qu'elle est un salon, j'ai expérimenté ces jours-ci que la nôtre est mieux : une amitié ». C'est vrai.

Dans nos annales familiales, la séance du 20 juillet doit être marquée d'un caillou blanc,

O lucem candidiore nota

comme dit Catulle (1). Ce jour-là, en effet, M. le Président, après avoir félicité M. Gaston Bordeaux de son élection à la présidence de l'Union de la Propriété bâtie en France, annonça la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur, au titre militaire, de MM. Valin et Gascard. En votre nom, il loua en M. Valin l'énergie de l'officier qu'il est et le zèle de l'admi-

(1) *Carmina*, 107.

nistrateur qu'il fut. Il ajouta que la croix de la Légion d'honneur était pour M. Gascard « la juste récompense d'une activité, d'un dévouement inlassables et de solides qualités d'esprit que nous connaissons bien ». Et il conclut : « Certes la Légion d'honneur ne manquait pas de titulaires chez nous et à des degrés élevés de l'Ordre; en voici deux de plus : ils font tous notre gloire. Combien d'autres s'ajouteraient à la liste si leur mérite était aussi reconnu en haut lieu que dans cette enceinte. En attendant, je propose, Messieurs, d'adresser à M. Valin, vice-président de l'Académie, à M. Gascard, secrétaire pour la classe des Sciences, au nom de la Compagnie, l'hommage de nos chaleureuses félicitations et de nos sympathies.

« Nous en adresserons aussi, si vous le voulez bien, à notre cher et vénéré trésorier dont le fils vient d'être également fait chevalier de la Légion d'honneur. Nous rendons hommage à la vaillance du fils et nous nous associons de tout cœur à la joie du père ».

Dans ses remerciements, M. Gascard évoqua le souvenir de notre cher ancien président, M. Robert Homais : « Mobilisé en même temps que M. Valin et moi, il eût eu, si la mort ne l'avait frappé, les mêmes droits que nous à l'honneur qui nous échoit aujourd'hui ».

A la rentrée de novembre, M. le chanoine Prudent portait à notre connaissance la belle citation

à l'ordre de l'armée méritée par M. Renaud Hue, fils de M. le Dr Jude Hue, et nous applaudissons de grand cœur aux félicitations qu'il adressait au père et au fils.

*
* *

Plus profondément encore nous nous associons aux deuils de nos confrères. Notre président à qui, dans la séance du 12 janvier, M. Delabarre, président sortant, adressait nos compliments, pour sa nomination de vicaire général honoraire, perdait peu de jours après sa mère. Les témoignages répétés de sympathie, qu'alors vous donâtes à M. Prudent, lui furent, je le sais, un précieux réconfort et contribuèrent à le rattacher davantage à notre Compagnie.

Au même moment, M. Gascard avait à porter le deuil de son père. M. Prudent qui, le 2 mars, reprenait la présidence, se fit votre interprète délicat auprès de « l'aimable et dévoué secrétaire pour la classe des Sciences » et fit l'éloge de M. Gascard père « savant modeste, maître bienfaisant, vulgarisateur ingénieux, homme de bonté et de haute droiture, citoyen modèle ».

A la rentrée de novembre, M. Prudent exprima les condoléances de l'Académie à M. le Dr Merry-Delabost, frappé au cours des vacances par la perte de M^{me} Merry-Delabost, et à M. Léchalas dont le fils, à l'âge de trente-trois ans, plein de vertus et avec un avenir rempli de promesses, est

tombé au champ d'honneur. Après avoir énuméré les titres de ce héros, capitaine et prêtre, M. le Président ajouta : « Sa mort le range au nombre de ces victimes pures et choisies, par le sacrifice desquelles se rachète en ce moment l'humanité ».

Ces morts de par les lois de la fraternité académique qui, je le répète, n'est pas un vain mot, sont nôtres. Plus nôtres encore ceux qui étaient nôtres de par notre élection. L'Académie se fait gloire d'être fidèle à leur culte.

En annonçant le service annuel pour les bienfaiteurs et les membres décédés de l'Académie, M. le Président prononça une allocution de haute et consolante philosophie qui vous impressionna vivement. Ce service eut lieu à la Cathédrale le vendredi 26 janvier, à dix heures du matin ; M. Haelling tint l'orgue et à défaut de M. Prudent malade, votre secrétaire célébra la messe.

Le *Précis* de 1917 contiendra deux remarquables notices sur deux de vos glorieux morts passés : une notice sur M. Lucien Lefort lue le 14 décembre par M. Ed. Delabarre, et une notice sur M. Paul Allard, lue huit jours plus tôt par M. le chanoine Vacandard. Les remerciements adressés à M. Delabarre par M. le Président traduisent vos sentiments à tous : « Après avoir entendu des notices comme celle d'aujourd'hui et celle de vendredi dernier, on éprouve une vraie fierté à appartenir à une Compagnie qui a compté parmi ses membres des hommes comme Paul Allard et Lucien Lefort ».

L'année dernière nous fûmes assez heureux pour pouvoir illustrer d'excellents portraits, les notices consacrées à MM. Lecaplain et Robert Homais. M^{me} Paul Allard, sur l'intervention de M. Julien Robert, a offert à l'Académie cent cinquante exemplaires d'une héliogravure reproduisant au vif les traits de M. Paul Allard. Ils orneront les exemplaires du *Précis* de 1917 réservés aux membres de l'Académie. Nous serions heureux de pouvoir rendre le même hommage à M. Lucien Lefort.

Enfin, sur la proposition de M. Paulme, vous avez décidé de placer en la salle de vos séances le portrait de M. Gènevoix, ancien membre résidant, resté membre correspondant, qui — M. le D^r Boucher vous le racontait l'an dernier, — malgré son âge, prit du service au début de la guerre et mourut pour la France.

Les deuils de l'année ont été relativement peu nombreux. Ils ont ce caractère particulier qu'ils ont atteint des membres élus en cette même année qui les vit mourir : MM. Marrou, Desseaux, Carter.

M. Marrou, élu membre résidant le 27 avril, installé par vote spécial le 11 mai, mourut quelques jours après et fut inhumé le 19 mai. Aux obsèques M. le Président prononça un discours qui fut hélas ! en même temps un discours de réception et un discours d'adieu.

Le D^r Desseaux, élu membre correspondant le

27 juillet, mourut le 31 décembre, c'est-à-dire au début de l'exercice 1918.

Jesse-Benedict Carter est cet Américain, professeur de Princeton, directeur des écoles américaines de Rome, qui fit à Rouen une conférence si impressionnante. Le 20 avril, je l'ai raconté plus haut, à la suite de l'entrée en guerre des Etats-Unis, vous votiez une adresse à notre illustre correspondant, M. Haskins, professeur d'Harvard. Je vous proposai de compléter cette manifestation en offrant le titre de membre correspondant à J.-B. Carter, « ce docteur américain qui avait par avance traduit chez nous, en un français plein de finesse, la pensée du président Wilson ». Je lui écrivis les intentions de l'Académie. Il répondit par un télégramme enthousiaste. Le 27 avril vous l'élûtes membre correspondant. Pendant les vacances, une lettre de M. Haskins m'annonçait la mort de J.-B. Carter, tombé en Italie, alors qu'il organisait sur le front vénitien la Croix-Rouge américaine. Dans la séance du 9 novembre, M. le Président rendit à cet homme de pensée et d'action un hommage que vous avez tenu à insérer dans votre *Précis*.

Il est mort, mais ses idées, qui sont celles de la grande démocratie américaine, vivent et, parce qu'elles sont mieux que des idées, des convictions, elles agissent. Elles vivent, elles agissent, demain elles triompheront.

DISCOURS ET MÉMOIRES IMPRIMÉS

CLASSE DES SCIENCES

NOTE

SUR LES EAUX INCRUSTANTES

Par M. O. PIEQUET.

MESSIEURS,

Ayant eu l'an dernier l'occasion de faire connaissance avec l'Auvergne, au cours de plusieurs visites à mon fils blessé, en traitement à Clermont-Ferrand, j'ai pu avec le jeune convalescent voir de près quelques-unes des richesses naturelles de cette belle province, et en particulier les fontaines incrustantes de Saint-Alyre et les grottes de Royat.

J'ai pensé qu'il serait peut-être intéressant de réunir quelques précisions sur ces curiosités à la fois connues et méconnues.

Des eaux incrustantes, il y en a un peu partout à des degrés divers, et notre Normandie n'en manque guère. Dans toutes les régions possédant un sous-sol calcaire, l'eau, ce dissolvant universel, se charge plus ou moins de sels de chaux, qu'elle dépose sous des formes qui diffèrent suivant les circonstances. Lorsque les eaux de pluie ou de source rencontrent, avant de passer sur les cou-

ches calcaires, de l'acide carbonique qui augmente notablement leur pouvoir dissolvant, elles peuvent alors retenir une quantité considérable de carbonate de chaux, lequel ensuite se précipite en majeure partie aussitôt que l'eau, sous l'action de la chaleur, ou même plus simplement, mais plus lentement, au contact de l'air, perd l'acide carbonique gazeux en excès qui maintenait ce carbonate en dissolution. Il suffit même d'un mouvement rapide, d'un frottement contre les parois d'un canal ou d'un tuyau de conduite, pour produire cette dissociation et provoquer le dépôt des sels de chaux devenus insolubles.

Voici deux échantillons bien caractéristiques de dépôts de ce genre : l'un est arrivé à obstruer presque complètement une canalisation d'eau, et provient de la ville de Vichy ; l'autre a été extrait des générateurs de vapeur d'une usine que je dirige actuellement dans le Rhône. Comme vous pouvez le constater, ces concrétions revêtent une forme d'apparence cristalline, et sont légèrement translucides.

Il va sans dire que les eaux très calcaires ne peuvent pas, sans inconvénients graves, être employées pour les usages domestiques ou industriels. Elles doivent d'abord être « corrigées », ce qui peut se faire par plusieurs procédés :

1° Par l'ébullition : l'acide carbonique en excès disparaît ; le carbonate de chaux neutre, insoluble, se précipite et peut être, après repos, sé-

paré par décantation ou par filtration. Ce procédé, très onéreux, surtout en ce moment, ne peut naturellement s'appliquer qu'à de petites quantités d'eau, et sert surtout dans les ménages ;

2° Par l'action de certains sels pouvant donner par double décomposition un sel de chaux insoluble. Les oxalates sont dans ce cas et ont l'avantage de purifier les eaux contenant de la chaux sous forme de sels solubles divers, tels que les sulfates ou chlorures de calcium. On décante et on filtre au besoin. C'est par ce moyen que les Anglais adoucissent l'eau destinée à la toilette, mais on ne saurait employer pour les usages ordinaires et encore moins pour l'industrie ce mode coûteux de correction, pourtant simple et commode : on jette le soir dans un broc d'eau une pincée de réactif tout préparé, que l'on trouve en petites boîtes dans le commerce ; le lendemain le dépôt est rassemblé au fond du récipient et l'eau dure se trouve adoucie.

On pourrait employer comme agent d'épuration le savon ordinaire, qui donne une écume entraînant avec elle toute la chaux, mais ici encore la dépense est très élevée.

Le moyen le plus pratique et le plus économique d'épurer en grand les eaux calcaires bicarbonatées consiste dans l'addition de chaux vive. Ce procédé, en apparence paradoxal, s'explique aisément : la chaux ajoutée s'empare de l'acide carbonique en excès et donne un carbonate neu-

tre insoluble facile à séparer, tandis que le bicarbonate de chaux subit une semblable transformation et se précipite en même temps.

De vastes appareils, garnis de lames hélicoïdales destinées à collecter le précipité, permettent d'obtenir une épuration continue ; l'eau est dans un état voisin de la pureté et peut servir soit pour l'alimentation des chaudières à vapeur, soit pour toutes applications domestiques ou industrielles.

Lorsque les eaux naturelles fortement chargées de bicarbonate de chaux sont livrées à l'évaporation spontanée, le carbonate qu'elles abandonnent peut prendre des formes diverses : quelquefois il se dépose comme un enduit cristallin d'épaisseur variable ; d'autres fois, par exemple, lorsque l'eau calcaire tombe goutte à goutte de la voûte d'une grotte, il se produit ces stalactites bien connus, qui par leur réunion et leur variété donnent à certaines grottes, comme à celles de Padirac, de Dargilan, et autres, un aspect monumental extrêmement curieux. Les stalagmites, émergeant du sol, rejoignent souvent les stalactites qui leur ont donné naissance, et forment des colonnes gracieuses ; des frontons ajourés, des dentelles délicates, que l'on croirait ciselés par un sculpteur fantaisiste, prennent à la lueur des torches un aspect des plus impressionnants.

Voici un morceau de stalactite qui montre la structure rayonnée et cristalline de ses concrétions naturelles.

Au point de vue chimique, c'est du carbonate de chaux, aussi pur que le marbre de Carrare.

On comprend, devant ces merveilles de la nature, peu ou point modifiées dans l'intervalle de plusieurs années, que des siècles ont été nécessaires pour les amener à l'état où nous les voyons aujourd'hui. Cependant, certaines eaux, parmi lesquelles se placent au premier rang celles de la fontaine de Saint-Alyre, dans un faubourg de Clermont-Ferrand, contiennent une quantité de bicarbonate de chaux assez considérable pour former un dépôt presque instantané, sitôt qu'elles coulent à la surface d'un corps quelconque. De là à affirmer qu'il suffit de plonger un objet dans les eaux de Saint-Alyre pour le pétrifier, c'est-à-dire le transformer en pierre, il n'y a qu'un pas, vite franchi. Les choses ne se passent pas tout à fait ainsi, et on n'obtient qu'une pellicule impalpable et sans cohésion en opérant aussi simplement. Mais si on laisse couler l'eau pendant quelques mois en mince filet, ou mieux en nappe ténue, les objets placés sous ce jet discret se recouvrent peu à peu d'un enduit cristallin, respectant la forme initiale tout en l'empâtant plus ou moins.

Voici trois objets différents : une rose, un nid avec des œufs, et une corbeille de fruits, raisins, poires, etc., qui ont été soumis pendant trois mois à l'action de l'eau incrustante.

Comme vous le voyez, si on peut retrouver sans trop de difficulté la nature du sujet « pé-

trifié », il faut bien reconnaître que les contours ont perdu toute leur netteté, et que l'ensemble ressemble plutôt à l'œuvre d'un sculpteur novice qu'à celle d'un artiste délicat.

Malgré ces imperfections, les objets très variés ainsi transformés sont assez recherchés par les amateurs ; mais ce qui peut être admiré sans restriction, c'est le parti ingénieux que l'on a su tirer des eaux ultra-calcaires, en retournant le problème, c'est-à-dire en présentant au regard non plus la face externe de la couche, mais la face interne, celle qui est en contact direct avec le modèle.

On a eu l'idée très simple, mais encore fallait-il y penser, de préparer des moules creux, et de les soumettre à l'action de l'eau. Une fois la couche suffisamment épaisse, on n'a qu'à la détacher pour obtenir en relief ce que le moule présentait en creux.

Les moules employés sont en gutta-percha, assez dure pour conserver sa forme, et assez élastique pour se séparer facilement du dépôt aggloméré à sa surface.

L'« usine » a pour principal appareil une sorte d'escalier à claire-voie sur les marches duquel sont placés les moules et objets de toute nature ; on les retourne de temps à autre pour régulariser le dépôt formé par l'eau qui coule très lentement à son arrivée à la partie supérieure des gradins,

et au bout de trois ou quatre mois la couche de calcaire atteint une épaisseur suffisante.

Voici une série de bas-reliefs, presque de « hauts-reliefs », qui nous montre quels jolis effets on peut obtenir par ce moyen.

J'y ai ajouté un petit médaillon de Pierre Corneille dont je vous demanderai la permission de faire hommage à l'Académie.

Vous voyez, Messieurs, que quelquefois l'ingéniosité humaine a su tirer un parti inattendu de certaines bizarreries de la nature, et il est assez curieux de constater qu'avec une eau impropre à tous les usages habituels, on a pu parvenir à produire et à multiplier des œuvres d'art.

NOTE

SUR LES EXPLOSIFS MODERNES

Par M. O. PIEQUET.

MESSIEURS,

Lorsqu'en 1772 le chimiste écossais Rutherford sépara les éléments de l'air atmosphérique, il donna à l'un d'eux le nom de « aer mephiticus », que Guyton de Morveau, quelques années plus tard, transforma en *azote*, de $\alpha\zeta\omega\eta$, qui prive de la vie, où on ne peut vivre.

Que parmi tous les gaz irrespirables, on ait choisi précisément, pour lui donner le nom d'azote, le compagnon de l'oxygène de l'air, grâce auquel cet oxygène ne nous brûle pas comme un feu de paille, c'est déjà assez singulier, mais on s'en étonne bien davantage lorsque l'on constate qu'il n'existe aucun être vivant, animal ou végétal, qui ne contienne de l'azote; les aliments azotés sont indispensables aussi bien aux végétaux qu'aux animaux.

C'est sous une autre forme que l'azote a justifié son nom et donné raison, au delà de toute prévision, à ses parrains. En effet, de toutes les substances explosibles inventées pour détruire l'hom-

me et ses œuvres, il n'y en a qu'une infime partie, celles à base de chlorates, qui ne doivent leurs propriétés à la présence de l'azote.

Les anciennes poudres noires, mélanges de salpêtre ou azotate de potasse, de soufre et de charbon, ont commencé la série ; pendant plusieurs siècles elles ont suffi à tous les besoins, aussi bien civils que militaires ; en 1788 Berthollet imagina la poudre au chlorate, dont le premier essai faillit lui coûter la vie ; il resta seul vivant de sept personnes présentes à l'opération. On y renonça pour y revenir depuis, et aujourd'hui encore, sous le nom de chédite, la poudre à base de chlorate est employée pour le chargement des grenades ou autres projectiles explosibles. La fabrication de ces poudres exige des précautions spéciales ; plusieurs formules comportent l'addition de matières grasses, pour éviter l'auto-inflammation.

D'innombrables explosifs ont été découverts et mis en pratique au cours du siècle dernier ; la plupart du temps c'est par hasard que les propriétés détonantes de ces composés se sont manifestées. Lorsque Dulong obtint pour la première fois, en 1811, le chlorure d'azote, sa découverte lui coûta un œil et un doigt. L'iodure d'azote fut aussi cause de graves accidents. Ces deux explosifs n'ont pas jusqu'à présent pu être industrialisés, mais certaines poudres pour projectiles sont préparées de telle manière qu'ils figurent comme produits se-

condaires de l'explosion dont ils décuplent les effets.

Le fulminate de mercure et d'argent, employés comme inflammateurs plutôt que comme explosifs directs, détonent, comme on sait, par simple frottement ou percussion. Ils entrent souvent dans la préparation des « pastilles incendiaires », où l'on réunit les produits qui s'enflamment avec le plus de facilité.

La nitroglycérine, d'un maniement dangereux et, d'ailleurs, peu commode à cause de son état liquide, a donné naissance aux nombreuses *dynamites*, soit par addition de matières inertes comme la terre d'infusoires, la sciure de bois, le carbonate de magnésie, etc. ; soit par mélange avec des substances déjà explosibles par elles-mêmes, comme les nitro-celluloses ou coton-poudre, les chlorates, nitrates, etc.

La *carbodynamite* contient 90 0/0 de nitroglycérine et 10 0/0 de charbon de liège ;

La *dualine*, 80 0/0 nitroglycérine, 10 0/0 sciure de bois et 10 0/0 salpêtre ;

La *vigorite*, 30 0/0 nitroglycérine, 9 0/0 cellulose, 5 0/0 carbonate de magnésie, 49 0/0 chlorate de potasse et 7 0/0 salpêtre.

La *poudre Hercule*, le *lithofracteur*, etc., sont des mélanges plus complexes encore.

La *gélatine explosive* (Sprenggelatine) ne contient pas de gélatine, comme son nom semblerait l'indiquer. C'est un mélange de :

62,50 0/0 nitroglycérine,
2,50 0/0 dinitrocellulose,
26,25 0/0 nitrate de potasse,
8,40 0/0 farine de bois,
0,35 0/0 de carbonate de soude.

On simplifie quelquefois la formule en employant 92 0/0 de nitroglycériné pour 8 de dinitrocellulose.

Cet explosif est dangereux à manier, surtout quand il est gelé, mais il est très supérieur à la dynamite ordinaire lorsqu'il s'agit d'opérer sous l'eau (torpilles, mines, etc.). Les dérivés du benzol et du toluol, seuls ou mélangés avec des composés divers, forment la base des explosifs modernes.

L'acide picrique ou trinitrophénol n'est pas explosif à l'état ordinaire. Si on le fond (entre 120 et 125°C.), il se transforme en *mélinite*, dont on connaît la puissance destructive. Vous vous rappelez tous, Messieurs, la récente catastrophe de Neuilly-sur-Saône. J'en ai été le témoin « auriculaire », bien qu'étant à plusieurs kilomètres de l'usine ; nous avons ressenti violemment les contre-coups de chacune des explosions successives, dues à la transformation en quelque sorte spontanée (c'est du moins une explication qu'on en a donnée) de l'acide picrique en mélinite.

Le picrate de potasse est très brisant, mais d'un maniement très dangereux.

Je ne vous donnerai pas les nombreuses formu-

les d'explosifs que j'ai sous les yeux en préparant cette note ; on peut les varier à l'infini suivant les produits dont on dispose. Le nitrate d'ammoniaque, la dinitronaphtaline, le dinitrobenzol, le nitrotoluol entrent dans leur composition en proportions variables.

Il est à remarquer que ce n'est plus maintenant par hasard que l'on découvre les propriétés explosives d'une substance ; dans la grande majorité des cas, on peut prévoir, d'après la constitution des corps nitrés, s'ils seront ou non explosifs, ce qui tient à l'état plus ou moins instable de l'azote qu'ils contiennent, et aussi au degré de nitration des substances organiques, toutes choses à déterminer d'avance.

La plus importante des poudres actuelles est celle qui a pour base la nitrocellulose, et en particulier le coton nitré ou *coton-poudre*. Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que le mot *poudre* est employé par catachrèse ; les produits désignés sous ce nom ne présentent que très exceptionnellement la forme pulvérulente.

Le coton-poudre est produit par l'action de l'acide nitrique concentré sur le coton bien dégraissé, c'est-à-dire rendu hydrophile. On a essayé et on essaye encore de remplacer le coton par d'autres celluloses, en particulier par la pâte de bois, mais pour des raisons diverses, le coton présente une supériorité telle, que le chimiste anglais Ramsay a pu dire que la nation qui

manquerait de coton pourrait, par le fait même, être considérée comme vaincue. La fabrication du coton-poudre, base de la poudre sans fumée, est, comme vous le pensez bien en pleine activité, tant dans l'industrie privée que dans les poudreries de l'Etat. Les millions de kilos de coton nécessités pour cet emploi ont dû naturellement être enlevés à l'industrie textile, mais on peut se servir de sortes inférieures, déchets de filature, de grattage, linters à courte fibre, déchiquetages de tissus, etc. On a proposé aussi diverses fibres végétales jusqu'alors sans applications, mais c'est toujours le coton qui tient le premier rang.

Les lessivages, chlorages, acidages, lavages, ayant pour but de débarrasser la fibre de toutes matières étrangères, doivent être opérés avec le plus grand soin. Le coton ne doit contenir ni graisses, ni acides, ni dépasser un faible pourcentage en matières minérales. Le séchage doit être aussi complet que possible.

Le coton doit en outre être bien divisé pour faciliter l'action des bains nitrants.

Après la nitration et de nombreux lavages, le coton-poudre est empâté avec un mélange d'alcool et d'éther. Ni l'alcool ni l'éther, pris séparément, ne dissolvent le coton-poudre, tandis que leur mélange donne une solution complète, qui est le *collodion*. On ne sèche pas le coton-poudre après lavage, cette opération étant beaucoup trop

dangereuse, surtout lorsqu'il s'agit de quantités considérables.

On fait passer sur le coton, comprimé dans des cylindres, de l'alcool concentré, que l'on recueille avec l'eau entraînée et que l'on rectifie par distillation ; onessore autant qu'on le peut ; on dose la quantité d'alcool retenue par le coton, et on en tient compte dans l'addition de l'éther. La pâte obtenue par demi-dissolution est moulée par compression dans des appareils comparables à ceux qui servent à la fabrication des pâtes alimentaires ; on la sèche avec précautions, et on la découpe suivant sa destination.

La poudre pour cartouches de fusils est découpée en petits carrés et plombagée pour éviter l'agglomération ; la poudre à canon est en plaques de dimensions variées suivant le calibre.

La poudre anglaise est sous forme de fils (cordite) semblables à des cordes de violon.

Je fais passer sous vos yeux un catalogue de la maison Fr. Krupp (1906), vous montrant dans tous leurs détails les appareils si variés servant à la fabrication des poudres de toutes espèces.

Une question grave est l'altération de la poudre. Vous avez tous connu les accidents causés, il y a quelques années, par des poudres mal fabriquées ou mal conservées. On y remédie par divers moyens qui, je n'ai pas besoin d'y insister, ne sont pas rendus publics, mais qui sont souvent très simples.

Pour terminer cette courte esquisse, je vous répète une fois de plus, Messieurs, qu'il est navrant de voir la science détournée de son vrai but, et faisant converger tous ses efforts aux œuvres de destruction. Cependant pour rendre hommage à la vérité et prendre le bon côté des choses, quand on en trouve un, ces efforts ne seront pas complètement perdus. L'industrie, évincée de ses usines, les retrouvera bientôt ; l'expérience, chèrement acquise, trouvera à s'employer dans les œuvres utiles ; nous aurons appris aussi, ce qui sera précieux pour nous, qu'en immense majorité les inventions de nos ennemis ont pris naissance chez nous ; si beaucoup d'entre elles ont été appliquées à des buts inavouables, ce n'est pas nous qui avons à en porter la honte ; il dépend, par contre, de nous qu'elles reviennent à leur véritable destination, et ce ne sera pas trop des efforts de tous pour y parvenir.

UNE JOURNÉE EN MER

A BORD D'UN NAVIRE DE GUERRE

Par M. NEVEU.

Vous plairait-il, Messieurs, de passer avec moi une journée en mer, à bord d'un navire de l'État? Je vous y invite. Ce sera une chose tellement en dehors de vos habitudes, si étrange et si neuve, que vous y trouverez peut-être une distraction agréable.

Je ne vous mènerai pas sur un navire moderne, sur un de ces cuirassés, véritables forts flottants où n'existe plus la poésie de la vieille marine, où il n'y a que des manifestations de force brutale. Non ; je remonte dans mes souvenirs, je me trouve sur une belle frégate mixte, l'*Astrée*, la *Renommée* ou toute autre, nous sommes en plein océan, dans la zone des vents alizés et nous naviguons à la voile. Nous allons donc faire de la marine rétrospective.

Il est six heures du matin ; la diane retentit à l'avant, allègrement battue et sonnée par les tambours et clairons ; la ruche s'éveille. Tous les hommes couchés sautent à bas de leur hamac, passent à la hâte un vêtement sommaire, décrochent

leur literie, la roulent en forme de saucisson et la transportent aux bastingages, sorte de coffre sans couvercle qui fait le tour du navire sur la partie supérieure des murailles et qui n'a d'autre objet que de recevoir les hamacs pendant le jour. Il importe que les hamacs soient toujours propres et bien alignés, c'est une des coquetteries du bord. En rade, ils restent découverts, sauf quand il pleut ; à la mer, ils sont couverts d'une toile goudronnée qui les met à l'abri de tous les embruns.

Vous n'avez jamais couché dans un hamac. Croyez bien que c'est un lit fort agréable, où, quand on est jeune, mollement balancé au roulis, on passe d'excellentes nuits. Seulement, on y est un peu près du plafond, et il arrive que, réveillé la première fois en sursaut, on se heurte la tête aux poutres qui la dominant. J'en parle par expérience, mais cela n'arrive qu'une fois.

Les hamacs sont alignés, on les rectifiera plus tard. Pour le moment, il s'agit de prendre un premier réconfort. A l'époque où nous sommes, ce premier déjeuner consistait en café avec sucre, petit verre de tafia (six centilitres) et cent quatre-vingt-trois grammes de biscuit de mer. Depuis, on a supprimé le tafia qui a été remplacé par une légère augmentation de la ration de vin, parce qu'on a constaté (on a mis du temps à s'en apercevoir) que, dans la pratique, cet alcool n'était pas mélangé au café comme il y était destiné, mais était absorbé immédiatement par le marin

dès que la distribution lui en avait été faite, de sorte qu'en réalité la marine alcoolisait ses hommes et contribuait à entretenir, sinon à leur donner de déplorables habitudes.

À la mer, l'équipage est divisé en deux pour prendre ses repas ; — à sept heures dix, le petit déjeuner s'achève, l'officier de quart commande : « En haut le monde ». Les sifflets du maître et des seconds maîtres de manœuvre retentissent à tous les panneaux et l'équipage entier se répartit sur le pont et dans la batterie pour l'opération du lavage. Alors les ponts deviennent inhabitables. Des flots d'eau les inondent et je vous engage à faire comme les hommes, à ôter vos souliers et vos bas et à remonter vos pantalons. Pendant une heure, on va gratter, frotter, briquer, de façon à ne pas laisser la moindre souillure. Le pont sortira de là immaculé et quand il aura été essardé, c'est-à-dire quand toute l'eau aura été poussée dehors par les trous ménagés exprès dans la muraille, et quand les fauberts, espèces de balais en filin, auront fait leur office, vous aurez un incomparable plancher. Vous pouvez remettre vos souliers.

Le nettoyage n'est pas terminé pour cela, chaque homme a un poste de fourbissage et il faut que tout reluisse à bord. Les cuivres devront avoir l'éclat de l'or, les moindres parcelles d'acier ou de fer devront briller comme si elles étaient nicke-

lées, la peinture devra toujours paraître sans tache (et c'est partout de la peinture blanche); les canons seuls sont peints en noir et voyez les canonniers les caressant avec amour, ils les espalment, on pourrait s'y mirer.

Si c'eût été jour de lavage du linge, de grandes bailles auraient été remplies d'eau douce, mise largement à la disposition des hommes, qui tous possèdent le savon nécessaire, délivré par le magasin du bord contre imputation de la valeur au compte de chacun; et alors tout le linge est énergiquement frotté, brossé, blanchi. Parfois aussi on lave les hamacs et l'opération est encore plus complète. Je dis qu'on met largement l'eau douce à la portée des hommes. Il n'en a pas toujours été ainsi. L'approvisionnement d'eau douce fut pendant bien longtemps très restreinte à bord des bâtiments, les traversées étaient longues, les relâches peu fréquentes, et on n'avait pas inventé la distillation de l'eau de mer. Les premiers appareils distillatoires ne datent guère que de la moitié du XIX^e siècle, et le prince de Joinville, allant à Sainte-Hélène chercher les cendres de Napoléon, avait été chargé d'expérimenter un de ces appareils sur la *Belle-Poule*. Le rapport qu'il fit au retour fut satisfaisant et on embarqua désormais des appareils de l'espèce. Tous les navires en furent bientôt pourvus, et l'application de la vapeur à la navigation ne fit qu'en développer l'usage. Ce fut un grand bienfait pour les marins,

car on était parfois tellement à court d'eau douce qu'un amiral de mes amis, qui avait commandé un brig sur la côte d'Afrique me racontait que les officiers n'avaient à cette époque qu'un verre d'eau pour se laver. Aujourd'hui, la question de l'eau douce n'existe plus.

Pendant cette digression la toilette de la frégate s'est achevée et le commandement : « La bordée de quart à se changer » vient d'être donné. Chacun va prendre la tenue de jour. — Mais quels sont ces coups de cloche répétés qui se font entendre à intervalles réguliers ?

C'est l'heure que l'on pique ; car, à bord, on ne sonne pas l'heure, on la *pique* d'après les indications de la montre posée en évidence sur l'avant de la roue du gouvernail et mise chaque jour à l'heure du lieu d'après le point fait à midi. Une cloche, de dimension en rapport avec l'importance du navire, est suspendue au grand mât ; au battant est attachée une corde et, chaque demi-heure, le battant est mis en mouvement par un timonier qui frappe un coup double pour l'heure et un coup simple pour la demie, en sorte que la journée étant divisée en six quarts de quatre heures, quatre coups doubles que nous avons entendus indiquent huit heures, la dernière heure du quart de quatre à huit, un seul coup simple dit huit heures et demie, un coup double neuf heures, puis un coup double suivi d'un coup simple neuf heures et demie et ainsi de suite.

Les timoniers ont, entr'autres, la charge de suivre la montre, de piquer l'heure et de prévenir les officiers qui doivent prendre le service et se remplacent à chaque quart de quatre heures. Ils sont également chargés du gouvernail et de la manœuvre nécessaire pour maintenir le navire dans la route tracée par le commandant et surveillée par l'officier de quart. La barre du gouvernail est actionnée au moyen de cette grande roue que vous voyez devant la dunette, mise en mouvement par quatre hommes qui la tiennent vigoureusement, les yeux fixés sur une boussole placée devant eux dans un habitacle de cuivre. Aux timoniers reviennent également la veille de tous les événements extérieurs, les signaux à faire, le cas échéant, soit avec des pavillons suivant un code spécial, soit par des mouvements de bras quand les bâtiments qui communiquent ne sont pas trop éloignés.

Donc à huit heures du matin, changement de quart, le lieutenant de vaisseau de service vient remplacer le collègue qui a présidé au quart de quatre à huit heures. En rade, à cette heure, on hisserait le pavillon avec les honneurs réglementaires, la garde assemblée, les tambours et clairons battant et sonnait au drapeau, la musique jouant la *Marseillaise* s'il y a un officier général à bord. A la mer, les navires n'arborent pas de pavillon, ils ne mettent leurs couleurs qu'en cas de rencontre avec d'autres navires.

Pour échapper aux flots du lavage, nous sommes montés sur la dunette et avons fait la conversation avec l'officier de quart, nous continuons avec le remplaçant. Mais, voilà le commandant qui monte aussi sur la dunette, passons sous le vent, car le côté d'honneur lui appartient de droit, et, à moins qu'il ne vous invite à rester avec lui, il convient de ne pas se mettre sur son chemin.

Neuf heures et demie. L'inspection. Tambours, clairons et sifflets appellent les hommes sur le pont. On se range par compagnie, dans l'ordre voulu, suivant le numéro de chacun, numéro si ingénieusement agencé qu'il désigne à la fois le bord auquel l'homme appartient (tribordais, bordée de droite, ou babordais, bordée de gauche), sa spécialité, la compagnie, le poste de combat, le poste de couchage, le plat, et que sais-je encore ? C'est merveilleux ; ce numérotage, qui fait le plus grand honneur à ceux qui l'ont imaginé, remonte aux années qui ont précédé 1851, époque à laquelle il fut officiellement consacré.

On commande : « Fixe. — La prière. » — Tous se découvrent. Trois roulements de tambour précipités. Notre aumônier, un digne ecclésiastique, à la figure austère, qu'on a vu en Cochinchine ramener sur son dos de pauvres marins blessés, officier de la Légion d'honneur, se place en tête de l'équipage et d'une voix claire, au milieu d'un

silence profond dit l'Oraison dominicale, puis la Salutation angélique et c'est tout !

C'est court, c'est simple et c'est grand.

Maintenant, le commandant en second, qui est levé depuis le branle-bas et veille à tous les détails, inspecte toutes les parties du bâtiment, s'assure de la propreté et de l'ordre général, distribue le blâme et l'éloge. Quand il a terminé, on règle le service, on sonne la breloque et tout le monde se disperse, chacun allant à sa tâche. Mais il reste toujours sur le pont le personnel suffisant pour les manœuvres courantes ; et déjà on a largué le ris de chasse qu'une sage précaution fait prendre tous les jours avant la nuit. Prendre un ris, c'est diminuer la surface de voilure, et faciliter, en cas de besoin, les manœuvres toujours plus délicates dans l'obscurité.

« Capitaine, on file dix nœuds. » C'est le second maître de timonerie de quart qui vient en avertir l'officier après qu'on a eu jeté le loch. Loch, flotteur qu'on lance toutes les demi-heures de l'arrière du bâtiment. Ce flotteur reste autant que possible immobile, attaché à une corde qu'on file à mesure que le navire avance ; cette corde est graduée, par des nœuds, et, autant de nœuds disparaissent pendant le temps que met un sablier à se vider, autant de milles, ou de fois dix-huit cents mètres, on déduit que le navire file à l'heure. Pour le moment ce sont dix nœuds ou dix milles, une jolie vitesse à la voile. Mais

la brise mollit par moments ; nous arrivons à la limite des vents alisés. Nos voiles déployées portent encore ; de temps à autre, toutefois les huniers et les perroquets se rabattent sur les mâts.

Mais le clairon vient de sonner le déjeuner des officiers, et la politesse, en même temps que l'appétit gagné au grand air, veulent que nous ne nous fassions pas attendre. Du reste, on n'attend pas et chacun arrive exactement. Sur la frégate où nous sommes, il y a trois tables d'officiers : celle de l'amiral à laquelle sont admis les officiers supérieurs et l'aumônier, celle des officiers pour les lieutenants de vaisseau, enseignes et assimilés, celle des aspirants pour la jeunesse, ce n'est point la moins turbulente. Les maîtres forment une quatrième table. Toutes ces tables ont chacune leur cuisine et leur cuisinier établis dans la batterie. Aujourd'hui, on ne met plus de cuisines dans les batteries, mais sur le pont. Il en résulte un peu de bien-être pour l'équipage qui souffrait de la chaleur ; et les heures des repas ont pu être fixées plus en harmonie avec les habitudes générales. On déjeune à onze heures ou midi et on dîne à six heures et demie ou sept heures au lieu de neuf heures et cinq heures ; mais une conséquence a surgi : la nécessité d'un petit déjeuner qui augmente la dépense et a amené un accroissement des frais de table.

Chaque table, à part celle de l'amiral ou du

commandant qui est personnelle, reçoit, pour chacun de ses membres, en plus de la ration ordinaire du marin embarqué, un traitement de tant par tête, versé régulièrement, par avance au départ, puis chaque mois dans les mains du chef de gamelle. Corvée parfois bien épineuse que celle de chef de gamelle. On ne peut s'y soustraire et chacun à son tour, désigné par le tirage au sort, est obligé de s'y soumettre bon gré mal gré, et de prendre les fonctions de maîtresse de maison. Si vous remplissez mal votre office, gare au mécontentement général. Tâchez de bien styler votre cuisinier, et, dans les relâches, faites de bonnes provisions; vous en portez toute la responsabilité. Je me rappelle avoir été chargé de ces redoutables fonctions dans des conditions critiques. Le lieutenant de vaisseau chef de gamelle à l'armement avait fait, en partant de France, d'exorbitants achats de conserves et de vin. Au bout de trois mois, les provisions étaient épuisées, notre crédit aussi; et nous étions en face d'une dette importante qui aurait pu nous causer, au retour en France, une surprise désagréable. On envisagea la situation avec virilité, et la Commission qui procéda au changement du chef de gamelle, quand j'entraî en fonctions, décida que nous ne dépenserions plus que le tiers de notre traitement.

Ceci se passait quelques jours après avoir quitté la baie d'Anhatomirin sur la côte du Brésil; mais, heureusement, nous allions au cap

de Bonne-Espérance, et, après une traversée qui fut pour nos estomacs une rude épreuve, d'autant plus que les bœufs embarqués au Brésil, nourris avec des sommités de cannes à sucre, mouraient successivement de diarrhée et ne tardèrent pas à faire défaut, nous arrivâmes à Cape-Town, à cette époque (c'était en 1873) le paradis des gamelles. On y avait un superbe mouton pour vingt-cinq francs, une douzaine de poulets, de canards et même de faisans pour douze à quinze schellings, les langoustes pour deux sous. La rade de Cape-Town a le privilège de s'étendre sur un immense banc de langoustes, et il suffit de jeter à l'eau un panier quelconque, ces crustacés s'y attachent aussitôt et vous le retirez au bout de quelques minutes avec dix ou douze sujets de belle taille. Comme chef de gamelle, je décidai qu'il y aurait des langoustes à chaque repas, à profusion, à toutes sauces. Ce fut une ressource miraculeuse, car un repas commencé par une absorption de langoustes se complète facilement et n'exige pas une abondance de mets. Grâce à la relâche du Cap, nous avons remis notre gamelle à flot, et le chef de gamelle en eut tout l'honneur.

Mais nous n'avons pas relâché au Cap, nous sommes à la mer depuis plus de quinze jours et notre déjeuner se ressent un peu de la longueur de la traversée. Il ne faut pas se plaindre cependant, car, hier, nous avons eu une aubaine ; nous nous sommes trouvés au milieu d'un banc de ma-

gnifiques poissons, aux couleurs merveilleuses, et on a pu en prendre quelques-uns dont la chair se rapprochant beaucoup de celle du thon, est assez appétissante. Bref, je pense que ce déjeuner ne vous laissera pas un mauvais souvenir, arrosé du vin de la cambuse que la marine achète avec mille précautions pour n'être pas trompée sur la qualité, et qui vraiment est très buvable; et, en l'honneur des étrangers invités, on débouchera quelques bouteilles de Bordeaux de la cave spéciale des officiers.

Le déjeuner terminé, les joueurs de whist ou de dominos s'installent à leur partie; mais cela ressemble trop à la vie terrienne, et vous préférez venir fumer votre cigare sur le pont en scrutant l'horizon. Je vais vous faire apporter la mèche, car les allumettes sont interdites, et il n'y a qu'un seul feu permanent à bord, celui de la mèche, que l'on garde dans un petit baril en cuivre à l'avant du navire, où les marins vont allumer leur pipe et que vous apportera le factionnaire spécial de la mèche, sur la demande qui lui en est transmise par un timonier.

A cette heure, les hommes des diverses spécialités sont à la théorie, occupés à étudier leur manuel; il y a un manuel par spécialité : manuel du gabier, du canonnier, du timonier, du fusilier, du mécanicien, de l'armurier, de l'infirmier, du charpentier, du voilier, etc.

Du pont nous ne voyons pas la mer qui nous est cachée par les bastingages, montons sur la passerelle. C'est là que sera bientôt le poste de l'officier de quart et celui du commandant quand les dunettes seront supprimées ; il viendra même un jour où la passerelle sera portée sur l'avant et comprendra un blockaus puissamment cuirassé dans lequel seront concentrés les organes vitaux du commandement ; mais nous n'en sommes pas là sur notre frégate, type de la marine intermédiaire entre la flotte à voiles et la flotte cuirassée. Nous pouvons circuler librement d'un bord à l'autre, de tribord à bâbord, en considérant le mouvement du pont, le va et vient des hommes, et nous arrêtant aux extrémités pour jouir de la vue de l'immensité. Vous avez devant les yeux, de quelque côté que vous les dirigiez, un espace libre de sept à huit lieues, limite approximative de l'horizon ; spectacle toujours nouveau, toujours grandiose, toujours attrayant. Ceux qui du rivage ont contemplé la mer sans limites peuvent s'en faire une idée ; mais, ici, regardez devant, derrière, à droite, à gauche, c'est toujours une masse infinie d'un bleu profond, qui s'agite en longues vagues dont la crête déferle parfois sous l'effort du vent et qui impriment à notre navire le balancement lent et régulier, si justement appelé le roulis. Nous roulons, en effet, et les marins disent : Bon rouleur, bon marcheur.

Dans cette eau profonde, dont la sonde ne peut

atteindre la limite, vivent des milliards d'êtres animés, poissons de toutes formes et de toutes grandeurs. En voici quelques-uns qui filent le long du bord et qui ont les couleurs de l'arc-en-ciel. Voici de petites conques gonflées qui ressemblent à de grosses bulles de savon, ce sont des espèces de coquillages qui déploient une sorte de voile; un poisson volant atteint jusqu'à la hauteur des bastingages et retombe sur le pont; enfin mille incidents viennent nous offrir une distraction et empêchent de trouver de l'uniformité dans le spectacle de la mer au large.

« Un navire en vue droit devant nous. » Ce cri vient de l'homme de vigie dans la hune de misaine. Aussitôt toutes les longues-vues du bord sont braquées sur l'avant, et le timonier le plus clairvoyant déclare bientôt qu'il aperçoit le navire signalé. Peu à peu on voit à sa fumée que c'est un navire à vapeur. Il n'a pas de flamme, c'est donc un bâtiment de commerce; il hisse son pavillon, c'est un anglais. A notre tour nous arborons nos couleurs. L'anglais signale son nom par le moyen du code international de signaux, puis il nous salue en amenant et rehissant trois fois son pavillon; nous lui rendons son salut en amenant le nôtre une fois. Telle est la politesse internationale dans les rencontres de navires de guerre et de commerce. Quand il s'agit de deux navires de guerre, le salut se rend coup pour coup, et si l'un des deux bat pavillon d'officier

général, le salut se fait à coups de canon en hissant le pavillon de la nation du navire rencontré. La question du salut ne soulève plus guère de difficultés aujourd'hui. Entre gens susceptibles et de même ordre, on se demande qui doit saluer le premier. « C'est le plus poli », me disait un commandant à qui je faisais observer en causant amicalement qu'un navire que nous avions rencontré aurait dû saluer le premier et ne pas être devancé par nous. Ayant professé sur l'école d'application des aspirants un cours succinct de droit international maritime, je me trouvais autorisé à soutenir cette thèse, très respectueusement, d'ailleurs. Quoi qu'il en soit, si le salut à la mer ne fait plus question et n'implique aucune supériorité d'une nation sur une autre, il n'en a pas été toujours de même, et il fut un temps où de rudes combats se livrèrent pour forcer un navire étranger à vous saluer.

Cependant, notre anglais nous a croisés à distance assez rapprochée, il nous a demandé notre point que nous lui avons indiqué sur un tableau noir ; il nous a signalé : « Merci », et nous : « Bon voyage » ; et continuant chacun notre route, nous n'avons pas tardé à le voir diminuer peu à peu et enfin s'effacer à l'horizon. La coque a disparu la première, puis la mâture, puis la fumée, et de notre rencontre il ne reste plus que le souvenir d'une distraction qui se reproduit quelquefois dans une traversée.

Et, sur ces entrefaites, les timoniers sur l'arrière ont averti l'officier de quart et le commandant qu'un requin était dans nos eaux. Les marins ne se connaissent pas de plus grand ennemi que le requin, le monstrueux et abominable animal qui, de temps à autre, suit le navire à la piste, happant tout ce qui tombe à l'eau et attendant toujours quelque proie humaine, victime d'un accident comme il en arrivait assez souvent sur les navires où la manœuvre des voiles exposait les hommes aux extrémités des vergues à faire une chute à la mer. Aussi n'y a-t-il pas d'injure assez grosse pour saluer le requin signalé et, bien qu'il ne veuille pas ralentir la marche, le commandant, ayant pris les ordres de l'amiral, décide d'essayer de pêcher celui-ci. Aussitôt, les gabiers apportent un émerillon, espèce de croc très fort, amarré à un gros cordage. Un morceau de lard sert d'appât, l'émerillon est jeté à la mer et l'on attend, suivant anxieusement les mouvements de l'énorme poisson. Tout à coup on le voit se retourner, ouvrir sa bouche gigantesque armée de plusieurs rangs de scie, et engloutir le morceau de lard et l'engin qui le supporte. Il plonge, mais bientôt il reparaît à la surface, le croc a pris dans l'affreuse mâchoire et l'animal se débat. « Il a mordu, dit le commandant, vite, hissez-le » ; vingt hommes s'attellent au cordage et le hâlent avec entrain, avec trop d'entrain même, car, déjà à moitié hors de l'eau et frappant de formidables

coups de queue, le requin donne de telles secousses que l'émerillon se redresse dans sa mâchoire, dont un lambeau est arraché, et que l'animal retombe à la mer, laissant derrière lui une mare de sang. Désappointement général.

Le vent faiblit toujours et change de direction. Il faut orienter les voiles de temps à autre; nous ne filons plus que six nœuds au dernier loch; cela ne diminue pas le roulis, au contraire, car nous sommes moins soutenus par la voilure. Faisons un petit tour sur le pont, nous ne l'avons pas encore examiné; remarquez comme tous les cordages sont bien rangés; il faut, en effet, qu'on puisse en disposer immédiatement au premier commandement; nous longeons la drôme des embarcations. A la mer, tous les canots sont rentrés sur le pont, placés l'un dans l'autre autant que possible. Un seul reste à l'extérieur aux portemanteaux : la baleinière de sauvetage toujours prête à être mise à l'eau au cri de : un homme à la mer. Vous avez remarqué sur l'arrière de la dunette un marin armé d'une hache à côté d'un cordage qui soutient une bouée de chaque côté du navire. A la première alerte, ce factionnaire coupe le câble et la bouée tombe à la mer; elle contient du phosphore de calcium qui s'enflamme au contact de l'eau. Des flotteurs en liège, fixés autour, permettent au naufragé, qui a saisi l'un d'eux, de se soutenir sur l'eau en attendant que la baleinière de sauvetage arrive, ce qui est toujours trop long

au gré des témoins de l'accident; car le navire ne peut pas s'arrêter instantanément, il continue sa marche quoique les voiles aient été amenées et qu'on ait fait toutes les manœuvres nécessaires. Enfin l'homme est recueilli; tout le monde respire; la baleinière rentre à bord, on hisse de nouveau la voilure et on remet en route. Mais on n'est pas toujours aussi heureux et il arrive que le naufragé n'a pas vu ou n'a pas pu saisir la bouée et qu'il a disparu; la baleinière ramène alors des hommes navrés et, après avoir exploré la zone de chute dans tous les sens, lorsque tout espoir est perdu, le commandant donne tristement l'ordre de mettre en marche.

Il est dix heures. On commande : « Les rations; les hommes de service à monter bancs et tables ». C'est la préparation pour le dîner. Allons voir ce mouvement dans la batterie. Entre chaque poste de canon, des hommes de service prennent, suspendus entre barreaux au-dessus de leurs têtes, les bancs et les tables, soigneusement entretenus dans un état d'irréprochable propreté. Les rations sont prêtes à la cuisine et à la cambuse, distribuées par plat de huit hommes. Un homme de plat par table reçoit la ration qui lui revient. Au commandement : « L'équipage à dîner », les sifflets des seconds maîtres retentissent et la première bordée descend dans la batterie. L'homme de plat apporte la gamelle remplie de viande

bouillie (trois cents grammes par homme), le bidon de vin (vingt-cinq centilitres par ration) et le pain (deux cent cinquante grammes). Au souper on aura une soupe et le plus souvent des haricots que, dans la marine on appelle fayols, et encore deux cent cinquante grammes de pain et vingt-cinq centilitres de vin. J'appelle votre attention sur l'excellence du pain fabriqué à bord. A l'époque surtout où je suppose notre visite, la farine embarquée était très épurée et faisait un pain délicieux. Depuis, par mesure d'économie, et aussi parce que les traversées, généralement moins longues, permettent de renouveler souvent l'approvisionnement, on embarque des farines moins parfaites, mais le pain est toujours bon, pétri à la mécanique et cuit dans un four perfectionné. Quant au vin, il était, à mon avis, meilleur autrefois. La marine s'approvisionnait dans la région bordelaise et n'embarquait pour faire campagne que des vins à douze degrés. Aujourd'hui on a adopté les vins du Midi et d'Algérie et on se contente de dix degrés. Il est toujours bon d'avoir une forte réserve de vin, car il est onéreux de s'en procurer à l'étranger.

La nourriture des hommes est très saine; on lui reproche d'être peu variée, on s'ingénie cependant à l'améliorer autant que possible et, quand on doit entreprendre une traversée de quelque longueur, on embarque des animaux vivants, comme vous en voyez à l'avant de la bat-

terie où est organisée une étable provisoire. En passant à Dakar nous avons embarqué ces petits bœufs du Sénégal, ornés d'une bosse sur le dos, et qui sont, il faut le croire, si mal nourris dans leur pays qu'ils trouvent moyen de s'améliorer à bord. A vrai dire, ce sont les seuls pour qui j'aie vu se produire ce phénomène.

Tout le mouvement des vivres, la conservation, la distribution se font dans la cambuse, domaine sacré du maître-commis qui tient à sa disposition des soutes importantes. Avant de partir, le commissaire a fait embarquer tout l'approvisionnement nécessaire pour le temps fixé par le commandant supérieur, généralement trois mois, quelquefois plus, quand la capacité des soutes le permet.

Nos hommes sont donc à table et dînent avec un excellent appétit; chaque bordée a trois quarts d'heure pour le faire. Lorsqu'ils auront terminé, on remettra tout en place et un coup de balai général, haut et bas comme on dit, fera disparaître toutes traces du repas.

Après le dîner, à midi, il se passe sur la dunette un des actes les plus importants de la navigation: l'observation du soleil, d'où se calculera le point de la sphère où nous sommes arrivés. L'officier chargé des montres est spécialement tenu de procéder à cette opération. Les aspirants, quand il en existe à bord, font également la même observa-

tion et procèdent aux mêmes calculs, toujours faits en double par un officier de la majorité sur les navires portant pavillon d'amiral. Les montres sont des chronomètres soigneusement réglés au départ de France et comparés avec les montres types de l'observatoire existant dans chaque port, en communication constante avec Paris. Nous possédons donc d'une manière aussi certaine que possible l'heure de Paris qui est celle de Greenwich, et en comparant le midi du lieu avec le midi de Paris, il est facile d'en déduire la longitude où nous nous trouvons. Des calculs compliqués nous indiqueront la latitude, et l'intersection des deux résultats, le point exact où nous a conduits notre route. Avec les données du loch reportées sur la route suivie d'après la boussole, nous avons déjà le point *estimé*, par l'observation et le calcul nous avons le point *observé*. La différence entre les deux permet de se rendre compte de la dérive et des courants rencontrés.

A midi juste, au moment précis où le soleil atteint son zénith, la montre du pont est mise à l'heure qui est aussitôt piquée, en même temps que l'officier de quart est remplacé par un collègue et va, dans le carré, écrire les événements de son quart sur le journal du bord. Dès qu'il est calculé, le point est remis au commandant et à l'amiral et porté sur les cartes.

Actuellement l'équipage goûte un moment de repos, on cause, on fume, on joue; le repos n'est

troublé que par la nécessité de modifier l'orientation de la voilure; car, de plus en plus, le vent mollit et refuse. L'habitude de fumer est assez générale dans la marine, bien qu'il y ait de nombreuses exceptions. Autrefois, les vieux marins chiquaient, c'était presque une tradition, mais cette habitude assez malpropre est à peu près abandonnée. Dans l'approvisionnement de tabac embarqué par les soins de l'administration du bord, tabac de la régie, vendu aux hommes à un prix réduit, il n'entre, pour ainsi dire, plus de tabac à chiquer, il ne faut pas le regretter. Chiquer et jurer, cela constituait jadis le véritable loup de mer, le vieux gourganier, et des officiers eux-mêmes se faisaient une sorte de gloriole de pratiquer l'un et l'autre. Quel changement ! la chique et le juron tombés en désuétude ! Et cela me rappelle le fait de cet officier qui, commandant une manœuvre un peu trop mollement exécutée, s'écriait : « Hissez donc » — avec un gros juron à la suite. Le commandant, très solennel, qui se trouvait auprès de lui, l'interpella froidement et lui dit : « Bien commandé, Monsieur, mais N... de D... est de trop ».

Pendant que l'équipage est au repos, nous pouvons continuer l'exploration de la batterie. Voici l'atelier de l'armurier qui doit entretenir les armes en parfait état : sabres, pistolets, fusils et aujourd'hui culasses des canons. A l'avant, nous trouvons encore l'établi des charpentiers, toujours

occupés à quelque réparation ou amélioration. Le travail n'y chôme pas et l'habileté de nos charpentiers de marine est vraiment très grande. Ils ne reculent devant aucune besogne, si audacieuse soit-elle, et c'est ainsi qu'un certain jour, mon violon s'étant décollé au passage de la ligne sous l'influence de l'humidité, le maître charpentier n'hésita pas à le réparer. Il est vrai que l'instrument ne s'en est pas relevé.

Tout à fait à l'avant de la batterie se trouve l'hôpital bien installé, parfaitement aéré, très propre, avec ses huit ou dix lits actuellement inoccupés d'ailleurs; car, à la mer, il y a peu de malades, quelques accidents parfois, mais l'air respiré est un agent de bonne santé, venant s'ajouter à cette espèce de satisfaction de gens qui se sentent dans leur élément; aussi les médecins et infirmiers exercent-ils presque une sinécure.

Je ne vous ai pas fait admirer nos canons, si luisants, si bien entretenus, raison d'être et ornement de notre batterie. Nous n'en sommes pas encore, à cette époque, aux canons se chargeant par la culasse; mais nous avons là vingt-quatre pièces de trente rayées se chargeant par la bouche, magnifique artillerie alors, douze canons de chaque bord lançant des boulets de trente kilogrammes et dont un dispositif particulier permet de faire automatiquement converger le tir sur un but indiqué. En voyant ces belles pièces, l'empereur du Brésil, Dom Pedro II, très bon artilleur,

nous dira bientôt, dans la visite qu'il nous a fait l'honneur de nous rendre, qu'il les trouve admirables et que nous avons bien raison de les préférer aux canons se chargeant par la culasse, dans lesquels il n'avait pas de confiance. L'avenir a prouvé qu'il se trompait, et l'évolution complète, alors à l'état d'enfance, s'est faite contre ce pronostic, ce qui prouve une fois de plus qu'il est difficile, même aux gens les plus experts, de prévoir les perfectionnements futurs. Quoi qu'il en soit, nous étions fiers de notre batterie. Et si vous l'eussiez vue dans une manœuvre générale, vous n'auriez pu vous empêcher de vous enthousiasmer, alors que chefs de pièce, chargeurs et manœuvres sont tous en action. Au commandement de : « Tribord, feu », tout s'agite, comme si l'on avait tiré réellement, les pièces sont mises au recul, écouvillonnées, rechargées, prêtes à faire feu de nouveau ; c'est un mouvement de tous les hommes qui donne l'impression du combat lui-même.

Après cette visite, nous pouvons nous reposer au carré des officiers qui occupe tout l'arrière de la batterie. Descendons maintenant dans le faux pont. Voici les chambres des officiers, éclairées parcimonieusement par un simple hublot, toujours hermétiquement fermé à la mer, car nous sommes ici en partie au-dessous de la ligne de flottaison, et la moindre infraction à l'ordre général nous exposerait à embarquer par ce hublot ouvert un paquet de mer, ce qu'on appelle une

baleine, incident fort désagréable et qui pourrait ne pas être sans danger ; aussi la consigne est-elle très sévère, quoiqu'il en résulte une grande chaleur dans la zone torride et un véritable manque d'air, malgré la manche à vent qui débouche à l'arrière.

Au milieu du faux pont, le poste des aspirants, asile assez peu confortable de la jeunesse et de la gaîté. Voici maintenant le pétrin et le four du boulanger, puis l'entrée de la machine qui occupe tout le centre du navire et dont les chambres de chauffe reposent sur la quille même. Les fourneaux sont chargés, prêts à être allumés, mais, pour le moment, tout est au repos de ce côté et les mécaniciens se contentent d'assurer le service d'entretien courant.

Nous arrivons, après avoir traversé la machine, à la partie réservée aux sacs des marins. Chaque marin est possesseur d'un grand et d'un petit sac qui renferment tout son habillement, toute sa fortune, le tout roulé de manière à tenir le moins de place possible. Des casiers, que ferment des chaînes de fer et qui ne s'ouvrent qu'à certaines heures, sont disposés pour recevoir les sacs. C'est une jouissance pour le matelot d'aller aux sacs. L'après-midi du samedi leur est spécialement réservé, et vous verriez alors tout l'équipage passant, dans la batterie ou sur le pont, l'inspection minutieuse de ses effets et se transformant en tailleur pour faire toutes les réparations nécessaires.

Le sac renferme, non seulement les habits et le linge, mais aussi tous les ustensiles indispensables, du savon, des brosses, même des brosses à dents, qui souvent restent neuves, quand elles ne sont pas employées, par une singulière aberration, à faire reluire les boutons ; mais, théoriquement, les scrupules de l'hygiène dentaire sont respectés, et on peut s'imaginer que les marins n'ignorent pas les soins de la bouche qu'on leur rappelle d'ailleurs dans des entretiens sur l'hygiène.

Après le compartiment des casiers des sacs, nous arrivons, en descendant encore une échelle, à la cambuse dont nous avons déjà parlé ! Enfin, plus à l'avant encore, nous entrons dans le magasin général, dont est responsable le maître magasinier. Là se trouvent tous les objets nécessaires à la vie courante du bord, depuis les clous de toutes grandeurs, les filins, les bougies, l'huile, etc., etc., jusqu'au savon, au tabac, aux effets d'habillement pour les hommes, enfin tout ce qui se vend chez les marchands d'un bourg important, et même un assortiment plus complet.

Vous avez pu remarquer aussi l'endroit où l'on met les hommes aux fers. Les humanitaires se sont récriés contre cette punition soi-disant barbare. En réalité il n'y a là rien qui donne l'idée d'un supplice. Un matelot est étendu et dort profondément, il est vrai qu'il a le pied enchaîné et retenu par une barre de fer, mais soyez persuadés

que sa plus grande privation est la suppression de son quart de vin aux repas.

Notre visite domiciliaire terminée, nous remontons sur le pont par l'échelle de l'avant qui nous met juste en face des cages à poules sur lesquelles notre attention ne s'était pas encore portée et qui, cependant, jouent un rôle sérieux dans l'alimentation des tables. Le poulet maritime jouit d'une assez mauvaise réputation, et il ne semble pas que la navigation lui soit favorable ; il n'en est pas moins utile et vous vous en apercevrez au dîner.

Mais, que se passe-t-il ? On bat la générale ; tambours et clairons parcourent le pont en rappelant bruyamment au branle-bas de combat. En effet, c'est le jour et l'heure de cet exercice auquel personne n'échappe. Je vous prie donc de m'excuser, il faut que, armé de mon épée, je me rende à mon poste, aux passages des poudres et des blessés. Montez en attendant sur la dunette, vous pourrez observer le mouvement général. Les canons sont démarrés ; en dehors des exercices, ils sont, en effet, solidement attachés aux murailles pour ne pas être exposés à s'affoler au roulis. Les fusiliers de la compagnie de débarquement prennent leurs fusils, les gabiers leur sabre ; les terriens diraient qu'ils s'arment de haches d'abordage, mais il n'y a que les terriens à croire que dans la marine on se sert encore de cette arme

désuète. Enfin, tout l'équipage est armé et vivement rendu à son poste. Le commandant s'assure, par une rapide inspection, que tout et chacun est à sa place, et commande le feu : à deux mille mètres par exemple; aujourd'hui, on se bat à des distances bien plus grandes, jusqu'à dix-huit et vingt mille mètres; mais, alors, quatre mille mètres étaient déjà une distance sérieuse, à laquelle on pouvait se faire beaucoup de mal, sans toutefois se porter des coups aussi rapidement mortels que ceux dont on a été témoin à Tsoushima et dans la plus récente bataille du Jutland. Après une première bordée *imaginaire*, car nous n'assistons qu'à un exercice, on commande le feu à volonté. On simule une avarie dans un affût et c'est tout un travail pour changer cet affût; puis manœuvre d'incendie, le feu est dans le magasin général, toutes les pompes sont mises en jeu. Vous assistez donc à une manœuvre qui n'est pas sans intérêt et qui vous donne une idée très approximative de ce que pourrait être un vrai combat. Sur les navires modernes, le branle-bas de combat ne ressemble en rien à ce qu'il était sur une ancienne frégate. D'abord on ne voit plus personne sur le pont; les hommes sont dans des tourelles et des blockauss et le spectacle est beaucoup moins animé, quoique beaucoup plus dangereux.

Enfin, la retraite sonne, le branle-bas est terminé, on se désarme, on amarre les canons et la

vie reprend son cours ordinaire. C'est l'heure de l'école élémentaire. L'organisation de cette école, obligatoire pour tout homme ne sachant pas lire, écrire et compter, date seulement des dernières années de l'Empire : en 1867, l'amiral Rigault de Genouillez, alors ministre, à une époque où les questions d'instruction commençaient à s'agiter vivement, avait pris les devants et forcé chaque navire à avoir son école. Vous pouvez vous rendre compte par l'inspection des cahiers que cette école n'est pas seulement pour l'apparence et qu'elle rend de réels services.

Cependant, la brise, qui mollissait et ne soufflait plus que par intervalles, a fini par tomber tout à fait et nous paraissions entrer dans une zone de calme ; on a déjà cargué quelques voiles et celles qui restent en place portent à peine. Nous ne filons plus qu'un nœud ou un nœud et demi. L'ordre est donné d'allumer les feux ; nous allons continuer notre route à la vapeur.

Tout d'abord, certaines précautions sont à prendre : « A carguer et serrer les voiles » ; les gabiers grimpent dans la mâture ; la manœuvre s'exécute rapidement, et bientôt, de tout ce bel appareil extérieur qui imprimait tant de grâce à notre belle frégate, il ne reste plus que des mâts rigides, croisés par leurs vergues sur lesquelles sont enroulées les voiles. Pour éviter que la fumée les noircisse, on les recouvre d'un étui en toile

grise. Et, maintenant, on peut allumer les feux. La fumée ne tarde pas à sortir abondamment de l'énorme cheminée, cette fumée noire que produisent malheureusement nos charbons français ordinaires, remplacés d'ailleurs, en temps de guerre, à cause de cet inconvénient, par de l'Anzin ou du Cardiff. Nous aurons la pression nécessaire dans deux heures, alors seulement nous pourrons mettre en route. D'ici là on va rétablir de l'ordre sur le pont, lover les cordages avec soin, vaquer aux mille soins du bord.

Le maître-coq (à bord le cuisinier s'appelle coq, *coquus*) apporte à l'officier de quart une assiettée de la soupe préparée pour le dîner. L'officier la goûte consciencieusement et la trouve même si succulente qu'il absorbe tout le contenu de l'assiette.

A quatre heures et demie, souper pour tout le monde, excepté pour la bordée de service sur le pont, les musiciens ont déjà soupé et joueront pendant le dîner de l'amiral, distraction dont on est privé sur les navires ordinaires. Au début de la campagne, la musique n'est pas très brillante ; mais quelques sujets préparés dans les dépôts des Equipages de Brest ou de Toulon et un certain nombre de novices s'entraînent peu à peu, se perfectionnent et ne tardent pas à présenter un ensemble très convenable.

Au carré des officiers, le dîner se passe assez agréablement et la conversation y est très animée

et généralement cordiale. Si, par malheur, les caractères ne s'accordent pas, la vie devient dure et pénible; je dois dire que, pour ma part, je n'ai jamais vu le fait se produire. Les sympathies peuvent être plus ou moins grandes, mais les convenances sont gardées, sauf de rares exceptions, et la vie s'écoule assez douce. La privation de la famille et l'éloignement du pays sont des causes de soucis assez sérieuses pour que d'autres misères nous soient épargnées.

Après le dîner, nous laissons les joueurs de dominos à leur inoffensive passion, et nous remontons sur le pont où l'on va abattre un bœuf, spectacle très suivi par l'équipage. Nous avons un bouvier à bord et l'opération se passe suivant les règles; l'animal est assommé, dépouillé, dépecé, et les quartiers sont suspendus à l'avant du mât de misaine.

Et voici, après l'appel de chaque jour au poste de combat, le branle-bas du soir. Tout l'équipage est de nouveau appelé sur le pont et rangé sur les deux bords. La prière comme ce matin, et à peine a-t-on promis le pardon des offenses que, par un singulier contre-sens, on commande : « Les punitions ». Le capitaine d'armes ouvre son terrible cahier et énumère la liste des hommes qui ont encouru quelque peine, dont la plus commune est la privation de vin à un certain nombre de repas; puis le maître de manœuvre règle le service de la nuit et, au commandement : « Les ha-

macs », tous les hommes font face aux bastingages, d'où les gabiers jettent sur des filières préparées à l'avance les hamacs que chacun reconnaît et porte dans la batterie.

Le bord prend alors son allure de nuit. Ceux qui ne sont pas de service se couchent s'ils le veulent, les autres se répandent sur l'avant et se réunissent autour de vieux marins dont les contes fantastiques ont le don de les enchanter. C'est l'heure de l'apparition du grand serpent de mer, du vaisseau fantôme ou de tout autre évocation imaginaire, et surtout terrifiant. D'autres chantent les anciennes chansons de matelot qui ne manquent pas de poésie, ni surtout de couleur locale. Après avoir admiré le rayon vert que laisse derrière lui le soleil à son coucher et qui est une des merveilles des tropiques, nous irons aussi écouter les conteurs; en voici justement un qui commence un vieux conte que je vais vous dire :

.....

Mais l'obscurité a suivi immédiatement le coucher du soleil. Sous les tropiques, on ne connaît ni le crépuscule ni l'aurore; c'est le jour ou la nuit, pas de demi-teintes. Nous marchons maintenant à la vapeur et nous traçons derrière nous sur la mer phosphorescente un long sillage lumineux. Tout en l'admirant, nous arpentons la dunette, il fait une température délicieuse et nous causons de choses maritimes avec le lieutenant de vaisseau de quart.

Peu à peu cependant, les chants se font plus rares, le calme règne sur le pont comme dans la batterie; chaque officier se retire dans sa chambre. Les étoiles scintillent sur un firmament sans nuages et, droit devant nous, nous voyons briller la merveilleuse croix du Sud; l'officier des montres vient faire quelque observation astrale qui lui permette de contrôler le point de midi. Le commandant a consigné sur le journal du bord des ordres précis pour la route à suivre dans la nuit et pour la vitesse à garder. Nos feux brillent, vert à tribord, rouge à bâbord, blanc sur l'avant et dans la hune d'artimon, ce dernier marque distinctive de notre amiral. Deux coups double sont piqués; il est dix heures. Les factionnaires préviennent que tout est bien: bon quart tribord; bon quart bâbord; bon quart devant; bon quart derrière. Tout est en ordre et nous pouvons aller nous coucher. La journée est finie. Puisse-t-elle vous laisser un bon souvenir!

LES MISSIONS CATHOLIQUES ET LA GUERRE

Par M. ERNEST LAYER.

Les conséquences d'une guerre sans précédents par sa durée et ses développements, engagée et poursuivie par une ambition sans mesure au profit de convoitises sans limites, ne sauraient être envisagées sans une indicible angoisse. A l'issue de pareilles luttes l'Europe apparaîtra appauvrie d'hommes et, par l'effet de cette pénurie, son action d'expansion civilisatrice se trouvera atteinte dans son élément essentiel. Tous ceux qui croient au progrès des mœurs, sous toutes les formes, par le Christianisme, par la religion catholique, éprouvent une inquiétude profonde pour l'avenir des Missions.

C'est au moment même où il était donné d'admirer le rayonnement de leur apostolat, de se réjouir de la tolérance plus grande qu'ils trouvaient à l'étranger, de la bienveillance même qui leur était accordée en Extrême-Orient, que les missionnaires, pour le plus grand nombre français, sont accourus à l'appel de la Patrie menacée, se grouper avec tous ses fils autour du drapeau.

Un aperçu pris de l'organisation contemporaine

des Missions catholiques autoriserait bien des espérances pour notre pays quand on se souvient de la parole du Sauveur promettant de récompenser même le don d'un verre d'eau fait en son nom.

Des préjugés ont été entretenus au dehors à l'égard de la France sur des apparences qui les pouvaient provoquer, mais ne les justifiaient pas. En dépit d'une situation officielle en désaccord avec ses traditions, portant une atteinte fâcheuse à la situation morale qui lui était acquise, notre patrie demeure grande nation catholique par ses œuvres chez elle et par la force expansive qu'elle leur donne, plus librement parfois à l'extérieur, sur tous les points du globe.

Grâce à la générosité de notre caractère national, nous méritons quelque excuse quand nous errons : chez nous l'erreur est une faiblesse, elle n'est pas un calcul. Nous nous trompons de bonne foi et, si nous voulons, sous l'influence de quelque vanité, faire partager notre méprise à autrui, c'est avec la pensée de lui faire partager le profit que nous pensons avoir acquis. Grâce à cet atavisme, notre pays est demeuré l'auxiliaire le plus actif de la propagande catholique.

Non seulement les catholiques ont repris, au commencement du XIX^e siècle, une tradition compromise au XVIII^e sous l'influence du mouvement d'incrédulité philosophique, violemment rompue par les événements qui ont ensanglanté la fin de

ce siècle; ils ont fait par la seule action de leur foi, sans appui des Pouvoirs publics, plus et mieux que le Passé.

Or le Passé de la vieille France n'était pas sans gloire au point de vue de l'apostolat, son zèle religieux et civilisateur s'était manifesté de façon mémorable au profit de l'Amérique, ainsi que le constatait, dans une conférence faite à Rouen, l'éminent directeur de l'Académie américaine de Rome, maintenant notre confrère, M. J.-B. Carter, lorsqu'il disait : « L'histoire de la colonisation française en Amérique a été bien des fois racontée. L'activité des émissaires de l'idéal français, jésuites, prêtres, soldats ou défricheurs, a été telle que rien de pareil ne s'était fait depuis les croisades. L'accord parfait qui règne à cette époque en France entre l'Etat et l'Eglise a eu pour l'Amérique d'heureuses conséquences, notamment l'union étroite du prêtre et du soldat qui avoisinent nécessairement le pionnier. Le zèle de la France entière pour le salut et la conversion des Indiens est une chose admirable. Toute la France prie pour la Nouvelle France, et à Paris *une adoration perpétuelle* est instituée dans ce but. C'est véritablement un élan national des âmes ». Et après avoir ainsi célébré des aspirations qu'il estimait si hautes, M. Carter concluait : « Les Indiens eux-mêmes, à de tels contacts, devenaient chaque jour plus hommes dans leur vie physique comme dans leur vie morale ».

On pourrait convenir que l'on entendait mieux, sous l'inspiration chrétienne, la fraternité humaine qu'on ne l'a comprise en proclamant, sous l'influence d'autres concepts, l'inéluctable disparition des races qualifiées inférieures devant l'envahissement de celles dites supérieures. C'est l'honneur de la doctrine catholique de n'avoir jamais subi la souillure de pareilles théories, et depuis Las-Cases et saint François-Xavier, d'avoir toujours trouvé parmi ses apôtres des défenseurs des opprimés. N'est-il pas arrivé que, par ce fait même, la présence des missionnaires ait été importune ?

*

* *

L'Eglise n'a jamais cessé de poursuivre la mission que lui a confiée son divin fondateur de porter l'Évangile à tous les peuples. Ce n'est pas le lieu de rechercher ici ce qui s'est fait dans le passé. Il suffira de constater que les Missions anciennes avaient été désorganisées au XVIII^e siècle par le fait même de la suppression d'ordres religieux et particulièrement de la Compagnie de Jésus.

Au XIX^e siècle les Gouvernements ayant renoncé à s'associer à l'œuvre des Missions, c'est le peuple chrétien de France qui, à lui seul, a repris la tâche désertée par eux et, par une assistance surnaturelle évidente, a réalisé, sans dessein précon-

çu, l'œuvre internationale la plus étendue et la plus désintéressée.

En dehors du Saint-Siège dont l'action est de sa nature universelle, chaque nation avait envisagé le devoir d'évangélisation dans les limites où s'étendait son influence politique. La France seule avait eu une conscience plus large du devoir à remplir. Les populations chrétiennes assujetties au joug de l'Islam ne sauraient perdre le souvenir de sa sollicitude ininterrompue pour la protection séculaire de leurs intérêts.

La création de l'Œuvre de la Propagation de la Foi qui devait s'étendre au monde entier fut le développement bien inattendu de l'initiative prise à Lyon par deux femmes pieuses, M^{me} Petit et M^{lle} Janiot, en vue, pour l'une, de venir en aide à un diocèse de Louisiane, pour l'autre d'envoyer des secours au séminaire des Missions étrangères. Quelques employés de commerce s'étaient associés aux actes charitables de ces dames.

Or il advint que les concours se multiplièrent, que les horizons s'élargirent et que la conception grandiose d'action mondiale se formula comme d'elle-même sans qu'il ait été possible de discerner son auteur, de désigner un fondateur à l'Œuvre de la Propagation de la Foi, bénie et encouragée dès ses débuts et dans ses développements par nos grands Papes contemporains. Ce fut l'anonymat admirable de l'humilité chrétienne dans l'exécution d'une pensée commune, accomplie

avec une merveilleuse simplicité par le concours ordonné de ses associés groupés par multiples de dix.

Au début du XIX^e siècle on ne comptait plus que trois cents missionnaires. Au XX^e siècle la Congrégation romaine de la Propagande en avait 20,000 sous sa direction. A l'œuvre d'évangélisation par les écoles, les orphelinats, les ouvroirs, les dispensaires, les hôpitaux, les léproseries, concouraient cinquante-cinq mille religieuses fournies par cent vingt congrégations. Les deux tiers de ce mémorable effectif de soixante-quinze mille envoyés de la Foi, de l'Espérance et de la Charité, en langage purement humain, de la civilisation, sont des Français.

Si l'on examine quelles ressources ont permis en moins d'un siècle pareil développement de l'apostolat, on constate que l'œuvre suscitée par le versement du sou hebdomadaire, envisagé par M^{lle} Janiot, alimentait avant la guerre un budget moyen de huit millions de francs. Le rôle de la France n'est pas moins prépondérant dans la constitution des subsides mis à la disposition de la Congrégation de la Propagande que pour le nombre des dévouements suscités au service de l'Eglise catholique par l'union de la Foi et du caractère national.

En se développant, le magnifique élan de générosité dont on constate les effets a conservé son caractère populaire, les lecteurs les plus assidus

des *Annales*, des *Missions catholiques*, ne paraissent pas être, même parmi les associés, ceux qui se piquent, avec quelque prétention, de littérature, de savoir géographique, ethnographique, colonial, etc. Les encouragements donnés à des missionnaires par des prix de la Société de géographie commerciale de Paris, les subsides accordés à des écoles congréganistes à l'étranger par l'*Alliance française*, seraient de nature à appeler davantage l'attention sur des communications d'un intérêt très varié, venant de tous les points du monde.

Sous la réserve de cette remarque, il convient de constater que la générosité des catholiques français, particulièrement dans les circonstances où elle se continue, provoque l'admiration et la reconnaissance même dans des milieux païens.

Mgr Fava, ancien évêque de Grenoble, constatant une situation politique et religieuse contradictoire, disait : « J'ai un mauvais département et « un excellent diocèse ». Ne serait-il pas permis de supposer que tel serait le sentiment du Saint-Siège à l'égard de notre pays ? On s'expliquerait ainsi comment le Saint-Siège, en dépit d'une situation étrange et des convoitises étrangères qu'elle encourageait, a maintenu à la France le rang qui lui était acquis dans le monde chrétien, et qu'il l'ait même élargi par le nombre des promotions au cardinalat accordées au cours de l'épreuve nationale.

A l'œuvre éminente de la Propagation de la Foi viennent s'ajouter celle si touchante de la Sainte-Enfance, celle des Ecoles d'Orient et d'autres de moindre importance.

Après cette sommaire énumération des créations contemporaines qui ont permis de donner une nouvelle vie à des chrétientés anciennes, de renouveler des missions disparues au point d'être oubliées, d'en constituer de nouvelles sur des terres où l'Évangile n'avait jamais été annoncé, on doit rechercher quelle est la situation faite aux Missions catholiques par une guerre qui porte le deuil et la ruine dans le monde entier. L'épreuve se produit au moment même où l'apostolat trouvait, en dehors de nos frontières, une tolérance croissante, même une remarquable bienveillance là où avaient sévi contre lui les plus cruelles persécutions. D'une part beaucoup de missionnaires français, et ce sont, nous le savons, les plus nombreux, ont dû répondre à l'appel de la Patrie, laissant à leurs confrères la charge d'une tâche à laquelle souvent ne suffisaient pas tous les efforts réunis. D'autre part les subsides habituels dont l'importance globale pourrait faire illusion, déjà loin d'excéder les besoins, d'y suffire même, se trouvaient amoindris.

Dans des pays d'évangélisation ancienne, en Chine, au Japon, il existe un clergé fournissant, dès à présent, des auxiliaires précieux, mais dans

les pays où les chrétientés sont de formation très récente, à Madagascar, dans la région équatoriale, dans l'Inde même, on compte à peine quelques prêtres indigènes. Les séminaires fondés dans ces Missions donnent de sérieuses espérances, mais si les ressources obtenues permettent de maintenir ces établissements, la prudence s'imposera pour le recrutement d'un clergé à former dans un milieu peu préparé où l'on peut, il est vrai, compter, pour combattre les effets de l'atavisme, sur ceux de la grâce qui se manifestent visiblement. Sur les rives des grands lacs africains alimentant le Nil, le Congo, le Zambèse, la prédication de l'Évangile a été accueillie avec cet empressement que trois cents ans plus tôt le Portugais Lopez signalait chez les indigènes des bords du Congo.

Les ouvriers dispersés dans le champ du Père de famille ne défont pas sous le faix; ils ne savent ni se décourager ni désespérer de l'aide de leurs frères dans la Foi. Il arrive même que la Providence donne l'encouragement d'une manifeste protection. Il advient que la nouvelle de résultats consolants, obtenus, pourrait-on dire, sous l'impulsion de la force acquise, viennent jusqu'au « front » réjouir ceux qui aspirent à rejoindre, après la victoire, le poste où la vocation de la conquête pacifique des âmes les avait conduits.

*
* *

Les missionnaires sont partout secondés par des catéchistes, auxiliaires nécessaires d'un nombre très limité de prêtres. Cette organisation appropriée aux besoins des populations, à leur état de civilisation, est remarquablement hiérarchisée en Chine. Dans cet empire, aussi bien qu'au Japon, le catéchiste, le maître d'école qui le seconde, doivent posséder le savoir des petits lettrés. Partout les catéchistes, les instituteurs catholiques doivent acquérir, avec la connaissance de la religion, des connaissances élémentaires nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions d'éducateurs. Dans l'Ouganda les Pères Blancs sont en parfait accord avec l'Administration britannique sur l'instruction à donner aux indigènes que l'on peut définir l'enseignement primaire complet, puisqu'il réunit les connaissances nécessaires à la vie morale et à la vie matérielle, à l'accomplissement des devoirs envers Dieu, la famille et la société. Un moment les religieux s'étant trouvés dans l'impossibilité de continuer la rémunération de leurs catéchistes avaient voulu les licencier, mais ceux-ci tinrent à continuer gratuitement leurs fonctions. De même il avait été décidé de fermer le séminaire, mais les néophytes s'opposèrent à cette mesure et prirent à leur charge la nourriture des élèves. Un dernier trait achèvera de peindre la physionomie

religieuse de populations si récemment acquises à la Foi : des enfants dans les écoles se sont infligés des privations pour que l'on ait moins besoin des secours venant de France.

Au concours si nécessaire et si efficace que les catéchistes prêtent à l'apostolat catholique par leur intelligence et leur dévouement, s'ajoute celui plus précieux encore des religieuses. Les sœurs, par l'école, par l'ouvroir, par l'orphelinat, par l'hôpital, par une dignité de vie empreinte de charitable bienveillance, acquièrent en pays païen un incomparable prestige. Dans le lointain Orient les *Vierges chrétiennes* reçoivent au chevet des malades le nom très doux de *mère*, de *petite mère*, et si elles n'ont pas la joie suprême pour elles, de voir tous les malheureux dont elles n'ont pu sauver la vie mortelle, demander à leur dernière heure la grâce du baptême, elles ont, pour prix de leurs soins, la consolation de reconnaître le respect acquis à leur foi.

On voudrait dire, en s'autorisant des constatations faites par les missionnaires en pays musulman, que si la foi et l'espérance conduisent à la charité, ce sont les manifestations de cette éternelle vertu qui inclinent l'esprit, sous l'impression du cœur, à l'adhésion aux vérités chrétiennes.

En parcourant les stations des Pères Blancs

sur les crêtes pittoresques des verdoyantes montagnes de Kabylie, on prend conscience du respect sympathique de la population indigène pour ces excellents religieux. Peu à peu l'influence chrétienne et française ne se limite pas aux néophytes, elle rayonne dans la population musulmane. Si l'action, par l'école chrétienne, se restreint ou disparaît par le fait d'une législation négative exclusive, le dispensaire subsiste, et cent mille indigènes y reçoivent des soins chaque année. Or, on se méprendrait si l'on supposait le Kabyle ingrat ; il conserve le souvenir du bienfait aussi bien que celui de l'injustice et de l'injure. Une dame avait été émue d'apprendre les témoignages de reconnaissance qui avaient été donnés par des ouvriers rentrés chez eux, pour des soins reçus à sa ferme où ils étaient tombés malades.

D'ailleurs, où les pauvres gens sont-ils insensibles à l'aide qui leur est prêté avec le respect inspiré par l'humilité chrétienne ? N'a-t-on pas vu les populations de quartiers socialistes, à Paris et ailleurs, se soulever pour conserver aux sœurs de l'Assomption, la liberté de venir à leurs foyers apporter leurs soins, remplacer pour le ménage la femme malade, exercer sans importunité un apostolat très doux, dont on leur savait gré, alors même qu'on ne s'y rendait pas ? Les Pouvoirs publics ont subi la pression de la reconnaissance populaire et, peut-être mieux éclairés, ont-ils été heureux de se trouver ainsi arrêtés

dans l'exécution de tristes besognes que l'on peut décréter, sous l'influence du préjugé, mais qu'il est pénible d'exécuter. Sur une tombe très chère, il a été donné de voir, avec émotion, des fleurs : c'était la persistance du souvenir, attestée par le sacrifice de pauvres.

Les musulmans avaient confiance dans les Pères et dans les Sœurs Blanches pour l'éducation de leurs enfants, et les religieuses, avec un tact parfait, prenaient grand soin de préparer les petites filles aux convenances de la vie indigène. Le prosélytisme était discret et conforme, quand il se produisait, au vœu et à l'autorisation des familles.

Les Pères Blancs ont favorisé le mouvement d'enrôlements dans l'armée française et mis à profit, au service de notre pays, les sympathies qui leur sont acquises à juste titre chez des populations intelligentes par la conscience prise des services qui leur sont rendus par une administration d'origine chrétienne.

La visite de deux hôpitaux indigènes confiés aux Sœurs Blanches, celui de Sainte-Elisabeth dans la plaine du Chéloff, l'autre situé aux Menguallat, au pied d'un contrefort de montagne, a donné lieu de faire une remarque. L'un de ces hôpitaux n'étant qu'en partie occupé par les malades, la vénérable religieuse directrice, ne pouvait déguiser combien l'affligeait la privation de ne pouvoir se livrer, jusqu'à la limite du possible,

au soulagement de misères dont elle était à même de mesurer l'étendue.

Musulmans et musulmanes se montrent sensibles aux bienfaits de la charité chrétienne, et savent même témoigner leur reconnaissance par de délicats hommages aux sentiments de celles qui leur prodiguent soins et consolations. C'est ainsi qu'un chant, composé et exécuté par les hospitalisées de Sainte-Elisabeth pour la fête d'une religieuse, se terminait par cette invocation :

« Prions Notre-Seigneur Jésus et Notre Dame Marie
De la placer parmi les fleurs du ciel..... »

Depuis la guerre, les Pères Blancs ont été particulièrement investis de la confiance des Kabyles; en quittant leurs familles, beaucoup d'entre eux, les confiant à un religieux, « tu seras leur père », lui disaient-ils. Les religieux ont dû établir un secrétariat du peuple dans leurs missions; l'un d'eux suffit à peine à pourvoir au travail de cet office. En outre, il leur a fallu accepter le soin des intérêts de chefs de famille et se faire garants de la générosité de la France pour les femmes et les enfants de ceux qui auraient versé leur sang pour elle, bien nombreux déjà.

L'action civilisatrice du missionnaire se traduit, à l'occasion, de la manière la plus inattendue. Sur les contreforts d'une montagne de l'Inde s'était établi un Révérend Père apparte-

nant à la catégorie dite des *broussards*, autant dire les *poilus* de l'apostolat. Cet homme, qui avait renoncé à toutes les conditions de la vie civilisée pour porter la civilisation, devint, par une rencontre singulière, un fait providentiel, l'organisateur du crédit agricole dans une population ignorante, où l'usurier avait devancé l'apôtre.

Le brave *broussard*, assisté sans doute par la charité, désireuse d'avoir part à ses mérites, poursuivit une double guerre à la fois contre Satan et contre l'incarnation humaine du tentateur : le prêteur à cent pour cent ; il mena à bien sa double et commune action. Aussi arriva-t-il qu'attiré par la renommée du missionnaire, le chef d'un village voisin vint lui exprimer son étonnement de ne l'avoir pas encore vu venir et le presser de se rendre à son invitation et à celle des habitants désireux de jouir de ses enseignements. Finalement il se serait agi tout d'abord de débarrasser le pays des usuriers, mais il aurait fallu un fonds de dix mille francs, et le religieux ne possédait pas le premier sou de ce capital quasi fabuleux pour lui.

*
* *

Les glanes présentées dans cette notice schématique doivent donner une impression collective sur les situations auxquelles elles se ratta-

chent (1). Rien ne paraît plus significatif pour attester l'incomparable situation morale des religieuses, partout où elles s'établissent, que l'obligation charitable qui s'imposa à des sœurs missionnaires de se rendre le 15 août 1915, à un garden-party à Kumbakonam, dans l'Inde.

Sollicités de se rendre, avec leurs familles, à cette réunion organisée en faveur d'une œuvre de bienfaisance, les grands brahmes avaient dit au Comité : « Si les vierges de France y vont, nos femmes et nos filles y seront : nous ne craignons rien pour leur dignité. »

L'abstention de la haute société brahmine eût entraîné celle des autres castes, l'échec de l'œuvre charitable. Suivant le mouvement imprimé par les religieuses, les grandes dames brahmines se mêlèrent à celles des autres castes ; elles prièrent, dérogeant aux règles sévères de la coutume, les sœurs de les accompagner au buffet qui leur avait été réservé. Une jeune veuve voulut même faire entrer sous sa tente une religieuse ; celle-ci s'y refusa et, le motif de son refus lui étant demandé, répondit : « J'ai des chaussures de cuir et cela pourrait peiner quelqu'une d'entre vous. — Oh ! à moi, vos souliers ne me font plus peur, votre contact les purifie. »

(1) La plupart des indications fournies ont été recueillies dans « *Les Missions catholiques* », publiées à Lyon, rue de la Charité, 14, dans « *Les Missions d'Afrique des Pères Blancs* », publiées à Paris, rue Cassette, 27.

La sœur fit observer que tout le monde ne pensait pas encore de même et qu'elle ne voulait froisser personne. Alors la jeune brahmine lui jeta un long regard reconnaissant, en ajoutant : « comme vous autres, vierges de France, vous avez des pensées de bonté pour tout le monde ! »

Dans le *Journal d'une infirmière au pays des Rajahs et des Parias* que de perles à recueillir, alors qu'il faut se borner à une indication !

L'infirmière, appartenant à la Congrégation des religieuses d'Annecy, avait été appelée, avec deux de ses compagnes, dans un hôpital de Vizigipatam, « par un médecin protestant, parfait d'amabilité et de prévenance ». Ces dames trouvèrent les autres médecins, tous païens, très corrects, et n'eurent jamais à se plaindre des « jeunes étudiants, quelque peu turbulents, mais sachant que la moindre incorrection, à l'égard des sœurs, entraînerait un renvoi sans rémission ».

La première épreuve à vaincre fut l'étude du *télégou* et, semblerait-il, le miracle de la Pentecôte se continuerait par la pénétration des langues et idiomes répandus sur la surface du globe par l'apostolat catholique. Toujours est-il que l'infirmière entendait bientôt les malades se dire entre eux : « Sais-tu que la *Vierge blanche* commence à parler *télégou* ? Faut-il qu'elle ait de la cervelle pour apprendre si vite ! »

Les hospitalisés, tout d'abord surpris par la venue de ces femmes dont le crucifix se détachait

sur les guimpes blanches, subirent un autre étonnement, celui des soins qui leur étaient donnés, et cette impression émue s'exprimait dans cette question d'un poitrinaire : « En te voyant travailler ainsi, toi, une dame, mon cœur est ému Comment, tu as une mère, une sœur, des frères, des amis, des parents, au pays du *sima*. Ta vie aurait été douce là-bas. Pourquoi as-tu donc quitté la joie pour venir ici *manger de la souffrance*? Dis-le moi. »

Pour tous les malheureux, le même problème se posait et, quand ils connaissaient le mot de l'émouvante énigme, c'était le respect reconnaissant, la voix de la bonne souffrance.

« — *Chinama* (petite mère), bonjour, allez-vous bien ?

« — *Chinama*, quelle joie pour moi de vous voir !

« — Vierge blanche, je te salue et je salue ton Dieu (le crucifix). »

Le zèle pieux se bornait à des avances et se trouve ainsi défini : « Nos avances ! nous n'imposons jamais notre ministère — cela va s'en dire — nous laissons agir la grâce. C'est une chose si mystérieuse que la conscience. »

L'Indien tient à sa caste, il ne peut se sentir isolé ; ce sentiment s'affirmait dans la demande d'un malade arrivé à la dernière extrémité : « Sœur, je crois en Jésus-Christ, je vous en prie, faites-moi entrer dans votre *caste*. »

Les Indiens meurent peu à l'hôpital, c'est une race où les sentiments de famille, d'amitié et de reconnaissance sont très vifs. Quand la mort devient imminente, on emmène le malade pour lui assurer l'honneur des prescriptions rituelles, le *mamoul* (la coutume), que les Anglais respectent scrupuleusement pour leurs troupes. Guéris, les malades viennent visiter les infirmières, leur apportent des fleurs.

Ce sont les malheureux dénués de tout appui, de toute affection ici-bas, qui restent à l'hospice jusqu'à leur dernier jour, aussi comprendrait-on, quels que soient les sentiments personnels, l'impression irrésistible qui amène ces abandonnés au Dieu qui leur a valu la grâce d'une tendresse inexplicable à leur raison.

Pourrait-on lire sans émotion cette demande d'un enfant de douze ans :

« — Petite mère, penchez-vous vers moi. . . . je veux vous glisser un secret dans l'oreille.

« — Me voici, parle.

« — Petite mère, je le sais, je n'ai plus que peu de temps à vivre, mais je n'ai pas peur ! . . . J'irai voir le Bon Dieu. Quand je serai en sa présence, je lui ferai une prière.

« — Laquelle ? . . .

« — Petite mère, je lui demanderai de vous faire venir près de moi ! »

Un mot définit à quel point doit atteindre la formation de la religieuse. Après avoir demandé

à une novice comment elle pouvait supporter les exigences de la vie religieuse, on lui compléta la question : « Quelle limite devait atteindre la soumission à tous les devoirs ? » — « Jusqu'au *sourire* », répondit-elle.

Ce mot me remet en mémoire le récit émotionnant d'un médecin libre-penseur, racontant avec quelle maîtrise d'elles-mêmes des religieuses avaient prodigué leurs soins à un malheureux ouvrier tombé jusqu'à la ceinture dans un liquide bouillant. Le corps était arrivé à un état d'horrible décomposition, sans que rien trahît chez les sœurs qui soignaient l'infortuné, la moindre répugnance. Le docteur concluait que ces pieuses femmes, objet de son admiration, n'avaient dû pareil empire sur elles-mêmes qu'à leur religion.

C'est cette force merveilleuse, surnaturelle, doit-on dire, que nous allons rencontrer, portée à sa suprême puissance, dans les léproseries.

Sur tous les points du globe où sévit l'horrible maladie, l'Asie, l'Afrique, l'Océanie, la charité catholique a ouvert des asiles pour les malheureux qu'elle atteint. En pays païen, le lépreux, objet d'horreur pour les autres et pour lui-même, traîne sa misérable existence dans un complet état d'abandon. Quelque rang qui lui ait été acquis, lettré ou ignorant, c'est pour lui la même misère; la terreur inspirée par la redoutable contagion écarte même la pitié.

L'inspiration chrétienne, cette conception uni-

que de la solidarité humaine, a suscité au service de pareilles infortunes, d'incomparables dévouements. Une visite dans une des léproseries, celle de Bivasaki, au Japon, permettra d'apprécier quelle ingéniosité l'esprit de sacrifice prête à la recherche du salut des âmes par les consolations les plus inattendues, offertes aux pires afflictions.

Un lépreux s'est traîné à grand peine jusqu'à une pagode où il espérait trouver la guérison ; il en sort déçu, désespéré, ne sachant que devenir. On lui montre bien au loin une grande maison où des Européennes soignent des lépreux, il hésite à s'y rendre, il s'y décide sous l'empire de la nécessité, car, que n'a-t-il entendu dire des étrangers, particulièrement des yaso ! (1) « N'est-ce pas un rêve : on le reçoit à bras ouverts ; des femmes blanches lavent ses plaies, le pansent, le font coucher dans un bon lit, réconfortent son corps et, mieux encore, son cœur. Une petite *habasama* (2) à laquelle tous les lépreux ont l'air d'obéir comme à une maman, lui fait faire connaissance avec les anciens, et il se voit, lui, le paria de la société, entouré d'une nouvelle famille. Ce n'est plus la vie d'abjection comme autrefois, ce n'est plus la vie facile et peut-être coupable d'antan. C'est une vie noble, faite de travail, d'étude, de prière, de plaisirs innocents.

Pour le travail, on se le partage en famille ; à

(1) Les chrétiens.

(2) « Mère », nom donné par les Japonais aux religieuses.

ceux qui ont encore bras et mains, la mère de tous donne un peu de ménage à faire, à moins qu'ils n'aillent aider aux semailles, à la récolte, au jardinage, etc.; ceux, dont les mains sont tombées, reçoivent d'autres missions : surveillance, commissions, etc. Cette apparente activité les sauve du désœuvrement, et les relève à leurs yeux. »

Obligé de restreindre la citation, je dois ajouter que les lépreux se livrent à l'étude et que la *leçon de choses* dont ils bénéficient, les conversations avec les religieuses dont ils éprouvent l'influence très douce, leur révèlent la divinité du Christianisme.

Dans une atmosphère de résignation et d'espérance les facultés s'avivent ; aussi a-t-on vu, sous un renouveau de vie sociale bien inattendu, se former parmi les hospitalisés, lettrés, musiciens, comédiens, *le Club des Poètes*. Un drame a été composé et joué dans la léproserie : *l'Épopée d'un Soldat français*.

Les dispositions à l'égard du Christianisme et tout particulièrement du Catholicisme se sont modifiées au Japon où la persécution la plus cruelle avait sévi pendant plus de deux siècles contre les fidèles de Jésus-Christ.

On a pu fêter le cinquantième de la découverte, en 1865, quand le pays a été ouvert aux étrangers, de populations qui, pendant deux cent cinquante-neuf ans, sans prêtres, sans sacre-

ments, toujours persécutées, étaient demeurées inébranlablement catholiques.

A la haine aveugle ont succédé des témoignages de respect et d'estime, d'admiration aussi pour la générosité des catholiques français. Quelques faits récents justifieront cette indication.

En Corée, un préfet japonais, après avoir visité le séminaire et constaté que l'organisation de cet établissement répondait à toutes les exigences scolaires, concluait en félicitant l'évêque : « Vous avez mis là une somme considérable.

« — Oui, répondait l'évêque, il y a cinq ans je n'avais pas le premier sou de cette somme.

« — Ce sont les catholiques de France qui vous sont venus en aide.

« — Précisément, et mes jeunes gens sont entretenus par la même générosité. »

Le préfet concluait : « J'admire la générosité des catholiques de France. Ils peuvent être fiers de cette œuvre ! Pour ma part je vous aiderai administrativement autant que je pourrai... Quand les étrangers font, sans aucun intérêt, ce que j'ai vu dans votre séminaire, comment les magistrats du pays ne s'efforceraient-ils pas de favoriser votre œuvre ? »

Au Japon, en 1915, à la suite d'une enquête sur les œuvres de la Sainte-Enfance l'empereur Yotshito alla lui-même les visiter. Après cette visite, le souverain faisait parvenir, avec ses féli-

citations et ses encouragements, une large aumône.

« Nous savons, disait le préfet, tout le bien que fait l'Église catholique en silence et sans bruit.... Telle est sa manière d'agir, et c'est là que se trouve le vrai dévouement. » Quelques mois plus tard, un nouveau secours était envoyé par le préfet, et cet envoi était ainsi motivé : « A cause de l'effrayante guerre européenne, vos ressources doivent devenir plus rares et je suis heureux de vous venir en aide pour poursuivre le bien commencé. »

Des délégués du Vatican avaient été reçus en 1885 et 1905 en audience par l'empereur ; ils avaient été présentés par les ambassadeurs de France et des États-Unis, représentants des pays d'origine de chacun d'eux. En 1915, Mgr Petrelli se présentait directement comme envoyé extraordinaire du pape Benoît XV, apportant au souverain les félicitations de Sa Sainteté à l'occasion de son couronnement. La visite avait été agréée avant que l'envoyé quittât Rome. La réception de l'envoyé pontifical prit dès son arrivée un caractère officiel ; elle fut entourée des plus grands honneurs soit au palais impérial, à Tokio, soit au Conseil municipal et à l'Université. La population et la presse s'étaient associées à l'accueil fait par les corps constitués à l'envoyé du Pape.

En Chine, le premier président de la République avait témoigné des dispositions dont les chré-

tiens s'étaient montrés satisfaits. Dans des pays protestants d'Europe où la tolérance n'avait pas été dans les traditions, l'Eglise catholique trouve aujourd'hui des conditions d'existence plus libérales.

Mais ce qui émeut ce sont les témoignages d'admiration, de reconnaissance, donnés de toutes parts à la générosité de notre pays, plus précieuse encore pour l'action catholique par la multiplicité des dévouements que par l'apport aussi prépondérant des ressources matérielles. Les Missions catholiques sont pauvres; les *huit millions* recueillis par l'Œuvre de la Propagation de la foi ne représentent que cent six francs soixante-cinq par tête pour les missionnaires et les sœurs; c'est un appoint.

Des missions arrivent à se créer des ressources ou reçoivent des secours en dehors de ceux fournis par l'œuvre principale; d'autres doivent et toutes devront arriver à se suffire à l'aide de leurs néophytes et cela même par le développement de la civilisation chrétienne fondée sur le précepte du travail, source de l'aisance moralisatrice. Il devra en être ainsi dans les pays nègres où les résultats acquis pourraient être maintenus et développés en arrachant les noirs à l'oisiveté. Les nègres ont, indique-t-on, souvent une excuse à leur paresse, l'impossibilité de trouver un travail rémunérateur sans s'éloigner de leurs familles pendant des

mois et souvent des années, résultat déplorable pour leur moralité.

« C'est pour remédier à cet inconvénient, écrit Mgr Guillemé (1), que dans toutes les missions où la chose a été possible, nous avons entrepris des plantations de rapport où bon nombre d'ouvriers trouvent un travail sain, sanctifiant et rémunérateur, sans être obligés d'aller le chercher au loin, au grand détriment de leur foi et de leur simplicité native..... » C'est la reprise de l'œuvre de défricheurs des moines du moyen âge. Dans d'autres régions africaines, des missionnaires se félicitent de voir des nègres adopter peu à peu les usages européens, de nouveaux besoins les obligeant à faire trêve à une fainéantise qui les maintenait dans un état d'infériorité. L'action chrétienne se trouverait, en raison même des nécessités morales qu'elle envisage, favorable au développement économique.

Aux antipodes, dans l'archipel océanien des îles Gilbert, le Denier du culte a été régulièrement institué après convocation par le vicaire apostolique, Mgr Leroy, du roi et des indigènes notables.

En parcourant les nouvelles des missions on discerne par le fait d'indications incidentes que beaucoup d'entre elles trouvent par la culture non seulement des ressources pour elles-mêmes, mais

(1) Pères Blancs. — Vicariat apostolique du Nyassa. Lettre de Mgr Guillemé, mars-avril 1917. |

encore le moyen d'alimenter les secours à donner à des populations souvent éprouvées par les disettes. De ce qui est dit du concours charitablement réclamé des lépreux à Bivisaki pour les semailles et les récoltes, il résulte que les sœurs demandent à l'agriculture des ressources pour l'alimentation de cet admirable établissement dont la pauvreté est extrême. Il était exposé à disparaître faute d'une somme de six cents francs; l'appel fait à la charité aura conjuré la menace d'une si lamentable ruine.

Jusqu'ici l'action chrétienne dans le monde païen s'est exercée à titre de don gratuit. Chez les nations demeurées officiellement chrétiennes, le développement colonial impliquait l'obligation de favoriser l'accomplissement de l'ordre du Sauveur de porter l'Évangile à tous les peuples. C'était, il nous l'a été rappelé, une des gloires de l'ancienne France, et s'il a été donné à notre pays, en dehors du concours unanime du passé, de fournir encore à la propagande catholique une assistance prépondérante pour obtenir de grands résultats avec de faibles ressources, on n'en doit pas moins admirer la générosité de nos frères séparés pour les missions protestantes: l'Angleterre, et son action n'est pas isolée, leur fournit à elle seule plus de cinquante millions annuellement. L'Église ne cesse de prier pour la conversion des infidèles; Mgr Le Roy remarquait l'existence, dans les catéchismes protestants, d'une leçon re-

lative au devoir de contribuer à propager la foi chrétienne. Cette remarque était, de la part de l'éminent prélat, presque l'expression d'un vœu dont l'accomplissement pourrait exciter le zèle, le susciter là où il n'existe pas. Dans des milieux étrangers où l'on apprécie la France avec une hostilité pharisaïque, pareille leçon ne s'adresserait pas seulement à l'enfance, car l'Empire, dont le souverain se dit apostolique, ne fournissait à la fin du dernier siècle, ni un écu, ni un missionnaire, à l'œuvre universelle de la Propagation de la Foi. Ailleurs on suit de loin l'impulsion venue de chez nous.

Mais quand survint l'heure de l'épreuve pour la nation prodigue d'elle-même, on s'émut jusqu'aux extrémités du globe terrestre, et pour elle la prière jaillit des lèvres de ceux qui avaient appris à prier pour ses fils. La reconnaissance ne s'entint pas là; elle se manifesta de la manière la plus émouvante, les pauvres voulurent, en retour des bienfaits reçus, apporter leur obole aux œuvres de guerre françaises. Citons quelques exemples de ces manifestations de gratitude. A Madagascar, des sœurs rencontrèrent dans un village la population massée sur la grande place pour une souscription solennelle en faveur des orphelins français de la guerre. Cet élan de générosité, accompagné de musique, caractérisé par la présence de la bannière de la Vierge de Domremy,

avait déjà produit trois cents francs quand les religieuses s'éloignèrent.

En Chine, à Kouy-Tchéou, où notre pays n'a jamais été connu que par les missionnaires, les catholiques ont réuni plus de trois cents piastres pour les blessés français et s'excusèrent « d'avoir fait si peu ayant tant reçu ».

Au Thibet, à Yerkalo, centre d'une population de caractère plutôt acerbe mais extrêmement généreuse, quarante familles réunirent deux cent trente roupies chinoises (environ trois cents francs), pour la Croix-Rouge française.

Plusieurs parmi les donataires s'étaient même endettés près de païens pour apporter leur contribution ; ils répondirent aux félicitations qui leur étaient adressées pour une pareille générosité : « Que le Père ne nous remercie pas, nous sommes désolés de ne pouvoir faire davantage pour la France. »

*
* *

Après avoir fait de significatives rencontres, attestant la marche du bien ici-bas, recueilli, pourrait-on dire des fleurs écloses parmi les ronces, on se demande avec une indicible inquiétude quelles seront pour l'avenir des Missions catholiques les conséquences de l'effroyable catastrophe sévissant sur le monde. Ce qui justifie cette préoccupation c'est moins le souci des ressources matérielles — la charité, coutumière du sacrifice,

consciente du devoir, les devrait fournir — que les pertes d'existences humaines subies par l'apostolat et les difficultés à envisager pour les combler : Quel sera le recrutement des missionnaires parmi des populations amoindries ?

Combien serait digne de pitié le sort des pays nègres, si l'abandon dont leurs populations avaient été victimes au cours de l'avant-dernier siècle, venait à se renouveler ! Des Missions établies par les Portugais s'étaient étendues jusqu'au centre de l'Afrique équatoriale ; la cartographie ancienne en fait foi ; ces Missions avaient disparu, et dans des contrées où il n'existe pas de traditions, faute de langage écrit, elles avaient été oubliées. Les notions acquises sur l'Afrique équatoriale ayant été rejetées au XVIII^e siècle, on ne sait pourquoi, missionnaires et explorateurs contemporains avaient pensé ou pensent encore n'avoir pas eu de devanciers dans ces régions.

On trouve chez les *Sams* ou *Samos*, peuplade de la boucle du Niger, dans le Soudan français, des prières pouvant par leurs termes être l'indice d'une inspiration chrétienne conservée. Avant le départ d'un pèlerinage pour obtenir une bonne récolte il est dit : « Je vais *prier Dieu* pour ceux qui vont battre la brousse ». Après la récolte les remerciements : « Agriculteurs de Toma, bonne année ; nous avons eu de la pluie et du grain par la puissance de *Dieu*. Que *Dieu notre Père*, vous en donne encore davantage l'an prochain ! Et en

attendant, qu'il fortifie vos muscles et vos bras!»

C'est parmi la descendance de Cham, la moins favorisée des races humaines, ainsi que le constatait avec une compatissante émotion le grand explorateur Specke, que se manifeste ainsi la reconnaissance et l'invocation ! Combien serait cruel un nouvel abandon de la révélation rédemptrice à ces populations nègres dont un converti traduisait la plainte par ces mots exprimant en quelque sorte un reproche : « Pourquoi êtes-vous venus si tard ? »

Grâce à l'occupation européenne définitive et progressive de l'Afrique, les ténèbres qui enveloppaient cette partie du monde se dissiperont de plus en plus. Les puissances qui ne l'auraient pas aperçu tout d'abord reconnaîtront l'intérêt que présenterait pour leur propre influence, pour le développement économique, l'extension de la civilisation d'origine chrétienne.

Les versets 28-30 de la IX^e sourate du koran déterminent de façon absolue l'antagonisme irréductible qui doit exister de la part du Croyant à l'égard de l'Infidèle.

En ce qui concerne le recrutement des missionnaires, c'est à l'inspiration divine d'y pourvoir. Une voix toujours vibrante, celle d'un homme qui aimait son siècle, partageait ses espérances et ses aspirations jusqu'à la limite permise par l'accord de sa foi et de sa raison, le Père Lacordaire, proclamait au cours d'une inspiration magnifique

d'émotion et de lumineuse clarté : « Il y a un homme.... qui demandant des apôtres et des martyrs trouve des apôtres et des martyrs au sein de toutes les générations. » C'est à l'appel de cet homme « qui a fondé son amour sur la terre » que répond la vocation du missionnaire embrassant pour lui et pour les âmes qu'il veut siennes, une vie consciente de pauvreté, de fatigues, de périls, de sacrifices. Après saint Paul les envoyés du Christ peuvent énumérer les épreuves subies dans les deux hémisphères ; en Afrique, ils gravissent les pitons accidentés des montagnes de Kabylie, ils parcourent les sables sahariens, la brousse équatoriale, ils bravent la malice des hommes et la dent des fauves.

Jusqu'aux limites extrêmes de l'Asie ils subissent les mêmes épreuves et courent les mêmes risques. Parmi les archipels océaniques ils franchissent la distance d'une île à une autre dans un frêle esquif. Des martyrs ont, jusque dans de toutes jeunes chrétientés, apporté au Rédempteur le témoignage d'un inébranlable amour. Dans l'Ouganda les pages d'un tyran ont été entassés les uns sur les autres dans des amas de broussailles et livrés aux flammes.

Mais les porteurs de la bonne nouvelle ont eu la joie de voir avec l'avènement de Jésus-Christ parmi leurs néophytes les mœurs transformées, des populations de cannibales devenues humaines

et des tribus anthropophages les appeler, prêtes à se transformer à leur tour.

Les résultats obtenus en Afrique, dans la région des grands lacs équatoriaux, sont particulièrement à retenir. Dans l'Ouganda seulement on compte cent cinquante mille six cent trois néophytes et soixante-seize mille huit cent six cathécumènes, et l'on parvient, grâce à leur ferveur, à maintenir une régularité de mœurs enviable. On remarquait que, dans une station comptant plus de deux mille catholiques, on ne constatait aucune rupture du lien conjugal. Or cette fidélité louable partout est particulièrement remarquable dans un milieu où elle était inconnue et ne se trouve pratiquée que par les convertis.

Les défaillances ne découragent pas l'apôtre : connaissant la faiblesse de la nature humaine, il les prévoit et y compatit, usant, suivant les instructions de saint Grégoire le Grand aux missionnaires envoyés prêcher l'Évangile aux Anglais, de mansuétude et de prudence pour empêcher le mal qu'il faut combattre.

Un fait important s'est produit après la reprise par le Gouvernement britannique, du territoire concédé à une compagnie intolérante : la tutelle du jeune roi a été confiée à deux régents indigènes, l'un catholique, l'autre protestant, et ces deux personnages ont été reçus ensemble par le pape Pie X. Cette démarche commune attestait la volonté de remédier, par la pratique de la cha-

rité, aux conséquences de la douloureuse séparation infligée aux disciples du Christ par ceux qui en furent les auteurs, par leurs faiblesses, leurs fautes, leurs convoitises, leur orgueil, qu'ils soient restés dans l'Eglise ou s'en soient ouvertement séparés.

En dépit de la propagande active des *Confréries religieuses musulmanes*, dont l'organisation puissante et le rayonnement étendu sont trop peu connus, l'exploration révèle que les populations du centre de l'Afrique sont pour la plupart fétichistes, mais sollicitées par l'Islam, soit par la persuasion, soit par la violence. Les succès obtenus par les missionnaires catholiques et les résultats acquis par les missions protestantes attestent combien les nègres sont accessibles au Christianisme. Les mœurs des polygames font obstacle à leur conversion mais n'empêchent pas une bienfaisante influence de s'exercer sur beaucoup d'entre eux, aussi on en voit solliciter le baptême avant de mourir.

A l'heure même où la civilisation se trouvait accueillie par des races jusqu'ici privées de ses bienfaits, la Providence a permis que les peuples privilégiés par elle devinssent les victimes d'un renouveau de barbarie calculée, réfléchie, hypocritement prétentieuse, issue d'une déformation morale développée sous le couvert d'un savoir sophistique. Les découvertes merveilleuses qui

adoucissaient la vie, mais encourageaient l'orgueil irréfléchi de l'homme, ont fourni, par une contradiction terrible, des moyens d'une incomparable puissance de mort, d'anéantissement de la richesse et du bien-être.

Ne serait-il pas permis d'appliquer à cette poignante calamité le langage que tenait Lincoln, le 4 mars 1865, au sujet de la guerre de la Sécession et de considérer « qu'il (Dieu) nous inflige... cette terrible guerre comme le châtiment de ceux qui ont commis le scandale.... » et d'ajouter, comme le faisait l'illustre président : « Nous espérons ardemment et nous prions que le terrible fléau de la guerre s'éloigne de nos têtes. »

Quand pareil vœu aura été exaucé à l'heure où nous vivons, avec l'aide mystérieuse de la Providence qui ne lui fit jamais défaut, la France, en réparant ses ruines, saura au prix du sacrifice, demeurer ici-bas grande messagère de vérité et de civilisation.

C'est cette confiance dans l'avenir qu'en dépit des nuées qui chargent l'horizon, exprimait un missionnaire mobilisé (1) dans ce cri des braves, résolus à franchir l'infranchissable obstacle : *Quand même !*

(1) L'abbé Baëtman, missionnaire d'Abyssinie, *Les Missions catholiques*.

LES
SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS
FRANÇAISES

Par M. H. VERMONT.

Ceux qui, depuis quelques années dirigent avec tant d'éclat la Mutualité française, ne se contentent pas du cercle d'action dans lequel elles s'étaient si longtemps renfermées.

Notre Institution leur paraît appelée à de plus hautes destinées : ils voudraient étendre ses bienfaits, joindre la médecine préventive à la médecine curative, créer des orphelinats mutualistes pour les enfants, des dispensaires et des sanatoria pour les malades, des maisons de retraite pour les vieillards, des cours d'hygiène et des habitations saines pour tout le monde, etc., etc.

Nobles désirs à coup sûr et dont le succès serait on ne peut plus heureux.

Sommes-nous en mesure d'entreprendre tant et de si grandes choses ?

L'avenir dira ce qu'il faut penser de cette évolution et si les anciens mutualistes avaient tort de chercher avant tout à développer et à perfectionner leurs services de maladie et de vieillesse.

Avant que cette transformation s'accomplisse et dans la période d'attente et d'incertitude que l'ambition allemande impose au monde par une guerre monstrueuse, j'ai pensé qu'il ne serait pas inutile d'esquisser à grands traits l'histoire et les caractères principaux des Sociétés de secours mutuels françaises, en m'attachant particulièrement à vous faire bien connaître l'Émulation chrétienne de Rouen, à laquelle l'Académie de Rouen a déjà maintes fois témoigné une sympathie dont nous ne saurions lui être trop reconnaissants.

I

HISTORIQUE

Les Sociétés de secours mutuels sont des Associations qui, par le paiement régulier d'une cotisation volontaire, assurent à leurs adhérents des avantages déterminés. Elles préviennent la misère en diminuant pour ceux qu'elle menace les conséquences de la maladie, des accidents et de la vieillesse.

Longtemps elles se bornèrent à soulager les malades et se composèrent presque uniquement d'ouvriers; mais la force de leurs principes étendit à tel point leur influence et leur action, qu'on se demande de plus en plus si ce n'est point d'elles qu'il faut espérer la diminution de la misère, les secours à l'invalidité, la solution du problème

de la vieillesse et le maintien de la paix sociale.

Prohibées pendant la période révolutionnaire, à peine tolérées et presque inconnues sous le premier Empire, encouragées dans leur création mais entravées dans leur développement sous la monarchie, objet d'études sérieuses mais incomplètes sous la seconde République, les Sociétés de secours mutuels ont trouvé dans les décrets de 1852 et 1856 une direction sûre, bien que trop étroite. Depuis un demi-siècle elles ont toujours prospéré, surtout depuis que l'admirable loi du 1^{er} avril 1898, obtenue après seize ans de réclamations ininterrompues, leur eut donné ce dont elles ont le plus besoin, *la liberté* fortifiée par des subventions sérieuses quoique insuffisantes.

La Mutualité française ne se borne pas aux bienfaits matériels; elle s'inspire de la solidarité du patriotisme, de cette religion qui a transformé le monde en apprenant à l'homme à aimer son semblable. Nos Sociétés, on doit le reconnaître aujourd'hui plus que jamais, donnent un grand exemple. Elles répandent chez ceux qui n'ont d'autre fortune que leurs bras des habitudes d'épargne, de sobriété, de prévoyance; elles préservent le riche de l'égoïsme et le pauvre de l'envie; elles développent chez tous l'esprit de tolérance, de dévouement et d'union.

Les Sociétés de secours mutuels, on ne saurait trop le répéter, sont le terrain neutre où tous les

hommes de cœur se rencontrent, où les vertus grandissent, où les préjugés se dissipent; où ceux que divisaient partout ailleurs la naissance, la fortune, les opinions, se rapprochent et apprennent à se mieux connaître, en s'unissant pour faire le bien.

Je ne connais pas d'Institution plus noble dans son principe, plus facile dans ses moyens, plus féconde dans ses résultats.

En Angleterre, la Mutualité lutte avec un succès longtemps inespéré contre le paupérisme; en Belgique, elle a préservé du socialisme révolutionnaire une partie des ouvriers; elle est en France le plus ferme rempart de la paix sociale. Les mutualistes sont moins nombreux en France qu'en Angleterre, c'est parce qu'il en est des œuvres sociales comme des plantes, elles ne peuvent se passer, les unes de soleil, les autres de liberté.

D'ailleurs nos Sociétés de secours mutuels ont souffert de l'ignorance de leurs premiers adhérents, dont l'inexpérience ne sut pas toujours résister à des entraînements généreux mais irréfléchis.

Elles ont été longtemps entravées par les appréhensions des Pouvoirs publics qui s'effraient parfois de ce qu'ils devraient encourager; on ne s'appuie que sur ce qui résiste. Ceux-là sont toujours de bons citoyens qui travaillent avec désintéressement au bien de leurs semblables.

Puis un nouveau danger nous a menacés. Des

savants, remplis d'excellentes intentions, se sont imaginés que notre Institution venait de naître, ils l'avaient jusqu'alors ignorée et, du fond de leur cabinet, ils ont rédigé pour nous des règles onéreuses, compliquées, irréalisables. Ils ne savaient pas, j'imagine, que nos Sociétés ont été fondées par des ouvriers et qu'elles sont administrées sagement et gratuitement par ceux dont elles sont l'honneur en même temps que l'appui.

Un moment, nous avons craint une transformation qui, sous prétexte de science, aurait remplacé l'expérience par l'utopie, le dévouement par l'égoïsme, le développement des secours par celui des statistiques.

Heureusement nous ne nous sommes pas découragés. Nous avons multiplié les Congrès, les écrits, les conférences, et comme le bon sens finit toujours par triompher quand il trouve des défenseurs, la lumière s'est faite. Le cri de « Haro » du Congrès national de Saint-Etienne (1895) se répercutant dans toute la France, a pénétré jusqu'au Palais-Bourbon et nos législateurs, mettant leur patriotisme au-dessus de leur amour-propre, ont par la loi du 1^{er} avril 1898 accordé enfin presque tout ce que nous demandions. Tel a été l'effet de cette loi admirable que, douze ans plus tard, notre nombre avait plus que décuplé : de 1898 à 1910 le nombre des Sociétés s'est élevé de 11.825 à 23.275; le nombre de sociétaires de 1.909.479 à 4.888.232 et l'importance des capitaux

de réserve de 278.755.397 francs à 591.383.089 francs.

Ce trésor de prévoyance est tout à la fois la récompense de nos efforts, l'encouragement à nos progrès et la garantie de nos engagements. Ces résultats sont d'autant plus beaux qu'ils proviennent surtout de l'épargne volontaire ; ils empêchent la misère beaucoup plus efficacement que ne le feront jamais les milliards dévorés par l'assistance publique.

Il semblait que rien ne dût à l'avenir arrêter notre développement et nos progrès, lorsqu'à la suite du Congrès international de Vienne, présidé par M. Mabileau, et du Congrès de Nantes dans lequel on empêcha les mutualistes d'exprimer nettement leur opinion, le Parlement vota, contrairement aux enquêtes nationales, la loi des retraites obligatoires du 5 avril 1910, imitée de l'Allemagne et dont le premier effet a été de ralentir l'essor de la Mutualité.

*
* *

Après ce court exposé historique, j'ai pensé qu'il ne serait pas inutile d'examiner quelques-unes des questions de principe sur lesquelles un certain nombre d'esprits sont encore divisés, après quoi, m'appuyant sur les faits, je vous montrerai quelle a été, dans une Société rouennaise que vous connaissez bien, l'application des vrais principes mutualistes.

II

QUESTIONS THÉORIQUES

1° *L'Assurance et la Mutualité.*

A l'exception des Sociétés de retraite, des Mutualités parisiennes et d'un petit nombre de groupements provinciaux, les Sociétés de secours mutuels sont uniquement formées soit de membres honoraires qui leur donnent un concours désintéressé, soit surtout d'ouvriers et d'employés qui apportent eux-mêmes au siège social leurs cotisations.

C'est le dimanche que se font les recettes, qu'on vérifie les comptes, qu'on examine la situation des malades, en un mot qu'on administre la Société. On comprend dès lors que cette administration soit simple et quelquefois même un peu rudimentaire.

La science mutualiste faite d'expérience est relativement récente. Elle fut grandement facilitée par le remarquable ouvrage publié en 1886 par M. Prosper de Lafitte, brillant élève de l'École polytechnique et président de la petite Société de secours mutuels d'Astaffort.

M. de Lafitte ne se contenta pas de critiquer les Sociétés dont les statuts contenaient des promesses irréalisables. Il fit ressortir la nécessité de proportionner les engagements aux ressources et d'espérer toute une série de réformes, mais il eut

le tort de les généraliser beaucoup trop. Son système, différent du nôtre, était en apparence très logique. Pour lui, la mutualité n'est qu'une des formes de l'assurance, à laquelle elle ressemble en effet par certains côtés.

Dans les Sociétés de secours mutuels comme dans les assurances, beaucoup de personnes se réunissent en prévision d'un danger qui les menace toutes et qui ne doit atteindre qu'un petit nombre d'entre elles. La division du risque permet de l'assurer malgré la minimité de la prime ou de la cotisation. Dès lors, la Mutualité n'étant qu'une des formes de l'Assurance, il faut lui en appliquer toutes les règles.

Ce système séduisant fut de suite soutenu par les actuaires qui, jusque-là, s'étaient principalement employés à établir les calculs des Sociétés d'assurance. Il fut également admis par un certain nombre de députés qu'on ne saurait blâmer d'avoir préféré à nos modestes travaux des formules, tout au moins en apparence, plus scientifiques.

Vouloir assimiler l'Assurance à la Mutualité est cependant une erreur.

L'Assurance est faite pour ceux qui possèdent, la Mutualité pour ceux qui ne possèdent pas.

L'Assurance est un acte de prévoyance personnelle et d'intelligent égoïsme; les Sociétés de secours mutuels nous convient, au contraire, aux

actes de prévoyance collective et de solidarité sociale.

Il est tout naturel que dans une assurance les calculs s'appliquent dans toute leur rigueur, qu'une défiance légitime multiplie les écritures, nécessite une comptabilité perfectionnée et qu'on cherche beaucoup moins à augmenter les avantages des assurés que la fortune et la sécurité de l'Assurance.

Plus une Société de secours mutuels se rapproche de l'Assurance, plus elle en subit les principes, l'esprit et les inconvénients.

La Mutualité est bien différente, et comme elle poursuit un tout autre but, comme elle rassemble un tout autre personnel, comme elle a des ressources que n'aura jamais l'Assurance, il lui faut employer une méthode plus simple.

Elle est sortie du cœur du peuple et non du cerveau du savant, elle vit d'actes pratiques et non de théories, elle est faite pour ceux qui travaillent et non pour ceux qui possèdent.

Le peuple l'aime parce qu'elle est son œuvre et son honneur en même temps que son soutien.

Vouloir faire de nous des Sociétés scientifiques, ce serait en écarter ceux qui les ont créées, qui sont désireux et justement fiers de leur donner un concours désintéressé et qui le font avec tant de dévouement qu'ils apportent à l'administration

de leurs Sociétés plus de soin et de sagesse qu'à leurs propres affaires.

La Mutualité française est une grande famille, elle se compose de l'élite des classes laborieuses. Elle a toujours eu et elle a besoin d'avoir une administration, une comptabilité très simples, permettant d'utiliser le dévouement de braves gens qui ne sont pas fâchés et qui ont assurément le droit de faire et de contrôler leurs affaires eux-mêmes. Ils s'attachent à nos Sociétés d'autant plus qu'ils rendent plus de services. Ils seraient justement froissés si on les en écartait en excitant leur défiance sous prétexte que leur savoir n'est pas suffisant et qu'il faut transformer scientifiquement nos méthodes, en diminuant forcément les secours puisqu'il faudrait augmenter les écritures et les frais généraux.

Un des trésoriers de l'Émulation de Rouen, M. Arnoult, a eu un maniement de fonds de plus de deux millions. Il ne savait que les quatre règles; il est mort pauvre. C'était le modèle des trésoriers.

Depuis plus de trente ans que des personnes considérables et la plupart bien intentionnées nous conseillent d'abandonner notre organisation, l'immense majorité de nos Sociétés s'y refuse et avec raison. Rien ne remplace l'expérience. Ceux qui se sont dévoués à une Institution toute leur vie la connaissent et peuvent l'apprécier mieux que tous les autres. La Mutualité n'est

pas seulement une affaire de calculs mais aussi de sentiments; ce n'est pas une œuvre commerciale comme l'Assurance, c'est une œuvre de solidarité comme toutes les œuvres sociales.

On se tromperait d'ailleurs étrangement en pensant que nous pouvons marcher en aveugles, sans nous rendre compte de ce que nous faisons. Le sentiment nous élève et nous entraîne, mais il faut que le calcul nous accompagne, nous dirige et au besoin nous modère.

C'est pour ne pas l'avoir oublié que l'Emulation chrétienne de Rouen a toujours progressé depuis plus de quarante ans, qu'elle a augmenté ses réserves en même temps que ses engagements, et qu'elle a plus d'une fois reçu les félicitations de ceux-là même qui l'avaient critiquée avant de la connaître.

Car il n'est que juste de le proclamer, la longue lutte des théoriciens et des mutualistes pratiques n'a pas été sans résultats heureux. Nous n'appelons plus les actuaire des mutualistes en chambre; ils ont cessé de nous traiter d'empiriques. On a même vu, par le compte rendu de nos fêtes, que les plus illustres d'entre eux n'ont pas dédaigné de répondre à notre appel (1). Une estime réci-

(1) La fête du Million de l'Emulation chrétienne de Rouen a été présidée à la Cathédrale, par Sa Grandeur Mgr Fuzet, l'éminent archevêque de Rouen, au cirque par le plus illustre des actuaire, M. Cheysson, membre de l'Institut, au banquet par le sénateur Prevet, une autorité en matière financière.

proque a remplacé les luttes d'autrefois. Les mutualistes doivent même beaucoup de reconnaissance aux actuares qui leur ont signalé certains périls et certains progrès et qui ont facilité, plus d'une fois, par leurs conseils des améliorations nécessaires et tout au moins faciles. On a généralement compris de part et d'autre que, pour cultiver le vaste champ de la Mutualité, on pouvait avoir des méthodes différentes. La meilleure n'est-elle pas celle qui convient le mieux à la Société qui l'emploie judicieusement? En cette matière comme dans beaucoup d'autres, *l'utopie doit s'incliner devant l'expérience*, le mieux étant parfois l'ennemi du bien, et les principes absolus souvent incompatibles avec la diversité des situations et la saine appréciation des faits.

La loi du 1^{er} avril 1898 a mis tout le monde d'accord en permettant à chaque Société de suivre la route qu'elle préférerait. Quelques-uns ont adopté la méthode nouvelle et théorique, décorée plus ou moins exactement du beau nom de retraites garanties (1) et que ses auteurs ont appelé la méthode savante; le plus grand nombre ont conservé, en la perfectionnant, la méthode expérimentale et ancienne, qu'ils trouvent plus pratique. C'est celle que nous avons toujours suivie, et

(1) Il n'existe pas en France une seule Société de secours mutuels faisant réellement les retraites garanties. La déclaration en a été faite au Conseil supérieur de la Mutualité par M. Mascle, directeur de la Mutualité, approuvée par MM. les Actuares.

l'événement a prouvé combien se trompaient ceux qui, depuis longtemps, annonçaient notre faillite et l'impossibilité pour nous de tenir nos engagements.

Malgré la diversité des méthodes ou de procédés, il y a une observation qui domine toutes les autres. Les avantages qu'une Société de secours mutuels peut assurer dépendent non de la manière dont elle tient ses écritures mais de la corrélation qui existe entre ses ressources et ses engagements.

On aura beau spécialiser les cotisations et compliquer la comptabilité, on ne fera jamais qu'une caisse vide soit pleine. Pour qu'une Société de secours mutuels augmente ses secours, il faut qu'elle augmente ses ressources.

La Mutualité n'est plus dans la période d'enfance et de tâtonnements. On doit, dans la limite très sage de la loi de 1898, accorder quelque confiance à ses adhérents et respecter son esprit, ses traditions, sa liberté d'administration. Le but qu'elle poursuit est tellement élevé que tout bon citoyen devrait y concourir, mais ce but ne peut être obtenu que si chacun fait l'effort nécessaire pour l'atteindre : les mutualistes, en augmentant leurs cotisations ; les patrons, les rentiers, les capitalistes, en leur donnant un concours plus général et plus généreux.

Les communes, les départements et l'Etat, en comprenant enfin que le seul moyen de dimi-

nuer les frais de plus en plus considérables de l'Assistance serait de venir plus sérieusement en aide à ceux qui, sans leur travail, leur bonne conduite et leurs économies, tomberaient eux aussi à la charge de la Nation.

*
* *

2° *L'Assistance et la Mutualité*

Le danger résultant de notre transformation en assurance était à peine conjuré que plusieurs autres ont surgi. L'extension des Sociétés de secours mutuels leur avait donné très heureusement le concours, trop insuffisant d'ailleurs, d'un certain nombre de personnes ayant de la fortune et de l'instruction et qui, non contentes de favoriser de leurs dons les Sociétés de secours mutuels, avaient compris d'une manière plus haute le devoir social et participaient très utilement à l'administration de ces Sociétés. Mais l'extension de celles-ci fit désirer leur appui à un certain nombre d'hommes politiques dont l'influence se fit parfois sentir d'une manière plutôt regrettable.

D'un autre côté, plusieurs personnes de grand talent s'ingénierent à lui donner une direction nouvelle et cherchèrent notamment à mêler deux choses très différentes : *l'Assistance et la Mutualité*, ou même absolument contraires : *l'obligation et la liberté*.

Il existe, à mon avis, une différence essentielle entre l'Assistance et la Mutualité ; entre ceux dont on secourt la misère et ceux qui, par leur prévoyance, ont le grand mérite de s'en préserver.

L'Assistance est presque toujours tardive, humiliante, onéreuse, inefficace. Jamais elle n'arrêtera l'envahissement du paupérisme, elle le favoriserait plutôt.

Il n'en peut être autrement.

Dans les hospices on trouve l'isolement, le repos, on abdique sa volonté ; dans les Sociétés de secours mutuels on trouve l'activité, l'énergie, l'indépendance, l'effort.

Le vice et la vertu se coudoient dans les hospices ; tout le monde sait que la paresse, l'ivrognerie, la débauche sont quelquefois les fournisseurs des Bureaux de bienfaisance ; dans les Sociétés de secours mutuels, l'ivresse et l'inconduite notoire sont des causes d'exclusion.

Celui qu'un malheur immérité réduit à se faire inscrire au Bureau de bienfaisance y perd trop souvent ce qui lui reste encore d'énergie et de dignité. Peut-on s'étonner que ceux-là soient à jamais découragés que l'on a laissé tomber dans l'extrême misère et qui ont, avec leurs forces, tout perdu même l'espérance. Longtemps peut-être ils ont lutté ; il leur a fallu vendre petit à petit leur chétif mobilier ; on a attendu pour leur venir en aide que leur indigence fût complète, publique ; on leur donne à peine assez pour ne

pas mourir de froid ou de faim et chaque semaine, il leur faut aller tendre la main. Les voilà pour la plupart enrégimentés dans l'armée, sans cesse grandissante, des déclassés et des découragés dont l'existence est un problème, la paresse une habitude, le nombre un effroi, l'assistance une charge aussi stérile, aussi lourde qu'inévitable.

De trop fréquents exemples nous montrent jusqu'où peut tomber l'homme laborieux mais imprévoyant qu'une maladie surprend, qu'on éloigne de sa famille qui, de retour au logis avant d'avoir entièrement recouvré ses forces, trouve son mobilier saisi, ses enfants déguenillés, sa femme découragée. Cette famille sera peut-être toujours et tout entière à la charge de l'Assistance publique. Vienne un mauvais conseil, une lecture malsaine, la haine et l'envie s'empareront à jamais de ces cœurs ulcérés. *Celui qui pouvait être un citoyen utile deviendra pour la société, non seulement une charge, mais un ennemi.*

Supposez, au contraire, que l'homme que je viens de prendre pour exemple fasse partie d'une Société de secours mutuels.

Bien portant, il était heureux d'aider ses camarades et versait tous les mois, dans la caisse commune, une cotisation minime dont le paiement régulier lui faisait prendre l'habitude de l'ordre et de l'épargne.

Malade, il n'a rien à demander à personne. Ce

qu'on lui donne lui est dû. Il restera dans sa maison. Le médecin chaque jour lui prodiguera ses soins. Aucun médicament ne lui fera défaut. Sa maladie n'entraînera pour lui aucune dépense. Un sociétaire, devenu bientôt pour lui un ami, viendra le voir pour diminuer sa peine et chasser son ennui et jusqu'à ce qu'il ait pu reprendre son travail, il touchera chaque semaine une indemnité en argent (1) qui sera d'autant plus forte qu'il aura plus d'enfants à sa charge (2).

Voilà un malade qui ne perd rien de sa dignité, de ses sentiments de famille, de son courage. Au contraire, l'épreuve vaillamment supportée au milieu des siens, scellera par des liens nouveaux son affection pour celle qu'il aura vu blémir à son chevet, pour les petits enfants qui pleuraient en priant pour lui, pour les amis qui dans le malheur ne l'avaient point abandonné. Guéri, il tiendra à se montrer digne des bienfaits qu'il aura reçus, qu'il s'était à lui-même assurés. Il s'attachera de plus en plus à sa Société, à ces vertus d'épargne et de prévoyance dont elle lui aura fait contracter l'habitude, à ceux de ses con-

(1) Dans les Sociétés de secours mutuels, le seul chômage qui donne droit à l'indemnité de travail, est celui qui a pour cause la maladie, les accidents et la vieillesse.

(2) L'Emulation chrétienne de Rouen donne au sociétaire malade, outre son indemnité de travail personnelle, une autre indemnité pour chacun de ses enfants mineurs de quatorze ans. Trop peu de Sociétés de secours mutuels accordent au père de famille malade cette augmentation proportionnelle de secours en argent.

citoyens qui, plus riches et sans le connaître, *ayant compris et accompli les devoirs que la fortune impose*, auront par leurs dons vivifié son épargne et, comme lui, contribué à la prospérité de la Société *qui les préserve de l'égoïsme comme elle l'a préservé de la misère*.

Il attend la vieillesse sans trembler ; la pension de retraite est là, prête, assurée ; il en jouit d'avance en la voyant augmenter progressivement, il est fier de savoir que ses enfants en profiteront comme lui et plus que lui, car sa prévoyance rend la leur profitable et plus facile, le capital de la pension qu'il amasse devant, à son décès, rentrer dans la caisse de la Société, qui peut ainsi remplacer indéfiniment par une pension nouvelle chacune de celle que la mort vient éteindre.

Chacun sait que les frais de l'Assistance publique sont énormes et que l'administration des Sociétés de secours mutuels, assurée par le dévouement de ses fonctionnaires, ne coûte presque rien.

Ne faut-il pas, en effet, entretenir les bâtiments des hospices, réparer et remplacer les objets mobiliers, payer les directeurs et le personnel, s'astreindre à toute la paperasserie administrative.

Dans les hospices, les frais généraux entrent pour un tiers dans les dépenses des malades (1) ; les frais de l'Assistance publique à Paris sont effrayants.

(1) Voir le rapport de M. Hardy sur les hospices de Rouen.

La plupart des lois d'Assistance ont donné lieu à des abus scandaleux ; aussi M. Barberet, directeur de la Mutualité, a-t-il pu démontrer par des chiffres irréfutables que l'Assistance publique dépensait pour un seul malade ce qui suffisait aux Sociétés de secours mutuels pour en soigner dix.

Chacun reconnaît aujourd'hui que non seulement la Prévoyance est supérieure à l'Assistance, mais qu'elle obtient avec beaucoup moins de dépenses, des résultats plus grands. Cependant, c'est à la Prévoyance qu'on adresse les éloges, c'est à l'Assistance qu'on prodigue les millions.

Jusqu'en 1852, les Sociétés de secours mutuels n'ont reçu rien ou presque rien des Pouvoirs publics. A cette époque, les décrets des 25-26 mars 1852 qui les organisèrent, mirent à la charge des communes une partie de leurs frais d'administration, mais jusqu'en 1881, elles ne figurèrent point au budget de l'Etat. L'Empire, pour leur faciliter la création des pensions de retraite, leur avait attribué dix millions sur le produit de la vente des biens de la famille d'Orléans et c'est avec les intérêts de ces dix millions qu'on leur accorda les subventions proportionnelles à leurs versements pour la retraite. Ces intérêts étant devenus insuffisants, le budget de 1881 accorda aux Sociétés de secours mutuels des subventions qui progressent d'autant plus que ces Sociétés ne cessent de se développer.

Dans les trente-trois années qui suivent, le total de ces subventions s'élève à *83 millions*. Dans le même espace de temps, l'Assistance publique avait coûté *11 milliards 800 millions*.

En 1913, sur un budget de 4.738.603.534 fr., les Sociétés de secours mutuels n'ont reçu que 11.005.582 francs.

Si nous examinons ce qui se passe autour de nous, nous sommes heureux de constater que la ville de Rouen et le département de la Seine-Inférieure ont, depuis le Congrès mutualiste de Rouen (1881), augmenté sérieusement leur concours aux Sociétés de secours mutuels.

Le budget de la Ville qui ne leur accordait que 1.820 francs en 1881, l'a porté en 1913 à 17.611 francs. Dans le même temps, la subvention départementale mutualiste, a passé de 6.100 francs à 63.000 francs (1).

Notre ville et notre département sont, dans toute la France, au premier rang pour leur concours à la mutualité et cependant ce concours me paraît insuffisant, car, en 1913, les dépenses pour l'Assistance se sont élevées : à Rouen à la somme de 671.000 francs, et dans le département à la somme de 7.112.600 francs.

Le Bulletin de la statistique générale de la

(1) Dans ce chiffre sont comprises les subventions aux Sociétés de secours mutuels de divers services publics, cantonniers, instituteurs et institutrices, etc., qui figurent dans des chapitres spéciaux du budget départemental.

France permet une comparaison bien démonstrative. En 1911, les dépenses de l'Assistance se sont élevées à 450 millions; les mutualistes, beaucoup plus nombreux, n'ont pas même reçu la vingtième partie de cette somme. La disproportion est vraiment trop forte. Il est contradictoire d'être aussi prodigue à l'égard des assistés et si parcimonieux à l'égard des prévoyants.

D'où vient cette anomalie, je vais essayer de vous l'expliquer.

*
* *

3° *L'obligation et la liberté.*

Les lois sociales reposent toujours soit sur la liberté, soit sur l'obligation. Je ne m'arrête pas aux deux formules si prônées :

L'obligation dans la liberté ;

La liberté dans l'obligation.

Ce sont là des paroles sonores mais vaines, les contraires s'excluent aussi bien dans les idées que dans les éléments :

Si on est obligé, on n'est pas libre ;

Si on est libre, on n'est pas obligé.

Pour moi, le choix ne doit pas être douteux, il s'agit en réalité d'opter entre deux principes dont chacun exclut l'autre. En matière sociale, l'antiquité n'a connu que l'obligation résumée en ce mot terrible de Platon :

« L'Etat est tout, l'individu n'est rien ».

Les Romains de la décadence nous ont fait connaître le résultat de ce système : le peuple se consolait de la tyrannie en demandant du pain et des jeux.

A ces maximes dégradantes, le Christianisme a opposé une doctrine contraire. Au droit de la force, il a substitué la force du droit. A l'oppression des faibles, il a fait succéder leur protection et proclamé que la dignité de l'homme dépendait non de sa puissance ou de sa richesse, mais de ses vertus.

Le sentiment du devoir a remplacé celui de la crainte ou de l'intérêt ; on a compris que les gouvernements sont faits pour les peuples et non les peuples pour les gouvernements et qu'ils ont le devoir, non de supprimer, mais d'assurer la liberté.

C'est elle qui fait de nous les rois de la création. Nous en avons à tel point l'amour que son nom seul nous émeut, que pour la conquérir rien ne nous arrête, pas même les révolutions.

Tout ce qui diminue la liberté nous choque, le sens intime fait comprendre aux plus ignorants qu'ils en sont diminués.

Ceux qui veulent remplacer l'épargne par l'obligation oublient que la vertu se pratique, se conseille, s'encourage, ne se commande pas. Vouloir imposer l'épargne c'est la détruire et lui faire perdre jusqu'à son nom. L'épargne naît de l'effort non de la contrainte. Elle est libre par es-

sence. On était fier de son épargne, on s'efforçait de l'augmenter parce qu'elle était volontaire ; rendue obligatoire, elle éloigne ceux qu'elle attirait, on cherche, on trouve le moyen de s'y soustraire ; personne ne désire l'augmentation de ses impôts.

J.-J. Rousseau, dans son ouvrage remarquable, s'est élevé contre cette civilisation née du Christianisme et par laquelle l'État, loin de supprimer les droits et les efforts personnels, les facilite et les récompense. Il a, dans son *Contrat social*, préconisé la doctrine de Platon en voulant faire de l'État le pouvoir absolu devant lequel tout doit s'incliner.

On sait à quel désastre conduisit l'application de cette doctrine, et comment les réformes si nécessaires de 1789, firent bientôt place au despotisme sanglant de la Terreur. Pour n'en citer que deux exemples : la loi du maximum amena la famine à tel point que, dès 1794, on dut la rapporter. Quant aux ouvriers, l'abominable loi Chapelier ne craignit pas de leur interdire le droit de s'associer, même pour le travail, même pour leur santé.

Mais les mœurs sont plus fortes que les lois et la liberté dont la France a doté l'univers, lui est à tel point nécessaire, que son éclipse parmi nous ne peut être que momentanée.

Avant même que le droit d'association leur fût rendu, les ouvriers formèrent, dans toute la

France des Sociétés de secours mutuels; et, malgré toutes les entraves, ces Sociétés n'ont eu besoin pour se répandre que d'être libres; elles protègent aujourd'hui six millions de travailleurs.

Pendant longtemps la France n'admit pas que pour aider les ouvriers, on dût les priver de liberté en confiant à l'Etat le soin de remplacer l'initiative privée ou collective par des obligations dont le moindre tort est de multiplier les fonctionnaires et d'augmenter les impôts.

En 1879, M. Martin Nadaud ayant saisi la Chambre des députés d'un projet de loi de retraites basé sur l'obligation, la Chambre, après avoir entendu le mutualiste H. Maze, rejeta ce projet sans même vouloir le prendre en considération.

Trois ans plus tard, le 18 mars 1882, le ministre Léon Say, répondant au vœu général du pays, déposa deux projets de loi sur les Sociétés de secours mutuels et sur les pensions de retraite, tous deux fondés sur la liberté subsidiée. S'ils avaient été votés, le problème de la vieillesse serait depuis longtemps en grande partie résolu.

Malheureusement, le Parlement tout en approuvant le principe de ses projets, les trouva insuffisants. On oubliait le proverbe : « Qui trop embrasse mal étreint ».

Seize années s'écoulèrent avant que la loi libérale des Sociétés de secours mutuels fût votée;

j'ai dit quel avait été son admirable résultat. La loi des retraites qui devait en être le complément aurait dû reposer sur le même principe, la France le désirait, chacune des enquêtes nationales l'a prouvé ; mais les pangermanistes, dont on connaît aujourd'hui les procédés, étaient parvenus à exercer en France une influence qu'on ne saurait trop regretter.

C'est par admiration pour l'Allemagne qu'on a voté la loi des retraites obligatoires du 5 avril 1910, qui a reçu, malgré les appuis les plus inattendus, l'accueil que l'on sait et que nous avons vu surgir une foule de lois ou de projets de loi contraires aux méthodes françaises de Prévoyance et qui s'inspirent toutes du système allemand imité de la civilisation payenne et qui, pour diminuer la misère, fait tout reposer sur l'obligation, c'est-à-dire sur l'omnipotence de l'Etat.

Je puis citer un exemple remarquable de cet état d'esprit. On a été jusqu'à vouloir rendre la Mutualité obligatoire et j'en trouve la preuve dans un projet de loi déposé par M. Honnorat et plusieurs autres députés, dans le but au moins apparent de soigner et d'aider les victimes de la guerre ; mais en les obligeant à faire partie d'une Société de secours mutuels dont ils ne subiraient aucune charge, en profitant de tous ses avantages qui seraient même augmentés pour eux, si bien que les Mutualistes libres, payant une cotisation, au-

raient moins de droits que les Mutualistes malgré eux qu'on leur adjoindrait et qui n'auraient aucune charge à subir.

Le moment est mal venu, ce me semble, pour substituer à la Mutualité libre la Mutualité obligatoire.

La Prévoyance à la française l'emportera toujours sur la Prévoyance à l'allemande, non seulement parce qu'elle est moins onéreuse, mais parce qu'il est, dans la nature de notre race de préférer l'indépendance à l'asservissement, la liberté à l'obligation.

Si nous voulons vraiment résoudre le problème de la misère, il faut, non pas imiter le despotisme allemand qui a supprimé dans ce pays les Sociétés de secours mutuels, mais au contraire donner à la Mutualité française ce qu'elle réclame depuis si longtemps, une liberté plus grande et des concours plus généreux.

C'est ainsi et c'est seulement ainsi qu'on diminuera la misère en respectant la dignité des travailleurs et en favorisant leur épargne au lieu de la remplacer par la coûteuse augmentation des fonctionnaires et des impôts.

LA FÉDÉRATION MUTUALISTE DE LA NORMANDIE

PAR M. G. BORDEAUX

Par M. le chanoine JOUEN.

Sous le titre « Fédération mutualiste de la Normandie; Union mutualiste de la Seine-Inférieure et de l'Eure », M. Gaston Bordeaux a publié à la fin de l'année dernière, chez Georges Roustan, à Paris, et Albert Lainé, à Rouen, un important ouvrage documentaire de 448 pages in-4° qu'il a offert à l'Académie et que M. le Président m'a demandé de rapporter.

Cet honneur devient une joie de famille, si j'ose dire, pour moi, mutualiste convaincu, secrétaire fondateur de la Mutualité Ecclésiastique Normande qui, à la veille de la guerre, après sept ans à peine de vie, comptait plus de neuf cents membres parmi les ecclésiastiques de Rouen, d'Evreux et de Bayeux.

M. Gaston Bordeaux raconte d'abord la naissance, en 1901, de l'Union mutualiste de la Seine-Inférieure sur l'initiative de M. Vermont, admirablement secondé par M. Génestal, du Havre, Louis Besselièvre, de Maromme, M. Boullanger, de Sanvic. Il dit ensuite comment en 1902, les

Sociétés du département de l'Eure demandèrent à se joindre à l'Union de la Seine-Inférieure.

En décembre 1914, l'Union ainsi constituée comprenait 175 sociétés, dont 140 pour la Seine-Inférieure, et 64.504 adhérents, dont 56.328 pour la Seine-Inférieure.

En 1907, au Congrès de l'Union, qui se tint à Rouen, se fit jour l'idée de grouper en Normandie les efforts mutualistes dans le double but de développer et d'améliorer de plus en plus les Sociétés de secours mutuels et d'obtenir du Parlement et des Pouvoirs publics l'augmentation des avantages donnés à notre Institution et un plus favorable accueil de nos légitimes revendications.

Deux mois plus tard, au Congrès mutualiste de Louviers, qui eut lieu sous la présidence de M. Paul Deschanel, la Fédération mutualiste de Normandie fut fondée. Elle choisit comme président d'honneur M. Paul Deschanel ; comme président l'infatigable M. Vermont ; comme vice-présidents MM. Lebret, de Caen, Macaire, d'Alençon, Poussin, de Louviers, Génestal, du Havre ; comme secrétaire général, M. Lailier, de Rouen, qui depuis, a été remplacé par notre collègue, M. Bordeaux, et comme trésorier, M. Louis, d'Alençon, remplacé par M. Le Blanc, de Caen.

Ces deux organisations, l'Union et la Fédération, ont une existence indépendante mais se prêtent —

le mot ne fut jamais plus juste — un mutuel appuyé.

L'Union, depuis sa fondation en 1900, n'a pas tenu moins de seize assemblées générales et de trente-quatre séances de conseil d'administration. On lui doit l'organisation de la mise en subsistance qui a rendu de si grands services, de l'assurance au décès, d'une caisse de réassurance, de la mutualité maternelle.

Elle a pris aussi une part active et énergique à la discussion de la loi sur les retraites, a défendu le principe de la liberté contre celui de l'obligation, puis, après avoir été vaincue sur ce point s'est efforcée loyalement de faciliter l'application de la loi de 1910 sans nuire aux prévoyants mutualistes.

Elle constitue de plus un véritable bureau de renseignements et de consultations pour les Sociétés adhérentes en même temps qu'elle se fait leur avocate auprès des Pouvoirs publics, auprès du Conseil général de la Seine-Inférieure en particulier (elle a réussi à ce que ce Conseil portât de 22.000 à 62.000 francs les subventions qu'il accorde aux Sociétés de secours mutuels).

La Fédération a facilité, par la continuation de ses efforts, l'organisation mutualiste de notre province et seule a rendu possible la création d'une Caisse de réassurance. Au début de la guerre, la Fédération groupait 459 Sociétés et 139.831 membres.

Le plan suivi par M. Bordeaux est le plan chronologique. Chaque assemblée générale (et de 1901 à 1914 il y en a eu vingt-deux) constitue un chapitre spécial. Dans chacun de ces chapitres sont publiés ou analysés les rapports lus à chaque assemblée, les discussions auxquelles ces rapports donnèrent lieu, les décisions et les vœux qui les consacrèrent. Puis en annexes, à la fin de chaque chapitre, on trouve les documents (pétitions, discours parlementaires, etc.), qui sont en rapport avec les questions traitées en chaque Congrès.

Viennent ensuite un supplément et des annexes générales qui contiennent de nombreuses statistiques, délibérations, consultations et formules de demandes.

Deux tables, une par ordre de matières, l'autre alphabétique, facilitent les recherches.

Ainsi constitué ce volume peut être considéré comme le manuel du parfait mutualiste normand.

Si cet ouvrage met en évidence l'inlassable activité du grand mutualiste qu'est notre vénérable confrère M. Henri Vermont, il ressort de sa lecture que le secrétaire général de l'Union mutualiste et de la Fédération ne le cède en rien à son président pour ce qui est de la compétence et du dévouement.

DISCOURS ET MÉMOIRES IMPRIMÉS

CLASSE DES BELLES-LETTRES

DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. DELEAU père.

LE PETIT SÉMINAIRE ET LE PRIEURÉ DU MONT-AUX-MALADES

MESSIEURS,

Si je m'étonnais trop de me voir au milieu de vous, j'oublierais les amitiés que j'y compte.

L'une d'elles, vieille de cinquante ans, m'a pris par la main, et ce parrainage vous plut.

Celui qui, suivant l'expression militaire, s'assigna cet objectif, a toujours su unir l'action à la parole. Son nom est synonyme de dévouement, et les générations futures, jouissant des bienfaits de la Mutualité, le retiendront pour le bénir.

Ne vois-je pas dans vos rangs deux anciens membres de cette conférence Corneille, qui pouvait devenir le vestibule de votre Société, et qui fut une des victimes de l'ouragan de 1870 ?

Ne vois-je pas le médecin, dont les soins et l'exemple me permettent de le remercier ce soir ?

Les médecins ont toujours aimé les sciences et les lettres. C'est une tradition dans notre pays ; et feu votre collègue J. Héron vous en donna un témoignage par sa découverte d'un superbe chant royal, en l'honneur de Jeanne d'Arc, composé en 1628 par le docteur Guérente, médecin rouennais de grande réputation.

Enfin deux de mes anciens condisciples au Petit-Séminaire (ce ne sont pas les seuls académiciens sortis de cette maison) ont fait trop peu de temps, hélas ! l'ornement de vos réunions, et je puis me placer sous l'égide de leur mémoire. Albert Sarrazin était plus jeune de quelques années, mais je le retrouvai plus tard au Cercle catholique de la jeunesse, dont il fut secrétaire. Emmanuel Auvray me précédait au contraire d'une classe, et me fit à la fois goûter le charme des auteurs grecs et celui d'une amitié qui, née à l'âge de la franchise, conserva, jusque dans notre vieillesse, la première fraîcheur de son parfum.

Leur souvenir, Messieurs, m'a ramené vers cet asile du Mont-aux-Malades que le zèle le plus éclairé ne cessait d'embellir.

Nos successeurs n'y sont plus ! Maîtres et élèves ont été contraints d'essaimer.

Dans son joli livre sur les abeilles, Maeterlinck nous apprend que celles-ci parfois sont aussi obligées d'abandonner leur ruche. Mais ce sont les frelons étrangers qui les chassent.

Devant ce spectacle n'est-il pas naturel, Messieurs, que mon cœur, saisissant l'occasion d'exprimer des sentiments sacrés, envoie à cette maison devenue plus chère, le salut suprême de l'adieu, et se plaise à retracer la douceur des jours passés ? Dans une seconde partie je vous présenterai, en raccourci, l'histoire du prieuré.

LE PETIT-SÉMINAIRE

Par son testament, le cardinal Cambacérès laissait une somme destinée à l'achat d'un terrain pour y établir le Petit-Séminaire, et les administrateurs du diocèse, après avoir songé au château de Saint-Germain-sous-Cailly, s'entendirent avec la famille Sacquespée qui, à la vente des biens du clergé, avait acquis l'ancien prieuré du Mont-aux-Malades.

En 1819, ce domaine se composait d'un bâtiment central, flanqué à ses deux extrémités par deux grands pavillons carrés, sur une terrasse dominant la ville, avec façade et entrée principale à l'Est. Deux autres pavillons détachés vers l'Ouest, s'élevaient sur une ligne perpendiculaire aux premiers. En prolongement du bâtiment central se développait vers le Nord une magnifique avenue de tilleuls plantés avant la Révolution. Des vergers remplissaient le reste du terrain.

La première rentrée comprit quarante élèves répartis en deux classes. Les autres classes se fai-

saient dans le Grand-Séminaire. Les mêmes clefs ouvraient les deux établissements, qui avaient un même supérieur. Celui du Petit-Séminaire portait en effet le titre de directeur. C'est sans doute en souvenir de cet état de choses primitif que, longtemps après, le supérieur du Grand-Séminaire continuait à être reçu officiellement au Petit-Séminaire.

Bientôt, on reconnut la nécessité de développer les bâtiments. La première mais peu heureuse addition fut le bâtiment en bordure de l'église, où s'installèrent des classes, puis un autre bâtiment en regard reliant également le corps principal à l'autre pavillon.

Le tout renfermait une grande cour en forme de parallélogramme, qui fut longtemps la cour d'honneur, séparée d'un jardin par un mur d'appui et une grille.

La rhétorique ne monta au Mont-aux-Malades qu'en 1830; et en 1837 on suréleva d'un étage le bâtiment central.

Plus tard on entreprit la construction d'un vaste bâtiment en briques, pour lequel on dut abattre, sur une longueur égale, une rangée de tilleuls.

Vers 1860, le nombre des élèves atteignait cent cinquante; et l'on prévoyait un accroissement certain. Des travaux nouveaux s'imposèrent au zèle des supérieurs.

Ce fut la chapelle qui, bâtie en retour du bâtiment neuf avec son chevet vers l'Ouest, s'étendait au Nord, d'une seconde cour, que ferma ensuite le nouveau bâtiment des études.

Ce furent des préaux, une infirmerie, et le grand pavillon Saint-Romain, qui encadre si bien l'abside de l'église, et enfin le bâtiment de la bibliothèque en bordure de l'ancienne voie romaine. C'est là que l'on trouvait, presque à demeure, le bibliothécaire, dictionnaire vivant lui-même. Entré comme élève en 1853, au Petit-Séminaire, il y était revenu comme professeur, et après avoir occupé la chaire de morale à la Faculté de théologie, prenait une retraite souhaitée, sans doute, au milieu des livres qu'il cataloguait avec amour.

Le bâtiment peu confortable des classes, qui longeait l'église, put ainsi être rasé.

Le toit de l'église, surbaissé à l'excès, fut relevé, et le mur ainsi dégagé avec ses nombreuses fenêtres du XIV^e siècle, ornées de vitraux modernes, forma dignement par son architecture le côté Sud de la cour d'honneur élargie.

Trois cent cinquante-deux élèves avaient alors leur chambre, étudiaient dans des classes vastes et bien éclairées, sous des professeurs munis de grades universitaires, et jouaient, hiver comme été, dans des cours spacieuses.

Si Mgr Dupanloup qui, vers 1860, admirait déjà l'établissement, y était revenu, ses éloges n'auraient pas tari.

C'était là l'œuvre des archevêques qui se succédèrent pendant près d'un siècle sur le siège de Rouen, et, en particulier depuis l'érection de la chapelle inclusivement, la gloire de MM. les supérieurs Alliaume, Potel et Delestre.

Les chefs du diocèse aimaient à visiter leur Petit-Séminaire et à y conduire les étrangers.

Le premier que je vis avait une figure souriante, des traits fins, une parole enjouée à l'accent musical, et l'accueil paternel, c'était le pasteur au milieu de ses agneaux. Le nom de Mgr Blanquart de Bailleul a été entouré de la vénération générale.

Son successeur, Mgr de Bonnechose, d'une taille plus élevée, se distinguait par un air de grandeur qui commandait le respect. Ancien magistrat, il avait conservé dans son attitude et sa démarche une dignité un peu sévère. Son élocution élégante et facile charmait toutes les oreilles. Son caractère révélait son goût préféré de l'autorité. Tout en lui annonçait le futur prince de l'Eglise.

J'ai encore devant les yeux la scène de sa première visite, quand son cortège se présenta à la grille de la cour d'honneur (l'un de vous, Messieurs, peut également la retrouver dans ses souvenirs). Tous les élèves, rangés par divisions, garnissaient les côtés de la cour. Le supérieur, homme de devoir et d'une distinction remarquable, à l'allure un peu militaire, dont l'aménité

disparaissait seulement quand il fallait sévir, M. Delahaie le reçut, et produisit, dès ce jour-là, une impression si avantageuse sur le nouveau pontife que celui-ci se l'attacha presque immédiatement comme vicaire général.

Le professeur de rhétorique universellement aimé n'eut pas de peine à prendre la direction de la maison. D'un zèle et d'un dévouement infatigables, il dépensa dans ses fonctions nouvelles son activité et ses forces. On lui doit l'érection et l'ameublement de la chapelle. Mais la mort le saisit au milieu de ses projets !

Comme les jours, les hommes se suivent sans se ressembler. Autant l'abbé Alliaume (qui connaissait aussi bien que nos meilleurs auteurs les précieux avantages de la tabatière) se montrait chaleureux dans l'expression de ses sentiments, autant il était sagement entreprenant, autant l'abbé Potel, son successeur, cachait, sous une apparente froideur, un cœur profondément sensible. Esprit éminent et d'une haute culture intellectuelle, ce dernier apportait dans son administration une conscience scrupuleuse, et continua avec méthode les travaux approuvés par le chef du diocèse.

L'ardente générosité de Mgr Thomas, dont le goût artistique et les larges idées embrassaient les projets les plus vastes, sut trouver les ressources pour assurer partout le succès. La pourpre romaine récompensa son zèle et ses talents.

Après lui, le pontife qui créa l'œuvre de Saint-Romain, devait plus spécialement s'intéresser au programme des embellissements du Petit-Séminaire, en même temps qu'au recrutement et au choix des élèves. Le cardinal Sourieu y consacra ses soins.

Enfin Mgr Fuzet pouvait saluer l'achèvement triomphal, quand il se vit obligé de reprendre ailleurs et sur de nouveaux frais, la tâche qui semblait si heureusement accomplie.

Jetons maintenant un regard sur la vie intérieure de la maison, sur les professeurs et les élèves.

Les professeurs, presque tous jeunes, étaient choisis de préférence dans l'élite des anciens élèves. Dans leur labeur obscur, il ont souvent épuisé leurs forces. Tel cet abbé Bunel qui commença la géographie de la Seine-Inférieure. Tel cet abbé Lebarq, à qui le monde religieux et savant doit l'édition complète des sermons de Bossuet. D'autres, pour se délasser de leurs travaux réglementaires, occupaient leurs loisirs à l'élevage des abeilles ou à l'étude des mœurs des oiseaux, comme saint Jean, dit la légende, jouait avec une perdrix. Emmanuel Auvray nourrissait ainsi, dans une volière, différents oiseaux, et se souvenait sans doute de la bande de jolis chardonnerets, s'ébattant et voletant à hauteur de la main, que nous avons admirée ensemble dans

les herbages de Bosc-Bérenger. D'autres se mêlaient aux parties de balle ou de barres avec les élèves.

C'était la vie familiale.

Les enfants, élevés par des parents chrétiens, montraient le même entrain à l'étude qu'aux jeux, et rendaient volontiers à leurs professeurs, jeunes ou vieux, l'affection qu'ils en recevaient. Une confiance réciproque, un attachement sincère en résultaient souvent.

Les fêtes religieuses célébrées avec ferveur entretenaient le feu sacré dans toutes ces jeunes âmes. Qu'ils étaient beaux ces chants du soir, quand, l'été venu, le chœur des trois cents lévites groupés devant la Vierge la saluaient par les stances de *l'Inviolata* ! Les passants attardés sur la grand'route suspendaient un moment leur course et repartaient ravis.

Chaque année, au retour de la Fête-Dieu, les habitants de la ville se dirigeaient vers le Mont-aux-Malades pour assister aux processions solennelles. Sous un brillant soleil de juin, le défilé se déroulait avec la pompe des ornements sacrés et les gracieux mouvements des thuriféraires.

Au fond de l'avenue des tilleuls séculaires, dont les rangées, comme deux murs de verdure, semblaient soutenir la voûte céleste, apparaissait le reposoir gothique tapissé de fleurs aux couleurs et dessins variés. Les oiseaux abrités dans le feuillage accompagnaient de leurs notes timides

les accents de l'église, et l'encens se mêlait aux parfums de l'air. Mais que sont devenus les tilleuls ? Où sont les neiges d'antan ?

Les vers de Ronsard à la forêt de Gastine me reviennent à la mémoire :

Forêt, haute maison des oiseaux bocagers,
Jamais, des feux d'été ne rompras la lumière.
Tout deviendra muet. Echo sera sans voix,
Tu deviendras campagne. Et, au lieu de tes bois
Dont l'ombrage incertain lentement se remue,
Tu sentiras la scie, le coutre, la charrue !
Adieu, vieille forêt, le jouet du zéphyre,
Où j'accordais jadis les langues de ma lyre ;
Où j'entendis d'abord les flèches résonner
D'Apollon qui me vint tout le cœur étonner.
Adieu, vieille forêt, adieu têtes sacrées,
De tableaux et de fleurs en tout temps entourées !

Le Petit-Séminaire n'avait donc eu que le temps d'atteindre son développement nécessaire quand il fut fermé ! La durée d'un siècle pour un établissement de ce genre peut paraître éphémère. Autrefois, il n'en était pas ainsi.

LE PRIEURÉ

Les chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin occupaient, en effet le domaine depuis sept siècles, lorsque la Révolution les en chassa.

Henri I^{er}, roi d'Angleterre, qui fut reconnu en 1106 comme duc de Normandie, par Rouen et par la province tout entière, dota ces religieux d'une rente de quarante sous par mois ; et Geoffroy

Plantagenet qui lui succéda en Normandie leur continua cette aumône alors considérable. « Je vous ordonne, écrivit-il à son vicomte de Rouen, de payer chaque mois aux lépreux, les quarante sous que leur a donnés le roi Henri, ainsi que sa charte l'atteste. »

La maison était appelée le prieuré de Saint-Jacques, et avait déjà établi la léproserie où vingt et une paroisses de Rouen faisaient soigner leurs malades, aux conditions de leurs engagements avec les religieux. Henri II, à son tour, contribua puissamment par ses dons et faveurs à la prospérité de la maison du Mont-aux-Malades. Ce prince n'était encore que simple duc de Normandie quand il permit aux religieux (1151) de tenir, aux portes de leur monastère, la foire de la Saint-Gilles qui s'ouvrait le 1^{er} septembre et durait huit jours.

De son manoir royal de Quevilly il envoya au Mont-aux-Malades une charte, qui assurait aux lépreux soixante-dix livres, six sous, huit deniers roumésins de rente sur la vicomté de Rouen, pour les lépreux qui consentaient à vivre en réguliers, cent quarante acres de terre dans la forêt de Lyons, tout le Bulin (hameau du Mont-aux-Malades), enfin une terre au Pays de Caux comprise entre Nointot, le chemin de Bolbec à Milleville, Brunemare et la vallée de Brilly.

A cette belle seigneurie dite la Houssaye-Nointot, qui renfermait des bois, des prés, des

viviers, des moulins, en tout plus de six cents acres de terre, le monarque annexa le privilège aussi noble que lucratif de haute, moyenne et basse justice. De son côté son chambellan Roscelin avait fait bâtir une église paroissiale qu'il avait dotée de sept livres de rente à perpétuité, et la fit dédier, sous le vocable de saint Gilles, vers 1154. Un des chanoines de saint Jacques en fut établi pasteur.

Henri II ajouta bientôt, à ces libéralités, six mille harengs et soixante mines de blé à prendre chaque année à perpétuité sur les pêches de Dieppe et les moulins de Rouen, la cure de Saint-Martin de Beuzeville-la-Grenier et la terre que Hugues le Sénéchal tenait dans cette paroisse, enfin deux autres terres situées l'une à Bolleville, l'autre à Drosay. L'impératrice Mathilde, mère de Henri II, versait aux chanoines de larges aumônes; et les archevêques de Rouen favorisaient leur foire de Saint-Gilles. En 1751, cette foire avait encore rapporté quarante livres aux religieux.

A la suite des donations qui précèdent, les chanoines purent acheter, au prix de trente-deux marcs d'argent, le Mont-Robert, situé à l'Orient de leur prieuré, aujourd'hui Mont-Fortin, où ils allaient prendre leur divertissement. Son nom actuel lui vint d'un conseiller au parlement qui s'en rendit acquéreur au xvi^e siècle.

Malgré leur juste reconnaissance pour Henri II, les religieux de Saint-Jacques n'hésitèrent pas à

prendre parti pour l'archevêque de Cantorbéry, quand celui-ci fut obligé de s'exiler devant les menaces du roi et des barons qui voulaient porter atteinte aux libertés ecclésiastiques. Le premier prieur Nicolas alla rejoindre Thomas Becket à Sens, où l'archevêque rendait compte de sa conduite au pape Alexandre III. Nicolas se chargea de lettres pour l'impératrice Mathilde et l'évêque de Lisieux, et se fit auprès de ces personnages l'avocat infatigable de son ami. Mais quand après le meurtre de l'archevêque, le prince, pris enfin de remords et repentant, fit bâtir au Mont-aux-Malades une nouvelle église (août 1174) sous le titre de Saint-Thomas-le-Martyr, et qu'il y joignit des édifices claustraux plus amples et plus commodes que ceux du prieuré pour y transférer les chanoines et les lépreux, le bon prieur Nicolas n'était plus là. L'emplacement choisi pour le nouveau monastère touchait à l'ancien du côté Nord et embrassait, dans son enceinte, l'église paroissiale de Saint-Gilles.

Les religieux cédèrent alors l'église Saint-Jacques pour le service paroissial. Le titre de chanoines de Saint-Thomas-le-Martyr leur fut donné alors par le pape Alexandre III, et les dons affluèrent encore au monastère. Le Chapitre du Mont-aux-Malades, dont le prieur siégeait à la Cour suprême de l'Échiquier de Normandie, n'avait que peu de chose à envier, à cette époque, aux plus nobles abbayes de la province. Les rois

de France ne furent pas moins généreux que les rois d'Angleterre. Louis IX, avant la croisade où il mourut, leur avait accordé une charte qui les maintenait dans tous leurs biens; et Philippe le Hardi leur afferma à perpétuité, pour une rente annuelle de cent quatre-vingts livres, la baronnie de Fréville-en-Caux.

Philippe le Bel imita ses ancêtres, et par une chartre de 1296 donna, aux frères de la maison des lépreux de Rouen, la cure de Saint-Aignan, avec tous ses revenus.

Le prieuré subit ensuite le régime des prieurs commendataires, et les désastres des guerres de religion.

A la fin du xvi^e siècle, les bâtiments étaient en ruines. Mais, avec le xvii^e s'ouvre une ère mémorable. La discipline est restaurée et les monastères se relèvent. C'est à cette époque que Jérôme de Bauquemare, neveu par sa mère de l'évêque de Soissons, fut nommé au Mont-aux-Malades et embrassa la vie religieuse dans son prieuré.

Sous son gouvernement l'église fut ornée et la bibliothèque enrichie d'une multitude d'excellents ouvrages. Le sous-prieur s'appelait Antoine Corneille, frère des poètes Pierre et Thomas Corneille, et poète lui-même. Il fut couronné plusieurs fois au Puy des Palinods de Rouen.

Ce Jérôme de Bauquemare, qui ne résidait

pas toujours au Mont-aux-Malades, puisque le pape l'avait autorisé à conserver son titre de commendataire, y séjourna à plusieurs reprises. Or M. Auguste Dorchain, notre compatriote, dans une étude récente et pleine d'intérêt sur Pierre Corneille, nous apprend qu'il était parent, frère peut-être de M^{me} Hue, mère de la jeune Catherine, qui encouragea les débuts poétiques de Corneille (de *Mélite*). Cette dernière avait épousé un nommé Thomas Dupont pour obéir à ses parents qui jugeaient le parti plus avantageux, et Corneille s'était marié à M^{lle} de Lampérière. Mais leur haute vertu pouvait-elle étouffer le sentiment profond dont leurs cœurs innocents et libres avaient été pénétrés ?

M. Dorchain ne le croit pas, et se reportant à certain passage de la tragédie de *Polyeucte*, qui venait d'être représentée à Paris, il y trouve le dialogue, dont la répétition eut lieu, sans doute sous les arceaux du cloître, entre les deux personnages venus au Mont-aux-Malades, l'un pour visiter le prieur son oncle, l'autre pour voir son frère. N'oublions pas que Corneille était à l'apogée de sa gloire, comme Sévère était devenu le favori de César.

« Puisse le juste Ciel, content de ma ruine,
« Combler d'heur et de jours Polyeucte et Pauline !
— Puisse trouver Sévère, après tant de malheur !
Une félicité digne de sa valeur !
— Il la trouvait en vous. — Je dépendais d'un père !
— O devoir qui me perd et qui me désespère !

- Adieu trop vertueux objet, et trop charmant !
- Adieu trop malheureux et trop parfait amant !

Le xviii^e siècle vit fleurir au Mont-aux-Malades des études d'un autre genre. Le père Guy Pingré, chanoine janséniste, qui séjourna au prieuré de 1750 à 1755, se livra en effet à l'étude de l'astronomie et des sciences physiques. Le célèbre Lecat, chirurgien de Mgr de Tressan, archevêque de Rouen, venait de fonder l'Académie de cette ville. Un astronome lui manquait. Il s'adressa à Pingré qui avait alors trente-huit ans. La position du Mont-aux-Malades est favorable à l'exploration du ciel. Pingré y établit un observatoire. L'observation du passage de Mercure sur le disque du soleil, le 6 mai 1753, lui valut le titre de correspondant de l'Académie des Sciences. En même temps, il composait, au Mont-aux-Malades, pour l'Académie de Rouen, ses nombreux mémoires sur le système cosmographique de l'abbé de Brancas, sur la couleur des nègres, les longitudes terrestres, les aurores boréales, et plus de vingt autres mémoires. Appelé à Paris vers 1755, Pingré devint bibliothécaire de Sainte-Geneviève et chancelier de l'Université. Il fit ensuite de nombreux voyages et remplit honorablement diverses missions scientifiques. Le roi le nomma à son retour astronome géographe de la marine, en remplacement du savant Delisle. Sa *cométographie* ou *Traité des comètes* fut son ouvrage le plus important. Pingré, dit son bio-

graphe, était un homme excellent, mais un peu inconsideré. Il mourut le 1^{er} mai 1796, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. La lecture d'Horace, auquel il consacrait une heure par jour, charmait surtout sa vieillesse. Le poète latin lui était si familier qu'il le citait encore à sa dernière heure. Le liturgiste scrupuleux, qui avait corrigé les offices romains en usage dans sa congrégation, expira en citant des vers du poète de Tibur :

Exacto contentus tempore vitae
Cedat, uti conviva satur.

François-Xavier Talbert, dernier prieur commendataire du Mont-aux-Malades clôt dignement l'histoire littéraire de son monastère. Ce prieuré lui fut conféré vers 1771, et représentait un bénéfice de deux mille écus de rente, dont un tiers seulement appartenait au commendataire. Jusqu'à cette époque Talbert avait vécu surtout à l'aide du produit de ses succès académiques ! En 1754, l'Académie de Dijon avait mis au concours la question sur l'origine de l'inégalité des hommes que Rousseau a rendu si fameuse. L'abbé Talbert concourut et remporta le prix. Son discours fut imprimé. Mais il le supprima quand il connut celui de Rousseau. L'année suivante, il prononça le panégyrique de saint Louis devant l'Académie française. Orateur aussi goûté qu'écrivain de talent, il parut avec éclat dans les principales chaires de la capitale, puis à Versailles devant la

Cour, et à Lunéville, où il reçut du roi Stanislas l'accueil le plus flatteur. En 1769 il remporta deux prix de poésie, l'un à l'Académie de Paris, l'autre à l'Académie d'Amiens ; et dans les années suivantes obtint sept autres prix dans différentes Académies. L'abbé Talbert était si pauvre qu'il vendit les médailles provenant de ses triomphes littéraires. Il conserva seulement celle que lui avait décernée l'Académie de Rouen pour son éloge du cardinal d'Amboise. Elle était d'argent et il l'entoura d'un cercle portant cette inscription : « Ma pauvreté m'a sauvée ! » Après avoir prononcé, une seconde fois, l'éloge de saint Louis devant l'Académie Française et reparu avec succès devant la Cour, il donna un carême à Saint-Sulpice, conjointement avec le Père Elisée. La Harpe se montra sévère à son égard. Ses ouvrages sont déparés, il est vrai, par des incorrections, mais ces fautes de détail sont rachetées par des beautés réelles. Les qualités morales de l'abbé Talbert l'emportaient sur ses talents. Sa mort arriva à Lemberg, en Galicie, le 4 juin 1803. Au moment où les sciences perdaient Talbert et Pingré, la Révolution était consommée, et les chanoines de Saint-Thomas le Martyr bannis pour toujours du Mont-aux-Malades. Puisse, écrivait M. l'abbé Langlois, auquel j'ai emprunté mes renseignements, leur amour des lettres régner encore dans les murs, témoins de leurs travaux !

Puissent de nouvelles générations en sortir,

pour l'honneur de l'Eglise ! Ce vœu a été réalisé par leurs premiers successeurs. Souhaitons aujourd'hui, Messieurs, que les principes du droit et de la justice y soient fermement enseignés, et que la lèpre morale y soit toujours guérie.

Plus que jamais, il faut à la France des âmes saines dans des corps sains.

RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. P. DELEAU

Par M. EDW. MONTIER.

L'INTÉGRITÉ DE LA POÉSIE FRANÇAISE

MONSIEUR,

Vous êtes un peu victime, dès votre entrée à l'Académie, des conséquences inattendues d'une modification que notre Compagnie a cru devoir apporter à ses usages pour les rendre plus conformes à ceux de l'Académie française elle-même.

En décidant que les membres nouveaux qu'elle accueille en son sein, pourraient être reçus par d'autres que par le Président, elle courait le risque d'enlever à cette réception la moitié de son charme : elle y est tombée aujourd'hui.

Je n'ai point cherché le périlleux honneur d'inaugurer le nouveau système ; c'est une excuse à mon insuffisance, que je dois vous présenter tout d'abord.

L'Académie a pensé sans doute qu'ayant à re-

cevoir un poète, il ne fallait point que cet autre poète si délicat qui occupe cette année le fauteuil de la présidence assumât cette fonction. C'eût été double plaisir pour tous, et le temps n'est plus où l'on puisse, sans scrupules, cumuler les plaisirs.

Et puis, Monsieur, il ne fallait point risquer à l'aveugle cette innovation. L'Académie savait qu'avec vous, au moins, le discours du récipiendaire suffirait à l'agrément de la réception.

Sur ce point, et pour elle, la partie était gagnée; pour vous, il vous resterait une déconvenue si votre modestie ne savait se contenter de l'hommage d'une bonne volonté.

Vous avez offert à l'Académie, Monsieur, un recueil de poésies ingénieusement signé *Philémon*. L'aimable vieillard de Tyane, chanté par Ovide et envié par La Fontaine, vous a été un guide heureux; il vous a ouvert le portique à trois battants de notre Compagnie.

Aussi bien, sous le titre général de *Lectures pour mes petits enfants*, vous offriez une série de poèmes, comme Philémon, sans doute, en aurait composés. Vous y chantiez vos souvenirs, Dieu, et la Patrie, vous y contiez de fins apologues, en causeur qui s'abandonne un peu, facilement attendri, parfaitement honnête, sans prétention à une philosophie compliquée ni à une forme trop raffinée.

Amour des lettres, amour des hommes, amour de Dieu, c'est la triple inspiration que vous avouez et que vous révélez dans ce recueil aimable.

Avec ces trois amours, s'ils sont aussi bien exprimés que ressentis, il ne manque plus rien pour être un grand poète et tout homme peut trouver dans cette triple inspiration la matière d'un bon livre, tel que La Bruyère l'a défini : un livre qui rend meilleurs ceux qui le lisent.

Vous avez fait un bon livre.

Vos souvenirs sont attendrissants, votre Dieu et votre Patrie sont notre Patrie et notre Dieu. Vos fables ont je ne sais quoi de joliment vieillot qui semble bien être le vêtement de la jeunesse des fables et qui les fait sœurs de celles que, il y a cent ans, précisément en 1817, M. Le Filleul des Guerrots, M. Guttinguer ou M. d'Ornay, l'académicien presque déjà centenaire, offraient à notre Compagnie renaissante.

Vos pièces diverses réalisent bien leur titre puisqu'elles nous présentent successivement un mousse de Dieppe, Blériot, nouvel Icare, franchissant la Manche, et même Danton, le Danton des septembriseurs, contant fleurette à Louise Géry, sa fiancée.

Et la manière est aussi variée que les sujets.

Coppée n'eut point désavoué, dans son amour pour la simplicité, le triptyque intitulé : *Comment les petits dorment*, et si votre *Lac d'Engghien* ne saurait faire oublier le *Lac* de Lamar-

tine, c'est que Lamartine a eu la bonne fortune, voici précisément cent ans, de chanter son lac avant vous.

Hégésippe Moreau se retrouverait dans le souvenir de votre *Meunière* et Lamartine encore, qui garda pour sa mère un culte si attendri, vous aurait loué, mieux que je ne saurais faire, du souvenir ému que vous avez consacré à la vôtre.

Victor Hugo n'a pas cru se diminuer en se définissant un écho et un reflet. Pourquoi hésiter à dire que votre œuvre est un peu aussi l'écho et le reflet de notre dernier siècle littéraire ? Cela veut dire seulement que l'âme de nos plus grands poètes a trouvé comme un miroir et comme une résonnance dans votre âme sympathique.

Vous avez consacré le meilleur de votre talent à répondre à *l'Espoir en Dieu*, de Musset, et c'est à sa manière, avec seulement un peu plus de gravité, gravité qui rappelle les psaumes ou *l'Imitation* traduite, de Pierre Corneille, que vous faites votre profession de foi :

Toi qui cherchais l'amour et pouvais le comprendre,
 Comment as-tu passé, près de lui, sans le voir ?
 Il était là, ton Dieu, dans la prochaine église,
 Ouverte tous les jours au bord de ton chemin.
 Ta plainte l'accusait de rester invisible
 Quand tes yeux s'obstinaient en leur aveuglement.

L'Académie a remarqué l'allure, le développement, l'ampleur et la sûreté de ce poème.

Elle n'a pas moins applaudi à votre bel éloge de la France. A l'heure actuelle, qui peut parler de la France sans vibrer soi-même et faire vibrer les autres ?

Parmi les nations, la France est la plus belle,
Comme parmi les fleurs la rose de ce nom,
Son parfum généreux attire tout en elle,
L'artiste et le forban, l'abeille et le frelon.
Belle dans sa nature et par son étendue
Qu'entourent de leurs flots deux Océans jaloux,
Belle par la lumière en son ciel épandue,
Belle par son soleil au sourire si doux,
Par ses eaux, par ses monts, sa joyeuse richesse,
Ses aspects si divers et sa fécondité,
Belle de son bonheur, et belle de jeunesse,
Au milieu des joyaux de son antiquité,
Belle de son amour pour l'éclat et la gloire,
Pour la sainte justice et pour la liberté,
Belle par les exploits qu'enregistre l'histoire,
Et les vertus qu'engendre une auguste bonté.

Voilà le fond de votre œuvre littéraire; il est honnête, touchant et varié.

La forme en est classique et française.

On ne saurait s'en étonner, mais il convient de s'en réjouir.

On ne saurait s'en étonner quand on sait ou qu'on apprend par votre discours même que votre goût, comme votre âme, a été formé et cultivé dans une de ces pépinières d'art et de vertu qu'on appelle d'un mot si exact et si poétique : des Séminaires.

C'est non seulement un témoignage d'historien, c'est surtout un hommage filial que vous avez

voulu rendre, au seuil même de l'Académie, au Petit-Séminaire du Mont-aux-Malades qui, dès votre jeunesse d'humaniste, vous y orientait à votre insu.

Certes nous avons été tous vivement intéressés par cette monographie si sobre et si précise du vieux prieuré du Mont-aux-Malades que vous nous avez présenté. Vous en avez fait parler les pierres au cours des siècles et vous en avez suivi les transformations matérielles et morales.

Grâce à vous, nous y avons vu défiler après les rois pénitents comme Henri II Plantagenet, les prieurs qui se faisaient couronner au Puy des Palinods, comme Antoine Corneille, le frère du grand poète.

Est-il impossible même que certains adieux mélancoliques de Pauline à Sévère soient nés sous les ombrages du prieuré au cours d'une visite de l'admirateur de Mélite à l'oncle de Catherine Hüe ?

Et comme vous avez bien saisi aussi et esquissé la physionomie de Pingré, ce Régulier d'un si pur xviii^e, lequel en étudiant le firmament qui ravissait d'extase les moines médiévaux n'y retrouve guère que l'astre d'Horace.

Puis la Révolution passée, c'est la théorie, presque toute de pourpre, des archevêques concordataires, les de Croy, les de Bonnechose, les Thomas, les Sourrieu. Leur successeur n'y eût rien perdu en les y rappelant.

Donc vous avez dit l'histoire et aussi la gloire de ces pierres du vieux prieuré Génovéfain. Vous auriez pu dire aussi l'âme vivante et délicate, et fine et poétique, enclose dans ces murs.

Vous l'avez trahie seulement par votre vie toute de labeur honnête et de probité professionnelle, comme la menait à peu près dans les mêmes fonctions Pierre Corneille, et par vos poèmes, d'inspiration si haute et d'un si pur français.

Or ce n'est pas le moindre service qu'auront rendus les collèges religieux chez nous, en gardant jalousement, avec le souci de la sainteté, le culte désintéressé des traditions littéraires et du beau langage de la Patrie.

Certes, ils tendaient tout d'abord à former des hommes de vertu, mais la vertu ne va point sans une certaine tenue extérieure, et donc ils tendaient aussi à former de véritables humanistes et qui parlassent purement français.

Vous avez cité l'helléniste si distingué que fut l'abbé Emmanuel Auvray, vous avez cité Albert Sarrazin, au talent d'une souplesse qui savait se révéler si nerveuse, et qui parlait, comme en se jouant, un si impeccable langage.

Vous auriez pu ajouter, et vous me saurez gré de le faire, Mgr Loth qui représenta si bien, à Rouen et dans notre Compagnie, tout ce que la vieille France savait harmoniser de bon sens et d'esprit, de vertu souriante, d'enthousiasme esthétique et de clair parler.

Ces hommes qui furent des auteurs et qui font, avec d'autres vivants encore et si dignement représentés au Bureau même de notre Compagnie, tant d'honneur à la Maison d'où ils sont sortis, à la cité où ils ont vécu, comme à l'Académie qui les accueille et qui les pleure encore, ont su, comme vous, Monsieur, demeurer fidèles aux traditions littéraires et à la prosodie classique de la France.

Ils avaient des idées ardentes, généreuses, très personnelles et souvent très neuves, ils avaient chacun sa conception de la vie, très particulière et très originale, mais pour traduire leur âme multiple et parfois insaisissable, pour dire toute la subtilité de leur pensée, pour orner et fleurir leur discours, ils se contentaient de puiser comme vous dans le trésor commun des formes littéraires de France; ils y trouvaient des choses anciennes et des choses nouvelles, ils ne pensaient pas qu'il fût nécessaire d'inventer des rythmes bizarres et incohérents, de supprimer les rimes et de multiplier les hiatus, pour renouveler la poésie et pour exprimer des pensées rares, et c'est de cela qu'il convient de les louer, en vous félicitant vous-même de ne vous en être point séparé.

Chaque langue a son génie propre et ses caractères particuliers; le vers français s'est formé peu à peu en vertu de ce génie et d'accord avec ces caractères; né du vers latin, il s'est peu à peu dégagé de la métrique latine; il a perfectionné l'as-

sonnance qui lui suffisait d'abord ; il a évolué graduellement vers la rime qui lui a donné sa couleur et sa sonorité.

Fait pour être lu, autant que pour être récité et entendu seulement, il ne s'est pas contenté d'une rime seulement satisfaisante à l'oreille : pour l'oreille il avait voulu la consonne d'appui ; pour les yeux il a voulu une autre symétrie, celle des lettres elles-mêmes ; le vers français a sa musique, il a sa couleur, il a aussi sa structure ; il est bâti, construit ; un poème est toute une architecture, et donc il veut la symétrie, la proportion, l'accord des parties ; un pluriel qui ne rime qu'avec un singulier, de nom, d'adjectif ou de verbe, le fait borgne ou boiteux, le déséquilibre au regard, comme la rime pauvre le déconsidère aux oreilles ; de même le hiatus le hache et le cahote. Ce sont là des règles non arbitraires, mais qui reposent sur la nature même de notre poésie... Il faut s'y soumettre.

En restant fidèle aux traditions de notre poésie, en respectant une prosodie qui a suffi à Corneille pour chanter l'honneur, l'amour et la Patrie, à Racine pour pénétrer jusqu'à l'intimité des cœurs, à Hugo pour personnifier son siècle et illustrer la légende de tous les autres, à Lamartine pour écrire les plus belles méditations qui, avec les psaumes de David, aient jailli du cœur de l'homme vers Dieu, vous avez, Monsieur, fait œuvre de fin connaisseur.

Et j'ajoute : vous avez fait œuvre de bon Français.

Un pays vit et prospère de ses traditions, de toutes ses traditions ; c'est pour avoir failli l'oublier que la France a failli un moment se méconnaître elle-même et se laisser envahir par la mentalité de l'étranger à l'affût, avant même que cet étranger osât l'attaquer par les armes, ouvertement.

D'autres, plus éloquents que moi, ont dit ici les formes multiples qu'avait revêtues cette invasion sournoise, dans la science, les arts et l'industrie.

Tout a été bon à l'adversaire, et on peut dire que d'aucuns d'entre nous, sans y prendre garde, mais par un certain snobisme des nouveautés, par le souci de se distinguer, ont travaillé à briser les traditions littéraires de la France, en brisant les formes mêmes de notre poésie.

Une école s'est formée qu'on a appelée de noms divers, symboliste, décadente, néo-chrétienne même, et mystique.

Il ne m'appartient point ici de dire si, au point de vue du renouveau catholique, dont on a salué certains de ces écrivains comme les protagonistes, Francis Jammes, Claudel, Guérin et les autres, ont fait tout le bien que proclament certains journaux et revues.

Ailleurs j'avancerais peut-être que la foi chrétienne, fondée sur un dogme nettement défini et

demandant des âmes mâles, semble répugner à ces mièvreries et que Bossuet, sans aucun doute, se fût élevé vigoureusement contre ces nouveaux mystiques, dont la mentalité ne paraît pas être sans révéler quelque morbidesse d'un aloi contestable.

Je veux seulement ici, et je peux parler en écrivain et, à ce titre, prendre la défense de la poétique française. Cette poétique a fait ses preuves, elle nous a donné assez de chefs-d'œuvre pour s'imposer, du moins au respect de ceux qu'elle dépasse et qui n'auraient que le mépris de ses règles pour attirer l'attention sur eux, momentanément.

Massacrer le vers de Corneille et de Victor Hugo, le décapiter de ses rimes sonores et plastiques tout à la fois, rompre son équilibre harmonieux en le faisant claudiquer d'un pluriel sur un singulier, non par hasard, mais de parti-pris, multiplier les hiatus pour le plaisir des cahots, défigurer nos hexamètres d'or et casser la souplesse des périodes, c'est découronner la Patrie elle-même de ce qui a fait son prestige à l'étranger.

Renoncer au langage, aux formes mêmes et séculaires du langage de la Patrie, c'est déjà, dans une certaine mesure, apostasier la Patrie.

Faire qu'à un certain moment de l'avenir, le vers de Corneille paraisse barbare et ne soit plus le vers de la France, c'est de l'ingratitude et une aberration patriotique.

Tant que sa langue vit, un peuple vit, et on a vu des peuples souffrir et mourir pour le maintien de leur langue.

La Grèce a pu paraître sommeiller des siècles sous le joug des Turcs, la Pologne a pu râler sous la botte des soudards, Grecs et Polonais ont continué à vivre, ils ont sauvé leur âme, parce qu'ils n'ont jamais consenti à renier ni à abâtardir le langage ancestral. Ce langage a pu perdre, au cours des siècles, un peu de sa pureté; c'était par le fait de la violence, ce n'était point par le mauvais goût de ceux qui le parlaient.

S'il est vrai qu'une langue qui vit évolue, il n'est pas vrai qu'elle se brise, et plus que jamais aujourd'hui, nous devons tenir à honneur de garder intact le dépôt des formes mêmes de notre langage et de notre poésie : ce sont les écrins de notre âme.

C'est aussi une intégrité sacrée que celle du verbe national; le dégrader, c'est balaférer la face même de la Patrie; l'atténuer, c'est éteindre la résonance de son idéal dans le monde, c'est abandonner — et pour quelles conquêtes — cette clarté, cette netteté, cette force sans brutalité qui caractérisent le génie français.

C'est le nébuler, et l'on sait d'où viennent surtout les nuages.

Or, même des auteurs que leur mort a rendus intangibles, comme Péguy, et qui sont tombés courageusement pour l'intégrité territoriale du

pays, n'ont pas toujours compris qu'ils le démantèleraient en sacrifiant son intégrité artistique, en pratiquant ce déplorable système de dislocation et d'anarchie littéraire.

Paix aux héros tombés, ils ont lavé leur robe dans leur sang.

Mais le système n'en demeure pas moins dangereux auquel ils ont cru pouvoir se rallier et malheureusement, d'autres qui sont bien vivants se portent ou se laissent porter en complices de cette anarchie littéraire, énervante des forces vives du pays, comme toute anarchie.

Sous prétexte qu'ils ont des aspirations religieuses et qu'ils font de la simili-naïveté, ils croient que les mécréants seuls peuvent les attaquer et d'avance ils les récuse^{nt} comme juges, parce qu'ils ne sont point de la même foi.

Ils ne s'agit point ici de discuter la sincérité et la foi religieuse de Francis Jammes, par exemple, en signalant qu'il aurait pu exprimer cette foi à la manière de Racine ou de Lamartine au lieu de la hacher en hiatus et de la couvrir de prosaïsmes voulus. Ecoutez, je vous préviens que ce sont des vers :

Ils m'ont dit : Pourrais-tu objectiver davantage ?
J'ai répondu : Oui, peut-être, je ne sais pas si je sais.
Ils sont restés rêveurs devant tant d'ignorance
Et moi, je m'étonnais de leur grande science.
Mon Dieu, ayant chassé de mon cœur les scrupules,
Littéraires et autres, faites que je m'oublie
Et que je sois pareil à une humble fourmi
Qui creuse sagement son trou dans les talus.

J'aime, et ne demandez pas d'expliquer les choses.
 Pourquoi voulez-vous que je vous les explique (11 pieds)
 Car c'est moi qui vous ai donné ma logique
 Et l'illogisme aussi et le blé et les roses.

Et c'est pour cela, c'est pour se montrer détaché des scrupules — littéraires et autres — qu'on se croit le droit de rejeter le vers qui suffisait à nos grands poètes pour interpréter l'âme de la France et l'âme du christianisme ?

Nous parlions de Bossuet tout à l'heure, mais au seul point de vue de la forme, il me semble entendre l'Aigle de Meaux, au robuste langage, répéter la phrase fameuse de dédain : « Qu'ont-ils donc trouvé ces grands génies ? Qu'ont-ils trouvé plus que les autres ? »

En vérité, je ne le sais, et ce ne sont pas les vers de Francis Jammes et autres qui nous l'auront appris, même dans les Géorgiques chrétiennes.

Je vois des assonnances plus ou moins perceptibles, pour détrôner les rimes sonores aux oreilles et harmonieuses même aux yeux.

Pourquoi ces rythmes incohérents, déséquilibrés, claudiquant ou « claudelissant » ? Pourquoi toutes ces licences, ces pluriels accouplés à des singuliers, tout ce pathos prétentieux et effronté ? Pourquoi ce jeu sacrilège d'iconoclastes se plaisant à briser l'admirable sculpture du vers français, sain jusqu'en sa délicatesse et souple dans sa vigueur ?

Dira-t-on que la pensée s'affine et qu'à des

nuances plus ténues, il faut des formes plus subtiles ?

Mauvaise excuse à laquelle ont répondu par avance des poètes infiniment délicats, subtils et nuancés, comme Sully Prudhomme, qui, voici vingt ans déjà, déplorait cette anarchie introduite par quelques poseurs dans la République des lettres.

A chacun de ces novateurs qui n'ont rien inventé, Boileau dirait sans doute comme à Chapelain : que n'écrit-il en prose ? et encore ce serait faire une dangereuse concession, s'il est vrai qu'une belle poésie doit être belle comme de la prose !

Vous, Monsieur, vous n'êtes point tombé dans ce déplorable abus ; vous n'avez pas cru que le talent, même quand il existe, peut se dispenser d'une sage discipline ; vous avez senti qu'il n'appartient à personne de s'emparer de la plus belle part du patrimoine français pour le disloquer à sa fantaisie.

Vous n'avez pas eu la superbe d'écrire comme Claudel :

O mon fils, lorsque j'étais un poète parmi les hommes
J'inventai ce vers qui n'avait ni rime ni mètre.

Il aurait pu ajouter : *ni raison*.

Je ne vous le reproche pas et je crois que l'Académie vous en féliciterait plutôt.

C'est votre meilleur mérite et, à l'heure actuelle, ce bon goût est une preuve de patriotisme avisé.

Ne nous laissons point séduire à ces nouveautés capricieuses; ne subissons point le mirage décevant de ces panoramas inconsistants.

A l'heure où la Patrie a besoin de toutes ses énergies pour clamer le droit, la justice et la vérité, il serait criminel d'abatardir la pureté originelle de son verbe et d'affadir sa pensée.

Ce sont encore les vers de Corneille et de Hugo qui diront le mieux ce que veut dire la France.

Plus que jamais il faut savoir tenir sans céder une ligne, ni une ligne de terrain, ni même une ligne de mots. L'une est la gardienne et l'expression de l'autre.

La poésie française, telle que l'ont comprise en ses règles les poètes français, a été associée à la vie de la France; elle a contribué à faire cette vie allègre et robuste, saine et nerveuse, puissante et limpide.

Gardons-nous bien de compromettre, pour le plaisir de quelques malavisés, un héritage qui nous a faits, aux yeux de l'étranger autant qu'à nos propres yeux, le premier peuple de l'univers, le peuple qui, réunissant en soi, fondus harmonieusement, la sérénité hellénique, la gravité romaine et la gaieté gauloise, n'a besoin que de laisser s'épanouir les qualités littéraires qui lui sont propres, dans les formes qui leur sont consacrées, pour se faire un avenir égal à sa mémoire!

DISCOURS

A L'OCCASION DE L'ENTRÉE EFFECTIVE DE M. MINET
A L'ACADÉMIE

Par M. le Chanoine PRUDENT, président.

MESSIEURS,

Nous avons le plaisir de posséder M. Minet. Il me permettra bien, j'espère, si farouche que soit sa modestie, de lui adresser, avec notre salut, notre compliment d'accueil. L'Académie ne considère pourtant pas qu'il fasse aujourd'hui, à proprement parler, son entrée chez elle : il lui revient. En vérité, je vous le dis — ne vous fâchez pas du mot, Monsieur, je mets à le prononcer ce soir infiniment de respect — c'est un enfant prodige. Sur le seuil de la maison, l'huis lui ayant été grand ouvert, il avançait le pied il y a déjà longtemps ; mais, en artiste doué d'imagination, il avait vu sans doute dans l'Académie une personne haute et majestueuse, une sorte de reine de Saba solennelle, à qui il n'est permis de parler qu'en formules plus ou moins hiératiques et non sans avoir tourné sa langue septante fois sept fois. Cette idée, pas tout à fait exacte, en a troublé combien d'autres ! Admirons qu'il en soit

ainsi : l'excès de respect, la défiance de soi, ne courent pas les rues à notre époque. Lui, ayant fait un premier pas, a mis plusieurs années à faire le second ; ce n'est pas un arriviste. Enfin le voici. Cette fois, il a la notion vraie de notre Institution. Il a pu voir l'Académie descendant le perron de son manoir pour aller prendre elle-même par la main son hôte et l'amener sous son toit. Il va constater de ses yeux que, très grande dame avec de beaux quartiers de noblesse, elle est aussi très affable, peu distante, fidèle à ceux qu'elle a distingués d'abord, particulièrement amie de la valeur qui ne se vante pas, et qu'enfin cette Compagnie d'honnêtes gens — entendez le mot au sens du xvii^e siècle — est aussi la Compagnie des meilleures gens.

On sait ici, Monsieur, quel peintre excellent vous êtes, c'est pourquoi votre place y était marquée. Et je regrette que ce ne soit pas l'un de nos collègues qualifiés dans votre art — notre doyen par exemple — à qui la charge de président ait donné l'occasion de vous le dire.

Vous êtes un paysagiste : ai-je tort de penser qu'à notre époque où ce genre a compté et compte encore tant d'illustres maîtres, il faut avoir bien du talent pour s'y distinguer. Vous l'avez fait.

Votre pinceau d'abord a montré sous tous ses aspects ce joli pays de Freneuse où les verdurees et les eaux ont des tonalités si profondes, où les pommiers en fleurs et les blés en moyettes vivent

dans une ambiance si capable de susciter l'inspiration d'un peintre. Là, une barque qui se détache d'un bras de Seine, une paysanne qui hèle le passeur, un bout d'île qui mire dans l'eau ses peupliers : quels tableaux cela fait quand on sait le porter sur la toile ! Il doit rester un peu de l'Eden à Freneuse, ainsi du reste qu'en toute notre Normandie. La clarté de l'air n'y est jamais crue comme dans le Midi, le bleu du ciel n'y est point dur comme en Orient, la terre y est presque toujours veloutée d'herbe et douce à l'œil : cela, il s'agit seulement de le découvrir. Voilà votre œuvre, Monsieur.

Votre pinceau, disais-je ; ce mot n'était pas limitatif. Ne préféreriez-vous pas vos crayons de couleur peut-être ? Je ne sais. Non probablement, sans quoi vous ne seriez pas tout à fait peintre. Il est de vos admirateurs qui le font. Ceux-là sont des sensitifs sans doute. Ils ne se demandent pas si l'huile a plus de vigueur que le pastel ; ils sont conquis d'emblée ; le charme les ensorcelle, et c'est tout ; le charme, ce frère de la grâce dont La Fontaine a dit : « plus belle encor que la beauté »... Qui n'a subi cette séduction du charme quelquefois ? A tort ? pourquoi ?

Je lis cette boutade morose dans une préface de M. Iwill, alias Léon Clavet, l'un de nos correspondants, à un traité du pastel :

« Lorsque les artistes éminents qui peignent au pastel voudront bien ne plus considérer ce pro-

cédé comme étant d'ordre secondaire, le jour où ils y consacreront un peu du talent acquis d'autre part, le pastel prendra vraiment son essor. »

Mais quoi ! d'ordre secondaire un Rosalba, un Chardin, un Latour ? Et l'essor du pastel serait encore hésitant quand les Emile Lévy, les Albert Besnard, les Adrien Moreau, les Machard, les Pointelin, les de Nittis — et les Iwill, aussi bien — pourquoi ne dirais-je pas encore les Emile Minet ! — font journellement avec lui des ouvrages si remarquables ?

Arsène Houssaye, qui cependant ne connaissait pas les derniers noms que je viens de citer, parlait du pastel en d'autres termes. Écoutez. Il visait le portraitiste surtout. « Le pastel, dit-il, a le *rien* qui habille la femme d'un ruban, d'un morceau de gaze, d'un peu de soie qui chatoie sous l'or d'un rayon... C'est à lui qu'il appartient de peindre toutes les gammes des tonalités enchanteuses, depuis la robe couleur de temps qui habillait la princesse Peau-d'Ane jusqu'aux pierrots vêtus en clair de lune. Il tient le sceptre du royaume de la coquetterie ; ses ombres mates n'ont pas la profondeur de la peinture à l'huile, mais du moins elles conservent la tendresse et le duveté des carnations. Il a pour lui la jeunesse, l'esprit, la flamme, le sourire !... » Telles sont les vertus du pastel.

Vous dites : Houssaye était un romantique : il exagère. Possible ! Il achevait en effet le dithy-

rambe par ces mots : « Pastel : embellisseur systématique, éternel transformiste, divin menteur ! » et, pour le coup, oui, c'était trop. On rabaisse ce qu'on aime à prétendre ainsi le placer plus haut que de raison. Mais retenez tout de même la dernière phrase du couplet cité tout à l'heure, le mot est juste : « Le pastel a pour lui la jeunesse, l'esprit, la flamme, le sourire. » C'est bien cela ! Pour le paysage, je lui appliquerais volontiers ces vers d'un sonnet fait par Jules Lemaître, à propos de Montaigne, avec un mot de Montaigne lui-même :

..... Epris de la nuance
Il s'amusait du monde et, sans plus sourciller,
Il regardait passer l'éternelle « nuance ».

Nuance : nuance : notre vieux français avait de ces expressions subtiles.

Nuance, nuance : les gris fins qui jouent les uns dans les autres, les blancs bleutés qui s'assombrissent suivant l'heure, les feuillages dont les verts se dégradent, se renforcent, se multiplient, toujours et jamais les mêmes ; les teintes d'aurore et de crépuscule, orangées, de pourpre, d'or, d'améthyste, variables à l'infini ; la demi-clarté des soirs mélancoliques (« Si tu veux voir une figure dans sa plus grande beauté, disait Léonard de Vinci, regarde-la le soir à l'entrée d'une rue »), n'est-ce pas cela le pastel ? nuance et nuance. Je dis le pastel du paysagiste encore une fois.

M. Iwill qui, par amour pour le pastel, semblait critiquer les pastellistes trop peu ambitieux, il y a un instant, a proclamé ce principe : « Avec lui, bien plus qu'avec tout autre procédé, c'est surtout *l'esprit des choses* qu'il faut chercher à exprimer et non la matière ». A la bonne heure ! Autant dire que le bon pastelliste paysagiste est un poète... Un psychologue peut-être, qui sait ! *L'esprit des choses ! l'esprit !*

Et me voilà amené tout naturellement à citer la pensée fameuse d'Amiel : « Un paysage est un état d'âme ».

Les professionnels de l'art la regardent-ils cette maxime comme une hérésie ? Je n'en fais pas un dogme ; mais elle me plaît, je l'avoue. Je ne m'embarrasse pas en ce moment de théories ni d'écoles. Je ne veux pas savoir s'il existe des classiques, des impressionnistes, des pleinairistes, ou même, selon le vocable appliqué à certains, des bonn'intentionnistes. Qu'un peintre de la nature, lorsqu'il me la montre, flatte mes regards, et rien de plus, je ne lui en serai qu'à demi reconnaissant. Mais si, du même coup, il me hausse à un état d'esprit supérieur qui a dû être le sien tout d'abord ; si, lorsque je regarde son tableau, il me fait glisser insensiblement à la méditation, au rêve, à l'idéal, parce que lui, en composant, il fit ainsi ; peut-être à son insu, peut-être de plein gré, réellement en tout cas, et qu'importe : eh bien, c'est cela surtout qui m'intéresse et de cela

surtout que je le remercie. Or, il ne le fera que dans la proportion où son âme aura été vibrante, élevée, et où sa peinture sera sincère. Le style c'est l'homme, la peinture doit l'être aussi, celle de paysage comme des autres genres. Elle l'est même malgré le peintre au besoin, lequel se trahit dans ce qu'il fait sans s'en apercevoir. Le paysagiste ne montre-t-il pas son goût personnel par le choix des aspects qu'il reproduit ? Sa sensibilité propre par le sentiment que traduit sa couleur ? Sa distinction intellectuelle et quelquefois même son degré de culture générale par la composition et la mise en page de son tableau ? Enfin, par la fougue ou la délicatesse de sa touche, son caractère ? Si bien que je puis voir tout de suite dans une « matinée » de Corot, un « pâturage » de Troyon, un « bois » d'Harpignies, des qualités d'âme manifestes et bien au-dessus de ce que je rencontrerai dans tel banal tableau d'histoire ou telle allégorie poncive dont l'auteur, esprit vulgaire, prétend avoir pensé et me faire penser.

Un paysage est un état d'âme : nous ne serions pas loin, vous voyez, avec cet aphorisme, si nous voulions le presser tout à fait en suivant toutes les idées qu'il soulève et enchaîne, des choses de conscience et de morale qu'on finit toujours par retrouver au fond de tout. Et nous ne nous étonnerions pas de ces singulières exhortations adressées par Hippolyte Flandrin, le maître grave et

illustre, au paysagiste Paul Flandrin, son frère : « Donne *une âme* à ton tableau... — Si tu peux sortir, tâche de faire quelque chose, mais quelque chose qui ait *une âme*. — Je verrai bientôt ton paysage, mais avant de l'avoir vu, je te répète ce que la présence de la nature, ou plutôt la difficulté de rendre, fait oublier : attachement au sens poétique, ce côté le plus beau et le plus vrai de toute vérité, puisque c'est celui qui se rattache aux choses éternelles, ce *sens moral* enfin qui rattache l'homme à Dieu ».

Sens moral, Dieu, à propos de paysage et de pastel ! Nous y voilà ; et vous allez croire — en dépit du nom d'Hippolyte Flandrin dont je suis couvert — que je m'abandonne à l'esprit de système ou bien... que je suis orfèvre ! Mais comment ne mèneraient pas là ces mots d'âme, de poésie, de beauté, de sincérité, que j'ai dû prononcer plusieurs fois et qu'il est impossible de rayer du vocabulaire quand on parle peinture ! Et qu'est-ce, en somme, que cet « esprit des choses » exigé tout à l'heure par Iwill du bon pastelliste, si ce n'est pas finalement, à un degré plus ou moins élevé, la soumission à l'idéal !

Je m'attarde ; et qui sait si je ne choque pas les praticiens de l'art ici présents par des réflexions d'esthétique où l'habitude du pinceau manque trop, décidément ; « soyez plutôt maçon, si c'est votre métier ». Je parais, en tout cas, oublier notre confrère nouveau venu. Il n'en est rien. Il

saura désormais comment ses pastels, qui m'étaient ainsi qu'à tout le monde, par leur couleur, une caresse aux yeux, m'ont mis, par leur harmonie et leur finesse, en goût de philosopher, voire de rêver.

Au sortir d'une exposition où l'on s'est attardé devant les paysages au pastel d'Emile Minet — voulez-vous que je dise aussi, puisque l'occasion m'en est donnée, devant les toiles si distinguées, si intelligentes de Monsieur Frère? — éprouver le besoin, rentré chez soi, de courir à sa bibliothèque, de prendre son Lamartine, et de relire *l'Isolement* ou le *Vallon* :

Voici l'étroit sentier de l'obscur vallée :
Du flanc de ces côteaux pendent des bois épais
Qui, courbant sur mon front leur ombre entrelacée,
Me couvrent tout entier de silence et de paix.

Repose-toi, mon âme, en ce dernier asile...

et le reste, qu'avec Gounod, vous avez cent fois chanté.

Ou bien, parce qu'on vient de contempler un pan de terre bretonne toute fleurie d'ajoncs sous un ciel gris, se réciter tout de suite mentalement, soit quelque idylle de Brizeux :

Un jour que nous étions assis au pont Kerlo..., etc.

soit ce finale splendide d'un sonnet de Hérédia où les mariniers ont invoqué « l'Etoile sainte, espoir des marins en péril » :

Et l'Angelus courbant tous ces fronts noirs de hâle,
Des clochers de Roscoff à ceux de Sybiril
S'envole, tinte et meurt dans le ciel rose et pâle ;

Ou bien encore, après la contemplation d'un « effet d'aube », se ressouvenir de Bossuet, et s'écrier :

Je me suis levé pendant la nuit avec David pour voir vos cieux qui sont les ouvrages de vos doigts, la lune et les étoiles que vous avez fondées. Qu'ai-je vu, ô Seigneur ! et quelle admirable image des effets de votre lumière infinie ! Le soleil s'avancait et son approche se faisait connaître par une céleste blancheur qui se répandait de tous côtés : les étoiles étaient disparues, et la lune s'était levée avec son croissant, d'un argent si beau et si vif, que les yeux en étaient charmés. Elle semblait vouloir honorer le soleil, en paraissant claire et illuminée par le côté qu'elle tournait vers lui... Quand il la voit de ce côté, elle reçoit une teinte de lumière : plus il la voit, plus sa lumière s'accroît... Mais voici un nouvel hommage qu'elle rend à son céleste illuminateur. A mesure qu'il approchait, je la voyais disparaître ; le faible croissant diminuait peu à peu ; et quand le soleil se fut montré tout entier, sa pâle et débile lumière, s'évanouissant, se perdit dans celle du grand astre qui paraissait dans laquelle elle fut comme absorbée. On voyait bien qu'elle ne pouvait avoir perdu sa lumière par l'approche du soleil qui l'éclairait ; mais un petit astre cédait au grand, une petite lumière se confondait avec la grande ; et la place du croissant ne parut plus dans le ciel où il tenait auparavant un si beau rang parmi les étoiles. — Mon Dieu, lumière éternelle, c'est la figure de ce qui arrive à mon âme, quand vous l'éclairez... »

Oui, faire cela, se remémorer toutes ces admirables choses, méditer, s'élever, prier ainsi, sous l'impression immédiate reçue d'un tableau de paysagiste — peinture ou pastel, n'importe — n'est-ce pas, quoique indirect, l'éloge le plus flatteur qu'on puisse adresser à un artiste !

Il me semble que je viens de faire envers vous, Monsieur, et avec moi l'Académie, quelque chose de pareil. Familiarisez-vous donc avec la Maison : vous pouvez constater, j'espère, que vous y êtes compris par avance et le bienvenu.

A PROPOS DE MON LIVRE
SUR
LA VIE SOCIALE A ROUEN PENDANT LA RÉVOLUTION

Par M. CHANOINE-DAVRANCHES.

Je remercie l'Académie de vouloir bien agréer l'hommage que j'ai tenu à lui faire de mon étude sur la vie sociale à Rouen pendant la Révolution.

Je dois lui dire comment j'ai été amené à écrire cet ouvrage de longue haleine et le but que je me suis proposé.

Comme magistrat, j'ai toujours recherché passionnément la vérité et, la justice, et j'ai été profondément surpris, je l'avoue, de voir combien l'histoire, telle qu'on nous l'a enseignée, était souvent faussée. Il me souvient qu'un de nos plus savants confrères auquel je faisais part de mon étonnement, l'éminent M. Charles de Beaurepaire, me disait en riant : « Vous en verrez bien d'autres ». Il avait raison, et j'ai vu depuis à quel point certaines parties de notre histoire, surtout celle de la Révolution, avaient été volontairement truquées au profit des partis politiques royaliste ou républicain.

L'histoire de la Révolution à Rouen a subi le même sort : on la connaît imparfaitement parce que jusqu'ici on n'a cherché à mettre en lumière que les actes de nos dirigeants. Quant à ce qu'étaient les administrés nous l'ignorons à peu près complètement et cependant leur admirable indépendance et leur stoïcisme sont dignes de tous les respects. Il m'a paru bon d'en écrire l'histoire *honnêtement et sans esprit de parti*, et j'ai eu la bonne chance de trouver, pour accomplir cette tâche ingrate, un document précieux, le premier journal d'Horcholle qu'il a écrit au jour le jour, sans commentaires, et dont la véracité peut être contrôlée par les autres documents du temps, le registre des délibérations communales, celui de la Société populaire et le *Journal de Rouen*.

En fait, la Révolution à Rouen a été relativement bénigne. On y a connu les excès de la tyrannie jacobine avec les nombreuses arrestations, les cruelles déportations, mais les exécutions ont été rares.

La ville le doit à la sagesse de sa population et à la liberté relative qui, de longue date, s'était établie chez nous. Les différentes classes de la société vivaient dans des rapports de bienveillance réciproque qui ont évité bien des maux à la province. N'était le brigandage qui désolait les campagnes, la vie eût été relativement facile à l'époque où se faisait l'élection des Etats généraux.

Si la ville de Rouen a connu des soulèvements, elle les a dus aux émissaires des Sociétés populaires de la capitale. Par suite du manque de travail et de la disette des subsistances, la misère était grande, mais le peuple souffrait en silence.

En juillet 1789, après la prise de la Bastille (qui n'a été rien moins que ce qu'on en a écrit) des groupes de malfaiteurs, des *brigands* comme on les appelait, n'ayant plus rien à faire à Paris dont on les avait chassés, se sont déversés dans la province notamment en Normandie et en ont surexcité la population affamée.

Après avoir provoqué à Rouen deux petits mouvements populaires sans importance, au commencement du mois de juillet, ils sont parvenus à faire éclater, le 3 août, une véritable émeute dont je vous demande la permission de vous faire connaître les péripéties et les suites. Vous y verrez comment un petit groupe d'énergumènes a pu imposer à la ville sa détestable tyrannie et les maux que la fermeté de son honnête population a su lui éviter.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler les graves événements qui se sont produits dans cette longue période de quatre années, l'effervescence des clubs, l'effacement du parti modéré, la constitution civile du clergé, la poussée démagogique, la fuite et l'internement du roi, le commencement

des violences sous l'Assemblée législative, la journée du 10 août 1792, les massacres de septembre, l'avènement de la Convention et la proclamation de la République.

Au mois d'octobre 1792, en province comme à Paris, le jacobinisme exalté était triomphant et les députés en mission ou les délégués du Comité du salut public traînant derrière la *sainte guillotine* cherchaient à établir partout ce qu'on appelait le *régime salubre de la terreur*.

C'est le moment où, sous la haute direction du sinistre Galbois-Saint-Amand va se faire la glorification de tous les crimes depuis le pillage et le vol, jusqu'à l'assassinat et la provocation aux pires excès.

La glorification de Bordier et de Jourdain ne devait pas dépasser le règne de la Terreur.

Le 6 ventôse an III (25 février 1795) la municipalité, désireuse d'effacer ces lugubres souvenirs, substitue aux noms de quai Bordier et de quai Jourdain ceux de quai de Paris, de la Bourse et du Havre.

La même année la Constitution du 5 fructidor procurait à la France un commencement de tranquillité qui s'affermirait définitivement sous le Consulat. A ce moment on peut dire que l'histoire de Rouen avait pris fin. Elle se confondait avec l'histoire générale du pays.

Je m'excuse de vous avoir imposé cette trop longue lecture. La faute en est à l'extrême cour-

toisie de notre excellent président qui m'a convié à vous la présenter. Je ne vous fatiguerai pas davantage et, sans entrer dans des détails plus amples, je me bornerai à vous résumer cette étude en ces quelques mots qui la clôturent :

« En résumé la Révolution n'a occasionné à Rouen, même dans cette période effroyable de la Terreur, qu'un ensemble de violences et de misères relativement atténuées, sauf en ce qui concerne le clergé catholique. Les rigueurs exercées contre lui, ont été si vives, si persistantes, si symptomatiques qu'on a pu écrire avec vérité que la *chasse aux curés* avait été, avec la disette des vivres héroïquement supportée par la population, la caractéristique de la Terreur à Rouen. »

· AU SUJET DE LA CONSTRUCTION
DE
L'ÉGLISE SAINT-OUEN

Par le D^r MERRY-DELABOST.

Au cours de mes lectures, j'ai rencontré, au sujet d'un de nos monuments les mieux connus et les plus admirés, une assertion qui m'a quelque peu surpris, et à propos de laquelle j'ai résolu de demander l'avis de ceux d'entre vous qui ont étudié la question ou que leur compétence spéciale désignent tout particulièrement pour me renseigner et remettre les choses au point.

Dans une de ses publications (1), Eugène Noël a écrit ceci : « Entre ces deux derniers coteaux (côte des Sapins et côte Saint-Hilaire), nous eussions trouvé le vallon Bihorel, ancienne propriété des bénédictins de Saint-Ouen. C'est au-dessus de ce vallon que s'était établi l'abbé Marc d'Argent, et c'est de là qu'il surveillait la construction de son église. D'aucun endroit on ne l'apercevait aussi bien, et l'on dirait qu'elle fut placée et bâtie pour être vue surtout de ces hauteurs.

(1) *Rouen, Rouennais, Rouenneries*, p. 101.

« Notons cet autre détail : *la pierre qui servit à construire l'immense édifice, c'est du fond même du vallon Bihorel qu'elle fut tirée. On visitait encore, il y a peu d'années, les vastes et belles carrières d'où l'église tout entière est sortie.*

« Ces carrières fermées, oubliées durant plusieurs siècles, je crois, furent retrouvées, il y a une quarantaine d'années, par le propriétaire de ce vallon (1).

« On y peut voir encore des pierres taillées depuis plus de quatre siècles, restées là sur des rouleaux pourris, comme si le travail avait été tout à coup interrompu par quelque catastrophe. L'accès très facile de ces carrières, leur proximité de la ville, l'élévation et la beauté de leurs ciels, en firent pour quelque temps un lieu de promenade, et puis elles furent refermées et le sont encore.

« On comprenait en les visitant, quel travail ç'avait dû être que la construction de Saint-Ouen, ce qu'il avait pu demander d'efforts et de dépenses. Il avait fallu de ces hauteurs descendre une à une ces pierres par des sentiers abrupts, étroits, tortueux, presque à pic en plusieurs endroits. »

(1) M. E. Noël devait être d'autant mieux renseigné que des relations d'amitié l'unissaient à ce propriétaire, M. Poulain-Dumesnil, dont la commune a donné le nom à une des rues du voisinage. M. Poulain-Dumesnil était le père de M. Alfred Dumesnil qui devint le gendre de l'historien Michelet, et le beau-père du peintre P. Baudouin, membre correspondant de notre Académie.

Que le vallon de Bihorel ait servi, jadis, de carrières, cela n'est pas douteux.

La conformation du terrain l'indique, ainsi que les noms qu'on y rencontre : *chemin de la carrière, petite rue de la carrière, sente de la carrière*, et on ne saurait admettre qu'un érudit, comme M. Eugène Noël, conservateur de la Bibliothèque municipale de Rouen, ait pu créer de toutes pièces une semblable légende ; mais que de ce vallon soient sorties *toutes* les pierres ayant servi à la construction de l'édifice, j'avoue que cette assertion contraire à tout ce que j'avais lu et entendu jusque-là me surprit et j'eus la curiosité de rechercher, à ce sujet, d'autres documents dont je vais vous faire connaître le résumé.

Personne n'ignore que l'église Saint-Ouen, comprend des parties bien distinctes ; sans nous reporter aux temps anciens où l'édifice, ou pour mieux dire, les édifices primitifs furent dévastés par les invasions normandes et sans prétendre faire l'historique d'un monument de provenance multiple, si d'un point quelconque de la place de l'Hôtel-de-Ville, vers la rue Thiers, par exemple, on considère l'édifice entier, le plus ignorant en ces matières constate sans peine que deux teintes de pierre, absolument distinctes, démontrent que la partie antérieure de l'église — le portail et les tours terminées en flèches qui la surmontent — n'ont pas été édifiées en même temps que le reste ; d'ailleurs les vieux Rouennais, comme moi, ont

pu dans la seconde moitié du siècle dernier, de 1846 à 1851, assister à la construction, sur les plans de l'architecte Grégoire, de cette partie antérieure ; c'est donc de l'autre partie que j'entends parler, et particulièrement de celle qui remonte à l'époque de l'abbé architecte, Roussel Marc d'Argent dont parle Eugène Noël. De son monastère même, il assistait à la création de son œuvre admirable. Dom Pommeraye, l'historien de l'abbaye de Saint-Ouen nous raconte en effet, que « l'abbé Marc d'Argent mourut en 1339, au manoir de Bihorel, lieu distant de Rouen environ d'une demi-lieue, situé sur une colline entre l'orient et le septentrion. Il s'y était fait porter au commencement de sa maladie, pour jouir d'un air plus pur. »

Mais que l'abbé Marc d'Argent ait fait construire *tout l'édifice* avec des pierres tirées exclusivement de ce même lieu, là est la question ; je vais tâcher de vous soumettre de mon mieux les pièces du procès.

L'abbé Roussel, surnommé Marc d'Argent, né à Quicampoix, d'une famille très modeste, fut le vingt-troisième abbé de Saint-Ouen ; il avait posé, le 25 mai 1318, la première pierre de la basilique, et il eut la satisfaction, avant sa mort, d'en avoir bâti la moitié, de l'avoir conduite jusqu'à la croisée. Le reste de l'ouvrage fut fait à diverses époques ; la croisée et la moitié de la nef, dit Farin, furent près de cent cinquante ans à pous-

ser jusqu'à la porte qui est proche de Sainte-Croix.

L'abbé Roussel avait dépensé, pendant vingt années, à cette magnifique construction, une somme de soixante-trois mille neuf cent trente-six livres cinq sols, pouvant équivaloir aujourd'hui, suivant Nicétas Periaux, à deux millions six cent mille francs.

C'était, comme le dit dom Pommeraye, « une grosse somme à l'égard de ce temps-là... Quoique si l'on considère la grandeur et la beauté de cet ouvrage il semble quasi être incroyable qu'il ait pu être construit à si petits frais, mais, comme j'ai dit, j'estime que le ménage et le bon ordre qu'apporta cet abbé lui servit d'une riche épargne, pour en venir à bout à moins de vingt années. On peut dire, par une allusion très véritable, quoique peu relevée, qu'un seul Marc d'Argent en fit plus en vingt ans que ne firent toutes les grandes sommes qu'y employèrent plusieurs abbés durant l'espace de près d'un siècle et demi. »

Dom Pommeraye insiste sur l'esprit d'économie de l'abbé Roussel. « Ne pouvant s'imaginer, dit-il, qu'il pût fournir à la dépense nécessaire pour la construction d'un semblable édifice, on inventa sur ce sujet des contes fabuleux », dont il se croit obligé de désabuser ceux qui pourraient être prévenus de ces erreurs populaires. C'est ainsi qu'il avait trouvé, disait-on, la pierre philosophale — et quoiqu'il s'appelât Roussel, on l'avait pour

cette raison, nommé Marc d'Argent — les prétendus alambics et autres instruments de chimie, qui se gardaient encore, prétend-on, dans l'abbaye n'ont jamais eu d'autre origine que dans l'imagination creuse de ceux qui ont inventé cette fable.

« La vraie pierre philosophale dont se servit cet excellent homme ne fut autre que sa grande économie, sa rare prudence, le bon ordre qu'il établit dans son monastère ».

Son prédécesseur lui avait laissé une somme d'argent assez notable, des greniers et granges remplis de graines et d'autres biens.

Parmi les moyens que, suivant dom Pommeraye, il employa à la construction de l'édifice, le principal ne fut-il pas *la vendue* du bois, car l'abbaye possédait une partie de la forêt Verte. « Ce que je trouve ici de merveilleux, ajoute-t-il, est de voir que, nonobstant toutes les dépenses dont nous avons parlé, il put encore nourrir et entretenir une communauté augmentée de 19 à 20 moines, ce qu'il continua jusqu'en l'an 1339 que Dieu l'appela de ce monde pour sa récompense ». Il parle également de l'aide que lui apportèrent quelques maîtres maçons qui se donnèrent au monastère pour servir le reste de leur vie à la construction de l'église.

Il est étonnant qu'au nombre des ressources dont disposait l'abbé Roussel, dom Pommeraye ne fasse nulle mention des carrières de pierres

qui, appartenant à l'abbaye, pouvaient être employées très économiquement; mais, en revanche, il rapporte un différend survenu avec les religieux de la Madeleine pour la décharge des pierres que les moines de Saint-Ouen faisaient apporter dans leurs bateaux pour ce bâtiment, « de quoy les chanoines disaient recevoir une incommodité qu'ils prétendaient n'être pas obligés de souffrir, encore que les moines soutinrent que le lieu où leurs bateaux abordaient leur appartenait, et s'appelait pour cette raison le « port aux moines ».

L'abbaye de Saint-Ouen recevait donc des pierres venues par la Seine et d'une autre provenance, par conséquent, que des carrières de Biherel, ce qui montre que, contrairement à la thèse d'Eug. Noël, l'église ne fut pas construite *entier* avec les pierres de ces carrières.

Nous en trouvons encore une autre preuve dans un document rapporté dans ses *Mélanges historiques et archéologiques* par notre éminent confrère, M. Ch. de Beaurepaire. Il s'agit d'un traité fait avec Perrin Cordier, quarreur, demeurant à Saint-Leu de Chérent (Saint-Leu-d'Essérent), disant que « le dit Cordier devra livrer au kay de Rouen, pour l'œuvre du dit lieu de Saint-Ouen, le nombre de cent tonneaux de pierre... et sera la pierre de blanc vergelé ».

Enfin, dans un travail lu, au moment des fêtes du Millénaire de Rouen, par M. Lemonnier, professeur d'histoire de l'Art à la Sorbonne et à

l'École des Beaux-Arts, se rencontrent d'autres documents non moins significatifs. Il rapporte que Colbert, qui avait dans son attribution la conduite de toutes les constructions royales, y apporta, avec l'idée de réaliser de grandes choses, ses habitudes d'esprit pratique et se préoccupa tout particulièrement de la question des matériaux à employer dans les édifices. L'Académie royale d'Architecture avait été fondée en 1671. Le 12 juillet 1678, il fit savoir que des visites devaient être faites dans les anciennes églises et les anciens bâtiments de Paris et même des environs, s'il est nécessaire, pour voir si les pierres sont de bonne ou de mauvaise qualité, si elles ont *subsisté* en entier ou si elles ont été endommagées par l'air, l'humidité, la lune ou le soleil, de quelles carrières elles ont été tirées, si les carrières subsistent ou non.

Cette visite dépassa les environs de Paris et se continua jusqu'au delà de Rouen. Trois délégués de l'Académie d'Architecture avaient quitté Paris le 24 août; ils arrivèrent à Rouen le 27 et visitèrent Saint-Ouen, le Palais-de-Justice, etc.

La journée du 29 fut employée à parcourir la région des carrières, depuis les Pénitentes de Sainte-Barbe jusqu'à la Bouille et au Val-des-Leux.

A propos de Saint-Ouen, voici ce qu'ils disent : « Nous avons vu l'abbaye de Saint-Ouen; l'abbé Jean Marc-d'Argent commença de faire bâtir

l'église, telle qu'elle est aujourd'hui, en 1318, et pendant vingt ans qu'il y fit travailler, l'avança jusqu'à la croisée. Depuis sa mort, le cardinal d'Estouteville, l'abbé Boyer, cardinal et archevêque de Bourges, et les religieux pendant cent cinquante ans, continuèrent le bâtiment de la même église jusques au grand portail, que le cardinal Cibo, quatrième abbé, fit construire ».

« Cette église est *touste bâtie de pierre de Vernon* parfaitement bien taillée et d'un appareil de deux pieds de haut, en plusieurs assises; elle est enrichie d'une infinité d'ornements dehors et dedans, de cette manière qu'on appelle *moderne* (c'est-à-dire gothique), *le tout fort bien conservé, hormis quelques endroits, où il se trouve des pierres inégales en bonté*, qui se sont gastées par le temps, et mesme plusieurs dans les appuis, les roses et entrelas, qui sont entretenus par des goujons de fer séelez en plomb, dont la rouille les a fait esclater d'autant plus que cette pierre est fine et sèche ».

« La pierre dont la couronne du clocher est bastie est pareille à l'échantillon marqué † 3 ».

« Les ornements, qui sont en quantité, tant au clocher qu'aux roses, vitreaux, appuys, pyramides et galeries, et autres endroits, quoy que travaillez avec beaucoup de délicatesse et à découvert, sont fort bien conservez; il est vray qu'il y en a quelques endroits de gastez à cause du fer, comme il y a esté dit, et que l'on peut

aussy douter si l'air humide, les brouillards et le voisinage de la mer ne contribuent point à endommager cette *sorte de pierre, qui de soy parroit assez d'une qualité nitreuse, n'estant pas de la plus dure qui se tire dans les carrières de Vernon* ».

Au sujet de l'église Notre-Dame de Rouen, et de la tour Saint-Romain, les mêmes visiteurs disent que « toutes les pierres sont d'un très petit appareil de huit pouces, fort blanche et endommagée qu'on nous a dit avoir esté tirée des environs de Rouen et des *carrières à présent inconnues*, mais qui nous ont paru de la nature de celles de Vernon, où il n'y a pas de cailloux ».

On remarquera que, dans toute cette description, il n'est, en aucun endroit, question des carrières de Bihorel. Quoiqu'il y soit parlé de *carrières à présent inconnues* et de pierres qui ont paru de la nature de celles de Vernon.

Une communication de M. R. Fortin, géologue, confirme pourtant l'opinion que Bihorel a bien dû être employé, pour une part quelconque, à l'édification de Saint-Ouen.

« La craie dure avec silex, dit-il, qui a servi à la construction de Saint-Ouen (partie ancienne) provient des gros bancs durs de la zone inférieure de l'étage sénonien, ou craie blanche. Il est infiniment probable que ces matériaux ont été pris dans notre région, où cette craie est très développée, où elle affleure en de nombreux points, où

elle a été dès longtemps exploitée pour en faire des pierres d'appareil... De nombreuses et importantes carrières ont été ouvertes à ce niveau du Sénonien, soit à ciel ouvert,... soit en galeries souterraines, comme à Bihorel (ancienne carrière Madoulé, aujourd'hui rebouchée et située dans la propriété Maridort, angle des rues Lanjallay et Domrémy) ou à Caumont (encore en exploitation) ».

De tout ce qui précède, de l'emploi non douteux de pierres de provenances diverses, soit de Vernon, soit de Saint-Leu-d'Essérent, ainsi que des habitudes d'économie de l'abbé Roussel, obligé de faire face, avec de faibles ressources, à d'énormes dépenses, n'est-on pas conduit à penser que cet architecte qui possédait, dans sa communauté même, pour ainsi dire à pied-d'œuvre, des carrières importantes, aura dû les utiliser, en les faisant servir, mélangées de façon habile, savante et économique, avec des pierres apportées à grands frais par la Seine? Ces dernières réputées plus solides, plus durables, n'auraient-elles pu être réservées par lui aux parties les plus extérieures, les plus exposées de tout l'édifice, les autres servant particulièrement comme de remplissage?

Ainsi s'expliqueraient les désordres constatés par les envoyés de Colbert et dus à ce que certaines des pierres employées présentaient moins de résistance que d'autres aux actions destruc-

tives ! Il me semble donc permis de conclure que M. Eugène Noël ne se serait pas trompé en disant que les carrières de Bihorel auraient servi à la construction de Saint-Ouen et que son erreur consisterait seulement à prétendre que, seules, elles avaient servi à cet usage.

CHARLES-NICOLAS COCHIN LE FILS

II^e PARTIE

Par M. S. FRÈRE.

MESSIEURS,

L'Académie a bien voulu ordonner l'impression dans son *Précis* de l'année dernière, de la première partie de notre travail sur C.-N. Cochin, dessinateur et graveur, d'après sa correspondance avec Descamps. Nous en abordons aujourd'hui la seconde partie concernant surtout les ouvrages du chevalier au Havre et à Rouen, suivis de son entrée dans notre Compagnie.

COCHIN AU HAVRE

Quel était le but de ces voyages?

Cochin et Lebas avaient entrepris en 1760 de graver les ports de France de Joseph Vernet qui sont actuellement au Louvre au nombre de quinze. Vernet avait mis dix ans à accomplir cette œuvre énorme, commandée par M. de Marigny. A chaque Salon de l'Académie du Louvre, Vernet en envoyait une série, en les accompagnant de Naufrages et de Marines, et il suffit de relire la correspondance de Grimm ou les articles de Diderot

pour se faire une idée du succès prodigieux de ces toiles devenues populaires. Il était d'autant plus naturel que Cochin s'attelât à la traduction des ports, que ces scènes embellies de spirituelles figures convenaient merveilleusement au talent du chevalier si habile à dessiner le bonhomme. Aussi, dans la gravure des ports, Cochin s'est-il toujours réservé de traiter les personnages, en laissant le paysage à Lebas. Il a réussi ces planches avec une verve et une finesse pittoresque qui établissent une sorte de concurrence entre le travail du peintre et celui du graveur. Un jour il voulut lui-même, d'accord toujours avec Lebas, compléter cette collection en y ajoutant deux nouvelles vues de sa main : Le Havre et Rouen ; Dieu sait quel mal il eut pour mener à bien, ou à peu près bien, cette entreprise personnelle ; que de déboires lui étaient réservés, et quel temps il dépensa, autour de ces planches ingrates en accusant Lebas et Non, ses associés, de maladresses et de lenteurs. Je vous ferai grâce, Messieurs, de ses plaintes sans cesse renouvelées, des excuses à transmettre à ses souscripteurs légitimement impatients ; et sans autre préambule, sans craindre, je l'avoue, de copier des lettres de Cochin déjà données par M. Decorde, je me bornerai la plupart du temps à reproduire les originaux sans commentaires. Le lien s'établira de lui-même.

MONSIEUR ET AMI,

Je me doute bien que je n'ay pas eû l'esprit de vous Ecrire a L'occasion du jour de l'an et de la Lettre que vous avés adressee a l'Academie et que j'y ay Lüe : c'est, toujours mes meilleurs amis, c'est a dire ceux sur l'Indulgence de qui je compte le plus que je neglige le mieux ; Quoiqu'il en soit comme il vaut mieux tard que jamais voicy de ma prose.

Vous allés rire d'un projet qui me mene dans votre Province mais malheureusement non pas a Roüen ou j'aurais eû le plaisir de jouir de votre societé ! Vous connaissés les Ports de France par M. Vernet, hé bien je vais faire un essay pour tenter de les continuer, vous pensés bien que je n'ay pas la sotise d'Imaginer que je feray des Vernets, ce ne seront tout au plus que des Cochins mais peut être s'en contentera t'on faute de mieux.

M. Vernet avait fait le Port de Dieppe que nous n'avons pas gravé faute d'y avoir un Pendant, je vais tenter de dessiner le Port du Havre. je viendray a ce que j'espere a bout de rendre passablement le Portraict de cette vüe j'espere aussi l'orner de figures supportables, mais les vaisseaux m'embarasseront fort, Ah ! les pauvres vaisseaux que je feray ! Nous serons obligé de mettre au dessous, *ce sont des vaisseaux*. Je seray Enchanté de vous embrasser en passant par Rouen je dis en passant car je suis diablement chiche de mon temps et j'ay fort a cœur d'Expédier promptement ma besogne. je voudrais déjà être Revenu. Je m'attends que je m'y ennuieroy copieusement car mon Projet est de ne point faire de connoissance dans cette ville que celles qui me seront absolument necessaires pour me procurer la Liberté d'y dessiner, j'ay Lettre de M. de Sartines pour M. Mistral commissaire ordonnateur du Port : voila ce qui m'est le plus Essentiel. Du Reste je scais l'affection qu'on Epreuve dans les provinces, Lorsqu'on est un peu connu, mais c'est justement ce que je crains. Si je m'y Livrois, je pourrois perdre beaucoup de temps et être par là forcé de prolonger un sejour qui m'Eloigne de toutes mes affaires et contrarie les divers engagements que j'ay contractés precedemment. je compte donc voir très peu de personnes et travailler vigoureusement. Si je puis Rester quelques jours a Rouen ce sera plutost à mon Retour, pour me sauver de l'ennui qui pourrait me pourchasser au Hâvre : j'emporte beaucoup d'autre Besogne que je pourray faire dans les Intervalles que me Laissera

Le dessin que j'y ferai car vous scavés que quand on vient à ombrer on ne peut dessiner qu'une heure et demie au plus. C'est aussi pour cela, que j'ay pris les plus grands jours afin de ne pas essayer l'ennui des Longues soirées et c'est encore pour cela que si je puis demeurer quelques jours a Rouen ce sera plutost au Retour parce que j'y seray moins embarrassé des soirées, pouvant les passer avec vous et vos amis.

Je compte de partir dans les premiers jours de juin. voici les petits arrangements que je prends. *Jombert* Écrit a un Libraire du Havre son correspondant pour le prier de me louer en chambre garnie deux ou trois pieces ou cependant il y en ait une bien Eclairée ou je puisse travailler. il faut aussi de quoy Remiser ma chaise. voila a peu près tout ce dont j'ay besoin et je crois que cela ne sera pas bien difficile a trouver. Si vous avés quelque bon conseil a me donner Là dessus, Instruisés m'en. vous voyés que mon Projet est de chercher une sorte de solitude qui me laisse la Liberté de travailler tout mon saoul : ainsi a L'Exception des personnes de la permission de qui j'ay besoin, je voudrais que personne ne scût que j'y suis. Il n'y a que le cás ou vous auriés quelque bien bon ami assés aimant les Arts pour se preter au plan de recueillement d'un Artiste qui n'est point du tout accoutumé à perdre son temps. alors je serois charmé d'en faire la connoissance parce que les amis de nos amis doivent être nos amis ;.....

Si mon Essay du Havre Réussit assés pour ne me pas decourager tout a fait, dans la suite je pourray Entreprenre Roüen et comme cette ville est un objet capital je pourrois bien en dessiner deux vües prises en sens contraire. Alors nous jouïrons du plaisir d'être souvent ensemble mais mon plan dont je suis maintenant fâché est de commencer par le Havre, mes permissions sont pour ce Port ; Il faut Remplir sa mission.

Adieu je vous embrasse de tout mon cœur et suis avec la plus parfaite Estime et le plus sincere attachement

Votre très humble et très obéissant serviteur et Ami

COCHIN,

le 10 may 1776.

Dix jours après :

.....

Je compte de passer à Roüen un des jours de la semaine de la premiere fete Dieu, mais je ne scais pas au juste lequel. quand on est près de partir on trouve mille choses a faire auxquelles on n'avoit pas songé. je ne compte point du tout aller au Havre tout d'une traite et je me propose bien d'avoir le plaisir de souper avec vous a Roüen. Passer dans une ville ou vous êtes sans vous voir ! fi donc. je serois un vilain garçon !

Celui a qui je suis adressé au hâvre est un M. Prier et son frere, Libraires. je ne les connois pas mais ils sont en correspondance avec la maison Jombert. Cette connaissance ne me donnera point de sujettion car pense que ce ne sont pas encore de gros messieurs. Ils se sont chargé de me louer en chambre garnie deux Pieces, pour moy et mon domestique.

M. Mistral est a Paris et ne sera point au hâvre quand j'y arriveray. j'ay fait connaissance avec lui et jen ay recû toutes sortes de Politesses. Il m'a donné une Lettre pour celui qui commande en son absence ; d'ailleurs La Lettre que j'ay du ministre s'adresse à tous les deux. Tout ira bien, Il n'y a que les talens necessaires que (je) doute fort d'avoir : Il faut en essayer .

Je pense bien que je vous Ecriray Lorsque j'auray arrêté le jour fixe de mon départ ; je vous assommeray de ma prose, mais ce qui. j'espere, vous aidera a prendre patience c'est que mes Lettres finiront toutes pour vous assurer combien je suis véritablement

Votre très humble serviteur et Ami.

Ce 20 may 1776.

Sans date, probablement 10 juin :

MONSIEUR ET AMI,

Quand on se propose de partir Il se Rencontre toujours des obstacles, ce sont des graveurs qui vous apportent des Epreuves a Retoucher et qui vous disent qu'ils seront obligés de Retarder un ouvrage pressé s'ils ne l'ont pas, c'est ceci, c'est cela, Tant y a que je m'étois proposé de partir dans [la semaine passée et que cela ne ma pas été possible. Ensuite je voulois partir demain mardi, mais il y avoit encore quelque chose a faire pour laquelle on me tourmentoit

Enfin finalement je pars samedi matin et je compte vous embrasser a Rouen samedi au soir 15 du mois.

Je m'étois Imaginé que ces M^{rs} Prier frères étoient Libraires parce qu'ils étoient en correspondance avec des Libraires je me suis trompé! j'ay appris depuis que ce sont de gros negocians du Havre, j'auroy peut être bien de la peine a me defendre honnetement de leur trop de Politesse, car enfin vucille Dieu veuille Diable je ne vais point au Havre pour perdre mon temps ni pour m'amuser a me crever de nourriture. Il faut travailler et vigouusement.

Avoués que j'ay été une grosse Bête de m'aviser de penser au Havre, et de n'avoir pas fait reflexion qu'il y avoit a Rouen un beau Port qui est beaucoup plus Interessant pour le Public, et qui m'auroit pû fournir deux vües qui ne m'auraient gueres plus couté de Temps qu'une; mais le vin est tiré il faut le Boire, mes Permissions sont pour le Havre, il faut y aller.

Au Reste je n'auray pas le temps de m'y ennuyer, outre L'ouvrage que j'ay a y faire j'en porte d'une autre Espece pour plus que deux fois le temps que j'ay a y passer. je n'aime pas l'ennuy et le veritable Remede contre ce mal c'est le travail.

Adieu je vous embrasse de tout mon cœur et suis en attendant le plaisir de vous voir

Votre très humble serviteur et Ami.

Je compte passer avec vous la journée du Dimanche et partir le Lundi pour le Havre.

Ce programme fut-il réalisé? nous l'ignorons mais peu importe. Cochin était pressé. Est-il resté plus d'un jour à Rouen? rien ne l'indique. Sans grands écarts d'imagination, nous pouvons deviner les entretiens rapides du logis de la place Saint-Ouen, où demeurerait Descamps, dans cette journée de juin 1776.

Nous voyons Cochin, M. et M^{me} Descamps, M. du Fourquet leur gendre, leurs trois filles, probablement M. de Couronne réunis dans le salon du directeur de l'Ecole de peinture. Aux lam-

bris sont suspendus les tableaux et dessins du maître à côté des portraits gravés par le chevalier. On les entend causer du départ de M. de Marigny remplacé à la direction des bâtiments par M. Dangevilliers, Cochin raconte sans doute la double gracieuseté de l'Académie royale à son égard. Elle lui avait donné Renou comme suppléant pour tenir les registres et, faveur exceptionnelle, elle venait de l'élire conseiller bien qu'en principe les statuts interdisent d'élever à cette dignité le secrétaire en fonctions. On parle aussi de *l'Iconologie* par figures entreprise récemment par Gravelot et Cochin, dessins fort agréables, mais bizarres représentations allégoriques appliquées aux arts ; on épluche la conduite de M. Pierre, le nouveau directeur. Pierre, en arrivant au fauteuil de la présidence, n'avait pas vu sans jalousie la prépondérance du secrétaire acceptée comme un fait acquis au sein de la Compagnie, et il employait les séances à tendre des pièges à Cochin. Il fut question probablement du nouveau monarque dont l'honnête figure faisait oublier aisément sur le trône de France celle de son grand-père, enfin on devisa fort tard dans la soirée sur les agréments possibles du Havre et sur les destinées du dessin projeté par le voyageur.

Toujours est-il qu'arrivé dans cette ville, après un accident de voiture, Cochin n'a rien de plus pressé que d'écrire à Rouen pour raconter son installation. C'est la lettre suivante non datée.

M. Decorde la place à tort, selon nous, non pas ici, mais à l'époque d'un second voyage au Havre accompli, paraît-il penser, l'année suivante. Rien n'établit l'existence de ce second voyage. En 1777 Cochin revint à Rouen, mais il y resta pour dessiner deux vues de notre port et ce long séjour ne fut distrait par aucune excursion à la mer.

(Sans date, probablement fin juin.)

MONSIEUR ET AMI,

Je vous ay un peu quitté comme un fuyard, mais je ne voulois pas être cause que vous vous troublassiés pour dire Adieu d'autant plus que nous n'aurions eu qu'un moment a Rester ensemble. Bien m'a pris d'être parti un peu plutost que nous n'avions projeté la veille car, à une demie Lieue d'yvetot un de mes ressorts et une soupente ont cassé. nous avons balancé si nous Retournerions a Yvetot pour y rester le jour et le lendemain et peut être davantage car cest une opération que de Reparer cela, tout cela ne me faisoit pas rire. Cependant mon domestique qui n'est pas absolument maladroit et le postillon ont si bien attaché le devant de la chaise avec des cordes que nous avons pû esperer d'arriver jusqu'au Hâvre quoiqu'il y eût encore six Postes. Enfin nous sommes arrivés a bon port, ce n'a pas été sans L'Inquiétude de Rester en plein champ. si j'avais payé largement les postillons pour aller vite en venant à Rouen, je les payois de même pour aller doucement et Eviter les soubresauts qui pouvaient casser nos cordes. Enfin tout a Reussi.

J'ai perdu plusieurs jours a Roder pour chercher des points de vüe favorable mais ce port est très Ingrat en ce qu'il fait un Angle a peu prés droit et quainsi l'on ne peut voir a la fois qu'une partie du premier Bassin, les autres d'ailleurs sont trop pleins de navires pressés les uns contre les autres, cela ne presente qu'un spectacle confus et sans agrement j'ay trouvé trois points, l'un de dessus la jettée à l'entrée du port mais je lay abandonné depuis parce qu'il y a beaucoup de chemin a faire pour y aller, qu'il est trop Exposé au vent et que d'ailleurs je n'aurois eû que de l'eau et quelques chaloupes sur les devants de mon Tableau.

Un autre m'auroit présenté un aspect très pittoresque et bien composé mais je n'aurois vû que très peu de la ville et le port fort en raccourcis, avec son Entrée dans le Lointain. Ce point auroit été pris de dessus un des glacis de la citadelle. Si le port du Havre m'avoit parû pouvoir sembler au public digne de deux planches, je n'aurois pas négligé celui là, mais je me propose de Rester ici le moins qu'il me sera possible, a la bonne heure quand il sera question de Roüen ou j'ay un bon ami que je me ferey un plaisir de voir le plus souvent qu'il me sera possible.

Je me suis déterminé et je me campe au pied d'une grosse Tour qui est sur le quay a la place ou se fait la parade. De la je vois sur mes devants cette place et celle de la Bourse, quelque partie des maisons, les vaisseaux en fuyant dans le fonds, partie de la citadelle et a ma droite la jettée dont je prendray une petite partie pour clore le côté de mon dessin. on m'avoit offert une fenêtre dans cette Tour et je croyois que cela feroit mon affaire et qu'ainsi j'aurois pû commencer aussi tost, mais elle est si étroite et les murs si Epais que je n'aurais jamais pû y faire un aussi grand dessin.

Jay pris le parti de faire construire une petite baraque au pied de cette tour, mais il faut que j'attende qu'elle soit faite ce qui ne se pourra que vers la fin de cette semaine. Il faut que je prenne patience. Heureusement jay apporté avec moy d'autre ouvrage et j'ay déjà fait deux dessins pour des graveurs de Paris depuis que (je) suis icy.

Je trouve des difficultés a l'Exccution de mon Projet que je n'avois pas prévües. Il y a actuellement un mouvement continû dans ce port Il est arrivé beaucoup de vaisseaux d'Amerique et il en part tous les jours au moyen de quoy les vaisseaux ne Restent pas deux jours de suite dans la même position ce qui s'oppose fort a l'Idée que j'avois de tout faire d'après nature sans employer de genie je vois que (je) seray forcé pour les vaisseaux d'en faire des Etudes diverses avec célérité et qu'ensuite je les arrangeray sur mon dessin le moins mal que je pourray. Le Port est tout Encombré de marchandises qui sont sous des tentes, cela ne fait pas un effet bien agréable mais ce n'est pas ma faute pourquoy est il ainsi ?

Mais ce qui membarasse le plus c'est la variation de la marée qui Retarde tous les jours de 48 minutes : au moyen de ce, si je commence mon dessin a l'heure du matin ou la marée est haute, a quelques jours dela à cette même heure, la marée sera demi baissée et

enfin tout a fait. Si je veux suivre la marée je n'auroy plus la même heure du jour, conséquemment plus les mêmes ombres.

Je ne suis cependant pas découragé par ces difficultés, je l'ay entrepris il faut que j'en vienne about de façon ou d'autre ; les mêmes embarras seraient également pour un autre, non pas cependant pour M. Vernet car il a une pratique consommée de ces choses qui le met a portée de les faire même sans le voir, et Excellément bien, mais puisqu'on ne peut les avoir de lui, Il faut bien qu'un autre en courre les Risques.

Vous scavés que M. et M^{me} Jombert par amitié pour moy et parcequ'ils ne craignent pas de courir ont une grande envie de venir me joindre au Hâvre je leur ay conseillé plutost de ne venir qu'a Rouen par la diligence ; et là nous passerions quelques jours. S'ils prennent ce parti je leur feroiy scavoir au juste le temps de mon départ et nous arrangerons tout pour le mieux.

Permettés moy de presenter mes Respects a Madame votre Epouse et a Madame votre fille je n'oublieroy point les marques d'amitiés qu'elles ont bien voulu m'accorder aussi bien que l'affection dont m'ont honoré M. votre gendre et M. de Couronne votre ami, je suis charmé d'avoir fait ces aimables connaissances.

J'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite Estime et plus sincere attachement, Monsieur et Ami.

Votre très humble et très obéissant serviteur,

COCHIN.

Mon adresse est Rüe françoise
à l'enseigne de la place Royale, chés M^r Paumier.

Ces lettres nous montrent un nouveau Cochin pris sur le vif, Cochin paysagiste d'après nature. Car il veut dessiner « au naturel » et non « de génie », de chic, dirions-nous aujourd'hui moins noblement. Il a les principes d'un vieux routier : 1^o « Quand on vient à ombrer, dit-il, on ne peut dessiner qu'une heure et demie au plus », ce qu'un moderne traduirait ainsi : « Pour saisir l'effet juste dans la nature il faut travailler peu de

temps de suite, car le soleil en se déplaçant sur le motif, fait varier les lumières et les ombres ». — 2^o Ecartez les importuns qui sous couleur d'amitié vous font manquer l'heure de l'étude. — 3^o Si l'on s'attaque à des vues de mer et de port sur l'Océan, on doit compter avec la marée qui monte et descend, et qui fait tout monter et descendre avec elle, vaisseaux, voiles, horizon, quais, grèves, avec trois quarts d'heure de retard chaque jour, si bien qu'une marine commencée le lundi à neuf heures, n'existe plus le lundi suivant. Attendez donc quinze jours pour retrouver exactement votre site initial. Parfait, si vous pouvez patienter ; fâcheuse besogne pour un homme pressé ! Ce problème-là, notre Parisien, ne l'avait pas prévu, mais il l'a subi. — 4^o Cochin entend rester lui-même ! Il a besoin de premiers plans solides pour y jeter beaucoup de figures. Car en paysage, les figures, c'est ce qu'il sait le mieux traiter, restons dans la tradition de Vernet ; le port de Cochin fera suite aux ports de Vernet, il doit donc rentrer dans leur style. — 5^o Et les vaisseaux toujours en mouvement, toujours pressés, même à l'ancre. En voilà qui ne pratiquent guère l'immobilité dans la pose. Comment ne pas songer à enlever à part des croquis rapides de vaisseaux pour s'en aider ensuite sur la planche. Notre école actuelle a du bon de ce côté. D'ailleurs les Hollandais savaient déjà s'y prendre

au xviii^e siècle. Seulement ils ne demeureraient pas rue Champfleuri.

Pauvre Cochin, il avait compté sans son hôte : en trois semaines, le voilà devenu la proie des bons Havrais !

Du havre, ce 25 juillet 1776.

L'auriez vous crû ? tous ces grands projets de ne point faire de connaissances, de se livrer à un travail assidû, tout cela s'est évaporé ! et me voilà dans les meilleurs sociétés du Havre qui justement sont fort intéressantes ; je vous dois d'abord celle de M. Le Mesle dont je suis enchanté qui me traite avec une affection singulière. Je vous dois celle de M. Chovel puisque c'est par M^r Ribard que je le connais et que je n'ay l'honneur de connaître M^r Ribard que par vous. Je dois la connaissance de M^r Fouache et de M. Chaussé à M. Moreau.

Ainsi de fil en Éguille, voilà que je connais tout le monde : j'ai peur qu'à la fin, cette ville ne soit pour moy l'isle de Calipso. Car mon dessin sera fait cette semaine, et cependant je ne pars pas encore, et je resterai une huitaine de plus. J'oubliais de vous dire que tous les ingénieurs de la place se sont avisés de me prendre en affection. Ils sont une demi douzaine et me veulent traiter tour à tour. Au demeurant ce sont de fort aimables gens.

Il faut pourtant partir dans les derniers jours de ce mois, ou tout au plus tard dans les premiers jours de l'autre, car pendant que je m'amuse dehors, il y a a Paris des gens qui jurent après moy.

Ce qui me retardera quelques jours c'est que j'ai formé le projet pour laisser quelque souvenir de moy dans cette ville et une légère marque de reconnaissance du bon accueil qu'on m'y a fait, j'ai résolu dis-je d'y dessiner quelques petits portraits : or il faut bien 7 a 8 jours a travailler vigoureusement pour consommer ce projet.....

J'ai rencontré ici un homme de Paris pour qui j'avais la plus haute estime sans avoir l'honneur de le connaître et ce plaisir m'a été très sensible. C'est M. Despremesnil (1) ; vous savez que c'est

(1) Duval d'Espremesnil (fils de Jacques d'Espremesnil, né au Havre en 1714), député aux Etats généraux, mort en 1765, membre de l'Académie de Rouen).

un de nos soutiens courageux de la Patrie et vous scavez aussi combien j'honore ces hommes de courage.

Il se pourra bien faire que je profite de sa compagnie en m'en retournant (du moins jusqu'à Rouen car je crois qu'il ne veut pas s'y arrêter) et moy je ne veux pas passer par Rouen comme un courrier, puisque j'y ai grâce à vous de bons amis, vous verrés ma besogne, je la crois passable mais quand je dessinerai Rouen, soyés sur que je m'en acquitteray mieux, car je prendray des Instructions preliminaires qui m'eclairciront la vüe.

Si M. Jombert ne vient pas, j'iray descendre à l'hotel vatel (1), s'il vient, je me rendray à l'hotel de Lisieux (2) parce que c'est là qu'ils ont coutume d'habiter et que je ferais ordinaire avec eux puisque c'est pour moi qu'ils viennent..... Ne m'oubliez pas auprès de M. Ribart et de M. Couronne, Des respects a Madame votre épouse et a madame votre fille ainsi qu'a M. votre gendre.

Du havre ce 30 juillet 1776.

Mes affaires sont terminées au Hâvre, Bien ou mal, mon dessin est fait, du moins ce qu'il peut l'être icy, car il sera necessaire que je le remanie à l'encre de la chine, la mine de plomb ne donne point assés de force et il est tout egal; d'ailleurs sur ces papiers epais, elle ne dessine pas assés proprement pour former les petites figures avec netteté. Je terminerai tout cela à Paris.....

COCHIN A L'ACADÉMIE DE ROUEN

Cochin revient du Havre dans les premiers jours d'août 1776. Il s'arrête à Rouen en repassant, il profite de ce court séjour dans nos murs pour nouer des relations avec notre Académie. Descamps devenu membre « de ce corps », ainsi qu'il désigne la Compagnie, l'amène à l'une de nos séances du mois.

(1) L'hôtel Vatel, nous dit M. Decorde, était situé rue des Carmes, 70, au fond de la cour.

(2) L'hôtel de Lisieux existe encore rue de la Savonnerie.

M. Haillet de Couronne a négocié cette agréable entrevue dont chacun se retire enchanté. En se rencontrant, nos anciens et le secrétaire de l'Académie royale se font mutuellement honneur. Si Cochin est un homme célèbre, l'Académie de Rouen, de son côté, a donné, depuis sa fondation, la mesure de ce qu'elle vaut. De grands savants lui ont apporté un lustre insigne. On la connaît à Paris. Elle a fondé l'École normande des Beaux-Arts ! Quand les artistes protégés par elle passent ensuite à l'Académie royale, ils redisent aux collègues de Cochin comment ils ont été traités ici. Le chevalier ne vient donc pas s'asseoir, par pur esprit d'urbanité, à côté de nos prédécesseurs. Il se sait d'avance en compagnie d'élite : Au surplus, nous avons la preuve de ses impressions favorables dans sa lettre du 23 août, dès son retour à Paris.

Ce 23 août 1776.

MONSIEUR ET AMI,

Vous devés avoir dit voila comme sont ces Parisiens, on se tûe a leur faire Politesse, Ils y paroissent fort sensibles, Tournés la main ils n'y pensent plus et vous oublient; — Hé bien si vous avés dit cela vous vous êtes trompé, la preuve en est que primo je vous Ecris, secundo je vous prie de presenter mille amitiés à votre Epouse, votre gendre et votre chere et aimable fille sans oublier M. Ribard, M. Couronne et autres braves citoyens, quoique normands qui veulent bien avoir quelque affection pour moy, et à qui je me pique de la Rendre avec usure.

Il m'est venû une Idée sur laquelle je vous prie de m'aider de vos conseils. je voudrois que l'Académie de Rouen me voulût bien faire la grace de me permettre de mettre dans sa Bibliothèque le Recueil de mes petites œuvres Littéraires sur les Arts. Elle Recoit les Arts

comme Liés en quelque maniere avec les Lettres et les sciences. je vous prie de me dire d'abord avec franchise si cette faveur se peut demander et si vous voyés qu'elle puisse s'accorder de me diriger dans la conduite que je dois tenir pour l'obtenir; vous ne devés pas douter que je n'aye été fort sensible a l'honneur que m'ont fait ces Messieurs en m'ordonnant de prendre seance avec eux je ne vois pas d'autre moyen d'en temoigner ma reconnaissance que de demander qu'on ajoute grace sur grace.

C'est bien malgré moy si j'ai été si longtemps sans vous Ecrire je ne suis pas plutost arrivé icy que je me suis trouvé enveloppé dans le tourbillon des affaires et dans cet Espece d'Etourdissement melangé de plaisir et de travail que vous connoissés pour être l'Etat habituel de Paris, les matinées quantité de visites toutes a la fois, des diners chés les uns, des soupers chés les autres. Il sembloit pour deux mois d'absence que je Revenois de l'autre monde : ajoutés a cela des Epreuves a Retoucher pour des graveurs qui pour ainsi dire m'attendoient à la descente du coche. des demarches a faire aupres des superieurs pour obvier a ce quen Retablissant la maitrise de Peinture (car on va Retablir plusieurs maitrises) on ne leur Rende pas tous les droits Tiranniques qu'ils avoient &&. Enfin croiriés vous que depuis que je suis à Paris je n'ay pas encore pû donner le premier coup de plûme a mon dessin (sa vue du Havre). Notre vie de Paris consiste dans un mouvement perpetuel, une distraction continüe, au travers de laquelle on fait les affaires quand on peut et comme l'on peut. si je pouvois emmener avec moy mes anciens amis a qui je tiens fortement et un peu les Arts, je preferois de finir mes jours en Province mais l'oiseau né dans une vallée bruyante auprès d'une cascade, doit finir ses jours dans cette vallée dut il y devenir sourd.....

En tête de cette lettre, M. Haillet de Couronne a écrit de sa fine et minuscule plume : « A. de l'Académie de Rouen, 13 novembre 1776 presentation de sa lettre et de ses ouvrages 7 volumes. J'ai repondu, novembre 1776, H. D. C. »

Quatre mois après, Cochin ne se contente plus de fleurter avec l'Académie de Rouen, il postule son admission.

4 janvier 1777.

MONSIEUR ET AMI,

Vous avez deviné mon secret. je voulais l'écrire avec toutes les formes de la politesse, mais puisque vous pensés que le moment presse, je vais vous le dire en deux mots.

Je vous prie de vouloir bien me proposer à MM. de l'Académie de Rouen pour avoir l'honneur d'être un de leurs membres dans la forme qu'ils ont coutume d'employer lorsqu'ils veulent bien recevoir quelques personnes de notre Académie.

Nous avons besoin dans cette circonstance de toute l'affection de M. de Couronne, mais vous m'avez si bien mis dans son esprit que je n'en doute pas.

Je vous embrasse de tout mon cœur et suis.....

Une élection de cette importance à l'Académie de Rouen constituait bien entendu une procédure de forme. Cochin fut nommé académicien associé à l'unanimité, je le suppose, en dépit du vocable sacramentel : à la majorité.

Le dossier des archives contient sa lettre officielle de remerciements le lendemain de son élection. Nous sommes en plein protocole. »

MESSIEURS,

C'est avec la plus extrême sensibilité et la plus vive reconnaissance, que je vous supplie de vouloir bien recevoir mes très humbles remerciements de la faveur que vous m'avez faite en me recevant dans votre illustre corps : Vous y avez ajouté des témoignages de bonté qui rendent cette grâce encore plus précieuse et dont je suis pénétré.

Pour mettre le comble à la satisfaction que j'en dois retirer il ne me reste plus à désirer que de jouir de me trouver à vos assemblées, et c'est ce que j'espère, j'ay le plus ardent desir de chercher à profiter des lumières que vous repandés sur les sciences, les lettres et les arts ; j'y joins la prière que j'ay l'honneur de vous faire de vouloir bien me permettre de vous soumettre quelque fois des

reflections relatives aux Arts, non que je les croye d'une utilité importante, mais comme l'acquiescement d'un devoir academique ; mon unique dessein est qu'elles puissent etre regardées comme une faible marque de mon zele.

Je suis avec un profond respect

Messieurs

votre très humble et très obéissant
serviteur,

COCHIN.

de Paris, ce 3 fevrier 1777.

A cette lettre cérémoniale sont jointes deux autres épîtres pour M. de Couronne, dont l'une se termine ainsi :

Maintenant, il faut que vous Fassiez ma paix avec mon ami Descamps. Il doit être en colère du long temps que j'apporte à lui répondre. Patience, il n'y perdra rien. En attendant je vous prie de lui dire que s'il veut bien aller demain ou mercredi à la Diligence, il y trouvera une petite caisse que je lui adresse. Il va me demander qu'est-ce qu'il y a dedans ? Je lui repondrai avec la dignité du grand Corneille : *Devine si tu peux et choisis si tu l'oses*. Mais supposons que ce soit des confitures ! comme je me defie des confiseurs de Paris, j'ay pris le parti de les faire moy même. Il nous dira si elles sont de son goust.

Des confitures signées Cochin Filius, c'était sûrement du nanan. Si MM. du Bureau ont été conviés à les goûter, notre *Précis* de 1777, reste muet sur leur impression et nos archives n'en conservent pas le moindre vestige..... tant de choses ont disparu à la Révolution !

Cochin par la suite pousse le formalisme jusqu'à nous demander la permission d'imprimer son discours de réception. La lettre du 10 novembre 1778 écrite à M. Haillet de Couronne en est le témoignage :

Lorsque je prie l'Academie de me permettre d'imprimer mes petites œuvres, je ne demande point du tout que vous me renvoyés mes discours : j'en ai conservé les doubles. ainsi ne me renvoyés rien car je ne veux pas renoncer à l'honneur d'être quelque jour imprimé dans le recueil des memoires de l'Academie. C'est pour moy une satisfaction que d'imaginer que quelque jour on scaura que j'ay eu l'honneur d'appartenir à votre corps, d'y recevoir un accueil plein de bonté et des marques d'estime au dessus sans doute de ce que j'en pouvais meriter, mais qui ne m'en ont été que plus sensibles.....

Si je desire meme que ces discours soyent imprimés a present, ce n'est que par une raison que je crois vous ne desaprouverés point ni l'Academie non plus.

Ces conferences quant au système qui y est annoncé peuvent souffrir beaucoup de contradictions. J'ay pour moy l'approbation de ceux que je regarde entre les artistes comme les meilleurs reflexisseurs, mais il en est d'autres dignes d'estime aussi que je presume fort qui me regarderont comme heretique et novateur. Il pourra arriver que d'après leur façon de penser quelqu'un croye avoir à y opposer de fort bonnes raisons. Or je voudrais que cela arrivast, si cela doit arriver pendant que je conserve encore quelque verdeur pour y repondre, defendre, et developper mon système. Voilà ce qui me fait desirer de me hâter.

Le 9 février 1777, il n'envoie plus de confitures. Fier de son nouveau titre, il en profite pour critiquer la rigueur de nos statuts, tels qu'on les appliquait à l'époque. Si Cochin revenait au milieu de nous aujourd'hui, il se rendrait compte à quel point nous en avons atténué les exigences au risque même de tomber dans un extrême opposé.

.....

A propos d'Academie (entre nous, cecy) je trouve vos statuts defectueux en une chose. Ils exigent trop et cela doit vous priver de l'association de plusieurs scavans ou gens de lettres des Academies de Paris pour peu qu'ils aient un peu de hauteur. Je ne parle

pas pour moy, vous scavez que je ne suis pas fort vain, mais pour les gens de lettres qui en general le sont beaucoup. Ce n'est pas assés pour vous qu'un homme ait fait exposer par l'un de vos membres le desir d'entrer avec vous, il faut encore qu'il ecrive nommement au corps une lettre de supplication pour demander les voix. Je trouve cette seconde lettre de trop. La première pour demander à être proposé est d'absolüe nécessité : Il ne faut pas qu'une Academie s'expose à nommer quelqu'un qui puisse dire après qu'il ne s'en soucie guères, qu'il ne l'a pas désiré. La troisieme pour remercier va d'elle-même ; un homme quel qu'il soit sent bien qu'un corps fait honneur à un particulier. Mais cette seconde lettre qui mandie les suffrages me paroist au moins superflüe, et s'il etait question d'un Dalember ou de quelqu'autre personnage aussi célèbre dans le monde savant, je conseillerais fort d'abreger les formalités pour ne pas manquer de les avoir. Ces hommes là honorent autant les Academies qu'ils en sont honorés : mais je le repete, que cecy reste entre nous et M. de Couronne.

Nous avons, Messieurs, abandonné nos vieilles procédures depuis tantôt cent quarante ans; nous allons même volontiers au-devant de nos futurs correspondants. Non seulement ces candidats n'ont plus à écrire à chacun de nous une lettre de sollicitations, mais ils sont dispensés même de manifester ouvertement le desir de se joindre à nous : Les réflexions de Cochin ne manquaient pas cependant d'une certaine logique, et je m'unis à lui lorsqu'il écrit : « Il ne faut pas qu'une Académie s'expose à nommer quelqu'un qui puisse dire après qu'il ne s'en soucie guères et qu'il ne l'a pas désiré ».

SON SÉJOUR A ROUEN EN 1777.

Ce troisième voyage à Rouen dura de juin à

fin septembre 1777. Il fut précédé de longs pourparlers entre Cochin et Descamps. Le chevalier, pris de tous les côtés à Paris, ne savait plus comment s'arracher à ses affaires, peut-être à ses plaisirs, et de jour en jour il remettait son départ. Pendant ce temps Descamps lui cherchait un appartement à Rouen, dans le quartier du port, afin que Cochin n'eût pas loin à aller pour exécuter ses dessins projetés.

6 juin 1777.

Je suis bien honteux de toutes les peines que je vous donne mais aussi, c'est votre faute; pourquoy m'avez vous encouragé à faire le projet de dessiner Roüen? Pourquoy vos facons obligeantes m'ont elles fait regarder ce séjour comme une vraye partie de plaisir? vous en boirés la faute tout du long. Puisqu'on ne peut pas trouver à me loger sur le port, il faut se camper ailleurs. Je n'avais pas d'autre raison que celle que je vous ay ditte et si en effet je puis quelquefois chés quelque ami aller guetter quelques groupes cela me reviendra au même.

J'entrevois que je ne pourray gueres etre libre qu'au plus tost vers le vingt, mais il n'y a point d'inconvenient d'avoir loué pour le quinze.....

10 juin 1777.

..... Je suis bien en colère de la negligence des inspecteurs de votre pont qui l'ont laissé briser, justement dans le temps que j'en ay affaire. Sera-t-il réparé quand j'arriverai? du moins le sera-t-il avant que j'aye achevé mes dessins; j'en ai besoin sur le devant de l'un des deux, mais je puis ne le faire que vers la fin de mon séjour: je croyais que ce n'était qu'à Paris qu'on faisait la sotise de negliger de petites reparations, qui pouvaient en épargner de grandes, mais les hommes sont les mêmes partout: à propos, j'ay encore un service à vous demander, c'est de me trouver chés quelqu'un de vos amis un lieu pour remiser ma chaise de poste pendant mon séjour: je vous embrasse de tout mon cœur. Votre serviteur et ami....

Cependant Descamps s'évertuait toujours à découvrir un logis pour Cochin dans Rouen. Il avait bien été question d'un appartement à côté du Palais-de-Justice, d'un autre, dans un quartier plus joyeux, enfin on avait déniché une maison non loin de celle de M. de Couronne (1).

6 juin 1777.

Mettez-vous d'abord bien dans l'esprit que tout ce que vous faites est toujours bien fait, et que j'en serai très satisfait, très reconnaissant... vous ne voulez pas que je demeure avec des plaideurs ; en effet ces M^{rs} sont fort incommodes ; avec des filles ne m'aurait peut être pas autant effrayé, mais il faut être sage du moins à mon âge ; on dirait que je suis un vieux Pêcheur endurci et même raccorni.....

25 juin 1777.

Il faut que je m'arrache de cette Babylone : mon projet est de partir vendredi de Paris mais peut être un peu tard. Au moyen de quoy je compte coucher à Vernon et arriver le lendemain de bonne heure à Roüen ou j'iroy descendre à l'Hotel Vatel. Vous serés etonné que je mette deux jours à aller à Roüen en poste, mais comme je n'ose rien manger en Route, je n'aime pas à faire des journées longues : de plus pour arriver en un jour à Rouen, il faudrait partir matin ; or c'est aussi ce que je n'aime pas : je ne suis plus jeune, et j'aime à prendre mes aises... A vendredi donc, nous vous dirons le reste à loisir.

Il arrive enfin, et comme il est avec Descamps il ne lui écrit plus, de sorte que nous n'avons presque rien pour nous renseigner sur l'emploi de ses journées. C'est comme un fait exprès, quand il devient notre voisin, nous le perdons de vue ; s'il s'éloigne, nous le retrouvons.

(1) Rue Saint-Nicolas.

Il dût faire ici cependant beaucoup de choses intéressantes. Son discours de réception d'abord à l'Académie de Rouen ; à la séance du 23 juillet 1777, il le prononçait en personne.

Nos archives, Messieurs, possèdent un original manuscrit de cette harangue imprimée à Paris à la fin de 1777, chez Cellot. Le manuscrit de l'Académie est-il de la main du chevalier ? Nous ne le croyons pas. Il en avait fait faire plusieurs copies. Cet exemplaire écrit comme les deux discours suivants, dont nous parlerons ultérieurement, est une œuvre calligraphiée par une plume experte. L'orthographe diffère de celle de Cochin. Les corrections seules sortent de sa main.

Il avait pris comme sujet : « De l'utilité d'établir des écoles académiques de dessin et de peinture dans les provinces pour préparer les élèves de l'Académie royale ». Vous me permettrez de remettre l'analyse de cette pièce à un autre chapitre. Il en sera de même, si vous m'y autorisez, de l'étude des deux dissertations envoyées à notre Compagnie en 1778, et lues par M. Haillet de Couronne ou par Descamps à la séance du 1^{er} août 1778 et à la séance publique du 4 novembre 1779. Il étudie dans celles-ci l'éternel conflit de la vérité naturelle et du beau idéal, la manière dans les arts, et l'éducation spéciale à imposer aux élèves plus particulièrement doués des dons de peintre. Ces traités importants et techniques nous entraî-

neraient trop loin de la correspondance si nous cherchions de suite à les analyser.

L'autre et principale affaire de Cochin à Rouen restait l'exécution de ses deux dessins du port. L'un d'eux, appartenant au Musée de notre ville, est de beaucoup le plus intéressant.

Il est composé à la manière de Vernet; point de vue assez bas, beaucoup de ciel, un premier plan dont la ligne diagonale suit le bord du fleuve, terrains vagues, ruines d'un ancien quai dont les pierres se disjoignent, personnages nombreux et fort soignés, même dans la gravure par Lebas et Choffard; d'un côté, riches bourgeois avec leurs femmes et leurs filles, coquettement mises, de l'autre, lavandières, journaliers et marins, penchés sur leur besogne, accrochés au rivage, des bachots couverts dans le goût de ceux que nous voyions passer jadis à la cale Saint-Eloi : en face, au second plan, la ville et les navires; par-dessus les maisons du port, les clochers et les tours surplombant les toits, la cathédrale avec son ancienne flèche un peu embellie, et dans des proportions peut-être agrandies; au fond, les ruines du pont Mathilde, le pont de bateaux masqué en partie, et enfin les perspectives lointaines de l'avenue Saint-Paul et de la côte Sainte-Catherine. Sur la Seine, à l'extrême gauche, l'ancien coche de la Bouille, sorte de gribane coiffée d'un roufle couvert de passagers.

Cette charmante vue, très vivante, agréable-

ment composée et finement dessinée, a été prise sur la rive gauche en regardant le Nord-Est de la ville. Cochin a dû asseoir son pliant dans les environs de la place occupée aujourd'hui par les piles du transbordeur. Il avait en face le vieux palais qui, dans le dessin, sert de limite aux quais de la ville, à sa droite les casernes de la rive gauche déjà construites sur l'emplacement des docks actuels prolongés.

Du reste l'indication donnée par la gravure achève de nous fixer sur l'identité du site. « Vue du port et de la ville de Rouen prise de la chaussée à l'Ouest de la ville où l'on voit le vieux palais, la cathédrale, la romaine, la bourse, et le pont ».

Pour se rendre l'après-midi au lieu de son travail, Cochin ne prenait pas le pont de bateaux ; c'eût été trop long. Il descendait en ville jusqu'au vieux palais, s'embarquait là dans une chaloupe couverte menée par une femme Rollet dont le mari était au service de la flotte, traversait ainsi le fleuve, et débarquait juste à l'endroit qu'il avait choisi. Le retour devait s'effectuer identiquement et, comme tous les jours c'était le même voyage, il avait fait à ce point connaissance avec M^{me} Rollet, que le nom de cette bonne dame figure dans une douzaine de lettres de sa correspondance : grâce à l'intervention de Cochin, le mari de M^{me} Rollet, par la suite, finit même par être exempté

du service. Nous retrouverons donc M^{me} Rollet plus tard.

Ce premier dessin, rehaussé d'encre de Chine a une valeur documentaire et artistique que ne contestera aucun Rouennais. Il fut acheté par la ville, à la vente Lemonnier père; Cochin l'avait probablement donné à cet artiste qui fut conservateur du Musée. On le considère si bien encore comme un objet précieux que vous le chercheriez en vain, aujourd'hui, dans les galeries du Musée; au commencement de la guerre, il a été enlevé et mis en sûreté en compagnie du Gérard David, et du Velasquez.

L'autre dessin ne vaut pas le premier; la gravure par Lebas et Choffard en est plutôt lourde : « Vue du pont et de la ville de Rouen prise de la pointe de l'Île Lacroix au Sud-Sud-Est, d'où l'on voit les casernes, la petite chaussée, la côte de Cantelaix, la Bourse, les Cordeliers, et le port de Paris ».

La composition de cette pièce est monotone, le motif est coupé en deux horizontalement par le pont de bateaux qui n'a rien de pittoresque : le premier plan fait de génie amène juste au milieu de la mise en page, une société de personnages placés là pour la circonstance, groupe un peu tassé, soutenu à droite et à gauche par les perspectives de deux gros chalands sortant de la marge et tels quels, le tout sans mouvement ni grande vie. Les navires ont, comme tous ceux de Cochin,

des carènes maladroites et un grément fantaisiste. En somme, si Cochin n'avait fait dans sa vie que ce seul dessin, il ne fut pas entré à l'Académie royale et, de ce côté-là, je doute fort que la souscription des estampes ait bien marché. La grand'mère de mon père, qui était alors libraire rue Grand-Pont, devait hésiter même à se charger de vendre cette vue au prix qu'il en demandait : quinze livres. Elle avait les mêmes timidités à l'endroit d'un certain portrait marchant cahin-caha, ce qui amenait Cochin à écrire à Descamps le 5 février 1779.

Madame Frère me paraît peureuse. Elle n'a pris du petit portrait qu'une demi douzaine. Elle en peut prendre tant qu'elle voudra, nous ne lui demandons pas de payer tout à l'heure, mais simplement quand elle aura vendu. Si elle ne les vend pas, elle les rendra.

Laissons là, Messieurs, ma trop prudente aïeule, s'escrimant sans le savoir avec mon cousin, et revenons à l'emploi de son temps à Rouen pendant l'automne de 1777.

Quand sa journée était finie, il reprenait donc le bateau de M^{me} Rollet, se faisait ramener au Vieux-Palais, puis il allait souper chez Descamps, ou chez M. de Couronne, ou encore chez MM. Ribard, Godefroy, Duval, Midy, négociants ou artistes rouennais. Il fréquentait volontiers l'hôtel de M. Horntener, rue « hancrière », comme dit Descamps fils, où Descamps père avait exécuté un plafond peint et des décorations. Presque tous ces Messieurs collectionnaient des œuvres d'art, Des-

camps père, très fin connaisseur, achetait beaucoup et bénéficiait d'excellentes opérations, mais il repassait souvent ses trouvailles au prix coûtant à ses amis, et l'on peut dire que les galeries de ceux-ci étaient exclusivement alimentées par lui. Cochin allait de l'un à l'autre, quand on ne dînait pas en famille place Saint-Ouen; agréable causeur, bon vivant, un peu gourmet malgré sa maladie de la langue, le chevalier était accueilli partout avec empressement.

Le soir ou le matin, il mettait à jour sa correspondance fort nombreuse, et l'une de ses lettres est adressée à Descamps parti momentanément à Paris, chez sa fille, M^{me} Félix. Cochin, en effet, avait reçu à Rouen un exemplaire du nouveau règlement de l'Académie royale de peinture et de sculpture, et ce document l'avait vivement agité.

Les professeurs, recteurs, conseillers, directeur avaient été, jusque-là, nommés par voie d'élection dans le sein de la Compagnie, sans que ce choix dût être en aucune façon homologué par l'autorité royale. En 1777, on changeait le système; le roi se réservait désormais l'approbation ou l'improbation des élections. Cochin considère cette modification comme une source de conflits et une atteinte apportée à la liberté de l'institution. Il s'en explique donc avec Descamps et il profite de la circonstance pour partir en guerre une bonne fois contre Pierre, directeur, son adversaire dé-

claré. Rendons justice à Cochin; dans cette querelle sans fin, les torts ne venaient pas de lui. Pierre seul était coupable : « M. Pierre, dit Ch. Blanc, était riche, spirituel, de bonne compagnie, il aurait pu se faire aimer de ses confrères, il ne sut que s'en faire craindre », d'autres ajoutent « et détester ».

Cette longue lettre du 27 septembre remplit quatre pages.

Quant à l'éternité du Directoriat de M. Pierre, cela dépendra de savoir si l'Académie est composée d'hommes ou non. Le directoriat est fixé à trois ans et peut être continué jusqu'à six et voici ce qui donne à l'Académie une liberté dont elle fera usage si elle a de la fermeté : *Dans le cas cependant ou le directeur de l'Académie serait notre premier peintre, l'Académie pourra le continuer tant et aussi longtemps qu'elle le jugera à propos* (1).

Vous voyés que ce n'est qu'une permission de violer la Règle qu'on établit, en faveur du Premier Peintre; si l'Académie l'affectionne assés pour vouloir lui faire cet honneur, Elle *pourra* le continuer *tant qu'elle le jugera a propos* ainsi quand elle ne le jugera pas a propos elle en Elira un autre.

Il est dit aussi ailleurs dans ces mêmes statuts que l'Académie restera *in statu quo* et qu'il ne sera rien Innové jusqu'au temps des Elections (qui cependant ne me paroissent pas fixés par ces statuts)

(1) En 1777, l'Académie royale était ainsi composée : un directeur, un chancelier, quatre recteurs, deux adjoints à recteur, seize honoraires dont huit amateurs, et six associés libres, douze professeurs de peinture et de sculpture, six adjoints à professeur, un professeur d'anatomie, un autre de géométrie, huit conseillers, un trésorier et un secrétaire perpétuel. — En dehors de ces dignitaires, on comptait cent académiciens, les honoraires amateurs, et les associés étrangers.

Le premier peintre, nommé par le roy, était ordonnateur des ouvrages d'art commandés par le roi. Ordinairement, l'Académie le nommait directeur.

je pense qu'en suivant l'esprit des anciens statuts il n'y a de changement à faire qu'au mois de Juillet prochain.

Mais alors si l'Académie est composée d'hommes et s'ils sentent la nécessité de conserver le peu de Liberté qu'on leur Laisse. Il en faut faire un usage Éclatant : non seulement il faut voter sous le prétexte de scavoir si l'on continuera M. Pierre, mais de plus je dis qu'il ne faut point le continuer et qu'il en faut nommer un autre au peril de tout ce qui en pourra arriver. Il est clair que c'est à lui qu'on doit en grande partie les chaînes qui nous sont données, et puisque les statuts laissent la Liberté de ne le continuer qu'autant que l'Académie le jugera à propos, si M. Le Directeur general demande pourquoy on ne le continue pas, la reponse est dans les statuts et comme ce sont les voix qui en decident on ne peut s'en prendre à personne en particulier, c'est L'Académie qui ne l'a pas jugé à propos.

M. Le Directeur general ne confirmera pas cette Election, Il faut s'y attendre mais si l'homme qu'on nommera est un homme il demandera les causes de ce Refûs, on les Refusera, l'academie suspendra de voter jusqu'à ce que M. Le directeur gñal vueille bien écouter ses Representations et donner connaissance à l'Académie des motifs d'Exclusion. Il viendra un ordre du Roy de voter pour nommer un nouveau Directeur on obeïra on nommera un autre (mais non pas M. Pierre) et s'il est besoin successivement jusqu'au dernier Reçu d'entre les Academiciens, sans jamais Revenir à M. Pierre.

Enfin le Roy nommera d'autorité M. Pierre directeur alors on obeïra mais comme forcés et en protestant. un directeur qui le serait ainsi, n'auroit pas grand agrement et à la Longue serait forcé d'abandonner la partie.....

Vous pouvés communiquer ma Lettre à nos bons amis des galeries du Louvre M. Chardin et M. Vernet; que je m'ennuye fort de ne pas voir.

Quand les vues de Rouen furent terminées, Cochin songea au retour; on le réclamait à Paris, les premiers brouillards commençaient à voiler les rives de la Seine, et le chevalier n'aimait pas la brume, même en peinture.

Comme toujours, il brusque les adieux, et déguerpit en tapinois.

On lui avait attribué une mission de confiance, M^{me} Félix avait oublié chez son père un amour de petit chat qu'elle voulait reprendre à Paris, c'est Cochin qui ramènera Raminagrobis dans les bras de sa maîtresse.

12 novembre 1777.

J'ai emporté le chat, et je me suis en allé de Rouën comme un voleur, sans dire adieu, Il faut mon cher amy que vous deployés toute votre eloquence pour me faire pardonner cela par tous nos bons amis qui m'ont traité avec tant de bonté et d'amitié. Je ne les ay pardieu pas oubliés, ni ne les oublieray et si je puis accomplir mes desirs, je retournerai quelque jour a Rouën pour le seul plaisir de les voir : ainsi soit-il. Embrassez bien fort pour moy Madame Descamps quand même cela devrait avoir des suites qui augmentassent la famille. Priés M. Goueslin d'en faire autant à sa chere epouse sans cependant nuire à son cher nourrisson, quant à M. et Madame de Fourquet, ils ont leurs coudées franches. Il n'y a point d'inquietude à avoir, car il paraît que la besogne est faite, ainsi qu'ils s'embrassent tant qu'ils pourront ; je donne ma benediction à leur travail.

Que l'Académie ne s'effarouche pas des plaisanteries un peu crues de cette correspondance intime. Propos d'artiste écrivant à un artiste, gauloïseries d'un goût douteux dans la forme mais partant, comme dit La Fontaine, d'un bon naturel ; au surplus Descamps ne s'en formalisait guères : ce qu'il reprochait surtout à Cochin c'était son départ précipité de Rouen ; d'où nouvelle lettre du chevalier datée du 27 novembre.

Est ce qu'en conscience je pouvois rester davantage ? Je suis assés fâché de ne plus les revoir, ces bons amis : croyés vous de bonne foi, que je ne fusse pas enchanté de vous retrouver tous a Paris, d'aller dans ma soirée tantost huiler un peu les petits chagrins

de maman Descamps, parler raison avec vous quand cela devrait ennuyer toute notre jeunesse, tantost chés le bon papa Goueslin nous amuser de la gentillesse de Louise; chiffrer les sommes ruineuses qu'on a perdu au reversi, et par cy par là scavoir un peu des histoires de la ville que madame Goueslin raconte si finement, et avec tant de gaieté, encourager et exciter le temperament de M^{me} du Fourquet afin qu'elle nous procréé quelque jolie petite creature qui puisse louer un jour le seigneur. Croyez moi, tout cela vaut mieux est plus simple et d'une veritable gayeté que nos conversations de Paris qui sont apprêtées, ou les Etats sont si mêlées qu'il faut toujours peser ce qu'on dit, de crainte de blesser personne. Aussi hors quatre maisons à Paris ou j'ay de vrais amys, m'ennuierais je presque partout, et si je pouvais reunir ce que j'ai trouvé d'excellent à Rouën avec ce que j'ai de bon a Paris, mon bonheur serait complet.

La famille de Descamps se voit ici au complet. Le directeur de l'Ecole de Rouen avait deux fils dont il est peu parlé dans la correspondance et trois filles, l'aînée mariée à M. Félix et résidant à Paris depuis son mariage, la seconde, M^{me} du Fourquet, restée à Rouen, qui, si je ne m'illusionne, devait être une jolie blonde, un peu lymphatique, désirant et attendant sa prochaine maternité avec beaucoup de patience, la troisième avait épousé M. Goueslin dont le père vivait encore. Celle-ci était la maman d'une charmante petite Louise, la préférée de Cochin : dans ses lettres Louise occupe toujours une place de choix. Cochin était l'enfant gâté des unes et des autres; et comme on aimait à rire place Saint-Ouen, entre deux parties de cartes, Cochin se permet avec grands et petits des propos de vieillard resté jeune qu'il enveloppe au besoin, comme on vient de le voir, de formules sans métaphores.

LES ENTREPRISES DE GRAVURES

Je négligerai, Messieurs, si vous le voulez bien, dans cette vaste correspondance, deux séries de feuillets cités par M. Decorde et auxquels vous vous reporterez dans l'ancien *Précis*.

Dans l'un, il s'agit de la brouille de Cochin avec M. de Miromesnil, garde des sceaux, à propos de l'arrêt du conseil du Roy du 30 août 1777 sur la propriété littéraire et artistique. Cochin ne pouvait admettre qu'un libraire ayant vendu son fonds et son privilège put voir ce privilège s'éteindre au bout de dix ans ou fut limité à la vie du vendeur. Sa résistance porta ses fruits puisque l'arrêt fut rapporté le 30 juillet 1778.

Dans l'autre, le chevalier raconte comment un certain Martin, agréé, avait acheté de bonne foi des tableaux soi-disant volés dans la galerie de M. le duc d'Orléans, comment Martin fut poursuivi devant l'Académie, et comment enfin il fut démontré que ces toiles avaient été simplement mises au rebut par M. Pierre, alors premier peintre du duc d'Orléans.

L'aventure, vous pensez bien, autorise le secrétaire perpétuel à railler agréablement le directeur, et il ne s'en fait pas faute.

Inutile également, d'insister sur l'histoire de l'élection à l'Académie de l'abbé Saint-Non, graveur. La longue lettre du 17 février 1778 où il est question de ce débat abuse de détails superflus.

Pour rendre amusantes ces querelles de coulisses académiques, il eût fallu les écrire avec la plume alerte dont usait jadis Cochin dans les colonnes du *Mercur*. Ne nous y trompons pas. Nous voilà parvenus à un tournant de la vie du chevalier ; son étoile commence à pâlir ; il n'a plus auprès de ses collègues envoutés par M. Pierre, l'influence d'autrefois, et il en pâtit secrètement : son style s'alourdit, son art s'empâte. C'est l'époque où il cultive surtout l'allégorie d'une main un peu lassée : *la justice protège les arts, la justice fait prendre la plume et la raison dicte, la mort a révélé le secret de sa vie.*

Entre temps, il s'attaque aux sujets religieux auxquels, disons-le, Cochin ne comprenait rien, et pour cause. Son dessin du *Panis Angelorum*, sous prétexte de naïveté, est plutôt niais. Nous l'avons déjà remarqué, il n'avait pas le sens de l'idéal : réaliste par tempérament, il aurait dû se défendre d'aborder un genre où l'expression est le reflet de la vie spéculative et supérieurement psychologique.

Il nous semble que l'artiste si clair, si français au début, se perd dans l'amphigouris et le pathos ; il ne saurait plus s'appuyer sur le sceptre directorial de M. de Marigny. Il se sent peu à peu remplacé dans le sentier de la gloire, comme on disait alors, par ses meilleurs amis, par Moreau le jeune entre autres ; il ne les jalouse pas : il est incapable de vulgaires bassesses et de menées tortueuses,

mais il souffre en silence dans sa vanité, et déjà dans sa bourse. Enfin son ardeur de combativité s'épuise en vaines escarmouches contre ce grincheux de Pierre qui tient à l'omnipotence de ses fonctions.

Cochin n'attaquait-il une entreprise avec ses éditeurs qu'après avoir terminé les précédentes ? On aurait tort de le supposer, il en menait aisément plusieurs à la fois, mais souvent l'une d'elles lui craquait dans la main avant la fin. Ainsi, en 1776, M. de la Borde avait pensé publier un grand recueil de vues et tableaux de l'Italie. Originellement, l'abbé Saint-Non fut chargé des vues et Cochin des tableaux. De la Borde voulait aller vite, et pressait son monde :

Vous vous souvenez, écrit Cochin à Descamps le 9 mars 1778, avec quelle ardeur il desirait mon retour a Paris. Ils ne pouvaient, disaient-ils, se passer de moi, et je ne pouvais pas revenir assez tost : on avait beau leur dire que mon intervention pourrait leur coûter de l'argent, tout cela n'effrayait point. On avait établi une circonvallation autour de moy. Je me suis d'abord defendu, parce qu'il me semblait faire une injustice à Née et a Masquelier, moins quand on m'a eü prouvé que Née et Masquelier s'étaient retirés volontairement de cette entreprise, qu'eux mêmes m'ont assuré qu'ils y renonçaient et que je ne leur ferois aucun déplaisir en y intervenant..... j'ai consenti à y travailler, mais j'ay voulu être très bien payé, et sans balancer j'ai demandé 3 louis de ce que les autres faisaient pour deux, on a rien refusé, mais apparemment qu'on a calculé de plus près, car après avoir fait six dessins qu'on a payé exactement on ne m'a plus rien demandé : ainsi cette montagne de travail qui crioit si fort a enfanté une souris !

Quelque temps après, nouveau projet de M. de la Borde : Cochin devra dessiner et graver, for-

mat in-4^o, les tableaux du cabinet du Roy, du cabinet d'Orléans, de l'hôtel de Soubise, et du palais du Luxembourg. Quel gigantesque travail! Née l'aidera, et Cochin dirigera.

Même date.

On veut bien me donner une direction, un intérêt dans cette affaire; j'ai déclaré à Née que je ne voulais ni de l'une ni de l'autre, je n'aime pas à faire le directeur, et je suis trop vieux pour attendre le bénéfice d'une affaire de longue durée. Si l'on croit que je sois bon à quelque chose, qu'on me paie noblement le temps que j'y sacrifierai; et c'est tout. Nous autres artistes, nous sommes un peu comme les Filles, nous vendons notre son plus cher que nous n'avons vendu notre farine..... Il faudrait qu'ils se ressouviennent de la Fable de La Fontaine, (Il y avait passé assez de temps pour les bien connaître) de certain berger qui trouvant que son gros chien lui coûtait trop, le troqua contre trois roquets qui dépensaient moins à la vérité, mais qui ne pouvaient résister aux loups. Ici il n'y a pas de loups, mais il y a la différence de faire bonne besogne, ou de n'en faire que médiocre.....

15 avril 1778.

..... Je me suis donc engagé dans l'entreprise de M. de la Borde avec Née et Masquelier, j'ai fait un marché qui ne m'est pas fort avantageux, mais aussi qui ne m'est pas onéreux..... Je ne me mêle que des tableaux, je fais payer les dessins que je ferai ou ferai faire trois louis chacun, je suppose que la mise du graveur est de quinze louis: ainsi j'ay un sixième du travail dans chaque planche. La part que j'aurai au bénéfice est d'un dixième, dans le tiers de M. de la Borde et d'un dixième dans le tiers appartenant à MM. Née et Masquelier.....

Vous m'avez observé dans vos lettres que vous n'aimez guères ces sortes de commandites dans les arts par des financiers qui emportent une partie du bénéfice légitime des artistes. En les envisageant sous cette face, je ne les aime pas plus que vous, mais il faut pourtant considérer qu'il y a des entreprises avantageuses qui ne pourraient pas se faire sans ces puissans secours. Il faut presque toujours que l'artiste qui n'est pas riche soit secouru pendant le cours de son travail. Sans cela il ne pourrait pas faire de longues avances. Ces

messieurs là commencent par mettre cent mille francs en caisse, et au moyen de ce, à mesure que je travaille, je reçois du comptant et je puis attendre sans souffrance le temps éloigné du Benefice, s'il y eu échet.....

D'ailleurs je vous avoüe que je suis porté par une inclination naturelle vers cet ouvrage; autant j'aime peu la gravure, quoique ce soit mon metier, autant j'aime la Peinture : je ne pourrais pas regarder des Estampes quelques belles qu'elles fussent plus d'une heure sans m'ennuyer, et je verrais avec plaisir de beaux tableaux toute la journée, d'après cette facon de sentir qui peut être m'est particulière, j'ay un plaisir singulier à dessiner un tableau de grand maitre. C'est ce qui m'a fait saisir avec ardeur la speculation de cette entreprise.

J'ai fait en outre une reflexion, je deviens vieux : quelque flatterie qu'on puisse me debiter, je scais que le génie doit necessairement se refroidir à un certain âge, je n'ay pas plus de privilège qu'un autre : icy je n'ay point a faire de frais de génie, et si je suis encore souvent dans le cas de faire usage de ce qui m'en reste, cecy ne peut que le nourrir et l'entretenir. S'il tombait tout a fait, on ne s'en apperceverait point, et cecy me sauverait du ridicule que se donnent presque tous les vieillards en travaillant trop longtemps. Il m'en restera du moins encore assés pour copier avec gout et sentiment les belles choses et c'est le moyen de jouir adroitement jusqu'à la fin de sa reputation.

Mais une chose qui me rit beaucoup et me fait un grand plaisir, c'est que je compte que cela me procurera encore le plaisir d'aller passer quelque temps avec vous, a Rouën sans qu'il me coute de mon temps et de mon argent. comme j'ai toujours le talent de depenser plus que je ne gagne, je suis obligé de prendre un peu garde à tout. Voici comment je conçois la chose : j'ai tout de suite pensé et j'en ay déjà prevenu mes associés que comme vous avés a Rouen quinze ou vingt tableaux du premier ordre, je puis les dessiner pendant mon séjour et tout en gagant de l'argent, je m'amuseray avec les braves normands que j'aime et qui m'ont marqué de l'amitié ! Hem ! cela est-il si mal pensé

J'ai tenu, Messieurs, à reproduire ces lettres pour plusieurs raisons. Nous y surprenons la pen-

sée intime du chevalier : Cochin l'avoue, il n'aimait pas graver ! lui, le représentant de dynasties de graveurs, lui, fils, neveu, cousin d'illustres graveurs, il dédaignait un travail laissant inactives ses facultés de composition et d'invention ; faire sortir de son cerveau d'innombrables figures douées de la vie que leur communiquait son ingéniosité, voilà pour lui l'Idéal. Et puis le prestige de la couleur l'ensorcelait ; il n'aurait donc pas fréquenté dans sa jeunesse l'atelier d'un peintre sans en subir une influence secrète !

La gravure avait été son gagne-pain, pendant longtemps, c'était fini. Il consentait à diriger le travail des autres, de Née, de Le Bas, de de Lauenay, de Pringée, de Tillart ; il les aidait de ses dessins, et dans ses dessins il modifiait même l'image originale ; car on ne se faisait pas faute à l'époque de corriger ce qu'on appelait les défauts du peintre, mais lui-même ne pratiquait plus l'eau forte, encore moins le burin.

Dans un mémoire rédigé à l'occasion de son grand procès (1) avec un chevalier de Mouradjea, riche capitaliste étranger et instigateur d'une im-

(1) Nous parlerons plus loin de ce procès et de cette publication. Le mémoire en question est dans les archives de l'Académie. Il peut être utilement consulté par ceux qui s'intéressent au travail des graveurs à cette époque, aux prix qu'ils demandaient pour chaque planche, avec des séries par pouces, pour les ciels, les détails, les portraits et accessoires des portraits. Ces prix avaient singulièrement monté en 1788, dit le mémoire, à cause du renchérissement de la vie.

portante publication illustrée sur l'histoire de la Turquie, Cochin marque lui-même l'époque de sa brouille avec l'art paternel.

Je ne grave plus, dit-il en 1788, depuis plus de 25 ans c'est un fait connu : ainsi ces graveurs ne me regardent que comme directeur du côté de l'art du dessin et des parties tenant à la peinture.

Cochin aurait donc cessé de graver vers 1764, c'est-à-dire aussitôt après les ports de Vernet. En 1778, il sentait l'âge arriver, il restait coquet de sa réputation. Ces confidences à Descamps sont donc précieuses; elles révèlent à nu le fond de l'âme du chevalier consentant à vieillir dans son corps, mais jamais dans sa renommée, dût-il masquer ses défaillances par des procédés empiriques et des méthodes d'illusion à l'usage de ses contemporains. Ni MM. de Goncourt, ni M. Rocheblave n'ont pu témoigner ainsi de la mentalité vraie de Cochin artiste; nous devons, au legs de Descamps, l'avantage de la fixer désormais.

Un des grands soucis de Cochin, en 1778, c'est l'estampe de son dessin du Havre, toutes ses lettres en parlent; on est en retard et les souscripteurs s'impatientent; M. Martini, le graveur, ne comprend pas sa mission et joue des tours au dessinateur.

M. Martini m'a fait un quiproquo dans celle du Havre. j'avais voulu caractériser la Bourse découverte en y mettant beaucoup de négociants. Il s'est avisé de changer cela, et d'en faire des soldats avec le derrière de l'habit troussé à la soldatesque Je ne sais comment nous remédierons à cela !

Dame ! lui aussi, Martini « corrigeait » le dessinateur ! *hodie mihi, cras tibi*. Mêmes soucis pour le port de Dieppe, d'après Vernet, que gravait Le Bas.

M. Le Bas me fait toujours esperer qu'incessamment notre planche du port de Dieppe va etre finie et cependant je ne vois rien venir !

Belle Iris, on desespère alors qu'on espère toujours.

(16 juin 1778).

Enfin en novembre 1778 on lance les prospectus de toute la publication dans les termes suivants :

Prospectus pour la continuation de la gravure des ports de France. Le public ayant paru souhaiter que la collection des Ports de France commencée par M. Vernet fut continuée, MM. Le Bas et Cochin graveurs du Roy ont cru devoir faire leurs efforts pour satisfaire à ce desir. En consequence en 1776, M. Cochin a dessiné le port du Hâvre pour faire pendant au port de Dieppe peint par M. Vernet, mais qui n'avait point été gravé. En 1777 il a pareillement dessiné deux vuës du port de Rouën, l'une desquelles a été exposée au salon du Louvre dans cette même année. Les artistes annoncent maintenant l'estampe du port de Dieppe qui est achevée. Celle du port du Hâvre qui doit la suivre etant à plus de moitié du travail sera terminée dans le cours de l'Eté prochain, et l'on accelerera autant qu'il sera possible, sans nuire à la beauté de l'ouvrage, la gravure de celles du port de Rouën qui doivent compléter cette livraison de quatre estampes.

Ces estampes seront chacune du prix de 15 livres.

La correspondance entre Cochin et Descamps va revêtir alors un caractère particulier qui n'a aujourd'hui qu'un intérêt secondaire. Descamps cherche des souscripteurs, négocie des affaires, rend des comptes à Cochin qui chauffe la vente et remercie son correspondant de Rouen, sur tous

les tons. Nous oublions donc ces feuillets, en en retenant seulement un seul, plutôt à cause de la forme que du fond, il y est parlé *transeundo* du *Télémaque* dont Cochin venait de terminer les illustrations et qui faisait suite aux dessins pour la *Henriade* et le *Lutrin*.

Les illustrations du *Télémaque* fourmillent de personnages. Le travail du dessinateur est fin et coloré, peut-être moins de souplesse dans la composition, et quelque monotonie dans certains personnages, dans certaines têtes exécutées plutôt de pratique que d'après nature; ces crayons n'en étaient pas moins de fort jolis cadeaux à offrir à ses amis, même à la place d'un envoi de vin.

De Paris ce 22 décembre 1778.

.....
 Grand merci mon bon ami de la bonne Besogne que vous faites pour nous, Déjà soixante souscriptions d'assurées ce n'est point du tout une Bagatelle. Dieu vous benira car vous faites le bien des pauvres Diabes. Mais certain mot de *moy compris* a choqué mon oreille; scavés vous bien que si je vous eusse tenû a Paris en Le Lisant je vous aurois tiré les cheveux si vous en cussiés eu, ou du moins bien chiffonné la Perruque? scavés vous que c'est Insulter l'âne jusqu'a la Bride, scavés vous qu'il ne vous est pas permis de vous mettre au nombre des souscripteurs? Comment donc des amis font un ouvrage, le moule est à eux et ils ne pourront pas avoir le plaisir de vous en presenter un Exemplaire, je ne veux Rien dire de plus, mais.....

A propos de l'ami M. Midy Il est bien vray que j'ay Reçu de lui une Lettre de transports, d'acclamations (cecy soit très fort entre nous) je leur ay trouvé l'appetit bien ouvert. je scais bien que j'ay Reçu d'eux un fort beau present d'environ deux cent bouteilles de vin de grave, qu'on ne peut gueres evaluer moins de quatre a cinq cent francs, mais en supposant que nous vinssions a compter en-

semble croyés vous que onze dessins de moy ne puissent pas bien valoir leur present et vous paroistroit il que je fusse Resté en arriere ? M. de la Greneraye en avoit quatre que je lui fis pendant mon sejour a Rouën, j'en envoye cinq a M. Midy lainé, j'en promets deux encore du Telemaque je ne demande que d'attendre qu'on en ait achevé la gravure.

Ils ne se doutent pas que chacun de ces dessins du Telemaque estoient du prix de cent vingt Livres pour ceux qui me les faisoient faire. heureusement pour l'ami M^r Midy, les quatre m'etoient Restés et ne m'avoient point été payés parce que l'entreprise a été abandonnée. j'aurois bien été en droit de me les faire payer le prix si j'eusse voulu actionner ceux qui les avoient commandés, mais je ne connais point ces sortes de procedés, je scais perdre de bonne grace quand il le faut, et même je n'appelle point cela perdre lorsque ces manques a gagner me mettent a portée d'obliger un ami.

Cependant il est vray que faute de scavoir la valeur des choses Ils sont un peu trop Exigeans. Ils me demandent tout bonnement, outre ces onze dessins, un certain grand dessin grand comme le Licurgue qui est entre les mains de De Longueil. mais c'est parce que je n'ay pas pû l'avoir que je leur donne les quatre du Telemaque; quatre en valent bien un. pour les mettre d'accord j'adresseray les deux de Telemaque que j'enverray a M. Midi de la Greneraye, alors il aura six dessins contre son frere cinq. par la suite pour rendre la balance Egale je saisirai l'occasion de quelque sujet agreable pour en envoyer un sixieme a M. Midi lainé et j'oseray croire que douze dessins de moy en tout pays valent bien 200 bouteilles de vin.

Je vous embrasse de tout mon cœur ainsi que votre chere famille.

Dans cette distribution d'estampes à Rouen et autre part, il lui arrive mainte aventure. Il a par exemple un domestique, M. Comtois, qui profite sûrement, pour se faire des profits spéciaux, de la façon aussi large qu'élastique dont la maison de Cochin est tenue. Jusqu'ici on avait bien vu la cuisinière faire danser l'anse du panier, mais

Comtois prélevant le sou du franc sur les ports de France, voilà quelque chose de plus original !

C'est M. Comtois mon domestique qui a mon insu s'est avisé d'écrire à M. Midy pour lui offrir des estampes des quatre premiers ports. Je l'en ay un peu tancé parce que je ne trouve pas bon qu'il s'imisce dans les affaires où il n'a point été appelé, ni qu'il prenne la liberté d'écrire à mes amis sans m'en avoir prevenu. Je tolère qu'il se mêle un peu de commerce et qu'il cherche a en tirer quelque avantage parce qu'après m'avoir servi vingt ans, il est juste qu'il cherche à s'assurer quelque secours pour l'avenir et que n'étant pas assez riche pour lui laisser rien par testament, je ne dois pas m'opposer aux efforts qu'il fait pour se procurer un petit bien être. mais je ne voudrais pas faire un salmi de son commerce et du mien !

Quel maître indulgent que M. le secrétaire perpétuel de l'Académie royale ! Il pardonne donc à Comtois; en revanche serait-il déjà fâché avec Marmontel, directeur du *Mercur*e ? . . . on pourrait le croire en lisant la fin de cette lettre sans date :

Je vous envoie une epigramme contre Marmontel qu'on attribue à l'abbé Arnault.

Ce Marmontel si long, si lent, si lourd,
 Qui ne parle pas mais qui beugle
 Qui juge la peinture en aveugle
 Et la musique comme un sourd
 Ce pedant à si triste mine
 De ridicule si bardé
 Dit qu'il a le secret des vers du grand Racine !
 Jamais secret ne fut si bien gardé !

Passons maintenant du plaisant au sérieux.
 Dans la lettre du 5 février 1779 nous lisons ceci :

J'ai bien reçu la très détaillée lettre de M. Midy; j'y ai vu qu'il est très érudit sur tout ce qui concerne le costume des anciens gaulois. Il s'en faut de beaucoup que je sois aussi scavant que lui à cet egard, mais je ne m'en chagrine pas. Vous scavés que nous autres artistes, nous ne nous inquiétons pas beaucoup de la grande exactitude à l'égard du costume, notre costume est dans notre imagination : notre but est de tacher de bien composer, de dessiner correctement et de gout etc. etc. et si nous approchons un peu de ce but, nous ne nous embarassons guères des details d'un costume qui peut etre nous gênerait

Cette déclaration de principes n'est pas, je le suppose, sans vous causer quelque surprise.

Permettre à l'artiste d'obéir exclusivement à sa fantaisie et à son imagination pour vêtir à sa guise ses figures quand il manque de données exactes sur les mœurs du siècle qu'il a la prétention de faire revivre, c'est déjà osé ! A la rigueur cependant on peut admettre qu'un maître, en pareil cas, se résigne, ne pouvant mieux faire, à procéder par voie de généralisation, en simplifiant de plus en plus le costume, en drapant noblement son modèle suivant des lois plutôt humaines que locales, en ramenant ses figures à l'état de types plus ou moins synthétiques, le type du laboureur, du soldat, du prince, de l'esclave, du savant, de tous les temps !

Mais Cochin n'explique pas à Descamps en 1779 le fond de sa pensée. Il avait là-dessus des idées très arrêtées, et il ne les avait jamais gardées pour lui : à maintes reprises, dès 1769, il les répandait dans le public ; une fois pour toutes et de parti pris, il avait proscrit la recherche du

costume comme nuisible a priori à l'art du peintre. Demander à l'histoire des notions vraies sur la coupe, la tournure, la substance, la couleur du vêtement, comme aussi sur la forme des accessoires du tableau, il appelait ça : faire de l'archéologie ! et l'archéologie selon lui est l'ennemie de l'esthétique !

Ainsi Poussin qui s'est honoré par ce genre d'études préparatoires à la grande mission du peintre d'histoire, Poussin a erré !

En matière de costume, Poussin, dit-il a rempli plus que d'autres les demandes souvent nuisibles des savants en latin et en grec (1).

Le point de départ de Cochin est légitime et anarchique tout à la fois. Le peintre doit toujours reproduire la nature et ne rien faire « de génie ». Le culte de la vérité avant tout ! Ce culte pour l'artiste ne peut exister que dans la reproduction de la chose vue par lui de ses yeux, et sur place. Il y aurait donc deux vérités au dire de Cochin : celle d'il y a cinq cents ans, qu'il n'a pas vue, le peintre doit la tenir comme inexistante ! Il ne doit même pas essayer de la reproduire.

Conséquences : autant que possible les figures du tableau seront des portraits. Ensuite tous les accessoires resteront des accessoires du temps présent, et non du temps de l'événement représenté, dût ce vase, ce casque, cette robe, ce

(1) *Voyage d'Italie*, dans une note.

lampadaire, cette chaussure, cet uniforme du jour être plaqué audacieusement sur une scène remontant en arrière de cinq siècles ! autrement c'est de l'idéal, et l'idéal tue la vérité. Ecoutez plutôt :

Les habillements de ces figures (1) sont riches et presque toutes les têtes paraissent des portraits par les détails de vraie nature qui y sont..... Le maître a pris une licence bien avantageuse et qui produit les plus grandes beautés en mettant dans les sujets de ses tableaux les portraits de ses amis et les habillements et étoffes de son pays. Par ce moyen, il pouvait avoir devant les yeux la nature..... son imagination était aidée par des objets présents, Il en résulte une vérité singulière dans le dessin, dans la couleur, dans l'effet de la lumière.

Dans ses *Misotechnites aux enfers* (2) p. 106, il fait revenir l'ombre de Veronèse en face de Minos, et le célèbre peintre présente ainsi sa défense :

S'il est vrai, o Guide, que Philakei, faute de sentir votre mérite, eut osé vous critiquer, que n'aurait-il pas dit de moi : J'ai même osé braver les lois du costume reçu, costume à la vérité assez imaginaire, mais qui cependant est le grand et important scavoir de ces messieurs ! Il s'en suit nécessairement que je n'ai jamais atteint le sublime de mon art, puisque c'est en cela seul qu'ils veulent le faire consister, Heureusement mes chers confrères, ce n'est pas ainsi que vous en jugez, et il est encore indecis parmi vous si les beautés qu'ont produites les licences que j'ai prises à cet egard ne sont pas préférables par les vérités agréables, variées, & riches qu'elles ont repandues dans mes ouvrages, a cette exactitude qui m'en eut fait

(1) Tome III de son *Voyage d'Italie*, en face du Veronèse de Santi-Giovanni e Paolo : *Jésus chez le lévite*.

(2) Imprimés dans ses trois volumes : *Œuvres diverses de M. Cochin*, Jombert, 1761.

sacrifier la plus grande partie, et qui m'aurait en tant d'occasions privé du secours que je tirais avec tant de succès de la présence de la nature !

Dans sa dissertation sur le costume insérée également dans *Les œuvres diverses*, tome III, p. 173.

Le costume n'est qu'un accessoire qui ne fait pas partie de l'art. & cet art peut être porté à son plus haut degré de perfection, malgré la négligence ou même l'ignorance des lois du costume les plus universellement reçues..... que peut ajouter à toutes ces qualités une sévère exactitude dans le costume ? Tout au plus une légère satisfaction pour ceux qui en sont instruits !..... ne nous plaignons pas de notre ignorance, car une connaissance du costume antique trop détaillée et incontestable, serait un grand malheur pour les arts..... nous devons être très libres dans le choix que nous croirons pouvoir suivre du costume, et il faut conserver le droit de le rejeter, lorsqu'il ne s'allie pas avec les beautés que l'art a toujours droit et intérêt de chercher.

Ces soit disant fautes reprochées à certains maîtres, ont été pour eux les sources de mille beautés : peut être que s'ils vivaient encore, aucun n'oserait leur conseiller de suivre une autre route. En cherchant dans les objets qui leur étaient familiers des ornements qui paraissent inaliénables avec la simplicité des mœurs antiques, ils y trouvaient des vérités et des richesses favorables à l'art et dont une supposition plus sévère les eût privés, la nature qu'ils se proposaient de rendre était tous les jours sous leurs yeux, ils y voyaient le vrai, qui est à tant d'égards au dessus des fictions que nous avons adoptées et qui si l'on fait abstraction du costume leur donne une vraisemblance plus réelle encore que n'auraient fait les conventions que l'opinion établie veut regarder comme plus nobles.

Concluons, Messieurs ! Le jour où Véronèse peint les noces de Cana qui sont au Louvre, quand il habille ses juifs et ses juives du 1^{er} siècle, en gentilshommes et gentes demoiselles vénitiennes du xvi^e, ce n'est pas comme nous le supposions

un accident fort beau d'ailleurs dans l'histoire de l'art c'est, paraît-il, la mise en œuvre d'une règle, la doctrine vraie et universelle pour l'École de tous les temps !

Au fait, avec un semblable système, le siècle de Cochin avait costumé les bergères en princesses, et les paysans en mirliflores à talons rouges, parce que les peintres de l'époque vivaient au sein d'une cour à falbalas, poudrés ; mais tout le premier, Cochin, ressaisi malgré lui par un accès de bon sens, avait estimé fort abusive cette dégénérescence du caractère dans les figures.

Et nous Messieurs, à quelles ridicules mascarades nous mène cette hérésie.... Nous les peintres du xx^e siècle où le veston a remplacé la toge, où le cothurne a cédé le pas à la bottine vernie, le jabot de dentelle au faux-col, le feutre enpanaché au huit reflets, nous voilà voués, sous prétexte de vérité, à représenter des descentes de croix ou des résurrections de Lazare escortées de marionnettes mal troussées comme l'a tenté, il y a quinze ans, M. Béraud. Et l'on nous dira : amen, lorsque nous aurons fait poser en apôtres nos camarades de club, descendus de leurs autos, à la quatrième vitesse, parés d'un complet de la Belle-Jardinière et suivis de Marie-Magdeleine en midinette sautant essoufflée de la selle de sa bécane sur le Calvaire stupéfait. Discute-t-on de pareils paradoxes !

Retrouvons donc la correspondance.

A la fin de février 1779, Cochin laisse voir son cœur, un cœur d'or, apte à s'émouvoir des souffrances d'autrui.

Pour le present, j'ay un service à vous demander. La pauvre M^{me} Rollet, mon ancienne batelière de Rouen, m'a écrit une lettre où elle m'expose sa misère et celle de ses enfants. Je vous prie de vouloir bien donner pour moy deux louis dont je vous tiendray compte à la prochaine occasion.

Et ce n'est pas une fois, c'est dix fois qu'il s'enquiert du sort de cette brave femme. Les démarches en sa faveur ne sauraient lui coûter auprès des grands. Il sollicite MM. de Sartines, de Beuvron, d'Estampes pour faire obtenir à la mère Rollet le retour de son mari au service de la marine à Brest :

19 juillet 1779.

Je suis enchanté du petit bonheur qui arrive à M^{me} Rollet, je suis surtout infiniment sensible aux marques de consideration qu'ont bien voulu me donner M. et dames Barberoux et de la bonté qu'elles ont eue de faire les avances des 140 livres. Certainement, je m'en rends le garant avec plaisir, et si ces bonnes gens ne pouvaient y satisfaire, j'y ferai face.

En 1779, il compatit à une autre infortune, celle-là beaucoup moins poignante. On avait supprimé paraît-il à nos arrière-grand'mères leur coiffeur breveté; la désolation régnait dans nos familles; aussitôt Cochin envoie ses compliments de condoléances aux pauvres dames de Rouen.

Extrait de la lettre du 3 mars 1779.

Je prends assurément beaucoup de part a la desolation des dames de Rouen, comment diable attaquer leur coiffure ! hé c'est ce qu'elles

ont de plus cher et même plus que le plaisir de coëffer leurs maris. Adieu ne plaise que je pense que les prendre par la tête c'est attaquer leur faible, au contraire c'est ce qu'elles ont de plus Resistant. On ne peut se refuser quand on voit de pareilles Tirannies a penser que la monarchie se detraque ; Dieu nous soit en aide !

Cela pourroit cependant tenir a un projet assés Raisonnable qui tourneroit a l'avantage general de leur sexe on pense qu'on ne protège pas assés les femmes dans les Professions qu'elles peuvent embrasser. autrefois c'étoient des couturières qui faisaient les Robes des femmes maintenant ce sont des tailleurs on avait des coiffeuses, ce sont a present des coëffeurs. Il y a des marchands de modes et de bonnets de femme. Remarqués bien qu'on n'empeche pas qu'elles n'ayent des coiffeuses et si l'on tient bon il faudra bien prendre ce parti

A propos mes trois conferences sont Imprimées et pourront paroistre vers la fin de la semaine prochaine je vous en adresseray une couple de Douzaines pour donner aux membres de l'Académie que vous trouverés a la premiere assemblée car c'est a peu près le nombre que j'y ay vù lorsque jy ay assisté. Sil en faut davantage vous me ferés l'amitié de me le dire.

Mais surtout. je vous prie de me faire scavoir si, dans ce que j'ay donné à l'Academie de mes opuscles. il y a trois lettres adressées à un artiste pensionnaire à Rome, je vous prie aussi de vous informer si notre bon ami M. de Couronne les a : enfin si vous les avés parce que si je ne les ay pas données, tant à l'Académie qu'à vous & à lui, je les feray inserer dans les trois exemplaires reliés que je destine pour ces trois objets.

Cent mille compliments à toute votre chère famille et quant à vous ressouvenés vous bien que personne ne peut être plus que moy votre très humble serviteur et bon ami, COCHIN.

Par cette lettre nous apprenons qu'en 1779 la séance du vendredi de notre Compagnie ne réunissait guère déjà que deux douzaines d'académiciens : quand nous sommes quinze aujourd'hui, nous nous regardons comme satisfaits. D'autre part, la question du féminisme que nous croyions

neuve, était, vous le voyez, pendante au XVIII^e siècle. Cochin s'y intéressait comme à tout ce qui touchait la plus gracieuse partie du genre humain, car, soit dit sans malice, le chevalier s'occupait beaucoup des belles personnes de la cour et de la ville, parmi lesquelles il comptait pas mal d'amies disposées à lui pardonner même ses taquineries du *Mercur*.

Ces dames ne paraissent pas, en effet, avoir tenu rigueur à sa pièce intitulée, *Avis*, qui ne manque ni de style, ni d'esprit.

L'avis qu'on va lire est le resultat d'une conversation d'artistes qui s'égayaient sur le rouge dont ils sont ennemis.

C'est bien injustement qu'on accuse les dames d'oisiveté et qu'on leur reproche le temps qu'elles passent à leur toilette. Si l'on y réfléchit on trouvera qu'elles y donnent le moins de moments qu'il leur est possible et qu'elles saisissent avec avidité tous les moyens qu'on leur présente de les abréger. Une preuve convaincante de cette vérité est la mode des perruques qu'elles ont adoptées quoiqu'elles sachent bien qu'elles en sont défigurées et que tout le monde s'aperçoit qu'elles portent de faux cheveux : on a vu même plusieurs d'entre-elles sacrifier la plus belle chevelure et par conséquent une partie considérable de leur grâce naturelle à cette commodité.

Cette expérience fait croire que toutes les inventions qui pourront tendre au but de leur épargner du temps seront également bien reçues d'elles. Une des choses qui les occupent le plus c'est l'art de se mettre le rouge qui est devenu une chose si importante dans l'état, quelque laid qu'il paraisse en soi. On a donc cru faire sa cour aux dames en leur donnant des moyens de se rendre aussi rouges qu'elles peuvent le désirer, en peu d'instant, et d'une manière permanente qui leur épargnera la peine de recommencer tous les jours.

Le sieur P. qui depuis longtemps est consommé dans l'art de maroufler, c'est à dire de coller les toiles peintes ou à peindre, avertit qu'il a trouvé un secret admirable pour maroufler sur le visage des dames de petites pièces de la plus belle écarlate taillées dans la

meilleure forme de couper le rouge et du dernier goût. Il ose assurer qu'ainsi collées, elles pourront rester attachées pendant environ une année pour les personnes qui voudront économiser et au moins six mois dans toute leur fraîcheur pour les personnes plus opulentes.

On doit remarquer en bon citoyen que ce serait un encouragement pour les manufactures d'écarlate établies dans le royaume et que cela leur procurerait une grande consommation sans fouler personne.

Second avis. Le sieur Lorient a trouvé le secret de fixer les pastels sans altérer la beauté des couleurs. Il serait facile de se faire une fois bien peindre les joues soit dans la manière noble c'est à dire tranchée, soit dans la manière bourgeoise imitant le naturel. On pourrait s'adresser à quelqu'un des peintres en pastel dont Paris fourmille et ensuite fixer cette couleur de telle manière que rien ne puisse l'altérer.

Troisième avis : celui-ci est le plus important. Le sieur B. peintre du Roi, a trouvé un nouveau secret de peindre en cire qui n'a ni mauvaise odeur ni aucun désagrément. Il délaye la cire dans de l'eau et la broye avec les couleurs dont elles semblent diminuer un peu la vivacité ; ensuite il passe après un fer chaud qui fond la cire, la lie parfaitement avec les couleurs, leur rend toute leur beauté et leur procure un degré de solidité immuable. On n'ose cependant conseiller l'usage de ce merveilleux secret à toute dame qui craindrait de hasarder l'épreuve du fer chaud ; peut-être cette difficulté pourrait elle restreindre l'emploi de cette cire colorée à si peu de personnes que celles qui seraient les plus sûres de s'en servir sans danger, auraient lieu de craindre qu'on ne les accusât de vouloir se distinguer dans la société.

Ce serait dommage cependant qu'une si belle découverte demeurât inutile, car elle a un avantage que n'ont pas les deux autres, c'est que l'on peut se laver le visage avec de l'eau sans rien ôter à la beauté de ce rouge. De plus avec une petite vergette on y peut donner un luisant qui égale les plus beaux vernis.

Au reste comme on donne ici trois moyens tendant au même but, chacun peut choisir celui qui lui est convenable ; on espère que le beau sexe voudra bien savoir quelque gré à ceux qui s'occupent ainsi de ce qui peut lui être commode.

Cette anodine sortie sur le rouge n'empêchait pas Cochin de rendre aux dames tous les services imaginables, grands ou petits qu'elles souhaitaient de lui. La correspondance de l'Académie contient plusieurs lettres dans lesquelles le chevalier, cherchant des mouchoirs pour une de ses charmantes clientes (à laquelle il garde le voile de l'anonyme), s'adresse sérieusement au bon Descamps afin qu'il lui procure cette marchandise par douzaines. Déjà il avait chargé l'ami Desfriches d'une commission toute pareille, de sorte qu'on peut inférer de cette rafle générale des mouchoirs de la province ou que l'amie inconnue pleurait jour et nuit, ou qu'un invincible coryza tourmentait ses veilles; par la même occasion Cochin en réclame pour son propre compte, mais lui, au moins, il avoue le rhume de cerveau. Vous croyez que, ces choses-là se demandent en deux lignes? Vous allez voir.

30 juin 1782.

J'ai quelque envie de vous importuner d'une petite commission que vous ferez tout à votre aise. Dans les divers passages que je faisais à orléans en allant à Menars, je me fournissais de temps à autre de mouchoirs d'une fabrique de ce pays que je trouvais belle; c'étaient des mouchoirs de fil, car ayant un rhume de cerveau perpétuel, je ne saurais me servir de toile de coton qui m'envenime le nez. Ces mouchoirs d'orléans étaient d'ailleurs d'assès bon teint ils ne soutenaient pas la lessive, mais ils soutenaient le savonnage!

Oh! M. le Secrétaire perpétuel où nous emmenez-vous?

Ces jours derniers j'ay eu besoin d'en avoir et je me suis adressé à mon ami Desfriches qui m'en a rapporté une quinzaine, mais ils ne sont pas aussi beaux que ceux du passé, je soupconne que cette fabrique baisse singulièrement. Il m'est venu à penser que dans votre bonne ville où l'on fabrique tant de choses, il doit y avoir des fabriques de beaux mouchoirs de toile de fil j'en voudrais bien douze ou quinze, des plus beaux qu'on y fasse, je les voudrais à fond rouge ou brun, car je prends du tabac, Il y aussi une dame de mes amies qui en désire, mais elle les voudrait a fond blanc avec des rayes rouges.

23 juillet.

J'ay pris la decision de la dame pour laquelle je vous ay demandé des mouchoirs : elle en désire une douzaine du prix de 36 livres blancs bordés de rouge. je vous dirai que la dame et moy nous ne sommes pas pressés, si vous voulez les faire ourler à Rouen, et les faire mouiller pour leur ôter leur neuf je serais obligé, vous me les enverriez par des amis.

31 aout.

La dame est très contente de ses mouchoirs, cependant s'il y en a de plus beaux, elle desirerait en avoir une seconde douzaine des plus grands et des plus fins !

L'excellent Descamps envoyait donc mouchoirs sur mouchoirs à Paris, tout ourlés s'il vous plaît, et par qui ? par les mains de M^{me} Descamps et de ses filles !... toujours sans savoir le nom de la princesse à fond blanc avec des raies rouges !

Quelle abnégation, digne d'une plus noble cause !

Le 27 juin de la même année, je me contente de copier sans le moindre commentaire, il est question de la santé chancelante du peintre Lemonnier, notre concitoyen, dont la *Lecture chez M^{me} Geoffrin* orne les lambris de notre salle.

de Paris ce 27 juin 1779.

Le bruit avoit en effet courû icy que le pauvre *le Monnier* était mort. heureusement cela n'est pas encore vray, mais il n'y a gueres d'Esperance de le sauver. Il est, m'a t'on dit, a capri, Ile proche de Naples, l'ancienne caprée du doux Tibère : on prétend que l'air y est beaucoup meilleur pour les poitrinaires qu'à Rome et à Naples. Dieu veuille qu'il lui soit salutaire. Le pauvre Subleiras (1) essaya tous ces secours et ne pût s'en sauver.

Je me Rejouis d'apprendre que votre santé se raffermisse un peu, vos forces Reviennent bien doucement, vous ne pouvez les attendre que du temps, qui va doucement va Loin, quant a moy je suis assés passablement, cependant j'ay depuis près de quatre (ans) une maladie a la Langue que tous les docteurs conviennent qui pourroit avoir des suites cruelles ; tantost elle s'adoucit, tantost elle est plus violente. j'y ai essayé bien des Remedes qui la modèrent mais qui ne la guerissent, je n'en parle qu'à mes plus intimes amis, encore très rarement car a quoy sert de s'entendreperpetuellement Repeter « il faut vous menager, il faut faire ceci, faire cela » hé, j'ay fait toutes ces choses et elles n'ont abouti a rien. Il faut s'accoutumer à vivre avec son ennemi jusqu'a ce que, devenû le plus fort, il nous couche par terre. d'ailleurs je ne tiens plus si fort à la vie : j'ay perdu beaucoup de personnes qui me la Rendaient douce et agreable. aussi n'est ce pas la fin qui m'inquiette c'est la maniere de la faire. j'avoue ma faiblesse, je ne crains gueres la mort, mais je crains beaucoup la souffrance.

Il vaudroit beaucoup mieux aller chercher un boulet de canon comme tant de braves gens qui s'embarquent sans scavoir où ils vont : scavés-vous bien que nos ministres politiques se sont habilement conduits. Comment diable, au moyen d'une mediation très sage avoir Empeché que la Russie et le Roy de Prusse ne s'alliasent avec les Anglais, (après) avoir obtenû que les Hollandais, Les danois, les Suedois, Restassent neutres, avoir enfin déterminé l'Espagne, non pas a demeurer neutre, ce qui étoit déjà quelque chose, mais à declarer formellement la guerre aux Anglais. n'est ce rien que tout cela ? malgré les bravades de lord north et de ses cominis-

(1) Subleyras (Pierre), 1699-1749, élève de Rivals, grand prix, mort à Rome.

tres, Ils sont bien plus embarrassés qu'ils ne veulent le faire paroître.

Je desire la paix autant que vous, cependant je voudrois qu'on se mesurast encore une bonne fois avec eux sur la mer, je voudrois qu'on pût Rabattre un peu de cette Insolence Imbecille qu'ils temoignent en toute occasion, après quoy la Paix ; cultivons ensemble les sciences et les Arts, et buvons de compagnie ensuite comme gens qui se valent les uns les autres. j'espere que mon desir sera accompli, car en quelque lieu qu'on vueille descendre, il faut auparavant que leur flotte soit delabrée. Il ne peuvent plus gueres former d'esperance que sur le hazard d'une bataille, ou la fortune les seconderoit, ce qui maintenant n'a pas grande apparence. car Dieu qui se declare ordinairement pour les gros bataillons, prend aussi volontiers le parti de ceux qui ont le plus grand nombre de vaisseaux. mais c'est assez politiquer, deux ou trois mois doivent decider bien des choses.

19 juillet 1779.

... Je suis charmé que la flotte anglaise ne soit qu'à Jersey et non pas devant le Hâvre comme on l'avait dit. Il y a cependant bonne esperance pour le succès de nos armes et les Anglais malgré toute leur morgue sont plus embarrassés qu'ils n'en font le semblant. Il y a tout lieu de croire que leur orgueil souffre beaucoup. Il faut avouer que nos ministres se sont en general aussi bien conduits que le ministère anglais s'est conduit maladroitement. Il ne faut cependant pas se flatter qu'on n'essuyera aucun malheur, on ne marque pas tout de suite les douze rois au piquet, on doit être bien content quand on gagne la partie, la queue, et lorsqu'on met le postillon, et c'est ce que j'espère que nous ferons, un mois ou deux vont vraysemblablement decider bien des affaires.

Que les temps sont changés ! Messieurs. Si Cochin revenait sur terre, il serait stupéfait en sortant de notre séance hebdomadaire, de rencontrer ici tant d'Anglais, nos amis, mangeant tant de gâteaux français dans la rue des Carmes ! Mais 1779 et 1916 font deux. Quand Cochin écrivait à Descamps (un pacifiste par parenthèse) la

France soutenant l'indépendance américaine avait déjà guerroyé avec Albion.

L'Espagne, moins réservée qu'aujourd'hui, nous venait en aide et les flottes alliées projetaient une descente en Angleterre; d'Orvilliers cherchait les vaisseaux de Ch. Hardy, dans la Manche; cinq jours après la dernière lettre de Cochin, les Français et les Espagnols rejoignaient la flotte anglaise non à Jersey mais aux Sorlingues; devant leur nombre, Ch. Hardy, malgré son nom, prit la fuite et se réfugia à Plymouth où nous n'osâmes pas le poursuivre.

Tel est, Messieurs, le résumé des lettres de Cochin à l'adresse de Descamps, de 1776 à 1779. Vous avez pu voir combien cette correspondance était fréquente et nourrie. La troisième et dernière partie de ce travail nous permettra de suivre le chevalier jusqu'à la fin de sa vie et de feuilleter les deux mémoires artistiques que l'éminent graveur composa spécialement pour notre Compagnie.

L'ART ALLEMAND DU MOYEN AGE EST-IL ORIGINAL ?

A PROPOS D'UNE ÉTUDE SUR

L'ART ALLEMAND ET L'ART FRANÇAIS AU MOYEN AGE

DE M. ÉMILE MALE

Par M. ED. DELABARRE.

Notre distingué confrère, M. le D^r Coutan, vous présentait naguère une très intéressante communication sur une étude de M. Mâle, *l'Art allemand et l'Art français au moyen âge*.

Je crus alors, Messieurs, devoir faire quelques réserves, simples réserves de principe, car n'ayant pas encore lu l'ouvrage de M. Mâle, je ne pouvais songer à développer définitivement mes impressions que lorsque mieux informé sur la thèse, je ne risquerais pas à l'endroit de son auteur une injustice que m'interdisait sa haute personnalité.

La question soulevée par M. Mâle offre un tel intérêt qu'il me paraît aujourd'hui nécessaire, quelque périlleuse qu'elle soit, en raison des événements, d'en reprendre, au point de vue des idées générales, la discussion, et d'en soumettre à votre jugement éclairé les conclusions.

Sans doute l'étude de M. Mâle est des plus attachantes et des mieux documentées, elle est, en outre, présentée dans un style des plus purs, style auquel l'auteur nous a depuis longtemps habitués, mais je crains fort que l'érudit archéologue, en la circonstance (il ne le dissimule d'ailleurs pas lui-même au début de son volume), ne se soit laissé entraîner plus qu'il ne l'aurait voulu, par l'impression très naturelle de « lourde tristesse » qu'il éprouva « en entrant dans le monde de l'art germanique, où tout nous peut paraître hostile, depuis que les fils ont déshonoré l'œuvre de leurs pères ».

Ce sont ses propres termes que je répète avec intention.

Mais qu'il me soit permis de dire après lui que ce n'est pas une raison suffisante, parce que les fils ont déshonoré l'œuvre de leurs pères pour nier la valeur de celle-ci.

D'ailleurs, M. Mâle ne la reconnaît-il pas implicitement lui-même ?

Si les fils ont déshonoré l'œuvre de leurs pères, c'est donc que cette œuvre existe, et qu'elle est digne d'une certaine considération puisque les fils ont pu la déshonorer.

Et pourtant, alors que nos ennemis avec le plus profond mépris des lois de l'humanité et des œuvres d'art souillent à jamais leur nom et leur mémoire en commettant les pires forfaits, alors qu'un parti pris de destruction systématique a

anéanti chez eux jusqu'au respect des merveilles d'architecture et de sculpture qui faisaient notre orgueil, alors que nos alliés d'Italie hier encore entendaient leurs hordes barbares dévaler des Alpes vers les plaines de la Vénétie en chantant : « Fils de la Germanie, la grande heure est arrivée. Il ne faut pas épargner les femmes ni les enfants puisque les enfants des vaincus pourraient demain être les vainqueurs. En avant ! Brise, détruis, transperce, incendie, tue, tue, tue, tue, tue ! » ; il est incontestablement périlleux pour un Français et un artiste d'élever la voix, non pour les excuser, certes, mais pour soutenir à leur avantage, si pénible qu'en soit la tâche, une opinion que l'état de nos connaissances ne permet plus de nier.

Peut-être même aurais-je dû attendre d'autres temps pour vous présenter cette étude ?

Je ne le crois pas. Nous ne devons pas fournir à nos ennemis l'occasion de convaincre la science française d'injustice et, en l'espèce, ils n'y manqueraient pas.

Nous combattons pour la justice et pour la vérité, c'est le même souci qui me conduira au cours de cette discussion archéologique et, malgré le désir très sincère que j'éprouverais à partager l'opinion de M. Mâle, j'estime qu'il y aurait quelque danger pour les études futures à laisser s'accréditer des idées qui pourraient, dans une certaine mesure, troubler et fausser les recherches.

Ne risquerions-nous pas, en outre, de nous diminuer en refusant de reconnaître à nos ennemis certaines qualités quand elles existent, d'autant plus qu'en l'espèce il ne s'agit pas du présent mais seulement du passé.

Et puis, comme le dit M. Mâle, il ne peut être question ici « ni d'admiration ni de dénigrement » mais seulement de recherches scientifiques.

D'ailleurs j'estime trop l'élévation des idées de notre Compagnie, comme celles de M. Mâle, et je manquerais aux égards que je leur dois si je les soupçonnais un seul instant capables de me reprocher une opinion que je crois aujourd'hui en toute franchise devoir présenter.

*
* *

Quoi qu'en dise M. Mâle, en art comme en philosophie, comme en science, l'Allemagne est capable d'invention.

Sans doute, et nous sommes tous d'accord sur ce point, les Allemands sans scrupules n'hésitent pas, lorsque l'occasion s'en présente et qu'ils espèrent en tirer profit, à s'approprier les idées des autres. Mais où je ne puis partager le sentiment de M. Mâle, c'est lorsqu'il écrit : « Bien loin que l'art des Germains soit libre, spontané, il est au contraire sénile, routinier, mécanique ».

L'œuvre d'art étant essentiellement une expression des sentiments intérieurs qui nous agitent,

pour comprendre une œuvre d'art il ne s'agit pas, contrairement à la thèse soutenue, de savoir si tel ou tel détail ou procédé qui entre dans sa composition, a telle ou telle origine, a subi certaines influences extérieures, mais surtout de se pénétrer de l'idée qui a conduit l'artiste dans la composition de son œuvre, des émotions qui l'ont inspiré, des impressions qu'éveilla chez lui le milieu dans lequel il vivait, les idées de son temps.

Or, il n'est pas possible de refuser à l'Allemagne un caractère particulier, des aptitudes et des tendances spéciales, une originalité de tempérament, un idéal en un mot, dont tout son art depuis les temps les plus reculés est l'expression.

Cet idéal, mais nous le trouvons inscrit dans chacune de ses manifestations artistiques.

N'est-ce pas précisément parce que nous connaissons mal l'Allemagne et que nous ne voulons pas la voir à sa juste valeur, que nous nous sommes si souvent, au cours de cette guerre, exposés à de regrettables mécomptes.

Je ne crois pas diminuer notre pays, qui sortira vainqueur, je n'en doute pas, du terrible conflit actuel, en lui opposant un adversaire dont la puissance s'impose à notre considération.

L'Allemagne est et fut essentiellement un pays savant et d'analyse. Jamais aucun pays n'a poussé plus haut le désir de tout connaître et de tout pénétrer, autant dans le concret que dans l'abstrait.

Rien n'échappe à ses observations, l'humanité, le monde, la nature, la raison, la religion.

Ce sont ses propres sentiments que reflètent et que décrivent ses artistes; et ce serait s'exposer à une grave erreur que de ne s'attacher à ne considérer dans ses œuvres de peinture ou de sculpture que les qualités de dessin, de couleur ou de modelé, qu'elles peuvent ou non présenter, car ce qui préoccupait surtout ses artistes, c'étaient des sentiments philosophiques ou religieux.

Chez les Allemands l'idée l'emporte sur les moyens d'expression.

Lorsque l'on remonte plus haut, vers les temps barbares, les Germains ont poussé ce sentiment qui leur est particulier jusqu'aux limites extrêmes et, tandis que les peuples du midi de l'Europe, avides de plaisir, de bonheur et de jouissance, exaltaient la vie dans ses diverses manifestations, les septentrionaux la méprisant ne la jugeaient pas digne de s'élever jusqu'à l'art. Aussi ne rencontrons-nous jamais, ou à peu près, dans leurs œuvres artistiques les représentations florales ou animales chères aux méditerranéens, mais leur art s'est alors confiné exclusivement dans des décors géométriques ou linéaires, expression véritable de l'abstraction de leurs préférences.

C'est dans ce domaine que nous devons rechercher l'originalité de leur pensée. Lorsque nous rencontrons par hasard dans un ornement barbare de la Germanie, un personnage, une fleur

ou un animal, nous pouvons sans hésitation déclarer que l'artiste sortant de ses tendances naturelles s'est alors laissé entraîner par un esprit d'imitation; et ce qui pourrait, dans une certaine mesure, prouver que les artistes du Nord n'avaient pas, tout au moins à l'époque barbare, comme préoccupation principale celle d'imiter les arts des autres peuples qui les entouraient, c'est que ces imitations dont nous parlons ne sont que l'exception, et que fidèles à leur tempérament et à leur goût, ils ont conservé pur leur caractère artistique, si différent de ceux d'Athènes et de Rome, pourtant brillants, et sans se laisser influencer par eux. Et pourtant la Germanie alors se livrait avec ces deux villes à des échanges nombreux, l'histoire le prouve, tandis que les différents peuples la parcouraient dans leurs relations commerciales par des voies nombreuses aujourd'hui parfaitement définies.

Cependant, depuis l'époque barbare, l'Allemagne a trouvé en de trop nombreuses circonstances l'occasion d'affirmer l'originalité de son sentiment artistique pour que nous puissions en douter.

Pouvons-nous ne pas nous sentir fortement émus par son école de Cologne où se développe avec tant de puissance et d'exaltation tout le mysticisme de son moyen âge? Pouvons-nous ne pas demeurer pénétrés d'admiration et d'étonnement devant la longue liste de ses œuvres appartenant

aux écoles de Bohême, de Franconie et de Souabe ?

Resterons-nous indifférents à côté de ses architectures et de ses cathédrales qui marquent les phases de son histoire.

M. Mâle lui-même ne peut dissimuler ce sentiment d'admiration qu'il partage, puisque son deuxième chapitre débute ainsi :

« L'Allemagne est fière de ses églises romanes ; elle y voit une des plus nobles créations de son génie. Qui n'a admiré, en descendant le Rhin, la silhouette grandiose que font sur le ciel du couchant ces hautes cathédrales de Spire, de Worms, de Mayence, avec leurs deux dômes, leurs deux transepts et leurs quatre tours ? Elles ont pour l'imagination le charme du mystère, *car elles ne ressemblent pas à nos églises de France. Elles sont étranges* (c'est M. Mâle que je cite sans changer un mot à sa description) : on dirait deux églises soudées par l'extrémité et réunies en une seule ; elles font penser à l'aigle à deux têtes du Saint-Empire germanique. Leur force se revêt de grâce : les parties hautes des absides sont ajourées et forment une élégante colonnade en demi-cercle, invention charmante, une des plus heureuses qu'il y ait dans l'histoire de l'architecture. Jusqu'à Cologne, on rencontre ces absides légères, aériennes, qui sont une des poésies de la vallée du Rhin ».

Après une aussi éloquente période, j'aurais in-

contestablement préféré entendre M. Mâle proclamer que ces merveilles d'architecture, édifiées sur une terre française que toute l'histoire nous autorise à revendiquer, doivent justement leur beauté au milieu et à l'esprit de la race qui les ont inspirées.

Alors l'accord eût été complet entre nous.

Devrai-je encore en appeler, pour affirmer les sentiments d'enthousiasme qu'éveille cette suite ininterrompue de splendides édifices à ceux que nous faisait partager naguère notre érudit et savant collègue M. le Dr Coutan, lorsqu'à un retour de voyage il nous faisait ici même la description si intéressante de ces édifices ?

Devrai-je encore, pour éveiller chez vous d'autres impressions d'art sur l'architecture allemande, vous conduire à travers les rues de Mayence ? Qui parmi nous n'a pas entendu vanter le charme et le pittoresque des vieux quartiers de Hambourg et de Nuremberg ?

Je ne le crois pas ; ce serait insister plus qu'il conviendrait sur une démonstration que vous estimez, j'en suis convaincu, déjà suffisante.

Et pourtant s'il me fallait encore chercher une autre preuve du véritable sentiment d'art et d'originalité (celle-là n'est discutée par personne) dont sont capables les Allemands, je n'aurais qu'à en appeler à toute leur école de musique.

N'est-ce pas dans ce domaine que nous retrouvons, d'une manière plus sensible et nettement affirmé, tout l'idéal allemand de tous les temps ?

*
* *

D'après M. Mâle, les barbares qui ont envahi l'Europe septentrionale n'étaient pas en possession d'un art original.

Nous avons déjà opposé précédemment à cette opinion le caractère spécial que présentait cet art.

Si cette théorie était fort en faveur il y a une quarantaine d'années, elle l'est indiscutablement beaucoup moins depuis que les travaux de nombreux savants suédois, danois et norvégiens l'ont combattue (je laisse de côté avec intention les travaux allemands); depuis que les fouilles des pays du Nord ont permis de constituer des musées que l'on ne connaît malheureusement pas assez en France; depuis que Courajod, très vigoureusement, n'a pas hésité à introduire chez nous les idées nouvelles que la science et les recherches avaient révélées, malgré nos traditions et nos préjugés.

Après la mort de Courajod, une réaction violente a combattu ses idées.

On les a comme à plaisir dénaturées, exagérées, pour les mieux étouffer.

Mais le temps passera et réhabilitera l'œuvre magistrale du savant intègre et sincère qui l'a signée.

La vérité malgré tout retrouvera la place qui lui appartient.

Ce n'est pas en un jour que l'on détruit des préjugés, la vérité a le temps devant elle et pour elle, une fois en chemin rien ne peut plus l'arrêter.

« Près de vingt-cinq ans ont passé sur les leçons de l'École du Louvre, et l'on voit plus clairement que Courajod s'est trompé », écrit pourtant M. Mâle; « il est devenu évident qu'il n'y a pas eu d'art barbare, et que ce que l'on appelle de ce nom est un art oriental que les barbares ont reçu mais qu'ils n'ont pas inventé ».

Qu'il me soit tout d'abord permis de demander où M. Mâle a vu dans l'œuvre de Courajod le contraire de ce qu'il annonce.

Courajod n'a pas dit autre chose au cours de ses longues études, j'en appelle à la publication de ses conférences à l'École du Louvre.

Il a voulu, sans nier l'influence qu'a pu exercer sur nous l'art romain, dans une certaine mesure, lui enlever ce qui ne lui appartenait pas, et affirmer dans notre art l'introduction de l'art oriental ancien, par l'intermédiaire des barbares.

Alors, en quoi se serait-il trompé ? puisque M. Mâle affirme la même vérité.

« Les objets recueillis sur les points les plus différents ont une similitude qui indique une source commune », dit M. Courajod, pages 185-187 de ses leçons professées à l'École du Louvre; « et c'est surtout sur les fibules que se montre la capricieuse et fantastique imagination des artistes barbares.

« Les bijoux barbares émanaient d'une industrie nationale.

« Ils manifestaient l'existence d'un état d'esprit particulier, d'une psychologie spéciale, d'un milieu ou d'un monde ethnographique supposant une éducation lente, concentrée en quelque sorte et accumulée de certains principes décoratifs.

« C'est le produit de la vieille incubation indienne et asiatique, produit parti d'un point qu'on ne peut désigner avec précision parce qu'il flottait au gré des migrations. Il est certain que tous les peuples d'origine aryenne ont puisé à un trésor commun.

« Je crois que les Scandinaves y ont directement puisé.

« L'étude de l'ornement contribuera peut-être à fixer à quel degré de proximité les Scandinaves se trouvent vis-à-vis du type primordial. Il pourra servir à déterminer quel est leur rang dans la famille indo-germanique.

« Si à propos de l'art décoratif des fibules wisigothes et ostrogothes nous allons chercher une origine au delà de Constantinople (et nous y sommes bien forcés à cause du trésor de Nagy-Szent-Miklos), nous remontons par la force des choses à la Perse et à l'Inde, que nous sommes amenés à considérer comme ayant pu être le point initial commun à tous les arts barbares et le centre de rayonnement de l'élément décoratif aryen.

« Byzance, me direz-vous, a pu connaître et

pratiquer ces arts d'essence persane et indienne. Sans doute elle les a pratiqués. Mais faut-il faire de Byzance le point de départ unique de la propagande? Je ne le crois pas.

« En effet, si Byzance avait été le point de départ, pourquoi l'accent oriental serait-il chez les Scandinaves et les simples Germains plus fort dans la copie que dans l'original?

« Pourquoi chez eux cette verdeur primesautière? cette vigueur d'exécution? cet emportement génial et spontané?

« Chez les Scandinaves et les Germains, cet art est à mes yeux un art de race, sorti de principes nationaux, fixés dans le sang, faisant partie du tempérament du peuple.

« Un art appris à Byzance aurait une tout autre tournure. Il serait d'abord moins byzantin que son modèle et partant moins oriental.

« Le caractère profondément oriental de l'art germanique des fibules proclame que la source de cet art a été plus orientale que ne l'aurait pu être la source byzantine.

« Nous pouvons nous fier à l'ornement d'un peuple. C'est un geste irréfléchi, inconscient, de la main, un mouvement nerveux, une écriture enfin qui trahit les sentiments de l'âme, qui ne peut pas mentir.

« Les Scandinaves sur certains points ont été plus orientaux que les Aryas.

« Preuves, les bijoux de Copenhague au musée des antiquités du Nord.

« C'est le Nord, c'est l'extrême Nord qui a nourri l'art le plus exclusivement oriental. Donc il n'a pas été prendre son orientalisme à Byzance. Donc il le tient d'une autre source plus orientale et plus pure ».

Si j'ai tenu à citer intégralement tout ce long passage extrait de l'œuvre de Courajod, c'est parce qu'il reflète exactement sa pensée.

Jamais, quoi qu'en dise M. Mâle, Courajod n'a prétendu nier l'origine orientale des arts du Nord.

Mais pourquoi, au cours de son ouvrage, M. Mâle prête-t-il constamment à Courajod des idées que celui-ci n'a jamais enseignées ?

Courajod n'a jamais dit, par exemple, que les couronnes de Guarrazar étaient d'origine germanique, bien au contraire. A la page 131 de son premier volume il combat nettement cette théorie et dit, à propos de la prétendue origine septentrionale de l'art que représentent les bijoux d'Espagne :

« Cette opinion ne peut plus se soutenir. Don José Amador de los Rios (*El arte latino-bizantino en Espana y las coronas visigodas de Guarrazar*), a démontré qu'il y avait là un mélange de l'art latin très mitigé d'art byzantin et de source absolument méridionale ».

Malgré le but qu'il poursuivait, Courajod n'a

jamais dissimulé la vérité, son œuvre pour se défendre n'avait pas besoin de rien dénaturer.

Sa belle franchise, sa loyauté s'affirment à chaque moment au cours de sa thèse :

« Nous pouvons démontrer », dit-il encore page 130 et suivantes, « que cette influence méridionale et orientale portée et propagée par les Wisigoths, se fit sentir dans l'art mérovingien.

« Jetons un coup d'œil sur quelques monuments de l'orfèvrerie mérovingienne, le calice de Chelles... or à quoi cela ressemble-t-il comme exécution, comme décoration ?

« Aux armes trouvées à Pouan (Aube) et conservées au musée de Troyes, aux armes et au trésor découverts à Tournay dans le tombeau de Childéric, aux couronnes de Reccesvinthe et de Svinthila du trésor de Guarrazar, à certains reliquaires de Conques et de Saint-Maurice d'Againe, au fermoir de bourse d'Envermeu, publié par l'abbé Cochet, enfin à la couverture de l'Évangiliaire de Monza.

« Cette analogie nous porte donc vers l'art goth, wisigoth et ostrogoth, ou vers un art dont les Goths étaient les vivants et actifs représentants, les adeptes et les colporteurs.

« Cela confirme encore tout ce que je vous ai dit, ajoute Courajod ; au vi^e et au vii^e siècles, l'art antique n'est plus pratiqué en Occident que sous la forme néo-grecque, byzantine ou wisigothe,

en un mot, sous une forme dont l'élément latin pur tend à être de plus en plus éliminé ».

Est-ce que tout cela peut autoriser M. Mâle, après avoir nié l'origine germanique de l'épée de Childéric à Tournay, celle des couronnes de Guarazar, à écrire comme conclusion à tout un chapitre, page 21 : « N'est-ce pas là l'art germanique à l'état pur ? Courajod l'a cru. Dans ces monstres, dans ces entrelacs, Courajod entrevoyait des abîmes ».

Mais, M. Mâle ne reprend-il pas plutôt, vingt-cinq ans après Courajod, la propre thèse de ce dernier ?

*
* *

M. Mâle et Courajod sont donc d'accord pour admettre que les barbares étaient en possession d'un certain art et que cet art tirait ses origines de l'Orient.

S'ensuit-il, parce que l'on reconnaît dans un art certaines influences, que l'on soit en droit de nier l'originalité de cet art ?

Plus on remonte vers le Nord, plus on étudie les fibules et les bijoux de l'époque barbare qu'il nous a laissés, plus on est frappé du caractère particulier qu'ils présentent.

Est-il d'ailleurs un art qui annonce une originalité absolument pure et exempte de tout mélange ?

A ces conditions on devrait refuser à notre ro-

man, à notre gothique à notre xviii^e siècle l'originalité.

Ils offrent tous un véritable amalgame d'influences extérieures qui se sont exercées autant sur leur construction que sur leur décoration.

Aucun d'eux ne résisterait à l'analyse et nous devrions nous résoudre à cette idée que la France elle-même n'a rien inventé.

L'art romain n'est-il pas un art gréco-étrusque? il a pourtant un caractère particulier.

L'art grec ne tire-t-il pas ses origines de l'art égyptien et des arts asiatiques?

Notre magnifique statuaire du moyen âge, dont nous sommes à juste titre si fiers, n'est-elle pas fortement imprégnée d'art flamand?

Il en est des arts comme des langues. Si pures que soient celles-ci, elles ne sont que des dérivés d'autres langues.

Alors toutes les langues indo-européennes, le grec, le latin, le german, le français, n'auraient aucune originalité puisque dans chacune d'elles on retrouve les mêmes racines.

Mais l'Orient n'est pas seulement le centre d'où sont parties les langues, toutes les races, ainsi que leurs arts s'y sont constitués.

Tout s'enchaîne ici-bas, tout évolue et se transforme.

Les arts comme les civilisations, comme les individus pris isolément dépendent du passé et ne peuvent éviter son influence.

Les lois éternelles de l'hérédité pèsent sur toutes nos intentions, et, quoi que nous fassions, quoi que nous prétendions, le passé plonge en nous des racines trop profondes pour que nous puissions ne pas compter avec lui.

Eh quoi ! les Germains auraient été des plagiaires, parce qu'ils auraient apporté avec eux en venant s'installer dans le Nord de l'Europe un art qui leur était familier, qui répondait à leurs aspirations ?

Ont-ils été chercher cet art au dehors de leur pays, ou bien l'ont-ils apporté avec eux ?

Le problème ne doit pas se poser autrement. Notre jugement ne peut dépendre que de la réponse qui sera donnée à l'une de ces deux questions, et comme il est évident qu'il existe un art commun à tous les barbares du Nord, n'est-il pas plus vraisemblable d'admettre que fidèles à des traditions qui leur étaient chères et dont rien ne pouvait les écarter, malgré les contacts qu'ils pouvaient avoir avec le monde civilisé, leur art était bien à eux, à l'exclusion de toute influence et de tout mélange ?

Lorsque nous visitons les musées du Nord, particulièrement ceux des pays scandinaves, au milieu des riches collections qu'ils contiennent et qui nous permettent, tant les classements y sont bien faits, de fixer pour chacun des anciens âges le caractère propre des arts qui leur correspon-

dent, il nous est possible de constater qu'à une certaine époque, à la suite de relations plus intenses, certains détails romains ou byzantins ont pu exercer sur le décor du Nord une influence momentanée. Mais immédiatement, tant cet art du Midi répondait peu à l'esprit septentrional, nous assistons à une dénaturation rapide des quelques éléments décoratifs introduits, si bien que peu de temps après, le tempérament national les ayant tellement transformés, il est impossible à un esprit non prévenu de reconnaître leur véritable origine.

N'est-ce pas là la meilleure démonstration de la puissance du génie du Nord qui, loin de chercher à imiter servilement un détail vu quelque part, lui donne, conduit par une inspiration personnelle, lorsqu'il est incidemment appelé à le reproduire, un aspect si particulier et si différent du primitif, qu'il peut dans une certaine mesure en revendiquer l'exclusive paternité ?

Entre les arts du Midi et ceux du Nord, aucune affinité n'est possible, ils ont chacun leur caractère. Leur conception repose sur des principes diamétralement opposés ; et c'est précisément ce qu'il importe de retenir pour l'histoire de la formation et de l'évolution des arts, c'est que ceux du Nord, et parmi eux ceux de la Germanie, ont un esprit original qui n'a rien de commun avec celui des arts de Rome et Byzance.

Cet art du Nord, d'après M. Mâle porte sa marque d'origine, et celle-ci, est orientale.

Soit, mais à ce point de vue il ne se distingue pas des autres arts.

Si les Germains et les barbares ont éprouvé le besoin de décorer les produits de leur industrie, c'est qu'ils étaient doués d'un certain sentiment artistique, et si un doute pouvait exister sur le caractère particulier que présente cet art *dans son ensemble*, je n'aurais qu'à en appeler au témoignage même de M. Mâle qui, page 21 de son ouvrage, ne peut se défendre d'écrire : « Il est certain que les objets que l'on retire des tombes franques, burgondes, wisigothiques, lombardes sont d'une étonnante originalité ».

*
* *

Ce que M. Mâle reproche aux Germains c'est l'imitation de tel ou tel détail emprunté à l'Orient.

Procédons par comparaison comme précédemment.

Les Grecs (qui ne les ont d'ailleurs pas inventés) et après eux les Romains ont fait usage dans leur décor d'oves, de perles, de rais de cœur, etc.

S'ensuit-il que la Renaissance française, le Louis XIV, le Louis XV, le Louis XVI et l'Empire qui en ont fait également usage ne soient pas des arts ayant leur expression propre ?

Evidemment les rais de cœur grecs ou

Louis XIV procèdent de la même inspiration, mais peut-on vraiment établir entre eux une ressemblance réelle, est-il possible de les confondre ?

Le même détail reproduit par deux personnes, calqué même, offrira fatalement deux aspects différents ; à plus forte raison la différence s'affirme lorsque le même détail est reproduit par deux dessinateurs que séparent plusieurs siècles.

Non seulement les deux ornements portent l'empreinte du caractère des individus qui les ont tracés, mais même de celui de leur époque.

Un ornement gothique dessiné par Viollet le Duc se reconnaît toujours immédiatement dans une cathédrale.

Il en est d'ailleurs du dessin comme de l'écriture. Les lettres ont des formes déterminées, mais les mêmes mots écrits par des individus différents auront des aspects si particuliers que nous reconnaitrons leur caractère par leur écriture, même sans les avoir jamais vus.

Il en est de même de l'art des barbares.

Si l'on place à côté l'un de l'autre deux décors, même présentant de grandes analogies, appartenant l'un à la Germanie et l'autre à la Perse, nous relèverons inévitablement entre eux de telles différences qu'il nous sera impossible de nous tromper sur leur provenance.

Certains monstres scythiques ont inspiré le décor des Germains, dit encore M. Mâle, mais,

ajoute-t-il page 23, « les monstres scythiques ressemblent aux monstres de la Chine et aux monstres de l'Inde ; c'est que les uns et les autres ont la même origine ».

Qui pourrait se permettre de conclure que M. Mâle confond les arts de l'Inde et ceux de la Chine et leur refuse à l'un et à l'autre une part d'originalité ?

Les rois mérovingiens avaient adopté comme emblème de leur royauté l'abeille ; les capétiens, la fleur de lys ; s'ensuit-il que les Français, pour avoir introduit la fleur de lys dans leur blason, soient des plagiaires, incapables d'invention ?

La marguerite, l'hélice, l'enroulement, la palmette, la tresse ou la natte, l'étoile à six rais sont des ornements communs à notre art mérovingien et à notre roman. Pouvons-nous déduire que ces arts n'offrent pas de caractères particuliers, parce que tous ces ornements importés par les barbares auraient une origine orientale et que la plupart se retrouvent même dans l'art assyrien et dans l'art de l'Égypte ?

Les rinceaux, les enroulements sur lesquels se détachent des feuilles et au milieu desquels courent des animaux ou se dessinent des symboles, les plaques de revêtement de marbre, les entrelacs, les bijoux et étoffes avec pierres enchâssées qui donnent dans leur ensemble tant de caractère à l'art byzantin enlèveraient dès lors à cet art toute originalité parce que les principes de cette

décoration relèveraient comme l'art germain, avec lequel il est impossible de le confondre pourtant, de l'art de la Perse ?

L'art arabe dans lequel on retrouve tant d'éléments appartenant aux arts copte et byzantin n'a-t-il pas pourtant un esprit et une forme qui lui sont bien particuliers ?

Il y aurait même peut-être quelque imprudence à généraliser la méthode de comparaison de M. Mâle, car parmi tous les ornements, celui qui a trouvé la plus grande application, que l'on remarque chez tous les peuples et à tous les temps, c'est le swastika, la croix gammée, signe de l'éternité, de la divinité, véritable fétiche contre les mauvais penchants ou le mal.

La croix gammée se reconnaît quinze siècles avant notre ère ; dans les catacombes de Rome on la relève sur toutes les inscriptions, sur tous les tombeaux ; elle est aujourd'hui encore l'emblème sacré des chrétiens, le symbole divin vers lequel les masses comme aux temps les plus reculés de l'humanité cherchent l'espérance et manifestent leur foi.

La conclusion s'impose d'elle-même : Tous les peuples ont plus ou moins puisé dans le vieux fonds oriental commun, et leur pensée ne s'est jamais complètement détachée des principes qui ont inauguré les traditions.

Les arts comme la vie ne sont faits que d'éternels recommencements, et ce n'est pas dans l'em-

ploi de tel ou tel principe ornemental qu'il convient de fixer leur caractère, mais dans les diverses expressions qui lui ont été données.

Que deux peintres placés dans les mêmes conditions reproduisent le même individu ou le même bouquet d'arbres, leur personnalité ne dépendra pas du modèle qui aura pu les inspirer, mais de l'interprétation différente qu'ils en feront.

L'art d'une époque est soumis à tant d'influences diverses qu'il ne peut être apprécié et jugé par chacun de ses détails pris séparément, mais par le caractère général qu'éveillent tous ses détails dans leur ensemble.

Or, à ce point de vue surtout, l'art allemand est original.

Lorsque nous visitons les musées de l'Allemagne, ses villes et leurs monuments, nous éprouvons une foule d'impressions qui ne peuvent se comparer à aucune de celles qu'éveille en nous aucun autre pays.

C'est une civilisation spéciale qu'ils nous révèlent, un esprit bien personnel, des conceptions qui ont leur originalité.

D'ailleurs, en admettant même que les Germains n'aient pas importé avec eux leur art, est-ce qu'en cherchant en Orient leurs premières inspirations ceux-ci n'ont pas alors parmi tant de formes et de décors variés que cet Orient leur offrait fait spontanément un choix des principes ornementaux qui correspondaient le plus à leur tempérament ?

Dès lors, par le fait même que tels détails à l'exclusion de tels autres s'harmonisaient mieux avec leur idéal, cet idéal ne s'affirmait-il pas en même temps que ceux-ci montraient leurs préférences ?

Naturellement guidés ensuite par leur goût particulier, goût qui, sous une forme plus ou moins développée existe chez tous les individus, ces premiers éléments d'art devaient par la suite forcément subir des altérations inévitables qui fixaient davantage leur caractère et leur originalité.

Nous ne devons d'ailleurs pas oublier que les barbares voisins de l'Océan (ainsi que le rapporte Philostrate dans ses tableaux), avant les Grecs, les Romains et par conséquent les Byzantins, savaient verser les couleurs sur du cuivre incandescent et conserver les figures qu'on y avait préalablement dessinées. Les fouilles de Bibracte et les objets trouvés un peu partout dans les tombes antérieures à l'occupation romaine nous révèlent qu'il s'agissait là de procédés d'émaillage.

Nous ne devons pas encore oublier que l'étamage du cuivre par l'étain était, d'après Pline, d'invention gauloise, ainsi que l'étamage d'argent sur les objets industriels ; que les mots français étamper et estamper ont une origine germanique « stampon », que les sépultures de l'époque hallsttatiennne offrent de nombreuses décorations de bronze au repoussé ; que toute la décoration hallsttatiennne repose sur des principes presque

exclusivement géométriques; que vers 800 avant Jésus-Christ s'est manifesté chez les Celtes un goût prononcé pour les ornements en métal ajouré; que vers 500 avant Jésus-Christ apparaît encore chez les Celtes la polychromie dans l'art industriel dont les éléments principaux furent d'abord le corail, puis l'émail; que les Celtes étaient d'habiles ciseleurs, fondeurs et forgerons, au point que les Romains eux-mêmes recherchaient leurs armes. Qu'est-ce que tout cela prouve? sinon que les éléments sur lesquels repose toute la décoration barbare affirment une originalité dont on voudrait nier l'existence.

*
* *

Conduisez plusieurs personnes dans un grand magasin contenant tous les produits industriels de notre époque, invitez-les à meubler selon leurs préférences chacune un appartement. Ne serez-vous pas frappés immédiatement en pénétrant chez elles, une fois installées, de l'aspect particulier que présentent leurs intérieurs et des goûts différents qu'ils reflètent?

Supposez encore que chacun de ces milieux forme un centre d'enseignement d'art industriel.

Dans l'un et l'autre le sentiment artistique se développera avec des tendances en harmonie avec leur cadre. Imbus de formes ou d'ornements qui leur sont familiers et qu'ils ont constamment sous

les yeux, les élèves en les interprétant leur imprimeront outre leurs sentiments personnels, celui de leur temps, si bien qu'après plusieurs générations ces écoles, en s'attachant avec une certaine fidélité aux principes initiaux qui les auront guidées, fixeront les caractères généraux de styles décoratifs qui les distingueront nettement l'une de l'autre, donnant à chacune une originalité.

Ainsi l'art de la Germanie et l'art de Byzance, inspirés tous deux de l'Orient, se sont séparément développés, et, bien que leur origine soit commune, il ne nous est pas permis de refuser à l'un ou à l'autre un caractère spécial.

L'idéal d'un peuple s'affirme par le sentiment qui se dégage de son art. Cet art marque ses préférences, il est le résultat d'une vision spéciale, le reflet de son âme.

Tel art comme celui des Byzantins conduit par un goût fastueux et tout de représentation, recherchait les métaux précieux, les étoffes brillantes, les pierres précieuses, les marbres et les mosaïques dans son décor; tel autre comme celui des Français à l'époque romane, sobre, sévère avec lui-même, préférait des architectures de pierre, calmes, simples, robustes, logiques et froides.

Les Grecs dans leurs profils nerveux et accentués manifestaient un tempérament sûr de lui-même, une volonté tenace et décidée; les Romains de l'époque impériale, au contraire, avec des pro-

filis généralement arrondis, révélaiient la mollesse d'une existence raffinée, indécise et délicate.

*
* *

Avec un soin méticuleux, doublé d'une érudition remarquable, M. Mâle s'est appliqué à rechercher l'origine des différents éléments qui ont contribué à la formation de l'architecture romane allemande.

Où M. Mâle trouve-t-il ces prototypes ?

En Lombardie, chez les Visigoths et les Ostrogoths, chez les Burgondes, en pays wallon et dans la France carolingienne la plus rapprochée du Rhin, c'est-à-dire dans la zone d'Aix-la-Chapelle, la capitale de Charlemagne (Carolus Magnus pour certains, Karlman pour d'autres).

Mais qu'étaient tous ces barbares sinon des Germains ou mitigés de Germains, établis à la suite d'invasions hors leur patrie d'origine.

N'est-il pas au moins étrange et troublant dans une certaine mesure de rencontrer, tant en Germanie proprement dite que dans des pays qu'elle a peuplés ou dominés, tous les éléments d'un art qui a trouvé son expression définitive et la plus complète dans le milieu même d'où ces différents peuples étaient partis.

N'y a-t-il pas là tout au moins une coïncidence curieuse qui doit retenir notre attention ?

Mais prenons garde que la thèse adoptée par

M. Mâle et sa méthode d'investigation se retournent contre nous.

Son argumentation est une arme à deux tranchants dont il convient de n'user qu'avec les plus grandes précautions.

Comme nous le disions précédemment, l'art d'un pays, à une certaine période de son histoire, est quelque chose de si complexe, soumis à tant d'influences, qu'en l'analysant il nous est impossible de le séparer des causes extérieures qui l'ont déterminé.

Les arts comme les civilisations subissent les lois d'hérédité particulières à chacune des races qui composent les peuples; ils se transforment avec les relations que ces peuples peuvent avoir avec les autres peuples; ils dépendent du milieu, ils sont le reflet immédiat de leurs aspirations et de leurs espérances.

Sans l'art flamand qui s'est développé en même temps que l'art de Cologne, l'art bourguignon du *xiv^e* siècle ne se serait pas formé.

Sans l'art bourguignon dont les maîtres tous Flamands portent les noms de Jean de Manville, Claus et Nicolas Sluter, Jean Prindale, Claus de Werve, Jean Hust, Van der Weiden, notre peinture et notre sculpture du *xv^e* siècle n'auraient pas éveillé notre admiration.

Sans notre peinture et notre sculpture du *xv^e* siècle, tempérées aux sources de l'antiquité, la renaissance italienne ne serait pas née.

Sans la renaissance italienne, nous ne connaîtrions pas la renaissance française, si originale pourtant, grâce aux ressources fécondes que lui offrait le moyen âge.

Sans le xvi^e siècle, imbu d'études latines de plus en plus actives, quels arts auraient marqué notre xvii^e et notre xviii^e siècles ?

Avec intention, j'ai laissé de côté dans ces quelques rapprochements notre art roman et notre premier gothique, car je me réserve auprès de vous Messieurs, de m'y attacher plus particulièrement par la suite ; mais de ces quelques considérations, ne ressort-il pas que l'art allemand, malgré les rapprochements de détail que l'on peut faire avec certains arts primitifs orientaux, a eu sa part d'originalité et a tenu sa place parmi les autres arts ?

Quelles que soient les influences qui ont pu contribuer à ses développements ou les préparer, cet art a été soumis, comme tous les arts des autres pays, aux mêmes influences orientales, et si les fils ont déshonoré l'œuvre de leurs pères, ce n'est pas une raison pour nier l'existence de celle-ci et pour qu'elle ne mérite pas de retenir au moins notre attention.

NOTRE-DAME-DE-PITIÉ A LA CATHÉDRALE

Par M. le Chanoine JOUEN.

Mgr Fuzet, dans une lettre pastorale écrite en octobre 1915, voulut que dans sa Cathédrale le culte des morts de la grande guerre fût associé à celui de Notre-Dame-de-Pitié. A l'angle Nord-Est du transept, dans les arcatures voisines de l'ancien autel « Saint-Sever de la Croisée » près duquel depuis un siècle était placée l'image de Notre-Dame-de-Pitié, ont été inscrits les noms des Rouennais tués à l'ennemi. Autour de la Mère de douleurs contemplant le cadavre sacré de son fils mort pour sauver l'humanité va s'immortaliser le souvenir chrétien de nos soldats morts pour sauver la Patrie. Ce n'est qu'un symbole, mais un symbole plein de réalité, car pendant que leurs noms vivront sur le bronze encastré dans les antiques murailles, eux, ils vivront de la vie qui n'a pas de fin, vie que leur ont méritée leur obéissance au devoir, l'héroïsme de leur sacrifice et l'acquiescement non moins méritoire donné à ce sacrifice par ceux qui les pleurent.

Raconter l'histoire du groupe de Notre-Dame-de-Pitié n'est pas, dans les circonstances pré-

sentes, vaine recherche de critique, mais pieuse coopération à l'œuvre de foi consolatrice, voulue et réalisée par Mgr Fuzet peu de temps avant sa mort.

Je diviserai cette étude en quatre chapitres :

- 1° Le culte de Notre-Dame-de-Pitié à la Cathédrale;
- 2° Le groupe de Notre-Dame-de-Pitié;
- 3° Le sculpteur qui le fit.
- 4° Le chanoine qui le donna.

I

CULTE DE NOTRE-DAME-DE-PITIÉ A LA CATHÉDRALE

Le xv^e siècle fut à Rouen le siècle par excellence de la dévotion à la Sainte Vierge. Partout se fondent des stations de l'*Inviolata* et du *Salve Regina*. Le cardinal d'Estouteville établit la fête de Notre-Dame-des-Neiges. Une fondation de Jean Masselin permet de célébrer en toute solennité à la Cathédrale la fête de l'Annonciation. Une confrérie se fonde en la nouvelle église des Carmes pour honorer ce mystère et prend le nom inusité de Notre-Dame-de-Recouvrance (1).

Mais la dévotion envers Marie qui, dès le début du siècle, se développa avec le plus d'entrain, fut

(1) De « Recouvrance de l'humain lignaige », *de reparatione et recuperantia generis humani* : aussi les statuts joignent-ils aux souvenirs de l'Annonciation celui de la Passion et de la Résurrection.

celle à Notre-Dame-de-Pitié. Dès la fin du ^{xiv}^e siècle, sous l'influence des Franciscains, le culte de la Passion et de la Compassion devint populaire. Les crises politiques et économiques du début du ^{xv}^e siècle et les souffrances inouïes qui pour le peuple en furent la conséquence, contribuèrent à l'extension de ce culte. Songez donc : 1415, c'est Azincourt ; 1418, c'est l'horrible siège de Rouen avec ses famines, ses pestes, ses tueries ; puis de 1418 à 1449, c'est l'occupation anglaise qui assure la prospérité de la ville, mais n'empêche pas la misère des campagnes, les dévastations des Bourguignons, l'insécurité des routes, le pillage et l'assassinat. Alors commencent à apparaître des images de Notre-Dame-des-Douleurs, où la Vierge est représentée le cœur transpercé d'un ou de plusieurs glaives, ces *triumphales gladios* dont parle un manuscrit de la fin du ^{xiv}^e siècle (Bibliothèque Mazarine, ms. 520, f^o 58). Les images populaires de la Vierge aux sept glaives se multiplient et l'Église, toujours rebelle aux nouveautés, hésite à les approuver et même le Concile provincial de Rouen, tenu à la Cathédrale en 1445, prohibe la diffusion d'images répandues sous les titres nouveaux de Notre-Dame-de-Pitié et de Notre-Dame-de-Recouvrance. Cette condamnation ne vise — le texte du Concile le dit formellement — que l'exploitation mercantile de dévotions nouvelles, mais non ces dévotions mêmes. La preuve en est dans l'approbation en 1462 d'une

confrérie de Notre-Dame-de-Recouvrance et, vers la fin du siècle, de nombreuses confréries de Notre-Dame-de-Pitié. Il y en eut à Rouen dans les églises de Saint-Maclou, de Saint-Jean et de Saint-Vivien.

*
* *

L'heure arrive où, à la Cathédrale même, une chapelle va être dédiée à Notre-Dame-de-Pitié. Ce fut vers la fin du xv^e siècle. A ce moment, le type populaire de cette Notre-Dame est définitivement établi; des sept douleurs de Marie, la piété des fidèles et le choix des artistes donnent une place exclusive à la sixième : Marie recueillant entre ses bras le corps de son fils détaché de la croix. Depuis longtemps déjà, les miniatures et les vitraux qui copient les miniatures, avaient reproduit cette scène, touchante entre toutes. Au début du xvi^e siècle les sculpteurs s'emparent du même thème et les groupes de la Vierge de Pitié se multiplient dans les églises. On sait que la fameuse Pictà, commandée à Michel Ange par le cardinal français Jean de la Groslaye et aujourd'hui encore à Saint-Pierre de Rome, est de 1498.

A la Cathédrale, les premières mentions qui nous soient parvenues, d'une chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Pitié sont de 1519 et 1520. Dans un acte de 1520 entre Robert Pesant, curé de Bec-de-Mortagne et les chapelains de la Commune, ceux-ci s'obligent à dire ou faire dire des messes

« en l'une des chapelles de Saint-Mellon ou Notre-Dame-de-Pitié en la nef de cette église du senestre costé ». La chapelle de Notre-Dame-de-Pitié est la chapelle jusqu'alors appelée de Saint-Sever-en-la-Nef. Elle est située entre la chapelle de la Belle-Verrière ou de Saint-Jean-le-Décollé et celle de Saint-Julien : en effet dans un texte de 1519, Jehan Condé certifie avoir été mis en possession par les doyen et chapitre, « de la chapelle Saint-Sever, sise en la nef de la grande église Nostre-Dame de Rouen, laquelle chapelle se nomme à présent Notre-Dame-de-Pitié ». La formule même paraît indiquer une modification encore récente.

Sur l'autel de cette chapelle fut placée une statue de Notre-Dame-de-Pitié, et au bas du vitrail du XIII^e siècle qui raconte l'histoire de Saint-Sever, on substitua aux antiques médaillons trois scènes à grands personnages. Elles représentent : celle de droite la rencontre de Jésus et de Marie, sur le chemin du Calvaire ; celle du milieu, Marie au pied de la Croix ; celle de gauche (la plus proche de l'autel) la Vierge tenant sur ses genoux le corps du Christ qui glisse à terre ; c'est la Pietà proprement dite.

Cette chapelle portera le titre de Pitié jusqu'à la Révolution. A la fin de l'obituaire de 1580 se trouve un tableau « des autels et chapelles fondés en l'église Nostre-Dame ». Or notre chapelle y figure sous le titre « Saint-Sever en la nef dicte l'autel de Pitié ». En 1724, la supérieure du

premier monastère de la Visitation, sœur Marie-Agnès Gréard, veut établir une chapelle du Sacré-Cœur dans la Cathédrale. L'abbé Robinet, supérieur de la Visitation et vicaire général, se fait auprès du Chapitre l'avocat de cette idée. Il conseille, dit un manuscrit des archives de la Visitation, à sœur Marie-Agnès de demander qu'on l'autorise à relever « une chapelle ancienne sous le titre de Notre-Dame-de-Pitié qui n'avait plus que les quatre murailles avec un autel de pierre » où on ne disait plus la messe. L'autorisation est accordée, un rétable nouveau est fait qui encadre un tableau du Sacré-Cœur. Et dans le manuscrit le récit de cet établissement se termine par cette phrase : « Cette ancienne chapelle était autrefois sous le titre de Notre-Dame-de-Pitié, dont on a conservé la représentation qui est vis-à-vis l'autel du Sacré-Cœur ».

Et à cause de cela elle continue à s'appeler de son ancien nom, ainsi que le prouve un acte de décès du 20 avril 1742 : « Ce jourd'huy sur les 5 heures après-midy a été inhumé dans cette église en la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, dite du Sacré-Cœur, le corps de..... ».

*
* *

La paroisse Saint-Etienne-La-Grande-Eglise eut, elle aussi, au début du xvi^e siècle, son image de Notre-Dame-de-Pitié. En effet, en 1533, Nicolas

Turpin, chapelain, élit par testament sa sépulture en la cathédrale « devant l'ymage de Notre-Dame-de-Pitié, près la chapelle Saint-Jacques ». Cette chapelle Saint-Jacques était dans la chapelle Saint-Liénard ou Léonard qui, avec la chapelle Saint-Eustache, avait été en 1496, concédée par le Chapitre aux paroissiens de Saint-Etienne-La-Grande-Eglise pour former, avec la chapelle Saint-Etienne sous la Tour de Beurre, l'église paroissiale enclavée dans la Cathédrale.

*
* *

Dans le bas-côté septentrional, immédiatement en dessous de la chapelle Saint-Sever devenue, nous l'avons vu, chapelle de la Pitié, se trouvait la chapelle de Saint-Jean-le-Décollé, plus connue sous le nom de « la Belle-Verrière ». Il y avait en cette chapelle trois chapellenies : de saint Jean, de sainte Madeleine et de la Bienheureuse Vierge.

Or, à la fin du xvi^e siècle, Jean Bigues, grand archidiacre, ayant été pourvu de la chapelle de « la Belle-Verrière », commanda à un vieux sculpteur rouennais, « Etienne Desplanches, imaig-nier, de la paroisse Saint-Pierre-l'Honoré » une image de Notre-Dame-de-Pitié qu'il voulait placer en sa chapelle, et il s'engagea à payer au sculpteur trois écus « pour la façon d'icelle ». Commandée en juillet 1590, elle était en mars

1591, « assize en la chapelle de la Belle-Verrière », comme l'affirme la supplique par laquelle le sculpteur demande au Chapitre à être payé des deux écus qui lui restaient dus. En 1594, dans un acte notarié du 28 juillet, nous lisons : « la chapelle ou capellenie à l'autel et sous l'invocation de la Bienheureuse Marie de Pitié, autrement dite la Belle-Verrière ».

Cette chapelle ne garda pas longtemps l'image due à Etienne Desplanches car, dans la distribution des chapelles qui se faisait chaque année au Chapitre général du 16 août, elle est de nouveau désignée couramment sous le nom de saint Jean ou sous celui de « la Belle-Verrière », alors que de 1594 à 1601 on l'appelle : « de la Belle-Verrière, *aliàs* de Notre-Dame-de-Pitié ». A partir de 1603, ce dernier vocable disparaît. Toutefois le culte de Notre-Dame-de-Pitié s'y maintint, car on y plaça une magnifique *Descente de Croix*, due au pinceau de l'illustre Jouvenet, et sur le rétable qui encadre cette toile on écrivit en lettres de bois sculptées : *Virgini Dolorosæ*. Quand, dans les comptes de la Fabrique nous lisons au XVIII^e siècle : « travaux faits sur les chapelles de la *Grande et de la Petite Pitié* », il faut sans doute entendre les deux chapelles voisines du « côté senestre de la basse nef », celle de Saint-Sever et celle de Saint-Jean.

*
* *

Dès le début du XVII^e siècle, le culte de Notre-

Dame-de-Pitié se déplace et s'établit là où il fleurit encore aujourd'hui, dans la partie septentrionale du transept.

Dans son long poème latin intitulé *Les Fastes de Rouen* (1618), Henri Grisel décrit, au mois d'août, la Cathédrale. Après avoir expliqué que deux bras divisent l'édifice et lui donnent la forme d'une croix et que le bras gauche porte le nom de « côté de la Bibliothèque », il dit : Tournons vers ce côté gauche. Là il y a les fonts (1) ; il y a l'horloge (et il la décrit longuement et obscurément). Là aussi, dit-il, il y a la statue de Notre-Dame-de-Pitié :

Flectamus ad lævam : fons hic, *expressaque Virgo*
Quæ Natum in gremio sustinet exinanimem.

Il y avait donc bien là un groupe qui représentait la Vierge tenant dans ses bras le corps inanimé de son fils. Selon toute vraisemblance, ce groupe est le même que celui qui se trouve aujourd'hui encore à l'autel actuel de Notre-Dame-de-Pitié, autrefois autel de Saint-Sever dans la croisée ou de Saint-Sever près des fonts, car ce groupe n'est jamais sorti de la Cathédrale, pas même à la Révolution. On ne le trouve pas, en effet, avec les statues de de Brézé, celles de sainte Cécile et de la Vierge du Vœu et le tableau de Philippe de Champagne, dans la liste des objets

(1) Ils étaient placés devant la chapelle Saint-Jean-des-Fonts, aujourd'hui chapelle du Saint-Sacrement.

d'art qui ont été alors enlevés de la Cathédrale.

Où se trouvait-il ? pas dans le cadre Louis XIV où il est actuellement. Là il y avait une toile de l'Assomption qui orne maintenant le rétable de la chapelle de Sainte-Agathe, et c'est là, pour le dire en passant, ce qui explique l'inscription sur marbre qu'on lisait hier encore dans la couronne que soutiennent les deux anges du fronton : *Assumpta est in cœlum*.

Notre-Dame-de-Pitié était très probablement placée dans une des arcatures qui ornent le mur latéral de cette chapelle. Elle faisait ainsi pendant au Dieu de Pitié situé dans l'autre bras du transept. Ce n'est pas là une pure hypothèse, car une facture de travaux de peinture faits en 1769 pour le compte de la Fabrique prouve bien le parallélisme des deux statues. L'entrepreneur déclare avoir peint « en huiles, couleurs de Saint-Leu, la muraille de derrière Notre-Dame de Pitiez, 10 pieds sur 12 pieds qui vaille 3 toises 12 pieds à 40 s., faict 6 liv. 12 s. — et la muraille de derrière l'ecce homo, 10 pieds sur 12 pieds qui vaille 3 toises 12 pieds à 40 s., faict 6 liv. 12 s. ».

Une autre année, 140 ans plus tôt, Louis Petit a peint « les deux piliers de l'ecce homo ».

L'ecce homo était bien comme aujourd'hui dans une arcature de la muraille du transept Sud. Il devait en être de même de Notre-Dame-de-Pitié dans le transept Nord. Un grand cercle de fer por-

tant des cierges l'entourait; les deux crochets de fer où il s'agrafait subsistent encore.

Je ne sais à quelle date elle fut montée dans son cadre actuel. L'inscription en lettres capitales noires sur fond or : Notre-Dame-de-Pitié, que cachait une petite plaque de marbre très récente sur laquelle on avait gravé : *Virgini compatienti*, paraît être de l'époque impériale.

*
* *

La Cathédrale possède encore, outre la Descente de Croix de Jouvenet, deux images peintes de la Vierge des douleurs. Dans la chapelle Sainte-Catherine, plus connue sous le nom de chapelle des Brice, parce qu'elle est décorée d'admirables boiseries dues à la générosité de ces chanoines du xvii^e siècle, le rétable encadre une Pietà. Dans ce tableau, comme dans notre groupe sculptural, un ange aide la Vierge à soutenir le cadavre du Christ. Ce tableau n'appartenait sans doute pas à la décoration primitive de cette chapelle, à propos de laquelle se posent bien des problèmes non encore résolus.

Dans le bas-côté « senestre », Mgr Fuzet a mis à l'autel de Saint-Eloi une belle Descente de Croix où Nicodème et Joseph d'Arimathie assistent la Mère de douleurs : œuvre très remarquable de Lodovico Cardi de Cigoli, appelé ordinairement Cigoli, peintre de grande valeur, surnommé le

Corrège florentin, né en 1554 et mort à Rome en 1613.

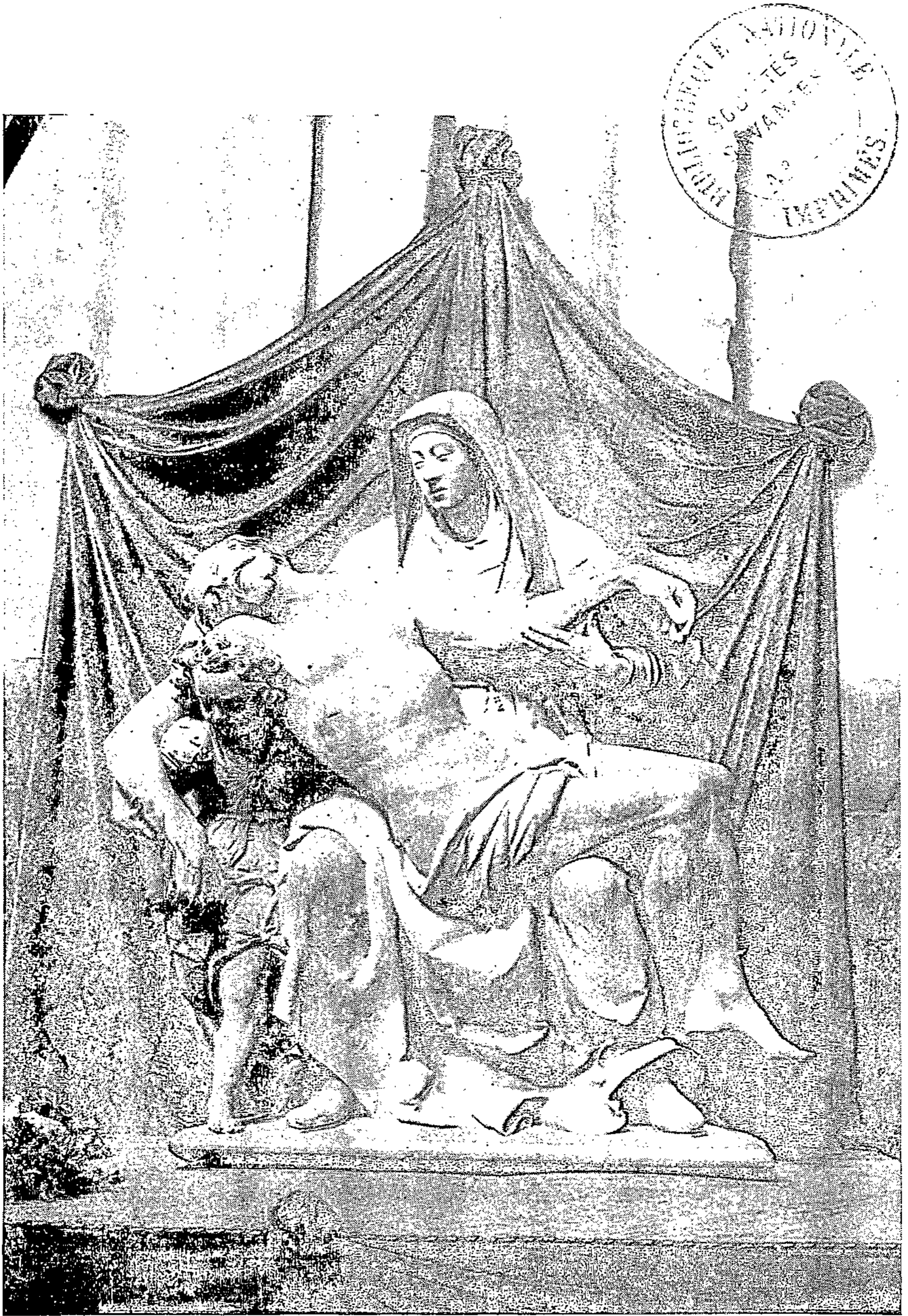
En résumé la dévotion à Notre-Dame-de-Pitié commença en la chapelle Saint-Sever-de-la-Nef, s'étendit, pendant quelques années vers la fin du xvi^e siècle, à la chapelle Saint-Jean-de-la-Nef, se transporta dès le début du xvii^e siècle dans le bras gauche du transept pour y vivre jusqu'à nos jours, au pied d'un groupe très harmonieux, très étudié, très humain, que forment le Christ, la Vierge et un Ange.

II

LE GROUPE DE NOTRE-DAME-DE-PITIÉ

Sa description.

Sur les genoux de la Vierge assise repose, souple encore de la fiédeur d'une mort récente, le corps du Christ détaché de la croix. De sa main gauche, Marie soulève un des bras de son fils, tandis que son bras droit presse l'aile de l'ange qui complète le groupe. Son attitude ne trahit aucun effort, car de ses épaules menues, l'ange qui se glisse, léger, sous l'aisselle du cadavre, en soutient le poids. Aussi les mouvements de la Vierge sont-ils d'un calme impressionnant. Rien de heurté, comme dans les Pietà du xv^e siècle, rien de mélodramatique comme dans les gestes des *Mater dolorosa* des peintres flamands ou des sculpteurs italiens. Elle est bien de chez nous



NOTRE-DAME-DE-PITIÉ A LA CATHÉDRALE

Groupe d'Etienne Desplanches (1590).

cette mère, aux traits un peu forts, dont le visage exprime la volonté réfléchie se soumettant au fait divin plutôt que le désespoir de la mère qui « ne veut pas de consolation parce que son fils n'est plus ». Elle ne pleuré pas, mais la fatigue du dessous des yeux, les traits tirés, la fixité du regard (1) tourné de coin vers le visage du bien-aimé suffisent à traduire l'intensité contenue de sa douleur sans limites.

Le corps du Christ, au point de vue métier, est merveilleusement traité. L'anatomie de la poitrine, comme du reste celle des mains de la Vierge, est parfaite; pas de réalisme trop cru, pas d'in vraisemblances comme dans les vitraux et les sculptures du xv^e siècle où le corps du Christ, soutenu par un seul genou de la Vierge, tombe sans grâce, avec un torse trop bombé et des jambes trop longues ou trop courtes; mais de la proportion, de la réalité et par conséquent de l'harmonie.

L'ange est conçu suivant les données classiques de l'école italienne. La mèche de cheveux qui se dresse sur le sommet de sa tête rappelle peut-être un peu le style Louis XIII, mais son costume, son allure, sont bien Renaissance. Remarquons qu'ici

(1) Au point de vue technique, il est bon de remarquer que les yeux de la Vierge n'ont pas de prunelles mais que cependant, grâce à un jeu d'ombre et de lumière produit par la commissure des paupières, elle paraît bien regarder de biais le visage du Christ. Du reste, le peintre qui a décoré le groupe dut préciser l'intention du sculpteur.

comme dans la *Pietà* peinte à la chapelle dite des Brice, l'ange, par un sentiment de respect, ne touche pas directement le cadavre, mais ne le tient qu'au moyen d'un linge, véritable corporal qui s'interpose entre lui et la chair sacrée du Christ (1).

Ce groupe est moins grand que nature. L'artiste l'a conçu pour un emplacement déterminé et cet emplacement était restreint, le brusque repliement des jambes du Christ, étendu sur les genoux largement ouverts de la Vierge suffirait à le prouver.

*
* *

Son origine.

Certains ont voulu voir dans ce groupe une œuvre allemande, ou tout au moins flamande, et certes, la guimpe de la Vierge ressemble beaucoup au costume de certaine Vierge que Hans Memling peignit dans une miniature du célèbre bréviaire du cardinal Grimani. D'autre part, l'ange dénote une influence italienne.

Mais, à bien étudier, c'est là une œuvre française, et une œuvre rouennaise.

La Vierge est bien un type de chez nous. Matériellement la pierre est de chez nous : elle sort des carrières des bords de la Seine, pierre de Vernon, ou plus probablement pierre de Caumont. Placé

(1) Cf. à Londres au Victoria and Albert Museum, une *Pietà* en bas-relief, de l'école de Donatello.

dans la Cathédrale, ce groupe n'y a pas été apporté comme certaines de nos tapisseries et autres œuvres d'art, à la répartition des objets du culte faite après la Révolution. Il est donc dans son lieu d'origine. C'est bien une œuvre faite pour la Cathédrale par un sculpteur rouennais du xvi^e siècle finissant.

*
* *

Son identification.

Nous avons dit qu'il y avait au xvi^e siècle à la Cathédrale, outre les *Pietà* des vitraux et des tableaux, trois images sculptées de Notre-Dame-de-Pitié : une en la chapelle Saint-Sever-de-la-Nef, une dans la chapelle de la Belle-Verrière, et une troisième dans l'église paroissiale. Paroissiale était cette dernière image, paroissiale elle resta, et du reste la date de 1533 ne saurait convenir à notre groupe.

L'image de la chapelle Saint-Sever, outre que comme la précédente, elle était de date trop archaïque pour pouvoir être assimilée à ce groupe, demeura, elle aussi, en son emplacement primitif.

Reste la Vierge de Pitié commandée au sculpteur rouennais Etienne Desplanches par l'archidiacre Bigues pour l'autel de la Belle-Verrière alors qu'il était chapelain de cette chapelle. Cette commande, déjà signalée par M. de Beaurepaire

à la Commission des Antiquités en 1872, a été rappelée par MM. Allinne et Dubosc. Ceux-ci, avec un flair artistique qu'on ne saurait trop louer, ont conclu à l'identification du groupe actuel avec l'œuvre d'Etienne Desplanches, sans toutefois pouvoir la prouver. Ils ont bien deviné. Ce que nous venons de dire suffirait à justifier leur hypothèse.

Mais il y a plus et mieux. En effet, sur la partie gauche du socle près du pied de l'ange, on peut lire une signature mutilée, mais suffisamment explicite. On y voit en caractères gothiques Despl, l'a disparaît dans une cassure de la pierre ; puis on lit : *nt* ; le reste a été effacé quand plus tard on a poli le devant du socle.

Nous sommes donc bien en présence de l'œuvre sculptée par Etienne Desplanches, et enluminée suivant l'usage du temps, d'azur, de vermillon, de « fin or bruni, avec les nus étoffés de bonne carnation ».

*
* *

Sa date.

Elle n'a pu être faite qu'en 1590. En effet, Jean Bigues, prêtre, grand archidiacre, a été, le 30 juin 1590, nommé par le chanoine immatriculé au tableau comme *semainier ad beneficia conferenda*, à la chapelle de la Belle-Verrière, vacante par démission de M^c Nicolas Pichard, et, Bigues, présent parmi les capitulants, fut mis en possession

de la dite chapelle. Le 25 septembre suivant, on annonce au Chapitre que le sieur Bigues « estant aux champs, agonisoit à la mort », et le lendemain 26, Jacques Pavyot, chanoine semainier pour la collation des bénéfices, nomme Jacques Cavelier à la chapelle de la Belle-Verrière, vacante *per obitum magistri Joannis Bigues*.

Le 12 mars 1591 « Estienne Desplanches, dict de Rouen, sculteur demeurant à Rouen supplie humblement Messieurs du vénérable chappitre de l'église cathédrale Nostre-Dame de Rouen, disant qu'il a déjà fait plusieurs sequestres et poursuites aux fins d'estre payé de la somme de troys escus sol pour avoir faict l'image Notre-Dame-de-Pitié assize en la chapelle de la Belle-Verrière et ce par le commandement de feu sieur Saint-Désir, lors de son vivant chappelain d'icelle », et que « le pauvre homme suppliant est aprèz pour estre payé de deux escus de reste ». Le 15 mars, le Chapitre fait droit à sa demande et décide que Desplanches sera payé sur les deniers de la vendue des meubles de feu sieur Saint-Désir, quand on fera l'état et distribution des deniers de cette vendue.

Cette date de 1590 explique bien les caractères de l'œuvre : œuvre de la Renaissance, mais avec certains détails dans le costume de la Vierge et dans la chevelure de l'ange, qui annoncent le xvii^e siècle.

III

LE SCULPTEUR ETIENNE DESPLANCHES

La découverte — le mot n'est pas trop fort — d'une œuvre d'Étienne Desplanches a été d'autant plus importante qu'il ne nous reste rien autre de cet artiste rouennais, peu connu et cependant un des plus féconds parmi nos praticiens de la Renaissance.

M. Benezit, dans son *Dictionnaire critique et documentaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs* (Roger et Schernovitz, 1903), lui consacre trois ou quatre lignes où j'ai relevé plusieurs erreurs en ce qui concerne les travaux de Desplanches pour le jubé de la Cathédrale et la Vierge de Pitié. Voici les quelques renseignements trouvés par moi aux Archives départementales.

Étienne Desplanches appartenait à la paroisse Saint-Pierre-l'Honoré, malheureusement la plus pauvre de nos églises rouennaises en archives anciennes. On l'appelait aussi souvent Étienne de Rouen pour le distinguer d'un autre artiste ; ce qui prouve du reste qu'il était connu ailleurs que dans sa ville natale. Sa carrière artistique fut longue ; elle s'étend sur un espace de cinquante ans au moins car nous le trouvons exécutant en 1553 des sculptures à l'église Saint-Jean et travaillant au portail de la même église en 1602.

Voici le relevé des travaux de Desplanches dont j'ai trouvé trace dans les comptes des fabriques rouennaises.

En 1553 les fabriciens de Saint-Jean de Rouen font exécuter un buffet d'orgues. Ils commandent à notre artiste deux statues destinées à en orner les côtés : « A Etienne Desplanches dict de Rouen imaginier, pour avoir faict deux hystoires, sçavoir Jubal et Tubal et pour la doreur des dicts histoires qui ont été assis aux deux costés des orgues... »

Dix ans plus tard sa réputation est bien établie. Il est chargé par le Chapitre d'œuvres d'art importantes. Il s'agit de réparer les ruines causées par les révolutionnaires protestants, le samedi 2 mai et le dimanche 3 mai 1562.

Dans les pièces justificatives du compte de la fabrique je trouve, daté du 15 novembre 1563, un marché fait entre les superintendants de la fabrique et Etienne Desplanches, imaginier de la paroisse Saint-Pierre-l'Honoré de Rouen pour « faire ung ymage de crucifix avec les ymages de Notre-Dame avec St Jehan pour mettre aux deux costés de la croix où pendra le dit ymage de crucifix, pour iceulx mettre et appliquer sur le pulpitre de ladite église, de l'essence, modèle et pourtraict que estoient ceulx qui, durant l'an de désastre, ont esté brisez, rompus et abatuz par ceulx soy disans de la nouvelle religion préten due réformée, dont j'en ay baillé le poultraict signé

de ma main. ». L'artiste s'engage à mettre le tout en place pour Pâques suivant. Il ne fournira rien et recevra deux cents livres ou quatre-vingts écus sol. Le travail fut exécuté car, aux mêmes pièces justificatives se trouvent divers reçus de la main d'Etienne Desplanches ; l'œuvre ne fut en place que le 4 mai 1564.

En cette même année, le 10 juin, Etienne Desplanches signe un nouveau traité. Il s'oblige à faire trois ymages de la Vierge, deux de la hauteur de quatre pieds pour mettre sur le grand autel du chœur et l'autre de cinq pieds et demi pour mettre sur l'autel de la chapelle Notre-Dame. Chacune de ces statues aura un *pepelot* sur le bras. On lui livrera la pierre en la loge des maçons, il la fera transporter à sa maison à ses frais, on lui paiera vingt-cinq écus sol.

Les devis du peintre doreur Georges Le Pilleur, demeurant en la paroisse Saint-Nicolas complètent les indications fournies par les marchés du sculpteur et nous aident à comprendre la polychromie de Notre-Dame-de-Pitié.

Les deux images de la Vierge qu'il s'agit de remplacer sur le maître-autel étaient d'argent. Elles furent brisées par les Huguenots qui s'en emparèrent ainsi que de la contretable d'argent jadis donnée par Jean Masselin. Georges Le Pilleur s'engage à « peindre et estofer » les deux images de pierre que pour les remplacer va sculpter Etienne Desplanches. Voici ses engagements

par rapport au nouveau calvaire du jubé : « Dorer le cruchefilz de fin or bruny..... et par dessus l'or l'enrichir d'écailllements d'azur; le nud du cruchefilz de bonne carnation à hylle et le chapiau d'espyne d'or mat à huille et le glacer de vert..... Il convient dorer le Saint Jehan et la Notre-Dame, tout de fin or, tant l'envers que l'endroit.... convient dorer les deux Synagogues de fin or comme les aultres et estoffer les nuds comme les aultres ». Pour ces travaux au calvaire du jubé, Le Pilleur reçoit la même somme que Desplanches, quatre-vingts écus sol valant 200 livres.

Le Chapitre fut satisfait du travail d'Etienne Desplanches, car, deux ans après, un des chanoines les plus influents de l'époque, Adam Sequart, lui fait une commande pour l'église Saint-Maclou dont il est curé. Alors que l'on paie quatre livres à Nicolas Fumierre, peintre, pour avoir « taillé un ymage de Notre-Dame-de-Pitié, de bois de noyer, et l'avoir peinte et dorée de fin or de ducat », on paye neuf livres à « Etienne Desplanches ymaginier, pour la fachon de l'ymage saint Maclou ». De plus on lui donne en faisant le marché sept sous et six deniers avec deux pots de vin et un pain.

Dix ans se passent sans que je trouve aucune trace d'œuvres nouvelles.

En 1577 les comptes de fabrique de l'église Saint-Michel nous montrent Etienne de Rouen exécutant un petit travail pour cette église qui

plusieurs fois dans la suite fera appel à son talent. La mode venue d'Italie est aux petits anges placés d'ici et de là aux devants d'autel, aux corniches et aux angles des encadrements de tableaux. La fabrique de Saint-Michel suit la mode : Elle commande des anges à Jehan Le Roux, tailleur d'ymages. Elle en commande à Estienne de Rouen :

« A Estienne de Rouen pour avoir faict et baillé quatre autres petits anges, posez et mys tant dessus la corniche du tableau que a faict paindre le sire Lucas Boullays que dessus l'autre tableau que a faict paindre M. Laillet, sieur de Saint-Cler, ung escu et ung tiers, cy quatre livres. »

Dix ans plus tard, en la même église Saint-Michel, Desplanches entreprend une œuvre considérable à laquelle il travaille de 1587 à 1590 : il exécute la contretable du maître-autel et ce travail lui est payé cent écus d'après un marché en date du 19 janvier 1587.

En 1600 les fabriciens lui demandent d'achever son œuvre en sculptant pour le rétable une Résurrection, ce qui l'oblige à retailler les deux anges qui surmontaient le rétable.

En cette même année 1587, il fait pour l'église Saint-Laurent un travail semblable mais plus important encore. Nous voyons en effet dans les comptes de cette paroisse qu'il reçoit huit cents livres (trois cent vingt écus) plus un poinçon de vin « pour le tableau qu'il a entrepris faire et

placer au maître autel avec deux histoires estans aux deux costés ». Deux histoires c'est-à-dire les statues de deux personnages bibliques comme celles de Jubal et de Tubal qu'il avait sculptées pour le buffet de l'orgue de Saint-Jean.

Toujours en 1587-1588 il travaille pour la fabrique de Saint-Cande-le-Vieux. En 1587 on restaure le chœur et le rétable de cette église. On demande à maître Etienne de Rouen, un petit travail assez minutieux, celui de refaire une crose et une petite église à l'image de saint Cande. L'année suivante il dresse pour la même paroisse le modèle d'un oratoire ou reposoir dont Jourdain Thieffray fera la menuiserie et Louis Le Pilleur la peinture.

La dernière œuvre de Desplanches dont j'aie trouvé mention dans mes recherches trop rapides fut destiné à l'église où il débuta, l'église Saint-Jean. On y exécutait alors d'importants travaux pour la réfection du portail. Desplanches y collabora, reblanchit pour douze sous une statue de ce portail et fit pour ce même portail quatre images de plâtre, sans doute destinées à remplacer des statues de pierre brisées en 1562.

*
* *

De toutes ces œuvres rien ne subsiste. Peut-être en compulsant les archives révolutionnaires y trouverait-on trace de quelques-unes.

Le calvaire du jubé de la cathédrale est resté en place jusqu'en 1774, époque où le jubé gothique a été remplacé par le jubé de marbre à l'antique qui actuellement gît misérablement exposé à toutes les intempéries dans la cour d'Albane. Par décision 1^{er} juillet 1774 le Chapitre ordonna « que les tableaux qui ont été tirés de la devanture du chœur seront transportés chez M. de Saint-Gervais pour y rester jusqu'à ce que le chapitre en dispose, et que les statues seront estimées, et qu'il sera pris un jour pour les adjuger au plus offrant. »

L'affaire ne traîna pas : le 18 mai le Chapitre donne l'autorisation de vendre pour le prix de quatre-vingt-seize livres le grand Christ qui était anciennement sur le jubé et les deux images qui l'accompagnaient.

Une autre œuvre de Desplanches eut un destin aussi malheureux, mais plus durable : c'est le rétable que de 1582 à 1584 il fit pour l'autel de l'église Saint-Etienne-la-Grande-Eglise en la cathédrale sous la Tour de Beurre.

Ce rétable en terre cuite représentait le martyr de saint Etienne. Il fut doré quelques années après son achèvement, en 1591. En 1654 Jean Racine, maître peintre en cette ville, reçut quatre cent vingt-cinq livres pour avoir à nouveau peint et doré la contretable.

Au cours du xviii^e siècle l'œuvre d'art de Desplanches, très fragile de matière, souffrit énormé-

ment. Au Concordat, on cacha ces terres cuites par un rétable en bois qui provenait du couvent des Dames de Saint-Louis, place de la Rougemare. De 1833 à 1836 l'administration fabricienne de la Cathédrale voulut enlever ce rétable pour le transporter en une autre chapelle et faire décorer la chapelle Saint-Etienne par un certain Joly-Vigreux, peintre décorateur à Rouen, rue Grand-Pont, n° 43. Celui-ci dressa en 1833 un devis. En 1836 il fait de nouvelles propositions à la fabrique dans une lettre où en post-scriptum il ajoute : « Je dois vous dire qu'en prenant des mesures derrière l'autel j'ai remarqué plusieurs figures anciennes en ronde bosse toutes plus ou moins mutilées. Je croirais qu'elles ont représenté le martyr de saint Etienne. Ce que j'en ai vu ne me semble pas devoir donner lieu de les regretter. » (Nous sommes d'un tout autre avis que M. Joly-Vigreux). « Toutefois, continue ce dernier, il ne sera possible d'en bien juger que lorsque la contretable actuelle sera transportée à la place que vous m'avez indiquée. »

Ce transfert n'eut lieu qu'en 1865, lors de la restauration totale de la chapelle Saint-Etienne par M. Réquier, entrepreneur, et Barthélémy, architecte.

Alors la Commission des Antiquités s'émut, voulut sauver les restes de l'œuvre de la Renaissance dont elle ignorait l'auteur; elle protesta cinq fois au cours de l'année 1865 (12 janvier

12 février, 28 mars, 4 novembre, 7 décembre).

Dans une lettre adressée à M. André Durand et publiée dans le *Journal de Rouen* du 4 février 1865, le savant M. Eustache de la Querrière donne les intéressants renseignements suivants sur le rétable d'Etienne Desplanches : « L'enlèvement, à la chapelle de Saint-Etienne sous la Tour de Beurre, d'un rétable qui provenait du couvent des Dames de Saint-Louis, place de la Rougemare, a mis à découvert un autre rétable du xvi^e siècle, dans le style de la Renaissance. C'est une espèce de niche en plein cintre accompagnée de montants, ou contreforts sculptés. Il est décoré dans son centre du martyr de saint Etienne, composé de figures de haut-relief, de petite dimension, peintes et dorées. Ces personnages sont en partie de terre cuite, en partie de plâtre par-dessus la terre cuite avec la date de 1584. »

Ces renseignements qui concordent avec ceux que nous fournissent les anciens comptes fabriciens de l'église Saint-Etienne sont doublement précieux car l'œuvre qu'ils décrivent va disparaître, brisée en morceaux par les maçons de M. Réquier. Une fois encore, en 1872, la Commission des Antiquités, dans sa séance du 27 novembre, à l'occasion de nouveaux travaux dans la chapelle Saint-Etienne voulut demander des explications à l'administration de la Cathédrale. Le chanoine intendant M. Robert, répondit par une note où se trouve cette phrase dédaigneuse,

véritable acte de décès de l'œuvre d'Etienne Desplanches :

« Quant au sujet placé sur le rétable de l'autel, il n'en reste qu'un souvenir. Il n'y a pas là d'antiquités à conserver. Tout a été détruit. »

*
* *

Heureusement le groupe de Notre-Dame-de-Pitié survit. Un moulage en a été exécuté pour le Musée du Trocadéro. Il mérite cet honneur. Etienne Desplanches y fait preuve d'une vraie science de la composition, de la proportion, de l'harmonie des parties. Il s'y montre artiste et aussi excellent praticien; l'anatomie du Christ est irréprochable. Les mains de la Vierge, les vêtements de l'ange sont d'un fini dans les détails qui annonce un modelleur autant et plus qu'un sculpteur : on croit sentir le coup de pouce de l'artiste qui a modelé les plâtres de Saint-Jean de Rouen et les terres cuites de Saint-Etienne-La-Grande-Eglise.

Quand Etienne Desplanches eût façonné son groupe, il le fit polychromer, comme c'était l'usage alors. Grâce aux indications recueillies par l'excellent praticien qu'est M. A. Foucher, lorsqu'en 1915 il fut chargé de le décrasser, on peut en rétablir l'état premier. La robe de la Vierge était entièrement dorée ainsi que le voile qui forme manteau sur les épaules et les bras. L'envers et les revers du voile étaient peints en

gros vert foncé. La cordelière qui enserre la taille était de même teinte. Les chaussures étaient noires. Les cheveux et les sourcils étaient bruns sépia ; on a trouvé une légère indication de prune de même teinte. La carnation du visage et des mains était au naturel, mais très pâles, presque blancs, les lèvres légèrement teintées.

Le Christ avait, lui aussi, les cheveux, les sourcils, la barbe peints en brun sépia ; les chairs étaient d'un blanc blafard ; les plaies du côté droit et des extrémités étaient au contraire d'un rouge vif. Le linge ceignant les reins était doré.

La polychromie de l'ange était plus compliquée. Il avait les chairs au naturel et très pâles, les cheveux et les ailes dorés. Dorés aussi les lacets de son corselet et l'agrafe de sa tunique. Sa tunique de dessus était rouge vermillon, celle de dessous, bleu pâle légèrement violacé ; les épaulettes étaient rouges avec boutons dorés. Le linge avec lequel il soutient le bras du Christ était doré.

A une époque indéterminée un vulgaire badigeon recouvrit uniformément l'œuvre entière et la rendit méconnaissable, au point que longtemps on la crut en plâtre.

Aujourd'hui la pierre a repris son ton naturel, le groupe rendu à sa beauté primitive et maintenu, à tort ou à raison, dans le cadre Louis XIV où il était depuis un siècle, continuera à être l'objet de l'admiration des profanes et de la vénération des fidèles.

JEAN BIGUES

CHANOINE, GRAND ARCHIDIACRE ET VICAIRE GÉNÉRAL

DONATEUR DU GROUPE NOTRE-DAME-DE-PITIÉ

1508-1590.

Le donateur de Notre-Dame-de-Pitié s'appelle dans les nombreuses pièces d'archives où son nom figure, Jean Bigues ou Jean de Bigues, parfois « Monsieur de Saint-Désir », parce qu'il était titulaire de cette cure de Lisieux lors de son arrivée dans le diocèse et parce que son maître, le cardinal de Bourbon, l'appelait familièrement ainsi. On l'appelle aussi très souvent, « le grand archidiacre », parce que pendant trente ans, avec une autorité grandissante, il exerça à Rouen cette haute charge ecclésiastique.

Il appartenait au diocèse de Saintes. Il naquit entre 1506 et 1508 : le 2 juin 1586 il demande au Chapitre « d'être fait jubilé », à cause de son âge d'octogénaire. Par contre, déposant comme témoin le 28 novembre suivant dans un procès, au sujet des dîmes de Saint-Ouen-du-Breuil, pendant entre le Chapitre et Guillaume Le Vendanger, curé de cette paroisse, il se déclare « âgé de 78 ans ou environ » (1). Charles de Vendôme, le frère d'Antoine, roi de Navarre, l'oncle de

(1) Remarquons toutefois qu'en octobre 1576, demandant « le petit jubilé », il dit approcher de *soixante* ans, et quelques jours après le tabellion note qu'il a cinquante-huit ans.

Henri IV, devenu évêque de Saintes en 1544 (il n'avait que vingt ans) se l'attacha comme secrétaire et familier. Ils restèrent fidèles l'un à l'autre jusqu'à la tombe où le maître ne précéda le serviteur que de quelques mois.

Lorsque par la mort de Georges II d'Amboise le siège de Rouen devint vacant, le Chapitre pour la première fois fut frustré, de par les clauses du Concordat de 1515, de son droit d'élection.

La nomination des évêques appartenait au pouvoir royal. Henri II, pour donner satisfaction aux princes de Bourbon, résolut d'attribuer l'archevêché de Rouen, le plus riche de France alors, à l'évêque de Saintes, cardinal depuis 1548. Le 27 août 1550, Jean Bigues est désigné par commission royale pour assister au nom de son maître, qui n'avait encore aucun titre officiel, à l'inventaire après décès des biens meubles laissés à Gaillon par Georges II d'Amboise. Le 31 août, par lettres données à Saint-Germain-en-Laye, le roi notifie cette nomination au Chapitre, et le même jour, l'inventaire est fait à Gaillon par Jean Thorel, conseiller du roi en sa cour de Parlement de Rouen, « en la présence de maistre Jehan Bigues, soy disant secrétaire de Monsieur le Révérendissime Cardinal de Vendosme. » (1).

Préconisé dans le Consistoire du 3 octobre

(1) Les lettres royales n'ont été communiquées au Chapitre que le 6 septembre.

1550 (1), Charles de Vendôme qui s'appellera bientôt le cardinal de Bourbon, prit possession par procureur avant la fin de l'année, tarda à se faire sacrer et ne fit son entrée solennelle à Rouen que le 12 août 1552.

Son secrétaire eut à contrôler les apprêts de cette solennité et prit alors contact avec le clergé de Rouen qu'il étudia pendant une dizaine d'années avant que la confiance de son maître l'appelât à le diriger.

Bigues avait été chargé par le Chapitre d'avertir le nouvel archevêque des usages de l'Église rouennaise pour la « joyeuse entrée des archevêques ».

Charles descendit le 11 avril à Saint-Ouen, dont du reste il était abbé, fut conduit le lendemain par Saint-Amand au carrefour de Saint-Herbland.

Après avoir fait certaines réserves dans l'intérêt de la dignité dont il était revêtu, il se résigna à suivre les exemples des cardinaux d'Estouteville et d'Amboise et consentit, « par égard pour le Chapitre, à se dépouiller de ses insignes pour revêtir le camail et la chape de chanoine », à se faire installer « en chapitre » à la dernière place avant de prendre possession de son siège archiepiscopal.

(1) Arch. Vatic., *Acta Camerae*, t. VIII, fol. 167-168. Les pontificats de Charles de Bourbon et de Georges II d'Amboise durèrent chacun quarante ans.

La cérémonie religieuse achevée, un grand festin eut lieu dans les salles de l'Officialité, la maîtrise actuelle. Trois tables avaient été préparées. A la première, le cardinal isolé, ayant à ses côtés très loin, les évêques d'Evreux, de Bayeux et de Séez, le premier président et quelques nobles personnes. A la seconde, les chanoines par ordre, de nombreux conseillers du Parlement et les conseillers de la juridiction des Hauts-Jours de l'Archevêché. A la troisième, dressée dans la chapelle de l'archevêché, s'assirent les chapelains et autres habitués de l'église.

*
* *

Charles de Bourbon quitta l'archevêché aussitôt après pour n'y plus revenir qu'en passant, entre deux offices. Il n'y garda en effet, à son usage, qu'une petite chambre et se fit bâtir à Saint-Ouen, un magnifique logis, qu'on appela le logis du roi. Plus tard, Jean Bigues, devenu vicaire général, habitera un des pavillons du manoir archiépiscopal que la négligence de son maître, dédaigneux de l'œuvre splendide mais fragile de Georges d'Amboise, laissera tomber en ruine.

En attendant, simple secrétaire, il suit le cardinal de Bourbon à la cour et dans ses multiples pérégrinations. Cela durera jusqu'en 1557.

Cette année-là l'archevêque séjourna à Rouen

pendant le mois d'avril et célébra les offices pontificaux de la Semaine Sainte et de Pâques. Le Mercredi Saint, 14 avril, il signa des lettres de nomination adressées par lui « Cardinal-prêtre de la sainte Eglise Romaine, du titre de Saint-Sixte, appelé récemment de Vendôme et maintenant de Bourbon, archevêque de Rouen à son bien-aimé Jean Bigues, prêtre », pour lui conférer le canonicat et la prébende vacants par le décès de Richard Ribault.

Le lendemain, Jeudi Saint, au matin, Jean Bigues, « curé de l'église paroissiale de Saint-Désir, familier du RR. et II. cardinal de Vendôme, archevêque de Rouen », paraît à la barre du Chapitre, présente ses lettres patentes qu'il a fait enregistrer au Parlement. Le tabellion capitulaire les enregistre à son tour. Bigues est revêtu du costume canonical, prête serment. Le grand chantre, Claude Chappuis, présidant ce jour-là au Chapitre, lui confère tous droits sur son canonicat et sa prébende, par la tradition du livre des évangiles pour symboliser la spiritualité, d'un pain pour symboliser la temporalité. Ensuite il le conduit à la dernière des hautes chaires du côté gauche, Bigues s'y asseoit puis se dirige vers les chanoines présents pour donner à chacun le baiser de paix. Il désigne de suite deux collègues comme ses procureurs pour toucher ses fruits durant ses absences autorisées.

Pendant plusieurs années encore, en effet, il

suivra le cardinal comme secrétaire. Il n'est plus un étranger dans l'Eglise de Rouen, mais il ne se fixera à Rouen que quatre ans plus tard quand il sera nommé archidiacre de Rouen ou Grand Archidiacre, à la veille des terribles épreuves de la révolution protestante.

*
* *

Raconter la vie de Jean Bigues, tant qu'il ne fut que secrétaire de Charles I^{er} de Bourbon est difficile, faute de documents le concernant personnellement. Charles de Bourbon, né en 1523, élevé par son oncle Louis, cardinal de Bourbon, archevêque de Sens, fut titulaire de l'évêché de Nevers de 1540 à 1546, époque où il se démit de ce siège pour recevoir celui de Carcassonne. En même temps, on lui confère en 1544 l'évêché de Saintes. C'est en s'occupant de l'administration de ce dernier diocèse qu'il connut Jean Bigues qui en 1544 avait 36 ans. A quelle époque le prit-il comme secrétaire ? Bigues exerçait-il cette fonction quand, en janvier 1548, Charles, par promotion spéciale, fut créé cardinal ? Accompanya-t-il à Rome le jeune prince de l'Eglise lors des deux voyages que celui-ci y fit en 1548 et en 1549 ? Aucun document ne nous permet de l'affirmer. Fut-il même du voyage d'avril 1555 quand Charles de Bourbon se rendit au Conclave

qui se termina par l'élection de Paul IV (1)? Je le suppose, puisqu'alors il était bien, d'après nos documents, le familier de l'archevêque de Rouen. Toutefois nous ne pouvons contrôler sa vie d'une manière sûre qu'à partir du 15 avril 1557, date où il fut pourvu par son maître d'un canonicat dans le Chapitre de l'église métropolitaine de Rouen.

*
* *

Chanoine, il est tenu à la résidence. Secrétaire, il doit suivre le cardinal. De fait, de 1557 à 1561, époque où il devient archidiaque, il ne réside pas. A peine installé, il suit le cardinal à Paris où celui-ci va séjourner pendant plusieurs mois, au titre de lieutenant général du roi, pendant que Henri II s'en éloigne pour soutenir contre Philippe II la guerre qui aboutira à la prise par les Espagnols de la ville de Saint-Quentin. Pendant ce long séjour à Paris, l'archevêque réside dans l'antique manoir de ses prédécesseurs, appelé communément « la cour de Rouen ». Il s'y trouve peu confortablement installé, car par lettres du 2 juin 1557, il demande au Chapitre l'autorisation d'aliéner l'hôtel archiépiscopal de Paris contre un hôtel plus commode. Le Chapitre évita de répondre et la question dormit quelques années.

(1) V. Saulnier, *Rôle politique du cardinal Charles de Bourbon*, dans la Bibliothèque de l'École des Hautes-Études.

Pendant cet été de 1557, Jean Bigues n'apparaît qu'une fois au chapitre, le 28 août. C'est pour annoncer la venue prochaine du cardinal qui, chargé par le roi d'une mission, évidemment d'ordre financier, se rendra à l'Hôtel-de-Ville où les bourgeois sont convoqués et où le Chapitre délègue quelques-uns de ses membres pour prendre part aux délibérations.

L'année suivante, Bigues n'intervient aux délibérations capitulaires que dans deux questions, celle du port de la barbe, celle de l'achèvement des *caroles* du chœur de la Cathédrale.

Dans tous les corps constitués de l'ancien régime, on attache une importance très grande — qui de loin paraît un peu enfantine — aux modifications que la mode tente d'apporter aux usages traditionnels. Or, au milieu du xvi^e siècle se posa dans le clergé la question du port de la barbe. En 1556, au Chapitre général du 18 août, il avait été décidé de maintenir les anciens usages, d'empêcher ceux-là mêmes qui en avaient obtenu dispense d'entrer au chœur, et ce sous peine d'amende. Le 1^{er} février 1558, la discussion est rouverte. Jean Bigues est présent. Son maître porte une courte barbe taillée en pointe qui prolonge la longueur de son maigre visage et des moustaches tombantes qui soulignent l'arc de son nez bourbonien. Le secrétaire ne peut donc critiquer la mode nouvelle. Les chanoines, peu nombreux du reste, l'approuvent, sous réserve toutefois que

l'archevêque continuera à servir au Chapitre la rente de deux cents livres qui était due de temps immémorial par l'archevêché en raison des « treize rasures » obligatoires. Le lendemain Jean Bigues entend sans broncher la protestation que formule le pénitencier Lambert contre cette délibération du Chapitre, délibération que le représentant des usages rouennais qualifie de « légère, imprudente, contraire aux traditions de l'Eglise gallicane », surtout à une époque *in scandalum vergenti*. Le secrétaire comprit et, le 7 février il laissa à un autre la charge d'annoncer au Chapitre que le cardinal approuvait les modifications projetées au statut de la barbe et il est encore absent, lorsque, le 24 février, le Chapitre décide définitivement de maintenir l'ancienne obligation des « treize rasures ». Toutefois, par ordre de son maître, il intervient une fois encore, non sur la question de principe, mais pour solliciter une exception. Le 8 juin, il expose qu'un parent de l'archevêque, Jean de Vendôme, archidiaque d'Eu, voudrait porter la barbe. Il obtient pour lui cette permission, en faisant valoir que ce chanoine ne résidera pas, mais qu'il vivra près du cardinal. Le Chapitre qui, dix jours plus tôt, avait rejeté la demande d'un chanoine, aumônier de la reine, accorda au secrétaire du cardinal ce qu'il avait refusé aux supplications de Catherine de Médicis.

Six ans plus tard, le 11 avril 1564, le Chapitre

que ce jour-là préside Bigues agite à nouveau la question de la tonsure et de la barbe, et il décide qu'aucun chanoine ne sera obligé de faire faire barbe et tonsure jusqu'à ce qu'apparaissent des temps plus tranquilles et que les séditions aient cessé.

Le 1^{er} août 1558, Bigues intervient dans une question importante d'ornementation intérieure de la Cathédrale. Vers la fin du pontificat de Georges II d'Amboise, le Chapitre avait entrepris de fermer le chœur au moyen de caroles ou hautes clôtures de métal. Le 23 octobre 1549 un contrat avait été passé avec Guillaume et Pierre Le Boucher, fondeurs, pour l'achèvement de ces clôtures. A diverses reprises, en 1552, le Chapitre avait délibéré pour presser l'exécution et déterminer les figures de saints qui en couronneraient les montants. Un nouveau marché avait été signé le 18 juillet 1556 avec les frères Le Boucher. Puis ceux-ci avaient été remplacés par un autre fondeur, appelé Lefebvre. Or le 1^{er} août 1558, Jean Bigues présente un dessin de ce nouveau fondeur et fait décider que les évangélistes dont les statuettes doivent compléter la décoration des caroles seront représentés assis et non debout.

*
* *

L'année 1558 s'achève sans que nos registres fassent mention du secrétaire du cardinal de

Bourbon. L'année suivante vit se consolider sa situation. Le cardinal lui manifesta sa confiance en le nommant trésorier de l'Archevêché.

Depuis 1550 ce poste était occupé par Michel Le Bret. Le Bret qui était prieur de Saint-Paul près Bourges, avait été exécuteur testamentaire de Georges II d'Amboise. Il s'était donc trouvé en contact avec le cardinal de Bourbon dès avant l'arrivée de celui-ci à Rouen. Il plut au nouvel archevêque, car celui-ci le nomma secrétaire, puis trésorier, vicaire général et archidiaque du Vexin français. Le Bret mourut en 1559 et sa charge de trésorier fut donnée à Jean Bigues.

Cette même année, le cardinal de Bourbon pour augmenter les revenus de son fidèle serviteur, le nomma curé de Saint-Ouen-du-Breuil. Cette nomination fut cause d'un procès, comme il y en eut trop sous l'ancien régime. Le patronage de la cure de Saint-Ouen-du-Breuil était alternatif entre les sieurs de Varneville et l'archevêque. Or précédemment le sieur Louis Du Tot de Varneville, après avoir une fois déjà exercé son droit de présentation en faveur d'un de ses parents, présenta à ce bénéfice Jacques Austin. Le vicaire général Michel Le Bret, sans se soucier des droits de son archevêque, sanctionna, par une collation irrégulière, cette présentation. L'archevêque et Bigues considérèrent comme nulles présentation et collation, d'où procès entre

l'archevêque et Bigues d'une part, le sieur de Varneville et Austin de l'autre. Ce procès fut porté devant le Grand Conseil du Roi, en vertu de l'évocation générale obtenue par le cardinal de Bourbon. Par arrêt en date du 3 juillet 1559, le Grand Conseil donna gain de cause à Jean Bigues. Nous possédons une copie sur parchemin de cet arrêt. Elle n'a pas moins de 3 m. 50 de long et donne des détails intéressants sur notre futur archidiacre. Austin lui reproche d'être *plurus*, barbarisme expressif qui désigne la situation de l'ecclésiastique, cumulant, contrairement au droit canonique, plusieurs bénéfices. Austin, dans ses dires, énumère les cumuls de Bigues : canonicat et prébende, cure de Saint-Michel-de-la-Haye au diocèse de Rouen, bénéfice de Saint-Désir, cure de Biencourt audit diocèse de Rouen. Bigues répond qu'il n'est plus titulaire de la cure de Saint-Désir « et ce n'y prétend aucun droit, et, quand il aurait été titulaire, l'a résignée de longtemps. Il en est de même pour Saint-Michel-de-la-Haye. Celle de Biencourt est litigieuse, et, quand même, il en est dispensé ».

Il restera curé de Saint-Ouen-du-Breuil pendant quinze ans et résignera en faveur de Denis Guerrard, promoteur du diocèse, curé de Saint-Godard en 1568. Il prendra en place la cure de Beauficel (1574-1582) ; l'ajoutant à celle de Tourny, son bénéfice préféré, qu'il possédait déjà en 1562 et où

il mourra en 1590 (1). Aux revenus que lui procuraient les cures dont il était titulaire se joignaient, en attendant ceux de son archidiaconé, les revenus de son canonicat, quand il assistait aux offices, et ceux de la prébende attachée à son canonicat. Cette prébende était celle de Panilleuse ou Pénilleuse, dont les terres, voisines de sa paroisse de Tourny, étaient considérables, à en juger d'après la déclaration « par bouts et côtés » qu'il bailla en 1567 au baron de Clères-Panilleuse des biens de cette prébende relevant de ladite baronnie (2).

Cette pluralité des bénéfices (3) a été un des plus funestes abus de l'ancienne Eglise de France. On en a cependant exagéré les conséquences. Au point de vue religieux, les titulaires de bénéfices *cum cura animarum* entretenaient un vicaire résidant qui remplissait intégralement les fonctions de curé. C'est ainsi que nous avons encore les listes annuelles des baptêmes et des mariages

(1) Beauficel est dans le canton de Lyons-la-Forêt et Tourny dans celui d'Ecos.

(2) D'après les notes du Dictionnaire topographique manuscrit de M. Charles de Beaurepaire qu'a bien voulu me communiquer M. Georges de Beaurepaire, il y avait une terre de Panilleuse ou Pénilleuse, près de Fresquiennes. Cette terre appartient en propre aux sires de Clères. Mais de plus, à partir de 1340, le fief de Panilleuse, situé dans le doyenné d'Ecos (Eure) leur appartenait, d'où le titre pris par eux de barons, puis marquis de Clères-Panilleuse.

(3) Il faut encore y ajouter en 1568 le déport de Boisguillaume, au moins en partie. Ce déport est estimé 500 livres dont 333 vont à l'archevêque et le reste à son trésorier.

célébrés à Beauficel, pendant que Jean Bigues en fut curé, par son vicaire, appelé la Londe qui de sa belle écriture les a signées pour être remises au doyen à l'époque des Calendes et être par celui-ci déposées à l'Officialité de Rouen. De plus chaque année au temps de Pâques, Bigues, par dispense régulière du Chapitre séjourne une quinzaine à Tourny pour « faire les Pasques à ses paroissiens ».

*
* *

En tous cas Bigues, d'août 1558 à mai 1561, n'a guère eu part aux distributions quotidiennes des chanoines, car il fut presque toujours absent.

Le 19 juin 1560, il vient au Chapitre et y annonce que le lendemain, jour octave de la Fête-Dieu, le cardinal-archevêque portera le Saint-Sacrement à la procession. Il accompagna sans doute son maître dans les voyages que celui-ci fit à Nérac et à Orléans en septembre et octobre pour essayer d'apaiser et de sauver ses frères Antoine de Navarre et Louis de Condé, en révolte contre les princes de Lorraine, ce qui n'empêcha pas que Condé fût emprisonné sur les ordres de François II. Après la mort de ce dernier (5 décembre 1560), Charles revient à Gaillon et Bigues paraît au Chapitre deux fois en janvier 1561, une fois en mars. Le 3 avril, le cardinal fait l'office du Jeudi-Saint, mais Bigues est absent.

Le 14 mai, il est chargé par l'archevêque de

remettre au Chapitre des lettres écrites par le cardinal pour la défense du privilège Saint-Romain. Rien ne pouvait être plus agréable aux chanoines obligés de lutter sans cesse contre les empiètements du Parlement.

Aussi Bigues fut-il bien accueilli, lorsque cinq jours après, le 19 mai, il se présenta au Chapitre porteur de lettres-patentes du cardinal de Bourbon, lui conférant le grand archidiaconé ou archidiaconé de Rouen, vacant par le décès de Guillaume de Fert, évêque de Chartres.

L'année suivante, en mars 1562, Bigues est nommé vicaire général au spirituel et au temporel.

Désormais et pendant trente ans il va exercer, comme archidiacre, son contrôle financier sur les paroisses de l'archidiaconé de Rouen et, comme vicaire général, administrer le diocèse. Il ne pouvait prendre le pouvoir dans des circonstances plus difficiles.

*
* *

La situation était mauvaise et allait empirer encore.

M. Henry Lemonnier, dans *l'Histoire de France*, publiée sous la direction de M. Lavissee, dit que l'Église réformée de Rouen commença vers 1546, quoi qu'elle n'ait été définitivement constituée qu'en 1557 (1) et plus loin, il montre

(1) *Hist. de Fr.*, tom V, II, p. 193.

par des lettres de Calvin quel développement la doctrine de ce dernier avait prise à Dieppe (1).

Sans refaire cette histoire, apportons-lui la contribution de quelques faits peu connus ou inédits, extraits des Délibérations capitulaires.

Le 27 janvier 1540 on avait trouvé brisée l'image du crucifix qui s'élevait sur le grand pont de Rouen. Le 16 février 1545, plainte est portée contre les « conards », qui dans leurs farces avaient caricaturé le clergé en revêtant certains de leurs acteurs du costume canonical. Le 25 avril, des hérétiques étaient enfermés aux prisons du roi ; on discute en Chapitre pour savoir s'ils pourront bénéficier du privilège libérateur de Saint-Romain. A la fin d'août 1549 — fait beaucoup plus grave — le pénitencier et le promoteur à l'occasion des processions qui devaient se faire pour le roi, déclarent que l'archevêque verrait avec peine qu'on adoptât comme lieu de station et de prédication le monastère des Augustins, car ces religieux donnaient lieu à de fortes suspicions en matière de foi : trente-deux d'entre eux, suspects d'hérésie, avaient pris la fuite.

En vain, en février 1551, le cardinal Charles de Bourbon réunit-il un Concile provincial pour combattre les progrès des idées nouvelles. En octobre

(1) *Ibid.*, p. 223.

suivant les Réformés brisent l'image de la Vierge qui était placée à l'angle du manoir archiépiscopal, au bas de la rue Saint-Romain. En juillet 1552, ils dévastent et pillent l'église de Bonsecours et renversent le calvaire qui se dressait au bas de la côte Sainte-Catherine. Le cardinal ordonne dans l'un et l'autre cas des cérémonies d'expiation ; il fait élever, sur la côte Sainte-Catherine, en présence d'une multitude que certains manuscrits disent dépasser cinquante mille personnes, un calvaire de pierre dont le socle subsiste encore.

Après quelques années de rémission la situation tout à coup s'aggrava en 1560.

Les calvinistes surexcités par les prédications d'un ministre genevois nommé Cottin, insultent le Cardinal, l'appellent l'âne rouge et le poursuivent de leurs sarcasmes jusque dans son palais. Les exécutions capitales qui suivirent ne firent qu'augmenter leur haine et leur opiniâtreté. Les attentats contre les églises et leurs statues se multiplient. Le 26 mars les chanoines se demandent si, à cause des malveillants, on doit, suivant l'usage, porter le *Corpus Domini* pendant la nuit à Saint-Godard, le jour des Rameaux. Le 3 mai, les conseillers de ville prient le Chapitre de les aider à assurer le guet dans le quartier Saint-Hilaire, d'où il importe d'exclure *plures personas de fide male sentientes et hanc civitatem nocturno tempore discurrentes et cantilenas vel psalmos*

de Marot *decantantes*. Le 12 juin des chanoines se plaignent des assemblées faites chaque soir dans le cimetière du parvis par des gens suspects d'hérésie, insultant les fidèles qui viennent à la cathédrale faire leurs dévotions. Le 5 décembre, Adam Sequart, vicaire général, est dispensé de l'office, parce qu'il n'ose sortir de chez lui par peur de certains malveillants, impliqués dans des procès où, de par les devoirs de sa charge, il avait été obligé d'intervenir. En janvier 1562, le Chapitre doit sévir contre certains chanoines accusés de tendances hérétiques. Le 26 janvier, les huguenots causent du scandale dans la cathédrale. Le 16 avril ils ont commis de nouveaux ravages.

La révolution approche, bientôt elle va éclater et rester plusieurs mois maîtresse de Rouen, qui, en l'absence de tout gouvernement régulier, verra ses églises pillées et fermées au culte, comme en 1793. Sur la couverture du registre des délibérations capitulaires qui racontent ces malheurs, le tabellion a écrit ces vers désolés :

*Natorum siccis nunquam spectandus ocellis
 Excidium matris continet iste liber.
 Ah! nimis in nostros crevit sub fine dolores!
 Pagella saltem debuit esse minor!*

*
 * *

L'année 1562, si mauvaise pour toute la France, peut être regardée comme une des pires de notre

histoire rouennaise. Essayons d'en résumer les événements d'après les délibérations capitulaires et les notes d'une chronique rouennaise que jadis publia le savant M. Héron.

Les réformés qui comptaient un certain nombre d'adhérents parmi les magistrats du Parlement trouvaient aussi des complicités dans le clergé. Les représentants de l'Archevêque restent les défenseurs du droit, en particulier Adam Sequart, Jean Nagerel et Jean Bigues ; mais un des dignitaires du Chapitre, le chantre nommé Chapuis est plus que suspect d'hérésie. Le 5 janvier 1562, Bigues qui préside la réunion capitulaire le convainc d'avoir « assisté à la presche » et le force d'adresser au Chapitre des excuses. Chapuis a des complices : le 13 et le 15 janvier Bigues dirige les délibérations du Chapitre, résolu à sévir contre les chanoines et les chapelains qui fréquentent les réunions où prêche le fameux Marlorat dit Pasquier. Le 25 janvier les huguenots troublent l'office capitulaire, le lendemain le Chapitre décide d'acheter des « bâtons de défense » pour assurer l'ordre dans l'église et charge Bigues d'aller trouver le Cardinal pour lui exposer la gravité de la situation. Soit qu'il n'ait pu en sûreté quitter la ville, soit qu'il ait cru sa présence utile, Bigues ne part pas et — ce qui confirmerait la seconde hypothèse — il vient presque chaque jour présider la séance du Chapitre. Il se contente d'écrire à l'Archevêque qui lui répond en le nommant vi-

caire général et en le chargeant de présenter et lire au Chapitre des lettres dans lesquelles le Cardinal recommande à ses vénérables frères l'assistance aux offices et exige la punition de Chapuis, le chanoine qui assiste « à la presche ».

Le Cardinal avait eu l'intention de venir « faire ses Pâques » à Rouen, ce qui lui aurait permis d'adresser lui-même ses remontrances, suivant l'usage, en la séance d'après la cène, le jeudi-saint. Mais le massacre de Vassy (1^{er} mars) avait achevé de troubler la situation politique. Par lettres patentes du 13 mars le Cardinal avait été nommé lieutenant général du roi à Paris et au lieu de continuer sa route vers Rouen il dut s'arrêter dans la capitale et s'installer au Louvre. Après les fêtes de Pâques, Bigues alla l'y rejoindre. Il était à peine parti que la Révolution éclata à Rouen.

Dans la nuit du 15 au 16 avril les calvinistes s'emparent du château et du Vieux-Palais. Le 29 ils occupent l'abbaye de Sainte-Catherine et y mettent cinquante hommes de garnison. Dès lors et jusqu'à la fin mai, il n'y eut plus à Rouen aucun gouvernement, même révolutionnaire. Le gouverneur de Normandie, le duc de Bouillon, s'enfuit dès le 16. Il revint bien quinze jours plus tard, mais partageant les idées religieuses des révolutionnaires, il était leur prisonnier. Il en était de même de son lieutenant Martel, le sire de Bacqueville, qui cependant fut un peu plus énergi-

que. Le Parlement quitta Rouen et se réfugia à Louviers ; ne restèrent à Rouen que quelques conseillers calvinistes, appelés bientôt à constituer et à diriger le gouvernement révolutionnaire qui administra Rouen jusqu'à la fin d'octobre. L'Administration municipale paraît s'être effacée devant une Commission composée suivant le procédé genevois des « antiens » du peuple calviniste. Quant au Chapitre le tabellion constate, le 18 avril, que la plupart des chanoines se sont absentés à cause de l'affluence de personnes très méchantes (*nequissimae*) qui sont entrées à Rouen.

En effet, pendant que les catholiques terrorisés se terraient dans leurs maisons ou s'enfuyaient à la campagne, que les calvinistes modérés ou d'expérience cherchaient à organiser un gouvernement, les exaltés trouvaient des auxiliaires dans la lie du peuple et dans les huguenots forains qui de toute la banlieue et de toute la région étaient accourus à Rouen renforcer l'armée huguenote. Dans toute cette masse à éléments mêlés, les émissaires des Anglais qui assiégeaient Le Havre et espéraient bien remonter la Seine pour prendre Rouen, jetaient des ferments de discorde et de haine, pour plus facilement ensuite réaliser leurs projets de conquête.

L'anarchie est donc complète. Le 1^{er} mai les réformés brisent les images, les autels et les autres meubles de Saint-Nicaise, de Saint-Gervais, de

Saint-Aignan. Le 2 ils envahissent la Cathédrale; mais tous les objets d'art transportables, les bijoux et les reliques ont été mis en sûreté dans la sacristie où, depuis le 16 avril, une douzaine d'hommes de bien les gardent jour et nuit. Le dimanche 3, en bandes organisées, ils forcent pendant la nuit toutes les églises des paroisses et des monastères d'hommes et de femmes, « rompantz et desmolissants tous les ymages, hautelz et autres ymages et ouvraiges estans ès temples d'icelles esglizes ».

Le même jour, ils envahissent à nouveau la Cathédrale. Le Chapitre avait été prévenu par Chapuis qui pendant toute cette période troublée servira d'intermédiaire entre le Chapitre dont il est le second dignitaire et les révolutionnaires pour lesquels il a quelques complaisances..... au moins littéraires : ancien valet de chambre et bibliothécaire de François I^{er}, venu tard à l'état ecclésiastique, il avait fortement subi l'influence de la reine Marguerite (la Marguerite des Marguerites) et de son milieu. Quoique prévenu, le Chapitre avait tenu à faire l'office comme d'habitude. Au cours de la grand'messe les révolutionnaires pénètrent dans la Cathédrale avec violence, ravageant les chapelles, brisant les statues. Les chanoines présents (ils étaient encore cinq ou six et à leur tête, le collègue de Bigues, l'archidiacre Jean Nagerel, l'historien bien connu) ferment les caroles du chœur et résistent à l'invasion barbare

jusqu'à ce qu'arrive le sire de Bacqueville avec ses soldats. Celui-ci fait transporter par eux à la sacristie la grande contre-table d'argent donnée soixante ans plus tôt à la Cathédrale par le doyen Jean Masselin. Cela paraît une sage précaution. C'était, nous le verrons, l'exécution d'un plan concerté entre les chefs du parti huguenot.

Le 4, les anarchistes recommencent et font çà et là des feux de joie avec « les ymages de boys, livres et ornemenz d'esglise, tapisseries et mesmes les coffres, bancz et carolles qu'ilz avaient démolis, sans avoir aucun esgard aux biens qu'ilz perdoient et feirent cedit jour ung dommage que l'on ne sauroit estimer; allèrent par toutes les maisons cherchans les ymages qu'ilz rompoient et les emportèrent aux feux allumez par les rues, tous les ecclésiastiques estans si esperduz de la fureur du peuple que la plus part s'en furent ced. jour hors la Ville ».

Les quatre ou cinq chanoines qui restaient se réunirent à l'archevêché et, sur le conseil de Chapuis, adressèrent une requête aux anciens pour la « tuition et la conservation de la cathédrale ». Ils décidèrent de laisser dans la sacristie les reliquaires, bijoux et autres meubles, pour ne pas les exposer, au cours du transport, à être pillés. L'église est fermée, elle ne se rouvrira au culte que la veille de la Toussaint. On demande pour la garder vingt soldats et un capitaine qui seront payés par le Chapitre. La solde exigée est excès-

sive, on réduit à douze le nombre des soldats. Ceux-ci mènent grande vie dans le chœur de la Cathédrale. Le sire de Bacqueville, lieutenant du gouverneur, emporte la clef de la sacristie. Vers cette date on apprit que le duc de Bouillon, par acte royal du 5 mai, était remplacé comme gouverneur par le duc d'Aumale. Cette nouvelle irrita les meneurs du parti des Réformés. Décidés à ne pas livrer la ville au chef du parti catholique et à résister par la force, ils sentirent la nécessité d'organiser un pouvoir municipal et un pouvoir central. Le pouvoir municipal fut confié à six échevins; le pouvoir central fut représenté par un conseil de douze notables dont le chef fut Dubosc d'Emendreville, deuxième président de la Cour des Aides, « un des hommes les plus distingués de cette époque par sa profonde érudition » (Chéruel).

Pour la forme, il y eut des assemblées du peuple, assez semblables à celles de la grande Révolution et qui, coïncidence bizarre, se tinrent, comme celles de la Révolution, en la maison archiépiscopale, un instant désaffectée.

Le Conseil des notables dut d'abord arrêter l'attitude à prendre à l'égard de l'armée envoyée par le duc d'Aumale pour réduire Rouen, au nom du roi mineur Charles IX. Le jeudi du Saint-Sacrement, 28 mai, les Réformés avaient commencé leur journée par une manifestation anticatholique: « Ceulx de la nouvelle religion ouvrirent leurs

boutiques et contrègnirent les aultres de l'antienne religion à faire le semblable ». Mais voici qu'à midi « une trompette » se présente à la porte Martainville et somme « ceulx de la ville » d'en bailler les clés au duc d'Aumale, nommé gouverneur et dont les troupes occupaient Darnétal, Blosseville et Mesnil-Esnard. Le gouvernement révolutionnaire répondit par un appel aux armes. On garnit les remparts depuis la porte Saint-Hilaire jusqu'à la porte Beauvoisine ; des pionniers travaillèrent aux tranchées de la montagne Sainte-Catherine, et des troupes organisèrent défensivement le bois Bagnères.

Pour faire la guerre, il fallait de l'argent et on n'en avait pas. Une demande trop loyale des chanoines fournit aux révolutionnaires un prétexte pour s'en procurer à bon compte. Comme les soldats qui gardaient le trésor de la Cathédrale coûtaient cher au Chapitre et que celui-ci n'avait plus d'argent pour les payer, il fit, par l'archidiaque Nagerel et le chanoine de Quintanadoine, demander au sire d'Emendreville les clefs de la sacristie afin d'y prendre quelques joyaux dont la vente assurerait la solde des garnissaires du capitaine Carrel. La demande était du 29 mai. Le 30, les délégués du Conseil révolutionnaire, le président d'Emendreville en tête, viennent à la sacristie de la Cathédrale faire l'inventaire de l'argenterie. Le lendemain était dimanche, ils continuèrent leur besogne. Sur l'ordre de d'Emen-

dreuil, un des quatre panneaux de la table d'argent du maître-autel fut démonté et pesé, pour en avoir le poids total « par estimation à l'équipollent ». D'Emendreuil, constatant l'absence d'autres objets précieux, se tait : il se contente de faire entasser les ornements liturgiques en quelques armoires pour que dans le reste on pût reposer les reliquaires et objets d'art des autres églises.

Le 1^{er} juin, le Conseil des notables sanctionnait l'initiative de d'Emendreuil et en tirait la conclusion pratique par cette délibération dont les registres capitulaires nous ont conservé la copie (on se croirait en 1793) :

« Extrait de la conclusion arrêtée au conseil estably par le peuple en l'hostel commun de la ville de Rouen le premier jour de juing mil cinq cents lxiij. En délibérant aujourd'huy des moyens pour la garde et défense de la ville assiégée par l'armée et camp du sieur duc d'Aumale ayant suscité la guerre contre les habitants dicelle ville subjectz et fidèles servans du Roy durant sa minorité sans que lad. guerre ait esté autorisée par les estatx de ce roiaulme. seront prins les vases, vaisselles, statues et images d'or et d'argent ayant esté saizis et inventoriés des thrésors des églises, qui seront poisés et appréciés, présence des chanoines, curés, vicaires et marguilliers ou thesauriers des paroisses pour, après led. siège levé et guerre civile appoisé, estre rendu bon et

léal compte au Roy ou à qui il apartiendra ».

Fort de cette délibération, d'Emendreville revient à la Cathédrale l'après-midi du 1^{er} juin, avec une suite nombreuse. Nagerel et Quintanadoine convoqués l'attendent. Brusquement il leur dit : « Nous savons où sont vos autres reliques. Elles sont là », et il montre la porte de l'escalier qui du revestiaire actuel conduit à mon bureau d'archiviste du chapitre. Les chanoines protestent de leur ignorance. Il fait allumer trois ou quatre chandelles, monte l'escalier et, à mi-étage, désigne un mur, ordonne à deux maçons qu'il avait amenés de démolir ce mur. « Là (1), dit le tabellion du chapitre, fut trouvé d'entrée plusieurs chappes de drap d'or et d'argent, de veloux, et, dessoulz lesd. chappes furent trouvez des aies recouvertes de plastre en façon de coffre où furent trouvez la fierte de Notre-Dame avec aultres reliquaires et joiaulx dont ils firent inventaires sommairement ».

D'Emendreville fit porter le tout à la sacristie dont il emporta la clef.

De ce jour jusqu'au 29 octobre, les chanoines n'osèrent plus se réunir. D'Emendreville put cambrioler à son aise. Quand le gouvernement révolutionnaire avait besoin d'argent, il envoyait briser et enlever quelque pièce rare d'argent ou

(1) Ce registre des délibérations capitulaires est le premier qui soit rédigé en français.

d'or et en envoyait, dans des paniers, les morceaux à la monnaie.

Ainsi opérèrent ses délégués les 4 et 6 juin, le 8 juillet, le 10 août, le 4 septembre et le 24 octobre. La contre-table d'argent donnée au début du siècle par Jean Masselin fut brisée la première, qui procura sept cent quatre-vingt-deux marcs d'argent. Puis ce fut le tour de la Fierce, dépouillée d'abord des ossements de saint Romain que les huguenots essayèrent de brûler dans l'église même. On prit ensuite la croix d'or massif où étaient enchâssées des reliques des douze apôtres (elle pesait dix marcs quatre onces), puis l'image d'or de Notre-Dame qui pesait six marcs six onces. Enfin, quand ils furent à bout, le 24 octobre, à la veille de leur capitulation, les révolutionnaires emportèrent la châsse de Notre-Dame, laquelle, dit le chroniqueur, « avait été réservée jusque à la dite heure ».

Les opérations militaires traînaient en longueur. Le 29 juin, l'artillerie du duc d'Aumale, postée dans le bois de Turinges, commença le bombardement du fort de Sainte-Catherine et le continua 13 jours durant, pendant que les Darnétalais détournaient le Robec dans l'Aubette pour arrêter les moulins de Rouen et ainsi affamer la ville. Ces efforts n'eurent pas de résultat et, le 11 juillet, en silence, sans que les assiégés s'en aperçussent, l'armée du duc d'Aumale emporta ses canons et se retira vers Pont-de-l'Arche.

Cette retraite contraria fort le Cardinal de Bourbon. Il avait été tenu au courant de la profanation de sa Cathédrale grâce aux messages que lui avait expédiés le Chapitre, grâce surtout au récit que put lui faire un jeune chanoine, ami de Bigues, Jean de Willy, qui réussit à s'échapper de Rouen et à rejoindre Bigues et le Cardinal, lorsque celui-ci, en juillet, se rendit à Amiens pour prendre possession de sa lieutenance de Picardie.

Malgré les instances de l'archevêque, le siège de Rouen ne fut repris qu'à la mi-septembre. A ce moment un officier protestant, le comte de Montgomery, sire de Bricquemault, avait réussi à entrer dans Rouen avec deux cent cinquante hommes de cheval et s'était logé à l'archevêché. D'Aumale commandait lui-même ses troupes. La nouvelle de son approche surexcita les calvinistes. Le dimanche 20 septembre, le ministre Malmorat fit rouvrir la Cathédrale fermée à tout culte depuis le 13 mai et y fit faire le presche.

Les Rouennais, sauf quelques curieux désireux de voir les dégâts causés par les émeutes de mai, s'abstinrent d'y assister et cette tentative d'instauration du culte nouveau dans l'antique Cathédrale n'eut pas de lendemain.

Les royalistes espéraient une prompte victoire. Pour la faciliter, Bigues avait été chargé par le Cardinal de porter une lettre aux fidèles Rouen-

nais. Il avait, en conséquence, rejoint l'armée assiégeante. Mais il ne put faire parvenir la lettre à sa destination. En effet, dans une dépêche secrète, datée du 24 septembre, écrite sur toile et adressée à Montgomery, un frère du Cardinal, Condé, qui était du parti protestant, dit : « Au demeurant, monsieur de Bricquemault, vous avez très sagement fait de retenir les lettres que M. le Cardinal mon frère escrivait à ceulx de Rouen ».

Toutefois le duc d'Aumale se montra plus tenace que la première fois. Après avoir de nouveau bombardé le fort Sainte-Catherine du 1^{er} au 6 octobre, il finit par s'en emparer. Alors il fit aux Rouennais de nouvelles sommations au nom du roi : « Le roi, répondirent les maîtres de l'heure à Rouen, nous le voulons bien, mais pas les Guise. Nous sommes restés les fidèles sujets du roi : c'est en son nom que nous défendons Rouen contre ses pires ennemis, les Guise ». Je crois que beaucoup — pas tous — étaient sincères.

Trois coups de canon tirés sur la ville furent la réponse du duc d'Aumale à cette insolence. Du 8 au 11 juin il fit bombarder les remparts de Saint-Hilaire. Le 11, la brèche est ouverte entre la porte Saint-Hilaire et la tour du Colombier. Trois cents Anglais arrivèrent du Havre par la Seine au secours des Réformés. L'armée royale les bombarda du haut de la côte Sainte-Catherine. Les 12, 13, 14, elle continua à canonner les fortifications de Saint-Hilaire. Le 15, les royaux ren-

forcés de suisses, de reîtres et de lansquenets allemands, montent à l'assaut. Là fut blessé, d'un coup d'arquebuse, l'autre frère du Cardinal de Bourbon, Antoine de Navarre, le père de Henri IV, lequel Antoine était alors du même parti que son frère le Cardinal. Malgré l'emploi pour la première fois en France de grenades jetées à la main, les royaux échouent. Nouvelles sommations auxquelles le Conseil répond que Rouen ne se rendra jamais aux Guise. Le vendredi 16 octobre, les assiégés apprennent par « une trompette » que le roi et la reine-mère sont arrivés au fort Sainte-Catherine. Ainsi se trouvait enlevé aux meneurs tout prétexte plausible de résistance; ils n'en prolongent pas moins leur défense jusqu'au 26. Ce jour-là l'armée royale, entrant par la brèche de Saint-Hilaire, s'empara de la ville.

Pendant plusieurs jours, notre pauvre cité fut livrée au pillage : Français, Suisses, Allemands volèrent et brisèrent tout; maisons et mobiliers des catholiques aussi bien que des protestants furent mis à sac et les objets d'art qui, dans nos églises, avaient échappé à la fureur de protestants furent la proie de la cupidité de leurs vainqueurs.

Bigues, immédiatement rentré à l'archevêché d'où Montgomery a été obligé de déguerpir, se multiplie pour rétablir l'ordre. Sa première préoccupation fut de rouvrir la Cathédrale au culte. Le 29 octobre, il réunit près de lui, au manoir

archiépiscopal, son collègue Nagerel et deux autres chanoines. Ils sont quatre, le Chapitre est reconstitué et reprend ses délibérations. Bigues fait décider que l'office public recommencera la veille de la Toussaint, que les chanoines et chapelains y assisteront « avec leurs surpelis et aulmuches si faire se peult ». Il fait nettoyer le chœur où avaient trop longtemps campé les soldats de garde. Il envoie un archer sommer d'Emendreville de restituer au Chapitre les clefs de la sacristie. On a hâte de savoir ce qui reste du trésor de la Cathédrale.

Le 31 octobre au matin, trois nouveaux chanoines sont rentrés; le soir ils sont douze. Bigues leur annonce que la reine-mère l'a mandé au logis royal de Saint-Ouen et qu'elle lui a manifesté l'intention d'assister avec le roi à l'office et à la prédication du jour de la Toussaint. On décide que « led. sieur archidiaque dira aujourd'hui vespres et demain la messe ». Il en fut ainsi comme en témoigne notre chronique :

« Ced. jour recommencerent le service divin en l'esglise de Nostre-Dame et furent dictes vespres en lad. esglise lesquelles encommença monsieur m^e Jehan Bigues, grand archediacre de Rouen, tresorier et grand vicaire de monseigneur le reverandissime Cardinal de Bourbon, archevesque de Rouen, ou assistèrent aulcuns chanoines et chappellains les ungs ayans surpeliz et les aultres vestuz de manteaulx.

« Le dimanche premier jour de novembre et jour de Toussaintz, Messieurs du Chappitre de Rouen, en tel nombre qu'ilz se peurent trouver bien petit avec quelque peu de relligieux, corde-liers et jacobins, soy partant de l'esglise de Nostre-Dame, allerent en forme de procession a saint Ouen pour trouver le Roy qui vouloit venir dud. lieu jusques a lad. esglise Nostre Dame en procession solempnelle, en laquelle procession assista sa majesté acompagné de la Royne mere, son frere duc d'Orleans et plusieurs aultres du sang royal, des cardinaulx, de Ferrare, legat en France, et de Guyse et plusieurs aultres évesques et prelatz, de messieurs le duc de Guyse, (le) connestable et aultres princes seigneurs et barons, de messieurs de la court de parlement, tous soy partans du monastère et esglise de saint Ouen et passant par la grande rue des Carmes, vindrent en lad. esglise Nostre Dame ou ilz entrerent par le portail de saint Estienne estant a costé du grand portail fermé pour l'hœure (1) et la arrivez allentree de l'esglise monsieur m^e Jehan Bigues, grand archediacre de Rouen et vicaire de mons^r l'illustrissime et reverandissime Cardinal de Bourbon archevesque de Rouen p(o)urtant une croix d'argent préparée pour dire la messe avec m^e Pierres Lambert, penitancier, et Tourmente,

(1) « Le roy et la reine-mère entrèrent dans l'église par le portail de Saint-Etienne parce que les clefs du grand portail étaient adirées ». (*Délibérations capitulaires*).

chanoines, faisans l'office de diacre et soubz diacre presenta au Roy a baiser la croix et apprez ce luy feist une oraison briefve selon l'exigence du temps auquel le Roy respondit qu'il garderoit les libertez et franchisseez de l'esglise de Rouen et la maintiendrait aultant ou plus que ses predecesseurs les roys de France. De là entra au cueur et soy presenta devant l'hostel a ce préparé faict en haste d'une tumbé de pierre levée d'une sepulture. La grande messe fut dicte par led. archediacre estant en ung boult de l'autel tirant au costé senestre et a l'autre costé estoict ung des chappellains du roy qui disoit uno contextu une basse messe ».

« Les chantres de la chappelle du Roy feirent la decantation de lad. grand messe ; les chanoines soy tindrent aux chaires haultes et basses indifféramment actendans la fin de lad. messe, laquelle finye les president Lallemand et conseillers de la court de parlement se leverent de leurs places et soy vindrent presenter devant le Roy l'ung aprez l'autre et la renouvelerent les sermens par eulx faictz auparavant ; aprez laquelle solennité le Roy sortit du coueur ets'en retourna à son logis a Saint Ouen ; en passant par la nef de lad. esglise il toucha aulcuns mallades des escrouelles. »

Cette cérémonie eût dû inciter les conseillers du roi à la clémence. Il n'en fut rien. Les exécutions capitales avaient commencé le 30 octobre par

le supplice d'Emendreville et de ses lieutenants pendus devant l'Hôtel-de-Ville et par celui du ministre Malmorat, pendu sur le parvis Notre-Dame; elles se continuèrent les jours suivants.

Bigues n'intervint pas directement dans ces procès et se consacra tout entier à la réorganisation de la vie religieuse à la Cathédrale et dans les églises de la ville en tant qu'archidiacre, dans le diocèse en tant que vicaire général. Dans les registres du secrétariat, toutes les nominations faites en cette période sont signées de lui. Il fait recueillir et restituer aux différentes églises les objets qui avaient été volés par les huguenots ou les soldats royaux, puis avaient été vendus par les pillards aux brocanteurs de Rouen, de Dieppe, de Caen ou de Paris. Les archives de presque toutes nos paroisses rouennaises notent d'un mot ces restitutions dont certaines n'ont lieu que quatre ou cinq ans après.

Bigues réserva le meilleur de son activité pour la Cathédrale. Dès le soir du 1^{er} novembre, il fait décider que les matines recommenceront le lendemain entre six et sept heures, qu'il ne saurait y avoir plus de dispense légitime pour les chapelains; que l'excuse de n'avoir plus ses habits de chœur n'en est pas une et que les distributions de pain du Chapitre recommenceront le lendemain. Puis il demande aux chanoines de faire chacun une profession de foi catholique.

Le 16 novembre, par délicatesse, il s'abstient

d'assister à la réunion capitulaire où certains chanoines, ont à faire précéder leur profession de foi d'une confession d'actes réellement ou apparemment délictueux. En voici le résumé d'après le procès-verbal du tabellion du Chapitre : « De Quintanaduenas a été quelquefois à la prêche par le commandement de M. de Morvillier, capitaine de la ville ; — de Villy à Saint-Germain, étant au logis de la reine de Navarre, fut contraint ouïr le predicant ; — Lambert, penitencier fut contraint de loger chez lui deux gentilshommes protestants ; un banquet fut offert en sa maison au capitaine de la ville et mesme à M. de Morvilliers ; entendit derrière un pilier, au cloître des carmes de la ville, deux mots de l'argument du predicant Marlorat ; l'archidiacre Nagerel n'est resté dans la ville que dans l'intérêt de l'église ; s'est vêtu de manteau et chapeau, ayant épée au côté et poignard derrière le dos, soy ré-mémorant de la prophétie de sainte Brigitte, où il est dit : Et erit sacerdos sicut laicus ; est allé chez un de ses parents, Nicolas Nagerel, qui était l'un des anciens de cette ville. »

Le 17 Bigues préside et le 18 il fait lui-même sa profession de foi entre les mains du doyen et déclare « vouloir vivre et mourir en la foy et union de l'église ».

Vers la fin de l'année, il est mis en congé pour quelques jours afin d'éviter qu'il communique à la compagnie la peste dont était mort un de ses

serviteurs. Il réapparaît au chœur le 4 janvier 1663. Le roi sollicite du Chapitre un prêt gracieux ; la compagnie charge le grand archidiacre de répondre à Sa Majesté « qu'à cause du trouble il n'est possible bailler aucun argent mais les dits sieurs du chapitre estre humbles serviteurs du Roy ». Le 8 il communique à ses collègues une lettre du Cardinal, leur signalant qu'une tapisserie ayant appartenu à la Cathédrale a été retrouvée à Paris où elle avait été vendue par des soldats (1).

* * *

Ce dévouement gagne à Bigues les sympathies du Chapitre, en général assez défiant à l'égard des archidiacres qui possédaient une autorité indépendante et des vicaires généraux représentant une autre autorité, celle de l'Archevêque, qui se trouvait souvent en conflit avec la sienne. Mais Bigues sait comment il faut agir avec les corporations : il flatte le Chapitre, il maintient sans morgue mais avec fermeté ses droits personnels et se montre néanmoins très empressé à défendre les droits et privilèges d'une Compagnie dont après tout il fait partie. Aussi pendant longtemps

(1) Le 28 janvier, un apothicaire nommé Bénard offre, moyennant un brevet d'indemnité, de rendre au Chapitre cinq pièces de tapisserie qui lui ont été baillées par des soldats. Le 18 mars, un libraire de la rue Ecuycère restitue les livres de l'Eglise, volés pendant le saccagement, etc., etc.

— cela se gâtera vers 1576 — obtient-il du Chapitre, outre les dispenses régulières pour le temps des visites canoniques de son archidiaconé, les permissions d'absence nécessitées par le soin de ses intérêts particuliers dont il paraît avoir toujours été très soucieux ou bien par l'obligation de satisfaire les exigences d'un maître très mêlé aux affaires de la politique et chef de parti autant qu'archevêque.

Quand Bigues est à Rouen il manque rarement à l'office et aux réunions quotidiennes du Chapitre. Là comme grand archidiacre, il prend place après le doyen, le chantre et le trésorier ; en leur absence, il préside. Si la question débattue le regarde personnellement ou met en cause l'Archevêque qu'il représente, il est prié de sortir pendant que le Chapitre discute et il reprend sa place pour ouïr les décisions de la Compagnie. Celles-ci ne sont jamais désintéressées et on a l'impression qu'archidiacre et Chapitre jouent au plus fin et que d'un côté comme de l'autre tout se paie : donnant donnant.

Grâce à ces *Délibérations capitulaires* où le tabellion mentionne ses présences, ses absences ses interventions en séances, ses voyages, ses séjours près du Cardinal, ses démarches près du Parlement et du roi, il serait possible de faire une histoire détaillée de la vie de Bigues pendant les vingt-huit ans qui suivirent la Révolution de 1562. Mais cela deviendrait fastidieux. Je me bor-

nerai aux faits principaux et aux détails caractéristiques.

*
*
*

Le 21 mars 1563, il n'a pu assister à un obit, occupé qu'il était à solliciter pour les affaires du Chapitre près du maréchal-gouverneur. Le peintre lui a supprimé son assistance. Le 22, il proteste. « Pour raison de ce et en contemplation qu'il aidera à chercher au pouillé de M. l'Archevêque les exemptions concernant les droits, privilèges et immunités du Chapitre et des chanoynes tant en général qu'en particulier » il est dispensé du chœur pendant une semaine.

Au début du mois d'août, il va à Paris et s'occupe d'un procès pendant entre Messieurs et un certain sire des Palmiers. Il fait visite au président de la chambre du Parlement, au référendaire de Thou et au procureur Morin. A son retour, le Chapitre le prie d'obtenir du Cardinal la minute de l'acte d'adjonction au procès.

Le 12 août Charles, Roi de France, neuvième du nom, entre dans la ville par la porte Cauchoise, s'avance à cheval par la rue du Gros-Horloge jusqu'à la Cathédrale où il est reçu par le Cardinal, ayant à ses côtés le doyen Séquart et le grand archidiacre. Le 19 ce dernier est un des délégués du Chapitre vers le Cardinal « pour lui faire les remontrances qui nécessairement doivent être faites pour l'intérêt de l'Etat et du Chapitre ».

Il s'agit des impôts nouveaux auxquels le Chapitre voudrait bien se soustraire. Le 23 août on demande à Bigues d'intervenir près du Cardinal pour que celui-ci fasse annuler la taxe de mille livres à laquelle la Compagnie a été cotisée. Bigues promet d'agir. Pour le remercier, on l'autorise à prendre ses « récréations et saignées » et on lui donne dispense d'un mois.

Le 25 octobre il transmet au Chapitre les ordres du Cardinal prescrivant des processions générales pour le lendemain 26, afin de commémorer la victoire remportée par le roi sur les rebelles de Rouen l'année précédente à pareil jour. On décide que la procession aura lieu, qu'on se rendra à Saint-Ouen, qu'on y chantera la messe de la Sainte-Trinité, qu'on y invitera les conseillers au Parlement, qu'on sonnera la cloche d'Estouteville et qu'il en sera de même tous les ans.

Le même jour Bigues déclare avoir l'intention d'aller en cour présenter au nom du clergé du diocèse une requête dont il donne lecture aux capitulants. Ceux-ci, flattés, le dispensent pour toute une semaine. Il est de retour le 3 novembre et rend compte de son voyage ; la requête a été accueillie.

Le 15 décembre il communique des lettres du roi défendant au Chapitre de vendre pour payer sa taxe les domaines constituant les gros fruits des prébendes de cette église. Le 21, il est chargé d'écrire au Cardinal pour que celui-ci obtienne

du roi des lettres patentes confirmant cette défense.

Au cours de l'année 1564, il joue un rôle important dans le règlement d'une grave affaire financière, soulevée par les lettres patentes du 3 novembre 1563, ordonnant pour le paiement des impôts l'aliénation d'une partie du temporel de l'Eglise de France. Le jeudi 6 avril une assemblée générale se tient à l'Archevêché pour étudier cette grave question. Elle comprend, outre lui et le doyen Séquart représentants de l'Archevêché, les délégués du Chapitre métropolitain et des Chapitres collégiaux, des abbayes, prieurés, communautés, dignités et bénéfices visés par l'édit d'aliénation. Séquart et lui président. Il est nommé avec son collègue Nagerel, député du Chapitre pour faire la cotisation. Le 8 les délégués se réunissent et le prient d'écrire au délégué du Chapitre de Paris pour savoir comment ces Messieurs de Paris se sont gouvernés par rapport aux abbayes, prieurés et autres maisons de moniales.

Il envoie, pour porter sa lettre « cinq hommes exprès à pied ». Le 11, on le députe pour aller à Paris et on commence à rédiger « les mémoires » qui doivent résumer les questions qu'il aura à traiter. On les achève le 12 et ce même jour on lui donne procuration pour négocier avec les syndics de Paris. Le 13, à la réunion du Chapitre il explique qu'il est délégué par le clergé du

diocèse pour aller en cour et obtenir que le roi déclare si les couvents de moniales doivent être compris ou non dans la cotisation ou département de la somme demandée au clergé par le roi pour le redîment de ce clergé. Il demande donc à garder ses droits et émoluments pendant le temps nécessaire à ce voyage. Le 14 la chambre du clergé lui octroie trente écus pour ses frais. Le 27 il est de retour et « rend raison sur chaque article du mémoire a lui baillé ». En passant, il signale qu'il a dépensé neuf écus en plus des trente à lui donnés. Le lendemain il va à la réunion du Chapitre et raconte comment il s'est occupé près du Parlement de Paris des affaires du Chapitre. En juin, juillet, août, la^e chambre du clergé (et Bigues est toujours présent) tient quatre ou cinq réunions par mois; elle en tient douze en octobre, seize en novembre, douze en décembre et cette activité continue jusqu'en mai 1565; mais à partir de cette date les réunions s'espacent et se réduisent à une dizaine par an.

En octobre 1564, cette affaire des aliénations dresse contre le Chapitre Bigues, défenseur des intérêts de son archevêque. Le 2, il expose aux chanoines que le Cardinal est taxé, en raison de son archevêché, à seize mille huit cents livres, qu'il ne peut payer cette somme qu'en aliénant quelques biens immobiliers de l'archevêché, et il ajoute, avec un air détaché : « par exemple sa

maison de Paris » (1). Il annonce à ses collègues que messire François Audrand, prieur de Parthenay et vicaire général du Cardinal est arrivé à Rouen pour traiter cette affaire et il demande que la délibération ait lieu le lendemain. Le 3 il prend ses précautions et fait autoriser par les délégués de la chambre du clergé l'aliénation de la maison archiépiscopale de Paris, comme du moins commode de tous les revenus, avec cette clause que la vente aura lieu à Paris pour éviter les frais. Puis il se présente au Chapitre, renouvelle l'exposé fait la veille. Lui et le doyen qui est aussi vicaire général se retirent. Un chanoine, rappelant que les membres du Chapitre ont le droit d'être hospitalisés dans cette maison quand ils vont à Paris pour les affaires de la Compagnie, demande qu'on relise l'acte de donation et conclut que si cet acte reconnaît ce droit d'hospitalisation, on doit s'opposer à l'aliénation. Un autre demande qu'on sursoie à toute discussion jusqu'après convocation *per juramentum et domos*. Le 4, le doyen Séquart dit à ses collègues la mauvaise impression qu'ont produite sur M. Audrand et que produiront sur le Cardinal les hésitations du Chapitre. On le prie d'expliquer à l'envoyé de l'Archevêque les droits du Chapitre, la diminution de ses revenus, l'obligation où on est de contribuer à la redemption de l'Archevêque. Le 5,

(1) Depuis 1562, le Cardinal descendait à Saint-Germain-des-Prés dont il avait été nommé abbé.

l'aliénation est adoptée en principe. Le 7, par acte authentique le Chapitre reconnaît que « le dit seigneur ayant été cotisé par les députés du clergé de ce diocèse à la somme de seize mil huit cens livres tournoy pour le rachapt du domayne ecclésiastique, il ne pouvoit subvenir au payement d'icelle somme synon en vendant quelque immeuble de sond. archevesché, c'est assavoir certains maison et manoir assis en la ville de paris ... nommées au dit lieu de paris la maison de Rouen de laquelle maison unz nommé maistre nicollas Robillart en vertu du bail a luy fait par feu de bonne memoire Mgr le Cardinal d'Amboise de Rouen dernier décédé avoit encores à jouir par le temps et espace de 12 ans par le prix de 200 liv. de féance seullement par chacun an et partant censés et réputés par led. S^r Cardinal et ses officiers le bien moins commode et utile de son archevesché ». Puis le Chapitre consent à l'aliénation, à contre-cœur, il va bientôt le faire sentir à Bigues.

Le 3 mars 1565 le bruit court que quelques-uns des délégués du clergé du diocèse doivent faire un voyage à la cour pour parler au roi des décimes par lui demandés en 1563. Voyage inutile et coûteux, observent certains chanoines. Le Chapitre désigne deux de ses membres pour déclarer aux délégués qu'ils ne doivent pas faire ce voyage aux frais du clergé, que du reste ils ne doivent prendre aucune décision sans le consentement du

Chapitre et que, s'ils passent outre, ils seront privés de leurs distributions et qu'ils paieront personnellement leurs frais de voyage. Les deux députés du Chapitre sont les ennemis de Bigues avec qui ils ont eu des démêlés personnels. On conçoit dans quel esprit ils vont s'acquitter de leur mission. Ils rapportent dans la séance du 5 la réponse que leur a faite Bigues : ce voyage est nécessaire pour obtenir la remise des douze mille livres qui sont encore dues sur les décimes de l'année par les curés de Rouen et par quelques curés du Pays de Caux. Le receveur des décimes menace de se récupérer sur le temporel de l'Archevêché. Bigues fait donc toutes ses réserves au sujet des dommages que pourrait subir l'Archevêque, du fait de la suppression du voyage. Après délibération, le Chapitre déclare protester non contre le voyage en lui-même, mais contre le voyage fait aux frais du clergé, étant donné la longueur du trajet et celle de l'attente à la cour et il décide que, si quelque chanoine fait ce voyage, il sera mis en perte pendant son absence. C'était un coup droit porté au grand archidiaque. Le 26 mars suivant, le mécontentement dure encore et Bigues se voit condamné à dix sous d'amende au profit de la fabrique pour avoir failli « à chanter ou faire chanter l'invitatore, attendu la feste qu'il estoit (Annonciation) et la dignité que tient led. s^r Bigues ».

Bigues était absent, à son retour le 30 mars il

ne laisse paraître aucune mauvaise humeur et il propose au Chapitre comme basse-contre pour la maîtrise un nommé Toutvoye qu'il a découvert en son bénéfice de Tourny.

Entre temps la maison de Paris a été vendue, mais pas assez cher pour solder la dette de l'Archevêque : il reste encore six mille huit cents livres à payer. Certains veulent qu'on vende le bois de Fresne-l'Archevêque ou les maisons d'Andely et de Louviers ou les prés de Sotteville. Bigues, le 9 mai, s'oppose à ces prétentions et propose la vente des bois de Croixdalle « qui sont distans de ceste ville de douze lieues ou envyron et encore assys en ung lieu ou ils sont pillez de sorte que tous les ans n'en revient plus de revenus ». Cette fois-ci, il ne rencontre aucune opposition.

*
* *

Fin avril 1565, après avoir fait, comme presque tous les ans, les pâques à Tourny, Bigues va rejoindre le Cardinal qui vient d'être nommé légat en Avignon et l'accompagne dans le voyage à Bayonne, où eut lieu la fameuse entrevue du duc d'Albe et de la reine Catherine de Médicis. Il revient le 11 août et présente au Chapitre des lettres de l'Archevêque, « escrytes à Saint Jehan de lucez le 8^e du mois de juillet ». Le Cardinal y annonce son intention de reprendre un des collèges fondés par ses prédécesseurs « en ceste ville de

Rouen et d'y établir une compagnie des jésuites tant pour servir l'instruction du peuple que des jeunes enfants ». Bigues, donne de vive voix des explications complémentaires : le Cardinal le « charge de bailler à un de ces jésuites la première prébende qui sera vacante et en attendant d'assigner au nouveau groupement cinq mille livres de pension annuelle sur le revenu de l'archevêché ».

Les capitulants, plus ou moins sincèrement, louent et approuvent le dessein de l'Archevêque. Ils ont été flattés que Bigues, chargé de remettre au Parlement de Rouen et à la Municipalité des lettres traitant de cette même affaire, n'ait pas voulu les présenter sans en avoir délibéré avec le Chapitre et sans qu'un délégué du Chapitre lui fût adjoint pour leur remise aux destinataires. Les chanoines désignèrent pour cette mission M. de Villy, son ami, qui en qualité de chancelier « a l'institution des escolles ».

Bigues assiste au Chapitre général qui commença le 16 août, dure jusqu'au 20, puis est prorogé jusqu'à la Saint-Michel. Dans la séance du 17, il fait avec Nagerel la visite canonique de la cathédrale. Le 18, le Chapitre pourvoit aux offices, superintendances et chapelles. En tête de liste il nomme « superintendant à la chapelle des ordres au manoir archiépiscopal » « monsieur Bigues, auquel sieur a esté donné jouissance de faire arrester le revenu d'icelle chapelle, attendu que le

chapellain ne fait dire les messes ». Bigues se démettra de cette charge l'année suivante.

*
* *

Le grand archidiacre profite des bonnes dispositions du Chapitre pour faire régler par celui-ci une affaire personnelle qui lui tenait à cœur — elle traînait depuis 1563 — celle de sa maison canoniale. Il habitait à l'archevêché, mais chanoine depuis quinze ans, il avait droit à une maison canoniale. Cette maison une fois attribuée, il pouvait la sous-louer à un autre chanoine, non encore pourvu. Mais les formalités étaient des plus compliquées. Le 15 décembre 1563, alors qu'il présidait la réunion capitulaire, il avait rappelé que son tour était venu de prendre une maison ; il avait déclaré choisir celle qu'avait rendue vacante la résignation de M. de Courcy. Elle était située près de la porte Cauchoise. Il avait désigné deux de ses collègues et le Chapitre, deux autres, pour expertiser les frais à faire. Le 21, les experts ayant constaté qu'aucune amélioration n'avait été réalisée en cette maison depuis la dernière attribution, avaient conclu à sa location aux mêmes conditions qu'antérieurement. Le Chapitre approuve, Bigues accepte ; les superintendants *ad domos* visiteront la maison en compagnie d'experts de métier. Le 23, Bigues à nouveau demande qu'en cette maison fussent faites les répa-

rations nécessaires « tant capitulaires que canoniales ». Le 11 mai 1564, Bigues se déclare prêt à consacrer deux cents livres aux réparations de cette maison, à condition que le Chapitre fît enclore de murs le jardin où elle se trouvait. Le Chapitre en prend l'engagement. Le 17 mai, Bigues renonce à son projet et remet au Chapitre le jardin de Cauchoise, et choisit une autre maison rendue libre par le décès de M. Dumesnil. Le 17 juillet, il demande qu'on la répare, on lui répond qu'il y a procès à ce sujet entre le Chapitre et les héritiers du précédent titulaire. Le 13 janvier 1565, nouveau changement à vue. Il échange cette maison avec celle qui avait été attribuée à un de ses collègues, M. Dabaro. L'acte de permutation transcrit tout au long dans les *Délibérations capitulaires* y est signé des deux intéressés. En Chapitre général, le 17 août, lui présent, on promulgue un statut sur les maisons canoniales, où défense est faite de sous-louer à un autre qu'à un chanoine. Malgré cela, le 17 septembre, Bigues expose que la maison de M. Dabaro lui a été baillée moyennant six vingt livres par an, avec charge de la réparer, ainsi que celle qu'il a, en échange, remise à M. Dabaro. Il a dépensé pour cela trois cents livres. « Comme il ne la vouloit habiter offroit que s'il n'y avoit aucuns de Messieurs qui la voulsist prendre aud. prix en le remboursant desd. réparations..... qu'il lui fût permis la bailler a louage a noble personne

M^e Jehan Lallemand, conseiller du Roy et président en sa court de parlement », pour neuf ans. Sa demande lui est accordée, cinq ans plus tard la question se rouvrira. En attendant la réconciliation est complète entre le grand archidiacre et le Chapitre.

*
* *

L'année 1566 fut assez calme. En janvier Bigues obtient huit jours de congé pour aller à Paris, puis on lui permet de « prendre une ou deux saignées et récréations ». Il en est ainsi presque tous les ans avant et après le Carême et l'Avent parce que, en qualité de grand archidiacre, il va chercher et reconduire les prédicateurs. Au début d'avril il présente les hommages du Chapitre à M. et M^{me} d'Aumale, à M^{me} de Bouillon et à M^{me} de Valentinois qui villégiaturent au château d'Anet ; M^{me} de Valentinois malade charge Bigues de la recommander aux prières du Chapitre qui, au retour de son délégué, prescrit pour elle une oraison à la messe de chaque jour ferial.

En juin 1566 et en février 1567 Bigues séjourne à la cour, où il s'occupe, dans l'intérêt du Chapitre, d'affaires traînant depuis des siècles : les dîmes noviales de la forêt de Lyons-la-Forêt et les alluvions de Petitville et d'une affaire nouvelle qui paraît tracasser le Chapitre : l'entrée en possession des pièces régulières constatant un prêt de trois mille livres fait par la Compagnie

« au feu roy François second ». On le prie aussi de demander au cardinal de laisser au Chapitre la libre disposition des petites prébendes des Quinze-Marcs pour mieux assurer le service du chœur. En juin 1567 il réclame le paiement des frais faits par lui dans ces deux voyages. On les lui refuse, le conflit dure deux mois et finit par un accommodement.

En 1566 Bigues négocia encore « la restitution de la châsse Notre-Dame que la royne mère a eue et du grand calice que l'on dict estre entre les mains de Monsieur d'Allaigre ». Il s'agit de pierreries et de vases sacrés disparus en 1562, lors du pillage de la ville par les protestants puis par l'armée royale. Dans la séance capitulaire du 28 juin Bigues raconte longuement le résultat de ces démarches. En mai de l'année suivante les bourgeois de la ville décident de faire couvrir d'argent la nouvelle châsse de Notre-Dame. Le Chapitre s'engage à les aider de moitié et prie Bigues d'écrire à la reine pour lui rappeler ses promesses de restituer les pierreries en sa possession afin qu'on pût les appliquer sur la châsse nouvelle.

Le 1^{er} mars 1568 Bigues présente au choix du Chapitre deux modèles de châsse. Ses collègues le chargent, puisqu'il doit aller à Paris, de s'enquérir des prix chez les orfèvres. A la fin de l'année le Chapitre lui demande assez sèchement ce qu'il a fait « de certaines patenotres,

pierres précieuses, comme diamants, rubis et aultres » à lui baillés par la reine-mère. Il déclare qu'il les a déposés au coffre du Chapitre où on les retrouve. Il semble qu'on eût pu lui éviter cette avanie. Sans se froisser il demande, avant son départ pour la cour, les instructions du Chapitre et on le prie d'insister près du cardinal pour la fondation de quatre enfants de chœur et à la chancellerie sur le règlement du prêt de trois mille livres au feu roi François. Il s'occupa sans doute de ces affaires mais aussi de ses intérêts ; car lorsqu'il revint à la fin de mars 1569, quelques jours après le coup de Jarnac, il fait signifier au Chapitre par huissier en la cour du Parlement des lettres patentes, obtenues par lui, qui l'exemptent, lui et les autres dignités, des emprunts imposés par le roi au clergé. Ce fut là le point de départ d'un conflit qui durera longtemps.

*
* *

En 1570 Bigues est surtout occupé de son archevêque. Il est absent depuis trois semaines lorsque le 15 avril est communiquée au Chapitre la lettre de donation faite par le cardinal de Bourbon « aux frères — je cite la délibération capitulaire — eulx disants de la société du nom de Jésus, aultrement Jésuites, de la somme de cinq mille livres de rente à prendre sur la terre et seigneurie

de Graville près le Hâvre-de-Grâce » (1). Charles de Bourbon s'obstinait donc à vouloir fonder un collège de Jésuites à Rouen. Les quatre ordres mendiants s'y opposaient. Le Chapitre fit sienne cette opposition. Bigues de retour le 18 avril, préside le Chapitre le 20 et le 23. Ce jour-là, malgré lui, le Chapitre, s'appuyant sur l'arrêt donné par la Cour du Parlement contre les jésuites, prescrit que, M. le Cardinal approchant de ce pays, on lui enverra quelques-uns des Messieurs pour lui faire « les remontrances requises ».

Sans laisser voir aucune contrariété, Bigues accepte de défendre les intérêts du Chapitre près de M. le Garde des sceaux de France et autres seigneurs qui doivent être les invités du cardinal à Gaillon. On récompense sa bonne volonté en le maintenant en gain pour un mois et en le dispensant de la résidence de la Saint-Jean. Parti le 27 mai, il revient le 13 juin. Gracieusement on maintient sa dispense, à condition qu'il s'enquerra près du Chapitre de Paris de l'attitude adoptée par celui-ci à l'égard du fisc royal et qu'il informera le Chapitre de l'arrivée du cardinal à Gaillon. Le 22 juin on le dispense pour tout le temps de son séjour auprès du cardinal. On a besoin de Bigues, on le ménage. Celui-ci repart.

(1) La lettre est datée du camp des Landes, près Saint-Jean d'Angély, le 6 novembre 1569. La seigneurie de Graville, autrefois propriété des Malet, avait été achetée par le cardinal de Bourbon.

Dès le 26, il annonce au Chapitre que l'archevêque est à Gaillon. Quelques jours après il envoie aux chanoines de nouvelles lettres de Charles de Bourbon touchant le collège des Jésuites et le Chapitre décide d'attendre d'avoir ouï l'archidiaque avant de répondre au cardinal. Bigues passe par Rouen le 16 septembre, vante à ses collègues les bonnes dispositions de son maître à l'égard des intérêts du Chapitre et il repart. Le 31 octobre le Chapitre reçoit une lettre où le cardinal, qui est à Saint-Germain-des-Prés, demande dispense de la Toussaint pour le grand archidiaque. Le distributeur s'y oppose. Le grand archidiaque, dit-il, est en absence irrégulière depuis la Saint-Michel ; pour gagner la résidence de la Toussaint il faudrait qu'il ait été mis en gain quinze jours avant la fête et quinze jours après. Le Chapitre rejette la demande de l'Archevêque. Le 5 novembre Bigues est de retour et ne manifeste aucun mécontentement. Il apporte une lettre de son maître qui s'apprête à célébrer le mariage du roi Charles IX avec Elisabeth d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien II. Par cette lettre, datée de Paris le 3 novembre, le cardinal demande qu'on lui prête pour cette cérémonie « une chappe enrichie de pierres et d'un pectoral, y estant ung diamant et certains rubis ». Bigues promet « la conduire soigneusement et la restituer sans estre aulcunement endommagée ny paslie après le dit mariage célé-

bré ». Le Chapitre décide que la chappe sera confiée à l'archidiacre par les superintendants de la fabrique « soulz son récépissé après touteffois avoir esté inventoriées les perles et pierres estant en icelle et appréciées par gens à ce recongnaisants ». Le 7, lecture est donnée de l'inventaire et du récépissé et Bigues emporte la chappe.

Il revient à Rouen le 16 décembre et annonce l'arrivée toute prochaine du cardinal. On règle la réception. La Georges d'Amboise sera sonnée, quoique cela ait été défendu. Des délégués du Chapitre iront saluer l'archevêque et ces autres messieurs pourront aller à cheval au devant de lui.

Le 22 décembre, Bigues président, on décide de remettre au cardinal un mémoire sur la fondation qu'il se propose de faire, à même sa part des dîmes de la forêt de Lyons, pour l'établissement de quatre enfants de chœur.

Le 24 décembre le cardinal assiste à la prédication de l'après-midi, officie à matines qui commencent à neuf heures et demie et à la messe de minuit. Le 27, il préside le Chapitre, il déclare que « son intention estoit de réduire son église et clergé en son pristin estat et pour cest effect assembler les principaulx de son clergé affin d'adviser les moyens de parvenir et délibérer s'il estoit bon d'assembler ung concille provincial ainsi qu'il est mentionné au concille général tenu par toute l'église chrétienne en la ville de Trente, requerant chacun adviser la forme de parvenir à

son intention et luy bailler articles dedans trois jours »..... Notons cette première intention d'un concile provincial qui ne se réunira qu'en 1581.

Le même jour le cardinal annonce qu'il fait don à son église d'une croix à deux branches portant « deux ymages avec deux candélabres », le tout d'argent doré avec plusieurs perles et pierres précieuses.

Le 30 décembre, à la manière dont, en présence de Bigues, on accueille le projet des articles rédigés pour obéir au cardinal, il est facile de voir que l'idée d'un concile n'agrée pas au Chapitre. Le 2 janvier 1571, le cardinal vient en personne présider l'assemblée capitulaire. Il demande où en est la rédaction des articles de réformation. On lui dit : « Nous avons nos statuts ; nous ne voulons bailler aucuns aultres articles ». Et le cardinal répond : « J'ai eu communication des statuts par les mains de M. le Grand Archidiacre. Je n'y veux rien changer, ni rien inverser. S'ils sont observés, vous vous conduirez d'après Dieu et raison. Je le souhaite. Pour y parvenir il faut regarder les peines à appliquer contre les delinquants. » Les statuts sont lus et chaque chanoine s'engage par serment à les observer de point en point.

Le 3 le cardinal préside encore. Il mande devant lui les chapelains, les exhorte à bien vivre, à bien servir Dieu et l'église cathédrale.

Le 13, alors que Bigues préside, le Chapitre décide d'envoyer une délégation au cardinal pour lui demander de fonder les quatre enfants de chœur qu'il a promis. Bigues s'engage à s'en occuper; puis il explique que le cardinal étant désireux de mettre quelques reliques et ses armoiries en la croix et chandeliers par lui donnés, il est nécessaire de lui remettre ces objets. Le Chapitre y consent mais à condition qu'auparavant on donnera inventaire des pierres et perles qui les ornent.

Le cardinal tombe malade, prolonge son séjour à Rouen et Bigues est dispensé afin de rester près de lui. Le 24 janvier le cardinal revient au Chapitre, annonce son départ pour la cour où le roi le mande, promet de s'intéresser activement aux affaires du Chapitre et d'étudier pendant qu'il sera à Paris le projet de fondation qui lui a été rappelé. En attendant il concède au Chapitre la jouissance des quatre petites prébendes des Quinze-Marcs. Il l'entretient ensuite de la Chartreuse qu'il a fondée et dotée à Gaillon et se contente d'une allusion au futur collège des Jésuites.

Bientôt l'archevêque et Bigues partent pour Gaillon. Le 5 février celui-ci est revenu. Le Chapitre, très aimable, décide qu'il recevra toutes ses distributions pour tout le temps qu'il a été retenu près du cardinal et qu'il continuera à gagner pendant tout le mois de février, parce que d'un côté,

il tient les chanoines quittes de quelques dépenses « par lui faictes pour iceulx » et aussi parce qu'il a promis de s'occuper des affaires du Chapitre, « estant à la cour où il va » et enfin parce qu'il doit bailler les écus de la croix et des chandeliers donnés par l'archevêque. En effet il offre ces derniers dans la séance du 8 mars, où il annonce son départ avec le cardinal. On le met en gain pour un mois. Le jeudi saint, 2 avril, il écrit qu'il reste près du cardinal et que celui-ci a obtenu tout ce que le Chapitre demande. Sur ce on accorde à Bigues encore un mois de gain.

Bigues rentre le 3 mai et énumère tout ce que le cardinal et lui ont obtenu. Il demande qu'en récompense on lui donne trois mois par an pour faire la visite de son archidiaconé et trois autres mois pour être avec le cardinal. On remet la décision à plus tard mais on le maintient en gain. Le 15 mai on rejette sa demande en principe mais en fait on lui donne dispense jusqu'à la Saint-Michel. Les mois suivants sont très calmes. Le 14 août Bigues apporte au Chapitre, avec des lettres du cardinal datées de Fontainebleau le 9 août, des pendants d'autel et deux contre-autels semés de fleurs de lys et très riches, que l'archevêque offre à son église.

Le 17 octobre 1571, après une absence de trois semaines, Bigues revient au Chapitre et avertit ses confrères que des lettres royaux ont été adressées au bailli de Rouen pour astreindre le clergé

à bailler déclaration du temporel, « qui est une chose de grandissime conséquence et à laquelle on doit bien prendre garde et en escrire à Mgr le Cardinal par M. l'archidiacre Testu, à ce qui lui plaise faire tant vers la Majesté du roy que cette chose ne soit faicte ».

Rien à noter au cours de l'année 1572, sinon quelques plaintes sur le mauvais état de sa maison canoniale et quelques voyages à la cour, un entre autres quelques jours après la Saint-Barthélemy.

En 1573 Bigues accompagne le cardinal qui, le jeudi saint, conformément aux antiques traditions, est venu faire la Cène, présider la réunion du Chapitre et y faire une pieuse exhortation à la concorde et à la ferveur. Par une demande de dispense du 15 avril, nous apprenons que Bigues, outre les bénéfices dont nous avons parlé, était titulaire du prieuré de la Thérouldière. En juin et juillet de cette année, il est d'une exactitude capitulaire tout à fait exceptionnelle. Le 30 juillet il part pour la cour et ne revient que le 3 octobre. Le 7 il annonce que l'archevêque va séjourner à Gaillon. Les délégués du Chapitre vont saluer leur chef et obtiennent de lui la promesse qu'il officiera à Noël. En réalité il retourna à Paris où Bigues l'accompagna.

*
* *

Celui-ci revint seul : le 3 novembre il entretient

le Chapitre de l'intention où est le cardinal de tenir un concile provincial à Rouen après Pâques de l'année suivante et de faire imprimer des « missaulx et bréviaires à l'usage de Rouen ». Il demande en conséquence que soit nommée une Commission de chanoines pour « revoir les anciens et émonder les fautes s'il y en a » et que de plus une Commission de quatre chapelains soit chargée du travail préliminaire. Ainsi fut fait. Un an se passe, la Commission n'a rien présenté. Le 4 novembre 1574, Bigues signale que « faisant la visitation de son archidiaconé il avait trouvé pas de missaulx en plusieurs paroisses » et aussi « les gens d'église n'avoit pas de bréviaires ». Il conclut à la nécessité d'en faire imprimer. Il demande donc au Chapitre de livrer à un imprimeur les corrections à faire. Le Chapitre décide que les corrections devront être apportées le lendemain. En réalité le travail n'était pas fait. Le 5 novembre on remet la décision sur la forme et manière de l'impression des bréviaires et missels « au jour de la célébration du prochain obit du Roy » (15 novembre). Ce jour venu, l'affaire est reportée « à cause de certaines difficultés au prochain obit du légat ». Le 2 avril 1575, par l'intermédiaire de l'archidiacre Le Testu qui a été le voir à Paris, l'archevêque mande au Chapitre qu'il garde devers lui le grand archidiacre et qu'il exige qu'on lui envoie le bréviaire corrigé ; le 16 avril nouvelles lettres insistant sur ces deux mêmes points :

le bréviaire doit lui être apporté par un des chapelains qui l'ont corrigé. Enfin le 18 avril le Chapitre se décide à discuter le texte des difficultés à soumettre à l'archevêque.

Ces difficultés sont au nombre de six. On décide de ne rien innover au sujet des quatre premières qui concernent les premières vêpres des SS. Jacques et Philippe, les prières aux petites heures des fêtes mineures, la fixation pour tout le diocèse de la fête de la Dédicace au jour de la fête de la Dédicace de la Mère-Eglise, les leçons de matines à l'office du dimanche fait en semaine. Une cinquième difficulté porte sur le maintien pour la légende de l'Assomption, du sermon *Cogitis* tel qu'il est au bréviaire : le Chapitre s'abstient d'émettre une opinion. Enfin il se prononce pour la translation des fêtes de saint Mathias et autres, lorsqu'elles tombent le jour des Cendres. Le lendemain le vicaire général Eudes insiste pour que le Chapitre en finisse avec cette affaire ; le Chapitre en renvoie la solution jusqu'au retour du cardinal. La mauvaise volonté est évidente. Le 22 janvier 1576, un consortium de libraires rouennais demande au Chapitre à imprimer le bréviaire : le Chapitre les prie de s'adresser au vicaire général Eudes ; celui-ci consulte le Chapitre, sans résultat du reste. Le 1^{er} octobre 1577, enfin, le Chapitre décide d'envoyer à Paris un chapelain du collège des Clémentins porter au cardinal le bréviaire nouveau auquel on ajoutera

une table perpétuelle pour faciliter aux prêtres la récitation de l'office. Le bréviaire fut édité à Paris en 1578 et réimprimé sans changement en 1595.

*
* *

Une autre affaire — d'ordre financier celle-là — mit Bigues directement aux prises avec le Chapitre de 1575 à 1577. Le 13 décembre 1574, alors qu'il présidait, il lut au Chapitre des lettres du roi, du pape, des cardinaux de Lorraine et de Bourbon. Grégoire XIII avait, par une bulle spéciale, permis au roi de France de vendre et aliéner du patrimoine de l'église de France pour la somme d'un million de livres et il avait désigné comme commissaires députés pour l'exécution de la dite bulle les cardinaux de Lorraine et de Bourbon. Ceux-ci, d'accord avec le syndic général du clergé de France, avaient fait le « département et quotisation » de cette somme d'un million et avaient taxé le diocèse de Rouen pour cent mille livres.

Le 23 décembre 1574 Bigues apporte au Chapitre le dossier de cette affaire et annonce que le 19 janvier 1575, au palais archiépiscopal de Rouen, se tiendra l'assemblée des chapitres, abbés, prieurs, dignités et communautés afin d'élire des députés pour ce « département ».

Le jour de cette réunion le clergé du diocèse, après avoir élu ses députés dont fut le grand ar-

chidiacre, délégua ce dernier avec Nicolle Clairel chanoine « pour aller en court faire remontrance au roy et Mgrs les cardinaux ». Bigues alla donc à Paris, puis suivit le roi Henri III à Reims. Il toucha pour ce voyage en deux fois cinq cent vingt-cinq livres. Bigues n'obtint aucune diminution mais il put ainsi à bon compte assister au sacre du roi. Retenu comme nous l'avons dit plus haut quelque temps à Paris par le cardinal, il revint fin avril. Entre temps les députés avaient réparti entre les bénéfices du diocèse les cent mille livres à payer. Le Chapitre fut cotisé pour mille neuf cents livres, mais une partie de cette somme fut imposée aux dignités séparément. Le grand archidiacre fut comme le doyen « quotisé » à cent livres, alors que les autres archidiaques ne le furent qu'à soixante ou trente livres. Cette cotisation personnelle déchargeant d'autant la caisse du Chapitre, fut la cause du conflit entre Bigues et les chanoines.

La présence du cardinal à Gaillon et à Rouen pendant le mois de mai 1575 en retarda l'explosion. Le 20 mai Bigues demande au Chapitre l'approbation d'une donation faite par le cardinal sur le domaine de Gaillon, à la Chartreuse qu'il venait de fonder à Aubevoie. Au Chapitre qui a donné son consentement, le cardinal expose ses intentions de fonder des obits et des saluts. On lui rappelle une fois de plus la promesse faite par lui de donner les fonds nécessaires à l'entretien

de quatre enfants de chœur; il affirme sa bonne volonté, mais déclare que pécuniairement cela lui est impossible. Il promet de protéger le privilège Saint-Romain et renouvelle son intention de tenir un concile provincial qu'il fixe au mois de novembre suivant. Archevêque et chanoines se quittent bons amis. Le cardinal laisse le 25 mai le beau logis royal qu'il a fait bâtir à Saint-Ouen et, après un court séjour à Gaillon, rejoint la cour.

Après son départ Bigues rentre à Rouen et, dans la séance capitulaire du 28 juin — qu'il préside, — il demande deux mois « de temps à gagner » afin d'aller visiter son archidiaconé. On ne lui accorde qu'un mois « non pour l'effet de la dite visitation, mais en contemplation de sa personne », et de plus on met à l'octroi de la dispense la condition qu'il paiera sa quote-part de l'imposition. Il se tait et part pour trois semaines. Le 18 juillet il est de retour, on le somme de payer les cent livres à lui imposées sur les mille neuf cents livres du Chapitre. Humblement il demande à être excusé de payer et donne comme raisons : qu'il n'a « aucun gros » de son archidiaconé, qu'il n'en faisait pas cinq cents livres de pension, qu'enfin au premier conseil établi à Paris près la personne de M. le Duc, le 22 octobre 1569, il avait été dit que de tels bénéfices seraient exempts de telles taxes. Le Chapitre rend l'ordonnance suivante : « Messieurs les Députés du Clergé seront

priés omologuer la taxe ». Le lendemain l'agent du Chapitre a obtenu des députés du clergé mandement contre le grand archidiacre. Il le somme de payer ses cent livres. Bigues refuse. On le fait ajourner pour le lendemain devant les dits députés pour dire les causes de son refus. Ce jour-là les autres dignités déclarent faire cause commune avec Bigues.

Le 20 juillet, de Martinbosc, jeune chanoine favori du cardinal et aussi de Bigues, dont peu à peu il prendra la place, propose aux chanoines d'entrer en négociations avec les récalcitrants et d'établir un tribunal amiable pour discuter les raisons du Chapitre et celle des dignités. Bigues qui est présent accepte cette proposition au nom de ces dernières. Les arbitres ne furent nommés que le 9 septembre, alors que Bigues présidait. Comme toujours les négociations traînèrent en longueur. Le 23 décembre, il demande qu'elles soient suspendues pendant un voyage qu'il doit nécessairement faire à Paris. Ce ne fut que le 15 février 1576 que furent connus les termes du compromis. Le Chapitre le rejette, Bigues au contraire déclare s'y tenir; puis il se ravise : il offre de payer si on lui accorde cinq mois par an : trois pour visiter son archidiaconé, deux pour séjourner près du cardinal. Il essuie un refus poli, il ne se tient pas pour battu : d'accord avec le trésorier, il présente « requête en la court du parlement afin d'être déclaré gagnants tant en absence qu'en

présence ». Et le 24 février, en leur nom, le Chapitre est assigné à « comparoir au premier jour plaidable après quasimodo ».

Le Chapitre dut être très irrité de pareils procédés. Bigues prudemment s'éclipse jusqu'en mai. Quand il revient, il sait pouvoir compter sur l'appui du cardinal près d'arriver à Gaillon. La colère du Chapitre paraît être apaisée car Bigues est un de ses délégués chargés d'aller saluer le cardinal à Rouen. Le 26 juin il rend compte de l'audience : le cardinal a promis de venir à Rouen après avoir accompagné le roi Henri III dans son voyage aux ports de mer du pays. « Et, ajoute-t-il doucement, Son Eminence m'a ordonné de le suivre ». Il demande conséquemment dispense, on lui accorde un mois mais à condition qu'il montrera les lettres de l'archevêque. Tout de même le Chapitre est plus défiant qu'auparavant !

Bigues disparaît jusqu'en octobre, on sent qu'il se détache du Chapitre, comme le Chapitre se détache de lui. Il ne revient que deux ou trois jours et c'est pour faire valoir ses droits au *Jubilé* : le 4 octobre, il explique qu'il est chanoine depuis vingt-deux ans, qu'il approche de soixante ans (1), qu'il est malade, il demande en conséquence à « être jubilé et dispensé de matines, pour le pain

(1) En réalité, constate la délibération du 14 janvier 1577, il a cinquante-huit ans et est chanoine depuis vingt ans. Voir sur son âge la note de la page 417.

seulement ». Il offre de payer dix livres pour cet effet. On en exige trente et l'affaire reste en suspens. Il n'est présent que trois fois en novembre et une fois en décembre. Le 8 janvier 1577 le promoteur le prie de se mettre à la raison pour sa quote-part des deniers levés sur le clergé. Il répond avec une indifférence affectée : « Je n'y ai pas pensé. Délégués messieurs Lebrun et de Quintanadoine, j'en conférerai avec eux ». Le 11 les délégués apportent sa réponse : il consent à payer pour le passé et le présent sa part de cent livres à condition qu'on le jubilera avec un paiement de dix livres et qu'on lui accordera sa maison canoniale à vie. Le 14, il renouvelle ses offres et s'engage en plus à dépenser quatre ou cinq cents livres, « voire jusques à 1000 livres pour réparer sa maison ». Le Chapitre consent enfin à l'arrangement en fixant à cinq cents livres la somme des réparations et ce consentement est donné « en égard aux plaisirs et services faictz à chapitre par le dit sieur archidiacre ». L'affaire paraît terminée et cependant le 16 janvier, « veu que M. le Grand Archidiacre n'a voulu et ne veult faire telle raison qu'il appartient pour sa part des emprunts et subventions levés par le roy sur le clergé », le Chapitre envoie à Paris un délégué vers messieurs les syndics et députés généraux du clergé de France avec missives, mémoires et instructions nécessaires tant contre lui que contre les autres dignités. Le 23, absent, il fait

demander dispense pour un voyage à la cour où il est appelé par le cardinal. Le Chapitre ordonne « qu'il sera dispensé jusques au jour de la Chandeleur soubz espoir qu'il se mettra à raison pour les emprunts ; aultrement ne luy sera jamais faict aucune grâce ». A la fin de mai il paraît rejeter sur ses collègues la continuation de l'opposition aux volontés du Chapitre. Et le 6 juin, protestant qu'il ne veut, à aucun prix, de procès avec la Compagnie, il propose (le cardinal en avait exprimé le désir en mars) la nomination de douze arbitres : six pour le Chapitre, six pour les archidiaques. Le 7 juin les arbitres, réunis au logis archiépiscopal, donnent enfin une solution. Bigues capitule, il s'en est rapporté à eux « leur baillant la carte blanche pour le condamner à ce qu'ils voudroient ». On lui fait signer une obligation de cent livres qui va rejoindre dans le coffre du Chapitre une autre obligation signée par lui pour sa participation au fameux prêt de trois mille livres au feu roi François. De temps à autre on les exhume pour lui rappeler sa dette, mais inutilement ; enfin le 17 juillet 1586 on le déclare déchargé de toute obligation « en considération que led. sieur a donné au chappitre un calice avec choppinettes d'argent dorés d'or ».

*
* *

Une fois apaisé, en juin 1577, le conflit de la co-tisation, Bigues s'appliqua à regagner les sym-

pathies du Chapitre. A cet effet, au cours de l'année 1578, il se mit au service de la Compagnie pour la défense du privilège auquel elle tenait le plus, le privilège de Saint-Romain. Celui-ci était violemment attaqué par le Parlement de Rouen dont il lésait la souveraineté. Pendant son séjour à la cour de la fin de 1577, Bigues stimula à ce sujet le zèle du cardinal. Quand il revient à Rouen le 20 janvier 1578, il est tout fier d'apporter au Chapitre des lettres de son maître où celui-ci déclare vouloir s'employer de tout son pouvoir pour faire confirmer le droit de grâce que de temps immémorial possède, en vertu du privilège de Saint-Romain, le Chapitre de Rouen. Bigues a été voir à ce sujet le chancelier et celui-ci lui a promis de ne jamais signer de lettres attentatoires aux droits du Chapitre. Du reste le cardinal a obtenu du roi un *placet* interdisant au chancelier l'usage de telles lettres. Bigues retourne immédiatement à Paris où, écrit-il le 13 février 1578, il reste pour la confirmation du privilège et dix jours après il écrit à nouveau pour dire tout ce que le cardinal a fait pour ce privilège Saint-Romain dont il s'est constitué le protecteur. Il revient le 28 février ; le 31 mars il propose d'envoyer une délégation par devers le roi pour défendre ce privilège « contre aucuns qui s'efforcent par tous les moyens de abolir ». Il est désigné avec son collègue Eudes pour cette mission. Le 5 avril il annonce son départ mais demande qu'on recherche

les documents, chartes, confirmations et autres lettres pouvant lui servir de preuves devant le chancelier et le grand Conseil. On les lui envoie le 11 et il en donne récépissé. Il revient pour assister le jour de l'Ascension à l'élection du prisonnier et il repart continuer son œuvre. Le 26 mai, il écrit pour qu'on lui envoie les pièces concernant les prisonniers délivrés les années précédentes. On accuse en effet le Chapitre — et l'historien de Thou s'est fait l'écho de cette calomnie — d'abuser du privilège pour recruter à la Ligue des partisans parmi des bandits indignes de pitié. Bigues réussit en ses négociations, car à son retour le 16 juin il présente aux chanoines des lettres patentes confirmant le privilège. Modestement il attribue ce succès au cardinal. Le Chapitre le remercie, le met à la tête de la délégation chargée d'aller vers le cardinal et décide qu'on fera entériner les lettres patentes.

En 1581 il intervient avec la même ardeur pour faire maintenir le privilège qui exempte le Chapitre de toutes impositions mises sur le sel.

*
* *

La réconciliation entre le grand archidiacre et le Chapitre paraît donc complète et cela permettra à Bigues d'aider le cardinal dans ses projets de réforme religieuse desquels le Chapitre paraît vraiment trop se désintéresser. Longtemps avant

d'être sous l'influence du cardinal de Guise, le cardinal de Bourbon avait manifesté l'intention d'appliquer en son diocèse les prescriptions du concile de Trente. La protection que nous l'avons vu accorder aux jésuites en est déjà une preuve. La ténacité qu'il mit à réaliser le projet d'un concile provincial en est une autre. Dès 1570 il annonce la tenue de ce concile. Le jeudi-saint 1573 le cardinal assisté de Bigues préside la réunion capitulaire et il exhorte vivement les chanoines à ne recevoir au canonicat que des ecclésiastiques dont une information sérieuse aura démontré la dignité. Le 3 novembre 1573 Bigues annonce à ses collègues l'intention qu'a le cardinal de tenir le concile après Pâques et leur demande « que chacun lui donnast advi sur ce qu'on pourroit faire ». Les chanoines déclarent, non sans mauvaise humeur, s'en remettre à la volonté de l'archevêque. Le 20 mai 1575 le cardinal préside le Chapitre; après avoir promis de protéger le privilège Saint-Romain, il réitère son intention de tenir le concile: ce sera dit-il, en novembre prochain. Novembre se passe et le concile n'a pas lieu. A la réunion du jeudi-saint 1580 l'archevêque, qu'accompagnent Bigues et de Martinbosc, après avoir recommandé aux chanoines de vivre en union et amitié, leur reparle des conciles provinciaux dont l'assemblée du clergé a reconnu la nécessité. Le 27 septembre à Fontainebleau il publie les lettres d'indiction du concile

pour le premier dimanche de l'Avent. Mais le 28 octobre il se voit obligé de le proroger au dimanche de Quasimodo 1581. Le 21 mars de cette année, Bigues et de Martinbosc vont au devant de lui, lui exposent les prétentions du Chapitre. Le cardinal, escorté de ses deux vicaires, vient, le jeudi-saint 23 mars après la Cène, déclarer à ses chanoines que le concile s'ouvrira le 15 avril prochain et qu'il fera assigner pour ce jour les évêques suffragants. Le 3 avril, dans une réunion qu'il préside, Bigues promet à ses collègues de faire tous ses efforts pour qu'au concile messieurs du Chapitre soient déclarés exempts de la résidence en leurs bénéfices. On sent que le Chapitre, indifférent à la vraie réforme, n'est préoccupé que de ses privilèges et que dans le concile où se trouveront les abbés des grandes abbayes et les évêques des diocèses suffragants, il ne voit qu'une occasion favorable pour lui de régler les multiples différends qui depuis longtemps le mettent en conflit avec la plupart d'entre eux.

Le concile s'ouvre le 25 avril par une procession et une grand'messe à la cathédrale et il se termine le 17 mai. Pendant tous ces jours où sont discutées les plus graves mesures à prendre pour le bien des âmes, les délibérations capitulaires ne parlent que de privilèges et de procès. Une seule fois, le 2 mai, on y traite d'une question d'intérêt général : l'érection d'un séminaire proposé par le concile et c'est pour décider que, cette création

pouvant charger le Chapitre, « il est besoin de donner ordre à ce que messieurs les députés de la compagnie n'accordent chose qui préjudicie le Chapitre ». Dix-huit mois se passent et les dispositions des chanoines restent les mêmes, quoique les canons du concile provincial aient été approuvés par Grégoire XIII le 19 mai 1582. Aussi, le 9 novembre, le cardinal, que Bigues accompagne, vient-il affirmer au Chapitre sa résolution « d'exécuter led. concile et donner pour l'advenir un bon ordre et règlement à l'état ecclésiastique ». Il ne le peut faire sans le Chapitre qui est le Sénat de l'Eglise et par qui est représenté l'ordre ecclésiastique de tout le diocèse. Humblement il avoue ses fautes et négligences; puis, après avoir déclaré que le concile est le remède et le médecin aux maux dont souffrent l'Eglise, il fait de vigoureuses remontrances et donne des conseils très précis de réformation aux chanoines et aux chapelains. Il conclut : « Quant à moy, je ne veux vous oster vos privilèges, mais je vous recommande votre salut ». Le chantre Péricard répond au nom du Chapitre en un discours très littéraire, mais qui à dessein reste dans le vague.

Le Chapitre se serait honoré en aidant l'archevêque à réaliser les réformes votées par ce concile qui servit de modèle à tous les diocèses de France et dont la tenue reste le plus pur titre de gloire de Charles I^{er} de Bourbon.

Il est difficile de dire quelle part Bigues prit à l'action politique, du reste bien fluctuante, du premier prince de sang. Sous le règne de Charles IX et pendant les premières années du règne de Henri III, Bigues que Charles a fait nommer conseiller au Parlement, paraît avoir joué le rôle qui, dans les dernières années, fut celui de Marianne de Martinbosc, lui aussi conseiller au Parlement et vicaire général : il est le confident que le cardinal appelle dans les circonstances graves.

En 1565, Bigues, nous l'avons dit, accompagna son maître dans le voyage que celui-ci fit dans le Midi et le Sud-Ouest à la suite de Catherine de Médicis. Il est près de lui à Paris en janvier 1566 lorsqu'y arriva l'homme qui devait avoir une influence si décisive sur l'esprit hésitant de l'archevêque de Rouen, le cardinal de Lorraine, archevêque de Reims. En 1568 il rejoint le cardinal quelques jours avant que fût signée la paix de Longjumeau qui réconcilia Catherine de Médicis avec Condé. En septembre de la même année, lorsque le cardinal, après un séjour d'un mois, quitta Gaillon pour regagner Paris, Bigues qui pendant ce temps était resté près de lui, vint à Rouen prescrire en son nom « des processions pour la prospérité et santé du roy, pour la paix et tranquillité du royaume de France ». Il est de nouveau près du cardinal au début de 1569, alors que se préparait ce coup de Jarnac où devait périr Condé. En octobre 1570, Charles de Bourbon qui, à la suite

de la paix de Saint-Germain, a des difficultés avec le pape Pie V et le roi Philippe II, insiste près du Chapitre pour que soit prolongée la dispense accordée à Bigues qu'il garde près de lui jusqu'au 4 novembre. Bigues accompagne son archevêque quelques semaines après au mariage de Charles IX. En 1572 il va retrouver son maître peu de jours après la Saint-Barthélemy et il est près de lui lorsque le 3 octobre celui-ci écrit au pape pour lui annoncer la conversion de ses cinq neveux.

Charles IX meurt le 30 mai 1574, Henri III est en Pologne, Charles de Bourbon mande alors Bigues près de lui par une lettre qui nous a été conservée, elle est datée de Paris le 6 de juillet 1574 : « Saint Desir vous adviserez incontinent ceste reçue à prendre votre commodité et me venir trouver en ceste ville où je désire vous voir près de moy et communiquer de quelque affaire assez importante pour ne faire aucune difficulté de vous y acheminer le plus tost que vous pourrez..... et partant je finiray en priant Dieu, Saint Desir, qu'il vous continue sa sainte grâce. Votre bon maistre et amy C. Cal de Bourbon ». Revenu à Rouen Bigues prescrit le 9 septembre un Te Deum pour l'arrivée du roi en France. Le 17 janvier 1575, il annonce d'après les lettres de son maître, le décès de Mgr le cardinal de Lorraine et, sachant être agréable à l'archevêque, il prend l'initiative de faire célébrer un service

pour le défunt, « pour la parenté et amytié qui estoient entre luy et Mgr le cardinal de Bourbon, mesmes pour ce qu'il s'estoit employé toute sa vie à la manutention du clergé, franchises et libertés d'iceluy ». En février 1575 il accompagne le cardinal au mariage d'Henri III et est retenu à la cour par son maître jusqu'à ce que celui-ci la quitte pour venir en mai à Gaillon et Rouen. En 1576 Bigues annonce au Chapitre que le gouverneur de Rouen, sire de Carrouges, messieurs de la Cour du Parlement et de la Ville ont décidé d'établir un conseil au logis de Carrouges pour résoudre les affaires occurrentes et obvier aux entreprises des rebelles et il conseille à messieurs du Chapitre d'y envoyer deux délégués. A la fin de la même année, en vue des Etats qui vont se tenir à Blois, il demande et obtient que le Chapitre ordonne des prières « pour que paix, union et concorde soient rétabli entre les roys et princes crestiens ». Ceci avait dû être convenu d'avance avec de Martinbosc qui allait rejoindre le cardinal à Blois, car la décision est du 26 novembre et dès le 21 l'archevêque écrivait qu'il était heureux du récit à lui fait par de Martinbosc de ce qu'on a commencé faire des prières pour les Etats.

Le 27 décembre, le cardinal écrit de Blois une lettre très importante à ses vicaires généraux. Elle est communiquée au Chapitre le 4 janvier 1577. Bigues — notons ce fait — est absent. Dans cette lettre, le cardinal ordonne d'assembler le

clergé du diocèse, de « l'exhorter d'estre de la ligue sainte, donner confort et aide à ceulx qui en sont » ; à la lettre sont joints « des articles qui seront gardez par les ligueurs, ensemble certain écrit signé du cardinal et de l'évêque d'Evreux par lequel ils se déclarent estre de la ligue sainte ». Le Chapitre, avant de se prononcer, envoie « un homme de pied à Amiens pour entendre comme le clergé s'est joint à la sainte ligue » (on sait que la Ligue commença à Péronne). Le 12 janvier Bigues étant présent mais gardant le silence, le chantre est « prié d'écrire aux chapitres d'Amiens et de Beauvais pour savoir comment ils se sont comportés au faict de la ligue. » D'après ces indications, le Chapitre, dans la prochaine assemblée du clergé, déterminera quelle sera son attitude. Le 23, Bigues annonce son départ, appelé qu'il est, dit-il, à la cour par le cardinal. Il est cependant présent le 30 janvier lorsque le Chapitre décide de surseoir à toute décision au sujet de la Ligue jusqu'à ce que les Etats-Généraux se soient prononcés.

A partir de 1577 Marian de Martinbosc devient le familier de l'archevêque ; les voyages de Bigues à la cour durent moins longtemps ; toutefois en août 1579 le cardinal qui, depuis septembre 1578, voyageait dans le Midi avec Catherine de Médicis mande à Bigues par lettre autographe de le rejoindre à Grenoble. Bigues part immédiatement, accompagne son maître de Grenoble à Paris où

ils arrivèrent au début de novembre et reste avec lui dans cette ville jusqu'au 15 novembre où il rentre pour préparer le séjour du cardinal à Gail-
lon. Celui-ci du reste, retenu par ses négociations avec sa belle-sœur la princesse douairière de Condé et ses luttes au sein de l'assemblée du clergé, n'y arriva que le 15 mars 1580.

En novembre 1581 fut soulevée une difficulté politico-religieuse peu ordinaire. Le 7 novembre Bigues avait déposé sur le bureau des lettres du roi Henri III demandant des prières pour avoir un fils. Aux lettres royales étaient joints un mémoire et un formulaire. Le mémoire était intitulé : « Mémoire de l'ordre et des prières qui semblent propres à implorer l'ayde de Dieu pour la fin des lettres que le Roy escript aux prelatz et evesques de la france ». Bigues explique que lui et de Martinbose « ayant reçu le paquet du roy avoient lues lettres et mémoires à la présence des principaux officiers de Mgr l'archevesque. Ils y avoient trouvé certaines difficultés ». Aussi avoient-ils résolu de remettre le tout au Chapitre et de le prier de déléguer des commissaires pour examiner la question avec Messieurs du Conseil archiépiscopal. La réunion est fixée au lendemain, sept heures du matin, en l'appartement que Bigues occupe à l'archevêché. Le lendemain assistent à ce Conseil avec Jean Lesly, évêque suffragant, Bigues, premier en charge des vicaires généraux, son collègue de Martinbose, un autre archidiacre, de

Mouchy, et trois délégués du Chapitre. On relit les lettres du roi au cardinal. Les délégués du Chapitre protestent d'abord parce que le roi veut commander à l'Eglise. Puis on discute la forme des prières ordonnées : le roi « veut estre adjoutez des oraisons à toutes messes haultes et basses, ce qui ne se doibt ni peult faire sans l'autorité du pape et de monseigneur, estant deffendu par le concile de Trente de n'ajoutez ordinairement aucune chose à la messe ». Le Conseil conclut qu'il faut demander au cardinal de consulter les évêques et prélats présents à Paris, les facultés de théologie et autres autorités. Le Chapitre en fit écrire immédiatement au cardinal. Bigues et de Martinbosc rédigèrent un nouveau formulaire, l'archevêque l'approuva et les prières commencèrent le 3 décembre en présence du sire de Carrouges.

Du reste Bigues allant à Paris en 1582, sous prétexte de ramener le prédicateur du carême, rendit compte au cardinal du changement survenu dans l'état d'esprit du clergé qui, à l'imitation de son archevêque, se détachait peu à peu du roi et se rapprochait des Guise et de la Ligue, comme le prouve l'élection à la pénitencerie, en mars 1582, du fougueux ligueur Jean Dadré. Bigues qui appartenait au parti modéré évite de se compromettre : il est absent lors de l'entrée solennelle du duc de Joyeuse, nommé gouverneur de Normandie par le roi dont il était le mignon (23 mars

1583). D'un autre côté il put par lui-même se rendre compte que Henri III ne se faisait pas illusion sur les sentiments de la Normandie, car il était près du cardinal à la fin de novembre 1583 lorsque, à l'assemblée des notables de Saint-Germain, le premier président du Parlement de Paris signala la mauvaise volonté des Normands dans le paiement des impôts et lorsque le cardinal, ayant, pour défendre sa province, violemment attaqué le gouvernement et ses gaspillages, le roi lui ferma la bouche par des injures. Lorsqu'à Pâques 1584 le cardinal revint à Rouen, quelques ligueurs, certains de la mort prochaine du duc d'Anjou, avaient déjà posé sa candidature au trône de France. Le cardinal, pendant son séjour, se montre de plus en plus zélé pour l'application des décrets du concile de Trente et du concile provincial. Quand il est parti, son Conseil suit la ligne de conduite qu'il a tracée.

Le 8 mai Bigues annonce aux chanoines que le Conseil archiépiscopal, désireux d'obéir au pape, au cardinal, au roi, a décidé de saisir les bénéfices « non résidés ». C'était un coup droit porté au Chapitre qui avait la prétention que ses membres fussent exempts de l'obligation de résidence. Aussi ajourne-t-on l'étude de la question et se contente-t-on de répondre par une petite taquinerie : on prie Bigues, en tant qu'archidiacre de Rouen, d'avertir le curé de Saint-Cande-le-Vieil

de ne pas paraître aux processions dans la cathédrale avec une aumusse.

Bigues quitte Rouen le 21 mai malgré la présence à Rouen d'un nonce du pape qui, peu auparavant, avait été reçu par un archidiacre inférieur, M. de Mouchy. Il sera absent jusqu'au 5 décembre. Nul doute qu'il n'ait séjourné longtemps près du cardinal, à cette époque où, par suite du décès du duc d'Anjou, Charles de Bourbon, jouet inconscient des ambitions lorraines, est opposé, comme héritier présomptif, à son neveu Henri de Béarn et où, pour fuir Henri III avec qui il a rompu, il s'isole à Gaillon. En novembre 1584 un ordre formel du roi le rappelle à Paris. Bigues l'y accompagne, mais malade revient à Rouen. Pendant le carême de 1585 il reste à Gaillon près de son maître qui, une fois de plus, a fui le roi et la cour; puis il le suit à Péronne où le futur roi de la Ligue, entrant en révolte ouverte contre Henri III, fait une entrée solennelle le 1^{er} avril. Il ne l'accompagne pas à Reims ni à Epernay, mais il le rejoint en juin et ne le quitte plus qu'après la signature du traité de Nemours.

L'an 1586 se passa sans que Bigues prît part à quoi que ce fût d'important. En juin il reste quelques semaines à Gaillon où son maître espère échapper à l'emprise de Catherine de Médicis. A la fin de l'année il eut à résoudre une difficulté de politique locale qui l'embarrassa bien. L'archevêque lui avait écrit d'aménager le palais archié-

piscopal pour donner asile aux bailliage et vicomté pendant qu'on réédifierait l'hôtel de ces juridictions. Le 23 décembre Bigues apporte ces lettres au Chapitre. Celui-ci, qui de tout temps avait eu à lutter contre les empiètements des officiers royaux, crie au scandale. Il demande au grand archidiacre de rédiger, d'accord avec quatre autres chanoines, des remontrances qu'on chargerait le pénitencier Dadré, alors à Paris, de présenter au cardinal. Le lendemain Bigues réfère que plusieurs conseillers « tant de parlement que de bailliage » s'étaient présentés à lui pour demander les clefs du manoir. Il fait remarquer que « si cela estoit toléré, la jurisdiction de mon dit Seigneur demeureroit du tout altérée ». Un des chanoines, M. du Hamel, est prié, pour porter immédiatement les remontrances de la compagnie, « prendre la poste avec toute diligence pour estre revenu le jour de lundi prochain que les dites jurisdictions prétendent leur emparer du dit lieu de l'archeveschié ». Le 26 un exprès de cet envoyé apporte un paquet de lettres du pénitencier et de l'archevêque interdisant l'introduction dans le manoir du sceau du bailliage. Bigues est chargé de notifier cette opposition aux intéressés qui se désistèrent.

L'année 1587 fut pour le royaume une année de lutte et de guerre. Pas une seule fois Bigues ne demanda dispense pour aller vers le cardinal de Bourbon. Néanmoins il est absent tout le mois

d'octobre sans qu'on puisse affirmer qu'il soit allé retrouver le chef, du moins nominal, de la Ligue, fort occupé alors à faire voter au clergé récalcitrant les impôts consentis à Henri III par Sixte-Quint.

En février et mars 1588 le Chapitre est très divisé sur l'accueil que l'on doit faire au duc d'Épernon, nommé par Henri III pour remplacer comme gouverneur de Normandie le duc de Joyeuse décédé. Bigues qui savait combien cette nomination déplaisait à son maître, se tint à l'écart ; lorsque le favori du roi, échappé aux embûches qu'avaient dressées contre lui à Paris les cardinaux de Guise et de Bourbon, fit son entrée à Rouen le 5 mai, Bigues laissa au pénitencier Dadré le soin de le haranguer. Par contre il s'était réservé d'organiser pour le soir du jeudi saint, 14 avril, une grande manifestation religieuse ; il ordonna que ce soir-là aurait lieu une grande procession extérieure qui partirait de la cathédrale à sept heures précises « pour aller droict à Saint-Vivian et d'icelle à Saint-Godart où est oratoire puis aux Jacobins et en aprez aux Cordeliers pour ensuite se rendre céans ». La procession, au dire du tabellion du Chapitre qui, contrairement aux usages, ajoute à la délibération capitulaire la description de la cérémonie, se fit « avec grande dévotion et grand nombre de peuple ; y assistoient environ xxviiij penitents revestuz de blanc, partie les piedz nudz devant lesquels estoit porté une grande

croix, y attaché un grand crucifix..... et arriva icelle procession à l'église de céans environ xij heures de nuict ».

Après la Journée des Barricades, Henri III s'enfuit de Paris comme l'avait fait d'Épernon. La reine-mère comprend le danger et négocie une fois de plus la réconciliation de son fils avec les chefs de la Ligue. Pendant ce temps le roi se dirige vers Rouen par Chartres. Le 4 juin un maître des requêtes entre, presque de force, au Chapitre et y prononce l'apologie du roi qu'il déclare « bon catholique ». Le 6 le Chapitre, présidé par Bigues, envoie au roi une lettre pour souhaiter l'union de tous les Français en la religion catholique. Le 13 on décide « que M. le grand archidiacre accompagné de deux de messieurs les dignités et deux des antiens de messieurs, prins un de chacun costé, portera la parole au Roy que l'on dict arriver aujourd'huy en ceste ville ». Le roi, après être venu à la cathédrale, se retira au logis royal de Saint-Ouen « auquel lieu a esté bénignement receu de tous les habitants ». Le fait que le cardinal n'ait pas en personne salué le roi suivant l'usage est significatif de l'état de leurs relations. Le 14 Bigues présente au roi six gallons de vin et six grands pains du Chapitre et il sollicite de Sa Majesté pour la Compagnie l'exemption de loger des gens d'armes en leurs maisons. Le 15, le cardinal de Lenoncourt annonce que le roi assistera aux vêpres et que le lendemain il sera présent

à la grand'messe et à la procession. Bigues confie à ses collègues qu'officieusement il a demandé au cardinal s'il pontifierait et que le cardinal n'avait rien répondu. Ne serait-il pas convenable, ajoute-t-il, que le Chapitre invitât le cardinal à officier ? Le Chapitre s'y refuse, « et pour cause », ajoute le tabellion. Mais il demande que pour faire honneur au roi le grand archidiacre prenne la place du semainier.

Le cardinal, on le sent à son attitude, n'a pas encore cédé aux instances de la reine-mère. Néanmoins, trois semaines après, la paix est signée entre les ligueurs et le roi : par lettres patentes du 1^{er} août Henri III reconnaissait le cardinal de Bourbon pour son plus proche parent. De part et d'autre, la sincérité faisait défaut. Le 6 septembre le Chapitre, Bigues présent, prie le cardinal de représenter le clergé aux prochains Etats de Blois. Les Etats se réunirent et l'on sait que Henri III en profita pour se débarrasser de ses ennemis : le 22 décembre Henri de Guise et son frère le cardinal furent assassinés. Charles de Bourbon, malade, fut mis en prison. Dadré et de Martinbosc sont près de lui. Bigues est resté à Rouen. Les nouvelles de Blois lui arrivèrent le 31 décembre et surexcitèrent au plus haut point les esprits. En effet : l'évêque de Rosse, auxiliaire du cardinal, et qui d'ordinaire suit docilement les inspirations de Bigues, va trouver le sire de Carrouges et lui signifie la volonté du clergé de faire, le 1^{er} jan-

vier, une procession générale « pour faire prières à Dieu tant pour le recouvrement de la santé de Mgr le cardinal de Bourbon que pour le massacre advenu aux personnes de MM. de Guise et le cardinal son frère, à la complicité du roi ». Le gouverneur s'y oppose et conseille au clergé de se tenir tranquille. On transigea et le 1^{er} janvier la procession protestataire se fit à l'intérieur de la cathédrale. Ce même jour, d'après les indications que lui a données de Martinbosc lui annonçant la mort de Catherine de Médicis et l'aggravation de la maladie du cardinal, Bigues part pour ne revenir que le 30 janvier. Le lendemain, à son instigation, le Chapitre décide d'envoyer une délégation à l'archevêque prisonnier à Amboise. Dadré est revenu, les esprits s'échauffent, les ligueurs dominent à Rouen. Bigues, sur les conseils du cardinal-neveu, Charles de Vendôme, s'efface. Le 1^{er} août Henri III est assassiné, l'archevêque de Rouen est proclamé roi par les Ligueurs, mais reste en prison. Henri de Béarn qui l'a acheté à ses geôliers l'y maintient. Cela n'empêche pas le Chapitre de faire placer immédiatement, sous le crucifix à l'entrée du chœur, les armoiries « de Mgr le Cardinal à présent roy de France ». Royauté très discutée, en tout cas éphémère ! En effet le roi de la Ligue mourut prisonnier à Fontenay-le-Comte le 9 mai 1590, pieusement assisté jusqu'à la fin par de Martinbosc. La nouvelle de cette mort arriva le 21 mai à Bigues, par les lettres que

lui apporta, au nom du cardinal de Vendôme, le sieur de Vergnettes. Dès le 22, il les communique au Chapitre. Celui-ci exprime ses regrets de la mort de l'archevêque et surtout proteste contre le traitement qu'on lui a infligé, contre « la captivité en laquelle il auroit esté détenu prisonnier depuis le meurtre-massacre commis par Henri III^e, roy de France, aux personnes de MM. le cardinal et duc de Guise, frères, depuis lequel massacre auroit esté le dict deffunct roy et archevesque tenu longtemps prisonnier au dit Blois et de là transporté à Amboise et depuis à Tours, de Tours à la Bourdaisière, du depuis à Aigné-le-Bruslé et de là à Chinon, enlevé par les gens du roy de Navarre et mené à Fontenay-le-Conte où il est décédé ». Cette protestation du Chapitre résume très complètement les derniers mois de la vie du cardinal de Bourbon. Le porteur des lettres du 21 mai annonce que le cardinal, mort intestat, a exprimé de vive voix la volonté que son corps fût inhumé dans la Chartreuse qu'il avait fondée à Gaillon et que son cœur fût déposé à la cathédrale. Bigues va au devant de la dépouille mortelle de son maître que ramène de Martinbosc et, en juillet, il règle tous les détails des cérémonies d'inhumation.

*
* *

Le Chapitre, respectueux en ce point des volontés de l'archevêque disparu, entra en rébellion

déclarée sur le fait de sa succession à l'archevêché de Rouen. Il refusa de reconnaître comme chef le neveu du défunt, Charles de Vendôme, pourtant coadjuteur avec future succession. Seul Bigues défendit les droits du neveu de son archevêque. Brisé par la mort de son maître, il épuisa ses dernières forces à les soutenir. Cette dernière lutte, racontée par le tabellion du Chapitre avec plus de détails que n'en comporte d'ordinaire la sécheresse des délibérations capitulaires, ne manque pas de grandeur.

Le cardinal de Bourbon, dont la politique fut « ondoyante et diverse », comme l'est celle de tous les faibles, eut cependant deux idées directrices auxquelles il resta fidèle : le bien de la religion catholique et la prospérité de sa maison, la maison de Bourbon. Aussi a-t-on pu dire et même lui faire dire qu'il n'avait accepté le trône que pour le garder à son neveu Henri de Béarn dont il espérait obstinément la conversion. A laquelle de ces deux idées obéit-il en cherchant à assurer l'archevêché de Rouen à un autre de ses neveux, Charles de Vendôme ? Je ne sais, toujours est-il que, dix ans plus tôt, le 23 juin 1580, le Chapitre avait signé des lettres au pape en faveur du cardinal de Vendôme, tendant « ad ce que son bon plaisir fust lui conférer l'archevesché de Rouen suivant le saint désir et vouloir du Cardinal son oncle ». Bigues n'était pas là, mais, sa conduite subséquente le prouve, il eût signé, s'il

cût été présent. En effet quelques mois plus tard, en juin 1580 et en mars 1581, il reste de longues semaines à Gaillon près de celui qu'on appelle déjà, comme s'il était un dauphin, « Cardinal Monsieur ». Le Chapitre du reste ne fut pas moins empressé que le grand archidiacre. Le 16 juillet 1580, il envoie une députation pour saluer « Charles Monsieur, étant lors à Gaillon »; le 22 août nouvelle députation pour « faire la révérence à Mgr le Cardinal archevêque de Rouen et à Charles Monsieur qui se nomme à présent Monsieur de Saint-Ouen ». Le 21 novembre 1581, l'évêque de Rosse dépose sur le bureau du Chapitre les lettres de provision et promotion de Monsieur de Rouen, neveu de Mgr le Cardinal. Le 11 octobre suivant, le Chapitre, réuni sous la présidence de Bigues, reçoit par procureur « Mgr Charles de Bourbon, neveu de Mgr le R.R. Cardinal de Bourbon son oncle, comme perpétuel et irrévocable coadjuteur de l'archevesché de Rouen ».

Coadjuteur, il devenait donc de droit archevêque de Rouen à la mort de son oncle. Mais, sous l'influence du fougueux ligueur qu'était Jean Dadré, le pénitencier, un grand changement s'était fait dans les esprits. Les chanoines rouennais étaient loin d'être aussi modérés qu'au début de la Ligue, Or Charles, le neveu, était suspect d'être favorable à son cousin Henri de Béarn. Le 15 mai 1590, Charles écrivant de Tours aux chanoines de Rouen, leur annonce la mort de son

oncle, fait l'éloge du défunt, s'affirme « successeur à ses charges, héritier de ses saintes intentions et de l'affection qu'il vous portoit », se recommande à leurs bonnes prières et signe : « Votre confrère et affectionné amy ».

Bigues qui se sait désigné comme vicaire général, dépose, le 21 mai, ces lettres sur le bureau. Le 22, la séance commence par un acte de défiance à l'égard de Bigues et du nouvel archevêque. On ordonne au grand archidiacre de représenter les croix, crosse et mitre et autres ornements archiépiscopaux qu'il a entre les mains. Puis on décide de pourvoir aux états et offices de la spiritualité de l'archevêché, ainsi que l'on y a procédé autrefois, *sede vacante*. Le pénitencier est chargé d'écrire à M. le légat du pape — poussée (trop rare) de romanisme — pour le consulter « sur ce qui est affaire touchant l'archevesché ». On consulte aussi le conseil de l'Union qui se prononce contre le cardinal de Vendôme et la cour du Parlement qui s'abstient de répondre. Pourquoi cette attitude contraire aux canons ? La délibération du 23 mai nous l'explique. Ce jour-là on expose à M. de Vergnettes qu'on ne peut donner de réponse aux lettres de son maître, mais de vive voix — *verba volant* — on lui exprime « le regret que porte la compagnie de veoir mondiet seigneur le cardinal distraict du party de la sainte union des catholiques et suivre le party du roy de navarre héré-

tique, ce qui empesche les catholiques de pouvoir communiquer avec luy n'y ayant rien que la compagnie désire tant que de lui veoir quicter le party de ses hérétiques que elle l'en supplie très humblement, ce que estant, la compagnie luy rendra tout respect obéissance et très humble union ».

Le 24 mai, on nomme les vicaires capitulaires, comme si le siège était vacant. Bigues est exclu, on le maintient cependant en la charge de trésorier de l'archevêché. Il était auparavant (et c'était la conséquence de ses fonctions de trésorier) receveur des déports. On ne veut pas que ce cumul continue et on lui ordonne de désigner un nouveau receveur qui puisse fournir bonne caution : il désigne son protégé Guillaume Flavigny, avocat en la cour ecclésiastique, qui déjà lui servait de secrétaire. On décide ensuite que le messenger du Chapitre fera sommation au grand archidiacre d'apporter au Chapitre la croix archiepiscopale en argent doré, et on prévoit en cas de refus, sa citation en justice pour un des prochains jours. Le 8 juin on lui refuse le droit de faire la « vocation » des curés au synode d'été. On en charge le grand chantre et on exige que le grand archidiacre baille à celui-ci « les cédulles et rolles ». Le grand chantre se plaint que le grand archidiacre lui « ait dénié sa porte ». Bigues déclare que c'est faux et qu'il ne veut « rien entreprendre sur le chapitre ». Défense lui est réitérée de s'im-

miscer en rien à la tenue des synodes. Le 21 juin on exige qu'il pourvoie comme par le passé au luminaire de la fête du Saint-Sacrement. Le 23, on dresse, en présence des vicaires capitulaires « la commission de sieur bigues commis à l'office de trésorier ». Le 30 juin, sans doute, pour le dédommager un peu des pertes d'émoluments que lui causent les changements d'administration, on le nomme chapelain de Notre-Dame-de-Pitié de la Belle-Verrière. Il se venge noblement des tracasseries du Chapitre en commandant immédiatement à Etienne Desplanches ce groupe de la Vierge de Pitié dont la découverte a été l'occasion de cette trop longue étude.

Le 5 juillet la situation est plus tendue. Bigues dépose à nouveau sur le bureau les lettres du cardinal de Vendôme. Lecture en fut faite. Le promoteur se leva et en ses réquisitions demanda que ces lettres « demeuraissent au chapitre ou bien la copie d'icelles en approuvé ». Le Chapitre fait droit à ces conclusions. Immédiatement Bigues baille copie des dites lettres et sur le champ le tabellion y appose son signe. Or, en la marge de ces lettres, il était écrit que le cardinal de Vendôme maintenait le sieur Bigues comme son vicaire général. Alors le Chapitre est termé au lendemain *per juramentum et domos* pour prendre une décision au sujet de ces lettres et aussi au sujet de l'ordonnance qu'a rendue le Conseil de l'Union contre le nouvel archevêque.

Le 7, la réunion débute par une attaque contre Bigues : on exige qu'il rapporte l'original des lettres reçues par lui. Le Chapitre n'étant pas en nombre, on envoie chercher ceux de Messieurs qui étaient à la procession. Quand ils ont pris séance, on réitère à Bigues l'ordre de communiquer les lettres. Bigues se place près « du barreau » et déclare, sous la foi du serment, qu'il ne les a plus, qu'il les a envoyées la veille au trésorier Thibaut à Gaillon. Puis sentant grandir l'hostilité de certains de ses confrères, il prononce un discours, que, contrairement aux usages, le tabellion, d'ordinaire très concis en ses procès-verbaux, reproduit en entier. C'est le *Nunc dimittis* d'un loyal serviteur de l'Eglise de Rouen, qui, par fidélité à son maître mort, préfère se retirer que d'abandonner la cause de celui que son maître et le Chapitre ont fait nommer par le pape coadjuteur et par conséquent archevêque éventuel de Rouen :

« Messieurs, je loue Dieu qu'en moi il n'y a ni fardée simplicité, ni aveugle ambition et que Dieu ne m'a faist naistre pour un maistre d'avarice, m'estant toujours trouvé au reng des gens de bien et d'honneur. En prelmier lieu les rois m'ont faict cet honneur de m'agnoistre et aismer tellement que le roy Charles que Dieu absolve me donna une conseillerie avec laquelle est mort monseigneur de (?). Monseigneur le cardinal que Dieu absolve aussi m'a fait pareillement beaucoup de

biens ce qui m'a faict obliger prier Dieu pour lui toute ma vie et lui demeurer serviteur comme je suis et serai à monseigneur le cardinal Vendosme si tel le voullons appeler, pourveu qu'il soit vrai catholique comme je sais et crois qu'il est, qu'il quicte et laisse le parti du roi de Navarre hérétique et se retire avec son église pour la régir et gouverner ainsy que ung chacun bon chrestien désire. Et pour ce, messieurs, que je voys qu'il y en a aucuns de ceste compagnie qui ne me goustent et me veulent mal, je vous supply après avoir donné quelque ordre à mes affaires en ceste ville et ayant permission de Messieurs de Parlement et Gouvernement qu'il vous plaise me donner congé pour m'en aller à Louviers, Fresnes et Gaillon, mesme en ma maison où je souffre grande perte à l'occasion que mes fermiers m'ont abandonné, si peu que j'aie de terre, et m'a convenu vendre mes chevaux que j'ay mangez, et n'ayant moyen de vivre je me retirerai à mon ermitage prier Dieu, pour par après m'en retourner audit Gaillon afin de préparer les obsèques et funérailles du corps de monseigneur et tirer argent des fermiers pour payer les pauvres serviteurs et créanciers de mondit seigneur ». Puis il récuse deux chanoines. On lui défère de nouveau le serment pour lui faire affirmer qu'il n'a plus les lettres et qu'il n'en a pas reçu d'autres par les serviteurs du cardinal. Il prête serment de bon cœur. On le prie de se retirer ; on délibère, on le fait

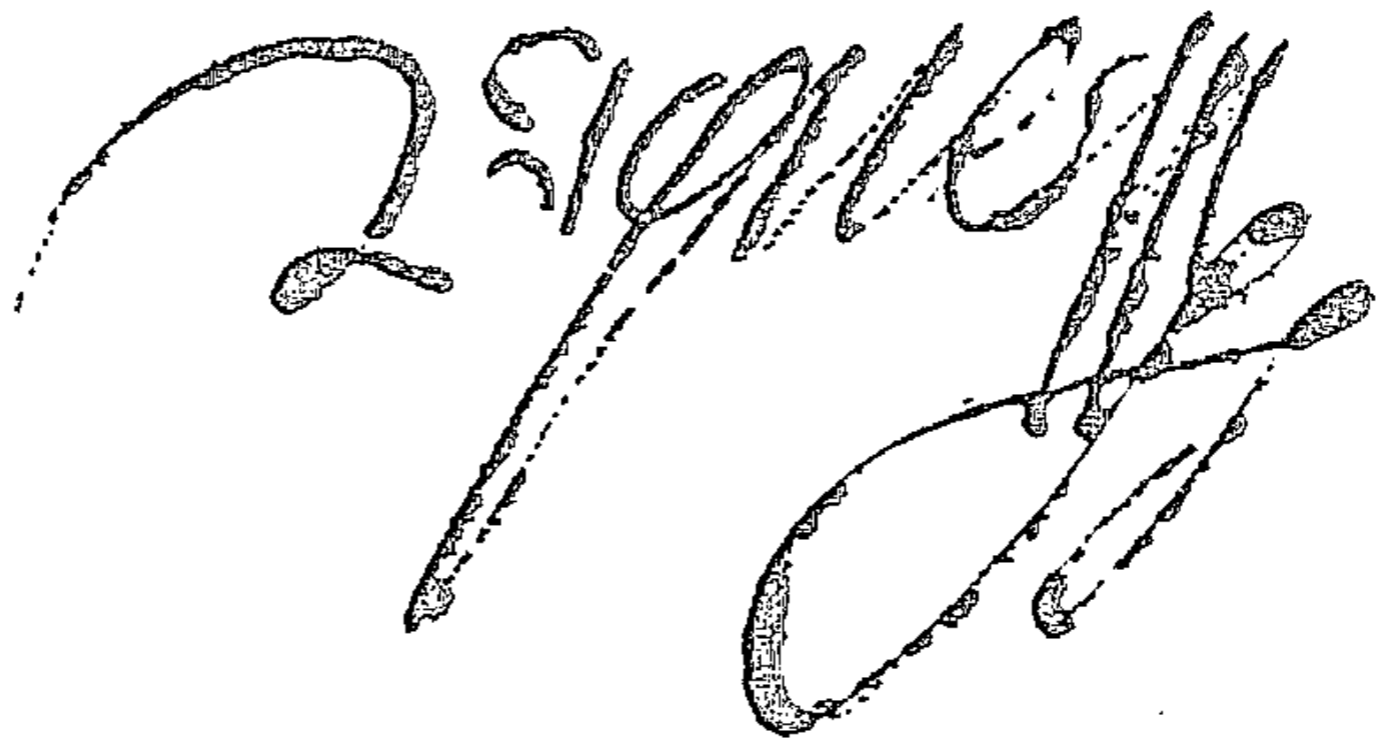
rentrer, on lui fait une fois encore prêter serment, on lui demande s'il a reçu des lettres de l'abbé de Bellozanne (1). Il déclare en avoir reçu une, l'avoir lacérée et n'en avoir gardé aucune copie. N'a-t-il pas, lui demande-t-on encore, en sa possession la lettre qu'on prétend avoir été écrite par le sieur de Mouchy (2) à M. le duc du Maine ? (3). « Je jure ne pas l'avoir, répond-t-il, je la fais rechercher en mes papiers ». « Tout ce dont je me souviens, ajoute-t-il, en se tournant vers M. de Mouchy, c'est qu'en cette lettre vous désignez le cardinal de Vendôme sous le simple mot de : le cardinal ». « Et du reste, conclut-il, plusieurs de messieurs ont vu cette lettre et il en existe à Rouen un grand nombre de copies ». Les questions se multiplient, Bigues dit avoir tout oublié, mais que si la compagnie l'y autorise, il se fait fort d'obtenir du cardinal une copie. Il ajoute qu'attendu son antiquité de quatre-vingt un ans et sa maladie de goutte, il demande la permission de quitter Rouen et « d'aller et venir ». La séance est interrompue pour permettre aux chanoines d'aller à la procession. Au retour on décide de transmettre le procès-verbal de la précédente séance à Messieurs de la cour du Parlement et du Conseil général de l'Union. Défense

(1) Jean Touchard, précepteur de Charles de Vendôme, grand archidiacre de Rouen, après la mort de Bigues.

(2) Archidiacre d'Eu, alors tout à fait hostile à Bigues et que ce dernier vient de récuser avec le grand chantre Péricard. A noter que Dadré au contraire était son ami.

(3) Charles de Lorraine, duc de Mayenne ou du Maine.

est faite au grand archidiacre de quitter la ville jusqu'à ce que « autrement par la compagnie en aist été ordonné, ce qui lui sera signifié par le tabellion du Chapitre et au surplus que lundi prochain sera délibéré sur ce qu'il est affaire pour les réparations de l'archevêché et autres lieux dépendants d'icelui ». Le tabellion termine ce procès-verbal par cette note tout à fait anormale : « Nota, le sieur grand archidiacre a signé au bas de la feuille du plumitif de la présente ordonnance laquelle est demeurée aux liasses du greffe du tabellionage du chapitre. »



Le 9 juillet Bigues proteste contre l'interdiction de quitter Rouen et menace de se pourvoir devant la cour. Le 17, licence lui est donnée par décision du Parlement d'aller aux champs ; mais on lui fait comprendre que s'il part on nommera un nouveau trésorier. Bigues répond avec une certaine hauteur qu'il n'est pas encore prêt à partir, qu'il prendra auparavant congé de M. le Gouverneur et de la compagnie, qu'il ne voyait aucune nécessité de le remplacer comme trésorier, puis-

qu'il avait désigné comme commis substitut M. Flavigny, que du reste il s'en remettait sur ce point à la volonté du Chapitre.

Bigues quitte Rouen fin juillet et s'en va à Tourny. Il y tombe malade et se sent perdu. Le 22 septembre il écrit au Chapitre pour lui faire don de cent jetons d'argent tout neufs renfermés chez lui dans une bourse de velours vert. Le 23, il fait son testament ; le 25, on annonce en plein Chapitre « que le sieur Bigues estant aux champs agonisoit à la mort ». De fait il mourut ce jour-là.

*
* *

Il ne fut pas surpris. La mort de sa sœur, survenue à Paris en 1580, lui avait été un avertissement. Les crises de goutte qui le torturent à partir de 1582 en furent un autre. En 1585 il fait officiellement plusieurs fondations, consignées d'une belle écriture qui doit être celle de son jeune ami Flavigny, dans un cahier de parchemin de douze feuillets, avec couverture, que nous possédons encore. Ces fondations, déclare-t-il, il les fait « sous le bon plaisir de Mgr le Cardinal lequel après Dieu, il reconnoist seul cause, auteur et conservateur de toute la fortune, biens et moyens qu'il a jamais eu en ce monde ». Vient ensuite l'énumération des fondations : quatre obits (4 février, 4 mai, 8 août, 6 novembre) *Te ergo, Non secundum* et *Libera* la veille de Noël, les jours

de Purification, Annonciation, Pâques, Pentecôte, Assomption et Nativité de Notre-Dame; messe en musique dans la chapelle Notre-Dame derrière le chœur le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix.

Le 2 janvier 1586 à la réunion du Chapitre, il indique les modifications à faire, pendant qu'il vit, dans l'exécution de ces prescriptions. Le 11 avril de la même année, il fait poser « une tombe qu'il a faict graver » sur la place qui lui a été accordée pour sa sépulture en la chapelle Notre-Dame; son testament précisera : « en la chapelle Notre-Dame de Rouen où ont accoutusmé estre inhumez les dignités, devant le tableau que ont faict faire les Messieurs de la Confrérie Notre-Dame ». Le 15 mars 1587, il déclare vouloir fonder un *Stabat* « devant l'autel et image de la Vierge devant le crucifix, qu'il a donnée. »

Son testament résume tout cela et y ajoute de nouvelles dispositions. Il débute ainsi : « Moi, Jean Bigues, pauvre pécheur, connoissant qu'il n'y a rien sy incertain que l'heure de la mort, plus certain qu'icelle, ne voulant mourir intestat, j'ay faict de présent mon testament ». Il formule ensuite des actes de foi à la Trinité, de confiance en la passion du Christ, en l'intercession de la Vierge, de saint Michel et de son bon ange. Après son élection de sépulture, il règle les détails de son inhumation au jour de laquelle on fera des distributions aux malades de la Madeleine et aux

Pauvres Enfants Valides. Viennent alors les legs particuliers à son neveu Nicolas Bigues (1) secrétaire du cardinal de Bourbon, à son chapelain, à son vicaire de Tourny, à ses domestiques, en particulier « 200 livres à Gillot, son ancien laquais, aujourd'hui son cuisinier; à Jerosme, son ancien domestique à qui il a payé son apprentissage de serrurier, 80 livres; plus 80 quand il sera passé maître en cette ville ».

Les dispositions suivantes sont plus intéressantes. « Le reste de mes meubles ou immeubles, mes dettes payées, sera consacré à acheter maison ou ferme pour funder certaines messes à la chapelle que j'ai faict construire et orner près de l'angelot, nommée par M. l'évêque de Rosse, lorsqu'il l'a dédiée, chapelle Notre-Dame de Saint-Désir ». (Ainsi se trouvent précisées les indications données par sa fondation du 15 mars 1587).

Si cela ne se peut faire, il donne la moitié aux pauvres de la Madeleine, l'autre moitié aux religieuses de Sainte-Claire « pour leur ayder à vivre et continuer à leur dévotion un *Salve* qu'elles chantent à mon intention chacun samedy et pour l'entretienement d'un cierge estant posé devant l'ymage de la Vierge Marye que leur ay donné aux troubles de l'année 1562. »

(1) Quand dans les actes du Chapitre ou les registres de la fabrique on trouve de 1590 à 1594 le nom de Bigues, il s'agit de Nicolas et non de Jean. Pour l'avoir ignoré Dom Pommeraye et d'autres à sa suite ont erré.

Après quelques générosités en faveur de l'église de Tourny et des églises voisines, il nomme exécuteurs testamentaires son ami Maryan de Martinbosc, chanoine et chancelier (ou à son défaut Charles de Martinbosc, son frère, sieur de Malau-nay) et Jean Dadré, théologal et pénitencier, « lesquels je prie très humblement vouloir accepter ceste charge pour la singulière amytié qu'ils m'ont portée » (1).

*
* *

Ainsi mourut Jean Bigues. Homme d'action plus que de pensée, ferme administrateur et financier souple, très dévoué à ses archevêques, très attaché à ses droits, un peu trop à ses biens, très fidèle à la foi catholique sans s'écarter en pratique d'une modération rare à son époque, très dévot à la sainte Vierge et le prouvant par ses fondations et ses générosités. Il fut le donateur de trois statues de la Vierge : une offerte en 1562 aux religieuses de Sainte-Claire, une placée sous le jubé de la cathédrale, enfin celle de Notre-Dame-de-Pitié. On dirait qu'il n'a été nommé au titre tout à fait inférieur de chapelain de la Belle-Verrière, six semaines avant de mourir, que pour commander à Etienne Desplanches le groupe de la Mère des douleurs. Les deux autres statues ont

(1) Il leur donne comme « diamant » quatre aunes et demi de « fin drap noir ».

disparu. Notre-Dame-de-Pitié est toujours là, merveilleux spécimen de l'art normand de la fin du xvi^e siècle.

Que de larmes et de prières versées devant elle en ces années d'angoisses et de deuils! Puisse Celle que le vieux sculpteur rouennais a représentée pleurant sur le corps de son Fils, mort pour sauver le monde, rester le secours et la consolation de celles qui, pour sauver la Patrie, ont donné à la France et à Dieu la vie de leur époux et de leurs enfants!

MOTIONS PATRIOTIQUES

ET

HOMMAGES A NOS MORTS

MOTIONS PATRIOTIQUES

1° A L'AMÉRIQUE ENTRANT EN GUERRE

En ouvrant la séance du 20 avril, M. le Président a prononcé l'allocution suivante :

MESSIEURS,

Des événements d'une importance exceptionnelle se sont passés dans le monde depuis notre dernière séance. Ils ont donné à chacun de nous un frisson de joie humaine et de fierté française, de confiance dans l'avenir aussi, comme nous n'en avons pas connu depuis longtemps. Ce sont d'abord les belles victoires de nos alliés britanniques et de nos propres armées dans la puissante offensive qui s'exerce encore à la minute où je parle.

On ne se lasse pas d'exalter les héros, mais ceux que nous voyons agir depuis trois ans sont d'une telle taille, ils renouvellent tous les jours de tels exploits qu'on ne sait plus comment les louer. Cette impuissance même où ils nous mettent est leur gloire. Que nos silences émerveillés (*silentium laus*), ou encore, pour rappeler un mot de Bossuet, que nos « ah ! d'admiration » soient notre hommage.

C'est ensuite la révolution russe qui, de quelque point de vue qu'on la juge, et en dépit des inquiétudes qu'elle ne laisse pas d'inspirer, s'annonce comme un fait si considérable de l'histoire qu'il est impossible à des esprits observateurs de n'y pas prêter une attention extrême, soit pour souhaiter à la nation amie de se discipliner en se libérant, soit pour la féliciter de prendre, dans une plus grande conscience d'elle-même, une vue plus nette de ses destinées.

Et c'est enfin et surtout l'entrée des Etats-Unis dans la guerre épique où, depuis trois ans, nous sommes nous-mêmes engagés.

De tout cela, Messieurs, nous avons individuellement tressailli, mais ne sied-il pas que l'Académie, corporativement, si j'ose dire, en tant qu'organisme de vie française, marque la trace dans ses annales. C'est pourquoi, Messieurs, sans viser le moins du monde à vous transformer en parlementaires, ni à jouer moi-même au petit Deschanel, je me permets de prononcer, avec quelque cérémonie, ces simples paroles. L'écho en sera fixé au procès-verbal, où les historiens de notre Institution pourront, s'ils daignent s'occuper de nous, le réveiller un jour; et nos neveux sauront ainsi quelle conscience de notre temps vibrait en nous.

Mais nous avons à faire plus, je crois, envers l'Amérique. Ce qui a tant impressionné le monde, vous le savez bien, dans la détermination qu'elle

a prise, ce n'est pas tant cette détermination elle-même que les raisons qu'elle en a données. Elle se juge, dit-elle, obligée à entrer dans la lice parce qu'il s'agit de soustraire l'humanité aux entreprises d'une force savante mais cynique, qui multiplie les procédés les plus vils pour arriver à la domination et qui ramènerait, si on la laissait faire, les rapports des sociétés entre elles à la sauvagerie. L'Amérique entend, dit-elle encore, que ne soient pas abolis par un autocratisme sans frein les principes de Justice qui sont la règle nécessaire de l'action des États comme des individus.

Elle veut défendre, dit-elle enfin, le droit de tous les peuples à vivre, qu'ils soient puissants ou humbles; non seulement à vivre libres, mais à vivre en mêlant progressivement, selon leurs aspirations diverses et jusqu'au degré où ils en sont capables, la faculté de se gouverner eux-mêmes et l'autorité indispensable sans quoi il n'y a ni ordre ni nation possibles. L'Amérique — comme l'Angleterre du reste, comme la France contemporaine, comme l'univers entier bientôt — appelle cela démocratie; peu doit importer le mot, c'est, à coup sûr, une proclamation de la dignité humaine et de son ascension croissante.

Le président Wilson a déclaré tous ces motifs dans un message d'une grandeur magnifique. Et que sont-ils, en somme, sinon une profession de foi à l'éternité de notre idéal moral, un hommage

à cette culture et à cette civilisation vers lesquelles monte l'humanité depuis vingt siècles ! Or, nous, Messieurs, oui, nous ici présents, nous avons l'honneur de représenter ces choses pour une part, part minime mais réelle. Nous nous appelons l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen : *nomen omen, nomen lumen, nomen numen* : sans les Arts qui sont l'embellissement de la nature, sans les Lettres qui sont l'efflorescence de la Pensée, sans les Sciences qui sont la découverte continue de la Vérité, sans tout cela dont l'Académie est la protagoniste, y a-t-il civilisation authentique, culture réelle, idéal qui mérite ce nom ? Nous sommes donc dans notre rôle en témoignant de notre gratitude pour le geste que vient de faire l'Amérique, et de notre admiration pour la signification très haute que lui a donnée son président. Je ne sais pas si, depuis les Croisades — et je n'excepte pas même la Révolution française — il s'est passé dans l'histoire quelque chose de plus spiritualiste que ce geste. Vauvenargues disait : « Tôt ou tard nous ne jouissons que des âmes » ; il faisait, en le disant, je le sais bien, un constat de rapports privés ; mais on peut appliquer sa parole aux peuples. Il n'y a pas, finalement, que des intérêts matériels, que des échanges concrets, que du commerce ou de l'industrie, que du coton, du charbon ou du canon entre eux ; il n'y a pas que le corps, il y a l'esprit et les lois avérées de l'esprit.

L'Amérique — après la France du reste, et la Belgique, et les autres nations alliées — vient de le proclamer d'une façon telle, que, dans le monde entier, je l'espère, en voilà au moins pour un siècle à ne plus l'oublier. Qu'elle soit remerciée!

Il se trouve, Messieurs, que de ces sentiments que je suppose vôtres, l'Académie aurait un moyen tout naturel de donner un témoignage au dehors, si elle le jugeait bon.

L'Académie française envoyait hier un télégramme au Président Wilson : nous ne pouvons prétendre si haut. L'Académie de Rouen compte parmi ses correspondants un membre distingué de l'Université Harvard, aux Etats-Unis, je vous propose de lui adresser un télégramme de félicitations et de sympathie.

Après avoir adopté le principe de cette manifestation l'Académie, a fait sien le texte que lui propose son président. Voici ce texte :

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen envoie à son distingué correspondant, M. le professeur Haskins, de l'Université Harvard, l'expression de la joie qu'elle éprouve à voir les Etats-Unis se joindre à la France et à ses Alliés, pour la défense du Droit éternel et de la liberté des peuples. Elle admire le noble langage par lequel Son Excellence le président Wilson a motivé la participation de l'Amérique à la

guerre. Elle est fière des nouveaux liens de fraternité qui en résultent entre nos deux patries.

2^o ADRESSE DE L'ACADÉMIE AU CAPITAINE
DE VAISSEAU MORACHE, COMMANDANT LE « GAULOIS »

Dans la même séance, M. le Commissaire général de la marine Neveu, donne lecture de l'admirable plaidoirie prononcée devant le Conseil de guerre de Toulon par le capitaine de vaisseau Cuxac, pour défendre son collègue Morache qui commandait le cuirassé le « Gaulois », torpillé le 27 décembre au cours d'une traversée de Corfou à Salonique. Après avoir entendu cette lecture, l'Académie, sur la proposition de M. Neveu, vote l'envoi au commandant Morache de l'adresse suivante :

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres
et Arts de Rouen,

Après avoir entendu la lecture du magnifique plaidoyer, prononcé par le commandant Cuxac, au Conseil de guerre saisi de la cause du capitaine de vaisseau Morache à la suite de la perte du cuirassé le « Gaulois », torpillé dans la Méditerranée;

Profondément émue par cette communication et pénétrée d'enthousiasme pour la splendide conduite du commandant du « Gaulois », son noble sentiment du devoir et l'esprit de discipline, de dévouement et de sacrifice qu'il avait su entretenir et développer chez ses officiers et dans son équipage qui lui doivent leur salut ;

Adresse à M. le capitaine de vaisseau Morache

la chaleureuse expression du profond respect et de l'admiration que lui inspire son héroïque attitude en face du danger ; le félicite d'avoir ainsi ajouté une merveilleuse page de plus au livre d'or des grandes traditions de la marine française ;

L'Académie le prie en même temps d'agréer ses compliments pour avoir échappé au désastre de son navire et avoir ainsi conservé à la marine et à la France un officier qui a donné de telles preuves de valeur et de fermeté d'âme, et dont le pays peut attendre encore les plus éminents services.

HOMMAGES A NOS MORTS

ALLOCUTION

ANNONÇANT LE SERVICE POUR LES ACADÉMICIENS
DÉCÉDÉS

Par M. le Chanoine PRUDENT, président.

Le service que l'Académie, aux termes de l'article 50 de son règlement, fait célébrer chaque année pour le repos de l'âme de ses bienfaiteurs, MM. l'abbé Le Gendre, l'abbé Gossier, Bouctot et autres, et pour tous ses membres décédés, aura lieu à la Cathédrale le vendredi 26 de ce mois, à dix heures du matin.

« L'Académie, dit le règlement, y assiste en corps. Elle y invite les familles des académiciens décédés au cours de l'année ».

Des convocations seront donc adressées selon l'usage.

Ils sont, hélas, trop nombreux ceux de nos confrères que la mort nous a pris en ces derniers temps. Mon excellent prédécesseur disait l'autre jour, en quittant le fauteuil, combien sous ce rapport sa présidence — et aussi la suppléance faite par lui précédemment — avait été éprouvée. Et il rappelait des noms qui nous honoraient entre tous. Vous les avez présents à l'esprit et au cœur,

je ne les répète pas. Mais l'occasion est bonne sans doute, et je crois que j'ai le devoir d'en profiter, pour exprimer notre fidélité à leur mémoire.

La mort est plus que jamais de toutes les Sociétés aujourd'hui. Cette guerre lui fait un triomphe comme elle n'en a jamais connu.

Non seulement les jeunes victimes lui sont apportées par masses innombrables, mais encore les héros adultes, mais même les vieillards paisibles qui, par la répercussion sur eux de toutes les souffrances éparses dans l'air, sentent fléchir plus vite leur vie, déjà branlante par tant d'autres causes, et succombent un peu avant leur heure. C'est ainsi, je crois, que nous devons — au moins pour une part — à la guerre la hâte et le nombre — presque exceptionnel — des deuils qui nous ont affligés depuis une et deux années.

Raison de plus pour commémorer, avec un sentiment particulièrement ému, le souvenir de nos confrères toujours regrettés. Si quelqu'un me disait qu'ils comptent, eux aussi, parmi les morts de la guerre, je n'oserais pas trop taxer celui-là d'exagération. Nous les en louerons davantage.

Hier, lorsque je faisais réflexion que j'aurais à vous informer ce soir de la célébration de ce service funèbre, je me demandais aussi — c'est là un des grands soucis du président — de quoi serait composée la présente séance. Nous allons enten-

dre le compte rendu des travaux de 1916 par M. le Secrétaire pour la classe des Lettres, ce qui suffira à vous intéresser largement, je n'ai donc point d'inquiétude. Mais je me disais : A défaut de toute communication nouvelle de l'un de ses membres, si par hasard un tel cas pouvait se présenter, quel bel emploi ce serait pour l'Académie d'une de ses séances ordinaires que de relire en commun quelque page sublime, écrite au cours des siècles par le génie humain et redevenue de circonstance pour nous, sur la Mort ou sur l'Immortalité!... Rêve inutile, puisque le règlement l'interdit. Néanmoins comme ces beaux lieux communs sur la caducité des choses terrestres, sur la rapidité de la vie, sur le but qu'elle peut avoir, sur l'insuffisance de la gloire ou des richesses pour la remplir, enfin sur le devoir magnifique de la sacrifier à certaines causes, comme ces beaux lieux communs de la philosophie et des Lettres exprimés dans les plus purs chefs-d'œuvre, connus de nous, mais admirés de nouveau ensemble, nous eussent paru un réconfort au milieu des événements qui se déroulent!

Vrai, relire le *Phédon*, ou le traité *De consolatione philosophica*, de Boëce, ou tel discours de Bossuet, ou tel poème de Lamartine, ou telle page délicate de Gerbet sur la mort prématurée d'Albert de la Ferronnays, ou même certaines stances profondes de Sully-Prud'homme :

Ouverts à quelque immense aurore
De l'autre côté des tombeaux
Les yeux qu'on ferme voient encore.

Vrai, ce peut être une occupation académique, en tout temps, combien plus en temps de guerre ! Le règlement s'y oppose. Passons.

En tout cas, peut-être y aurait-il lieu de rappeler à ce propos certaines attitudes devant la mort, capables de toucher particulièrement les lettrés que nous sommes. Le *dulcis moriens reminiscitur Argos* en est une, sculptée admirablement dans ces quatre mots d'un vers exquis et toute d'actualité. Et aussi celle que traduit l'inscription fameuse : « Passant, va dire à Sparte... » Mais, sans remonter si loin, n'est-ce pas une attitude digne encore de l'admiration présente que celle-ci... Pauline de Meulan, première femme de M. Guizot, agonise. C'est une philosophe de métier, professeur et écrivain, philosophe aussi au sens où on entendait ce mot au XVIII^e siècle : elle est spiritualiste et déiste. Se sentant passer, elle appelle son mari. « Relis - moi, dit-elle, les preuves données par Bossuet de l'Immortalité de l'âme ». Elle désigne le volume et la page. Guizot obéit. Au bout de quelques minutes, interrompant sa lecture, il lève les yeux vers sa femme, elle expirait.

C'est un tableau à l'antique qu'une telle fin. Si beau soit-il, je lui préfère pourtant celui que présentait à sa dernière heure ce Bossuet lui-même

dont Pauline de Meulan mourante invoquait l'appui. Jamais personne n'avait parlé de la mort avec autant de profondeur que lui, ni avec autant de solennité. La voyant venir à son tour, il chercha, lui aussi, dans la lecture de quelques pensées sublimes, un recours contre une défaillance possible de son courage. Sa terrible maladie de la pierre le menait au tombeau en lui infligeant des tortures atroces. Il s'aidait à les supporter en se faisant lire et relire, par son secrétaire Ledieu, qui nous le raconte, l'Évangile, particulièrement les chapitres XV et XVI de saint Jean, qui sont les adieux de Jésus-Christ à ses apôtres ; il n'y a rien certainement de plus divin dans le langage. C'est dans la magnificence de ces grandes pensées que Bossuet mourut.

Trouverez-vous étrange, Messieurs, que cela me rappelle des faits tout proches de nous, dont la beauté réelle ne vous a peut-être pas assez frappés ? Je sais un homme d'Église, chef au caractère fort, de plus de raison que de sentiment, ayant eu perpétuellement le rare courage de ses opinions envers et contre tous et perpétuellement aussi le souci du bien dire, dont la dernière lecture, quelques heures avant sa fin, fut... devinez ? — celle de naïves prières d'enfance, prises dans le vieil eucologe de sa mère. Cette vigueur dans la vie et cette simplicité dans la mort : ne trouvez-vous pas noble l'attitude ?

C'est le même qui ordonna par testament qu'au

repas qui suivrait ses funérailles le sermon de Bossuet sur la mort fût lu aux hauts personnages assemblés. Quelques personnes ont vu là une ironie : j'ai relu ces jours-ci ce sermon, faites de même, vous, académiciens et penseurs, vous trouverez qu'il était, qu'il sera toujours, en pareille circonstance, d'une remarquable opportunité. Cela a tout à fait grand air, à un tel moment, une telle lecture. Cela fait apparaître avec éclat l'incompréhensible sérieux de la vie, de ses responsabilités et, par conséquent, de la survie.

Cet évêque, vous l'avez nommé : il était l'un des nôtres, M^{gr} Fuzet.

Pourtant, nous sommes à une époque si féconde en sublimités que tous ces exemples pâlisent devant les spectacles que nous voyons. Qu'ils sont beaux ceux qui tombèrent pour la France au champ d'honneur en ces trente derniers mois ! Maurice Barrès, Paul Deschanel, René Doumic, Ernest Lavisse, René Bazin, Emile Boutroux, les ont chantés éloquemment à plusieurs reprises. Vous connaissez leurs discours. Sans établir de catégories entre ces héros, peut-être le geste suprême de ceux avec qui nous nous sentons le plus d'affinités intellectuelles nous émeut-il davantage : Augustin Cochin, Ollé-Laprune, Maurice Masson, Georges Dumesnil, Psichari, cent autres, sans compter ceux qui étaient de notre sang et inséparables de notre cœur, sans compter ceux que nous coudoyions fraternellement il y a quel-

ques semaines, sans compter ceux que notre vénérable institution récompensait hier, comme ce Lecomte si bien loué par l'un de nous ! « La mort est le beau moment de l'homme », disait Lacordaire. Ah ! que tous ceux-là l'ont bien montré ! Montaigne avait peut-être exprimé d'une façon plus saisissante encore une pensée pareille. Il ne faut juger d'un personnage, disait-il, que « quand on lui a vu jouer le dernier acte de sa comédie, le plus difficile », puis il ajoutait : « En tout le reste, il peut y avoir du masque. . . mais à ce dernier rôle de la mort et de nous, il n'y a plus que feindre, il faut parler français. » Eh bien, parlent-elles assez français toutes nos morts héroïques ! Y a-t-il du masque dans le don que nos soldats font tous les jours d'eux-mêmes ! Est-ce clair, est-ce net la résolution avec laquelle les défenseurs de notre France et de notre civilisation se ruent pour elles à l'abîme ! Messieurs, puisque nous assisterons ensemble vendredi à un rite funèbre, il ne sera pas déplacé sans doute qu'à la mémoire des défunts de la Compagnie, nous associons cette année la mémoire de tous les morts magnanimes de la guerre, à qui le monde est si redevable. Nous les remercierons ainsi de leur sacrifice.

Je m'excuse de tant de paroles. L'habitude professionnelle ne me les a pas dictées — à ce que je crois du moins — mais je ne sais quel sentiment

de l'état d'âme général et les convenances de l'heure.

Vous vous reposerez de cette méditation, peut-être malencontreuse, en écoutant maintenant le compte rendu de M. le Secrétaire.

NOTICE SUR M. PAUL ALLARD

Par M. l'abbé VACANDARD.

Paul Allard (+ 1916) est né à Rouen en 1841. Il n'avait pas trente-deux ans quand il fut reçu à l'Académie, le 24 janvier 1873. Et déjà il était célèbre. Sa traduction de la *Rome souterraine* de Northcote et Brownlow, les notes érudites dont il avait enrichi cet ouvrage, l'avaient marqué dans le monde savant comme le futur historien des Persécutions. Déjà les Catacombes n'avaient guère plus de secrets pour lui que pour l'illustre archéologue romain, Jean-Baptiste de Rossi.

Jeune encore, au sortir de Join-Lambert — où il fit de sérieuses études — Paul Allard avait passionnément aimé les voyages. Les billets et les notes qu'on a conservés de lui en font foi. Mais Rome l'attira plus particulièrement que le reste du monde, et dans la Rome antique la Rome chrétienne, et dans la Rome chrétienne les Catacombes, qui avaient abrité la vie et quelquefois la mort des premiers martyrs. Il s'y promenait sous la conduite de de Rossi ou encore avec le poète Prudence pour guide. Prudence qui visita la Ville Eternelle à la fin du iv^e siècle, à une époque où

les tombeaux étaient en place et intacts, et où l'on connaissait le sens des inscriptions qui s'y liaient, raconte ainsi ses impressions à l'un de ses amis : « J'ai vu, dans la ville de Romulus, d'innombrables sépultures de saints. Veux-tu connaître les noms inscrits sur chacune d'elles ? Il m'est difficile de te répondre, tant fut nombreuse la population de justes qu'immola une fureur impie, alors que la Rome troyenne adorait ses Dieux nationaux. Beaucoup de tombes sont parlantes, et nous racontent le nom ou l'éloge du martyr. Mais il est aussi des tombes silencieuses que ferment des marbres muets, marqués d'un seul chiffre. On peut connaître par lui le nombre des corps anonymes qui gisent là amoncelés. J'appris ainsi que sous une seule pierre étaient enfermées les reliques de soixante hommes dont les noms sont connus du Christ seul, qui les a tous unis dans son amour. »

Les impressions que Prudence avait rapportées de ses visites aux Catacombes, Paul Allard les subit à son tour ; les questions qu'on adressait au poète espagnol, Paul Allard se les posa de nouveau au milieu du XIX^e siècle. Et c'est pour y répondre, devant un public curieux des choses du passé, qu'il entreprit d'amasser les matériaux qui ont servi à construire cette admirable *Histoire des Persécutions* que huit ou même dix volumes ont à peine achevée : *Histoire des Persécutions pendant les deux premiers siècles*, un

volume ; *Histoire des Persécutions pendant la première moitié du troisième siècle* (Septime-Sévère, Maximin, Dèce), un volume ; *Les dernières Persécutions du troisième siècle* (Gallus, Valérien, Aurélien), un volume ; *La Persécution de Dioclétien et le Triomphe de l'Eglise*, deux volumes ; *Julien l'Apostat*, trois volumes ; *Le Christianisme et l'Empire romain de Néron à Théodose*, un volume ; *Dix leçons sur le martyr* données à l'Institut catholique de Paris (février-avril 1905), un volume.

Vous n'attendez pas de moi que j'analyse ici un seul de ces ouvrages, fût-ce pour faire voir l'étendue et la profondeur de l'érudition de notre confrère. Tout au plus puis-je vous indiquer les conclusions auxquelles ses recherches ont abouti : par exemple quelle fut la durée des persécutions, quelles en furent les causes, et quel a été le nombre des martyrs.

Les persécutions commencèrent au lendemain de l'incendie de Rome par Néron (fin juillet 64) et furent closes en 313 par l'édit de Milan dû au génie de Constantin. Elles durèrent donc (je ne parle pas du léger sursaut qui eut lieu sous Julien l'Apostat et auquel Paul Allard a consacré ses meilleures pages), elles durèrent deux siècles et demi (exactement deux cent quarante-neuf ans), avec des intervalles de relâche et de paix. L'Eglise avait traversé six années de souffrance au premier siècle, quatre-vingt-six au second,

vingt-quatre au troisième, treize au commencement du quatrième ; elle avait été persécutée en tout pendant cent vingt-neuf ans ; cent vingt années de repos, dont soixante-seize au troisième siècle, lui avaient permis de réparer ses pertes et de se préparer à faire, sous le régime de la liberté constantinienne, la conquête du monde romain.

Mais quelles causes avaient donc pu déchaîner contre le Christianisme naissant l'autorité, d'ordinaire si prudente, de l'Empire ? Paul Allard en signale trois : le préjugé populaire, le préjugé des hommes d'Etat, de mesquines passions personnelles des souverains. Si le peuple imputait aux chrétiens les crimes les plus révoltants (*per flagitia invisos*, dit Tacite ; *flagitia cohaerentia nomini*, répète Pline), les hommes du pouvoir, qui étaient trop éclairés, malgré leurs superstitions, pour partager cet aveuglement, n'en croyaient pas moins que les fidèles appartenaient à une coalition dangereuse pour l'Etat, *nefariae congregationis* : ces chrétiens n'adoraient pas l'Empereur ; ils refusaient de remplir des fonctions qui impliquaient le culte des Dieux nationaux ; n'étaient-ils pas les ennemis de l'Etat ? Et puis des raisons de moindre portée, comme la folie d'un Néron ou le fanatisme de certains empereurs, suffirent quelquefois à déterminer l'explosion de lois persécutrices. « Si Tacite, remarque Paul Allard, n'avait raconté le calcul hypocrite qui fit attri-

buer par Néron l'incendie de Rome aux chrétiens, nous ne saurions pas qu'il y eut un mensonge à l'origine des persécutions, et que la législation hostile à l'Eglise a découlé de cette source impure. Des sentiments à peine moins misérables ont influé sur la conduite d'autres empereurs... Valérien qui fut d'abord un ami des chrétiens était aussi un occultiste, et la superstition, l'abus des arts magiques, la confiance aux délations intéressées des devins eurent une grande part dans l'évolution qui le transforma en persécuteur ». Pareillement, « des réponses d'haruspices, des consultations d'oracles paraissent avoir déterminé Dioclétien, presque contre son gré, à commencer la dernière persécution. Celui de ses collègues impériaux qui eut sur lui le plus d'ascendant, Galère, était lui-même animé contre les chrétiens par les conseils de sa mère, vieille paysanne fanatique, qui avait été prêtresse ». Comment ne pas frémir à la pensée que des causes en apparence si minimes, des passions si mesquines, ont eu parfois des effets si abominables et si désastreux ?

Le nombre des victimes ? il est impossible de le fixer. D'imprudents orateurs catholiques avaient grossi démesurément le chiffre des martyrs ; par contre, des adversaires de l'Eglise, notamment l'anglais Dodwell, l'avaient odieusement minimisé. Paul Allard aborde la question avec une parfaite loyauté, et après avoir pesé les docu-

ments, il arrive à cette conclusion modeste, mais tout de même impressionnante : « Tout concourt à fortifier l'opinion traditionnelle sur le caractère meurtrier des persécutions. Aucune donnée statistique ne permet de retrouver, même approximativement, le nombre des martyrs : on ne saurait douter qu'il ait été très grand. »

Sous cette forme réservée nous saisissons la méthode de Paul Allard et son esprit critique. Rien ne l'influence que les documents. C'est avec une âme dégagée de toute préoccupation étrangère qu'il entend faire de l'histoire. Quand il a recueilli les documents, qu'il en a discerné l'origine, contrôlé la valeur, il les utilise dans la mesure où il estime qu'ils reproduisent la vérité, sinon la vérité absolue, du moins la vérité relative. Il ne faudrait pas croire qu'il prît tous les *Acta martyrum* ou les *Passiones* pour des documents historiques. Il est de ces *Passiones*, rédigées plus ou moins longtemps après les faits, qui ne méritent guère de crédit. « Beaucoup d'entre elles, dit-il, sont de si basse époque, trahissent si clairement le travail de cabinet ou de cellule, qu'on n'oserait guère leur emprunter autre chose que des noms. » C'est avec cette disposition d'esprit, c'est avec ce sens des réalités, cette aversion des exagérations inutiles, que Paul Allard met en œuvre les matériaux qu'il a sous les yeux.

Rien ne montre mieux le scrupule qui l'animait dans la rédaction de ses ouvrages que le soin

qu'il mettait à en corriger les éditions successives. Quand un de ses livres paraissait, il ne se tenait pas quitte envers la vérité. Il restait à l'affût des découvertes nouvelles qui pouvaient modifier son texte, ne fût-ce que pour le sens d'une phrase. Il m'a été donné de le suivre ainsi en quête de précisions, d'additions ou de corrections pour les dernières éditions de son *Histoire des Persécutions*. Je n'exagère pas en disant que ces menues modifications de texte se comptent par centaines en chacun des volumes. Vous reconnaissez là ce respect de la vérité qui caractérise le véritable historien.

Aussi les ouvrages de notre confrère faisaient-ils autorité dans le monde savant. Il semblait qu'après lui il n'y eût plus lieu de reprendre les sujets qu'il avait traités. J'eus l'occasion dans un de mes voyages à Rome, de m'entretenir sur ce point avec un des meilleurs disciples de de Rossi, Mariano Armellini, qui a laissé après lui la belle histoire des *Chiese di Roma*; il me disait : « L'histoire des Persécutions n'est plus à refaire. Il suffit de traduire dans toutes les langues, même en italien, l'ouvrage de M. Paul Allard ». Et il m'avoua qu'il ambitionnait l'honneur de faire cette traduction; il ajoutait modestement : « Sachez que, de tous les disciples de M. de Rossi, le plus grand sans conteste est M. Paul Allard. » Vous m'excuserez si je rapporte ce jugement élogieux, qui ne peut que faire honneur à notre Compagnie.

Armellini, qui admirait tant les ouvrages de notre confrère n'a pourtant pas connu, si ce n'est sous forme d'ébauche, ceux qui ont trait à l'esclavage antique ou au servage. Ils valent les autres ; même méthode consciencieuse et même scrupule scientifique, même souci de l'art dans le récit.

En étudiant l'antiquité, Paul Allard n'avait pas été ému seulement par les souffrances et le courage des martyrs ; le sort fait aux esclaves dans la société païenne l'intéressa pareillement. Il vit là une de ces iniquités qui appelaient la justice vengeresse de l'histoire. Et après avoir tracé un tableau navrant des misères de l'esclavage, il essaya de montrer par quelle lente évolution les esclaves s'étaient élevés, l'Eglise aidant, jusqu'à la dignité d'hommes libres. Cette entreprise nous a valu trois beaux volumes : 1° *Les esclaves chrétiens depuis les premiers temps de l'Eglise jusqu'à la fin de la domination romaine en Occident* ; 2° *Esclaves, serfs et mainmortables* ; 3° *Les origines du servage en France*. Paul Allard annonçait une suite à cet ouvrage quand la mort l'a surpris, et a éteint d'un seul coup toutes les lumières qu'il aurait assurément apportées sur un sujet jusqu'à présent mal connu.

Il fut de mode, pendant longtemps, d'attribuer à l'influence de la philosophie stoïcienne tous les progrès qu'avait faits la société romaine sous l'Empire : notamment l'amélioration du sort des esclaves et la préparation de leur affranchisse-

ment futur. En ces dernières années, au contraire, une théorie nouvelle s'est efforcée d'expliquer « le déclin de l'esclavage antique » par des causes purement économiques. On oubliait le facteur principal et presque unique de ce mouvement social libérateur : l'influence de l'Eglise. Textes minutieusement étudiés, Paul Allard met en lumière la série des mesures heureuses par lesquelles le christianisme, pénétrant peu à peu les mœurs et les lois, a d'abord amélioré le sort des esclaves, a contribué à la diminution progressive de cette classe de miséreux, et finalement a déterminé l'abolition de l'esclavage. Il faut croire que sa démonstration possédait quelque force, car le volume sur les *Esclaves chrétiens* fut couronné par l'Académie française, comme l'avaient été l'*Histoire des Persécutions* et *Julien l'Apostat*.

Les Catacombes, les Persécutions, l'esclavage, les rapports de l'Eglise et de l'Etat aux premiers siècles de notre ère, tel est le vaste champ où s'est mue longtemps, et presque uniquement, l'activité littéraire de Paul Allard. Les ouvrages que je vous ai cités n'épuisent pas la liste de ceux qu'il a consacrés à ce sujet. Il y faut joindre encore (sans parler des articles qu'il a donnés soit dans les *Revue*s, soit dans différents *Dictionnaires*, notamment le *Dictionnaire d'histoire ecclésiastique* et le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*), il y faut joindre : *Etudes d'histoire et d'archéologie* (un volume); *L'art païen*

sous les empereurs chrétiens (un volume); deux excellentes monographies : *Saint Ambroise* et *Saint Sidoine Apollinaire*.

Avec *Paul Lamache* (un volume), notre confrère entre dans l'histoire contemporaine. Ce nom ne parle peut-être pas beaucoup à votre oreille. Sachez au moins que Paul Lamache, un ancien élève du lycée de Rouen, devint, avec Ozanam et quelques autres dont les noms vous sont plus familiers, l'un des fondateurs de la Société de Saint-Vincent de Paul. Et s'il vous plaît de lire le livre de Paul Allard, vous serez vite convaincus que Paul Lamache — professeur de droit à Strasbourg et à Grenoble — fait bonne figure dans l'histoire religieuse de la France, au XIX^e siècle, à côté des Ozanam et des Montalembert.

Paul Allard était de la lignée de tous ces nobles défenseurs de la cause catholique. Historien, c'est toujours un thème religieux, c'est toujours l'Eglise qui sollicite ses recherches. Et le beau monument qu'il a érigé à la gloire de la vérité se trouve être un monument en l'honneur de l'Eglise.

Est-ce à dire qu'il faille le compter parmi les apologistes du Christianisme? Il répudie nettement ce titre, qui n'a pourtant rien que d'honorable. En cela il ne fait que marcher sur les traces de son illustre maître, Jean-Baptiste de Rossi. Jamais celui-ci, dans ses livres d'histoire et d'archéologie, remarque Paul Allard, « n'essaya de mettre la polémique au service de ses croyances ».

La controverse n'avait pour lui aucun attrait : « Il était de ceux qui exposent, non de ceux qui discutent ». Les Catacombes n'avaient-elles pas par elles-mêmes leur muette éloquence ? « L'apologétique, me dit-il un jour, n'a pas de place ici ; les faits doivent parler seuls ». Excellente règle pour un historien, dont il semble que Paul Allard ait fait sa propre devise. N'a-t-il pas écrit dans *l'Avant-Propos* de son *Christianisme et l'Empire romain* — qui est, soit dit en passant, un pur chef-d'œuvre — : « Si l'apologétique a le droit de s'appuyer sur l'histoire où elle trouve parfois son fondement le plus solide, l'histoire, elle, n'a pas à faire d'apologétique. C'est aux faits seuls à parler. S'il en sort des conclusions, c'est au lecteur à les tirer seul ».

Je ne voudrais pas jurer que Paul Allard n'ait pas aidé quelquefois le lecteur à tirer des conclusions. Mais il le fit toujours sans aucune préoccupation apologétique proprement dite. « C'est l'histoire seule qu'il faut demander à l'histoire, écrivait-il ; si quelque justification du passé s'en dégage, s'il en ressort quelque utile enseignement pour le présent ou pour l'avenir, l'historien les recueille avec joie ; il lui est permis de les rechercher, c'est même la partie la plus haute de sa mission ; mais il lui est interdit de tenter le plus léger effort pour plier les faits à ses idées personnelles ou les mettre au service d'une théorie préconçue. Il doit être, sinon désintéressé (quel

homme de cœur se désintéresse jamais de ses amours ou de sa foi?) du moins impartial et d'une sincérité absolue. J'ose espérer que ce livre n'offre pas une page où cette qualité n'éclate ». Rendons-lui ce témoignage qu'il ne s'est pas fait illusion sur la valeur réelle de son œuvre. Il n'a écrit l'histoire qu'en historien. Mais il se dégage de ses livres quelque chose de plus que la simple vérité historique. Et s'il se défend d'être un apologiste au sens strict du mot, il nous permettra du moins d'affirmer que son œuvre est, indirectement, une merveilleuse apologie du Christianisme et de l'Eglise.

Tous ses ouvrages portent la marque de sa foi religieuse. Il ne concevait pas qu'un écrivain catholique ne mît pas son âme dans ses écrits. Présentant un jour au public ses *Études d'histoire et d'archéologie*, il disait ingénûment : « Puisse-t-on trouver dans ces pages détachées quelque contribution, si modeste soit-elle, à la science. Il est une chose au moins qu'on y trouvera : le même esprit chrétien que Dieu m'a fait la grâce de mettre dans tous mes livres, la conviction chaque jour plus forte que le Christianisme donne seul du prix à l'histoire comme à la vie ». Il était si fier d'être chrétien ! Il s'est plu à citer ces paroles de Paul Lamache : « Je suis si fier d'être catholique que j'ai peur d'être obligé de m'en confesser ». Visiblement, a-t-on remarqué, cette originale profes-

sion de foi, Paul Allard ne la rappelait que parce qu'il la faisait sienne.

Cette foi agissante, notre confrère eut l'occasion de la répandre ailleurs que dans ses ouvrages historiques. Ses livres ne forment qu'une part qui n'est peut-être pas la plus féconde de sa laborieuse vie. Paul Allard fut aussi un homme d'action et de parole. Toutes les grandes œuvres catholiques et sociales appelèrent et obtinrent sa collaboration. La propagande religieuse par le livre l'attirait sans doute plus que toute autre : c'est ainsi que la *Société bibliographique* put le compter parmi les membres de son conseil, et la *Revue des Questions historiques* comme directeur. Mais les Sociétés d'un caractère purement social le revendiquent également comme un de leurs meilleurs chefs. Il fit pendant quarante-cinq ans partie du Conseil honoraire de l'*Emulation chrétienne* de Rouen et en fut même quelque temps le secrétaire. Un des maîtres, on pourrait dire le grand maître de la Mutualité en France, M. Vermont, notre vénéré collègue, lui a rendu ce témoignage : « Je ne fais que rendre hommage à la vérité en déclarant qu'étranger dans ma jeunesse aux questions économiques, c'est à Paul Allard que je dois d'avoir connu la Mutualité; c'est lui qui me fit entrer dans la Société pour l'administration de laquelle son frère et lui-même me donnèrent si longtemps le plus utile concours ».

Paul Allard faisait également partie — la chose

va de soi — de l'*Union mutualiste de la Seine-Inférieure* et de l'*Union des ouvriers et employés de Fécamp*, il présida pendant onze ans l'*Union des travailleurs du canton de Valmont*.

Mais s'il est une œuvre de propagande et de défense religieuse qu'il ait choyée entre toutes, c'est l'*Union catholique de la Seine-Inférieure*. Parmi les organisateurs de cette Société, qui a fonctionné pendant vingt-cinq ans, figurent, avec Paul Allard, deux autres membres de l'Académie, Henri Frère et Robert d'Estaintot. En 1876, Paul Allard était nommé membre de la Commission d'administration; en 1883, il en prit la présidence. C'est en sa qualité de président de l'*Union* qu'il organisa les deux Congrès catholiques qui se tinrent à Rouen en 1883 et en 1885, et où il se révéla comme un maître de la parole. A propos des séances solennelles qui clôturèrent le Congrès de 1883, la *Semaine religieuse du diocèse de Rouen* disait : « Elles ont été présidées merveilleusement par un homme qui s'est manifesté sous un aspect nouveau et qui s'est montré désormais à la hauteur des plus grandes tâches... Impossible de présider et de parler avec plus d'esprit, de tact et d'à-propos, de chaleur et d'entrain, et de mettre au service d'une grande assemblée plus d'âme, d'éloquence et de dévouement. Nous le disons ici avec une profonde conviction, M. Allard est désormais l'homme des catholiques de la Seine-Inférieure et celui qui s'impose à leur choix quand

ils voudront avoir un digne représentant ». Parmi les orateurs qui se firent entendre au Palais des Consuls en 1885, il faut nommer, avant tous autres, M. Chesnelong et Mgr d'Hulst. Mais il est peut-être permis de dire que nul n'éclipsa M. Paul Allard.

Le meilleur fruit de ces séances, que notre cité ne devait plus voir se renouveler, fut la création des *Congrès scientifiques internationaux des catholiques*, qui se réunirent successivement à Paris (1888 et 1891), à Bruxelles (1894), à Fribourg (1897), et qui furent peut-être les plus hautes manifestations de la pensée chrétienne au XIX^e siècle. Comment Paul Allard, si modeste fût-il, n'aurait-il pas goûté une joie intense à la pensée que c'était Rouen, personnifié dans le président de l'*Union catholique de la Seine-Inférieure*, qui avait donné l'essor à une si magnifique institution ?

La poésie lui offrait, entre temps, d'autres jouissances. Historien de premier ordre, orateur très remarqué, Paul Allard fut aussi poète à ses heures. J'ai eu la bonne fortune de lire ses premiers essais en vers. En fouillant ses manuscrits dans la bibliothèque du château de Senneville, une traduction, en tercets, des premiers chants de l'*Enfer* de Dante m'est tombée sous les yeux. Le texte original y est serré de près, non sans quelque lyrisme. J'eus la curiosité de la comparer avec une traduction du même genre qui eut quelque succès de

librairie, celle de M. de Margerie. La comparaison m'a paru être tout à l'avantage de M. Paul Allard.

Ses condisciples de Join-Lambert et ses amis connaissaient bien ces goûts et ce talent de notre confrère. Aussi faisaient-ils volontiers appel à sa muse complaisante pour relever l'éclat de leurs fêtes de famille. « Aux grandes solennités de l'Association des anciens élèves de Join-Lambert, Paul Allard, nous dit-on, savait s'arracher de bonne grâce à ses études favorites pour devenir notre poète ». En déplorant sa mort, nous « pleurons celui qui chanta si noblement le cinquante-naire de l'Institution en 1893 et qui plus récemment, en 1912, célébra, comme il convenait, les noces d'or sacerdotales de Mgr Flavigny ». Il n'est pas jusqu'à l'*Emulation chrétienne* qui ne lui ait demandé des vers. Et si j'en crois notre confrère, M. Vermont, « il composa pour elle une cantate mutualiste non moins belle que son poème de l'*Oratorio de Jeanne d'Arc* ».

Le livret de l'*Oratorio de Jeanne d'Arc* — dont on vient de nous donner une nouvelle édition — est à coup sûr un modèle du genre. Et il vous souvient peut-être que la presse « rendit hommage non seulement à l'œuvre musicale du maître Lenepveu, mais encore et séparément à la belle envolée, à la noble inspiration du poème » de Paul Allard. Jamais et nulle part, Jeanne

d'Arc, l'héroïque Pucelle, ne fut mieux chantée qu'à Rouen en 1892.

Cependant, pour tout dire, le plus beau poème de Paul Allard, ce fut Paul Allard lui-même, ce fut sa vie. Il la composa, comme il avait fait ses écrits, avec un soin minutieux, avec un sens religieux des plus vifs, suivant cet idéal chrétien qu'il avait entrevu aux Catacombes et qu'il poursuivit jusqu'à son dernier souffle, de toute son âme.

L'homme accompli que fut notre confrère, vous l'avez vu à l'œuvre. Dans nos séances hebdomadaires, qu'il alimentait de ses brillantes causeries ou de ses profondes études d'histoire, vous avez pu observer son exquise courtoisie, sa haute distinction et la parfaite aménité de son caractère. Les sujets qu'il traitait nous menaient toujours sur les sommets de l'art, de la littérature ou de la religion. Pendant sa présidence (année académique 1887-1888), où il reçut quatre membres nouveaux, M. de la Serre, M. Pierre Le Verdier, M. Louis Deschamps et l'abbé Sauvage, vous avez pu apprécier la variété de ses connaissances en même temps que la richesse de son talent littéraire. Beaucoup d'entre nous alors pensèrent qu'il occuperait dignement un fauteuil sous la coupole de l'Institut. Là, un des maîtres dans l'art d'écrire et de parler l'aurait, un jour, loué comme il méritait de l'être. Vous m'excuserez si je me déclare incapable d'accomplir, même en votre nom et sur

vosre désir, une pareille tâche. Je me console de mon impuissance en pensant qu'après tout Paul Allard était de la race de ceux dont Bossuet a dit que « leurs œuvres seules les peuvent louer », *laudent eum opera ejus*,

NOTICE SUR M. LUCIEN LEFORT

Par M. Ed. DELABARRE.

Aucune profession n'est moins définie aux yeux du public que celle de l'architecte.

Pour certains, l'architecte est un constructeur, pour d'autres, un décorateur de constructions, pour d'autres encore c'est un simple mandataire chargé, au cours de travaux, de défendre contre les entrepreneurs des intérêts particuliers.

Certes, il est un peu tout cela, mais de telles définitions sont incomplètes car elles ne tendraient rien moins qu'à confondre l'architecte avec l'ingénieur, le décorateur ou l'homme d'affaires.

Il est en effet quelque chose de plus encore, c'est un artiste.

Est-il impossible à l'artiste, dont l'inspiration relève plutôt du sentiment, de concilier ses enthousiasmes avec le sens positif que l'on est généralement porté à attribuer à la profession d'architecte ?

Toutes les architectures de tous les temps protestent contre une telle opinion, et les monuments que nous admirons le plus sont justement ceux dans lesquels l'inspiration artistique s'associe le

mieux avec l'esprit scientifique et pratique qui a présidé à leur conception.

Le Parthénon, véritable merveille d'art, n'est en somme que l'expression même d'un esprit logique porté au maximum dans la construction ; une cathédrale gothique n'est qu'un problème d'équilibre et de répartition de charges et de poussées admirablement résolu.

En architecture donc, le sentiment peut et doit s'accorder avec la science, et ce qui distingue l'architecte des autres artistes, c'est que son art relève à la fois du cœur et de la raison.

Cependant, le terme d'art aujourd'hui s'appliquant à tout, il n'est pas superflu de définir en quoi l'architecture est un art.

Avant tout, l'architecte en étudiant un édifice a à satisfaire un programme.

Un bâtiment n'est en effet élevé que pour répondre à certains besoins.

Ces besoins sont déterminés au point de vue général par les conditions sociales d'un peuple à une certaine période de son histoire, et au point de vue particulier par les nécessités immédiates à satisfaire, nécessités qui correspondent à l'objet du monument.

Dans une habitation, par exemple, la composition du logis devra répondre en même temps qu'aux besoins généraux d'une époque, aux habitudes particulières d'un certain individu.

Ainsi donc, tandis que l'architecte développera

dans un édifice l'idéal de la vie de son siècle, il la définira en même temps sous les différents aspects et les formes variées qu'elle emprunte pour se manifester.

Son œuvre est un livre de pierres de la vie, elle en est l'expression, la manifestation intime.

Par cela même l'architecture est un art.

Est-il dès lors un art plus grand, plus noble, qu'un art appelé, en donnant un cadre à la vie, à l'interpréter ?

L'architecture n'est donc pas précisément, comme on la définit ordinairement, l'art de construire et de décorer des édifices, elle est plus exactement : la satisfaction des besoins qui sont la raison des édifices, sous des formes nobles et expressives.

La construction et la décoration ne sont que des moyens d'expression, elles ne sont pas l'architecture.

C'est pour avoir, au cours de sa longue carrière, compris et appliqué ces principes à son art, que Lucien Lefort fut un grand artiste.

Son œuvre considérable s'étend à toutes les manifestations de la vie de son temps. Dans la longue liste de ses œuvres, on trouve des hôtels particuliers, des châteaux, des églises, des écoles de tous les genres, des bourses et des Chambres de Commerce, un Palais-de-Justice, des postes-télégraphes et téléphones, des hospices, des asiles,

des salles de fêtes, des Hôtels-de-Ville, des bâtiments industriels, des bureaux d'administration, des restaurations nombreuses d'édifices de tous ordres appartenant tant au passé qu'au présent.

Dans sa carrière féconde, Lucien Lefort a abordé tous les programmes et tous les styles français, et chaque fois sa brillante imagination a su, avec un réel sentiment d'art, un véritable sens pratique et un merveilleux esprit scientifique, répondre à toutes les exigences, satisfaire tous les programmes, mettre en accord les idées générales de notre temps ou du passé, suivant les circonstances, avec les nécessités particulières qu'il avait à contenter.

Grâce à l'éducation artistique qu'il reçut au début de sa carrière à l'École nationale des Beaux-Arts, éducation que développèrent avec un soin jaloux un père, puis plus tard un beau-père dont les noms ont illustré leur art, Lucien Lefort, avec une maîtrise incomparable, une puissance d'inspiration élevée, un sentiment varié et fécond, sut dans chacune de ses œuvres affirmer avec un talent remarquable le sentiment d'art qui l'animait et la beauté de l'idéal qui l'enveloppait.

Son œuvre, véritable tissu d'inventions personnelles et d'adaptations habiles des moyens dont dispose l'industrie moderne, est l'expression intense d'une érudition puissante et d'un esprit profond d'analyse et d'observation. Essentielle-

ment original, il est en même temps foncièrement régional par l'emploi judicieux qu'il fit en chaque lieu des matériaux qu'il y rencontrait, ainsi que des moyens de mise en œuvre qui leur étaient particuliers.

*
* *

Lucien-Frédéric-Didier Lefort naquit à Sens le 6 janvier 1850.

Son père, Louis Lefort, membre de la Société archéologique de Sens, était également né en cette ville le 29 septembre 1810. Bien qu'ayant débuté comme menuisier, l'amour qu'il professait pour les arts du dessin et pour l'étude, l'attrait irrésistible qu'éveillait en lui la lecture incessante des auteurs classiques et des philosophes des xvii^e et xviii^e siècles avaient éveillé chez lui un sens critique et un jugement si sûrs qu'en 1838, âgé de vingt-huit ans, on lui confiait les fonctions d'agent voyer de la ville de Sens, fonctions qu'il exerça jusqu'en 1845.

Alors il s'attacha définitivement à la profession d'architecte qu'il confondit bientôt avec la fonction de bibliothécaire de sa ville natale.

Nommé architecte diocésain, les travaux d'entretien de la cathédrale, de l'archevêché et du séminaire de Sens lui furent confiés. On lui doit encore la magnifique restauration de la salle synodale de Sens.

Ecrivain distingué, il laissa entre autres un ré-

cueil de poésies et d'épigrammes dans lesquelles le style rivalise de charme avec la délicatesse de la pensée.

Tel fut le père de Lucien Lefort, tel fut le premier maître qui éveilla chez lui les principes d'un art auxquels il resta attaché toute sa vie en les développant.

D'ailleurs, Lucien Lefort appartenait à une famille d'architectes, outre son père et son beau-père, M. Just Lisch, dont la réputation comme inspecteur général des monuments historiques et comme architecte est consacrée par la beauté de l'œuvre, son frère aîné et trois de ses beaux-frères ont exercé la même profession.

Lucien Lefort fit ses premières études à la pension Roy et au lycée de Sens, et ceux qui l'approchaient ont gardé le souvenir de charmants entretiens dans lesquels il aimait raconter ses premières études, « le bon temps » comme il se plaisait à le qualifier.

Bien que les circonstances l'aient éloigné de sa ville natale, Lucien Lefort lui demeura foncièrement attaché de cœur. Un attrait particulier le ramenait toujours par la pensée vers sa chère Bourgogne et, pour rester en relations étroites avec elle, il recevait régulièrement le *Journal de Sens* qui lui rappelait des noms connus et lui permettait de suivre une chronique locale dans laquelle sa pensée imprégnée de fraîcheur et de



M. Lucien LEFORT

Membre de l'Académie.

jeunesse se délectait au milieu de souvenirs lointains jalousement entretenus.

Lucien Lefort en effet quitta Sens en 1867 pour préparer l'École polytechnique au lycée Saint-Louis, à Paris.

Après avoir passé avec succès l'examen écrit de cette école, une malencontreuse maladie l'empêcha de poursuivre son admission.

C'est au cours de sa convalescence à Sens qu'éclata la guerre.

Le temps qu'il passa alors auprès de son père, l'attrait qu'il avait pour les arts exercèrent une influence décisive sur sa carrière.

Revenu à Paris en 1872, il entra à l'atelier Lance où se prépara son admission à l'École nationale des Beaux-Arts. Il y fut reçu, en 1873, le premier de sa promotion.

C'est sous la direction d'André, membre de l'Institut, l'auteur du Muséum d'histoire naturelle, que Lucien Lefort acheva ses études.

De la deuxième classe où il obtenait plusieurs premières mentions en architecture et des médailles dans les concours scientifiques de l'École, Lucien Lefort passait rapidement en première classe où il obtenait encore de nombreux succès dans les concours d'architecture.

Ses études terminées (le diplôme d'architecte du Gouvernement n'existait pas alors) le poste d'inspecteur des travaux de la Douane, à Paris, lui était offert en 1876.

Il y eut pour chef de service son futur beau-père, M. Just Lisch.

Cependant une place d'architecte adjoint du département de la Seine-Inférieure était vacante. Lucien Lefort l'obtint au concours en 1877.

En 1879, il était désigné pour remplir les fonctions d'architecte en chef du département, fonctions qu'il exerça pendant trente-sept ans avec une activité inlassable et féconde.

C'est en cette qualité qu'il édifia notamment :

L'École normale d'instituteurs, rue Saint-Julien, vaste ensemble de constructions établies autour d'une cour centrale vitrée, sur laquelle des balcons s'ouvrant à tous les étages permettent une circulation facile entre tous les services de l'établissement;

L'École normale des institutrices, rue de Lille, véritable paradis qu'embaument les roses des pergolas promenades du parc;

L'Etablissement départemental de Grugny; le Palais-de-Justice de Dieppe; les Archives départementales, etc.

En dehors des richesses de conception qu'offrent dans leur ensemble ces établissements, rien n'a été négligé par l'architecte pour que ceux-ci, même dans les plus petits détails, soient en harmonie avec les besoins modernes de leur destination.

Dans chacun d'eux, les questions d'hygiène ont attiré particulièrement son attention, et s'il est

une impression immédiate et sensible qui s'en dégage, c'est surtout l'abondance de la lumière qui les pénètre partout, c'est l'air qu'on y respire, c'est la facilité et l'ampleur des circulations et des escaliers, si nécessaires dans de tels milieux, sans cesse parcourus dans tous les sens par des groupes actifs et nombreux.

Cependant, dans ses fonctions officielles, Lucien Lefort n'aurait trouvé qu'un domaine trop étroit à son tempérament artistique, si son art dans ses diverses manifestations ne lui avait avec complaisance ouvert un champ large à la richesse et à la puissance de son imagination et de son talent.

Dans ses constructions privées, hôtels et immeubles de rapport, c'est tout un style qui se dégage de chacune d'elles, style fait des conceptions modernes de notre habitation et de l'idéal particulier de chacun de ceux à qui ces logis étaient destinés et de la personnalité de leur auteur.

Dans le genre industriel, Lucien Lefort édifia, pour la Compagnie générale des Eaux de Rouen, les usines de Sotteville et d'Elbeuf; pour la Compagnie des tramways de Rouen, la station centrale de la rue Lemire; pour la Compagnie Fresne, ses établissements à Grand-Quevilly.

Avec les magasins de rouenneries de MM. Courage et Mirbeau, il abordait le domaine commercial.

Nommé en 1882 architecte en chef des Hospices

de Rouen, il était appelé à diriger tous les travaux d'installations intérieures et les transformations qu'ont subies depuis cette époque nos centres hospitaliers.

L'habileté professionnelle dont il fit preuve alors lui valut la réédification d'une partie des hospices civils de Dieppe après leur incendie.

Depuis lors il conserva la direction de tous les travaux qui y furent exécutés.

Entre temps, les hospices civils de Saint-Valéry-en-Caux l'appelaient à leur tour pour la construction de pavillons nouveaux.

La Chambre de commerce de Rouen s'agrandissant, c'est à Lucien Lefort qu'elle demanda le pavillon central et toute l'aile droite de notre Bourse sur les quais, s'harmonisant si bien avec l'ancienne construction du XVIII^e siècle déjà existante.

Pour la Chambre de commerce encore, il édifiait sur nos quais, dans un style exclusivement normand, en briques et silex taillés, les accumulateurs qui sont l'un des plus délicieux ornements de nos quais à l'entrée du port.

La réputation de l'architecte s'étendant, les principales villes et communes de la Seine-Inférieure l'appelèrent successivement pour la construction de leurs édifices municipaux.

A Aumale, outre l'hospice communal, Lucien Lefort restaurait l'Hôtel-de-Ville; à Sahurs, il construisait l'École des filles; à Pont-Audemer, il

achevait la salle des fêtes; à Bosc-Roger-sur-Buchy, il élevait l'école des filles; à Longuemare, une école mixte.

Puis ce furent Yvetot qui lui demanda une école communale pour les filles; Eu, la restauration de son collège; à Dieppe, il construisit la Chambre de commerce; à Saint-Saëns, il achevait la salle des fêtes et construisait une école de garçons ainsi qu'une fontaine monumentale.

Dans l'architecture religieuse enfin, nous devons à Lucien Lefort une chapelle pour les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, à Rouen; l'église de Saint-Saëns, et surtout l'élégante église du Sacré-Cœur, avenue du Mont-Riboudet, dont le plan se développant sur un terrain triangulaire très ouvert lui permit, avec une réelle habileté, de développer un large déambulatoire autour du chœur, encerclé de nombreuses chapelles, donnant à l'ensemble une ampleur étonnante. Il convient encore de citer le monastère que Lucien Lefort édifia, pour les Dames du Carmel, à Boisguillaume.

Si cet ensemble de constructions, dont les principales parmi beaucoup d'autres ont seulement été citées, suffit déjà amplement à affirmer chez un architecte une carrière déjà considérable, cependant il ne représente qu'une partie de l'œuvre de Lucien Lefort.

A l'archéologue éminent qu'il était, il fallait des occasions qui lui permissent d'affirmer dans toute leur étendue ses connaissances.

Comme architecte en chef des monuments historiques depuis 1887, Lucien Lefort eut l'entretien des monuments de la Seine-Inférieure.

Avec une conscience scrupuleuse, un jugement sûr et des précautions infinies, l'architecte éminent, soutenu par une érudition remarquable et un sentiment artistique des plus élevés, s'attacha, avec le peu de crédits dont dispose malheureusement ce service, à assurer la conservation de nos richesses archéologiques, si nombreuses dans notre département.

Connaissant admirablement tous les styles dans les différentes phases de leur évolution, ce n'est cependant qu'après des recherches et des observations longuement poursuivies qu'il se décidait à entreprendre une restauration, si minime fût-elle.

Faisant alors abstraction complète de ses préférences et de ses goûts personnels, son âme d'artiste s'assimilait l'esprit des auteurs de chaque monument et parvenait toujours, avec une exactitude et une perfection absolues, soit à reproduire autant que la chose lui était possible les parties des édifices à refaire, soit à les compléter de telle manière que, partout où il passa, son œuvre s'est identifiée à ce point avec la conception originale, qu'il serait presque impossible, même à un œil exercé et délicat, de soulever à leur endroit la moindre critique.

La dilection particulière qu'il vouait à nos mo-

numents lui imposait tant de précautions quand il conduisait un travail de restauration que, contrairement à des habitudes admises parfois à notre époque, jamais Lucien Lefort ne s'est permis de toucher à une pierre ou au moindre vestige ancien sans une absolue nécessité. Il estimait à juste titre que les plus petits détails ont leur importance et que, si parfois nous n'en comprenons pas immédiatement le sens, l'avenir peut-être se chargera de les expliquer. Aussi, et cette préoccupation est à son honneur et définit bien sa probité et sa conscience, le vit-on souvent s'opposer énergiquement à la disparition d'adjonctions parfois malheureuses faites aux édifices, lorsqu'à celles-ci se rattachait un souvenir ou lorsque leur enlèvement aurait exigé le démontage, même momentané, de l'une quelconque de leurs parties saines et en bon état de conservation.

Le nombre des travaux que conduisit Lucien Lefort comme architecte des monuments historiques est considérable.

Tantôt restaurant ou consolidant nos vieux édifices, nous le voyons encore, pour répondre à des besoins du moment, augmenter ceux-ci d'additions toujours en parfaite harmonie, non seulement avec leur style et leur caractère général de composition, mais encore avec leur échelle; si bien que, le temps passant et donnant aux œuvres nouvelles sa patine, celles-ci ont fini par faire partie intégrante de l'édifice principal, et de telle

manière qu'il serait aujourd'hui regrettable de les en séparer.

À l'appui d'une telle affirmation qui, dans une certaine mesure, pourrait paraître excessive, tant les adjonctions apportées à nos édifices historiques ont souvent éveillé d'amers regrets, les agrandissements du Palais-de-Justice de Rouen, démontrent jusqu'à quel point l'art et les connaissances archéologiques de Lucien Lefort pouvaient s'élever.

Est-il exagéré de dire, lorsque l'on considère l'importance d'une telle entreprise qui devait doubler en surface bâtie l'un des plus beaux édifices de France, qu'un architecte capable de la conduire avec une aussi rare perfection, sans nuire à la beauté de l'ancien édifice, et en le complétant avec une maîtrise digne des grands artistes du moyen âge qui l'ont originairement conçu, s'est élevé à la hauteur de leur valeur et s'est montré leur égal.

Que nous considérions en effet les façades du nouveau Palais, aussi bien sur la place Verdrel que sur les rues adjacentes de Saint-Lô ou aux Juifs où elles continuent en liaison et en parfaite harmonie les bâtiments de la grande cour principale et l'aile Louis XII, que nous encadrions une partie seulement de l'œuvre magistrale de Lucien Lefort dans les rues voisines qui y conduisent, les rues Rollon, Guillaume-le-Conquérant, Massacre ou Percière, partout celle-ci, aussi bien

dans son ensemble que dans chacun de ses détails, éveille une impression de majesté, de puissance et de splendeur, pouvant rivaliser sans conteste avec les conceptions les plus belles et les plus brillantes du moyen âge français.

Aussi, au Salon des artistes français de 1885, les dessins de Lucien Lefort obtenaient-ils une grande médaille d'or, distinction que consacraient la Légion d'honneur, attribuée la même année à leur auteur, et une première médaille à l'Exposition universelle de 1889.

L'autorité de l'architecte et de l'archéologue éminent aussi brillamment établie, lui valut en dehors des monuments historiques, nombre de restaurations de monuments historiques anciens non classés, tant églises que châteaux, parmi lesquels le château de Robert-le-Diable, à Mouligneaux ; et telle était sa réputation dans notre région que son concours s'imposait chaque fois qu'un travail d'architecture impliquait une connaissance approfondie de l'un quelconque de nos vieux styles français.

Aussi, lorsque M. Gaston Le Breton fit construire, à Saint-Pierre-de-Varengeville, dans le cadre d'anciennes et remarquables constructions Louis XIII, un château Renaissance destiné à abriter une partie des richesses artistiques que l'éminent collectionneur a su réunir, c'est au goût sûr et délicat, c'est aux connaissances approfondies de style que possédait Lucien Lefort qu'il s'adressa.

Est-il besoin d'ajouter combien un tel choix fut judicieux. Le plateau de Saint-Pierre-de-Varengeville a retrouvé avec son château son ancienne splendeur. Les hautes toitures et les lucarnes de pierre de celui-ci profilent au loin sur le ciel leurs silhouettes découpées et le touriste non prévenu, en les apercevant, éprouve un sentiment de véritable admiration que ne font qu'augmenter en approchant, la magnifique et longue hêtrée précédant la grande grille d'entrée due au marteau du regretté ferronnier Marrou, le superbe et vaste perron sur lequel repose tout le rez-de-chaussée du château, la façade ample avec ses larges baies à meneaux de pierre et sa couleur due à un mélange harmonieux de pierre, de brique et de silex taillés, mode de composition particulièrement en faveur dans notre région normande.

Quand on récapitule les œuvres nombreuses auxquelles Lucien Lefort attacha son nom, ce n'est pas seulement leur quantité qui étonne, mais surtout la variété des programmes que son esprit merveilleusement doué eut à développer, dénotant un esprit d'assimilation, une souplesse d'adaptation, une notion approfondie de tous les besoins de notre époque en même temps qu'une imagination féconde et inépuisable, affirmant la richesse de son art.

Lorsqu'on visite en détail l'une ou l'autre de ses œuvres, l'esprit s'étonne à la fois, et de l'habileté de la composition, et de la multiplicité des

moyens mis en œuvre pour en parfaire l'exécution.

Possédant des connaissances étendues sur les qualités différentes et les aspects qu'offrent les matériaux, sur les ressources qu'offre au constructeur l'industrie moderne, Lucien Lefort sut toujours avec une réelle élégance résoudre tous les problèmes et vaincre les difficultés.

Ennemi des complications et de la confusion, c'est avec franchise et clarté, avec une simplicité poussée jusqu'aux plus extrêmes limites, n'excluant pas parfois une audace surprenante, qu'il exprima toujours sa pensée. Mais il est de ces simplicités et de ces audaces que peuvent se permettre les maîtres; eux seuls savent par elles affirmer toute l'autorité et la puissance de leur talent. N'est-ce pas en effet dans les grands blancs, dans les grandes surfaces nues que notre style Louis XVI a puisé toute sa richesse, n'est-ce pas dans des équilibres de construction quelquefois déconcertants que notre gothique a su élever jusqu'au sublime la troublante expression du mysticisme du moyen âge et des rêves inquiets qui l'enveloppaient?

Cependant, partageant également son idéal entre le classicisme de ses premières études et le romantisme dont son âme et son cœur étaient remplis, Lucien Lefort avec un profond respect de nos traditions ne tomba jamais dans ces excès que l'art irréfléchi d'une certaine école moderne proposa parfois en vain à notre admiration.

Si la liberté de son esprit lui permettait d'admettre toutes les tentatives, s'il consentait à les examiner toutes sans parti pris, et même avec intérêt, pourvu qu'elles pussent se recommander au moins de la logique et du bon sens, par contre sa probité artistique et son patriotisme, ne purent jamais lui faire admettre le délire des conceptions importées plus ou moins directement d'outre-Rhin, qu'un faux modernisme s'appliquait en ces dernières années à nous imposer.

Néanmoins, à part ses plus intimes confidents, nul ne l'entendit jamais s'élever contre aucune forme nouvelle d'art, même lorsque celle-ci s'opposait manifestement aux principes qui l'animaient.

C'est que profondément respectueux de toutes les convictions il aurait craint sans doute de causer quelque peine autour de lui en affirmant ses idées; c'est que sa modestie lui interdisait d'imposer en dogme ses idées personnelles; c'est que conscient de l'évolution nécessaire de l'art pour l'adapter aux besoins nouveaux il allait jusqu'à espérer que d'un mal parfois nécessaire se lèveraient à leur tour peut-être des temps meilleurs; mais surtout c'est qu'imbu des larges principes d'art dont le passé, sous des formes différentes, consacra la beauté, il avait foi dans leur avenir; il savait que les lois qui régissent le monde appartiennent et sont communes à tous les siècles, que rien ici-bas de durable ne s'improvise;

il savait encore que les révolutions, même les plus violentes, peuvent peut-être interrompre parfois le cours normal des idées, mais aussi, une fois le premier enthousiasme affaibli, que les lois immuables qui dominent le monde reprennent toujours après l'orage le fil interrompu des traditions et nous replacent chaque fois inexorablement dans des voies naturelles, dont il nous est impossible, malgré nos caprices et nos prétentions, de nous écarter.

C'est parce que Lucien Lefort a compris ces vérités éternelles, que son œuvre gardera toujours cette majesté, cette puissance et cette jeunesse que donne toujours à l'inspiration artistique le culte du passé.

*
* *

Cependant si toute la carrière de Lucien Lefort affirme une puissance prodigieuse de travail par le nombre de ses œuvres, un talent véritable par leur valeur artistique, un esprit d'assimilation étonnant par leur exacte appropriation à leur destination et leur composition, une érudition merveilleuse, par l'étendue des connaissances dont elles témoignent, une fécondité remarquable par leur variété, c'est encore et surtout par la création des Ecoles régionales d'architecture que Lucien Lefort témoigna du souci profond qu'il avait de voir non seulement renouer avec le

passé les formes de son art, mais encore de développer le sentiment artistique et professionnel des générations futures.

Partisan convaincu de la décentralisation de l'architecture, une partie de sa vie se passa à soutenir cette pensée qui lui était chère.

Dans tous les congrès d'architectes qu'il suivait assidûment, dans les journaux d'architecture, notamment dans *l'Architecture et la Construction dans l'Ouest* et dans « l'organe de l'Association provinciale des architectes » dont il fut l'un des principaux collaborateurs, toujours il poursuivit avec ardeur l'idée qu'il avait à cœur de voir aboutir.

Sa ténacité, appuyée par la fermeté de ses convictions, devait avoir un jour raison des résistances qu'il rencontra longtemps.

Son mémoire à la Commission ministérielle, dont il fut le rapporteur en 1901, fut suivi de la création de cinq Ecoles régionales intimement unies à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, poursuivant les mêmes études et délivrant le même diplôme du Gouvernement.

La ville de Rouen s'est honorée en demandant dès la première heure à s'associer à ce bel effort de décentralisation artistique, et son Ecole d'architecture, foncièrement attachée à développer la pensée du maître, a surabondamment prouvé par les résultats déjà obtenus, la valeur de la grande pensée qui présida à sa création.

Si les rapports et les discussions qui ont précédé l'organisation des Ecoles de province ont fixé les opinions des nombreux artistes que la question préoccupait, aucun doute cependant ne permet d'enlever à Lucien Lefort le mérite de la conception première, et de l'avoir soutenue énergiquement et réalisée.

Lucien Lefort est le véritable fondateur des Ecoles de province, ce seul titre suffirait à lui assurer la reconnaissance de tous ceux qui ont le souci de l'avenir de notre art et de l'architecture française en particulier.

*
* *

La prodigieuse facilité de travail de Lucien Lefort lui permit, en dehors des obligations de sa profession, de suivre de près toutes les questions scientifiques, littéraires et artistiques de son temps.

Comme membre de la Commission départementale des antiquités, de la Commission d'architecture, du Comité des sites et monuments de la Seine-Inférieure, du Comité du patronage des habitations à bon marché, de la Société des amis des monuments rouennais, de la Société des architectes de la Seine-Inférieure et de l'Eure, de la Société provinciale des architectes français, dont il fut président pendant trois années, puis président d'honneur, Lucien Lefort s'associa à tous les

mouvements artistiques de la région. Son nom est en effet attaché à toutes les Commissions créées pour assurer la conservation des œuvres d'art. Il fut l'un des chauds partisans du rachat de la maison de Pierre Corneille, pour lequel il écrivit un rapport documenté. Pour les fêtes de l'entrée de de Brézé à Rouen, il composa le char des drapiers ; pour les fêtes du Centenaire de Pierre Corneille il composa la plaque commémorative de la salle des Pas-Perdus du Palais-de-Justice.

Elu membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen en 1884, il présenta à la Compagnie, le jour de sa réception, une très belle étude sur l'architecture depuis le XI^e jusqu'au XVIII^e siècle.

Ecrivain délicat, Lucien Lefort laisse de nombreux et intéressants travaux qui témoignent à la fois et de la pureté de son style et de l'étendue de ses connaissances.

Outre un nombre considérable de rapports sur toutes les questions intéressant l'entretien et la conservation des édifices de la Seine-Inférieure, il convient de citer : une étude lumineuse de clarté sur la décentralisation dans l'enseignement pratique de l'architecture, un rapport sur l'assainissement de Rouen, une enquête sur le projet de Paris port de mer, une réponse au questionnaire de la Société centrale des architectes sur le diplôme d'architecte, une étude historique sur le passage des Prussiens à Sens, signée modeste-

ment « carnet d'un Sénonais », plaquette délicate, expression de sentiments élevés, dans laquelle Lucien Lefort a réuni des souvenirs de jeunesse.

Orateur autant qu'écrivain, tous ceux qui l'ont connu se rappellent avec quelle autorité, quelle limpidité d'expression, quelle solidité d'argumentation Lucien Lefort savait affirmer ses convictions.

Nul autant que lui n'était capable de déterminer un courant d'idées dans les réunions ; et, si le charme de sa parole savait attirer l'attention sur ses conceptions personnelles, la sûreté de son jugement fixait définitivement les opinions de chacun.

Cependant, malgré la ferme volonté qui entourait sa pensée, ses contradicteurs ont toujours rendu hommage au tact et à la délicatesse avec lesquels Lucien Lefort soutenait sa thèse, tact et délicatesse qu'il savait conserver en toutes circonstances.

Particulièrement sensible à la beauté, il ne l'était pas moins au bien, et tous ceux qui l'ont approché et qui ont pu mesurer toute la pureté de ses sentiments, toute la noblesse de son âme, toute la dignité et la droiture de sa vie, garderont l'impérissable souvenir de l'idéal qui l'animait, des précieuses qualités dont il était la vivante expression.

Simple et modeste à l'excès, après s'être élevé

par ses travaux jusqu'aux hauts sommets où le conduisaient ses enthousiasmes et la puissance de sa pensée, il éprouvait un attrait irrésistible pour l'effacement le plus complet et le repos dans la minutie d'occupations intérieures et familiales.

C'est en effet dans le sein de sa famille qu'il affectionnait, dans l'éducation de ses enfants qu'il entourait d'une constante sollicitude, qu'il éprouva les plus grandes joies de toute sa vie. C'est encore dans son petit jardin de la rue Saint-André qu'il cherchait une détente à ses pensées. Béchant la terre, taillant et arrosant ses plantes, il se complaisait longuement dans l'observation quotidienne de leur développement, dans l'épanouissement de leurs bourgeons, de leur feuillage et de leurs fleurs.

Avec quel bonheur ineffable il aimait développer devant ses intimes tout le charme qu'éveillait chez lui l'entretien de ses plantes, confidentes silencieuses et discrètes de ses rêves intérieurs, de ses espérances, de ses tristesses et de ses joies.

Tous les ans, les vacances le ramenaient régulièrement quelques jours à Fécamp. Alors il partageait son temps entre les promenades, la pêche et une constante admiration de la nature pour laquelle il a toujours professé un culte véritable.

Aquarelliste distingué, il a d'ailleurs fixé dans

de nombreuses études délicates tous les coins de cette plage si pittoresque et de ses environs.

Mais fatigué déjà avant la guerre par une vie si active et si bien remplie, Lucien Lefort attendait avec impatience la fin du service militaire de son plus jeune fils, André Lefort, architecte, élève de première classe à l'École régionale d'architecture de Rouen, pour l'associer à ses travaux.

La guerre vint briser ses dernières espérances.

La maladie eut hélas raison de sa robuste constitution et l'obligea à prendre sa retraite en 1915.

C'est alors, dans un mouvement spontané qui témoigne des sympathies dont Lucien Lefort avait su s'entourer, que tous les architectes membres de la Société de la Seine-Inférieure et de l'Eure vinrent à son domicile lui apporter en corps l'expression de leur respectueux attachement et des regrets que leur causait sa détermination.

Malheureusement les angoisses perpétuelles que lui imposait la présence de ses deux fils au front, le départ aux Dardanelles de son aîné, Maurice Lefort, ancien élève de l'École polytechnique, bientôt fait prisonnier par les Turcs, le déprimèrent rapidement.

Il dut s'aliter pour ne plus se relever.

Le 8 avril 1916, la mort le ravissait à l'af-

fection des siens, de ses admirateurs, de ses amis.

Avec lui disparaît l'une des plus belles figures de notre temps, un grand artiste, doué de qualités brillantes, dont le nom est inscrit déjà dans l'histoire de l'art normand à côté de ceux qui l'ont illustré et qui ont le plus contribué à en affirmer la fécondité, la valeur, le caractère et la beauté.

ŒUVRE DE LUCIEN LEFORT

TRAVAUX DÉPARTEMENTAUX

Reconstruction de l'école normale d'instituteurs.

Construction de l'école normale d'institutrices.

Reconstruction du Tribunal civil, réfection du grand escalier et restauration de la façade principale au Palais-de-Justice de Rouen.

Construction du Palais-de-Justice de Dieppe.

Quartiers de malpropres, égouts, pavillons, logements à l'Asile de Quatre-Mares.

Pavillons hors classe, quartier de malpropres, égouts, réservoir et canalisation d'eau, quartiers de vieillards et infirmerie (agrandissements), buanderie, installation d'usine électrique d'éclairage à l'Asile Saint-Yon.

Bâtiment de ferme, ateliers, logement du chef de culture, vacherie, à l'école départementale d'Aumale.

Bâtiment des Archives à la Préfecture.

Agrandissement de l'Hôtel des Sociétés Savantes.

Transformation cellulaire aux maisons d'arrêt de Rouen et du Havre.

Construction des gendarmeries de Dieppe, de Barentin, de Saint-

Valery, d'Elbeuf, de Quincampoix, de Longueville, de Petit-Quevilly.

Agrandissements des gendarmeries de Rouen, de Boos, du Havre.

Transformation de l'Hôpital-Hospice Alfred Labarbe, à Tonneville.

Agrandissement de l'Hôpital Forbras.

Construction de l'Asile départemental de Grugny.

Installation et appropriation de la colonie de Melleville.

Transformation de l'École professionnelle départementale du Mont-aux-Malades.

HOSPICE-GÉNÉRAL, A ROUEN : Réfection de planchers; construction d'une buanderie; construction d'un bâtiment pour les petites filles; étuve à désinfecter; chapelle : grosses réparations; construction d'un chalet d'isolement; construction d'une salle d'opérations; construction d'un pavillon pour les teigneux; bâtiment de la lingerie : grosses réparations; construction de baraquements.

HÔTEL-DIEU, A ROUEN : Etablissements de bains; construction d'un laboratoire; salle d'opérations; salles militaires : travaux d'appropriation.

MONUMENTS HISTORIQUES ET ÉGLISES

EGLISES DE ROUEN : Sacré-Cœur (construction); Saint-Vivien (construction d'un porche); Saint-Romain (construction d'une sacristie); Saint-Vincent et Saint-Ouen (grosses réparations); Saint-Maclou et Saint-Godard (restauration).

Aître Saint-Maclou et ancienne église Saint-Laurent (grosses réparations); Gros-Horloge (restauration).

Reconstruction de l'église de Saint-Saëns.

Restauration des églises de Vatteville, d'Yvetot, de la Bouille, d'Aumale, de Saint-Maurice-d'Ételan, d'Eu, de Caudebec-en-Caux, de Norville, de Fécamp, de Veulettes (bas-côté Nord), de Montivilliers, de Londinières, de Neufchâtel-en-Bray (façade), de Saint-Aignan (portail), d'Arques-la-Bataille (fenêtre du portail principal), de Graille-Sainte-Honorine (transept Sud), de Saint-Jacques de Dieppe (façade Sud et grilles extérieures), d'Harfleur (fenêtre et clocher), de Bernay (chapelle du Sacré-Cœur et grille).

Construction d'une sacristie à Villequier, à Lillebonne, à Londinières.

Restaurations du charnier de Montivilliers, au théâtre romain de Lillebonne, de l'entrée du collège d'Eu, des châteaux d'Arques, de Dieppe et de Martainville.

TRAVAUX PARTICULIERS

Construction de maisons d'habitation pour M^{lle} Genevoix (route de Neufchatel), MM. Louis Deglatigny (rue Blaise-Pascal), Brigalant (Barentin), Achille Manchon (avenue du Mont-Riboudet), Gloria (Boisguillaume), Raymond-Marais (la Fieffe), Caux, Sigieux (Boisguillaume), Sadé (rue Verte), Carny (rue Ricarville), Deschamps, Paul Lefebvre (place Beauvoisine).

Construction de maisons de rapport pour MM. Gibson-Herivel (rue Grand-Pont), Bourgeriy.

Construction d'un hôtel particulier pour M. Hardel (rue Restout), et d'une maison normande à Clères pour M. le comte de Béarn.

Construction d'un château pour M. Gaston Le Breton à Saint-Pierre-de-Varengeville.

Restauration des châteaux Prat à Canteleu; réédification du château Robert pour M. Cosserat à Moulineaux.

Cryptes au Cimetière-Monumental pour M. Léon Prat; au Cimetière de Bónsecours pour M. Cauvin.

Construction du presbytère, de la maison vicariale et d'une sacristie à Saint-Maclou; du monastère des dames du Carmel à Boisguillaume; du presbytère de Betteville; d'une chapelle pour le Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul de la rue Bourg-l'Abbé à Rouen; d'une chapelle et d'une crèche pour les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul de Bernay.

Construction d'écoles pour les communes de Saint-Saëns, de Sahrurs, de Bosc-Roger-sur-Buchy, de Longuerue, et pour M. l'abbé Picard (rue Walter, à Rouen).

Salles des fêtes pour les villes de Saint-Saëns et de Pont-Audemer.

Fontaine monumentale à Saint-Saëns.

Restauration à l'Hôtel-de-Ville d'Aumale et construction d'un hospice communal.

Agrandissement des hospices de Saint-Saëns, de Dieppe, de Saint-Valery-en-Caux

Nombreux travaux dans les biens des hospices civils de Rouen, à Rouen, Bihorel, Boisguillaume, Grand-Quevilly, Auzouville-l'Esneval, Haudricourt, Amfreville-les-Champs.

Construction de la Chambre de Commerce de Dieppe; agrandissement du Palais des Consuls et établissement des accumulateurs de R. D. pour la Chambre de Commerce de Rouen.

Installation de magasins de rouenneries pour MM. Courage et Mirbeau.

Construction d'usines à Sotteville et à Elbeuf-sur-Seine pour la Compagnie générale des Eaux de Rouen.

Construction de la station centrale d'électricité rue Le Mire, pour la Compagnie des Tramways de Rouen.

Etablissements, à Grand-Quevilly, de la Société Fresne et C^{ie}.

DISCOURS

PRONONCÉ AUX OBSÈQUES DE M. FERDINAND MARROU
LE 19 MAI 1917.

Par M. le chanoine PRUDENT.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen ne veut pas laisser s'en aller de ce monde M. Ferdinand Marrou sans dire bien haut l'admiration très vive qu'elle professait pour cet artiste hors de pair. Il y a peu de jours elle l'élevait membre résidant de sa Compagnie, il y avait des années qu'elle en avait le désir. Elle en avait été empêchée jusque-là par un de ces règlements vénérables auxquels les institutions solidement établies ont raison de ne guère toucher parce qu'on risque par là d'ébranler leur structure, mais qu'il faut bien perfectionner tout de même lorsque le temps, l'expérience, le consentement mutuel en ont démontré l'avantage.

Nos ancêtres, encore plus épris que nous de discours pour en avoir peut-être abusé moins, en exigeaient un de quiconque entraît chez eux ; la rhétorique accapareuse devint plus d'une fois de la sorte l'entrave jetée aux pieds d'hommes distingués amis du silence qui s'arrêtaient devant notre

seuil. Nous pensons maintenant qu'une ciselure de Donatello peut avoir autant d'éloquence qu'une lettre de Pétrarque, et qu'un dessin de Léonard est plus précieux qu'un traité d'Erasme. Nous ne demandons plus aux artistes de valeur que de nous montrer une pièce caractéristique pour leur dire : Venez, accroissez notre honneur en nous adjoignant le vôtre. Ainsi avions-nous enfin la joie d'appeler à nous hier l'incomparable ferronnier rouennais.

Lui cependant, fatigué par les labeurs d'une longue carrière, agonisait sans que nous le sachions. Il comprit à notre geste que nous nous proposons d'affirmer, autant qu'il était en nous, l'excellence de son œuvre, et il en eut un suprême plaisir, nous dit-on. Quel hommage plus explicite nous lui aurions rendu pourtant s'il avait pu paraître une fois, selon notre espoir, à nos séances ! Quelle atmosphère chaude aurait faite à son talent l'Académie ! Et comme, au nom de cette ville et de toute la région normande, elle l'aurait remercié d'avoir ajouté un éclat nouveau à leurs multiples gloires !... Hélas, c'est ici que nos éloges le rencontrent ! Et c'est devant ce cercueil, en lui disant à la fois notre bienvenue et notre adieu, que je viens exalter son œuvre !

Du moins n'ai-je plus le devoir de mettre aux louanges l'atténuation qu'eût réclamée sa présence vivante. Je le dirai donc comme je le sens : Ferdinand Marrou, en toutes ses œuvres, par l'har-

monie générale de la composition, la sûreté des lignes, la grâce et la chaleur du mouvement, mérite d'être placé au premier rang de ceux de son art, plus haut je crois que Quentin Matsys, pas très loin sinon tout à fait l'égal de Jean Lamour. Si plusieurs ne le pensaient pas hier : tout le monde demain voudra l'avoir pensé ; « le nom grandit quand l'homme tombe ». Sa fontaine de la Bénédictine à Fécamp vaut le puits fameux d'Anvers, à moins qu'elle ne le dépasse. Au reste je n'énumérerai pas les ouvrages de Marrou, trop nombreux pour être cités à ce moment. Il en est d'importants, de publics, qui font partie trop intégrante du décor de nos paysages pour que nul les ignore : l'élégant campanile de l'église où nous sommes ; les clochetons serrés au pied de la flèche de la cathédrale et sans lesquels l'immense aiguille put longtemps paraître une erreur de goût ; les crêtes de certains toits, les barrières de certains domaines, celles-ci découpant si joliment l'air et les feuillages de fond, celles-là dessinant sur le ciel de si fines arabesques ; je ne parle pas de sa propre maison, nid composé avec amour. Il en est de destination familière, non les moins beaux : telle rampe d'escalier, tel cadre de miroir, telle lanterne, tel pare-étincelles de Ferdinand Marrou sont ouvrés comme la plus fine orfèvrerie.

Il en est de destination sacrée : porte-cierges, lustres, couvercles de fonts baptismaux. Ah ! si

nous avons pu, en ces dernières années, revivre l'époque où les Chapitres de cathédrale, opulents, inspiraient et rémunéraient le génie, et si les chanoines d'hier, récupérant une part de leur souveraineté de jadis, avaient été en état de demander à Marrou qu'il refît au-dessus de leurs stalles, entre les piliers du chœur métropolitain, les *carolles* anciennes dont on dit qu'elles étaient une merveille ! Le ferronnier du xx^e siècle eût égalé à coup sûr ceux du xviii^e.

Ce qui confond l'esprit au premier abord, c'est que, tous ses chefs-d'œuvre, Ferdinand Marrou les a tirés des matières apparemment les plus réfractaires à l'art : le plomb, le cuivre, surtout le fer. Mais les métaux, durs, secs, tristes, froids à l'œil, devenaient, sous ses doigts, souples, colorés, gais, vifs, s'allégeaient, s'effilaient, s'évidaient, se courbaient, semblaient malléables comme une glaise, onduleux comme un linon, ténus comme des fils de soie. Regardez les thyrses et les vrilles de ses bouquets : ils déroulent leurs volutes avec toute leur aisance de nature ; les pétales de ses pavots donnent l'impression qu'ils s'inclinent sous la brise, toutes ses fleurs de fer vivent. Je sais à ce propos une grille d'appartement, encadrée comme un joyau sur un fond de miroir où sa clarté s'avive, qu'on ne peut apercevoir sans une sorte de stupéfaction. Quoi ! cela, c'est du fer ! On songe à un Vulcain qui se serait changé tout à coup en dentelière. Ou bien l'on sourit en se rappelant le

colossal tapage dont la symphonie de Bayreuth a besoin pour forger symboliquement une épée. Au contraire, ah ! que voilà bien, avec Marrou, la sveltesse et la grâce françaises ! Pourquoi une pièce si belle n'a-t-elle pas sa place dans un de nos musées ! Mais chut ! il ne manque pas de Mécènes éclairés à Rouen : ils sont capables de faire, autant que nous et plus efficacement, ce rêve !

Je n'aurais pas rendu à M. Marrou un suffisant hommage si je ne remarquais, pour finir, que son talent se relevait de la dignité simple de sa vie. Il est facile à l'artiste complet d'être un sage : cet homme-là en effet est toujours enveloppé d'idéal. Et puis, si le génie n'est un peu, comme l'on dit, qu'une longue aptitude à la patience, si, ce qu'on ne peut nier, quelque effort au moins lui est toujours indispensable pour agir, cela suppose donc chez celui qui le possède une forte habitude de se dominer, la volonté ferme de diriger son être à bon escient. Il me sera bien permis de le dire : on ne se trouve pas loin avec cela du christianisme. M. Marrou, né dans les montagnes des Hautes-Alpes, ayant de bonne heure perdu sa mère, mis au travail à Serres et à Gap dès l'âge de seize ans, appliqué spontanément à acquérir, à Lyon, l'habileté du marteau, appelé à Paris et y devenant d'ouvrier contremaître, appelé à Rouen et y devenant de contremaître le ferronnier rare digne un jour de la Légion d'honneur, M. Marrou ne pouvait pas ne pas avoir une âme haute, ou-

verte aux croyances fondées, et qui voisinât avec le ciel. Ses travaux d'église, l'occasion de frayer ainsi avec des prêtres éminents, l'en approchèrent davantage. Puis la perte d'un fils qui promettait de continuer sa gloire porta ses pensées plus que jamais vers le monde à venir où tous les malheurs se réparent. Une des affections qui lui tinrent le plus au cœur, parce qu'elle se nuancait d'une teinte mystique, fut celle d'une sœur religieuse, décédée quelques jours avant lui. Enfin il trouva à son foyer l'entretien de ses convictions intimes dans la tendresse de la plus dévouée compagne. Et c'est ainsi que, le voulant et en pleine conscience, il a fait la fin sereine que, pour les imagiers de jadis, on annonçait en ces termes : « s'endormir dans le Seigneur ».

Louons-le de cela sans ambage, car ce trait met l'achèvement à sa physionomie. O maître, un poète a pu dire en des vers martelés comme vos ouvrages :

Tout passe, l'art robuste
Seul a l'éternité,
Le buste
Survit à la cité ;

On doute presque qu'il ait eu raison, aujourd'hui qu'une barbarie effroyable saccage indistinctement, après les cités les bustes, après les bustes les joyaux et tous les chefs-d'œuvre, fussent-ils les plus sublimes. Les vôtres ont échappé à cet ennemi, grâce à Dieu. Mais tombassent-ils

en poussière un jour, pour une cause ou l'autre, le souvenir, je vous en donne l'assurance, demeurera en nous de l'âme noble qui les produisit. Que ce soit la consolation de la famille que vous avez quittée ! Que ce soit la nôtre ! O rare artiste, votre gloire ira grandissant, car vous avez travaillé, vous avez vécu, et vous êtes mort en beauté.

ÉLOGE DE M. JESSE-BENEDICT CARTER

MEMBRE CORRESPONDANT

PRONONCÉ PAR M. LE PRÉSIDENT, EN LA SÉANCE
DU 9 NOVEMBRE 1917

Informé par une lettre de notre savant collègue américain, le professeur Haskins, j'annonce à l'Académie la mort d'un de ses membres correspondants les plus notoires, le docteur Jesse-Benedict Carter, de l'Université de Princeton, directeur de l'Académie américaine de Rome, commandeur de la Couronne d'Italie.

M. Carter avait été chargé par le gouvernement des Etats-Unis d'organiser des ambulances de la Croix-Rouge sur le front italien. Il s'y employa avec une activité passionnée. C'est là, à Cervignano, que la mort le frappa subitement le 20 juillet.

Vous vous souvenez, Messieurs, de la remarquable conférence qu'il fit à Rouen, au commencement de cette année, sur « l'Humanisme aux Etats-Unis ». Plusieurs d'entre vous y assistaient. L'admiration fut telle que vous l'élûtes presque au lendemain membre correspondant de notre Compagnie.

Il a été chaleureusement loué dans la mort par ses pairs d'Amérique. Aux États-Unis, disent-ils, aucun humaniste de sa génération ne l'égalait. Le doyen de Princeton, M. West, l'a caractérisé dans son discours funèbre par cette belle série d'adjectifs que, mieux que personne, il savait exacts : « Brillant, vivant, primesautier, bienveillant, étincelant, maître éveilleur d'idées ». Il ajoutait : « Artiste particulièrement expert en sculpture ». Et encore : « Administrateur d'une rare énergie ».

On ne pouvait dire en termes plus ardents combien, à nous-mêmes qui n'étions liés à lui que par la culture intellectuelle, il nous faisait honneur.

Il avait conquis nos sympathies surtout par son amour pour la France, hautement déclaré avant même que l'Amérique se décidât à entrer à nos côtés dans la guerre présente pour défendre la civilisation démocratique et chrétienne. Il avait pourtant, après le doctorat conquis en son pays, voulu se faire étudiant encore dans les Universités de Leipzig, de Berlin, de Goettingue. Il avait reçu de l'Université de Halle le titre de docteur en philosophie. Fut-il ébloui un moment par la science allemande dont nous ne connaissons que trop le prestige ? Je ne sais. Son humanisme de bon aloi l'en guérit vite en tout cas. « L'humanité, a-t-il dit à Rouen, se tient entre la brute et la divinité, mais l'histoire nous la montre constamment docile à l'appel de l'Idéal et en voie de perpétuel

perfectionnement ». Comment eût-il pu penser ainsi et ne pas constater, précisément peut-être pour les avoir vues de près et étudiées l'une et l'autre, laquelle de ces deux nations, France et Allemagne, est voisine de la brute. Il conclut en homme d'action autant que de pensée en se dévouant à nous corps et âme. Nous lui en garderons une profonde reconnaissance.

Messieurs, Jesse-Benedict Carter était, parmi nous, — avec le Dr Charles Haskins, de l'Université Harvard — représentatif de l'Amérique. Notre correspondant tenait une place telle dans sa nation, nous avons, Français, à l'heure présente, de tels devoirs envers l'Amérique, que je vous propose de suspendre un instant la séance en signe de deuil. Ce ne saurait être, à vos yeux, un excessif hommage.

ACADÉMIE

DES

Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen

PRIX

PROPOSÉS POUR L'ANNÉE 1918

PRIX GOSSIER 1915 (SCIENCES), 700 francs.

Le prix Gossier pour les sciences (700 francs) qui aurait dû être distribué en 1915 pour une « Etude des nappes aquifères de la Seine-Inférieure et de l'Eure » sera donné, suivant les termes du testament, « en récompense et en encouragement pour écrits non publiés ou en expériences dirigées vers le bien religieux moral ou même matériel de l'humanité. »

PRIX GOSSIER 1918 (BEAUX-ARTS), 700 francs.

Un prix de 700 francs sera décerné à une œuvre musicale soumise à la Commission.

PRIX BOUCTOT 1916 (BEAUX-ARTS)

L'Académie décernera un prix de 500 francs (réservé en 1916) à une œuvre de peinture, sculpture, architecture ou gravure dont l'auteur sera né ou domicilié en Normandie.

PRIX HOUZEAU 1915 et 1918

L'Académie décernera deux prix de 300 francs aux auteurs de travaux ou ouvrages de science pure ou appliquée.

PRIX DE LA REINTY 1918

L'Académie décernera un prix de 500 francs à un marin de l'ancien pays de Caux reconnu, de préférence parmi les plus âgés, comme le plus méritant par ses services soit à l'État, soit au commerce maritime et à la pêche, par des actes de dévouement, par sa conduite et sa moralité.

Concourront aussi pour ce prix, dans la même circonscription, le marin qui aura le plus contribué au progrès et au développement de la pêche maritime côtière, les femmes également méritantes de marins placées dans des conditions à ne pouvoir pas attendre de pension, par exemple, la veuve d'un marin qui aurait péri dans le naufrage d'un navire de commerce et la femme d'un marin qui serait mort ou seulement devenu inca-

pable de continuer sa profession par suite d'une blessure grave reçue dans l'accomplissement d'un acte de dévouement ou d'une action d'éclat.

Seront admis, à défaut d'autres, à recevoir ce prix, les hommes appartenant aux professions qui concourent à la construction, à l'installation, à l'armement et à la conduite de navires à voiles ou à vapeur; enfin tous ceux qui contribueront à l'amélioration du sort de la population maritime dans les ports de l'ancien pays de Caux.

PRIX ANNUELS

L'Académie décerne aussi, chaque année, dans sa séance publique, les prix annuels suivants :

PRIX EUGÈNE PELLECAT

Deux prix, de 1,000 francs chacun, à deux jeunes gens de Rouen ou du département, jugés avoir le plus de mérite et qu'il est utile d'encourager dans leur carrière.

Les candidats ou candidates aux prix Pellecat devront ne pas se contenter de recommandations mais présenter des œuvres qui permettent à l'Académie de mieux juger leur valeur artistique ou

professionnelle. Conformément aux traditions de l'Académie, les lauréats de ces prix devront lui faire hommage d'une de leurs œuvres.

RIX BOULET-LEMOINE

Un prix de 1,000 francs, à la personne de condition pauvre, soit homme, soit femme, originaire du département de la Seine-Inférieure et y demeurant, qui aura donné le plus de preuves de dévouement et de sacrifices pour assister et pour soigner jusqu'à leur mort ses père et mère et le survivant d'eux.

RIX DUMANOIR

Un prix de 800 francs à l'auteur d'une belle action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

RIX OCTAVE ROULAND

Deux prix, de 300 francs chacun, aux « membres de familles nombreuses qui ont fait preuve de dévouement envers leurs frères ou sœurs ».

Les personnes qui connaîtraient des jeunes gens ou jeunes filles dignes d'encouragement, des actes de dévouement ou de belles actions, susceptibles de concourir pour les prix *Eugène Pellecat*,

Boulet-Lemoine, Dumanoir et Octave Rouland, sont invitées à les signaler à l'Académie, en adressant au Secrétariat, rue Saint-Lô, n° 40, à Rouen, une notice circonstanciée des faits qui paraîtraient dignes d'être récompensés.

Cette notice, appuyée de l'attestation légalisée des autorités locales, doit être envoyée franco à l'Académie, avant le 1^{er} juin.

Agir de même pour les candidats au prix La Reinty.

FONDATION A. GUÉROULT

Grâce à la générosité de M. Aug. Guérault, compositeur et professeur de musique, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen vient en aide aux artistes musiciens, hommes ou femmes, professeurs ou exécutants (chant, piano, violon ou basse) également recommandables tant par leur talent que par leurs bonnes mœurs et âgés de soixante ans au moins, qui habiteraient Rouen ou la Seine-Inférieure, ou seraient nés dans ce département.

Les personnes intéressées sont invitées à adresser leur demande à M. le Secrétaire de l'Académie (Classe des Lettres et Arts), Hôtel des Sociétés savantes, rue Saint-Lô, 40.

TABLE BIBLIOGRAPHIQUE
DES OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE
PENDANT L'ANNÉE 1917

- ANGOT (E.). — *Le mariage de Corneille*, 1 acte en vers.
- ANTHIAUME (abbé A.). — *Le collège du Havre. — Contribution à l'histoire de l'enseignement secondaire en France et particulièrement au Havre, 1579-1865*. Le Havre, 1909.
- *Un capitaine normand au XVI^e siècle. Guillaume de Houdetot, d'après des documents inédits*. Le Havre, 1909.
- *Recherches sur l'histoire de la science nautique antérieurement à la découverte du Nouveau-Monde*. Le Havre, 1913.
- *Cartes marines. — Constructions navales. — Voyages de découverte chez les Normands, 1500-1560. — Préface de l'amiral Buchard*, t. I et II. Paris, 1916.
- ANTHIAUME (abbé A.) et docteur JULES. — *L'astrolabe-quantant du Musée des antiquités de Rouen. — Recherches sur les connaissances mathématiques, astronomiques et nautiques*. Paris, 1910.
- BORDEAUX (Gaston). — *Fédération mutualiste de la Normandie. — Union mutualiste de la Seine-Inférieure et de l'Eure. — Historique. — Organisation. — Rapports. — Pétitions. — Congrès. — Créations*. Rouen, 1916.
- CHANOINE-DAVRANCHES. — *La vie sociale pendant la première partie de la Révolution, 1789-1798. — Rouen et environs*. Rouen, 1916.
- *Notes sur l'origine et l'histoire des jeux*. Rouen, 1917.
- COUTIL (Léon). — *L'ornementation spiraliforme. — Périodes paléolithique et néolithique. — Age du bronze et du fer. —*

- Extrait du *Bulletin de la Société préhistorique de France*.
Le Mans, 1916.
- DESCHAMPS (LOUIS). — *Réponse au questionnaire de la Commission extra-parlementaire sur les modifications à apporter à l'enseignement secondaire des jeunes filles. — Rapport à la Société industrielle de Rouen*. Rouen, 1917.
- DESCHAMPS (LOUIS). (CRITON). — *Réflexions sur l'étude de Cléanthe : « La Force par les Revients »*. Rouen, 1917.
- DOLIVEUX (H.). — *Inspection académique de la Seine-Inférieure. Nos Ecoles pendant la guerre*. 1916.
- DUBOIS (Mgr). — *Un prêtre du Maine et la famille pendant la Révolution*. Nantes, 1884.
- *M. l'abbé J. Chaignon, curé de Saint-Benoît du Mans*. Le Mans.
- *M^{me} Raulin, épouse et mère chrétienne*. Mayenne, 1890.
- *M. Almire Chapron*. Le Mans, 1890.
- *A propos d'une séance du Conseil municipal : Les vitraux de la Cathédrale et les tableaux de la Couture. (Notes)*. Le Mans, 1891.
- *Notes d'art, d'histoire et d'archéologie*. Le Mans, 1892.
- *M. Julien Livet, chanoine honoraire de la Cathédrale du Mans et curé de Notre-Dame du Pré, au Mans*. Le Mans, 1896.
- *Lettres pastorales de Mgr l'Evêque de Verdun, 1903-1910*.
- *Lettres pastorales de Mgr l'Archevêque de Bourges, 1910-1916*.
- *Lettres pastorales de Mgr l'Archevêque de Rouen, 1916*.
- GADÉAU DE KERVILLE (H.). — *Le laboratoire de spéléobiologie expérimentale d'Henri Gadeau de Kerville à Saint-Paër (Seine-Inférieure) avec plan et planches*, Rouen, 1911.
- *Résultat des fouilles effectuées dans un abri sous roche à Bonnières (Seine-et-Oise) et découverte d'une sépulture néolithique dans l'abri de la Roche-Galerie, à Jeufosse (Seine-et-Oise) suivis d'un mémoire sur les ossements humains de*

- l'abri de la Roche-Galerie par le D^r R. Verneau, avec planches.*
Louviers, 1911.
- *Lettre inédite de Félix-Archimède Pouchet, avec planche.*
Rouen, 1915.
- *Notes sur les fougères.* Rouen, 1915.
- *Considérations et recherches expérimentales sur la direction des racines et des tiges.* Paris, 1917.
- GUÉNIN (Eugène). — *Chute de Chandernagor et perte du Bengale.* (Extrait de l'*Histoire des colonies françaises*).
- GUÉRY (abbé). — *Palinods ou Puy de poésie en Normandie.*
Evreux, 1916.
- HASKINS (Charles-Homer). — *The Normans in European History.* Boston, 1915.
- JULIEN (Mgr). — *Du Berceau à l'École ou l'Éducation dans la famille.* — Paris, 1898.
- *Le Conflit. Les mots. — Les idées. — Les faits.* Paris, 1904.
- *L'Évolution sociale devant l'Église. — Discours prononcé à Rouen le 4 août 1906.* Rouen, 1906.
- *Bossuet et les protestants.* Paris, 1910.
- *Triptyque à la gloire de Jeanne d'Arc.* Fécamp, 1910.
- *La jeunesse d'Ozanam. — Discours prononcé le 8 février 1913 à l'occasion du centenaire de Frédéric Ozanam.*
- *Haut les Cœurs, 1^{re} et 2^e séries.* — Le Havre, 1915-1916.
- LAFOSSE (H.). — *Ville de Dieppe. — Les habitations à bon marché (rapport).* Dieppe, 1900.
- *Étude sur la loi des Retraites ouvrières.* (Extrait du *Bulletin de la Société industrielle de Rouen*). Rouen, 1903.
- *De la condition de l'ouvrière et spécialement de l'ouvrière dans l'industrie textile.* (Société industrielle de Rouen). Rouen, 1907.
- *Étude sur l'enquête parlementaire textile de 1904.* (Société industrielle de Rouen). Rouen, 1908.
- *Étude sur le chômage.* (Société industrielle de Rouen). Rouen, 1910.

- *L'habitation à bon marché et sa législation.* (Société industrielle de Rouen). Rouen, 1911.
- *Notes sur la Société industrielle de Rouen.* Rouen, 1911.
- *Discours prononcé à la distribution des prix du pensionnat J.-B. de la Salle le 11 juillet 1913.*
- *L'habitation ouvrière et le crédit immobilier.* (Société industrielle de Rouen). Rouen, 1914.
- *Tribunal de commerce de Rouen. — Installation du président et des juges élus le 22 décembre 1912. — Discours de M. Lafosse, président du Tribunal.*
- *Les forces économiques de l'Allemagne.* (Société industrielle de Rouen). Rouen, 1916.
- *Note sur la contribution basée sur les bénéfices de guerre.* (Société industrielle de Rouen). Rouen, 1916.
- LECHALAS (J.). — *Sur les explications.* (Extrait de la *Revue philosophique*, avril 1917).
- LESAGE (D^r). — *Ligue contre la mortalité infantile. — La chambre d'allaitement dans les usines et magasins.*
- *L'enfant de l'ouvrière d'usine.* (*Revue philanthropique*, 15 janvier 1917).
- L'HOPITAL (Joseph). — *Un clocher dans la plaine, roman.*
- LOTH (Georges). — *Vie de Mgr Julien Loth, protonotaire apostolique, curé de Saint-Maclou.* Rouen, 1916.
- PENNETIER (Georges). — *Discours sur l'évolution des connaissances en histoire naturelle, 4^e partie : XVIII^e, XIX^e siècles. — Botanique.* Rouen, 1917.
- PERRÉE (Edmond). — *Le port de Rouen. — Ce qu'il était avant la guerre. — Ce qu'il est aujourd'hui.* Rouen, 1917.
- POTTIER (Jacques). — *Sur la dissymétrie de structure de la feuille du *muium speciosum*.* Berne, 1917.
- RÉGNIER (Louis). — *Tillières, Breteuil, Condé, Chambray. — Notes archéologiques.* Rouen, 1917.
-

ŒUVRES D'ART

OFFERTES A L'ACADÉMIE PENDANT L'ANNÉE 1917

DESSEAUX (D^r). — *Ex-libris de J.-B. Descamps*, plaque cuivre gravée par Le Mire.

— *J.-B. Descamps*, lithographie de Brevière.

— *J.-B. Descamps*, lithographie de Périaux, d'après Brohy.

— *Portrait de Marc-Antoine Descamps*, par Descamps père.

— *Portrait de M^{me} Court*.

FLANDRIN (P.-Hippolyte). — *Auxilium christianorum*. — (Eglise de Marle) (Aisne), photographie.

— *L'agraphe* (Salon de 1906), photographie.

— *L'oratoire* (Salon de 1906), photographie.

— *Jésus chez Marthe-Marie*, 1899, photographie.

— *Scènes de la vie de saint Antoine*, 7 photographies.

— *Jeanne d'Arc en prière* (Salon de 1901), Eglise de Sèvres, photographie.

— *Jésus pleure sur la ville* (Salon de 1904), photographie.

— *Les petits amis du Divin Maître*, photographie.

— *La veuve aux catacombes* (Musée de Saint-Etienne), photographie.

— *Notre-Dame de France à Jérusalem*, 3 photographies.

TABLEAU

de

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN
pour l'année 1917.

OFFICIERS EN EXERCICE

- M. le Chanoine PRUDENT, *Président*.
M. VALIN (Lucien) ✱, *Vice-Président* (mobilisé).
M. GASCARD (A.) ✱, I ✂, *Secrétaire pour la classe des Sciences*
(mobilisé).
M. le chanoine JOUEN, *Secrétaire pour la classe des Lettres et des*
Arts.
M. DE BEAUREPAIRE (Georges), *Archiviste*.
M. LAYER (E.), *Trésorier*.

MEMBRES NOUVEAUX

Académiciens résidants.

- M^{me} HUZARD, née de BERGEVIN (COLETTE YVER).
M. LAFOSSE (H.) C ✚, industriel, président du Tribunal de Commerce
de Rouen.
M. MINET (E.) I ✂, pastelliste, directeur du Musée de Peinture de
Rouen.
S. E. le cardinal LOUIS DUBOIS, archevêque de Rouen.
M. MARROU (Ferdinand) ✱, ferronnier d'art.
M. DELEAU (Ch.), agrégé honoraire.
M^{me} LEFRANÇOIS-PILLION, critique d'art (élue, non reçue).
M. DUPRÉ (Albert), compositeur de musique, organiste du grand orgue
de Saint-Ouen de Rouen (élu, non reçu).

Académiciens correspondants.

- M. ROGIER (Gabriel), aquarelliste, Vernon.
M. FLANDRIN (Paul-Hippolyte), artiste peintre, Paris.

Mgr JULIEN (Eugène-Louis-Ernest), évêque d'Arras.
 M. l'abbé ANTHIAUME, aumônier du Lycée du Havre.
 M. le Dr DESSEAUX, de Tôtes.

Correspondant étranger.

DR. CARTER (Jesse-Benedict), Princeton University, directeur de l'Académie américaine à Rome.

ANNÉE
 de
 réception.

MEMBRES DÉCÉDÉS

Académicien résident.

1917. M. MARROU (Ferdinand) ✱, ferronnier d'art.

Académicien correspondant.

1917. M. le Dr DESSEAUX, de Tôtes.

Correspondant étranger

1917. DR. CARTER (Jesse-Benedict), Princeton University, directeur de l'Académie américaine à Rome.

TABLE ALPHABÉTIQUE

- Académie américaine de Rome, 115, 593.
Académie de Rouen, 303 et suiv.
Académie royale d'architecture, 298.
Aisné-le-Bruslé, 503.
Albe (le duc d'), 462.
Albi (municipalité d'), 84.
Alcoolisme (question de l'), 83.
Alexandre III, 247.
Allaitement maternel (pour l') dans les usines, 85.
Allard (M. Paul), 113, 114, notice par M. Vacandard, 537 à 554.
Allard (Mme Paul), 114.
Allègre (M. d'), 467.
Alliaume (abbé), 242, 243.
Allinne (M.), 404.
Amboise, 503.
Amboise (Georges I^{er} d'), 419, 420.
Amboise (Georges II d'), 418, 419, 426, 427, 460.
Amérique en guerre, 521 à 527.
Amiens, 445, 493.
Andely, 462.
André, membre de l'Institut, 561.
Anet (château d'), 466.
Angot (M^{lle} E.), 95, 603.
Anjou (duc d'), 496.
Anthiaume (M. l'abbé), 99, 100, 603, 610.
Antoine roi de Navarre, 417, 430, 447.
Armellini (Mariano), 543 et suiv.
Arnoult (M.), 214.
Arques-la-Bataille, église, 582, château, 582.
Art (l') allemand du moyen âge est-il original ? par M. Ed. Delabarrre, 359 à 388.
Art (l') des peuples germaniques, par M. Mâle, 107, 359 et suiv.
Arts appliqués : Comité régional. — Enseignement professionnel, 87.
Asiles d'aliénés de Saint-Yon et de Quatre-Mares, 581.
Assises de Caumont, 90.
Audrand (François), vic. gén., 459.
Aumale : hospice communal, 564 ; hôtel de ville, 564, 583 ; Ecole départementale, 580, église, 582.

- Aumale (duc d'), 440, 441, 444, 445, 446, 466.
 Aumale (M^{me} d'), 466.
 Aurélien, 539.
 Auvray (M. l'abbé Emmanuel), 238, 244, 263.
 Avortement (contre l'), 84.
- Badin (B.), 86.
 Barberet (M.), 283.
 Barentin, gendarmerie, 581.
 Barrès (Maurice), 7, 27, 39, 534.
 Barthelémy, 413.
 Barthelemy (Valentine), 9, 74 et 75, 92.
 Bauquemare (Jérôme de), 250.
 Bayonne, 462.
 Bazin (René), 534.
 Beauficel, 429, 430.
 Beaurepaire (Charles de), 285, 403, 429.
 Beaurepaire (M. G. de), 93, 429, 609.
 Benoît XV, 192.
 Bergevin (M^{lle} de) V. Colette Yver.
 Bergevin (Ed. de), peintre, 8, 41, 64.
 Bernay, église, 582.
 Berthollet, 128.
 Besselièvre (M. Louis), 231.
 Biencourt, 428.
 Bigues (Jean) 395 et suiv. *passim*; biographie, 417 à 517.
 Bigues (Nicolas), 515.
 Bihorel : carrières, 106, 291 à 302.
- Binard (Alphonse), 9, 73 et 74, 92.
 Blanc (Ch.), citations, 59, 62, 63, 330.
 Blanquart de Bailleul (Mgr), 242.
 Blois (Etats de), 492, 501, 503.
 Boisguillaume, 429; — Dames du Carmel, 565, 583.
 Bonnechose (cardinal de), 242, 262.
 Bonsecours, 433, 441.
 Berdeaux (M.), 84, 85, 86, 92, 95, 96, 103, 110; — La Fédération mutualiste de la Normandie, 231 à 234.
 Bossuet, citations, 47, 521, 531, 533, 554.
 Bosc-Roger-sur-Buchy, école, 565, 583.
 Boucher (le Dr), 114.
 Bouctot (prix), 90, 529, 598.
 Bouillon (duc de), gouverneur de Normandie, 436, 440.
 Bouillon (M^{me} de), 466.
 Boulet Lemoine (M.), 70. V. Commissions et prix.
 Boullanger (M.), 231.
 Bourbon (le cardinal Charles I^{er} de), 417 à 517, *passim*.
 Bourbon (le cardinal Charles II de), 502 à 517.
 Bourges, 98.
 Boutroux (Emile), 534.
 Boyer (card.), 299.
 Brelet, préfet de la Seine-Inférieure, 83, 84.
 Bréviaire à l'usage de Rouen, 476 à 478.

- Brunetière, 37.
 Brunon (M. le Dr), 83.
 Budget pour 1917, 91.
 Bunel (abbé), 244.

 Caen, 451.
 Calvin, 432.
 Cambacérés (le cardinal), 239.
 Canteleu, châteaux Prat, 583.
 Cardi di Cigoli (Lodovico), 399.
 Carnot (M. E.), 7, 27, 29.
 Carrouges (sire de), 492, 495, 501.
 Carter (J.-B.), 87, 99, 114, 115, 171, 610; — éloge par M. le président, 593 à 595.
 Catacombes, 537 et suiv.
 Catherine de Médicis, 425, 447, 448, 449, 462, 467, 490, 493, 497, 500, 501, 502.
 Caudebec-en-Caux, église, 582.
 Cazeneuve (M.), député, 85.
Cervelines (les), 40, 42 à 44.
 Chanoine-Davranches, 91, 92, 95, 97, 104, 105. Communication à propos de son livre sur la *Vie sociale à Rouen pendant la Révolution*, 285 à 289.
 Chapuis ou Chappuis (Claude), chan., 421, 435, 436, 438.
 Chardin, 62, 63, 331.
 Chardon (M.), 92.
 Charles IX, 440, 447, 448, 449, 450, 453, 455, 470, 490, 491, 509.
Charles Cochin le fils, par M. Samuel Frère, 108, 303 à 358.
 Chesnelong, 551.
 Chevallier (M.), instituteur, 83.
 Cheysson (M.), 216.
 Chinon, 505.
 Chirol (M.), 56, 91.
Christianisme (le) et l'empire romain de Néron à Théodose, par M. P. Allard, 539 et suiv.
 Cinéma (contre les abus du), 83.
 Clairel (Nicolle), chan., 479.
 Claudel, 266.
 Clères - Panilleuse (barons et marquis de), 429.
Cléricalisme et laïcisme, 101.
 Cochet (abbé), 373 et suiv.
 Cochin (Augustin), 534.
Coin de voile, 47.
 Colbert, 298 et suiv.
 Colette Yver (Mme), sa réception 6, 7; — son discours, 11 à 32, 33 à 53, 64, 87, 98, 110, 609.
Collège (le) du Havre, 100.
 Comité des sites et monuments de la Seine-Inférieure, 575.
Comment s'en vont les reines, 47.
 Commissions, 89 à 93; — des finances, 90; — Pellecat, 91; — legs Courtonne, 92; — prix de vertu, 92; — aménagement de la salle des archives, 93; — de l'herbier., 93.
 Commission sénatoriale de la dépopulation, 85.
 Comptes de l'Académie, 90.
 Concile de Trente, 471, 487, 495, 496.

- Condé (Louis de), 430, 446, 490.
Conférences sur Bossuet et les protestants, 101.
Conflit (le), 101.
 Congrès catholiques à Rouen, 550 ; — internationaux, 551.
 Connards (les), 432.
 Constantin, 539.
Constructions navales, 100.
 Corneille (P.), 35, 88, 89, 93, 125, 250, 251, 260, 263, 265, 267, 576.
 Corneille (Thomas), 250.
 Corneille (Antoine), 250, 262.
 Cottin, ministre genevois, 433.
 Courage et Mirbeau (magasins), 563, 583.
 Courajod, 368 et suiv.
 Courcy (M. de), chan., 464.
 Couronne, 64.
 Couronne (Haillet de), 308 et suiv.
 Court et M^{me} Court, 95.
 Courtonne (legs), 92, 93.
 Coutan (M. le Dr), 83, 86, 98, 106, 359 et suiv.
 Coutil (M. Léon), 95, 603.
 Crédit aux démobilisés en France 7, 15 à 32 ; — en Allemagne, 21, 22, 23.
 Croisset, 64.
 Croixdalle, 462.
 Croix-Rouge (dames de la), 13, 76, 197.
 Croy (le prince de), 262.
 Cuxac (le cap. de vaisseau), 526.
 Dabaro, chanoine, 465.
 Dadré (Jean), pénitencier, 495, 498, 499, 501, 502, 505, 511, 516.
Dames du Palais, 45, 46.
 Darnétal, 441, 444.
 Davaine (M. le président), 5, 9.
 Decaux (Augustin), 9, 75 et 76, 92.
 Dèce, 539.
 Decorde (M.), 304 et suiv.
 Delabarre (M. Ed.), 57, 81, 82, 84, 85, 86, 91, 92, 96, 97, 108, 112, 113.
 Delabarre (Ed.), *L'art allemand du moyen âge est-il original?*, 108, 359 à 388 ; — Notice sur M. Lucien Lefort, 555 à 584.
 Delabarre (M. Eugène), 6.
 Delahaye (abbé), 243.
 Delattre, peintre, 8, 64.
 Deleau (M.), 96, 97, 109, 609 ; — Discours de réception, 237 à 255.
 Delestre (abbé), 242.
 Démobilisés (Crédit aux), 7, 15 à 32.
 Descamps (les), 95, 101, 303 et suiv., 607.
 Deschamps (M. L.), 87, 95, 96, 553, 604.
 Deschanel (M. Paul), 232, 534.
 Desplanches (Etienne), 395 et suiv., 406 à 416, 508, 516.
 Desseaux (M. le Dr), 95, 99, 101, 114, 607, 610.
 Dieppe, 432, 451 ; — Chambre de commerce, 565, 583 ; — Château, 582 ; — Eglise Saint-Jacques, 582 ; — Gendarmerie,

- 581; — Hospices, 564, 583.
 Dieppe (port de), par Vernet, 305.
 Dieppedalle, 64.
 Dioclétien, 539, 541.
Dix leçons sur le martyre, par M. Paul Allard, 539 et suiv.
 Dodwell, 541.
 Doliveux (M.), insp. d'acad., 6, 87, 95, 604.
 Dorchain (Auguste), 251.
 Doumic (René), 534.
Du berceau à l'école, 101.
 Dubocage (Marie), 35.
 Dubois (S. E. le cardinal), 5, 9, 96, 97, 98, 604, 609.
 Dubosc (M. Georges), 99, 404.
 Dubosc d'Emendreville, 440, 441, 442, 443, 448, 451.
 Dufour (M. le Dr), 84, 85, 86.
 Dulong, 128.
 Dumanoir (M.), 70. V. Prix.
 Dumesnil (Georges), 534.
 Dupanloup (Mgr), 241.
 Dupré (M. Albert), 96, 98, 609.
 Durand (M. André), 414.
- Eaux incrustantes (Note sur les)*, par M. O. Piequet, 102, 119 à 125.
 Ecoles régionales d'architecture, 573 et 575.
 Ecole d'architecture de Rouen, 56, 57; — régionale des Beaux-Arts, 56, 57, 61.
 Ecole du Louvre, 98.
 Eglise de France, aliénation du temporel, 457 à 462, 478 à 484.
 Eglise réformée de Rouen, 431 et suiv.
 Elbeuf, 77, 92, 563; — Gendarmerie, 582.
 Elisabeth d'Autriche fille de Maximilien II, 470.
 Emulation chrétienne de Rouen, 206, 214, 215, 221, 549, 552.
 Epernay, 497.
 Epénon (duc d'), gouverneur de Normandie, 499, 500.
Esclaves (Ouvrage sur les), par Paul Allard, 544 et suiv.
 Espremesnil (Duval d'), 314.
 Estaintot (Robert d'), 550.
 Estouteville (card. d'), 299, 390, 419.
 Etalleville, 73, 92.
 Etats-Unis d'Amérique, 521 à 526.
 Eu, collège, 565, 582; — Eglise, 582.
 Eudes, vicaire général, 477.
Explosifs modernes (Note sur les), par M. O. Piequet, 127 à 134.
- Faire et taire*, par M. Samuel Frère, 106.
 Fava (Mgr), 175.
 Fécamp, 550; — Abbaye, 578; — Fontaine de la Bénédictine, 582, 587.
Fédération (la) mutualiste de la Normandie, par M. G. Bordeaux, 103; — analyse par M. le chanoine Jouen, 103, 231 à 234.

- Femme française (la) pendant la guerre, 13, 14, 15; — d'avant guerre, 15; — d'après guerre, 52.
- Ferrare (cardinal de), légat, 449.
- Ferronnays (Albert de la), 531.
- Fichet (M.), conseiller municipal, 5.
- Finances de guerre*, par M. Paulme, 102, 103.
- Flandrin (Hippolyte et Paul), 279, 280.
- Flandrin (M. P.-H.), 99, 100, 607, 609.
- Flaubert (G.), 35.
- Flavigny (Guillaume), 507, 513.
- Flavigny (Mgr), 552.
- Fontainebleau, 474.
- Fontenay-le-Comte, 502, 503.
- Fontenelle, 35.
- Fortin (M. R.), 300.
- Foucher (M. A.), 415.
- François Ier, 438.
- François II, 467, 468, 484.
- Franqueville (M. le premier président), 9.
- Fraeschwiller, 77.
- Fréchon le père, peintre, 8, 64, 66, 91.
- Fréchon (Michel), 8, 56, 60 à 67, 91.
- Frère (Henri), 550.
- Frère (M. Samuel), 91, 98, 101, 106, 108, 110, 281; — son rapport sur les prix Pellecat, 8, 55 à 67, *Charles-Nicolas Cochin le Fils*, 303 à 358.
- Fresnes-l'Archevêque, 462, 510.
- Fromage (M. Georges), 5.
- Frontil (le colonel), 5.
- Fumierre (Nicolas), 409.
- Fuzet (Mgr), 215, 244, 262, 389, 399, 533, 534.
- Gadeau de Kerville (M.), 95, 604.
- Gaillon, 417 à 517 *passim*; — la chartreuse d'Aubevoye, 473, 479.
- Galère, 541.
- Gallus, 539.
- Gascard (M.) père, 112.
- Gascard (M.), 93, 110, 111, 112, 609.
- Gaulois (le)*, 88, 526, 527.
- Gauthier (Théophile), citation, 65.
- Généstal (M.), 231, 232.
- Genevoix (M.), 114.
- Gœllner (Th.-H.), 9, 77 et 78.
- Gossier (prix), 90, 529, 597.
- Gounod (citation), 58.
- Goutte de lait (la), 84.
- Graville-Sainte-Honorine, église, 582; — seigneurie, 469.
- Gréard (sœur Marie - Agnès), 396.
- Grégoire XIII, 478, 489.
- Grenoble, 493.
- Grimani (cardinal), 402.
- Grisel (Henri), *les Fastes de Rouen*, 347.
- Grosloye (card. Jean de la), 392.
- Grugny, 562, 581.
- Guenin (M. E.), 95, 605.
- Guérard (Denis), curé de Saint-Godard, 428.

- Guérin, 266.
 Gueroult (fondation), 90, 91, 601.
 Guerrots (Le Filleul des), 259.
 Guéry (M. l'abbé), 95, 605.
 Guillemé (Mgr), 194.
 Guise (les), 446, 447, 449, 478, 487, 490, 495, 501, 502, 503.
 Guttinger (M.), 259.
 Guyton de Morveau, 128.
- Haelling (M.), 91, 98, 113.
 Harfleur, église, 582.
 Harvard (Université), 88, 115, 525, 526.
 Haskins (M.-Ch.-H.), 88, 95, 115, 525, 526, 593, 595, 605.
 Havre (Le), 303 et suiv. 437, 446; — maison d'arrêt, 581.
Haut les cœurs, 101.
 Hélène Avril, 42.
 Henri 1^{er} d'Angleterre, 246; — Henri II, 247, 248, 262.
 Henri II de France, 423.
 Henri III de France, 479, 482, 491, 492, 494, 496, 497, 499, 500, 501, 502, 503.
 Henri de Béarn (Henri IV), 418 à 517, *passim*.
 Héron (M.), 238, 435.
Histoire des Persécutions, par Paul Allard, 538 et suiv.
 Homais (M. Robert), 111, 114.
 Honnorat (M.), 229.
 Horcholle et son journal, 286.
 Horntener (M.), 328.
 Houzeau (prix), 90, 598.
- Hue (Dr Jude), 92, 112.
 Hue (M. Renaud), 112.
 Hulst (Mgr d'), 551.
 Huzard (Mme) née de Bergevin, 36; V. Colette Yver.
- Intégrité (l') de la poésie française*, par M. Edw. Montier, 257 à 272.
 Iwill, *alias* Léon Clavet, 275, 278.
- Jammes (Francis), 266, 269.
 Jarnac (le coup de), 468, 490.
Jean Bodin, par M. le chanoine Vacandard, 105.
 Jeanne (Fernand), 8, 56 à 60, 67, 91.
 Jésuites (fondation d'un collège de), 463, 468, 470.
 Join-Lambert (Institution), 537, 552.
 Joly-Vigreux, 413.
 Joinville (prince de), 138.
 Jombert, 306 et suiv.
 Joubert, citation, 59.
 Jouen (M. le chan.), 113, 531, 536, 609; — *Rapport sur les travaux de l'année*, 91 à 115; — *Rapport sur la Fédération mutualiste de la Normandie de M. G. Bordeaux*, 231 à 234; — *Notre-Dame de Pitié et Jean Bigues*, 389 à 517.
Journal de Rouen, 101, 414.
Journée (une) en mer à bord d'un navire de guerre, par M. Neveu, 135 à 167.

- Joyeuse (duc de), gouverneur de Normandie, 495, 499.
- Jouvenet, *Descente de croix*, 396.
- Julien (Mgr), 99, 100, 101, 605, 610.
- Julien l'Apostat*, par M. Paul Allard, 539 et suiv.
- La Borde (M. de), 336 et suiv.
- La Bouille, 298, 325, 582.
- La Bourdaisière, 503.
- Lacordaire, citation, 51.
- Lafitte (M. P. de), 211.
- Lafosse (M.), 6, 96, 605, 609.
- Lailier (M.), 86, 232.
- Lallemant (le président), 450, 466.
- Lamache (Paul), 546, 548.
- Lambert (le pénitencier), 425, 449, 452.
- Landry (M.), député, 24, 25, 26.
- Langlois (abbé), 254.
- Lanquetot (le général), 5, 9.
- Laprade (Victor de), ses iambes contre l'or, 49.
- La Reinty (de), 70, 90, 598.
- Lavisse (Ernest), 534.
- Layer (M.), 89 à 91, 94, 104, 609; — *Les missions catholiques et la guerre*, 169 à 203.
- Lebarq (abbé), 244.
- Lebas, 303 et suiv.
- Le Boucher (Guillaume et Pierre), fondateurs, 426.
- Le Blanc (M.), 232.
- Leboucq (M.), député, 24.
- Lebret (M.), 232.
- Le Breton (M. Gaston), 569.
- Lecaplain (M.), 114.
- Lecerf (M.), imprimeur, 94.
- Lechallas (M. l'abbé), 112, 113, 606.
- Lechallas (M. J.), 95, 112.
- Lecomte (Alphonse), 535.
- Le Corbeiller (M.), 6.
- Lecture chez Mme Joffrin*, par Lemonnier, 355.
- Lefebvre, fondeur, 426.
- Lefort (Louis), père de M. Lucien Lefort, 559, 560.
- Lefort (M. Lucien), 113, 114; — Notice sur lui, par M. Ed. Delabarre, 555 à 584.
- Lefort (André), 579.
- Lefort (Maurice), 579.
- Lefrançois-Pillion (Mme), 96, 98, 609.
- Le Gendre (abbé), 529.
- Lelievre (M.), 5.
- Lelong (M.), 57.
- Le Mans, 97.
- Lemonnier (M. Henry), *Histoire de France*, 431.
- Lemonnier (M.), prof. à la Sorbonne, 297.
- Lenoncourt (cardinal de), 500.
- Léon Say, 228.
- Le Pilleur, 408 et suiv.
- Le Roy (Mgr), 194, 195.
- Lesage (M. le Dr), 95, 606.
- Lesergeant (abbé), 5.
- Lesly (Jean), évêque de Rosse, 494, 501, 515.
- Le Verdier (M. Pierre), 553.
- Lévy (M. le rabbin Nathan), 6.

- L'hôpital (M. J.), 606.
 Ligue (la), 493, 495, 503 à 517.
 Ligue des patriotes et les démobilisés, 7, 26, 29.
 Lillebonne, sacristie, 582; — Théâtre romain, 582.
 Lisch (M. Just), 560, 562.
 Londinières, église, 582.
 Longuemare, école, 565.
 Longueville, gendarmerie, 581.
 Loth (M. Georges), 606.
 Loth (Mgr), 263.
 Louis (M.), 232.
 Louis IX, 250.
 Louis, cardinal de Bourbon, 422.
 Louviers, 437, 462, 510.
 Lyons-la-Forêt (dîmes noviales de), 466, 471.
- Mabilleau (M.), 210.
 Macaire (M.), 232.
 Maisons canoniales, 464-466.
 Mâle (M.), origines de l'art roman, etc., 107, 352 et suiv.
 Maman Jean, de M. Samuel Frère, 106.
 Marc d'Argent (abbé), 106, 291 et suiv.
 Margerie (M. de), 552.
 Marguerite (la reine), 438.
 Marigny (M. de), 303 et suiv.
 Marlorat ou Malmorat dit Pasquier, ministre réformé, 435, 445, 451, 452.
 Martainville, château, 582.
 Mascle (M.), 216.
 Marrou (M. Ferdinand), 95, 96, 97, 114, 570, 609, 610; — Discours prononcé à ses obsèques par M. le Président, 585 à 592.
 Martel, sire de Bacqueville, 436, 439, 440.
 Martinbosc (de), 481, 487, 488, 490, 492, 493, 494, 495, 501, 502, 503, 516.
 Masselin (Jean), 390, 408, 439, 444.
 Masson (Maurice), 534.
 Mathilde (l'impératrice), 248.
 Maximin, 539.
 Mayenne (duc de), 511.
 Melleville, colonie, 581.
 Membres correspondants nouveaux, 99, 609.
 Membres résidents nouveaux, 96, 609.
 Memling (Hans), 402.
 Mengus (M.), 6.
 Merlin (M.), député, 23.
 Merry-Delabost (M. le Dr), 106, 112; — au sujet de *la construction de l'église Saint-Ouen*, 106, 291-302.
 Merry-Delabost (M^{me}), 112.
 Mesnil-Esnard, 441.
Métier de Roi, 47.
 Meulan (Pauline de), 532.
 Michel-Ange, 392.
 Minet (M.), 96, 609; — Discours du président à l'occasion de son entrée, 273 à 283.
 Miromesnil (M. de), 334.
Missions (les) catholiques et la guerre, par M. E. Laver, 104, 169 à 203.

- Montalembert (de), 546.
 Mont-aux-Malades, école départementale, 581.
 Mont-aux-Malades, prieuré et séminaire, 109; — petit séminaire, 239 à 246; — prieuré, 246 à 255.
 Montgommery (comte de), 445, 446, 447.
 Montier (M. Edw.), 97, 100, 101, 109; — Sa réponse au discours de réception de M. Deleau, 257 à 272.
 Montivilliers, église, 582; — charnier, 582.
 Morache (le commandant), 88; — Adresse à lui envoyée, 526, 527.
 Morain (M.), préfet de la Seine-Inférieure, 6.
 Moreau le Jeune, 335.
 Morel (M.), adjoint au maire de Rouen, 6.
 Morvilliers (M. de), 452.
 Motions patriotiques : à l'Amérique entrant en guerre, 521 à 526; — au commandant Morache, 526.
 Moulineaux, château de Robert le Diable, 569.
 Mouchy (de), archidiacre, 495, 497, 511.
 Mutualité ecclésiastique normande, 231.
Mystère des Béatitudes, 48 à 51.
 Nadaud (M. Martin), 228.
 Nagerel (Jean), chan., 435, 438, 441, 443, 448, 452, 457, 463.
 Napoléon I^{er}, 138.
 Née, 337 et suiv.
 Nemours (traité de), 497.
 Nérac, 430.
 Néron, 539, 541.
 Neufchâtel-en-Bray, église, 582.
 Neveu (M. le commissaire général), 92, 100, 104, 110, 526; — son rapport sur les prix de vertu, 9, 69-78; — *Une journée en mer à bord d'un navire de guerre*, 135 à 167.
 Noël (M.), directeur du laboratoire entomologique, 93.
 Noël (M. Eugène), 106, 291 et suiv.
 Norville, église, 582.
Notre-Dame-de-Pitié de la cathédrale, par M. le chanoine Jouen, 108, 389 à 517.
 Œuvres de guerre, 76.
 Ollé-Laprune, 534.
Oratorio de Jeanne d'Arc, par M. Paul Allard, 552.
Origines (les) de l'art romain et de l'art gothique, par M. le D^r Coutan, d'après M. Mâle, 107, 108.
 Orléans, 430.
 Orléans (duc d'), 449.
 Ornay (M. d'), 259.
 Ozanam, 546.
 Panilleuse (prébende de), 429.
 Paris, 303 à 358 *pass.*, 417 à 517 *pass.*

- abbaye Saint-Germain-des-Près, 459, 470.
 — Le Louvre, 436.
 — Parlement, 455, 458, 469.
 • — « la cour de Rouen » ou maison des archevêques de Rouen, 423, 458 à 462.
 Pastellistes contemporains, 276.
 Paul IV, 423.
Paul Lamache, par M. Paul Allard, 546.
 Paulme (M.), 83, 85, 89, 91, 99, 102, 103, 114.
 Paulme (M.). fils, 94.
 Papachin, 104.
 Pedro II (Dom), 157.
 Pegui, 268.
 Pelay (M. Ed.) et sa collection cornélienne, 88, 89.
 Pellegat (M.), 55, V. prix.
 Pennetier (M. le Dr), 95, 606.
 Periaux (Nicétas), 295.
 Péricard (chanoine), 489, 507, 511.
 Péronne, 493, 497.
 Perrée (M. E.), 95, 606.
 Petit-Quevilly, 56 ; — gendarmerie, 581.
 Petit-Quevilly (Saint-Antoine de), 99, 607.
Petit séminaire (le) et le prieuré du Mont-aux-Malades, par M. Deleau, 237 à 255.
 Petitville (alluvions de), 466.
 Philippe le Bel, 250.
 Philippe le Hardi, 250.
 Philippe II d'Espagne, 423.
 Philips (le général), 6.
 Pie X, 201.
 Piequet (M. O.), 93, 102, *Note sur les eaux incrustantes*, 119 à 125 ; — *sur les explosifs modernes*, 127 à 134.
 Pierre (M.), 330 et suiv.
 Pingré, 252, 262.
Pipe de Teddy, 47.
 Pcmmeraye (Dom), 294 et suiv.
 Pont-Audemer, 564.
 Pont-de-l'Arche, 444.
Porails latéraux de la Cathédrale de Rouen (les), 98.
 Potel (abbé), 242.
 Pottier (M. J.), 95, 606.
 Poulain-Dumesnil, 292, note.
 Poussin, 35.
 Poussin (M.), 232.
 Préfet (M. le), 83, 85, 88.
 Prêt national aux mobilisés, 26 à 32, 36, 87.
 Prevet (le sénateur), 215.
 Prevost (M.), 92, 108.
Princesse de Science, 45, 46.
 Princeton (Université de), 87, 115, 593, 594.
 Prix Bouctot, 598 ; — Boulet-Lemoine, 9, 70 à 74, 92, 600 ; — Dumanoir, 9, 76 à 78, 92, 600 ; — Gossier, 597 ; — G. Rouland, 9, 74 à 76, 92, 600 ; — Houzeau, 598 ; — de la Reinty, 598 ; — Pellegat, 8, 55 à 67, 90, 91, 599 ; — de vertu, 69 à 78, 90, 92, 600 et 601.
 Propagation de la foi, 173.
 Prudence (le poète), 537, 538.
 Prudent (M. le chan.), président,

- 5, 81, 82, 86, 87, 97, 98, 99, 104, 106, 109, 110, 112, 123, 606 ; — sa réponse à Mme Colette Yver 7 à 8, 33 à 53 ; — Discours à l'occasion de l'entrée effective de M. Minet à l'Académie, 273 à 283 ; — allocution à propos de l'entrée en guerre de l'Amérique, 521, 525 ; — pour annoncer le service annuel, 529 à 536 ; — aux obsèques de M. Marrou, 585 à 591 ; — éloge de J.-B. Carter, 593 à 595.
- Prudent (Mme), 82, 112.
- Psichari, 534.
- Quenedey (comte), 108.
- Quintanadoine (de), chanoine, 441, 443, 452, 483.
- Ramaekers (le député), 5.
- Régnier (M. L.), 95, 606.
- Reims, 479, 497.
- Rembrandt, 65.
- Requier (M.), 413, 414.
- Revue des questions historiques*, 549.
- Révolution russe, 522.
- Ribart (M.), 314 et suiv.
- Ribault (Richard), chanoine, 421.
- Rigault de Genouillez (amiral), 163.
- Robert (le chanoine), 414.
- Robert (M. Julien), 114.
- Robinet (abbé), 394.
- Rogier (M. Gabriel), 99, 609.
- Roland de la Porte, 62, 63.
- Rollet (Mme), 326 et suiv.
- Roman français (le), 37 à 40.
- Rome souterraine*, de Northcote et Brownlow, 537.
- Rossi (Jean-B. de), 537 et suiv.
- ROUEN :
- Rouen pendant les guerres de religion, 389 à 517.
- Rouen pendant la Révolution de 1562, 434 à 453 ; — pendant la Révolution, 104, 105, 285 à 288.
- Rouen, 12, 31, 34, 47, 57, 71, 98, 106, 303 à 358 *passim*, 389 à 517 *passim*.
- *Couvents* : Augustins (monastère des), 432.
- Eglises des Carmes, 390.
- Les Cordeliers, 499.
- Les Jacobins, 499.
- Hospice de la Madeleine, 297, 514, 515.
- Saint-Amand, 419.
- Abbaye Sainte-Catherine, 436.
- Religieuses de Sainte-Claire, 515, 516.
- Dames de Saint-Louis, 413, 414.
- Sainte-Barbe (pénitentes de), 298.
- *Eglises* : Cathédrale, 12, 113, 300, 325, 326, 389 à 517 *passim* ; — clochetons de la flèche, 587 ; — collège des clémentins, 417 ; — chapitre métropolitain, 389 à 517 ; — privilège Saint-Romain, 431, 432, 480, 485, 486, 487.

- Sacré-Cœur, 100, 565, 582.
 Saint - Cande - le - Vieux, 411, 496.
 Saint-Etienne-la-Grande-Eglise, 394, 412 et suiv.
 Saint-Gervais, 437.
 Saint-Godard, 428, 433, 499, 582.
 Saint-Herbland, 419.
 Saint-Jean, 392, 407 et suiv.
 Saint-Laurent, 470, 582.
 Saint-Maclou, 392, 409, 582, 583.
 Saint-Michel, 409 et suiv.
 Saint-Nicaise, 12, 41, 437.
 Saint-Nicolas, 408.
 Saint-Ouen, 106, 291 à 302, 419, 420, 449, 456, 582.
 Saint-Pierre-l'Honoré, 395 et suiv., 406 et suiv.
 Saint-Romain, clocher, 587.
 Saint-Vincent, 582.
 Saint-Vivien, 392, 499, 582.
 — *Monuments civils et hôtels* :
 Aître Saint-Maclou, 582.
 Archives départementales, 562, 581.
 Bailliage et vicomté, 498.
 Chambre de commerce, 564.
 Le Château, 436.
 Ecoles normales, 562, 581.
 Fort Sainte-Catherine, 444, 446, 447.
 Hôtel-de-Ville, 424.
 Gros-Horloge, 582.
 Hôpital Forbras, 581.
 Hospices, 563, 581, 582, 583.
 Hôtel de Lisieux, 315.
 Hôtel des Sociétés Savantes, 581.
 Hotel Vatel, 315.
 Logis royal de Saint-Ouen, 448, 450, 480.
 Maison d'arrêt, 581.
 Palais des Consuls, 551, 564.
 Palais-de-Justice, 298, 323, 565, 576, 581.
 Porte Beauvoisine, 441.
 Porte Cauchoise, 455, 464, 465.
 Porte Saint-Hilaire, 441, 446, 447.
 Porte Martainville, 441.
 Station centrale d'électricité, 563, 583.
 Tour du colombier, 446.
 Le Vieux-Palais, 326, 436.
 — *Rues, places et ponts* :
 Cale Saint-Eloi, 325.
 Côte Sainte-Catherine, 325, 433, 441, 446.
 Côte des Sapins et Saint-Hilaire, 291.
 Le Grand Pont, 432.
 Pont Mathilde, 325.
 Avenue Saint-Paul, 325.
 Quartier Saint-Hilaire, 433.
 Grande rue des Carmes, 449.
 Rue Ecuyère, 453.
 Rue du Gros-Horloge, 455.
 Rue Saint-André, 578.
 Rue Saint-Romain, 433.
 L'Aubette, 444.
 Le Robec, 444.
 Les moulins de Rouen, 444.
 Bois de Turinges, 444.
 — *Institutions diverses* :
 Assistance publique et budget, 224.

- Bureau des pauvres enfants valides, 515.
 Commission départementale des antiquités, 413, 575.
 Conciles provinciaux, 391, 471, 487 à 489.
 Ecole d'architecture, 56, 57, 574, 579.
 Ecole régionale des Beaux-Arts, 56, 57, 61, 93.
 Eglise réformée, 431 et suiv.
 Municipalité, 84, 463.
 Parlement, 450, 456, 463, 485.
 Rouland (M. O.), 70. V. prix.
 Rouyer (l'amiral), 84.
 Rozier (Valentin), 9, 71 à 72, 92.
 Ruel (M.), 57, 89, 91.
 Rutherford, 127.
- Sables mouvants*, 47.
 Sahurs, école, 564.
 Saint-Aignan (église), 438, 582.
 Saint-Alyre, 119, 123 à 125.
Saint Ambroise, par Paul Allard 546.
 Saint-Barthélémy (la), 475, 491.
 Saint-Désir de Lisieux (église de), 417, 421, 428.
 Saint-Désir (M. de), 417, V. Bigues.
 Saint-Germain (la paix de), 491.
 Saint-Jean-de-Luz, 462.
 Saint-Leu-d'Essérent, 297, 301.
 Saint-Maurice-d'Etelan, église, 582.
 Saint-Michel-de-la-Haye, 428.
 Saint-Non (abbé), 334 et suiv.
- Saint-Ouen (les pierres de l'église), par M. Merry-Delabost, 196, 291, 302.
 Saint-Ouen-du-Breuil, 417, 427, 428.
 Saint - Pierre - de - Varengeville (château), 569, 570, 583.
 Saint-Quentin, 423.
 Saint-Saëns, salles des fêtes, église, etc., 565, 582, 583.
 Saint-Seine (le capitaine de vaisseau de), 6.
Saint Sidoine Apollinaire, par M. Paul Allard, 546.
 Saint-Siège, 173 à 176.
 Saint-Valery-en-Caux, hospices, 564, 583; — gendarmerie, 581.
 Sainte-Colombe, 74, 75, 92.
Salut au pavillon (le), 104.
 Sarrazin (M. Albert), 238, 263.
 Saulnier (V.), *Rôle politique du cardinal de Bourbon*, 423 et suiv.
 Sauvage (abbé), 553.
 Scarceriau (M.), 57.
Sculpteurs français du XIII^e siècle (Les), 98.
 Séance publique annuelle à l'Hôtel-de-Ville, 5 à 78; — notabilités présentes, 5; — excusées, 6; — réception de Mme Colette Yver, 6 à 8; — prix Pellecat, 8; — de Vertu, 9.
 Seignelay (M. de), 104.
 Senneville (château de), 551.
 Sens, 559, 560, 561, 576.
 Septime-Sévère, 539.
 Serre (M. de la), 553.

- Service annuel à la Cathédrale, 113, 529 à 536.
- Selliers de Moranville (le général chev.), 5, 9.
- Sequart (Adam), chan., 409, 434, 435, 455, 457, 459.
- Société des Amis des Monuments rouennais, 575.
- Société des architectes de la Seine-Inférieure, 575, 579.
- Société bibliographique, 549.
- Société départementale d'hygiène 83.
- Société française d'archéologie, 88.
- Société de Saint-Vincent-de-Paul, 546.
- Sociétés (les) de secours mutuels françaises*, par M. H. Vermont, 103, 205 à 230.
- Sotteville (les prés de), 462.
- Soulary, citation, 51.
- Sourrieu (cardinal), 244, 262.
- Specke (l'explorateur), 199.
- Tacite, 540.
- Talbert (François-Xavier), 233.
- Testu, archidiacre, 475, 476.
- Théodose le Grand, 539.
- Théroudière (prieuré de la), 475.
- Thibaut, trésorier, 509.
- Thomas Becket, 249, 262.
- Thomas (cardinal), 243.
- Thorel (Jean), conseiller au parlement, 418.
- Thou (l'historien de), 455, 486.
- Tonneville, hôpital Labarbe, 581.
- Touchard (Jean), abbé de Bel-lozanne, 511.
- Tourmente, 449.
- Tourny, 428, 430, 462, 513, 515, 516.
- Tours, 503, 505.
- Tourville (chevalier de), 104.
- Tranchant (le lieutenant), 5.
- Troye (municipalité de), 84.
- Une journée en mer à bord d'un navire de guerre*, par M. Neveu, 104.
- Union catholique de la Seine-Inférieure, 551.
- Usines de la Compagnie des eaux de Rouen, 563, 583.
- Vacandard (M. le ch.), 97, 98, 105, 108, 113; — notice sur M. Paul Allard, 537 à 554.
- Valentinois (M^{me} de), 466.
- Valérien, 539.
- Valin (M. Lucien), 6, 110, 111, 609.
- Vallée-Poussin (M. de la), 6.
- Valmont, 550.
- Varneville (les sieurs de), 427.
- Vassy (massacre de), 436.
- Vatteville, 582.
- Vendôme (Jean de), archidiacre d'Eu, 425.
- Verdun, 98.
- Vernet, 303 et suiv.
- Vermont (M.), 6, 103, 231, 232, 234, 549; — *Les Sociétés de secours mutuels françaises*, 205 à 230.

- Vernier (M.), archiviste départemental, 5.
Vernon, 301.
Veulettes, église, 582.
Vie (la) sociale à Rouen pendant la Révolution, par M. Chanoine-Davranches, 104, 105, 285 à 289.
Villequier, sacristie, 582.
Voyages de découvertes chez les Normands, 100.
- West (M.), doyen de Princeton, 594.
Willy (Jean de), chanoine, 445, 452, 463.
Wilson (président), 45, 115 ; — adresse de l'Académie, 521 à 526.
- Yvetot, école, 565 ; — église, 582.
- Zacharie (le peintre), 94.
-

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 20 DÉCEMBRE 1917	
PROCÈS-VERBAL.....	5
DISCOURS ET RAPPORTS :	
<i>Discours de réception de M^{me} Colette Yver</i>	11
<i>Réponse de M. le chanoine Prudent, président</i>	33
<i>Rapport sur les prix Pellecat, par M. Samuel Frère</i>	55
<i>Rapport sur les prix de vertu, par M. Neveu</i>	69

RAPPORT SUR L'EXERCICE 1917

Par M. le Secrétaire de la classe des Lettres et Arts.

<i>Election du président</i>	81
<i>Action sociale et patriotique de l'Académie</i>	82
<i>Commissions</i>	89
<i>Dons à l'Académie</i>	94
<i>Membres nouveaux</i>	96
<i>Travaux de l'année :</i>	
<i>Classe des Sciences</i>	102
<i>Classe des Lettres</i>	104
<i>Discours</i>	109
<i>Hommages aux vivants et aux morts</i>	110

DISCOURS ET MÉMOIRES IMPRIMÉS

CLASSE DES SCIENCES

<i>Note sur les eaux incrustantes, par M. O. Piequet</i>	119
<i>Note sur les explosifs modernes, par M. O. Piequet</i>	127
<i>Une journée en mer à bord d'un navire de guerre, par M. Neveu</i>	135
<i>Les missions catholiques et la guerre, par M. E. Layer</i>	169
<i>Les sociétés de secours mutuels françaises, par M. H. Vermont</i> ..	205

	Pages
<i>La fédération mutualiste de la Normandie de M. Bordeaux.</i> par M. le chanoine Jouen	231

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET ARTS

<i>Le petit séminaire et le prieuré du Mont-aux-Malades.</i> discours de réception de M. Ch. Deleau	237
<i>L'intégrité de la poésie française,</i> réponse au discours de M. Deleau, par M. Edw. Montier.....	257
<i>Discours à l'occasion de l'entrée effective de M. Minet à l'Académie,</i> par M. le chanoine Prudent, président.....	273
<i>A propos de mon livre sur la vie sociale à Rouen pendant la Révolution.</i> par M. Chanoine-Davrauches.....	285
<i>Au sujet de la construction de l'église Saint-Ouen.....</i>	291
<i>Charles-Nicolas Cochin le Fils, II^e partie,</i> par M. Samuel Frère..	303
<i>L'art allemand du moyen-âge est-il original ?</i> par M. Ed. Delabarre	359
<i>Notre-Dame-de-Pitié à la Cathédrale,</i> par M. le chanoine Jouen .	389

MOTIONS PATRIOTIQUES ET HOMMAGES A NOS MORTS

<i>Adresse au président des Etats-Unis.....</i>	521
<i>Adresse au capitaine de vaisseau Morache</i>	526
<i>Discours pour annoncer le service annuel,</i> par M. le chanoine Prudent, président	529
<i>Notice sur M. Paul Allard,</i> par M. le chanoine Vacandard.....	537
<i>Notice sur M. Lucien Lefort,</i> par M. Ed. Delabarre.....	555
<i>Discours prononcé aux obsèques de M. Ferdinand Marrou,</i> par M. le chanoine Prudent, président.....	585
<i>Hommage à Jesse-Benedict Carter,</i> par M. le chanoine Prudent, président.....	593

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE EN 1917

Voir la table alphabétique.

APPENDICES

Prix pour 1918.....	597
Table bibliographique des ouvrages offerts à l'Académie pendant l'année 1917.....	603

	Pages
OEuvres d'art offertes à l'Académie en 1917	607
Tableau de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen pour l'année 1917 : Officiers en exercice, membres nouveaux, mem- bres décédés.....	609
Table alphabétique.....	611

